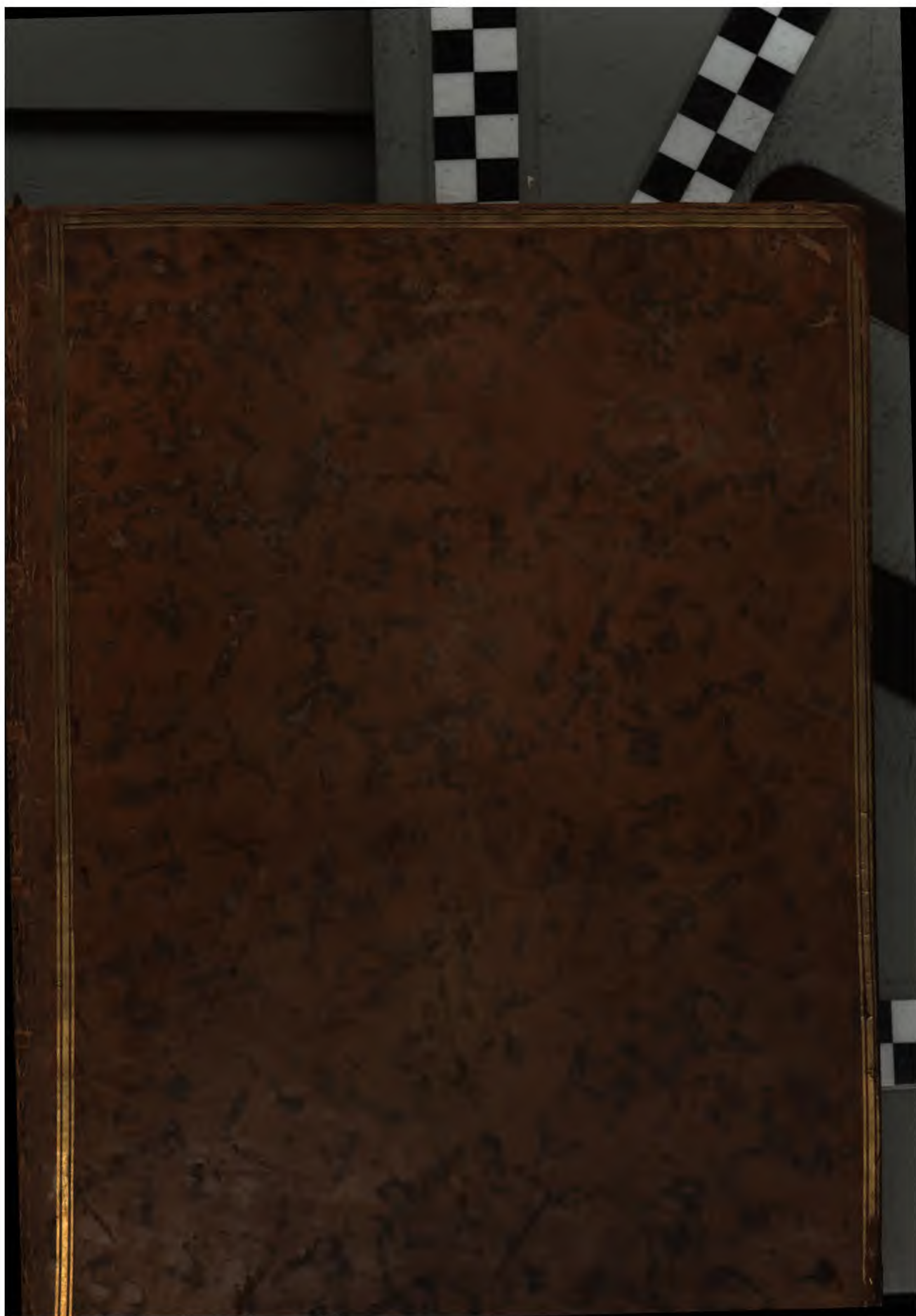
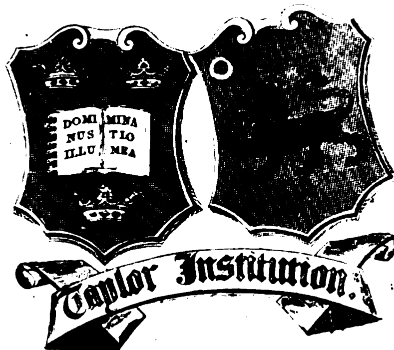
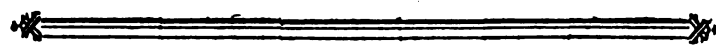


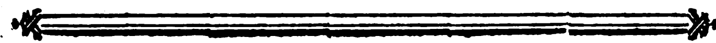

DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



HISTOIRE
DE
FRANCE.



TOME ONZIEME.



HISTOIRE
DE
FRANCE,

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE JUSQU'A LOUIS XIV.

Par M. GARNIER, Inſpecteur du College Royal, Profeſſeur d'Hiſtoire, & de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

TOME ONZIEME.



A PARIS,

Chez { SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-de-Beauvais. / La Veuve DESAINT, rue du Foin Saint-Jacques.

M. DCC. LXXI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



HISTOIRE
DE
FRANCE.



LOUIS XII,
PERE DU PEUPLE.

QUOIQUE le devoir d'un hiſtorien ſe borne à expoſer des actions & qu'il doive laiſſer au lecteur le plaiſir ou le ſoin de faire des réflexions ; il eſt des cas où un devoir plus ſacré le force de s'écarter de cette regle auſtere, & de prévenir, autant qu'il eſt en lui, les funeſtes impreſſions qu'un ſimple récit pourroit occaſionner.

EN voyant un prince juſte, magnanime, bienfaiſant, modéré dans ſes deſirs, réglé dans ſes mœurs, partiſan zélé de l'équité, & ennemi juré de tout artifice, en le voyant, dis-je, en butte aux traits de la calomnie,

ſoumis à l'anathême, accablé de diſgraces, communiquant en quelque ſorte ſes malheurs à ſes alliés, & entraînant dans le précipice tous ceux qui ont le courage de s'attacher à lui ; combien de lecteurs ſeroient tentés de conclure qu'il n'y a de bonheur que pour les méchants ; qu'autant un homme d'Etat doit apporter d'attention à ſe parer des livrées de la vertu, pour gagner la confiance de ceux avec qui il eſt obligé de traiter, autant il doit, dans l'occaſion, ſe mettre au-deſſus des regles étroites qu'elle preſcrit, puiſque la fraude & l'hypocriſie gouvernent le monde, & que dans ces combats de ſoupleſſe & de ruſe, qu'on eſt convenu de nommer négociations & traités, le fourbe le plus délié, le menteur le plus impudent eſt toujours celui qui triomphe. Or, ſi ces déteſtables maximes venoient à s'établir, quel ſeroit le ſort de la triſte humanité ? & ſi l'hiſtoire ſervoit à les accréditer, quel citoyen auroit le front d'écrire l'hiſtoire ? Hâtons-nous donc de diſſiper l'illuſion, en ſoumettant à une analyſe exacte les idées qui peuvent cauſer de la confuſion.

Le mot *vertu* eſt un terme générique & abſtrait, qu'il eſt néceſſaire de développer. Dans l'origine, il ne s'employa que pour déſigner la force du corps ; mais dès que les hommes commencerent à ſe policer, ils ne tarderent pas à s'appercevoir que la force du corps, pouvant ſe rencontrer avec la baſſeſſe & la lâcheté, ne méritoit point par elle-même leur admiration, ils tranſporterent le nom de vertu à cette qualité de l'ame qui ſe roidit dans le malheur & qui s'affermit à l'approche du danger : nous l'appellons *valeur* ou *courage*. Conſidérant enſuite que l'homme porte au-dedans de lui-même des ennemis d'autant plus dangereux, qu'ils l'attaquent ſans bruit, & qu'il ne s'apperçoit ordinairement de leur préſence que lorſqu'il n'eſt plus temps de leur réſiſter, ces mêmes hommes étendirent le nom de vertu à cette autre qualité de l'ame qui modere ou qui dirige les paſſions : nous la nommons *tempérance*.

Ils aſſignerent le troiſieme rang à la *juſtice ;* elle apprend à chaque individu à ne jamais ſéparer ſon intérêt particulier de celui de la ſociété, à reſpecter les loix, & à rendre à chacun ce qui lui eſt dû. Au-deſſus de ces trois premieres qualités, ils placerent la *prudence*, dont l'emploi eſt de diriger l'eſprit, de lui donner de l'activité, de la pénétration & de la juſteſſe, & qui eſt à l'ame ce que la vue eſt au corps. De l'aſſemblage, ou plutôt du mêlange de ces quatre qualités premieres qui répondent à toutes les facultés de l'ame, ils formerent l'idée de *vertu*, & aſſurerent que celui qui la poſſéderoit, ſeroit auſſi heureux que le comporte l'humaine nature. Demander, en effet, ſi l'homme ou l'Etat qui ſe gouverne ſuivant les principes de la vertu, eſt meilleur & plus heureux que celui qui ſe gouverne par des principes contraires, ne ſeroit-ce pas demander en d'autres termes, ſi la ſanté, la vigueur & la beauté, ſont préférables à la laideur, à la foibleſſe & à la maladie ? ſi la perfection en quelque genre que ce ſoit peut par elle-même dégrader le ſujet où elle ſe rencontre ? Puiſque de pareilles queſtions ne peuvent être ſérieuſement propoſées, il eſt clair que ce n'eſt point dans l'idée de la vertu, telle que nous venons de l'expoſer ; mais dans une autre idée tronquée & imparfaite, qu'il convient de chercher la ſolution de la difficulté qui nous arrête.

Les hommes ne naiſſent point avec les qualités dont ſe forme la vertu ; la nature ne leur donne que des diſpoſitions plus ou moins grandes à les acquérir. Il n'y a que l'éducation, le travail & l'expérience qui puiſſent féconder & développer ces premiers germes. Dans ces anciennes républiques, où la principale attention du gouvernement ſe portoit à former des citoyens, les magiſtrats prépoſés à l'éducation, veilloient à établir une parfaite harmonie entre les quatre qualités de l'ame dont ſe forme la vertu, & à ne pas permettre que l'une s'accrût aux dépens des autres.

De-là cette foule de grands hommes, également distingués à la tête des armées, dans les assemblées de la nation, dans les fonctions paisibles de la vie civile : hommes en qui l'on ne sait quelle qualité on doit le plus admirer de la prudence, de la valeur, de la tempérance ou de la justice. Dans nos gouvernements modernes, au contraire, l'éducation abandonnée à des mercenaires, & presque réduite à l'étude des mots, n'a eu qu'une influence bien foible sur les mœurs. Parmi ceux, qu'une noble ambition portoit à se distinguer de la foule, les uns entraînés par des exemples domestiques, ou par la voix publique, suivirent la profession des armes, s'endurcirent à la fatigue, braverent les dangers & la mort. Mais ces guerriers si redoutables, manquerent souvent de prévoyance & de modération : emportés par la fougue des passions, présomptueux, querelleurs, ravisseurs, injustes, ne connoissant d'autre droit que la loi du plus fort, ils firent aux autres, & s'attirerent à eux-mêmes des maux innombrables : d'autres que la foiblesse de leur constitution, des mœurs douces, le défaut de naissance ou de fortune éloignoient du métier de la guerre, s'attacherent davantage à cultiver leur esprit, & aspirerent au maniement des affaires publiques. Quelques-uns devinrent d'habiles négociateurs, des ministres actifs & intelligents ; mais élevés dans les intrigues de cour, accoutumés à se prêter aux circonstances, ils confondirent le plus souvent la fraude & l'artifice avec la prudence & la discrétion ; ils n'adorerent que la faveur, les richesses, & craignirent plus de tomber dans la disgrace que de s'avilir à leurs propres yeux. Le petit nombre de guerriers & de politiques qui surent préserver leur ame des vices que nous venons de rapporter, ne s'étudiant qu'à s'illustrer dans la carriere qu'ils avoient embrassée, ne possédant éminemment qu'une ou deux des qualités qui constituent la vertu, ne furent point nommés vertueux, ne parurent pas même ambitionner ce titre. Il fut réservé à ceux qui se distin-

guerent par la tempérance & la justice. L'homme qui eut des mœurs irréprochables, qui respecta les loix, qui aima ses semblables, que ni les charmes de la volupté, ni les aiguillons de l'ambition, ni ceux de l'avarice n'écarterent jamais du sentier de la droiture, fut regardé comme un homme pleinement vertueux, & toutes les fois qu'on le vit en butte à la malice & à la persécution, on murmura contre la Providence, & l'on imputa lâchement à la vertu des malheurs dont on auroit le plus souvent trouvé la source dans son aveuglement & son imprudence; car plaçons sur le trône un homme de ce caractere, donnons-lui, dans le degré le plus éminent, non-seulement la tempérance & la justice; mais encore le courage ou la force. Si cet homme, en poursuivant des droits légitimes, prend des engagements contraires à ses intérêts, s'il ne commence à soupçonner qu'il a été trompé que lorsqu'il s'est engagé trop avant pour pouvoir reculer avec honneur : si content du témoignage de sa conscience, il néglige de calmer l'inquiétude de ses voisins & de les rassurer sur ses intentions; s'il ne sait ni profiter de l'occasion, ni ménager ses ressources; si séduit par des protestations d'amitié, de feintes caresses, il se laisse envelopper d'espions, & suit, sans s'en douter, les conseils de ceux qui ont intérêt de le perdre; enfin, s'il s'embarque dans des expéditions dont le succès lui deviendroit plus nuisible que le revers le plus éclatant, n'est-il pas évident qu'il tombera nécessairement dans des malheurs qui altéreront la douceur de son regne, & répandront de l'amertume sur sa vie? Mais qu'en faudra-t-il conclure, sinon que la prudence est la qualité la plus nécessaire dans un homme d'Etat, & qu'elle ne peut être suppléée par aucune autre qualité? Le propre de la justice, lorsqu'elle n'est pas éclairée par la prudence, est d'inspirer à l'ame une confiance sans bornes. Une ame honnête est naturellement disposée à juger favorablement de tout ce qui l'approche. Comme elle n'a rien à craindre, elle ne prend aucune précau-

tion contre la malice & la calomnie. Au contraire, l'injuſtice eſt ſoupçonneuſe & défiante. Forcée de ſe cacher, elle appelle à ſon ſecours l'hypocriſie & la fraude ; elle tâche de dérober ſa marche aux regards des agents même qu'elle eſt contrainte d'employer ; toujours tremblante, elle tient l'eſprit éveillé & l'oblige à des efforts continuels : doit-il donc paroître ſurprenant, ſi trouvant la juſtice endormie, ſi j'oſe ainſi m'exprimer, elle en triomphe le plus ſouvent ? Examinons cependant à quoi ſe réduit, dans la réalité, ce triomphe prétendu. Cette nouvelle diſcuſſion ne pourra que répandre du jour ſur une matiere intéreſſante.

UN roi juſte avouera ſans honte des malheurs où il n'eſt tombé que par une exactitude ſcrupuleuſe à remplir ſes engagements, & par la confiance qu'il avoit en de perfides alliés. Ses amis le plaignent, ſes ſujets aſpirent à le venger. Chaque diſgrace qu'il eſſuie eſt pour lui une leçon qui le rend, & plus circonſpect & plus redoutable. Il peut en prenant mieux ſes meſures eſſayer la fortune d'un nouveau combat : quel qu'en ſoit le ſuccès, il conſerve ſon honneur, il tranſmet à ſon ſucceſſeur, avec le ſouvenir de ſes vertus & de ſes diſgraces, des titres que la violence n'a pu détruire, ni affoiblir. L'injuſte, au contraire, n'oſe ſe glorifier d'un avantage qu'il ne doit qu'à la trahiſon ; la crainte d'être démaſqué, la certitude où il eſt d'être inquiété tant que celui qu'il a trahi aura les moyens de ſe venger, le tiennent dans des alarmes dont il ne peut ſe délivrer qu'en achevant de l'accabler. Si la fortune lui tourne le dos, il eſt doublement malheureux, puiſqu'il perd le fruit de ſes crimes & reſte déshonoré. Si elle continue de le favoriſer, il n'en eſt peut-être que plus miſérable encore. La cupidité qu'il tenoit cachée au fond de ſon cœur, accrue par le ſuccès, s'empare de ſon ame toute entiere : elle en bannit la bonne-foi, la pudeur, la modération & tout ſentiment d'a-

mitié. Dès-lors il n'eſt plus occupé qu'à fournir des aliments à ce monſtre également avide & inſatiable. Il compte pour ſes ennemis tous ceux qu'il peut dépouiller impunément : il n'épargne ni ceux de ſes alliés qui lui ont rendu les plus importants ſervices, ni ſes plus proches parents, les uniques ſoutiens de ſon nom, ni même ſes propres enfants. Ses ſujets ne ſont pas traités avec plus de ménagement ; les uns lui deviennent ſuſpects, parce qu'il les a trouvés dociles & prompts à le ſeconder dans ſes odieuſes manœuvres ; il redoute leurs funeſtes talents, & craint qu'ils n'en faſſent uſage contre lui. Loin donc qu'il ſonge à les récompenſer, il commence ordinairement par vouloir les abaiſſer, & finit par les haïr. Ceux qu'il a trouvés incorruptibles & trop fiers pour acheter ſa faveur par des baſſeſſes, lui paroiſſent, ou des eſprits bornés, ou des ennemis ſecrets qui n'attendent qu'une occaſion pour faire éclater leur mécontentement. Ainſi pour acquérir quelques provinces, dont la poſſeſſion étoit inutile à ſon bonheur, & peut toujours lui être diſputée, il a manqué au premier devoir d'un roi, qui conſiſte à rendre ſes ſujets meilleurs & plus heureux : il a armé la défiance de ſes voiſins, il a perdu l'amitié de ſes alliés & même de ſes plus proches parents, & lorſqu'il ſe croyoit arrivé aux faîte des grandeurs, il ſe trouve dans le plus affreux abandon, ne pouvant le plus ſouvent compter un ſeul ami dans la foule qui l'environne. Accablé de triſteſſe, rongé de remords ; il voit avec effroi s'approcher le terme de ſes jours : ouvrant, mais trop tard, les yeux à la lumiere, il ordonne quelquefois par ſon teſtament qu'on répare ſes injuſtices. Mais on ſent combien il étoit plus aiſé de s'abſtenir du bien d'autrui qu'il ne l'eſt de le rendre lorſqu'on le trouve tout acquis. Son ſucceſſeur, s'il a de l'ambition & du courage, en croira bien plus les actions d'un roi entreprenant & toujours heureux, que les vains regrets d'un vieillard foible & moribond. Il continuera donc de ſuivre les traces de ſon devancier, & cherchera à cou-

vrir d'anciennes usurpations par de nouvelles injustices : beaucoup plus criantes encore. Le peuple qu'il gouverne, entraîné par une impulsion violente, se livrera à des mouvements convulsifs, & se trouvera dans un état pareil à celui que produit une fievre ardente sur un corps robuste : il ne cessera de s'agiter, & de troubler le repos de ses voisins jusqu'à ce que l'épuisement, la langueur l'aient ramené forcément à des principes de modération & de justice.

APRÈS ces réflexions préliminaires entrons plus hardiment dans l'histoire.



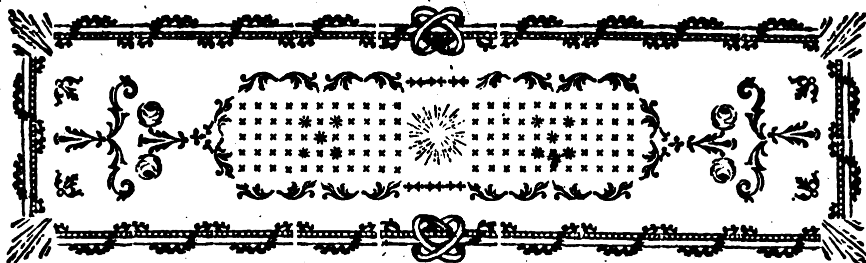
DE



LOUIS XII.

LVI.e Roy de France,

Né à Blois, le 27 Juin 1462. Mort à Paris le 1.er Janvier 1515. Après 17 ans de règne.



Du mariage du roi Charles V avec Jeanne de Bourbon, naquirent deux fils, Charles qui fut roi après la mort de son pere, & Louis à qui l'on donna en appanage le duché d'Orléans. Louis eut de Valentine de Milan sa femme, Charles duc d'Orléans, Philippe comte de Vertus, & Jean comte d'Angoulême. Charles de son mariage avec Marie de Cleves, ne laissa qu'un fils nommé Louis comme son aïeul, & deux filles dont l'une épousa Jean de Foix, & l'autre fut abbesse de Fontevraud. Ann. 1498.

Avénement de Louis XII, à la couronne: dispositions des Grands à son égard.

Belcarius. Belleforest, annal. Macchiavel. Guicchardin. Comines.

Après l'extinction de la postérité masculine de Charles VI, dans la personne de Charles VIII, Louis chef de la maison d'Orléans, arriere-petit-fils de Charles V, se trouva investi de la royauté, en vertu de la loi qui ne souffre point que le trône vaque en France, tant qu'il reste un prince du sang. Il étoit dans la trente-sixieme année de son âge & sembloit n'avoir aucun obstacle à redouter pour être reconnu & obéi ; mais la considération des malheurs attachés à sa maison, les longues disgraces qu'il avoit lui-même essuyées, l'oppression sous laquelle il gémissoit encore, lui inspiroient une juste défiance. Car bien que Louis XI qui lui avoit tenu lieu de pere, eût semblé vouloir le rapprocher du trône en lui faisant épouser une de ses filles, il n'avoit travaillé en effet qu'à l'avilir & à le perdre dans l'esprit de la nation. Anne de France & le sire de Beaujeu son mari, qui lui avoient été préférés pour le gouvernement du royaume pendant la minorité de Charles VIII, n'avoient rien oublié pour abattre un si dangereux concurrent ; & comme ils disposoient de toutes

Ann. 1498. les graces, ils avoient trouvé d'autant plus de facilité à lui susciter un grand nombre d'ennemis, qu'en voyant un roi jeune monter sur le trône, personne ne soupçonnoit que le duc d'Orléans se trouvât jamais à portée de se venger. Lorsque la mort des enfants de Charles VIII, les infirmités précoces du monarque eurent renversé ces espérances, ceux qui avoient trop offensé le duc pour se croire dignes de pardon, n'en furent que plus ardents à cabaler contre lui. Il falloit qu'il fût bien assuré de leurs pernicieux desseins, puisqu'ayant été nommé pour commander l'armée destinée à chasser du trône le duc de Milan qui lui retenoit son héritage, il avoit préféré sans balancer la disgrace & l'exil à une commission qui dans toute autre circonstance lui auroit paru utile & glorieuse. N'ayant pu parvenir à l'écarter, ses ennemis publioient que né avec des passions fougueuses & des inclinations perverses, il n'avoit point répondu aux soins que sa mere s'étoit donnés pour lui procurer une excellente éducation : qu'échappé de bonneheure aux regards de cette mere vigilante, il s'étoit livré aux excès les plus scandaleux : qu'il avoit usé sa jeunesse dans les lieux de débauche : que Louis XI qui savoit mieux que personne, ce qu'on devoit attendre d'un pareil caractere, lui avoit fait jurer que pendant la minorité de son fils, il ne troubleroit point l'Etat : que cependant au mépris de ce serment solennel enregistré dans les cours souveraines, il avoit formé des brigues & appellé le peuple à la révolte : que n'ayant pu parvenir à corrompre la nation, il n'avoit point craint de s'allier ouvertement avec tous les ennemis de l'état : que cité au parlement pour rendre compte de sa conduite, il avoit donné au reste des citoyens le pernicieux exemple de fouler aux pieds les loix : qu'il n'avoit répondu à des sommations juridiques, que par une guerre déclarée : qu'il avoit été pris en bataille rangée, portant les armes contre sa patrie & son roi : qu'un prince qui avoit si violemment outragé les loix, avoit perdu le droit de les invoquer :

que l'ennemi de la nation ne pouvoit plus aspirer à en être le pere : qu'ayant contre toute espérance obtenu son pardon du trop indulgent Charles VIII, il n'en étoit devenu ni plus sage, ni plus docile : que par une désobéissance formelle aux ordres de ce prince, il avoit formé une entreprise mal concertée sur la ville de Pavie, & ôté, autant qu'il étoit en lui, au roi & aux guerriers qui l'accompagnoient tout espoir de rentrer dans leur patrie : que délivré du péril où son imprudence l'avoit jetté, il avoit cabalé avec les Suisses & fomenté une sédition capable de porter à la France le coup le plus funeste : qu'enfin il avoit forcé le meilleur des hommes & le plus clément des rois, à le bannir de sa présence : qu'aigri plutôt que corrigé par de longues disgraces, qu'obsédé dans sa retraite, par quelques favoris mal intentionnés & auxquels il donnoit une confiance aveugle, il alloit causer un bouleversement général, si l'on ne s'unissoit promptement pour opposer une digue à sa mauvaise volonté : que le moindre malheur auquel on dût s'attendre en le couronnant, étoit de voir les plus fideles serviteurs de Charles VIII, persécutés pour avoir fait leur devoir, tandis que les factieux, les brouillons seroient comblés de faveurs & dépositaires de l'autorité souveraine. Ann. 1498.

Ces discours & autres semblables, semés avec art par les ennemis du duc d'Orléans, ne firent aucune impression sur les esprits de la nation, toujours disposée à bien augurer de ses maîtres : tous les ordres de l'Etat, tous les corps préposés au maintien de la police & à l'administration des loix, se hâterent de donner le premier exemple de la soumission. En apprenant une nouvelle qui le faisoit passer subitement de l'humiliation & de l'exil au faîte des grandeurs & de la puissance, Louis versa des larmes sur le sort funeste d'un monarque plus jeune que lui, couvert de lauriers & adoré de ses sujets. Il se rendit promptement au château d'Amboise, ordonna lui-même la pompe funebre avec une magnificence dont on n'avoit point encore

Ann. 1498.

d'exemple en France ; &, ce qui mérite fur-tout d'être remarqué, ce fut de fes propres deniers, & fans qu'il en coutât rien à fes fujets, qu'il acquitta les frais des funérailles de fon prédéceffeur & ceux de fon facre. Il reçut l'onction royale des mains du cardinal Briffonnet, qui fans quitter les évêchés dont il étoit déja pourvu, étoit devenu archevêque de Reims après la mort du chancelier Robert Briffonnet fon frere.

17 mai.

Il pardonne généreufement à fes ennemis.

Ferron. de reb. Gest. Gall. Seiffel, hift. de Louis XII. St-Gelais. La Pife, hift. d'Orange, D. Calmet, hift. de Lor. Regiftres du parlement.

En fe couvrant des fymboles de la royauté, Louis changea de caractere : il devint le pere de tous fes fujets, & ne garda de l'autorité fouveraine que le pouvoir de faire du bien. Quelques courtifans l'excitoient à fe venger de la Trémouille, qui après l'avoir fait prifonnier à la bataille de Saint-Aubin, fembloit avoir pris un plaifir barbare à infulter à fon malheur : *Un roi de France*, répondit Louis, *ne venge point les querelles d'un duc d'Orléans : fi la Trémouille a bien fervi fon maître contre moi, il me fervira de même contre ceux qui feroient tentés de troubler l'Etat.*

Quoique par une loi de Louis XI, les offices euffent été déclarés permanents, & qu'on ne pût légitimement deftituer ceux qui s'en trouvoient pourvus, qu'en obfervant les formes juridiques ; l'ufage étoit toujours qu'à chaque mutation de fouverain on renouvellât les provifions de ceux qu'il jugeoit à propos de conferver. Lors donc qu'on lui préfenta la lifte de tous les officiers, il l'examina foigneufement & marqua d'une croix rouge les noms de fes ennemis les plus opiniâtres, fans déclarer autrement fes intentions. Ils en furent avertis, & craignant que la punition ne fe bornât pas à la perte de leur office, ils fe cacherent & employerent de puiffants protecteurs pour obtenir leur pardon : *En appofant à leur nom*, dit Louis, *le fceau de la rédemption, j'ai cru avoir annoncé affez clairement que tout étoit pardonné. Jefus-Chrift eft mort pour eux comme pour moi.*

Le prince d'Orange après avoir été le partifan du duc d'Orléans & avoir partagé long-temps fes difgraces,

s'étoit brouillé avec lui sur la fin du regne précédent; leur mésintelligence avoit sur-tout éclaté au siege de Novarre, & avoit été poussée si loin qu'on avoit eu de la peine à empêcher qu'elle n'aboutît à un duel. Cependant comme il connoissoit mieux que personne la droiture & la bienfaisance de Louis, il ne balança point à lui demander une grace qu'il n'avoit osé solliciter sous le regne précédent. C'étoit le rétablissement de sa principauté dans les droits de souveraineté dont elle avoit joui long-temps, & auxquels son pere, prisonnier de Louis XI, avoit été forcé de renoncer. Comme ce contrat n'avoit été ni libre, ni volontaire de la part du pere du prince, Louis non-seulement ne chercha point à s'en faire un titre, il ne voulut pas même répéter les cinquante mille écus qui avoient été stipulés dans l'acte pour prix de cette acquisition. Envain le parlement de Grenoble, sous le ressort duquel cette principauté avoit été mise, demanda la permission de faire valoir des titres antérieurs à l'acquisition de Louis XI, le roi qui ne trouva point ces titres aussi évidents que celui que donne une possession tranquille depuis plusieurs siecles, imposa silence à son parlement. Ann. 1498.

Le duc & la duchesse de Bourbon, plus connus sous le nom de monsieur & de madame de Beaujeu, se trouvoient dans une position toute différente. Ils avoient été les rivaux & les persécuteurs du duc d'Orléans au commencement du regne précédent, & s'étoient racommodés avec lui sur la fin : mais comme cette réconciliation n'avoit été ni volontaire, ni entiere, ils avoient de fortes raisons de trembler, puisque Louis en se tenant à l'écart & en laissant agir les loix, avoit un moyen de leur causer la plus sensible mortification. Ils n'avoient qu'une fille unique, Susanne de Bourbon, qui devoit être la plus riche héritiere de l'Europe, si on lui laissoit tous les biens de ses peres, & qui au contraire alloit se trouver la plus pauvre, si le roi ne lui tendoit une main secourable. L'envie d'obtenir des titres & de se rapprocher de la branche régnante, avoit

Ann. 1498.

porté le pere à ſtipuler dans ſon contrat de mariage, qu'au défaut d'enfants mâles, tous les biens dont il ſe trouveroit en poſſeſſion au moment de ſon décès, ſeroient cenſés réunis à la couronne. Inquiets ſur le ſort de leur fille, ils ſupplierent le roi de vouloir bien déroger à cette clauſe trop rigoureuſe, par rapport au duché de Bourbon qui étoit un bien purement patrimonial. Enhardis par la facilité avec laquelle ils obtinrent cette premiere grâce, ils chercherent dans la ſuite à faire obtenir également à leur fille les Comtés de Clermont, de la Marche & tous les autres biens qu'ils poſſédoient à quelque titre que ce pût être, en propoſant de la marier au jeune duc d'Alençon, chef de la branche royale la plus proche de la couronne, après la maiſon d'Orléans. Louis accorda cette nouvelle demande, & le mariage fut arrêté. Mais les fils mineurs de Gilbert de Bourbon-Montpenſier qui ſe portoient pour héritiers des biens de la maiſon de Bourbon après la mort de leur oncle, ayant en cette qualité formé oppoſition aux clauſes du contrat, Louis reſpecta leurs droits, & chercha un autre moyen d'établir avantageuſement le duc d'Alençon. On ne trouva point d'autre expédient pour conſerver à Suſanne l'héritage de ſes peres, que de lui faire épouſer Charles de Bourbon-Montpenſier ſon couſin-germain, en ſtipulant par le contrat de mariage une donation mutuelle de tous leurs droits. On verra dans la ſuite de cette hiſtoire dans quel abyme de maux ſe précipita François I, pour s'être imprudemment laiſſé engager par les ſollicitations de ſa mere, à donner atteinte aux clauſes de ce contrat.

Parmi ceux qui s'étoient déclarés le plus ouvertement contre le duc d'Orléans, reſtoit encore René duc de Lorraine. On a vu à quel point ils s'étoient haïs au commencement du regne précédent. A la vérité, un intérêt commun les avoit engagés depuis à ſe rapprocher & même à former une ligue. Mais René trompé par les promeſſes de madame de Beaujeu, n'avoit tenu

aucun des engagements qu'il venoit de prendre : & par une maladresse singuliere, il étoit resté l'ennemi de la France, sans devenir l'ami du duc d'Orléans. Ces considérations n'empêcherent point qu'on ne l'invitât à la cérémonie du sacre, & qu'on ne le chargeât d'y représenter le duc de Guienne. Comme dans les embarras inséparables de ces grandes cérémonies, on avoit paru le négliger, il imputa la froideur avec laquelle il avoit été reçu à un reste de haine, & se retira sans prendre congé. Louis s'en étant apperçu l'envoya prier de revenir & lui parla avec tant de franchise dans un entretien qu'ils eurent au bois de Vincennes, que le duc se croyant à la veille d'obtenir une entiere satisfaction sur le comté de Provence, dit le soir à ses officiers : *Amis, faisons bonne-chere, tout va bien*. On convint en effet de part & d'autre, de s'en rapporter à la décision d'un certain nombre de commissaires integres & éclairés. Mais après quelques conférences, les droits du roi parurent si bien fondés, les prétentions du duc furent si solidement réfutées, que prévoyant dès-lors quelle seroit la décision, & ne pouvant encore se résoudre à donner son désistement, il s'en retourna dans ses Etats, où il continua de charger son écusson des armes de Provence & de Naples, de se faire donner par ses sujets les titres attachés à la royauté, sans que la France se formalisât davantage de ce vain cérémonial. De son côté il resta si convaincu de la candeur & de la bonne foi du monarque, qu'il inspira à ses enfants le desir de s'attacher inviolablement à la fortune des rois de France, d'attendre tout de leurs bienfaits, sans songer davantage à leur contester des droits trop solidement établis.

Ann. 1498.

Après s'être si glorieusement vengé de ses ennemis, Louis ne songea plus qu'à se former un conseil. Une ame honnête & sensible, un esprit droit mais borné & incapable d'une longue contention, un caractere franc, ouvert, facile, ennemi de toute espece de défiance & de dissimulation ; enfin, une longue habitude de par-

George d'Amboise, premier ministre.

Le Gendre, vie du Card. d'Amboise. Baudier.

Ann. 1498.

tager avec un confident ses plaisirs & ses peines, lui imposoient en quelque sorte la nécessité de se choisir un premier ministre ; ce choix ne pouvoit être douteux : depuis la mort du comte de Dunois, qui avoit guidé ses premieres démarches, il s'étoit livré sans aucune réserve aux conseils de George d'Amboise. Avant que de parler de la fortune de ce prélat, il est à propos de jetter un coup-d'œil sur sa famille ; l'histoire offre peu d'exemples d'une prospérité aussi générale & aussi méritée. Pierre de Berrie d'Amboise son pere avoit eu d'Anne de Beuil sa femme neuf garçons & huit filles : de ces huit, trois furent abbesses, les autres furent mariées dans les premieres maisons du royaume. Charles d'Amboise, l'aîné des garçons, fut chevalier de l'ordre du roi, & successivement gouverneur de Bourgogne, de Champagne & de l'Isle de France : il mourut vers la fin du regne de Louis XI, avec la réputation d'un des plus habiles généraux & d'un des plus honnêtes hommes de son siecle, Jean fut évêque de Langres, pair de France, & lieutenant-général en Bourgogne. Aimeri, chevalier de Rhodes, devint grand-prieur de France, & ensuite grand-maître de l'ordre. Louis, évêque d'Albi, joignit au titre de ministre du roi Louis XI, la qualité de son lieutenant dans les provinces de Guienne, Languedoc & Roussillon ; on le vit tour à tour général d'armée, ou chargé des plus importantes négociations. Jean, seigneur de Bussi, distingué parmi les courtisans, par la valeur & la galanterie qui devinrent héréditaires dans sa branche, fut lieutenant-général en Normandie. Pierre fut évêque de Poitiers & abbé de Cluny. Hugues, seigneur d'Aubijoux, après s'être signalé dans les guerres d'Italie, fut élevé à la charge de capitaine des deux cents gentilshommes de la maison du roi, George le dernier ou le pénultieme des garçons, avoit été élu à quatorze ans évêque de Montauban, & s'étoit attaché à la cour en qualité d'aumônier. Dans la querelle qui partagea la nation au sujet de la régence,

George



GEORGES CARDINAL D'AMB.^se^
Archevêque de Rouen, Minist.^e^ d'Etat.
Mort à Lyon, le 25 Mai, 1510. âgé de 50 ans.

George prit parti pour le duc d'Orléans, & forma une conspiration pour lui faire enlever le jeune monarque. Ayant été découvert & arrêté, il expia cette faute par une longue prison : sa qualité d'évêque, le besoin qu'Anne de France avoit alors de ménager la cour de Rome qui le réclamoit, lui ayant fait obtenir la liberté, il travailla utilement pour la délivrance du duc d'Orléans détenu dans la tour de Bourges, après la bataille de Saint-Aubin. Il reçut bientôt le prix de ses services, il fut pourvu de l'archevêché de Narbonne. Avant qu'il eût pris possession de ce siége, l'archevêché de Rouen vint à vâquer, & le duc d'Orléans, qui se trouvoit alors gouverneur de Normandie, ayant eu le crédit de le faire élire, lui confia en même-temps la lieutenance-générale de cette grande province. Le nouvel archevêque y séjourna peu ; il suivit son maître en Italie, & passa pour lui avoir suggéré toutes les démarches qui déplurent au conseil de Charles VIII. Associé long-temps à toutes les disgraces du duc d'Orléans, il parut monter avec lui sur le trône. Louis lui fit obtenir le chapeau de cardinal, & le déclara son premier ministre. Ceux qui eurent entrée dans le conseil & la principale direction des affaires après le cardinal d'Amboise furent : Ann. 1498.

Louis d'Amboise, évêque d'Albi. Quoiqu'il fût plus ancien que George dans le ministere, & qu'il eût rendu à l'Etat des services plus importants, il ne se crut point humilié en se voyant subordonné à son cadet. Formation du conseil.

Louis Mallet, seigneur de Graville & amiral de France. Déchu de ce haut degré de faveur & de puissance, où ses talents l'avoient fait parvenir sous le regne précédent, il s'étoit de bonne heure ménagé un appui dans la faveur naissante des d'Amboise. N'ayant qu'une fille héritiere d'une fortune immense, il l'avoit mariée avec le jeune Charles d'Amboise, neveu du premier ministre, & chef du nom & des armes de cette illustre maison.

Pierre de Rohan, maréchal de Gié. Il avoit eu en-

Ann. 1498.

trée dans le conseil dès le regne de Louis XI, & s'y étoit maintenu sous celui de Charles VIII, sans toutefois renoncer au commandement des armées : ministre & général, il jouissoit de la plus haute considération; mais il n'avoit pu se préserver de cette haine violente qu'Anne de Bretagne avoit vouée à toute la maison de Rohan. Ainsi, quoique Louis l'aimât, quoiqu'il déférât volontiers à ses avis, il n'osoit le plus souvent lui témoigner sa confiance : il fut même forcé, quelque temps après, de l'éloigner de la cour, comme nous aurons occasion de le rapporter.

Gui de Rochefort mérite une place distinguée dans l'histoire, & contribua plus qu'aucun de ses contemporains à la gloire & à la réputation de son maître. Né sujet des ducs de Bourgogne, & décoré de l'ordre de la toison d'or, il étoit passé avec son frere au service de France sous le regne de Louis XI. Tandis que Guillaume remplissoit si supérieurement les fonctions de chancelier, Gui, premier-président du nouveau parlement de Bourgogne, travailloit utilement de son côté à faire aimer la domination Françoise dans une province nouvellement conquise : occupé tout entier à y maintenir l'ordre & la sûreté, il tomba lui-même au pouvoir des ennemis. Quelques Francomtois, sujets de la maison d'Autriche, ayant pénétré dans le duché de Bourgogne, l'enleverent dans une de ses terres, & le tinrent long-temps dans une étroite prison. Ayant trouvé moyen d'en échapper, il reparut à la cour de France dans le temps qu'on apprit la mort de Robert Brissonnet qui avoit succédé, dans la place de chancelier, à Guillaume de Rochefort. Le souvenir des services importants que son frere avoit rendus à l'Etat, les preuves de zele, d'intégrité & d'application qu'il avoit déja données lui-même, déterminerent le conseil de Charles VIII, à lui déférer la dignité de chancelier, dans laquelle il fut confirmé par Louis XII.

Imbert de Batarnai, seigneur du Bouchage, & Florimond de Robertet, eurent la principale direction des

finances. Du Bouchage avoit été le ministre de confiance de Louis XI ; mais il étoit alors fort âgé : Robertet, avec un esprit plein de modération & de sagesse, n'avoit que les talents nécessaires pour bien remplir une place du second ordre. Ann. 1498.

Il faut porter le même jugement d'Etienne Poncher, évêque de Paris & archevêque de Sens : il s'étoit formé aux affaires dans la place de conseiller-clerc au parlement de Paris, école célebre, d'où la France tira la plupart de ses évêques, tant que la pragmatique sanction fut observée dans le royaume. Poncher parvint sur la fin de ce regne à la dignité de garde des sceaux : il fut chargé des négociations les plus épineuses, & s'il ne réussit pas toujours, il s'en acquitta du moins sans reproche.

Le célebre Philippe de Comines, se mit aussi sur les rangs. Outre les services qu'il avoit rendus à l'Etat, il croyoit avoir des droits bien fondés à la reconnoissance personnelle du monarque, après avoir langui neuf mois dans une cage de fer pour s'être déclaré trop ouvertement son partisan : mais la supériorité de ses lumieres & la trempe de son esprit le faisoient craindre ou haïr de la plupart de ceux qui composoient déja le conseil. La froideur avec laquelle il fut reçu du nouveau monarque, l'avertit assez qu'il étoit temps de songer à la retraite. Il y composa ces excellents mémoires dont nous avons fait usage pour les deux regnes précédents. Comines avoit choisi pour devise une maxime, qui dans un état bien policé, devroit être gravée sur la porte de tous les citoyens : *Celui qui par son travail ne contribue point au bien de la société ne doit point manger.*

Conduite du roi à l'égard de la reine Anne de Bretagne.

Belcarius. D. Lobineau. Belleforest. Vita Ludov. Aurelian.

Personne ne sentit alors toute la perte que l'Etat faisoit, en se privant des secours qu'on avoit droit d'attendre d'un ministre tel que Comines. Un plus grand intérêt occupoit la nation : Anne de Bretagne avoit long-temps défendu sa petite souveraineté contre les armes de la France, & n'avoit consenti à épouser Charles VIII, que lorsque tous les moyens de résister

lui eurent été enlevés. Par le contrat de mariage, Anne & Charles comme substitué aux droits des Penthievres, s'étoient fait une donation mutuelle de leurs droits respectifs sur le duché de Bretagne, au cas que l'un d'eux vînt à mourir sans laisser d'enfants : mais comme on s'étoit dès-lors proposé d'unir irrévocablement ce grand fief à la couronne, on avoit stipulé en même-temps, que si le roi mouroit le premier sans postérité, Anne ne pourroit se remarier qu'à son successeur immédiat sur le trône, si celui-ci vouloit, ou pouvoit l'épouser, sinon au prince le plus proche de la couronne. Le cas étoit arrivé, & même d'une maniere plus embarrassante qu'on ne l'avoit prévu. Louis XII étoit marié, & François d'Angoulême, premier prince du sang, étoit encore enfant. Au défaut du comte d'Angoulême, on ne pouvoit jetter les yeux que sur le duc d'Alençon, plus âgé que lui à la vérité, mais qui n'étoit point encore nubile. Il se trouvoit donc encore une disproportion énorme entre ce jeune duc & la reine douairiere. Ce mariage, entraînoit un autre inconvénient ; il éloignoit le but qu'on s'étoit proposé de réunir la Bretagne à la couronne : au contraire il l'en auroit séparée de nouveau avec d'autant plus de danger pour le royaume, que les possessions de la maison d'Alençon situées dans le Maine & la Normandie, & parconséquent limitrophes de la Bretagne, auroient formé par leur union à ce duché un poids de puissance capable d'effrayer, ou du moins d'inquiéter les monarques François. D'ailleurs, comment s'assurer qu'Anne, de retour dans ses Etats où elle entretiendroit des intelligences & un commerce suivi avec toutes les cours de l'Europe, renonceroit à se choisir elle-même un époux, seroit toujours disposée à recevoir celui qu'il plairoit au roi de lui présenter ? Cependant il falloit sur-le-champ prendre un parti : Anne demandoit avec les plus vives instances à retourner dans son duché, on n'avoit aucun motif légitime de la retenir. Quand bien-même on se

Ann. 1498.

Histoire des Brissonnet. St-Gelais.

seroit cru autorisé, par la raison d'Etat, à s'assurer de sa personne, cette violence qui l'auroit aliénée pour jamais de la France, auroit eu les suites les plus funestes pour la monarchie. Les Bretons attachés au sang de leurs anciens maîtres se seroient soulevés: les puissances voisines n'auroient pas manqué une si belle occasion, de venger leurs injures personnelles, en ne paroissant que les défenseurs de l'innocence opprimée; le royaume se seroit donc trouvé en proie à une guerre civile & étrangere. Le seul moyen de parer à tous ces inconvénients étoit de faire épouser à Louis XII la reine douairiere : mais combien d'obstacles s'opposoient à cet arrangement? Depuis plus de vingt-ans, Louis étoit marié à la plus jeune des filles du roi Louis XI. Quoique cette princesse fût difforme, quoiqu'il l'eût épousée contre son gré, il n'avoit aucun reproche à lui faire. Epouse vertueuse & soumise, elle avoit supporté avec courage tous les torts de son mari: elle l'aimoit uniquement, & dans les disgraces où il étoit tombé par son imprudence, elle lui avoit tendu une main secourable, & n'avoit songé à se venger de ses outrages que par des bienfaits. Fille & sœur des deux derniers rois, ses prédécesseurs, son épouse, sa parente, devoit-elle être traînée dans les tribunaux: si la mort avoit enlevé ceux qui auroient pu la défendre, devoit-il s'en prévaloir pour l'accabler? ne devenoit-il pas, au contraire, par les liens du sang, par les loix de l'honneur & de la probité, son protecteur, son appui, son unique soutien? Ces réflexions étoient bien capables de déchirer un cœur tel que celui du roi; & il ne faut point douter, qu'avant de prendre une derniere résolution, il n'ait essuyé de longs & de douloureux combats.

Un devoir indispensable l'avoit conduit chez la reine douairiere, & il l'avoit trouvée livrée au plus violent désespoir, & presque résolue d'attenter à sa propre vie : en combattant ce dessein funeste, en s'efforçant de la consoler & de rétablir par degrés le calme dans

cette ame violente & sensible, il ne s'apperçut pas qu'il
Ann. 1498. se faisoit à lui-même une plaie profonde & incurable. Il n'avoit pu pendant le long séjour qu'il avoit fait en Bretagne, défendre son cœur contre les charmes naissants de la princesse, & il s'étoit apperçu que ses soins n'avoient point déplu : les premiers regards d'Anne avoient été pour le duc d'Orléans. Obligés l'un & l'autre d'étouffer des sentiments si doux, ils se croyoient sans doute parfaitement guéris ; mais ces feux mal éteints se rallumerent aisément, lorsque la fortune sembla prendre plaisir à les rapprocher. Louis fit l'aveu de sa passion & apprit de la bouche de sa maitresse que s'il étoit libre & juridiquement dégagé de ses liens, il n'éprouveroit de sa part aucune résistance. Il proposa l'affaire dans son conseil, exposant les raisons qu'il croyoit avoir de regarder son premier mariage comme nul ; mais exigeant en même-temps que tout le monde dît librement ce qu'il en pensoit sans flatterie & sans crainte. Tous furent d'avis, que pour tranquiliser la conscience de la reine douairiere, & ne rien laisser d'obscur ni de louche dans une procédure qui pourroit un jour troubler l'Etat, en compromettant les droits des héritiers de la couronne, on devoit se conformer scrupuleusement à toutes les formalités de l'ordre judiciaire, & demander au pape des commissaires pour entendre les deux parties. Dès qu'on eut pris cette résolution, on laissa partir Anne pour la Bretagne : mais quoiqu'elle eût déja promis d'épouser le roi, si les commissaires prononçoient la nullité du premier mariage, comme on craignoit encore ou qu'elle ne changeât de sentiment lorsqu'elle seroit en liberté, ou qu'il ne se rencontrât des obstacles à cette dissolution si ardemment desirée, on retint par précaution les villes de Nantes & de Fougeres qui étoient regardées comme les deux clefs de la Bretagne. Il arriva même que les commandants françois de Brest & de Saint-Malo, refuserent long-temps de remettre ces deux places aux officiers de la princesse, rejettant tous les ordres qu'on

pouvoit leur montrer comme faux & ſubreptices, & menaçant de punir exemplairement ceux qui oſeroient leur en apporter de pareils.

Ann. 1498.

Alexandre VI, auquel on s'adreſſa pour obtenir des commiſſaires, avoit été l'ennemi déclaré de Charles VIII: mais les intérêts de ſa famille, ſuivant leſquels il régloit ſes démarches, lui faiſant alors deſirer la protection de la France, il reçut avec joie l'occaſion qui ſe préſentoit d'obliger le nouveau monarque. Il nomma commiſſaires pour inſtruire le procès Louis d'Amboiſe, évêque d'Albi, & Ferdinand, évêque de Ceuta, ſon nonce à la cour de France, auxquels il joignit peu de temps après Philippe de Luxembourg, cardinal évêque du Mans. Ces trois prélats s'étant aſſocié trois eccléſiaſtiques du ſecond ordre, plus verſés qu'eux dans la pratique judiciaire, établirent leur tribunal à Tours, & ſommerent Jeanne de France d'y comparoître.

Il fait caſſer ſon mariage avec Jeanne de France.

Procès manuſcrit du divorce.

Ferron. de reb. Gallic.

Bulle d'Alexandre VI.

Quelque préparée que fût déja cette malheureuſe princeſſe à eſſuyer des mortifications, elle ne put apprendre ſans une mortelle douleur, qu'on ſongeât à lui ôter ſon époux, ſon honneur & ſon rang: ſoumiſe à ſes devoirs, accoutumée à aimer ſans exiger de retour, elle n'avoit jamais travaillé à ſe détacher d'un cœur qui la rejettoit: d'ailleurs elle ſe croyoit obligée en conſcience à ne pas donner les mains à une action qu'elle regardoit comme une ſouveraine injuſtice.

Les moyens ſur leſquels le procureur du roi ſe fonda pour demander que le mariage de Louis avec Jeanne fût déclaré nul, ſe réduiſirent à quatre: 1°. La parenté au quatrieme degré, Louis & Anne deſcendant l'un & l'autre de Charles V: 2°. L'affinité ſpirituelle au ſecond degré, Louis XI pere de la princeſſe ayant tenu le duc d'Orléans ſur les fonts de Baptême; ce qui avant le concile de Trente, étoit regardé comme un empêchement diriment: 3°. La violence de la part du pere de la princeſſe, & le défaut de liberté de la part de l'époux: 4°. Les vices corporels de la princeſſe qui la rendoient inhabile aux fins du mariage. Le pro-

Ann. 1498. cureur du roi entroit à ce sujet dans des détails que la nécessité d'autoriser sa demande rendoit sans doute excusables ; mais que la décence ne permet pas de rapporter.

Jeanne, à qui l'on communiqua par écrit ces quatre moyens, répondit au premier & au second, qu'elle ignoroit à quel degré elle étoit parente du duc d'Orléans, qu'elle ne savoit pas mieux s'il y avoit entr'eux quelque affinité spirituelle ; mais que ce qu'elle ne pouvoit ignorer, c'est que ceux auxquels elle appartenoit n'avoient été ni assez ignorants, ni assez négligents pour n'avoir pas sollicité des dispenses, si elles avoient été nécessaires ; & qu'on ne pouvoit présumer qu'ils n'eussent pas obtenu une faveur qui ne se refusoit à personne : au troisieme, qu'elle n'étoit point sortie de si bas lieu, ni un parti si à dédaigner, pour qu'on ne pût sans user de violence lui trouver un mari ; qu'il y avoit toute apparence au contraire que celui qui l'avoit obtenue, avoit eu besoin d'employer des prieres, des sollicitations & du crédit. Quant au quatrieme : *Je sais bien*, dit-elle, *que je ne suis ni aussi belle, ni aussi bienfaite que bien d'autres femmes ; mais je ne m'en crois pas moins propre aux fins du mariage, ni plus incapable d'avoir des enfants.* Elle ajouta que le mariage étoit consommé, que depuis plus de vingt ans le roi n'avoit point cessé de vivre avec elle, qu'il avoit usé de tous les droits que lui donnoit la qualité d'époux.

Le quatrieme moyen auroit été le plus décisif s'il eût pu être bien prouvé : ce fut aussi celui sur lequel le procureur du roi insista le plus : il demanda la visite des sages-femmes, ou si ce parti répugnoit à la reine, de quatre dames de la cour capables de connoître & de dire la vérité. Anne rejetta cette proposition comme contraire à la pudeur & indigne de sa naissance & de son rang : elle protesta avec tant de force & de vivacité qu'elle mourroit plutôt que de s'y soumettre, qu'on désespéra de vaincre une répugnance si naturelle. Comme d'ailleurs elle persistoit à nier tous les

les faits sur lesquels on fondoit la nullité du mariage, & qu'on ne pouvoit s'en assurer que par des enquêtes, on passa un mois à entendre des dépositions de témoins. Elles se firent à Orléans, à Blois, à Ponlevoi, à Amboise. Les deux premiers points, savoir le degré de parenté & l'affinité spirituelle étoient notoires : Jeanne ne les nioit pas ; elle soutenoit seulement que si elle avoit eu besoin de dispense pour épouser le duc d'Orléans, ceux qui l'avoient mariée n'avoient eu garde de négliger cette formalité. Il ne s'agissoit donc que de retrouver l'original de cette dispense : l'évêque d'Orléans qui avoit donné la bénédiction nuptiale vivoit encore. Il déclara que la veille de la célébration, le chancelier Doriole lui avoit remis entre les mains la dispense pour cause de parenté, accordée par le cardinal Julien de la Rovere légat en France, mais qu'il ne se souvenoit pas s'il avoit été fait mention dans cette dispense de l'affinité spirituelle ; que n'ayant pas eu le temps de la fulminer, il avoit suppléé à cette formalité en la tenant à la main pendant la célébration ; qu'ensuite il l'avoit remise au chancelier sans en garder de copie. A force de perquisitions, on retrouva cette dispense : restoit donc à savoir si pour n'avoir pas été fulminée, elle devoit être nulle. Il paroît que le procureur du roi passa une sorte de condamnation sur ce premier article. Ann. 1498.

Les dépositions sur la violence étoient plus embarrassantes & en plus grand nombre : car bien que le pere du duc d'Orléans eût le premier recherché cette alliance, & que le mariage eût été arrêté lorsque Jeanne étoit encore au berceau, il étoit constant que le jeune prince la voyant dans un âge plus avancé, bossue & contrefaite, avoit conçu pour elle un dégoût insurmontable, & que s'il eût été parfaitement libre il ne l'auroit point épousée. Lorsqu'on lui parloit de la princesse, il entroit en fureur, jurant *qu'il aimeroit mieux épouser une simple demoiselle de Beauce.* L'évêque d'Orléans chargé de la célébration du mariage étant entré

Ann. 1498.

dans sa chambre, pour l'y disposer, le trouva fondant en larmes; & sur la représentation qu'il lui fit qu'il étoit encore le maître de refuser son consentement: *Hélas*, lui répondit-il, *monseigneur d'Orléans, mon ami, que ferai-je? je ne saurois résister, il vaudroit autant être mort que de faillir à le faire, car vous connoissez à qui j'ai affaire.* Le prélat ayant exigé une réponse plus positive, *Il m'est bien force*, reprit le duc, *& il n'y a remede.*

Ces dépositions prouvoient suffisamment la répugnance du duc d'Orléans pour les nœuds qu'on lui proposoit: mais combien de mariages contractés avec répugnance ne laissent pas d'être valides par la consommation? Il falloit donc prouver encore une violence bien caractérisée de la part du pere de la princesse & un défaut absolu de liberté de la part du prince; & sur cet article les dépositions furent abondantes. Tout le monde savoit que Louis XI s'étoit en quelque sorte arrogé le droit de disposer de toutes les riches héritieres, sans consulter leur inclination, ni le vœu de leurs parents; & qu'il étoit dangereux d'opposer la moindre résistance à ses volontés. Des témoins rapportoient qu'il avoit menacé de faire le jeune duc moine & abbé de Cluni, de renvoyer en Allemagne Marie de Clèves sa mere, s'ils ne consentoient au mariage projetté: qu'il avoit promis une pension à Mornac, pour y disposer son éleve; qu'au contraire soupçonnant Montenac & Bresille de l'en détourner, il avoit cherché un prétexte pour les perdre; que Bresille, sur ce simple soupçon avoit été chargé de fers & appliqué à la question, que Montenac n'avoit évité la mort qu'en se réfugiant à Rhodes: on produisoit la lettre suivante au comte de Dammartin: *Monseigneur le grand-maître, je me suis délibéré de faire le mariage de ma petite fille Jeanne & du petit duc d'Orléans, parce qu'il me semble que les enfants qu'ils auront ensemble ne leur coûteront gueres à nourrir, vous avertissant que j'espere faire ledit mariage, ou autrement ceux qui iront au contraire*

ne seront jamais assurés de leur vie en mon royaume, pourquoi il me semble que j'en ferai le tout à mon intention. On se donnoit la torture pour prouver que cette lettre étoit bien véritablement de Louis XI, qu'elle n'avoit point été fabriquée après coup; mais outre qu'elle étoit sans date, elle paroissoit si déraisonnable, si déplacée dans la bouche de Louis XI, si analogue au contraire & si favorable à la cause de Louis XII, que cette seule considération devoit la faire suspecter. Jeanne répondoit aux autres dépositions, qu'elles étoient faites par des domestiques ou des pensionnaires du roi; que quelques-unes se contredisoient, & qu'aucune par conséquent ne pouvoit former une preuve juridique: elle ajoutoit que les sujets de crainte qu'on alléguoit, étoient chimériques & imaginés à plaisir; qu'à tout le moins ils auroient dû cesser après la mort de celui qui les donnoit: que son mari, s'il eût été autorisé à réclamer contre la violence, auroit dû s'en aviser pendant la minorité de Charles VIII, dans une conjoncture où il étoit assez puissant pour disputer la régence: qu'il l'eût pu faire en toute sûreté dans l'assemblée des États-généraux, où beaucoup d'autres seigneurs moins accrédités avoient exposé leurs griefs, & obtenu une entiere satisfaction: que rien n'avoit pu le contraindre dans ces assemblées du parlement & de l'université, où il avoit harangué contre les abus du gouvernement: qu'au contraire, c'étoit depuis ce temps qu'il avoit le mieux vécu avec elle; qu'il lui avoit formé un état de maison; qu'il l'avoit fait reconnoître à Blois & à Orléans; qu'il l'avoit traitée en public & en particulier comme sa femme légitime, & qu'il ne lui avoit refusé aucun des titres ni des droits dûs à son rang. Ann. 1498.

Sur le quatrieme article, celui de la consommation du mariage; les dépositions varioient. Celles qui étoient favorables au duc d'Orléans, portoient que dès son enfance la princesse étoit si difforme & tellement contrefaite, que lorsque le seigneur de Linieres la mena au château du Plessis-lès-Tours, Louis XI qui l'apperçut par

Ann. 1498.

une fenêtre recula d'effroi, fit le signe de la croix & jura qu'*il ne l'avoit pas crue si laide :* que la duchesse d'Orléans, lorsqu'on la lui présenta pour la premiere fois, perdit la parole & manqua de tomber évanouie : que Jeanne elle-même n'avoit point ignoré l'effroyable dégoût qu'elle inspiroit à son mari, & qu'elle s'étoit plus d'une fois rendu justice; que Linieres lui disant un jour : *Madame parlez à monseigneur, témoignez-lui votre affection,* elle avoit répondu, *Je n'oserois parler à lui, car vous & chacun voit qu'il ne fait compte de moi :* qu'elle avoit dans une pareille rencontre dit à Salmon de Bombelles son médecin : *Ah ! maître Salmon, je n'ai pas personnage pour un tel prince :* que le duc avoit révélé à quelques-uns de ses confidents, les vices de conformation de sa femme ; vices qui la rendoient inhabile aux fins du mariage : que bien que par ménagement il neût pas voulu les divulguer, il avoit cru que sa conscience l'obligeoit à s'éloigner d'elle : qu'il avoit fait usage du premier moment de liberté dont il eût encore joui pour se retirer en Bretagne & y chercher une autre épouse : qu'il s'étoit regardé comme si peu lié par son premier engagement qu'il avoit demandé publiquement Anne en mariage, & avoit obtenu le consentement du pere : qu'il l'auroit même dès-lors épousée, si ceux qui gouvernoient la France n'eussent abusé de leur crédit pour faire échouer ce projet. On produisit les instructions données à Chaumard, religieux de Fontevraud, qui avoit été député à Rome pour solliciter les dispenses : on produisit de même le témoignage de Jean Amis député dans la même cour, par madame de Beaujeu, pour s'opposer à la requête de Chaumard. Enfin, on fit observer que le duc ayant reconnu la nullité de son mariage, n'avoit ni reçu, ni demandé la dot de la princesse qui étoit de cent mille écus. Les témoignages qu'elle produisit à son tour n'étoient pas moins formels. Ils montroient que si la nature lui avoit refusé les graces de la figure, elle l'avoit bien dédommagée du côté de l'esprit & du caractere ; que ces der-

nieres qualités dont l'empire est plus durable avoient fait leur effet sur le cœur de son époux; que si elles ne l'avoient point entiérement guéri d'un amour volage, elles avoient du moins conservé à la princesse l'essentiel de ses droits; que non-seulement pendant le regne de Louis XI, mais même pendant toute la durée de celui de Charles VIII, ils n'avoient eu le plus souvent qu'une même table, qu'un même lit: que dans ces moments d'ivresse que procure une passion satisfaite, il avoit plus d'une fois vanté son bonheur en des termes & avec des exagérations qui marquoient bien qu'il n'avoit pour elle aucun dégoût. Etoit-ce donc à une princesse son épouse, fille & sœur de ses maîtres, qu'il avoit cru alors adresser ses caresses, ou ne l'avoit-il regardée que comme un vil objet de prostitution? avoit-elle mérité cet opprobre, & oseroit-il avouer une pareille lâcheté? Ann. 1498.

Qu'on se figure une princesse élevée à l'ombre du trône, accoutumée à recevoir dès l'enfance des marques de soumission & de respect de tous ceux qui l'approchoient, déchue tout-à-coup de ce haut rang, réduite à paroître en état de suppliante devant des commissaires, à entendre des dépositions de témoins, à recevoir de la bouche d'un époux, dont elle ne pouvoit encore se détacher, les déclarations les plus formelles du dégoût & de l'aversion qu'elle lui avoit toujours inspirés; osant à peine faire éclater ses plaintes & donner un libre cours à ses larmes, de peur d'aigrir encore davantage celui dont son sort dépendoit. Dans cet abandon général, dans cet abyme d'humiliation, peut-être étoit-elle encore moins à plaindre que celui qui causoit ses malheurs; car elle avoit du moins pour elle son innocence & cette fermeté qu'inspire une conscience pure & sans remords: mais Louis, naturellement juste & miséricordieux, quels reproches ne dut-il pas se faire à lui-même! quels tourments ne dut-il pas essuyer, lorsque par la suite d'une odieuse procédure, il se trouva réduit à entendre discuter des faits & des dé-

Ann. 1498. tails qui auroient dû rester ensevelis dans l'ombre du silence ; à profaner, en quelque sorte, lui-même la majesté du trône, & la sainteté de la couche nuptiale ; à persécuter, enfin, & à couvrir de confusion une princesse, sa parente, sa femme, qui loin d'avoir mérité sa haine, lui avoit tendu, dans le malheur, une main secourable ! Sans doute il n'avoit pas prévu, en commençant cette affaire, les cruelles extrémités où il en faudroit venir : on doit même soupçonner, d'après la connoissance que l'histoire nous donne de son caractere, qu'il se repentit plus d'une fois de s'y être engagé. Mais après l'éclat qu'on avoit affecté de répandre sur une cause qui intéressoit la nation, & qui étoit devenue le sujet ordinaire de toutes les conversations, il n'étoit plus temps de reculer, il falloit en voir la fin. Les commissaires étoient dans le plus grand embarras : la voie des informations, à laquelle ils avoient eu recours, ne leur donnoit point de preuves suffisantes pour asseoir un arrêt. Les dépositions étoient à charge & à décharge, & pouvoient à-peu-près se balancer ; ils en revinrent donc à demander de nouveau la visite & le témoignage des sages-femmes.

Jeanne étoit bien résolue à ne point s'avilir à ce point. Pour se délivrer, enfin, de cette odieuse poursuite, elle composa un mémoire où elle articuloit les faits favorables à sa cause, priant les commissaires d'interroger le roi lui-même, sur chacun des articles qu'il contenoit, & de prononcer ensuite la sentence sur ses réponses. Louis montra d'abord de la répugnance à subir cet interrogatoire ; il s'y soumit ensuite, & après avoir prêté le serment qu'on exigeoit de lui, il répondit d'une maniere à lever tous les embarras qui avoient jusqu'alors arrêté les juges : ils prononcerent donc « que le mariage avoit été & étoit » encore nul & de nul effet ; que le roi étoit libre de » se pourvoir ailleurs ; que par l'autorité apostolique, » ils lui en donnoient la permission autant qu'il étoit » nécessaire ; qu'à l'égard de la princesse Jeanne, ils

» l'exemptoient des frais, des dommages & intérêts «.

On fut étonné de la tranquillité avec laquelle Jeanne reçut cette nouvelle. Excédée de tant de traverses, & guérie, enfin, d'une passion malheureuse, elle sembla bénir l'heureux naufrage qui la conduisoit au port. Louis de son côté, qui avoit fait long-temps violence à son caractere, ne songea plus qu'à réparer la dureté de ses procédés : il lui céda sur-le-champ la jouïssance du duché de Berri, du domaine de Pontoise, de Châtillon-sur-Indre, & de Châteauneuf-sur-Loire, ne se réservant, sur toutes ces terres, que les droits de souveraineté. Retirée à Bourges, où elle ne s'occupoit plus que des pratiques de religion, elle fonda près de son palais, avec l'agrément du roi & la permission du saint-siege, un nouvel ordre de religieuses, sous le nom *d'Annonciades,* consacrées à retracer, dans la retraite, les dix principales vertus de la sainte Vierge. Quoiqu'elle eût fait profession avec elles, elle ne put se résoudre à changer d'habit, jugeant apparemment, qu'en gardant son rang & les marques extérieures de sa dignité, elle conserveroit plus de moyens de protéger & d'affermir ce nouvel établissement. Ann. 1498.

Louis, qui n'avoit travaillé avec tant d'ardeur à faire casser son premier mariage, que pour épouser Anne de Bretagne, sa parente, n'avoit pas même attendu la sentence des commissaires, pour solliciter à Rome des dispenses, & un chapeau de cardinal pour George d'Amboise, son premier ministre. Alexandre VI avoit tout accordé, & avoit chargé d'une commission si agréable, César Borgia son fils, qui après avoir abdiqué la pourpre Romaine, avoit dessein de chercher un établissement à la cour de France. César remit sur-le-champ le chapeau au nouveau cardinal : quant à la bulle de dispense, il feignit qu'elle n'étoit point encore expédiée, afin d'avoir le temps de négocier ses propres intérêts, & d'obtenir ce qu'on n'auroit peut-être pas envie de lui accorder. L'évêque de Ceuta déconcerta cette ruse Italienne, en informant le conseil

Ann. 1498.

du roi de la date de cette bulle. D'après cet éclarcissement, les théologiens déclarerent que le roi pouvoit contracter son nouveau mariage quand il le jugeroit à propos : alors César Borgia se trouva forcé de remettre, de mauvaise grace, cette bulle qu'on ne lui demandoit plus ; mais le malheureux prélat paya bien cher son indiscrétion. Borgia le fit empoisonner.

Mariage du roi avec Anne de Bretagne. Conditions accordées à la province.

D. Lobineau, preuves.

Hist. univ. Paris.

Rien n'arrêtant plus le monarque, il partit pour Nantes où Anne se rendit de son côté, accompagnée de la premiere noblesse de Bretagne. Comme elle connoissoit son empire sur les volontés de Louis, elle en profita en femme habile, pour stipuler des conditions bien différentes de celles qu'elle avoit obtenues de Charles VIII. Le premier contrat étoit celui d'un souverain qui épouse sa vassale, le second fut celui d'une reine qui consent à donner la main à son amant : il paroît avoir été modélé sur celui d'Isabelle, reine de Castille, avec Ferdinand, roi d'Aragon. Mais Isabelle, beaucoup plus puissante que Ferdinand, lui faisoit grace en l'épousant, au lieu qu'Anne épousoit son seigneur & son maître. Non-contente de se réserver, pendant sa vie, la jouissance pleine en entiere de son duché, elle voulut enlever à la France le seul avantage qui pouvoit lui revenir de cette alliance, avantage que ceux des Bretons, qui connoissoient le mieux les intérêts de leur province, avoient désiré sous le regne précédent : elle stipula, qu'après sa mort, le second enfant mâle qui proviendroit de son mariage avec Louis, ou au défaut de mâles, la seconde fille seroit duc ou duchesse de Bretagne, aux mêmes titres & droits que l'avoient été ses ancêtres ; que s'il ne naissoit qu'un enfant unique de ce mariage, la clause subsisteroit, & seroit accomplie, par rapport à ses descendants ; qu'outre les revenus de son duché, Anne jouiroit du douaire qui lui avoit été assigné par Charles VIII ; qu'on lui en assigneroit encore un second, dont elle conserveroit de même l'usufruit si le roi mouroit avant elle ; que si elle mouroit avant le roi sans laisser d'enfants, il

il conserveroit, pendant sa vie seulement, la jouissance du duché de Bretagne, qui retourneroit ensuite au plus proche parent de la reine. On régla, dans un second acte qui fut ajouté au contrat de mariage, que le roi n'innoveroit rien par rapport au gouvernement de la province; qu'il ne pourroit dénaturer les offices, ni destituer aucun de ceux qui en étoient pourvus; que lorsqu'il en vaqueroit quelqu'un par mort ou autrement, la reine y nommeroit de plein droit, & que les provisions en seroient expédiées dans la chancellerie de Bretagne; que toutes les fois qu'il seroit question de lever des impôts, des fouages ou autres subsides, les Etats seroient duement convoqués pour en faire l'octroi à la maniere accoutumée; que les sujets du duché ne pourroient être ajournés hors des limites de la province en premiere instance, mais seulement par appel; que le roi ne pourroit tirer les nobles de la province pour servir dans ses armées, sinon dans une extrême nécessité, ou du consentement de la reine & des Etats; qu'il s'intituleroit, dans les actes qui concerneroient la province, *duc de Bretagne*; qu'il y feroit battre monnoie d'or & d'argent en son nom & celui de la reine conjointement; que les bénéfices ne seroient conférés qu'aux naturels du pays, à moins que pour des considérations particulieres, il ne plût à la reine d'en gratifier des étrangers. Après la célébration des noces, la reine fut conduite à Saint-Denis, où elle fut couronnée une seconde fois, & fit une nouvelle entrée solennelle à Paris. On affecta de célébrer cet événement, par des fêtes & des réjouissances publiques; mais l'ame sensible des François plaignoit Jeanne. On murmura; les prédicateurs, qui dans ce siecle exerçoient une sorte de censure publique sur les actions des souverains, comme sur celle du peuple, oserent déclamer contre tout ce qui venoit de se passer.

Ann. 1499.

Diminution des tailles.

Seissel, hist.

Louis, qui en fut instruit, ne chercha à s'en venger que par de soliddes bienfaits. Dès son avénement au trône, il avoit donné une preuve éclatante de son

Ann. 1499. de Louis XII. *Belcar. rerum Gallic. Ferron. de reb. Gest. Gall. Belleforest, annal.*

désintéressement & de l'amour qu'il portoit à son peuple. C'étoit l'usage que l'on payât au prince qui montoit sur le trône, quelque subside extraordinaire pour les funérailles de son prédécesseur, les cérémonies de son sacre & de son couronnement. Nous avons vu les Etats assemblés à Tours, régler eux-mêmes cette contribution à la somme de trois cent mille livres. Louis étoit donc autorisé à l'exiger de ses sujets; & quoiqu'il en eût fait les avances de ses propres deniers, il étoit le maître de s'en faire rembourser sans que personne eût eu sujet de se plaindre. Cependant, non-seulement il n'exigea rien, il diminua cette même année les impôts d'un dixieme, annonça de nouvelles diminutions pour les suivantes, & déclara qu'il ne seroit content que lorsque les tailles se trouveroient réduites à la somme de douze cent mille livres, que les Etats avoient volontairement offerte au roi Charles VIII. Son zele pour le soulagement de son peuple ne se borna pas à diminuer les impôts; il s'étendit, comme nous allons le voir, à toutes les branches de l'administration.

Police établie dans les troupes. *Ibidem. Brantome, Vies de G. capit. Hist. du chevalier Bayard.*

Depuis plusieurs mois, Louis avoit rassemblé les magistrats les plus éclairés du royaume pour conférer ensemble sur les abus qui n'avoient point encore été réformés sous le regne précédent. Gui de Rochefort présidoit à ces assemblées: bientôt on en vit éclorre ces célebres ordonnances qui ont rendu le nom de Louis XII si cher à la nation.

La premiere concernoit la discipline des troupes. On avoit déja un si grand nombre de réglements sur cet objet, qu'il suffisoit de prendre des précautions pour les faire observer. La premiere que prit Louis, fut d'assigner les fonds destinés au paiementt des gens de guerre, d'une maniere si stable, qu'il ne fût jamais différé d'un seul jour, & qu'on leur ôtât par-là tout prétexte de pillage & de relâchement. La seconde fut d'ordonner que les gens d'armes ne prendroient de quartiers que dans des villes murées, où les bourgeois

armés pour la défenſe commune ſe trouvoient en état ou de repouſſer par eux-mêmes la violence, ou du-moins d'informer la cour des malverſations qu'ils n'auroient pu réprimer : on défendit, ſous les peines les plus rigoureuſes, aux gens d'armes de s'écarter dans les villages voiſins, ſoit pendant leur ſéjour dans les villes, ſoit dans les marches lorſqu'il étoit néceſſaire de changer de quartier. La troiſieme enfin, fut de ne choiſir pour capitaines que des hommes d'une probité reconnue, qu'on rendit reſponſables de tous les déſordres de ceux qui étoient ſous leur conduite, à moins qu'ils ne priſſent eux-mêmes la précaution de les dénoncer aux magiſtrats, & de conſtituer les coupables entre les mains des juges. Par ces moyens ſi ſimples, un corps qu'on avoit jugé juſqu'alors indiſciplinable, & dont la préſence cauſoit plus d'alarme aux citoyens qu'aux ennemis, prit peu-à-peu des ſentiments d'équité, de juſtice & de modération : on vit combien étoit mal fondée la crainte qu'on avoit eue juſqu'alors de faire abandonner le ſervice militaire à la nobleſſe, qui formoit ſeule les compagnies d'ordonnance, ſi l'on entreprenoit de corriger tous les abus. Les places, quoique devenues moins lucratives, n'en furent que plus recherchées : jamais les compagnies d'ordonnance n'avoient été auſſi complettes ni mieux choiſies qu'elles le furent ſous ce regne. Ann. 1499.

Le ſecond réglement eut pour objet les monnoies. On n'étoit point encore dans l'uſage de les renouveller à chaque mutation de regne. Il s'en trouvoit alors, dans le commerce, une telle variété, que dans tous les paiements un peu conſidérables, il falloit recourir au change, ou du moins à la balance. Louis en ordonna une refonte générale, mais il fut mal obéi. Les uns regarderent cette nouveauté comme une ſorte d'inquiſition établie ſur la fortune de ſes ſujets ; les autres comme une ambition démeſurée, & une baſſe jalouſie, ſuppoſant malicieuſement que le monarque n'avoit voulu, en prenant ce parti, qu'éteindre autant qu'il

Réglement ſur les monnoies.

De Budæus aſſe.
Biſot.
Le Blanc.

Ann. 1499.

dépendoit de lui, le fouvenir de fes prédéceffeurs, & fubftituer fon nom aux leurs fur des monuments deftinés à le faire paffer à la poftérité la plus reculée. Au refte, nous obferverons ici, que ce fut fous ce regne que l'on commença à graver plus communément le bufte du roi fur les monnoies ; avant ce temps on y mettoit une couronne, un ange, ou quelqu'autre figure groffiérement deffinée.

Nouvelle forme donnée au grand confeil.

Ferron. Joli traité des offices. Regiftres du parlement.

Charles VIII, dans les dernieres années de fon regne, avoit érigé en college ou en compagnie ordinaire le grand confeil qui, avant lui, n'avoit été compofé que du chancelier, de quelques maîtres des requêtes, & de ceux des fénéchaux & baillifs qui fe trouvoient par hafard à la fuite de la cour : il avoit ajoûté, à ces premiers magiftras, dix-fept confeillers, tant clercs que laïcs, auxquels il avoit affigné des gages : mais comme celui qui avoit rédigé les lettres-patentes de cette érection, confondant apparemment le grand confeil avec le confeil proprement dit, s'étoit fervi, dans le préambule, d'expreffions qui fembloient donner une forte d'antériorité à ce tribunal fur les cours de parlement, cet établiffement avoit fouffert des difficultés. Louis XII, en confirmant l'établiffement de fon prédéceffeur, non-feulement fupprima ces expreffions, il déclara expreffément, que dans toutes les lettres-patentes qui feroient adreffées aux cours fouveraines, les parlements feroient nommés avant le grand confeil : & lorfque le chancelier, par inadvertence ou autrement intervertit cet ordre, le parlement fit des remontrances, & fut maintenu dans fes droits. Le roi ajoûta, au nombre établi par Charles VIII, un notable prélat, Pierre de Sacierges, évêque de Luçon & deux nouveaux confeillers : de forte que ce tribunal fe trouva compofé de vingt confeillers obligés de fervir alternativement, à la fuite de la cour, pendant fix mois de l'année, fans y comprendre le chancelier & les maîtres des requêtes qui conferverent le droit d'y préfider. Du refte, on ne changea rien à leurs fonctions ni à leurs gages.

La célebre ordonnance sur l'administration de la justice, la police & les fonctions des magistrats mérite une attention particuliere; elle renferme cent soixante-deux articles: nous nous bornerons à quelques-uns des plus importans, sans nous astreindre à les rapporter scrupuleusement dans l'ordre où ils sont rédigés.

Ann. 1499.

Ordonnance sur la police des cours de judicature.

Ibidem.

On régla d'abord la nomination aux bénéfices ecclésiastiques: ces bénéfices conformément aux dispositions de la pragmatique-sanction, qui étoit encore une loi de l'Etat, malgré les atteintes passageres que lui avoit portées Louis XI, ne devoient être conférés qu'à des naturels du pays, & d'après une élection canonique. Les étrangers, & sur-tout les Italiens, avoient tâché d'éluder cette disposition, en obtenant de nos rois des lettres de naturalité. Louis révoqua toutes les lettres de ce genre accordées par Charles VIII, & celles qui auroient pu être expédiées en son nom depuis qu'il étoit monté sur le trône: il contracta l'engagement solennel de n'en jamais donner sans de grandes considérations; c'étoit un moyen d'empêcher que l'argent ne sortît du royaume. Il y avoit un abus énorme dans les élections: lorsque le titulaire d'un bénéfice venoit à mourir, les officiers, soit civils, soit militaires, alloient à main armée s'emparer des biens de l'évêché ou de l'abbaye, sous prétexte de les garder: ils pilloient les meubles, vuidoient les caves & les greniers, emprisonnoient quelquefois les électeurs, & les forçoient, par toutes sortes de vexations & de violences, à nommer le sujet qu'ils leur présentoient. Après l'élection il falloit encore composer avec eux, afin qu'ils voulussent bien se retirer. Ce brigandage étoit un reste des guerres civiles. Comme la plûpart des abbayes, & même des fermes un peu considérables, avoient été entourées de fossés, garnies de tourelles, & qu'il étoit important d'empêcher que les ennemis, ou les gens du parti contraire ne s'y cantonnassent, on avoit pris la précaution d'y envoyer promptement une garnison. Les gens de guerre, trouvant les biens sans maître, & pour ainsi

Ann. 1499. dire à l'abandon, commençoient par s'approprier tout ce qu'ils pouvoient emporter, & composoient pour le reste avec le nouveau titulaire. Louis défendit aux officiers militaires de s'ingérer à l'avenir dans ces sortes de commissions, sous peine d'être traités comme des voleurs publics & des sacriléges. Il ne laissa même, sous l'inspection des officiers civils, que les abbayes situées sur les frontieres du royaume, où il pouvoit y avoir quelque surprise à redouter de la part de l'ennemi. Dans ce dernier cas seulement, l'officier civil devoit informer la cour la plus voisine du danger que couroit le royaume de ce côté, & obtenir la permission de s'y transporter avec un certain nombre d'hommes armés ; il devenoit responsable de tous les pillages & autres désordres qui se commettoient dans l'abbaye, & ne pouvoit exiger d'autre salaire que celui qui seroit réglé par la même cour.

On pourvoyoit aux offices de judicature de deux manieres, par mort ou sur démission. Lorsqu'un homme pourvu d'un de ces offices venoit à mourir, la compagnie dont il avoit été membre s'assembloit pour lui élire un successeur, & présentoit au roi les trois sujets qu'elle jugeoit les plus capables de le remplacer, afin que le roi en choisît un : mais il arrivoit assez fréquemment qu'un officier qui se voyoit infirme, & qui vouloit faire passer sa charge à un parent ou à un ami, le présentoit lui-même au roi avec un acte de démission en sa faveur. La premiere maniere étoit la plus réguliere & la plus agréable à la nation ; cependant il s'y glissoit encore des abus & des injustices. Louis ordonna, qu'avant de procéder à l'élection, tous feroient serment, sur les saints évangiles, de ne nommer que les sujets qu'ils croiroient les plus éclairés & les plus vertueux. Il abolit la forme d'élire par billets, ordonnant que chacun déclarât à haute & intelligible voix celui qu'il proposoit. Dans le second cas, c'est-à-dire, lorsque le roi lui-même nommoit sur la démission & la présentation du titulaire, il dé-

clare que pouvant être séduit par importunité ou par de faux rapports, il veut & entend que le nouvel officier, ainsi pourvu, subisse un examen rigoureux sur sa conduite, sa capacité; qu'on n'ait aucun égard, ni aux provisions, ni même à sa recommandation, si elles avoient été accordées à un sujet noté ou inepte. Dans l'un & dans l'autre cas, le récipiendaire devoit jurer sur les saints évangiles, qu'il n'avoit donné pour obtenir la charge ou les suffrages, ni argent, ni chose équivalente à argent. Le pere & le fils, les deux freres, ne pouvoient être à la fois officiers dans une même compagnie; nul officier royal ne pouvoit être aux gages, ni recevoir de pension d'aucun prélat, duc, comte ou seigneur.

Ann. 1499.

Ce n'étoit pas assez de s'être assuré, par les moyens que nous venons de rapporter, de la probité & de la capacité de ceux qui devoient remplir les fonctions de la magistrature, il falloit prendre des précautions pour empêcher que parvenus au terme de leurs desirs & de leur ambition, ils ne changeassent de conduite & de façon de penser. Convaincu que le moyen le plus doux de contenir dans le devoir ceux qui seroient tentés de s'en écarter, étoit de commettre chaque particulier à la garde & à l'inspection de toute la compagnie; le législateur ordonna que tous les quinze jours, ou au plus tard, tous les mois, les présidents s'assembleroient, & appelleroient avec eux deux ou trois conseillers de chaque chambre, d'une probité & d'une expérience reconnue; qu'ils *informeroient en leur honneur & conscience, & par le devoir de leur charge* sur la conduite de ceux des conseillers ou autres membres de la cour qui seroient trouvés *irrévérencieux*, nonchalants, en contravention avec les ordonnances; qui ne s'acquitteroient pas avec zele de leurs fonctions, ou qui auroient fait *chose dérogeant à l'honneur & à la gravité de ladite cour:* il enjoignit aux premiers magistrats, d'infliger à ceux qui seroient convaincus ou suspects, des punitions proportionnées à leur faute, soit

Ann. 1499. en usant, à leur égard, de réprimandes & de corrections fraternelles, soit en les privant pour un mois de leurs gages, soit même en leur interdisant pour un temps l'entrée de la cour : il chargea les présidents, sur leur honneur & conscience, d'inscrire fidélement sur un registre les résultats de ces mercuriales, & d'avoir soin que l'un d'eux vînt le lui apporter tous les six mois.

Dans la plupart des procès considérables, on ne manquoit guere de demander au parlement des commissaires pour informer sur les lieux. Quoique les juges subalternes eussent été plus à portée, par le voisinage, de prendre des informations exactes & beaucoup moins dispendieuses, la partie la plus riche n'oublioit pas de demander pour commissaires des conseillers de la cour, ou même des présidents, parce qu'elle se flattoit de trouver des occasions de mettre dans ses intérêts des hommes sur le rapport desquels l'affaire devoit être décidée. De leur côté, ceux des présidents & des conseillers, qui n'étoient pas riches, recherchoient avec empressement ces commissions lucratives & agréables : souvent même ils s'en faisoient expédier sans qu'aucune des parties le demandât. Il fut réglé qu'à l'avenir aucun conseiller d'une cour supérieure ne pourroit être chargé d'une pareille commission, s'il n'étoit question d'une baronnie, châtellenie, ou autre terre de deux cents livres de rente, ou bien d'un évêché, abbaye, prieuré, dignité de chapitre, ou autre bénéfice de quatre cents livres : qu'aucun président n'en seroit chargé s'il ne s'agissoit d'un duché, d'un comté, ou autre terre titrée de mille livres de revenu, ou d'un bénéfice ecclésiastique de deux mille, & jamais sans la réquisition d'une des parties. Dans ces derniers cas, on statua encore qu'ils n'y pourroient être employés, sans une nécessité urgente, que dans un temps de vacance, après une délibération de la cour, & après avoir obtenu l'agrément du roi. On défendit à ces commissaires de rien recevoir des parties, soit à titre d'indemnité pour les frais

frais de voyage, soit à titre de don, de présent, sous peine d'être privés d'une année de leurs gages, pour la premiere fois, de suspension de leur office, pour la seconde, & de punition arbitraire pour la troisieme; aux parties de rien leur offrir à quelque titre que ce pût être, sous peine d'amende. Quelques conseillers, pour se soustraire aux fonctions pénibles & toujours renaissantes de leur charge, prétextoient la maladie de quelqu'un de leurs plus proches parents, ou d'autres affaires indispensables dans une province éloignée. Pendant ce temps ils ne laissoient pas de toucher leurs gages, & les procès restoient suspendus. Louis ordonna qu'aucun ne pourroit désormais s'absenter sans en avoir fait préalablement approuver les raisons à la compagnie entiere, *qui régleroit le délai le plus court que faire se pourroit pour le retour; sur quoi*, ajouta-t-il, *nous enchargeons la conscience desdites cours.* Ann. 1499.

Après avoir travaillé efficacement à rendre les juges integres, sédentaires, & appliqués à leurs fonctions, il falloit encore trouver le moyen d'abréger les procès autant, du moins, que le permettroit l'ordre judiciaire auquel il est dangereux de rien innover. Une des causes des longueurs dont on se plaignoit, étoit l'avide industrie des procureurs. Louis s'indigna contre la multitude de ces sang-sues, qui en dévorant le sang du peuple par des chicanes éternelles, s'affamoient encore réciproquement. Il ordonna qu'on les réduisît au nombre ancien en gardant les plus gens de bien, & en retranchant impitoyablement tous les autres. Une autre cause étoit la mauvaise foi des plaideurs, qui lorsqu'ils étoient riches, ne songeoient qu'à épuiser la partie adverse, en prolongeant les informations & en faisant entendre, sur le même fait, un nombre infini de témoins. Il statua qu'on n'en entendroit jamais plus de dix sur un même fait, & qu'une *tourbe* ne seroit plus comptée que pour un témoin. Le commissaire chargé des informations, qui osera produire plus de dix témoins sur un même fait, sera condamné à l'amende,

à la discrétion des juges. Une troisieme cause à laquelle il étoit plus dangereux de toucher, parce qu'elle tient à la constitution de l'Etat, étoit le trop grand nombre de tribunaux subalternes, par lesquels on étoit forcé de passer, même pour les plus petites causes, avant que d'obtenir un arrêt définitif. Louis imagina, ou plutôt adopta deux moyens de parer, du moins en partie, à cet inconvénient. Le premier fut d'ordonner que la sentence des baillifs & des sénéchaux, ou autres juges ressortissants directement à une cour souveraine, en matiere purement civile & personnelle, qui n'excéderoit pas la somme de vingt-cinq livres, monnoie du temps, ou la valeur de cette somme une fois payée, seroient mises provisoirement à exécution, nonobstant oppositions ou appellations quelconques. Le second fut de rétablir, dans les provinces éloignées de la capitale, la tenue des *grands jours*, mais seulement pendant les vacances du parlement: auxquels grands jours, dit-il, assisteront d'année en année, aux gages accoutumés, l'un des quatre présidents de la grand'chambre, un maître des requêtes, un des quatre présidents des enquêtes, treize conseillers au parlement; savoir, huit de la grand'chambre, & cinq des enquêtes pour vuider sommairement toutes les causes d'appel.

Ann. 1499.

Les réglements dont nous venons de rendre compte, regardoient proprement les parlements ou cours souveraines : car c'étoit sur elles que devoient se modéler les tribunaux inférieurs. Il restoit encore quelques points particuliers qui exigeoient l'attention du législateur. Des militaires de profession, sous le nom de baillifs, de sénéchaux ou de prévôts, avoient longtemps rempli seuls, ou avec les assesseurs qu'ils se nommoient, toutes les fonctions de ces tribunaux. Tant que toutes les causes embarrassantes se déciderent par le duel, l'épreuve du fer chaud, de l'eau bouillante ou de l'eau froide ; ces hommes accoutumés à manier la lance & l'épée, quoique d'ailleurs ils ne sussent ni lire ni écrire, avoient été des juges compé-

tents : mais lorſque la légiſlation eut fait des progrès parmi nous, que les duels judiciaires, que les épreuves ridicules ou barbares, dont nous venons de parler, eurent été, ou entiérement abolies, ou réſervées ſeulement pour certains cas extraordinaires, & qu'on leur eut ſubſtitué des loix, des ordonnances, des formes juridiques ; alors les baillifs, les ſénéchaux & les prévôts ſe trouverent tranſportés, pour ainſi dire, dans un monde nouveau : forcés de ſe faire remplacer par des lieutenants, ils conſerverent long-temps ſur eux un ſouverain empire ; ils les inſtituoient & les deſtituoient à volonté. La juſtice, dans ces mains mercenaires & eſclaves, étoit toujours vacillante ; le lieutenant ne pouvoit impunément réſiſter aux caprices de celui qui le commettoit. On commença par reſtreindre un peu cette autorité arbitraire, en forçant les ſénéchaux, baillifs ou prévôts, à ne ſe choiſir pour lieutenant qu'un docteur ou un licencié en droit en quelque univerſité fameuſe. La célebre ordonnance de Louis XI, qui rendoit les offices permanents, à moins qu'on ne pût faire le procès à celui qui en étoit pourvu, leur ôta le droit de deſtituer leurs lieutenants. Enfin, le réglement porté aux Etats de Tours, ſelon lequel toutes les charges de judicature dûrent être conférées par l'élection, les priva du droit de nomination, & ne leur laiſſa que leur voix & le ſtérile honneur d'accorder des proviſions. Louis XII régla que quinze jours après la mort d'un lieutenant, ſi le ſénéchal, baillif ou prévôt, ſe trouvoit ſur les lieux ou bien un mois après, s'il étoit abſent, on procéderoit à une nouvelle élection. Le lieutenant, ainſi élu, dut prêter ſerment qu'il n'avoit donné ni promis directement ou indirectement, argent ni choſe équivalente à argent ; de ſon côté le baillif, ſénéchal ou prévôt, dut jurer qu'il n'avoit demandé ni reçu, argent, ni promeſſe, ni engagement. Comme toutes les procédures ſe faiſoient au nom de ce dernier, il touchoit les émoluments en entier, ne donnant à ſon lieutenant que ce qu'il jugeoit

Ann. 1499.

Ann. 1499.

à propos. A mesure qu'on émancipa, si j'ose ainsi m'exprimer, ce lieutenant, il fallut songer à lui assigner quelques revenus fixes & indépendants. Charles VIII avoit ordonné que le lieutenant auroit le quart des profits & gages précédemment assignés aux sénéchaux, baillifs & prévôts, toutes les fois que ces derniers ne résideroient point sur lieux. Louis ajouta que, soit qu'ils résidassent ou non, le lieutenant continueroit à percevoir cette même portion de gages, si le sénéchal, baillif ou prévôt n'étoit lui-même gradué dans une fameuse université, & ne remplissoit personnellement les fonctions de sa charge. Ce dernier réglement qui paroît peu important au premier coup d'œil, produisit avec le temps un changement favorable dans toute la monarchie, & pour ainsi dire un nouvel ordre de choses. Comme ces places étoient alors fort lucratives, des familles distinguées, qui avoient peu de bien & beaucoup d'enfants, prirent le parti d'en faire étudier quelques-uns & de les vouer aux fonctions de la magistrature. Ces derniers fonderent des branches, qui bien que vues d'abord avec dédain par celles qui avoient suivi la profession des armes héréditaire dans leur maison, acquirent de la considération par des services importants rendus à l'Etat, & parvinrent quelquefois à un dégré d'illustration où les premieres n'osoient aspirer.

Les lieutenants des sénéchaux, baillifs & prévôts, qui par les dispositions dont nous venons de parler, se trouvoient quelquefois sans gages, ou réduits à des gages très-modiques, tâchoient de s'en dédommager, lorsqu'ils étoient chargés de quelque commission extraordinaire, en taxant eux-mêmes à volonté leur dépense & leurs écritures. L'éloignement où ils se trouvoient de la cour, servoit à couvrir ces exactions. Louis ne voulant rien laisser d'arbitraire dans l'administration, statua que toutes les fois que ces lieutenants iroient en commission hors des limites de leur bailliage, sénéchaussée ou ressort, ils ne pourroient exiger que soixante sous tournois par jour, cinquante lorsqu'ils n'en sortiroient

pas, & vingt sous seulement lorsqu'ils ne seroient point forcés de découcher ; leur défendant, sous peine de suspension de leur office, d'exiger ni d'accepter des parties aucun dédommagement au-delà, & menaçant d'une amende arbitraire ceux qui seroient tentés de leur faire des dons ou présents. Ann. 1499.

Un des droits les plus considérables de la charge de sénéchal, de baillif ou de prévôt, étoit celui de vendre, aussi-tôt après leur installation, de nouvelles maîtrises, de créer des offices de sergents, ou d'obliger ceux qui s'en trouvoient déja pourvus, de leur remettre leurs anciennes provisions pour en obtenir de nouvelles qu'il falloit acheter. Louis supprima ces abus, quelque invétérés qu'ils fussent : *Voulant*, ajouta-t-il, *relever notre peuple des grieves exactions & vexations qu'ils souffrent à cause de la multitude des sergents extraordinaires qui sont en notre royaume, avons ordonné & ordonnons qu'ils soient réduits au nombre ancien, en ne conservant que ceux qui seront de bonne vie, & sauront lire & écrire, & en leur ôtant à leur tour le droit de se créer des aides ou sous-sergents, sous peine de la perte de leurs offices & d'amende arbitraire.*

Quoique Louis XI eût déja porté les plus rudes atteintes au gouvernement féodal, & qu'à l'aide d'une politique nerveuse & soutenue, il fût, enfin, parvenu à en extirper les abus les plus criants, quelques-uns de ces abus avoient jetté de si profondes racines qu'ils se reproduisoient encore dans les provinces éloignées de la capitale. Plusieurs comtes, barons, chevaliers & gentilshommes, obligeoient leurs vassaux, ou, comme ils s'exprimoient souvent, leurs sujets & même leurs voisins, soit par force, crainte & violence, soit même par amitié, douceur & sur-tout par la promesse de les préserver des pilleries des gens d'armes, à leur payer des cens, des tailles, des corvées, des dîmes ou autres redevances. Le roi, voulant préserver ses sujets de toutes ces oppressions, mêmes volontaires, défendit *à toute maniere de gens* de quelque autorité, pré-

Ann. 1499.

éminence & qualité qu'ils fussent, de prendre ou exiger à l'avenir, sous quelque titre que ce pût être, sur leurs vassaux, sujets ou voisins, aucunes exactions par forme de tailles, de corvées ou de redevances, à moins qu'ils ne pussent les y contraindre en justice réglée, sous peine de rendre le double de ce qu'ils auroient reçu : il menaça même d'une amende arbitraire ceux qui se seroient soumis à un paiement indû. La discipline qu'il établit dans les compagnies d'ordonnance, contribua encore mieux que ce réglement à détruire cet abus. Les laboureurs qui consentoient auparavant à payer une taille ou des droits très-onéreux à ceux qui se vantoient d'avoir assez de crédit pour écarter de leurs hameaux les gens d'armes, commencerent à ne plus tant les redouter : ils désirerent même qu'on plaçât des garnisons dans leur voisinage.

Erection du parlement de Normandie.

Ibidem.

Deux grandes provinces, la Normandie & la Provence, avoient des Etats-généraux où l'on régloit les affaires d'administration, la quantité & la répartition du don gratuit ou impôt ; mais elles n'avoient point de tribunal fixe & permanent où les affaires contentieuses se décidassent en dernier ressort. La Normandie étoit encore réduite à son ancien échiquier, composé d'évêques, d'abbés, de hauts barons & de quelques légistes qui s'assembloient, ou du moins devoient s'assembler une fois par an, & seulement pendant cinq ou six semaines pour juger toutes les causes où il y avoit appel. Ce temps qui, sans doute, avoit suffi lorsque la plupart des habitants étoient serfs & jugés souverainement par leur seigneur, manquoit alors de proportion avec les besoins de la province : d'ailleurs, la plupart de ceux qui devoient former ce tribunal passager, consumoient une partie d'un temps déja trop court à se rendre au lieu de l'assemblée, & n'aspiroient qu'à s'en retourner promptement, renvoyant à l'année suivante toutes les affaires trop compliquées, comme si pendant ce temps elles eussent dû s'éclaircir. Un grand nombre de procès restoient ainsi suspendus depuis des

ſiecles, & il n'y avoit guere, pour les pauvres, d'autre parti à prendre que de ſubir la loi du plus fort. Louis qui avoit été témoin de ces déſordres pendant le ſéjour qu'il avoit fait en Normandie en qualité de gouverneur, déſiroit d'y remédier : mais il craignoit encore plus qu'on ne lui reprochât d'entreprendre ſur la liberté de ſes ſujets, en donnant atteinte aux priviléges de la province. Il ſe contenta de charger le cardinal d'Amboiſe, qui réuniſſoit la qualité de gouverneur de Normandie à celle d'archevêque de Rouen, de repréſenter ces déſordres dans l'aſſemblée des Etats, & d'aſſurer les trois ordres des diſpoſitions où ils trouveroient le monarque, d'accepter tous les projets de réforme qu'ils lui préſenteroient. Les Normands pénétrés de reconnoiſſance pour un roi, qui dans le temps qu'il s'occupoit de leurs beſoins, montroit tant de réſerve, & même de délicateſſe à l'égard de leurs privileges, remirent leurs intérêts entre ſes mains, en le ſuppliant de vouloir bien ſe charger lui-même de réformer les abus comme il le jugeroit à propos. Il érigea un parlement ſédentaire en Normandie, compoſé de quatre préſidents, dont deux eccléſiaſtiques, ſavoir, le premier & le troiſieme préſident ; & deux laïcs, le ſecond & le quatrieme : de vingt-ſept conſeillers, treize clercs & quinze laïcs, un procureur & deux avocats généraux. Cette cour dut juger les cauſes d'appel des bailliages de Rouen, de Caux, de Caen, de Coutances, d'Evreux & de Giſors. Le bailliage d'Alençon n'y fut point compris, parce que les terres ſur leſquelles il s'étendoit, appartenoient alors à un prince, qui en qualité de pair de France, avoit ſes cauſes commiſes au parlement de Paris. L'évêque de Coutances fut premier-préſident, Chriſtophe de Carmone, ſecond préſident : ils eurent chacun ſept cents livres de gages. Les deux autres n'eurent que cinq cents livres. Les gages des conſeillers-clercs furent de deux cents ſoixante-treize livres quinze ſous, ceux des conſeillers-laïcs de trois cents livres : cette cour ſouveraine, quoiqu'elle ne dif-

Ann. 1499.

férât plus des autres parlements, conserva encore quelque temps son nom d'*Echiquier.*

Du parlement de Provence.

Ibidem. Ruffi, hist. de Provence.

La Provence n'avoit, pour juger en dernier ressort, que le tribunal du grand sénéchal, presque toujours dégarni d'assesseurs. D'ailleurs, avant que d'y arriver, il falloit passer par cinq ou six degrés de jurisdiction, ce qui faisoit durer les procès bien au-delà de la vie de ceux qui les commençoient. Charles VIII, sur les représentations des Etats-généraux de la province, avoit eu dessein de réformer ces abus; mais les guerres d'Italie, & les autres embarras où il se trouva enveloppé sur la fin de son regne, l'avoient toujours empêché d'y mettre la derniere main. Louis XII, sur de nouvelles représentations, reprit le projet de son prédécesseur, & après beaucoup de difficultés, parvint, enfin, à y établir [en 1502] un parlement sédentaire. Outre le grand-sénéchal qui resta chef de la compagnie, il y eut un président à six cents livres de gages, onze conseillers, dont quatre seulement furent clercs & sept laïcs, un avocat & deux procureurs-généraux, un avocat & un procureur des pauvres. On supprima quelques degrés de jurisdiction; on statua même que les affaires considérables, telles que celles qui regardoient les évêchés, abbayes, baronnies & autres terres titrées, se porteroient au parlement en premiere instance. Au reste, les loix prescrites pour l'élection, l'examen & la discipline des magistrats, durent être observées dans ces deux nouveaux parlements comme dans les anciens.

Soulévement de l'université de Paris.

Du Boulay, hist. de l'université. Gaguin, epist.

Les guerriers, les premiers magistrats, les gentilshommes, s'étoient soumis sans murmurer à toutes les réformes dont nous venons de rendre compte : un corps beaucoup moins considérable, & dont on devoit attendre plus de docilité, celui des étudiants de Paris, osa se soulever ouvertement contre quelques réglements qui le concernoient. Nos rois, pour faire fleurir l'étude des lettres, avoient accordé plusieurs priviléges à ceux qui fréquentoient l'université de Paris; entr'autres celui d'avoir

d'avoir leurs causes évoquées au châtelet ou au parlement, & de pouvoir décliner toute autre jurisdiction. Ann. 1499.
Ce privilége, dans son origne, étoit fondé sur la justice : car les étudiants obligés de s'expatrier pour résider dans la capitale, auroient été sans cesse exposés, ou à être dépouillés de leurs biens, ou à interrompre le cours de leurs études pour se transporter dans des lieux éloignés : mais en accordant ce privilége, on n'avoit pas songé à le restreindre dans de justes bornes. Au lieu d'être limité au cours des études, il s'étendoit à toute la durée de la vie, pour quiconque étoit inscrit sur les registres de l'université ; & beaucoup de gens, sans avoir jamais étudié, trouvoient le moyen de s'y faire inscrire. Ceux qui n'en pouvoient venir à bout, ne laissoient pas d'user de ce privilége en faisant intervenir par une vente, ou quelqu'autre contrat simulé, un étudiant ou un régent, dans l'affaire qui les embarrassoit, & dont ils vouloient dérober la connoissance aux juges des lieux. Outre ce premier privilége, les membres de l'université avoient obtenu des papes la permission de procéder dans les affaires qui les concernoient personnellement, par la voie de l'interdit & de l'excommunication ; ce qui, dans des affaires contentieuses, scandalisoit le peuple, & troubloit l'ordre judiciaire. Ces abus étoient si notoires & si généralement répandus, que les Etats de Tours en avoient demandé la suppression. Louis, dans un édit adressé au parlement, fit ce que l'université auroit dû faire elle-même. En conservant les priviléges nécessaires pour la tranquillité des maîtres & des vrais étudiants, il retrancha tous les abus dont nous venons de parler. Envain l'université forma-t-elle opposition à l'enregistrement de l'édit, le parlement qui en connoissoit la nécessité, le fit publier à son de trompe dans tous les quartiers de la capitale. L'université piquée du peu d'égards qu'on avoit eu pour elle, & croyant son existence attachée aux prétendus droits qu'on lui enlevoit, conclut à fermer ses écoles, & à interdire la prédication dans toutes

Ann. 1499. les chaires de Paris, jufqu'à ce qu'on lui eût rendu fes anciens priviléges. Les prédicateurs chargés de notifier cette réfolution au peuple, fe déchaînerent contre le gouvernement ; ils n'épargnerent pas la perfonne facrée du roi. Il n'y avoit guere d'apparence que les parifiens époufaffent une querelle qui leur étoit étrangere ; mais on avoit tout à redouter d'un corps nombreux, peu difcipliné, compofé en partie d'étrangers ou de gens qui n'avoient rien à perdre. L'univerfité comptoit alors jufqu'à vingt-cinq mille étudiants, qui étoient pour la plupart des hommes faits. En s'attroupant, en armant avec eux leurs domeftiques, ils pouvoient à chaque inftant vouloir fe venger du parlement, ou fe porter à quelque autre violence. Le prévôt de Paris, le chevalier du guet, difpoferent dans tous les quartiers des corps-de-gardes, & veillerent jour & nuit à la sûreté publique. Gui de Rochefort accourut promptement à Paris, pour écouter les plaintes & calmer les efprits ; fa préfence ne fervit qu'à les aigrir davantage. La nuit même de fon arrivée, on afficha à fa porte la figure d'un cœur traverfé de deux poignards. Cependant l'univerfité ayant appris que le roi s'avançoit à la tête de fes gardes & de toute fa maifon, arrêta promptement une députation pour fléchir fa colere, & l'affurer d'une prompte & entiere obéiffance. Les députés admis à l'audience, fupplierent fa majefté de ne point ajouter foi aux bruits que des gens mal intentionnés avoient répandus contre l'univerfité : ils lui repréfenterent qu'il n'y avoit eu ni fédition, ni tumulte ; qu'on ne pouvoit lui reprocher que des plaintes indifcretes, quelques propos extravagants & inconfidérés dont on ne connoiffoit point les auteurs, & qu'il eft toujours impoffible d'empêcher dans une fi grande multitude : qu'enfin, il s'agiffoit de fa *fille aînée* qui n'avoit pour appanage que la protection dont il l'honoroit, quelques priviléges & des livres. Le cardinal d'Amboife répondit en préfence du roi, qu'ils n'avoient pas dû être étonnés qu'on leur eût retranché quelques privi-

léges, puisqu'ils n'ignoroient pas à quels abus ces prétendus priviléges donnoient lieu; qu'ils auroient mérité de les perdre tous pour en avoir fait un usage si contraire au bien de la société; que la conduite qu'ils venoient de tenir étoit inexcusable, & mériteroit une punition qui servît d'exemple à l'avenir, s'ils n'avoient affaire à un maître qui aimoit à pardonner. Retournez donc promptement, ajouta le cardinal, vers ceux qui vous ont envoyés; faites que tout rentre dans le devoir; effacez par votre modestie, & une conduite irréprochable, le souvenir de votre faute, & ne craignez point après cela de manquer de priviléges. Les députés s'étant adressés au roi, lui demanderent s'il n'avoit point d'autres ordres à leur donner: *Saluez de ma part*, leur dit le monarque, *ceux de vos confreres qui n'ont point eu de part à la sédition; quant aux autres je ne m'en soucie guere: ils ont osé*, ajouta-t-il avec émotion, *m'insulter dans leurs sermons, je les envoierai bien prêcher ailleurs.* En effet, il suivit de près les députés, entra dans Paris, traversa le quartier de l'université, précédé des archers de sa garde, & des deux cents gentilshommes de sa maison, armés de toutes pieces, & la lance en arrêt. Dans cet appareil menaçant il se rendit au parlement, où il ordonna une seconde fois la publication de l'édit. Tout étoit tranquille, les régents avoient recommencé leurs leçons, les plus coupables s'étoient enfuis: on en dénonça quelques-uns au parlement, entr'autres le fameux Standonk, principal du collége de Montaigu. Outre la part qu'il avoit eue dans la derniere émeute, on l'accusoit d'avoir déclamé publiquement contre le procès intenté à Jeanne de France, & le nouveau mariage du roi avec Anne de Bretagne: la cour le condamna à un bannissement perpétuel.

Ann. 1499.

Quelques années après, Louis ayant été informé que cet homme dur & attrabilaire étoit fonciérement vertueux & bienfaisant, qu'il consacroit un riche patrimoine & le revenu de ses bénéfices à la subsistance

Ann. 1499.

des pauvres étudiants ; qu'en le perdant le collége de Montaigu, qui étoit un asyle toujours ouvert aux jeunes gens nés sans fortune, & qui montroient des dispositions pour les lettres, avoit perdu son unique soutien, & étoit à la veille d'être détruit ; il eut honte de se trouver le persécuteur d'un homme de bien. Dans une lettre qu'il écrivit au parlement, il fit lui-même l'éloge de son ennemi, il ordonna qu'on abolît l'arrêt rendu contre lui, qu'on le rappellât au plutôt, & qu'on le rétablît avec honneur dans toutes ses places.

Projets du roi sur l'Italie, guerre défensive contre Maximilien.

Belcar. rer. Gallic.
Seissel, hist. de Louis XII.
Saint-Gelais.
Feron.
Annales de Belleforest.
Manuscr. de Bethune.

Louis auroit rendu son peuple heureux, il auroit égalé ou même surpassé les plus grands rois, si toujours concentré dans ces fonctions glorieuses, & content des vastes Etats que la providence lui avoit donnés à gouverner, il n'eût jamais songé à les étendre : l'esprit de son siecle ne permettoit pas un si grand effort de raison. L'honneur ou plutôt l'ambition étoit alors regardé comme la vertu suprême & caractéristique d'un prince ou d'un chevalier : négliger de faire valoir des droits bien fondés, parce qu'il se présentoit des obstacles à vaincre ; ne pas tirer raison d'une injure ou d'une humiliation, lorsque celui qui l'avoit faite étoit en état de se défendre, c'eût été se rendre suspect de lâcheté, & s'exposer à vivre déshonoré. Or Louis se trouvoit dans ce cas à l'égard de deux souverains d'Italie. Comme roi de France & substitué aux droits de la maison d'Anjou, il avoit des droits bien fondés sur le royaume de Naples. Comme particulier & petit-fils de Valentine Visconti, il en avoit de plus évidents encore sur le duché de Milan usurpé par les Sforces, & alors détenu par Ludovic : il avoit de plus à venger les insultes, les menaces, les humiliations qu'il avoit essuyées de la part de ce même Ludovic pendant son séjour en Italie. Il ne balança point sur le parti qu'il avoit à prendre, & à la cérémonie de son sacre, il ajouta au titre du roi de France ceux de *roi de Naples*, de *Sicile*, de *Jérusalem*, & de *duc de Milan*, annonçant dès-lors le dessein où il

Ann. 1499.

aucunes de ces raisons pour ébranler Maximilien : il appuyoit ses insinuations par des sommes considérables qu'il lui avançoit, & d'autres plus considérables encore qu'il promettoit pour les frais de la guerre, n'exigeant d'autre condition, sinon que l'empereur ne fît aucun traité de paix avec la France, sans qu'il y intervînt comme partie contractante. Pressé par des motifs si puissants, & espérant que sa présence feroit soulever les mécontents, Maximilien passa le Rhin, joignit les troupes qu'il conduisoit, à celles des Pays-bas qu'avoit rassemblées le sire de Vergi, maréchal de la Franche-Comté, & entra dans le duché de Bourgogne : mais comme le temps ne lui avoit pas permis de faire de grands préparatifs, & que le soulévement sur lequel il comptoit n'éclata point, il ne put tenter aucune entreprise considérable. Les troupes Françoises, commandées par Jean de Foix, pere du célebre Gaston & beau-frere du roi, n'eurent qu'à se montrer pour obliger les ennemis à disparoître : elles les poursuivirent en Franche-Comté, où elles auroient fait des progrès, si Louis ne leur eût envoyé des ordres précis de se retirer. Dans le temps même que Maximilien entroit en France, l'archiduc son fils envoyoit des ambassadeurs au roi, pour le supplier de vouloir bien accomplir le traité de Senlis, offrant de son côté l'hommage tel que le roi pouvoit l'exiger, & promettant de remplir fidélement tous les devoirs auxquels l'obligeoit la qualité de vassal. Ses demandes justes en elles mêmes, étoient appuyées par les ambassadeurs d'Espagne & d'Angleterre qui ne cachoient point la disposition où étoient leurs maîtres, de faire cause commune avec l'archiduc, si le roi entreprenoit de le dépouiller ; & qui au contraire montroient la plus grande ardeur de renouveller les anciens traités de paix & d'alliance si le roi déféroit à leur médiation. Louis qui avoit été bien aise d'humilier l'empereur, mais qui d'ailleurs n'avoit aucun dessein de rien prendre à l'archiduc, consentit à lui remettre les trois villes qu'il réclamoit ; il se relâcha même en sa

Traité avec l'archiduc.

Heuter, Austriac.
Hareus. ann. Brabant.
Belleforest, annal.
Recueil des traités.

faveur sur une des conditions de l'hommage : car bien qu'il eût pu l'obliger à venir le lui rendre en personne dans telle ville du royaume qu'il eût voulu lui indiquer, il agréa qu'il le rendît dans les Pays-bas, entre les mains de celui qui seroit commis pour le recevoir. Quant aux autres prétentions de l'archiduc sur le duché de Bourgogne, ou du moins sur quelques places de ce duché, & aux demandes réciproques du roi sur Douai, Lille & Orchies, on convint de n'en point poursuivre la définition par la voie des armes pendant la vie des deux princes, de chercher un moyen de conciliation, ou de les soumettre au jugement de la cour des pairs. Ann. 1499.

Trois jours après la signature de ce traité, Ferdinand le catholique, qui pendant la vie de Charles VIII avoit toujours protesté de ne jamais séparer ses intérêts de ceux de la ligue d'Italie, conclut avec Louis un traité d'alliance ou de ligue défensive, permanente & inviolable entre les deux couronnes. On stipula qu'ils se garantiroient réciproquement leurs personnes & leurs Etats envers & contre tous : que non-seulement ils ne pourroient se nuire directement ni indirectement, mais qu'ils seroient tenus de se donner des secours respectifs, même contre leurs anciens alliés ou leurs plus proches parents, toutes les fois que l'un ou l'autre auroit à soutenir une guerre défensive : que dans le cas où l'un des deux déclareroit la guerre à une puissance alliée, telle que pouvoit être l'empereur, l'archiduc, le duc de Lorraine, & le roi d'Angleterre, par rapport à l'Espagne : les rois de Portugal, de Navarre, d'Ecosse, par rapport au roi de France, l'autre partie pourroit fournir des secours d'hommes & d'argent à la puissance attaquée, sans être censée déroger au traité, ni sans acquérir par-là le droit d'intervenir dans la querelle.

Avec l'Espagne.

Leonard, recueil des traités.

Ferreras.

En s'unissant par des liens si étroits, & en quelque sorte indissolubles, Louis se réserva les droits qu'il pouvoit avoir sur quelques provinces du royaume d'Espagne, Ferdinand sur quelques villes de France ; mais

Ann. 1499. on convint de part & d'autre qu'on n'entreprendroit point de les faire valoir à main armée : que la puissance qui se trouveroit lésée nommeroit deux arbitres désintéressés, & sommeroit l'autre d'en nommer de son côté un pareil nombre & de convenir d'une ville neutre où se tiendroient des conférences entre ces commissaires respectifs, au jugement desquels on seroit tenu de part & d'autre de s'en rapporter. Si la partie sommée refusoit de nommer des arbitres & de mettre ses droits en compromis, alors la partie plaignante, après deux mois de délai, pourroit armer & recouvrer par la force ce qu'on lui retenoit injustement.

Louis croyoit avoir beaucoup gagné à ce traité, puisque sans aliéner ses droits sur le Roussillon, il obtenoit de Ferdinand une entiere neutralité par rapport à l'Italie où il avoit dessein de porter la guerre : en effet ni Ludovic, duc de Milan, ni Frédéric, roi de Naples, n'étoient compris dans ce traité : ils n'étoient pas même nommés parmi les princes que Ferdinand se réservoit le droit de secourir, sans en venir à une rupture ouverte avec la France. Ferdinand de son côté, qui n'avoit dessein d'observer ce traité qu'autant que cela conviendroit à ses intérêts, crut avec plus de fondement avoir obtenu tout ce qu'il désiroit. Car ne se sentant pas en état de résister seul à Louis, & craignant à bon droit de perdre une seconde fois le comté de Roussillon, puisqu'il n'avoit tenu aucune des conditions auxquelles il lui avoit été rendu, il voyoit avec joie que toutes les forces de la France alloient se porter en Italie où elles trouveroient une forte résistance, soit de la part des Italiens eux-mêmes, soit de celle de l'empereur & des princes d'Allemagne. Sous le voile d'une alliance étroite & d'une tendre amitié, il se réservoit le droit d'entretenir des espions jusque dans le conseil du roi, de divulguer ses projets, & de mieux préparer les coups qu'il avoit dessein de lui porter.

Ces deux premiers traités entraînoient nécessairement la

la paix, ou plutôt une confirmation du dernier traité avec l'Angleterre ; car il n'y avoit eu aucune cause de rupture, aucun acte d'hostilité entre les deux couronnes. A la vérité Henri VII avoit accédé à la ligue d'Italie ; & il y a beaucoup d'apparence que si Charles VIII eût succombé à la bataille de Fornoue, ce premier malheur auroit été suivi d'une descente des Anglois en France ; mais en étant sorti victorieux, il en avoit imposé par sa présence à tous ses ennemis. Le traité d'Etaples étoit donc toujours censé subsister. Il ne s'agissoit de la part du roi d'Angleterre que d'en obtenir la ratification. Il exigeoit non-seulement que Louis s'obligeât par serment à lui continuer le paiement annuel de cinquante mille livres jusqu'au parfait remboursement de la somme totale stipulée dans ce traité, mais qu'il le fît garantir par les trois états du royaume, & qu'il se soumît à toutes les foudres de l'église en cas de contravention. Louis sur la parole de qui on eût pu s'en rapporter, voulut bien se soumettre à ces formalités, à la réserve de la ratification des trois états qu'il ne crut pas devoir convoquer pour un si petit objet. Il fallut que le roi d'Angleterre se contentât que le traité fût garanti par trente des principaux seigneurs du royaume qui s'engagerent par serment à en procurer l'entiere exécution. Louis jura le premier dans l'église de Notre-Dame, se soumettant aux censures ecclésiastiques en cas de contravention. Les autres seigneurs jurerent après lui. Tant de précautions ne rassuroient point encore Henri dans une affaire où il n'étoit cependant question que d'une somme d'argent assez modique. Il fallut que le pape, à la réquisition des deux souverains, se portât garant du traité, & qu'il s'engageât à lancer les foudres de l'église contre celui des deux qui l'enfreindroit le premier. C'est apparemment par de pareilles démarches que les rois autoriserent les entreprises du saint-siege sur leurs personnes. Doit-il paroître surprenant que, si peu jaloux de leurs droits, & courant, pour ainsi dire, à la servitude,

Ann. 1499.

Avec l'Angleterre.

Rap. Thoyras. Belcarius.

Ann. 1499

ils se soient quelquefois trouvés enveloppés dans des filets qu'ils avoient eux-mêmes tendus ?

Hommage de l'archiduc, souverain des Pays-Bas.

Procès-verbal de J. Amis. Belleforest.

On députa pour recevoir l'hommage de l'archiduc, Gui de Rochefort, chancelier de France, & on le fit accompagner de Philippe de Cleves Ravestein, des seigneurs de la Vernade, de la Gruthuse, & de Raoul de Lannoi, baillif de Vermandois. Ils avoient tous été nourris, ainsi que le chancelier, à la cour de Bourgogne ; & quelque rang qu'ils tinssent en France, ils n'étoient regardés dans les Pays-Bas que comme des transfuges. La commission dont ils se trouvoient revêtus étoit bien capable d'effacer cette espece de tache. Dès qu'ils furent sur les frontieres de la Picardie, ils se firent précéder par un héraut pour annoncer leur arrivée. Philippe envoya au-devant d'eux jusques sur la frontiere Thomas de Pleures, son chancelier, l'évêque de Cambrai, le comte de Nassau, & le seigneur de Fiennes : lui-même s'avança à la tête des fauxbourgs d'Arras, accompagné des chevaliers de la toison d'or & du reste de la noblesse la plus distinguée des Pays-Bas. Gui de Rochefort reçut son compliment sans descendre de cheval, traversa la ville précédé des hérauts de France, & alla descendre à l'évêché où il avoit choisi son logement. Le lendemain l'archiduc l'ayant envoyé complimenter de nouveau, le pria de lui indiquer le jour & l'heure où il voudroit bien recevoir son hommage : *Qu'il se rende ici,* répondit le chancelier, *demain matin à dix heures.* L'archiduc se mit en marche à l'heure indiquée, & députa quelques-uns de ses officiers pour en informer le chancelier. Il s'attendoit de le trouver, ou à la porte de l'évêché, ou du moins dans la salle destinée à la cérémonie. Il s'arrête dans la premiere anti-chambre, & envoie de nouveau avertir le chancelier qui étoit toujours renfermé dans sa chambre. *Dites-lui qu'il avance,* répondit Rochefort. Sachant que l'archiduc étoit entré dans la derniere salle, qu'il s'y tenoit debout, il fit ouvrir les deux battants de la porte de sa chambre : » lors mon dit

» sieur le chancelier vêtu d'une robe de velours cra-
» moisi, son chapeau sur la tête, entra dans la salle, Ann. 1499.
» précédé d'un huissier du grand conseil, portant sa
» masse haute & découverte, & criant : *Devant, de-*
» *vant, faites place :* après cet huissier, marchoient
» deux rois d'armes en habit de cérémonie, ensuite le
» chancelier entouré de maîtres des requêtes «. Lorsqu'il approcha du fauteuil qui lui étoit préparé, l'archiduc ôtant son bonnet & s'inclinant profondément, lui dit : *Monsieur, Dieu vous doint le bon jour :* le chancelier portant la main à son chapeau, mais sans se découvrir & sans répondre, s'assit dans le fauteuil.
» Un héraut de France cria trois : *Faites silence :* en-
» suite l'archiduc, tête nue, s'approcha du fauteuil &
» dit : *Monsieur, je suis ici venu devers vous pour faire*
» *l'hommage que tenu suis faire à monsieur le roi, tou-*
» *chant mes pairies & comtés de Flandre, d'Artois &*
» *de Charolois, lesquelles tiens de monsieur le roi à cause*
» *de sa couronne.* « Le chancelier toujours assis & couvert, lui demanda s'il n'avoit sur lui, ni ceinture, ni dague, ni autre bâton. L'archiduc, ouvrant sa robe flottante, montra qu'il n'en avoit point. Ensuite il se baissa pour se mettre à genoux, mais le chancelier le soulevant par les mains qu'il tenoit jointes entre les siennes, dit : *Il suffit de votre bon vouloir ;* puis il prononça la formule suivante : *Vous devenez homme du roi, votre souverain seigneur, & lui faites foi & hommage lige pour raison des pairies & comté de Flandre, & aussi des comtés d'Artois & de Charolois & de toutes autres terres que tenez, qui sont mouvants & tenus du roi à cause de sa couronne, lui promettez de le servir jusqu'à la mort inclusivement, envers & contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir sans nul réserver, de procurer son bien & éviter son dommage, & vous conduire & acquitter envers lui, comme envers votre souverain seigneur.* L'archiduc répondit : *Par ma foi ainsi le promets, & ainsi le ferai ; & moi,* ajouta le chancelier, *je vous reçois à hommage, sauf le droit du roi en autres*

Ann. 1499.

choses, & l'autrui en toutes : l'archiduc tendit la joue ou il le baisa. Dès que la cérémonie fut achevée, le chancelier descendant de son trône, ôtant son chapeau & son bonnet, s'inclina devant l'archiduc & lui dit : *Monsieur, je faisois nagueres office de roi, représentant sa personne, & de présent je suis Gui de Rochefort, votre très-humble serviteur, toujours prêt à vous servir envers le roi mon souverain seigneur & maître, en tout ce qu'il vous plaira de me commander. Je vous remercie, monsieur le chancelier*, répondit l'archiduc, *je vous prie, qu'en toutes mes affaires envers mondit sieur le roi, vous me veuilliez toujours avoir pour recommandé.* On lui délivra un acte de la réception d'hommage, & on lui rendit Hesdin, Aire & Béthune.

Protection & secours accordés au duc de Gueldres.

Pontan. Gelric.
Fisen, hist. Leod.
Auton, hist. de Louis XII.
Manusc. de Fontanieu.

La France avoit compris dans le traité qu'elle venoit de conclure avec l'archiduc, Charles d'Egmond, duc de Gueldres & comte de Zutphen. Dépouillé de ses Etats dès son enfance par le dernier duc de Bourgogne, élevé dans une condition privée, fait prisonnier ensuite par les François dans une rencontre où il combattoit pour ses oppresseurs, il avoit trouvé de la compassion & de la générosité parmi ses nouveaux maîtres qui l'avoient glorieusement rétabli sur le trône de ses peres. Maximilien qui s'étoit fait donner l'investiture de ses Etats avant que d'être parvenu à l'empire, & qui desiroit de les incorporer aux Pays-Bas, l'avoit proscrit par des édits & attaqué à force ouverte, mais toujours sans beaucoup de succès. Aussi politique que guerrier, Charles cédoit au torrent, attendoit les secours de ses alliés ; & lorsqu'on le croyoit écrasé, il reparoissoit plus formidable qu'auparavant. Désespérant d'en triompher par ses propres forces, Maximilien avoit cru devoir intéresser les princes voisins, à la perte d'un homme qu'il peignoit comme un rebelle, un émissaire des François, & l'ennemi de la patrie. Les ducs de Cleves & de Juliers, Frédéric d'Egmond, comte d'Isestein, & quelques autres moins puissants, s'étoient unis à l'empereur & à l'archiduc Philippe,

moyennant la cession de quelques places ou territoires qui étoient à leur bienséance. Il y avoit si peu d'apparence que Charles d'Egmond pût résister à cette puissante ligue qu'on avoit fait d'avance le partage de ses terres. L'empereur, pour ne point laisser refroidir le zele de ses alliés, s'étoit hâté de marcher de ce côté après son infructueuse expédition en Bourgogne. C'en étoit fait du malheureux Charles si la France ne le secouroit puissamment. Louis qui ne vouloit ni entrer directement en guerre avec la maison d'Autriche, ni laisser opprimer un allié, engagea le duc de Bourbon à secourir en son propre & privé nom le fils de sa sœur. Il fit tenir des sommes considérables à Robert de la Mark, prince de Bouillon, pour lever promptement des troupes, & s'unir aux François que conduisoit le bâtard de Bourbon. Ces secours foibles & tardifs n'eussent peut-être pas sauvé le malheureux prince si la fortune ne se fût en quelque sorte mise elle-même de la partie, en suscitant à Maximilien une guerre dangereuse qui le força d'abandonner ses conquêtes pour voler vers le Haut-Rhin à la défense de ses pays héréditaires. L'archiduc qui n'avoit paru qu'en qualité d'auxiliaire dans la guerre de Gueldres, quoiqu'il dût en retirer les principaux avantages, ne jugeant plus la partie égale, & craignant de se brouiller avec le roi devenu son suzerain, retira promptement ses troupes. Les autres confédérés découragés par cette désertion, accepterent la médiation du roi, & vinrent eux-mêmes à sa cour pour transiger sur tous leurs différents. Non-seulement il les réconcilia, mais il parvint à former entr'eux une confédération où il ne dédaigna pas d'entrer lui-même, & au moyen de laquelle il coupa toute communication de l'Allemagne avec les Pays-Bas.

Ann 1499.

La nouvelle guerre où venoit de s'engager Maximilien, quoiqu'étrangere à la France, eut une telle influence sur le sistême politique de l'Europe, qu'il est nécessaire d'en faire connoître l'origine & le succès.

Renouvellement de l'alliance avec les Suisses: secours & protection

Ann. 1499.

accordés aux cantons.

Léonard, traités de paix. Pirkeimer, bell. Helvetic. Manusc. de le Grand.

Les Suisses pendant bien des siecles avoient été membres de l'empire, & sujets pour la plûpart de la maison d'Autriche. Peu ménagés par les gouverneurs qu'on leur donnoit, ils avoient pris les armes, & après de sanglants combats, ils étoient parvenus à secouer entiérement le joug de leurs anciens maîtres, vivant en république, assez forts pour se défendre dans leurs montagnes, trop pauvres, & en trop petit nombre pour donner de la jalousie à leurs voisins. Louis XI ayant eu occasion de connoître leur valeur & leur discipline militaire, les tira le premier de leur antique obscurité : il contracta un traité d'alliance avec eux ; & considérant la pauvreté de leur pays, il s'engagea, par un effet de sa générosité, ou comme on s'exprimoit alors *de sa charité*, à payer à chaque canton une pension annuelle de deux mille livres pour avoir le droit d'y lever des troupes : il assigna une forte paye à ces soldats auxiliaires, & donna à ceux qui voudroient s'établir en France tous les priviléges de régnicoles. Assurés de la protection de ce puissant monarque, les Suisses ménagerent beaucoup moins leurs anciens maîtres ; ils donnerent tant de chagrin & d'embarras à Sigismond d'Autriche, que ne pouvant réprimer par lui-même leurs entreprises, il crut devoir engager une partie de ses Etats à Charles, dernier duc de Bourgogne, afin de lui fournir le moyen de punir ces dangereux voisins. Louis XI eut le crédit de rompre cette disposition : non-seulement il réconcilia Sigismond avec les Suisses, il exigea même qu'ils contractassent un traité d'alliance avec ce prince Autrichien. Il n'eût tenu qu'à Maximilien, lorsqu'il hérita de Sigismond, de renouveller ce traité ; mais se trouvant déja possesseur de tous les Etats de la maison d'Autriche, qui s'étoient considérablement accrus par son mariage avec l'héritiere de Bourgogne, croyant même, qu'en qualité d'empereur, il pourroit disposer avec le temps de toutes les forces du corps germanique, il jugea qu'une pareille alliance étoit indigne de son rang : il songea, au contraire, à faire

rentrer ſous le joug des ſujets révoltés. Le moyen qu'il imagina pour y parvenir, fait honneur à ſa politique. Ann. 1499.
Ce fut d'oppoſer à la confédération Helvétique une autre confédération plus puiſſante ſous le nom de *ligue de Souabe*. Les Etats qui la compoſerent, s'obligerent à entretenir une armée toujours ſubſiſtante de dix mille hommes d'infanterie, & de mille cavaliers qui dut être employée à maintenir la paix publique, à réprimer le brigandage & à faire reſpecter les loix de l'empire. Les Suiſſes ne ſe tromperent point ſur ſa véritable deſtination; mais ils en furent peu alarmés. La tranquillité dont ils jouiſſoient, ſans être obligés de s'épuiſer pour ſoudoyer une armée, excitoit la jalouſie des confédérés de Souabe. On voulut les obliger, en qualité d'anciens membres de l'empire, à fournir leur contingent : ils n'avoient garde de contribuer à un établiſſement formé contr'eux. Quelques villes voiſines des Suiſſes cherchant à ſe délivrer d'une contribution onéreuſe, formerent des alliances ſecretes avec eux, & n'attendoient plus qu'une occaſion de ſe ſéparer ouvertement de la ligue de Souabe. De ce nombre furent les villes de Baſle, de Scaffouſe, de Mulhauſen & de Straſbourg. Comme cette ſéparation auroit anéanti la ligue, il falloit la prévenir en déclarant la guerre aux Suiſſes ; Maximilien la deſiroit, mais il deſiroit encore plus qu'elle ſe déclarât ſans ſa participation, afin qu'il pût, aux frais, & avec les forces du corps Germanique, travailler à recouvrer ſon patrimoine, dans le temps qu'il ne paroîtroit occupé qu'à faire exécuter les décrets de l'empire. L'événement ſembla d'abord répondre à ſon attente. Après la mort de l'évêque de Coire, les habitants du Tirol pénétrerent à main armée dans le pays des Griſons, pour ſe faire juſtice ſur quelques uſurpations dont ils accuſoient leurs voiſins. Ceux-ci voyant ravager leurs terres & brûler leurs maiſons, ſe raſſemblerent promptement, & après avoir battu les ennemis, exercerent les mêmes hoſtilités ſur leur territoire. Les Tiroliens qui étoient membres de la ligue de Souabe,

Ann. 1499. appellerent à leur secours l'armée de la confédération. Les Grisons eurent recours aux Suisses, leurs anciens alliés ; ainsi ces deux puissantes ligues commencerent à se choquer. Les confédérés de Souabe battus dans toutes les rencontres, ne manquerent pas d'appeller Maximilien. Il quitta donc le pays de Gueldres, établit des garnisons dans les places fortes qui bordent la Suisse, & convoqua une diete de tout l'empire dans la ville de Vorms ; mais quelque adresse qu'il mît dans ses discours, il ne persuada point à l'assemblée, qu'il ne fût pas l'instigateur & le moteur secret de cette guerre : il n'y eut que les cercles de Souabe & de Franconie qui consentissent à y contribuer. Avec ce secours, & ceux qu'il pouvoit tirer de ses pays héréditaires, Maximilien espéra de venir à bout de son entreprise : les Suisses de leur côté n'oublierent rien pour se mettre en état de défense. Ils renouvellerent pour dix ans les anciens traités qu'ils avoient avec la France. Louis s'engagea à donner, à chacun des dix cantons, la somme de deux mille livres de pension, indépendamment de la solde des troupes qu'il tireroit de leur pays : il promit de plus de leur donner un corps de cavalerie auxiliaire, ou, s'ils l'aimoient mieux, quatre-vingt mille florins du Rhin par an, c'est-à-dire, vingt mille par quartier, tant qu'ils auroient la guerre dans leurs pays : de leur côté, les Suisses s'engageoient à lui permettre la levée des troupes dont il auroit besoin, lorsqu'ils n'auroient pas eux-mêmes besoin de toutes leurs forces pour se défendre ; à ne contracter aucune alliance, soit défensive, soit offensive avec les ennemis de la France, à ne point donner passage sur leurs terres à ceux qui viendroient attaquer les François ; à ne pouvoir signer aucun traité de paix ni de treve sans la participation du roi leur allié. Ils déclarerent de plus qu'ils n'avoient aucun traité d'alliance avec Ludovic, duc de Milan ; qu'ils ne lui donneroient aucun secours contre le roi, qu'ils reconnurent dès-lors comme vrai propriétaire de ce duché. A ces conditions, Louis leur avança

avança le premier quartier de leur pension ; il leur envoya même, sans y être obligé, quelques pieces d'artillerie, des ingénieurs, des boulets, & d'autres munitions de guerre.

Ann. 1499.

La France ne pouvoit desirer une conjoncture plus favorable que celle qui se présentoit pour recouvrer le duché de Milan. On n'avoit aucune diversion à craindre de la part de l'Angleterre ni de l'archiduc. Le roi d'Espagne, quoiqu'il conservât au fonds de son cœur une haine invétérée contre les François, & qu'il fût disposé à traverser leurs projets, s'étoit désisté de la ligue d'Italie, parce que n'ayant aucun moyen facile de faire passer des troupes dans le Milanès, il ne vouloit point s'engager dans une guerre dispendieuse, où il n'y avoit rien à gagner pour lui. L'empereur & les Suisses qui avoient un intérêt direct à s'opposer au dessein des François, le premier à cause des droits de sa couronne sur le duché de Milan, les seconds par la crainte que devoit leur inspirer un voisin trop puissant, étoient aux mains : & quel que dût être le succès de la guerre opiniâtre & sanglante où ils venoient de s'engager, le vainqueur même devoit se trouver hors d'état d'en entreprendre de long-temps une nouvelle. Les apparences n'étoient guere moins belles du côté de l'Italie.

Etat de l'Italie.

Guicchardin, Comines. Macchiavel. Belcar.

Si la terreur des armes de Charles VIII avoit suffi pour engager les princes d'Italie à oublier leurs haines personnelles & à se réunir contre les François, elle n'avoit point éteint les semences de jalousie & de défiance qui les animoient les uns contre les autres. Dès que les François cesserent d'être redoutables, les Italiens reprirent leur premier caractere. La ville de Pise fut, si j'ose ainsi m'exprimer, la pomme de discorde jettée au milieu d'eux. Ludovic l'avoit engagée à se révolter contre les Florentins, espérant qu'à la faveur des troubles qui alloient s'élever en Italie, il parviendroit à s'en rendre maître. Le malheureux ignoroit alors qu'il creusoit un précipice sous ses pas. Charles

Ann. 1499.

VIII avoit servi, sans s'en douter, les vues de cet ambitieux, en accordant par un premier mouvement de générosité la liberté aux Pisans : ayant reconnu depuis, qu'il n'avoit pas eu le droit d'en disposer, il avoit tâché de la rendre à ses premiers maîtres ; mais il n'avoit pas eu assez d'autorité pour se faire obéir par ses propres capitaines. Frustré de l'espérance qu'ils avoient fondée sur la justice & les promesses de ce monarque, les Florentins assiégerent Pise, & l'auroient forcée de rentrer sous le joug, si Ludovic & Venise ne se fussent déclarés pour elle. Quoiqu'ils protestassent qu'ils n'agissoient que par un motif de compassion pour les malheureux Pisans, personne ne les crut capables d'un sentiment si généreux ; & dans le temps où ils agissoient de concert, on ne douta point qu'ils ne cherchassent les moyens de se supplanter mutuellement. Les Vénitiens plus riches ou plus adroits y donnerent des secours plus considérables que ceux que pouvoit fournir Ludovic, & se rendirent bientôt les plus forts. C'étoit donc à eux, selon toutes les apparences, que la place devoit rester. Cette perspective effraya Ludovic ; il auroit beaucoup mieux aimé, s'il ne pouvoit avoir Pise, qu'elle retombât sous le joug des Florentins, moins puissants & moins ambitieux que les Vénitiens. Le reste de l'Italie étoit dans les mêmes sentiments. L'accroissement subit que venoit de prendre Venise, par l'acquisition de quatre des principales villes du royaume de Naples, inspiroit de la terreur à tous ses voisins. On prévoyoit que si déja maitresse du golfe Adriatique, elle acquéroit sur la méditerranée Pise & le port de Livourne qui en étoit une dépendance, elle domineroit sans concurrent sur les deux mers, & dicteroit bientôt des loix à toute l'Italie. Ludovic répandoit ses alarmes parmi ses voisins, les exhortoit, ou à obliger, par la crainte d'une ligue générale, les Vénitiens de se désister d'une injuste entreprise ; ou à envoyer des secours si puissants aux Florentins, qu'ils pussent les chasser du territoire de Pise. La difficulté

étoit de faire agréer ces secours aux Florentins. Tout ce qui venoit de la part de Ludovic leur paroissoit suspect : il étoit le premier auteur de leurs maux, & tellement décrié par ses fourberies, qu'on redoutoit plus ses caresses que ses menaces. Un ennemi bien méprisable en apparence, & qu'il avoit jusqu'alors négligé, rompoit ses mesures, déconcertoit tous ses projets. C'étoit le fameux Jérôme Savonarole, dont nous avons déja parlé dans le volume précédent. Cet homme singulier, qui a retracé dans nos temps modernes une idée de ce que pouvoit l'éloquence dans les anciennes républiques, avoit conçu une affection toute particuliere pour les François : quoiqu'ils eussent causé les malheurs de sa patrie, quoiqu'ils ne se fussent point mis en devoir de déposer le pape, & de réformer l'église comme il s'en étoit flatté, il persistoit à maintenir les Florentins dans leur alliance, & à leur inspirer de l'horreur pour la ligue d'Italie. Ludovic qui n'avoit aucun moyen, ni de le gagner, ni de s'en venger, pressa le pape de se faire justice de cet odieux prophete, de cet importun déclamateur. Alexandre y étoit assez disposé de lui-même ; car c'étoit principalement sur la dépravation de la cour de Rome, & le besoin urgent d'une réforme générale, que Savonarole faisoit rouler la plupart de ses sermons. On dit qu'Alexandre ayant délibéré dans un consistoire secret, sur les moyens de fermer la bouche à ce prédicateur indiscret, goûta l'avis qu'ouvrit un des cardinaux de le décorer de la pourpre Romaine, afin de l'intéresser aux désordres qu'il blâmoit ; qu'en conséquence il fit partir un homme de confiance pour lui offrir le chapeau de cardinal : que Savonarole, plus surpris qu'ébloui de cette proposition, invita le nonce, pour toute réponse, à un sermon qu'il devoit prêcher le lendemain : qu'après être monté en chaire, & avoir fait un tableau effrayant de la corruption de la cour de Rome, sans épargner la personne du souverain pontife, il dit à ses auditeurs : *Ceux que la vérité offense, essaient de me lier la langue,*

Ann. 1499.

Suite de l'histoire du fameux Savonarole.

Vita Hieron. Savon. Thomasi. Corio. Guicchardin. Comines.

& m'offrent pour prix de ma complaisance un chapeau
Ann. 1499. *rouge : ma tête ne rougira jamais que de la couronne du Martire.* N'ayant pu séduire Savonarole, Alexandre essaya de l'intimider ; il commença par lui interdire la chaire, sous peine d'excommunication. Dans une république plus éloignée que n'étoit Florence, de la capitale du monde chrétien, Savonarole eût peut-être joué le rôle de Luther, & changé la face de l'Europe. Le moine Florentin avoit plus de talents naturels & acquis, plus d'ambition, de courage & d'adresse que le moine Allemand : mais il ne trouva point parmi ses concitoyens le même appui. Il s'abstint de prêcher, croyant désarmer le pontife par cette marque de soumission, & tâchant cependant de soutenir le zele de ses partisans par divers écrits qu'il publia. Mais voyant que cette voie n'étoit pas aussi puissante, pour échauffer les esprits ; que son crédit diminuoit de jour en jour ; que le pape ne se relâchoit point, il reprit ses fonctions ordinaires, déclarant qu'établi de Dieu même, pour annoncer la vérité, & se trouvant réduit, ou à trahir son ministere, ou à déplaire aux puissances de la terre, il aimoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Comme il avoit prévu l'orage qui alloit fondre sur sa tête, il n'en fut point ébranlé ; il appella de la sentence du pape au futur concile : le peuple courut en foule à ses sermons, & la persécution n'auroit servi qu'à mettre le sceau à sa célébrité, s'il n'eût eu, dans sa propre république, des ennemis d'autant plus redoutables, qu'ils voiloient leur haine personnelle, du zele de la religion & de l'obéissance due au souverain pontife. La passion qu'il avoit montrée dans la conjuration, en faveur des Médicis, en faisant condamner au dernier supplice, sans s'astreindre à l'ordre judiciaire, plusieurs jeunes gens des premieres familles de Florence, lui avoit attiré la haine de leurs parents. Le soin qu'il avoit pris depuis de les exclure des charges de la république avoit achevé de les aigrir. Forcés pendant un temps de dissimuler une haine

impuissante, ils n'avoient garde de laisser échapper l'occasion qui se présentoit, de briser un joug odieux & avilissant. Appuyés de l'autorité du saint-siege, ils n'oublierent rien pour décréditer le prétendu prophete dans l'esprit du peuple : ils commencerent par le tourner en ridicule ; ils pousserent la plaisanterie jusqu'à l'indécence & à la prophanation. Savonarole animoit ses discours d'un geste vif & quelquefois outré ; ils garnirent les bords de sa chaire de pointes de cloux imperceptibles. Après avoir chassé les Médicis, il avoit attaché un grand Christ dans cette même chaire ; il l'avoit fait proclamer roi des Florentins. Souvent dans l'ardeur de son zele, il baisoit les pieds de ce roi, dont il s'étoit en quelque sorte constitué le ministre & l'organe : ils enduisirent d'ordure l'endroit où il avoit coutume de porter ses levres. Ces scenes puériles & grossieres, qu'on ne hasardoit que pour pressentir l'esprit du peuple, n'eussent pu déconcerter Savonarole, si ses partisants eussent montré plus de fermeté, où s'il eût eu affaire à des ennemis moins opiniâtres. Alexandre, indigné du peu de cas qu'on faisoit de ses censures, menaça de mettre toutes les terres de la république en interdit, de venger par le fer & par le feu le mépris de son autorité, si, avant un terme très-court qu'il indiqua, les magistrats ne forçoient au silence le moine rebelle. Ce coup glaça les magistrats ; ils allerent trouver Savonarole, & lui représentant le malheureux état où la république étoit déja réduite, tout ce qu'elle auroit à craindre, si le pontife se mettoit à la tête de ses ennemis : ils le conjurerent de céder à la nécessité, de sacrifier ses intérêts au bien de l'Etat. Cette priere de la part des magistrats étoit un ordre. Savonarole le comprit ; il cessa encore une fois de prêcher : mais pour occuper toujours l'attention publique, dans le temps qu'il étoit réduit au silence, il se fit remplacer dans les principales chaires de la ville par quelques-uns des Dominicains qu'il avoit formés sous sa discipline : ceux-ci, jaloux de la splendeur qu'il procuroit à leur

Ann. 1499.

ordre, & moins circonſpects que lui, parce qu'ils avoient moins d'eſprit, vanterent ſans retenue ſes révélations, les annoncerent cruement comme des prophéties. Savonarole de ſon côté ſe mit à écrire & à publier de nouvelles révélations : il étoit le premier auteur de la démocratie établie à Florence; cette forme de gouvernement l'avoit bien ſervi tant qu'il avoit eu la liberté de haranguer. Exclus de la chaire, il perdoit ſon influence ſur les affaires publiques & ſur l'élection des magiſtrats; il comprit qu'il étoit perdu s'il ne ſongeoit au plutôt à donner à la république un chef dont il fût sûr. Il jetta les yeux ſur François de Valori, homme fort dévot, mais de peu d'eſprit, propre par conſéquent à devenir un puiſſant inſtrument entre ſes mains. Depuis long-temps il l'avoit avancé dans les charges publiques; il lui avoit procuré la principale influence dans les affaires, en lui confiant le ſoin de la milice étrangere, & le détail des plus importantes négociations. Tout étoit ménagé pour opérer ce changement; déja il faiſoit parler le ciel, & le projet alloit être exécuté lorſqu'un ennemi peu redoutable, en apparence, vint renverſer un fantôme de puiſſance, contre lequel le pape & le duc de Milan s'étoient inutilement ligués. Les magiſtrats de Florence avoient donné la principale chaire de leur ville à un cordelier: jaloux par état de la réputation des dominicains, il prêcha contre Savonarole, qu'il peignit comme un impoſteur & un ennemi du ſaint-ſiege, tandis que ſes diſciples le repréſentoient comme un prophete, comparable à ceux que révéroit l'égliſe. La diſpute s'échauffant, entre les cordeliers & les dominicains, un de ces derniers offrit, pour prouver la miſſion céleſte de Savonarole, de traverſer un bucher ardent; le cordelier offrit d'en faire autant pour prouver le contraire; non pas, diſoit ce cordelier ſenſé, que j'eſpere d'en échapper, mais content de donner ma vie, puiſque mon rival m'y oblige pour détruire l'illuſion, & ſauver de la damnation les ames ſimples qu'a ſéduites cet impoſ-

Ann. 1499.

teur. Les magiſtrats qui auroient dû réprimer le fanatiſme de ces deux moines, accepterent le défi, & aſſignerent aux champions le jour & l'heure de cette épreuve barbare.. Envain, Savonarole employa-t-il tout ſon crédit & toutes les reſſources de ſon eſprit pour rompre un engagement qui le concernoit perſonnellement, & auquel il n'avoit point conſenti. Ses ennemis qui commençoient à prévaloir, ne lui laiſſerent que la cruelle alternative, ou de déclarer lui-même qu'il avoit abuſé le peuple par de fauſſes prophéties, ou de conſentir à l'épreuve propoſée volontairement par un de ſes diſciples, épreuve qui pouvoit ſeule rétablir le calme dans la république, en conſtatant quel jugement on devoit porter de ſes prédictions. On fit dreſſer le bucher dans la grande place de Florence, & l'on ſomma juridiquement les deux champions d'y comparoître à l'heure aſſignée. Les Franciſcains arriverent les premiers. Savonarole pouſſé à bout n'imagina point d'autre ſubterfuge que de mettre entre les mains de ſon champion une hoſtie conſacrée, ſe perſuadant bien que ſes adverſaires & le peuple de Florence ne permettroient pas qu'il entrât dans le feu avec ce gage ſacré, & bien réſolu de ne pas ſouffrir qu'il s'en deſſaiſît. Les magiſtrats avoient pris place; le peuple attiré par la nouveauté du ſpectacle, étoit rangé ſur des échafauds, & même ſur les toîts des maiſons voiſines, attendant avec une joie maligne le dénouement de cette ſcene barbare. Les dominicains s'avancerent proceſſionnellement, précédés par celui qui devoit entrer dans le bucher, tenant à la main une hoſtie conſacrée. Les cordeliers, comme l'avoit prévu Savonarole, crierent à la ſupercherie : les magiſtrats s'oppoſerent à la profanation. Les dominicains tinrent ferme & retournerent vers leur couvent dans le même ordre qu'ils étoient venus, chantant des pſeaumes, & ſuivis d'un petit nombre de partiſans. La multitude regardant ce qui venoit de ſe paſſer comme un affront, & excitée par les ennemis ſecrets de Savonarole, courut aux ar- Ann. 1499.

mes : une partie investit le palais de Valori, égorgea
Ann. 1499. ce malheureux citoyen & le mit en pieces : l'autre alla fondre sur le couvent des dominicains qu'ils trouverent prosternés devant le saint sacrement. Ce spectacle n'arrêta point les furieux ; ils se saisirent de Savonarole & de deux autres de ses disciples : ils les traînerent devant les magistrats préposés à juger les criminels. Dans cet état d'humiliation, Savonarole ne se démentit point ; il reçut avec un visage serein, & sans pousser un soupir, les outrages les plus sanglants de ce même peuple dont il avoit été long-temps l'idole : mais son corps foible & usé ne put soutenir les tourments de la question ; il pria qu'on le détachât : il confessa, non des crimes, mais le hardi projet d'engager les princes chrétiens à convoquer un concile écuménique où l'on déposeroit Alexandre VI, & où l'on réformeroit l'église : un violent desir de rendre son nom immortel, non en parvenant aux premieres dignités, mais en opérant des révolutions éclatantes : des liaisons secretes avec les étrangers, par le moyen desquelles il avoit découvert des particularités qu'il avoit annoncées comme des révélations, trop de confiance en ses propres lumieres, trop peu de déférence, ou plutôt un mépris insolent à l'égard des puissances ecclésiastiques, & particuliérement d'Alexandre VI qui se trouvoit pour le malheur de la chrétienté revêtu du souverain pontificat. Ces fautes méritoient, sans doute, une correction fraternelle, une pénitence publique : mais elles ne suffisoient pas pour autoriser une sentence capitale. Ses juges cependant le condamnerent à être pendu au milieu de ses deux compagnons : & de peur que le peuple revenu de sa premiere fureur, ne fût tenté de les regarder comme des martyrs & d'honorer leurs reliques, on prit la précaution de brûler leurs corps, & de jetter leurs cendres dans la riviere.

Intérêts de diverses cours d'Italie.

Après la mort de Savonarole, Ludovic ne trouva plus d'obstacle à se concilier les Florentins : il s'engagea solennellement

solennellement à leur rendre Pise, & tout le territoire dépendant de cette république : mais comme il n'osoit encore se déclarer chef d'une ligue contre les Vénitiens, après les avoir le premier appellés à Pise, il voulut se couvrir de l'autorité du pape & du roi de Naples. Il étoit facile de réussir à l'égard de ce dernier. Frédéric, qui voyoit les Vénitiens déja établis dans ses Etats, devoit naturellement s'opposer à leurs progrès : d'un autre côté la ligue qu'on lui proposoit n'ayant point d'autre but que de dégoûter les François de repasser en Italie, en leur enlevant les seuls alliés qu'ils eussent encore au-delà des Monts, il n'étoit guere moins intéressé à la réussite de ce projet que Ludovic lui-même. La négociation étoit plus épineuse à l'égard d'Alexandre VI.

Ann. 1499.

Guicchardin. Corio. Thomasi. Justiniani. Belcarius.

Comme souverain, il avoit de fortes raisons d'empêcher qu'il ne s'élevât une puissance prépondérante en Italie, par conséquent d'humilier les Vénitiens & de s'opposer à la conquête que méditoient les François : mais l'intérêt de sa famille l'emportoit dans son cœur sur l'intérêt de l'Etat, & il étoit arrivé dans cette indigne famille une horrible catastrophe qui changeoit tous ses projets. César Borgia, le second de ses fils, qu'il avoit fait cardinal, & auquel il avoit déja conféré un évêché, & un grand nombre d'autres bénéfices, dégoûté d'une profession si peu analogue à son caractere, & trouvant dans son frere aîné, le duc de Candie, un obstacle invincible à son avancement dans le monde, avoit pris le parti de le faire assassiner. Le pape, quoiqu'il aimât tendrement ce fils aîné, & qu'il pleurât amérement sa perte, s'étoit en quelque sorte consolé, lorsqu'après des perquisitions exactes il eut découvert l'auteur de ce crime exécrable : loin de songer à l'en punir, il sembla vouloir l'en récompenser : il lui conféra les charges qu'avoit possédées le duc de Candie, & lui accorda les dispenses nécessaires pour quitter l'état ecclésiastique où il étoit engagé. Ces faveurs ne contentoient point encore l'ambition de César Borgia :

Ann. 1499.

devenu chef de ſa maiſon, il aſpiroit à une ſouveraineté : il jugea que le chemin le plus court pour y arriver, étoit d'épouſer une princeſſe qui l'approchât du trône : en jettant les yeux ſur tous les partis qui ſe préſentoient en Italie, il n'en trouva point qui remplît mieux ſes vues, que Charlotte d'Aragon, fille aînée de Frédéric, roi de Naples : elle poſſédoit du chef de ſa mere la principauté de Tarente : Céſar calcula qu'aidé de la faveur du pape, qui étoit ſuzerain du royaume de Naples, il ne lui ſeroit pas impoſſible, en ſe défaiſant de Frédéric & des enfants que ce roi avoit eus d'un ſecond lit, d'acquérir par ces forfaits un trône que perſonne n'oſeroit plus lui diſputer. Lors donc que Ludovic propoſa au pape de ſe déclarer chef de la ligue d'Italie contre les Vénitiens & les François, Alexandre demanda pour toute condition, le mariage de Céſar ſon fils avec la princeſſe de Tarente, en montrant que par ce lien il ſeroit plus intéreſſé que perſonne à défendre ce trône, & à ne pas ſouffrir que les François s'établîſſent en Italie. Ludovic, chargé de cette propoſition, s'efforça de la faire goûter à Frédéric, en lui repréſentant que bien que ſa fille pût prétendre à un plus haut parti, il ne pouvoit trouver, dans les conjonctures malheureuſes où étoit l'Italie, une alliance plus utile que celle qu'on lui propoſoit ; que du parti que prendroit le pape, dépendoient ſa fortune, ſa vie, l'état de ſes enfants. Il lui cita les exemples de Ferdinand ſon pere, & d'Alphonſe ſon frere, qui, dans des circonſtances moins critiques, avoient ſacrifié au bien de l'Etat la répugnance qu'ils avoient pour de pareilles alliances. Frédéric étoit forcé de convenir de la ſolidité de ces raiſons ; mais faiſant attention à la perfidie du pere & à la ſcélérateſſe du fils, il voyoit qu'il ne feroit que changer d'ennemis, & qu'au lieu d'avoir à ſe défendre en raſe campagne, & à la tête de ſes troupes, il auroit à redouter dans ſon propre palais, & à toutes les heures du jour, le poiſon ou le fer des aſſaſſins : il répondit donc, que

si la providence avoit résolu de le renverser du trône, il en descendroit du moins sans honte & sans reproche. Ludovic n'eut garde de rendre fidélement une réponse si offensante ; il feignit que pour vaincre un reste de répugnance de la part de Frédéric, il falloit rendre le mariage moins disproportionné : que Charlotte d'Aragon possédant déja une principauté & de vastes domaines, devoit naturellement épouser un prince qui eût un rang & un état égal au sien : qu'il seroit facile, après avoir forcé les Vénitiens à se désister de leur usurpation & avoir réuni Florence à la ligue d'Italie, de confisquer les petits Etats de quelques-uns des vicaires du saint-siege, & d'en former une souveraineté en faveur de César : qu'alors Frédéric sentiroit mieux le prix de l'alliance qu'on lui proposoit, & qu'il seroit le premier à la rechercher. Si ce discours ne persuada pas le pape, il produisit du moins pour le moment une partie de l'effet que Ludovic en attendoit. Alexandre permit qu'on se servît de son nom pour intimider les Vénitiens ; mais il ne s'obligea point à fournir des secours en cas qu'on en vînt à une guerre déclarée. Assuré de l'aveu du pape, du roi de Naples, & de presque toutes les puissances du second ordre, Ludovic parla avec force sur la nécessité de donner quelque satisfaction aux Florentins par rapport aux droits bien fondés qu'ils avoient sur la ville de Pise ; il proposa pour arbitre le duc de Ferrare son beau-pere. Les Vénitiens surpris & indignés qu'un homme qui leur avoit de si grandes obligations ; qui les avoit lui-même appellés dans l'affaire de Pise, osât leur prescrire des loix & cherchât à les rendre odieux à toute l'Italie, rejetterent la proposition ; il s'y étoit attendu : sans rompre encore ouvertement avec eux, afin de laisser une porte ouverte à la négociation, il ferma le passage de ses terres aux secours qu'ils envoyoient à Pise, prêta de l'argent aux Florentins, & mit à leur solde les plus fameux capitaines d'Italie. Ces secours rendirent la supérioté aux Florentins, qui

Ann. 1499.

Ann. 1499. enleverent en peu de temps tous les forts qui couvroient Pise, & bloquerent cette ville. Les Vénitiens considérant que tous les efforts qu'ils pouvoient faire ne servoient qu'à les épuiser, & qu'une opiniâtreté déplacée acheveroit de les rendre odieux, sans augmenter leur puissance, accepterent enfin la médiation qu'ils avoient d'abord rejettée. Plus cette démarche étoit humiliante, & plus ils haïssoient celui qui les y avoit réduits.

Négociations avec les Vénitiens : Partage du duché de Milan. *Ibidem.*

Ce fut dans ces circonstances que les ambassadeurs du roi de France arriverent à Venise : ils exposerent les droits de leur maître sur le duché de Milan assuré à la maison d'Orléans par le contrat de mariage de Valentine Visconti avec Louis premier duc d'Orléans, & usurpé par François Sforce, bâtard d'un soldat de fortune, lequel n'avoit eu d'autre titre pour s'en emparer que son mariage avec une bâtarde des mêmes Visconti. Ils se déchaînerent contre Ludovic, qui n'avoit excité les derniers troubles d'Italie que pour perdre impunément son neveu, & se frayer par un horrible attentat un chemin au trône. Ils exhorterent les Vénitiens à unir leurs armes à celles du roi très-chrétien, & promirent pour prix de ce service la ville de Crémone avec son territoire, les places & les terres situées sur l'Adige, connues sous le nom de Giara-d'Adda. Ces offres, quelque séduisantes qu'elles fussent, eussent été rejettées dans toute autre conjoncture. Ceux des sénateurs qui jugeoient sans passion, représenterent fortement le danger de les accepter. Ils remontrerent que, loin d'acquérir par-là un nouveau degré de puissance, la république qui jusqu'alors avoit eu la prépondérance dans l'Italie, se trouveroit réduite au second rang, ramperoit sous la tutelle d'un voisin orgueilleux & fantasque : que toujours à la veille d'être envahie, elle ne pourroit maintenir son indépendance qu'en entretenant de fortes garnisons, un corps d'armée toujours subsistant ; ce qui non-seulement épuiseroit les nouveaux revenus qu'on lui offroit, mais la surchargeroit de dépense, & la mettroit dans

l'impossibilité de pourvoir à la sûreté de ses autres possessions : qu'enveloppée de tous côtés par des monarques, rivaux entr'eux, & également ennemis de la liberté de leurs voisins, elle seroit forcée de prendre parti dans toutes leurs querelles, & trembleroit toujours qu'ils ne se reconciliassent à ses dépens. Que l'Italie formoit une sorte de république, au maintien de laquelle ils avoient le plus grand intérêt ; qu'il seroit à desirer que cette grande république ne fût troublée par aucune division intestine ; mais que ce projet étant impossible, on devoit du moins oublier toutes les querelles domestiques, & se réconcilier de bonne foi, toutes les fois qu'il étoit question de fermer l'entrée de l'Italie aux barbares, & d'assurer la liberté commune. Ceux au contraire que la passion de s'agrandir ou le desir de se venger de Ludovic entraînerent dans le parti de la France, disoient, qu'après les services que la république avoit rendus à Ludovic, & le prix qu'elle en avoit reçu, ils ne concevoient pas comment on osoit encore proposer de s'allier avec lui : que ses procédés étoient si odieux & si noirs, que quand bien même on pourroit, par des considérations supérieures, les oublier sincérement à Venise, celui qui s'en sentoit coupable ne les oublieroit jamais, & ne chercheroit à se mettre à couvert d'une vengeance trop méritée qu'en tâchant d'armer contr'eux l'Europe entiere : que déja il étoit parvenu par ses intrigues à soulever tous leurs voisins ; qu'il étoit oncle & allié de l'empereur Maximilien, qui avoit les yeux toujours ouverts sur l'Italie ; que l'on étoit informé que le perfide Ludovic, abjurant tout sentiment de religion & d'humanité, traitoit avec les ennemis du nom chrétien pour attirer leurs armes sur les terres de la république : qu'on s'exposeroit donc à une perte certaine & inévitable en lui laissant le temps de faire agir à la fois tous les ressorts qu'il projettoit d'employer : que l'alliance & le voisinage des François étoient la seule ressource que la république pût opposer à cet orage : que ceux qui

Ann. 1499.

Ann. 1499.

sembloient disposés à rejetter cette faveur du ciel ne considéroient pas que le danger étoit présent : que les motifs de crainte qu'ils alléguoient étoient douteux & éloignés : que les François si terribles dans le champ de bataille étoient le peuple le moins propre à former des établissements & à conserver une conquête : que leur caractere antipathique avec celui des Lombards forceroit bientôt leurs nouveaux sujets à se révolter, à se mettre sous la protection de la république : que l'Allemagne, l'Angleterre & l'Espagne ne verroient point d'un œil indifférent l'accroissement d'un voisin déja trop redoutable : qu'obligés de faire face à toutes ces puissances, & de courir à la défense de leurs propres foyers, les François abandonneroient bientôt le duché de Milan, qui tomberoit alors sans bruit & sans effort au pouvoir de la république : qu'il falloit donc rendre grace à la providence d'avoir disposé si favorablement les affaires, que le roi de France leur offrît, pour prix d'une alliance qu'ils auroient été dans le cas d'acheter eux-mêmes, une riche province, des villes & des terres si fort à leur bienséance.

Traité avec le pape. Arrivée de César Borgia en France.

Thomasi. Brantome. Belcarius. Ferron. Belleforest. Manuscr. de Fontanieu.

Ce dernier avis l'emporta dans le sénat, on fit partir le plus secrétement qu'il fut possible des ambassadeurs pour mettre la derniere main au traité. La négociation avec le pape étoit déja terminée. César Borgia, pour qui elle se faisoit, en avoit été le principal agent. Il s'étoit rendu à la cour de France, comme nous avons dit, sous prétexte d'apporter des bulles pour le nouveau mariage de Louis XII, & un chapeau de cardinal pour d'Amboise. Son voyage couvroit un motif beaucoup plus important. La princesse de Tarente sur laquelle il avoit jetté les yeux, étoit élevée à la cour de Louis : elle possédoit en France le comté de Rouergue du chef de sa mere, & Frédéric qui cherchoit à se ménager la protection du roi, lui avoit laissé le soin de la marier. César espéroit que la protection du roi dont il se croyoit assuré, leveroit facilement tous les obstacles qui pourroient s'opposer à son mariage. Son

équipage répondoit à de si flatteuses espérances. Ecoutons un Auteur presque contemporain : » Devant lui » marchoient vingt-quatre mulets fort beaux, chargés » de bahuts, coffres, valises, couverts de tapis avec les » écussons & armes dudit duc : après venoient vingt- » quatre autres mulets avec des couvertures de rouge & » jaune mi-parties, car ils portoient la livrée du roi qui » étoit jaune & rouge : puis après suivoient douze mu- » lets avec des couvertures jaunes de satin barrées tout » à travers : puis venoient dix mulets ayant couvertures » de drap d'or, dont l'une barre étoit de drap d'or frisé, » & l'autre ras, qui font en tout soixante-dix par com- » pte : après vinrent seize beaux grands coursiers, les- » quels on tenoit en main, couverts de drap d'or rouge » & jaune, ayant leurs brides à la genette & à la cou- » tume du pays : après cela venoient dix-huit pages » chacun sur un beau coursier, dont seize étoient vétus » de velours cramoisi, & les deux autres de drap d'or » frisé. Pensez que c'étoient, disoit le monde, ses deux » mignons, pour être ainsi plus braves que les autres. » De plus, par six laquais étoient menées, comme de » ce temps on en usoit fort, six belles mules riche- » ment enharnachées de selles, brides, harnois tous » complets, de velours cramoisi, & les laquais vétus » de même : & après venoient deux mulets portant » coffres, & tout couverts de drap d'or. Pensez, di- » soit le monde, que ces deux-là portoient quelque » chose de plus exquis que les autres, ou de ses belles » & riches pierreries pour sa maîtresse & pour d'au- » tres, ou quelques bulles & belles indulgences de » Rome, ou quelques saintes reliques, disoit ainsi le » monde. Puis après venoient trente gentilshommes » vétus de drap d'or & de drap d'argent. Item, il y » avoit trois ménétriers, c'est à savoir deux tambours » & un rebec vétus de drap d'or, & aussi les instru- » mens étoient d'argent avec de grosses chaînes d'or, » & alloient lesdits ménétriers entre les gentilshommes » & le duc, sonnant toujours. Item, quatre trompettes

Ann. 1499.

Ann. 1499.

» & clairons d'argent richement habillés, sonnant tou-
» jours de leurs instruments. Il y avoit aussi vingt-
» quatre laquais tous vêtus de velours cramoisi, mi-
» partie de soie jaune, & étoient tous autour dudit
» duc.... Il étoit monté sur un gros & grand coursier
» harnaché fort richement avec une robe de satin
» rouge & de drap d'or mi-partie, (je ne puis pas
» bien comprendre, quant à moi, cette étoffe,) &
» brodée de force riches pierreries & grosses perles. A
» son bonnet étoient doubles rangs de cinq ou six ru-
» bis gros comme une grosse fêve qui montroient une
» grande lueur. Sur le rebras de sa barrette il y avoit
» aussi grande quantité de pierreries jusques à ses bottes
» qui étoient toutes lardées de cordons d'or & bordées
» de perles, & un collier qui valoit bien trente mille
» ducats. Le cheval qu'il montoit étoit tout chargé de
» feuilles d'or & couvert de bonne orfévrerie, avec
» force perles & pierreries. Outre cela il avoit une
» belle petite mule pour se promener par la ville, qui
» avoit tout son harnois, comme la selle, la bride &
» le poitrail, tout couvert de roses de fin or épais d'un
» doigt. Et pour faire la queue de tout, il y avoit en-
» core vingt-quatre mulets avec des couvertures rou-
» ges, ayant les armoiries dudit seigneur, avec force
» carriage de chariots qui portoient force autres be-
» sognes, comme lits de campagne, de la vaisselle,
» & autres choses ». Tel étoit l'équipage du galant : mais ce qu'on regarda comme une magnificence plus extravagante encore, un faste plus insolent, c'est d'avoir ferré les pieds de son cheval d'or massif.

Louis qui s'étoit mis à une fenêtre pour être témoin de cette entrée, se divertit avec quelques-uns de ses courtisans de la folie de cet avanturier. Il ne crut pas pouvoir se dispenser de le proposer pour époux à la princesse de Tarente : mais il le fit, sans user de son autorité, & même sans aucune envie de réussir, puisque méditant déja lui-même la conquête de Naples, c'eût été former un obstacle à ses desseins que d'intéresser le

le pape & César Borgia à la défense de ce royaume. Charlotte d'Aragon, princesse dont la sagesse égaloit la beauté, répondit qu'elle obéiroit, si pour prix du sacrifice qu'on exigeoit d'elle, le roi daignoit assurer à son malheureux pere & à ses freres le trône & la vie, en se désistant en leur faveur des droits qu'il réclamoit sur le royaume de Naples. N'ayant pu obtenir ce désistement, & bien assurée qu'elle étoit libre, elle déclara qu'elle n'épouseroit jamais un prêtre, fils de prêtre, assassin de son propre frere, la honte & l'exécration du genre humain. Après une réponse si positive, César fut forcé de tourner ses regards d'un autre côté. N'osant aspirer à une princesse du sang de France, il rechercha Charlotte d'Albret, fille d'Alain, surnommé le Grand, & sœur du roi de Navarre. Le pere sollicité par le pape & par le roi, fit des difficultés pour obtenir de meilleures conditions : outre la dot considérable que le roi voulut bien assurer à la nouvelle épouse, on stipula un chapeau de cardinal pour un des fils d'Alain. Le roi créa César duc de Valentinois, lui donna des terres considérables, une compagnie d'ordonnance, des pensions, promit de lui prêter, après la conquête de Milan, quatre cents lances & quatre mille Suisses pour soumettre quelques-uns des vicaires de l'église, dont la dépouille serviroit à lui former une souveraineté sous la mouvance du saint siege. César par reconnoissance voulut prendre le nom de la nouvelle patrie qui sembloit l'adopter. Il ne se fit plus nommer que *César di Francia*.

Ann. 1499.

Négociations inutiles avec les Florentins.

Guicchardin. Belcarius.

Après s'être assuré du secours, ou du moins de la neutralité des deux seules puissances d'Italie qui eussent pu arrêter l'exécution de ses projets, Louis desiroit encore de mettre dans ses intérêts la république de Florence. Il la fit presser par les ambassadeurs qu'elle tenoit à sa cour de rompre tout commerce avec Ludovic, de révoquer les pouvoirs accordés au duc de Ferrare pour transiger avec les Vénitiens, enfin de lui fournir des troupes pour la conquête du duché de Milan,

Ann. 1499. promettant à ce prix de la protéger, & de lui restituer la ville de Pise : c'étoit conseiller aux Florentins une noirceur, sans même les assurer suffisamment qu'ils en seroient récompensés. Car après toutes les promesses que leur avoit faites Charles VIII, & qui n'avoient point eu d'exécution, qui pouvoit leur répondre que Louis seroit plus exact à remplir ses engagements? Voudroit-il pour les favoriser se brouiller avec les Vénitiens leurs ennemis, dont il s'étoit déja rendu l'allié & qu'il ménageroit toujours plus que la malheureuse Florence? Ludovic au contraire, depuis le temps qu'il s'étoit rapproché d'eux leur avoit rendu les services les plus importants : déja par ses négociations, & les secours d'hommes & d'argent qu'il leur avoit fournis, il les avoit mis à portée de recouvrer une partie de leurs terres, & de disputer le reste avec avantage. Devoient-ils pour prix de ce bienfait conspirer à le dépouiller, à le perdre de fond en comble? Ils ne pouvoient donc, sans manquer aux devoirs les plus sacrés, rendre une réponse satisfaisante à la demande de Louis XII. Ce monarque cependant s'indignoit que des gens qui tourmentoient depuis nombre d'années les ministres de son prédécesseur, ou les siens, pour en être protégés, rejettassent sa médiation lorsqu'elle leur étoit offerte : & comme il étoit naturellement ennemi de toute espece de dissimulation, peut-être les auroit-il chassés de sa cour & en fût-il venu avec eux à une rupture ouverte, si quelques-uns de ses conseillers ne lui eussent représenté qu'en forçant les Florentins à condescendre à sa volonté, il se mettroit dans le cas ou de manquer à ses engagements, ce qui terniroit sa gloire, ou de se brouiller avec les Vénitiens, dont l'alliance lui étoit beaucoup plus précieuse; que n'ayant aucun secours à espérer d'une république épuisée par de longues guerres & en proie à l'anarchie, il n'avoit point non plus à craindre qu'elle osât, à l'approche d'une armée Françoise, mêler ses intérêts, ni faire cause commune avec le duc de Milan. Louis sentant

la sagesse de ce conseil se désista de ses poursuites.

Ann. 1499.

Vente des offices de finance.

Budæus, de asse.

Joli, traité des offices.

Il ne s'agissoit plus que de trouver de l'argent pour fournir aux frais de cette entreprise. Charles VIII étoit mort endetté : cette considération n'avoit point empêché Louis de diminuer les impôts à son avénement au trône, & il ne pouvoit consentir à faire contribuer ses sujets à une guerre qui lui étoit personnelle, & qui étoit en quelque sorte étrangere à la nation, puisque ce n'étoit point comme roi de France, mais comme duc d'Orléans qu'il réclamoit la possession du duché de Milan. Dans cet embarras on proposa de rechercher la conduite des gens de finance, qui, sous le regne foible de Charles VIII, avoient profité de l'inattention ou de la trop grande facilité du cardinal Brissonnet pour amasser des fortunes rapides & scandaleuses. Ce moyen violent déplut à Louis XII. Le cardinal d'Amboise en proposa un autre, qui bien que moins odieux en lui-même, étoit d'une dangereuse conséquence : ce fut de vendre tous les offices de finance. Il représenta que ces offices étant très-lucratifs, même entre les mains des hommes les plus intègres, tous ceux qui s'en trouvoient déja pourvus, ou qui en desiroient, ne feroient aucune difficulté d'avancer des sommes considérables pour assurer leur état pendant leur vie. Il faut rendre justice à Louis XII, malgré les applaudissements que reçut cet avis dans le conseil, malgré sa déférence ordinaire pour le sentiment de celui qu'il regardoit plutôt comme son ami que comme son ministre, il ne se prêta qu'avec une répugnance extrême à cet arrangement. Il considéroit apparemment combien il étoit dangereux d'autoriser davantage des hommes qu'il étoit déja si difficile de contenir : qu'on n'achete le droit de rendre des services à l'état que pour les lui vendre ensuite à un trop gros intérêt : que la cupidité des traitants, échauffée par la nécessité de se rembourser de leurs avances, les rendroit plus âpres à vexer le peuple, & à découvrir de nouveaux moyens d'oppression. Si le desir de profiter d'une occasion unique

Ann. 1499.

l'emporta sur ces considérations, ce ne fut que dans l'espérance de pouvoir bientôt rembourser les avances qu'il tira des gens de finances, & de rétablir les choses sur l'ancien pied. Je trouve même dans quelques Auteurs, qu'il satisfit en effet à cet engagement, & qu'il n'oublia rien pour abolir la mémoire d'une action qu'il se reprochoit.

Entrée des François dans le Milanès : préparatifs de Ludovic.

Auton, hist. de Louis XII. Guicchardin. Corio. Ferron. Folietta. P. Martir.

Dès que l'argent fut prêt, l'armée se mit en marche. On y comptoit jusqu'à seize cents lances, c'est-à-dire, neuf mille six cents chevaux, treize mille hommes d'infanterie, dont cinq mille Suisses & huit mille François. La premiere division étoit commandée par Jean-Jacques Trivulse, Milanois, & ennemi personnel de Ludovic; la seconde par Louis de Luxembourg, comte de Ligni; la troisieme par Eberard Stuart, seigneur d'Aubigni, tous trois distingués par leur bravoure & leur expérience. Trivulse, à qui sa naissance & sa qualité de chef des Guelphes donnoient des parents, des partisans, ou des amis dans presque toutes les villes d'Italie, s'étant rendu le premier dans le comté d'Ast, répandit un grand nombre de manifestes, où peignant des couleurs les plus noires l'administration de Ludovic, il exhortoit les peuples à secouer le joug d'un tyran, & à s'unir au roi de France leur légitime souverain. Il annonçoit que ce monarque riche, & puissant, content de leur procurer la liberté, étoit dans la disposition de les décharger de toutes sortes d'impôts, s'ils ne mettoient eux-mêmes des obstacles par une opiniâtreté déplacée, aux graces qu'il avoit dessein de leur accorder. Le peuple oppressé, reçut avec transport cette déclaration; & avant que les François fussent passés en Italie, tout étoit déja plein de fermentation.

Ludovic ne s'oublioit pas dans ces moments critiques. Il avoit long-temps refusé de croire que les Vénitiens consentissent jamais à voir les François former un établissement en Italie; & quoiqu'il eût été le premier à les y appeller sous le regne précédent, il avoit si

bonne opinion du sénat Vénitien, qu'il ne pouvoit le croire capable d'une faute si grossiere. Lorsqu'il sçut enfin, à n'en pouvoir douter, que la ligue étoit formée, il ne songea plus qu'à lui en opposer une autre capable de la balancer. Le roi de Naples étoit son allié nécessaire ; mais il étoit pauvre & mal obéi dans ses Etats. Ils agirent de concert auprès de Ferdinand le Catholique, qui en les exhortant à se défendre avec courage, montra l'impossibilité où il se trouvoit de faire passer assez promptement des secours dans le Milanès. Ils négocierent avec plus de succès à la Porte. Bajazet se souvenoit encore du danger qu'il avoit couru lorsque Charles VIII, à peine établi à Naples, méditoit déja d'assiéger Constantinople, & s'étoit ouvert le chemin jusqu'aux portes de cette capitale : il crut facilement que les Vénitiens qui l'avoient sauvé de ce péril en lui découvrant la conspiration, s'étoient repentis de ce service, & ne s'étoient ligués avec les François que pour leur applanir la même route. Il commença donc le premier à les attaquer dans la Morée, sur les côtes du golfe Adriatique : il poussa des détachements jusque dans le Frioul. L'allié le plus important de Ludovic, celui qu'il avoit le plus ménagé, & duquel il devoit attendre les services les plus essentiels, étoit l'empereur Maximilien. Mais après s'être engagé trop légerement dans une guerre ruineuse, après avoir été battu par les Suisses dans cinq ou six rencontres, Maximilien voyoit ses armées détruites, ses finances épuisées, les membres de l'empire refroidis à son égard ; & ses propres sujets mécontents. La honte de demander la paix à un ennemi qu'il avoit trop méprisé, l'empêchoit de poser les armes, quoiqu'il sentît depuis long-temps qu'il faisoit des efforts superflus. Ludovic le tira de cet embarras. Comme il avoit des liaisons étroites avec quelques cantons Suisses, sur-tout avec celui de Berne, il fit agréer sa médiation, & envoya Galéas Viscomti pour mettre la derniere main au traité. Quelque activité que celui-ci fit paroître dans la négocia-

Ann. 1499.

tion, elle ne fut terminée que lorſque les François
Ann. 1499. étoient en marche pour traverſer les Alpes. Maximilien épuiſé & ſans reſſource, ne rougiſſoit point de demander de l'argent à Ludovic pour refaire une autre armée, qui vraiſemblablement n'eût pu arriver aſſez à temps pour le défendre, quand même l'empereur n'auroit pas, ſuivant ſa coutume, diſſipé cet argent en folles dépenſes. Ludovic aima mieux ſe priver d'un ſecours qui lui étoit d'ailleurs ſi néceſſaire, que de hazarder ſa derniere reſſource. Il eut recours à ſes voiſins; mais avec auſſi peu de ſuccès. Les Florentins à qui il venoit de rendre de grands ſervices, à qui il en faiſoit eſpérer de plus importants, promettoient des ſecours ſecrets, refuſoient de prendre aucun engagement par écrit, s'excuſant le mieux qu'ils pouvoient ſur les troubles qui agitoient la république, & qui empêchoient de former aucune délibération générale. Il paroiſſoit clairement par leur conduite qu'ils vouloient attendre l'événement, & ſe ménager avec les deux partis. Le duc de Ferrare s'expliqua plus clairement. Quoique beau-pere de Ludovic, il n'avoit point oublié que celui-ci avoit contribué à lui faire perdre, pluſieurs années auparavant, la Poleſine de Rovigo, dont les Vénitiens étoient reſtés en poſſeſſion. Il déclara donc à ſon gendre, qu'ayant introduit lui-même les Vénitiens dans le centre de ſes Etats, il ne devoit point trouver mauvais qu'il ne ſe brouillât pas légérement avec eux, & qu'il gardât ſes troupes pour la ſûreté de ſes places. Ferdinand de Gonzague, marquis de Mantoue, pouvoit, par la réputation dont il jouiſſoit alors, donner du poids au parti qu'il embraſſeroit. Il avoit été élu généraliſſime de la confédération d'Italie contre Charles VIII; il avoit gagné la confiance & l'eſtime de preſque tous les chefs de bande qui faiſoient métier de vendre leurs ſervices aux puiſſances qui leur offroient une ſolde. Ludovic crut devoir l'acquérir, & y réuſſit d'abord. Mais, comme avant que de ſonger à lui, il avoit confié le commandement général de ſes

troupes à Galéas de Saint-Séverin & au comte de Cajazze son frere, il n'avoit plus de rang à donner au marquis, sans dégrader en quelque sorte ces deux seigneurs qu'il avoit intérêt de ménager. Ne pouvant les faire consentir à ce nouvel arrangement, il fut obligé de chicaner le marquis de Mantoue sur les conditions du traité qu'il venoit de conclure avec lui, & de se passer de ses services. Malgré tous ces contre-temps, comme il ne manquoit point encore d'argent, & que les seules troupes que connût alors l'Italie, étoient des troupes mercenaires & vénales, il se trouva en état d'opposer une armée à-peu-près égale à l'armée Françoise qui venoit l'attaquer. Il ne songea point d'abord aux Vénitiens, soit qu'il crût que suivant la méthode Italienne, ils consumeroient un temps considérable en préparatifs, soit qu'il jugeât qu'ils auroient assez d'occupation à faire face aux Turcs qui ravageoient leurs terres. Ayant appris cependant que les troupes Vénitiennes défiloient sur la frontiere, il ne put se dispenser de leur opposer une petite armée d'observation sous la conduite de Cajazze, laissant à Galéas le commandement de la grande, qui devoit décider du sort de l'Etat. Il lui avoit recommandé de bien munir les places fortes, de défendre le passage des rivieres, & de traîner le plus qu'il feroit possible la guerre en longueur, afin de donner le temps à Maximilien d'arriver à son secours.

Ann. 1499.

Conquête du Milanès, évasion de Ludovic.

Auctores qui suprà.

Ces dispositions étoient sages ; elles auroient vraisemblablement sauvé Ludovic si ses troupes eussent eu plus de courage, & ses généraux plus de fidélité : mais un homme qui se glorifioit de ses perfidies, devoit périr par une longue chaîne de trahisons. Les François s'étant avancés sur les bords du Tanaro, trouverent le passage de cette riviere défendu par deux forteresses qui sembloient devoir les arrêter long-temps. La premiere nommée Arazzo avoit cinq cents hommes de garnison, & ne manquoit point de munitions. La vue de l'artillerie Françoise effraya ces soldats Italiens ;

Ann. 1499.

peu exercés dans l'art des fieges : ils capitulerent, & eurent la liberté de fe retirer. La forteresse d'Anon, fituée fur l'autre bord du Tanaro, promettoit plus de réfiftance : elle avoit été bien réparée, & avoit fept cents hommes de garnifon. Galéas fe propofoit d'y jetter un nouveau renfort, mais il trouva tous les paffages fermés. La place fe défendit quelques jours, & fut emportée d'affaut : celle de Valence fut livrée par Donato Rafignino qui fe laiffa corrompre par Trivulfe. Galéas ne pouvant prendre confiance en ces commandants fubalternes, & craignant de voir fondre fes troupes en détail, rappella la plupart de ces garnifons particulieres, & fe retira avec fon armée dans Alexandrie de la Paille, où il établit fon quartier général. Les François, après avoir enlevé fans réfiftance Valence, Baffignan, Voghiera & Tortone, vinrent l'inveftir dans Alexandrie.

Ces nouvelles jetterent le trouble dans l'ame de Ludovic : au lieu de cacher au peuple l'extrémité où il étoit réduit, il prit des mefures qui ne la laifferent ignorer à perfonne. Il fit le dénombrement des bourgeois de la ville de Milan, & obligea tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, de s'infcrire & de former des compagnies de milice ; il publia des édits pour fupprimer la plupart des impôts, & affemblant les magiftrats, il leur tint un difcours fouvent interrompu par des fanglots, où tâchant d'excufer fes fautes & de faire valoir fes fervices, il n'oublia rien pour détruire les flatteufes efpérances qu'ils pouvoient avoir conçues de la domination Françoife. Un foin plus preffant l'agitoit ; l'armée fur laquelle il fondoit fon falut étoit affiégée à Alexandrie, & quoiqu'elle fût en état de réfifter long-temps, puifqu'elle étoit encore compofée de douze cents hommes d'armes, douze cents chevaux légers & trois mille hommes d'infanterie, il fe perfuada qu'elle étoit perdue s'il ne trouvoit promptement moyen de la dégager : il écrivit donc au comte de Cajazze de quitter fes quartiers où il étoit aux mains avec les Vénitiens,

Vénitiens, & de voler au secours de son frere. Cajazze avoit déja traité secrétement avec les François : indigné que son cadet, qui avoit moins d'expérience que lui dans l'art militaire, eût emporté par la faveur un rang qu'il croyoit lui être dû, il ne songeoit alors qu'à bien assurer sa vengeance. Il feignit d'être arrêté par des difficultés insurmontables, mit des lenteurs étudiées dans sa marche, & attendit le dénouement. Il fut tel qu'il l'avoit espéré. Galéas dès la troisieme nuit du siege se déroba de la ville avec une compagnie de cavalerie légere & accourut à Milan. Il montroit, pour couvrir la honte de cette désertion, une prétendue lettre de Ludovic, qui l'appelloit auprès de lui pour étouffer un commencement de sédition à Milan. Si cette lettre fut réellement écrite, on peut soupçonner qu'elle avoit été fabriquée par Cajazze, qui avoit intérêt de hâter la révolution. Les troupes s'appercevant de l'évasion de leur général ne songerent qu'à le suivre : une partie eut le bonheur d'échapper, les autres se rendirent sans résistance ou furent passées au fil de l'épée. Les bourgeois de Milan avoient pris les armes ; mais ils montroient si peu de soumission aux ordres de Ludovic, qu'ils assassinerent en plein jour, & au milieu de la place publique, Antoine de Landriano son grand trésorier. Connoissant alors toute l'étendue de son malheur, il ne songea plus qu'à céder à l'orage, qu'à chercher avec sa triste famille un asyle à la cour de Maximilien. Ann. 1499.

Depuis que le pape s'étoit ligué avec les François, le cardinal Ascagne Sforce qui avoit été long-temps son confident, & qui venoit de perdre tout son crédit, s'étoit retiré auprès de son frere pour l'aider de ses conseils & de son épée : n'osant s'opposer au projet qu'il avoit formé de se retirer en Allemagne, il s'offrit du moins à lui conserver pendant ce temps le château de Milan qu'on regardoit comme imprenable, où il devoit laisser tout ce qu'il avoit de plus précieux. Ludovic ne pouvoit le remettre entre des mains plus

Ann. 1499.

sûres ; mais y ayant déja installé Bernardin d'Acorté un de ses favoris, & ne voulant pas donner une sensible mortification à ce gentilhomme dont il n'avoit aucun sujet de se plaindre, il pria le cardinal de vouloir bien se charger de conduire ses trésors & ses enfants à la cour de l'empereur, de leur servir de pere jusqu'à ce qu'il pût s'y rendre lui-même. Il employa ce délai à renforcer la garnison du château, & à le mettre hors de danger. Apprenant que les François approchoient, & craignant qu'ils ne lui coupassent le chemin de la retraite, il partit enfin avec une foible escorte, versant des larmes, & tournant souvent la tête pour voir encore les tours de ce château dont il s'éloignoit. Cajazze, dont la trahison n'avoit point encore éclaté, alla l'attendre sur la route ; après lui avoir reproché sa lâcheté, il lui déclara que puisqu'il abandonnoit ses sujets dans le danger, ils se croyoient dégagés de leurs serments, & libres de prendre le parti qui leur conviendroit. Se joignant aussi-tôt aux François avec sa compagnie de gens d'armes, il leur servit de guide pour donner la chasse à Ludovic, qui fut poursuivi de fort près, & n'échappa que de quelques instants.

Les citoyens de Milan envoyerent des députés au camp des François, pour les prier de venir se rafraîchir dans leur ville, sans même attendre l'arrivée du roi avec lequel ils se réservoient de stipuler les conditions de leur soumission. La république de Gênes qui étoit loin du danger, prévint les François : la noblesse & le peuple se disputerent la gloire de donner les premieres marques de soumission ; tous se féliciterent de retourner sous la domination de leurs anciens maîtres. La ville de Crémone envoya ses clefs aux généraux François ; mais comme elle avoit été cédée aux Vénitiens par le traité d'alliance, on refusa de les recevoir ; on leur dit de s'adresser au sénat de Venise, quelque répugnance qu'ils montrassent pour cette nouvelle domination, & quelque chagrin que causât aux Milanois ce démembrement de leur Etat. Il ne restoit donc plus à

subjuguer que le château de Milan : ce château étoit regardé comme une place si importante que celui qui en étoit en possession devoit, par succession de temps, se rendre maître du reste du duché. Une nouvelle trahison, plus insigne que toutes les précédentes, enleva bientôt cette derniere ressource à Ludovic. Bernardin d'Acorté, qu'il avoit nourri en qualité de page dans sa maison : qu'il avoit préféré pour ce poste de confiance à tous les grands seigneurs d'Italie, au cardinal Ascagne son frere, sans attendre qu'on tirât un seul coup de canon, sans manquer d'aucune sorte de munitions, capitula douze jours après le départ de son maître, stipulant pour prix de sa perfidie, le don de tous les meubles qui étoient dans le château, dix mille écus pour être distribués à sa garnison, une compagnie d'ordonnance, & une forte pension. On lui tint exactement parole sur tous ces points : mais l'action qu'il venoit de commettre parut si infâme à ceux même qui en profitoient, qu'on ne le regarda plus que comme un objet d'exécration : n'osant ni aborder personne, ni se montrer en public, il mourut, quelque temps après, de regret & de honte.

Ann. 1499.

Vingt jours étoient à peine écoulés depuis que les François avoient mis le pied dans le duché de Milan, & déja tout étoit soumis : Louis, qui s'étoit avancé jusqu'à Lyon pour recevoir plus promptement des nouvelles & pourvoir aux besoins qui pouvoient survenir, passa en diligence les Monts, & fit son entrée solennelle dans la capitale de ce nouvel Etat, en habit ducal : non-seulement il confirma les libertés & les privileges de ses nouveaux sujets ; mais il voulut encore se les attacher par des graces qu'ils ne lui demandoient pas. Ayant appris que tout ecclésiastique constitué en dignité payoit chaque année au duc une espece de tribut, pour être dispensé de fournir un bœuf à sa table ; il voulut connoître le titre sur lequel étoit fondée cette obligation : la nature même de cette redevance supposoit assez qu'elle remontoit aux temps les plus anciens ;

Louis prend possession du Milanès : graces accordées à ses nouveaux sujets.

Auton. Seissel. St-Gelais. Belcarius. Ferron.

Ann. 1499.

ainſi il n'eſt point ſurprenant qu'on n'en pût découvrir le titre primordial. Louis, ne ſe croyant pas fondé à la percevoir, en déchargea les eccléſiaſtiques. Les derniers ducs de Milan avoient dépouillé la nobleſſe du droit de chaſſe, & s'en étoient réſervé le droit excluſif dans toute l'étendue de leur domination, ſacrifiant à un vain amuſement une partie de la richeſſe de l'Etat, les travaux du laboureur, les moiſſons, en un mot, qui ſe trouvoient ravagées par la quantité énorme des bêtes fauves & de toute eſpece de gibier qui pulluloient dans les vaſtes plaines de la Lombardie. Louis rendit le droit de chaſſe à tous les gentilshommes, de la même maniere qu'ils en jouiſſoient en France: ſans doute il ſe ſeroit encore rapproché davantage de l'ordre naturel, s'il eût étendu ce droit indifféremment à tout poſſeſſeur de terre. Outre ce premier bienfait, Louis ſongea à ſoulager le peuple d'une maniere plus directe en diminuant conſidérablement les impôts. Peut-être même pouſſa-t-il trop loin la généroſité à cet égard; car il en ſupprima les deux tiers, dans un temps où il ne pouvoit ſe diſpenſer d'entretenir beaucoup de troupes pour la conſervation de cette nouvelle conquête: l'impôt qui montoit ſous Ludovic à ſeize cents quatre-vingt-ſix mille livres, ſe trouva réduit à ſix cents vingt-deux mille cinquante livres. En laiſſant aux Milanois leurs anciens magiſtrats, il créa pour les cauſes d'appel un parlement, ſur le modele de ceux qui ſubſiſtoient en France, & établit pour premier préſident Pierre de Sacierge, évêque de Luçon. Louis ſongea enſuite à récompenſer ceux de ſes officiers qui, par leur conduite & leur bravoure, avoient le plus contribué à la conquête: il leur diſtribua les biens de pluſieurs familles conſidérables, qui avoient pris le parti de s'expatrier par attachement pour leur ancien ſouverain: comme ces biens ne ſuffiſoient pas, il y ajouta des terres qu'il détacha du domaine ducal. Trivulſe, outre une portion conſidérable de ce domaine, eut le gouvernement du duché de Milan. Le comte de Ligni fut gou-

-verneur du comté de Pavie ; & on donna le gouvernement particulier de Gênes à Philippe de Cleves Ravestein. Ann. 1499.

Une révolution si subite renversa cet équilibre de puissance sur lequel étoit appuyée la liberté de l'Italie. Dans ces premiers moments tout parut disposé à subir la loi du vainqueur, ou du-moins à implorer sa protection. Le marquis de Mantoue, qui, un mois auparavant, avoit consenti à se charger du commandement des troupes de Ludovic, & à faire cause commune avec lui, se rendit auprès du roi, & obtint par ses assiduités le cordon de S. Michel, une compagnie d'ordonnance & une pension. Le duc de Ferrare avoit mérité l'indignation des François : élu dépositaire de la forteresse de Gênes, & engagé par serment de la remettre, après un certain temps, à celle des deux parties contractantes qui observeroit le traité de Novarre, il l'avoit remise à Ludovic son gendre, qui n'avoit tenu aucunes des conditions de ce traité. La neutralité qu'il avoit observée pendant la derniere guerre, n'avoit pas effacé le souvenir de cette prévarication : mais quelques dons répandus adroitement à ceux qui formoient le conseil, des protestations d'une fidélité inviolable, des soins, des complaisances, le réconcilierent parfaitement avec les François. Bentivoglio, seigneur ou tyran de Boulogne, étoit dans une position plus embarrassante : il avoit été constamment l'allié de Ludovic, & lui avoit fourni des secours dans la derniere guerre ; n'osant donc se montrer à la cour de Louis, il y députa son fils, qui, en s'obligeant au nom de son pere à payer un tribut annuel, parvint à le faire admettre au nombre des princes que le roi prenoit sous sa protection, & auxquels il assuroit leurs Etats. Les députés de Florence se présenterent ensuite, & essuyerent bien des mortifications. Trivulse, le comte de Ligni, & plusieurs autres courtisans, les haïssoient. La mort de Paul Vitelli leur général, connu & aimé des François, & auquel sur un léger soupçon ils venoient de faire trancher la tête, les avoit

Intérêts des cours d'Italie.

Guicchardin. Auton. Belcarius.

Ann. 1499. rendus odieux à tous les militaires. Louis paroissoit assez disposé à entrer dans les mêmes sentiments, mais une autre considération lui fit prêter l'oreille à leurs propositions. Il méditoit déja la conquête du royaume de Naples, & l'alliance des Florentins pouvoit lui fournir de grandes facilités pour l'exécution de ce projet. Ils offroient, dès que le roi les auroit remis en possession de Pise, de lui fournir cinq cents lances pour cette expédition, entretenues pendant trois mois à leurs dépens, & cinquante mille ducats pour soudoyer cinq mille Suisses. Ils s'engageoient encore à rembourser incessamment au roi trente-six mille ducats que Ludovic leur avoit prêtés dans leurs besoins, & qu'ils supposoient appartenir à Louis, comme provenus du duché de Milan, son vrai & ancien patrimoine. A ces conditions, Louis s'engagea à les remettre en possession de Pise.

Ce traité, entiérement à l'avantage de la France, ne contenoit cependant rien que de juste, rien qui dût alarmer les puissances neutres : il n'en étoit pas de même de celui que Louis avoit conclu avec César Borgia au nom du pape, & dont le pere & le fils sollicitoient vivement l'exécution. Ce dernier traité qui ne pouvoit s'accomplir sans détruire un grand nombre de maisons souveraines, sans donner atteinte à l'état & à la fortune de celles qu'on ne detruiroit pas, devoit nécessairement causer un soulévement général : Louis n'en avoit pas prévu les conséquences, ou il s'étoit flatté trop légérement qu'il seroit toujours le maître de le restreindre & de le modifier comme il le jugeroit à propos : l'événement montra qu'il avoit trop présumé de son autorité : cette faute légere, en apparence, ternit sa gloire, fit douter de sa probité, & répandit de l'amertume sur le reste de son regne. Pour bien sentir en quoi elle consistoit, il est nécessaire de remonter à l'origine & à la formation des deux principales puissances qui réclamoient des droits sur l'Italie : si quelques-uns des détails où nous allons entrer paroissent étrangers aux faits qui suivront immé-

diatement, on en découvrira la néceſſité & l'application à meſure qu'on avancera dans cette hiſtoire.

Ann. 1499.

Digreſſion ſur l'origine, & les progrès de la puiſſance des papes & des empereurs.

La religion chrétienne ne conféra à ſes premiers miniſtres, ni puiſſance temporelle, ni rang, ni honneurs: Jeſus-Chriſt qui l'inſtitua, déclara que ſon royaume n'étoit point de ce monde; il vécut dans la pauvreté; il ne laiſſa en partage à ſes diſciples, que l'humilité, le don des miracles, le ſoin de l'inſtruction & la diſpenſation des ſacrements. Les premiers évêques n'eurent pour ſubſiſter que le travail de leurs mains, ou les aumônes des fideles: à la vérité, nous les trouvons dès les premiers temps en poſſeſſion d'exclure de l'aſſemblée & de la participation aux ſacrements, ceux des chrétiens dont la conduite cauſoit du ſcandale, & dont le commerce auroit pu devenir contagieux; de ne les réconcilier à l'Egliſe, qu'après les avoir obligés à réparer leur faute par une pénitence publique. Mais ces excommunications n'eurent, dans l'intention de ces premiers paſteurs, aucun effet civil. La religion, établie pour ſanctifier les hommes & leur ouvrir la porte du ciel, laiſſa aux puiſſances temporelles le ſoin & le droit de régir leurs provinces, de ſtatuer ſur l'état & la fortune de tous les membres de la ſociété; ſi donc nous trouvons les ſucceſſeurs de ces premiers évêques partager dans la ſuite, avec les puiſſances de la terre, l'autorité civile & le commandement; ſi nous les voyons ſtatuer ſur la fortune & l'état des principaux membres de la ſociété, maintenir à main armée l'exécution de leurs décrets, diſpoſer des peuples & des royaumes, fouler aux pieds les ſceptres & les couronnes: c'eſt dans les conſtitutions humaines; c'eſt dans l'ignorance & l'oubli des principes du chriſtianiſme, qu'il faut chercher la ſource de ce déſordre: eſſayons de la découvrir.

On ſait qu'il y avoit dans la république Romaine des colleges de pontifes, d'augures, & de flamines, compoſés des hommes les plus diſtingués, ſoit par leur naiſſance, ſoit par l'exercice des grandes dignités. Ces colleges formoient des tribunaux où l'on décidoit non-

Ann. 1499. seulement des affaires concernant le culte des dieux, mais encore de plusieurs actes civils les plus importants à la société, tels que les testaments, les adoptions, l'affranchissement des esclaves. Tous ces colleges reconnoissoient pour chef le souverain pontife, qui étoit ordinairement l'homme le plus distingué de l'Etat. C'est pour cette raison qu'Auguste & ses successeurs, lorsqu'ils voulurent, sans se rendre odieux, concentrer toute l'autorité en leur personne, en réunissant sur leur tête les principales magistratures de la république, furent si attentifs à se faire conférer la dignité de souverain pontife. Ce n'étoit pas seulement dans Rome que subsistoient ces colleges sacerdotaux, chaque cité un peu considérable en eut un ou plusieurs, & ils ne furent, ainsi qu'à Rome, composés que des hommes les plus distingués dans l'ordre municipal. Tel étoit l'état du sacerdoce payen lorsque la religion chrétienne, long-temps persécutée, fut non-seulement admise, mais reconnue pour la religion dominante sous le regne de Constantin. Cet empereur ne détruisit point l'ordre sacerdotal qui se trouvoit établi : au contraire, par un reste de ménagement que les circonstances rendoient apparemment nécessaire, il garda, quoique chrétien, le titre & les ornements de souverain pontife : mais il permit aux cités qui avoient embrassé le christianisme, de remplacer les pontifes payens par des évêques. Au moyen de ce changement, ces derniers, outre la considération que leur donnoit la vertu, se trouverent revêtus d'une dignité civile, devinrent chefs du sénat & premiers magistrats. On dispute si la loi de Constantin, qui les établit juges dans leur cité, est véritable ou supposée. Sans entrer dans cette question, il suffira d'observer que depuis que les évêques se trouverent substitués, dans leur cité, aux pontifes ou prêtres payens, ils eurent un tribunal ; que quelques-uns, tels que saint Augustin, se plaignoient d'être obligés de consacrer aux affaires civiles & à vuider des procès, un temps qu'ils auroient mieux aimé employer

à

à l'étude de l'Ecriture-Sainte, & aux fonctions du ministere sacré ; qu'ils devinrent les représentants de la cité, & furent chargés de députations ou d'ambassades auprès des empereurs. Quant aux biens que possédoient alors les évêques, ils étoient de plusieurs sortes, & de nature différente : outre les aumônes ou oblations des fideles, & les terres qui avoient appartenu aux temples payens, & qui par les loix Romaines, n'étoient chargés d'aucune redevance publique, ils acquirent beaucoup de biens par testament ; car il fut permis à tout le monde de léguer aux églises. Ces dernieres terres, lorsqu'elles se trouverent inscrites sur le cadastre ou polyptique selon lequel se régloient les impôts, continuerent de payer à l'Etat les mêmes redevances dont elles étoient chargées dans le temps qu'elles appartenoient à des particuliers. La personne des évêques & des autres ministres de la religion, fut exempte de tributs : mais comme le clergé se multiplioit, & que les citoyens étoient intéressés à n'élire pour évêques, c'est-à-dire, pour premiers magistrats, que les hommes les plus riches & les plus en état de les protéger, les empereurs qui commencerent à sentir le tort que des exemptions si étendues causoient à leur fisc, s'appliquerent à les restreindre ; ils déclarerent que personne ne seroit promu aux ordres sacrés qu'après avoir abandonné les deux tiers de son bien à un laïc, lequel seroit tenu d'acquitter envers le fisc les redevances dont la totalité de ces biens étoit chargée : ils restreignirent la liberté de léguer aux églises, & se réserverent la liberté de confirmer ou d'annuler ces pieuses libéralités.

Les rois barbares, qui formerent de nouvelles monarchies des débris de l'Empire Romain, furent ou plus généreux, ou moins attentifs que les empereurs Romains : comme ils avoient moins de besoin, & qu'ils sentoient mieux la nécessité de se concilier l'amitié des peuples parmi lesquels ils venoient s'établir, ils ménagerent particuliérement les ecclésiastiques qui avoient la premiere autorité dans les cités : non-contents de

Ann. 1499. leur accorder une exemption perſonnelle de toute impoſition, ils ratifierent indifféremment toutes les acquiſitions que put faire le clergé, les legs pieux en faveur des égliſes ou des monaſteres : ils donnerent à leurs ſujets l'exemple de la magnificence & de la profuſion à cet égard. Plus les temps devinrent malheureux, & plus les égliſes eurent de facilités pour s'enrichir : des hommes foibles & menacés par des voiſins puiſſants acheterent la protection des évêques en leur cédant la propriété de leurs biens, qu'ils reprenoient d'eux à uſufruit, ou, comme on s'expliquoit alors, à titre précaire. La fortune des évêques qui diſpoſoient de tous les biens appartenants à l'Égliſe, dans l'étendue de leur cité ou dioceſe, devint immenſe ; leur autorité étoit encore plus conſidérable. Depuis que les curies ou ſénats municipaux avoient été abrogés, & qu'un comte ou officier royal ſe trouvoit chargé de toute l'adminiſtration, avec le droit de ſe choiſir des vicaires & des aſſeſſeurs, le peuple auroit gémi ſous le poids du deſpotiſme, ſi l'évêque reſté ſeul de cet ancien ſénat, & toujours élu par la totalité des citoyens, n'eût oppoſé un poids d'autorité capable de balancer & de contenir celle du comte. L'évêque eut donc le droit d'aſſembler les citoyens, de former avec eux des délibérations communes, de s'oppoſer à tout ce qui troubloit l'ordre public. Ce ne peut être qu'en qualité de repréſentants de leur cité, qu'on voit les évêques, dès les premiers temps de la monarchie Françoiſe, prendre ſéance dans les parlements ou aſſemblées de la nation, & former le premier ordre de l'Etat. En cette qualité ils participerent, ſous l'autorité du monarque, à la légiſlation, rédigerent les capitulaires, & veillerent à leur exécution. Il eurent encore d'autres privileges, celui de former des aſſemblées particulieres ou conciles provinciaux, où ils prenoient des réſolutions, qui revêtues du ſceau de l'autorité royale, avoient force de loi ; celui de ne pouvoir être jugés dans aucun cas, que par leurs pairs, c'eſt-à-dire, par des évêques. Enfin, ils

étoient tellement accrédités dans leur cité, que lors même qu'ils troubloient la tranquillité publique, on ne pouvoit les arrêter, ni s'assurer de leur personne, qu'en imaginant quelque moyen de les attirer à la cour, ou de les surprendre hors de l'enceinte de leur ville. Ainsi l'on ne doit pas être surpris si les seigneurs les plus puissants, si les premiers officiers de la couronne regardoient l'épiscopat comme le dernier degré d'élévation auquel ils pussent aspirer, si les rois eux-mêmes parloient quelquefois du sort des évêques avec une sorte d'envie. Tous ces honneurs, tous ces biens, toutes ces prérogatives, quelqu'exorbitants qu'ils puissent paroître, étoient cependant légitimes : ils n'avoient été ni surpris avec adresse, ni arrachés avec violence. La société entiere les avoit déférés volontairement à un ordre de citoyens qui lui avoit paru mériter sa confiance : c'étoit en quelque sorte un dépôt qu'elle avoit cru ne pouvoir mieux placer qu'entre leurs mains. Ce haut rang imposoit des devoirs civils : si les évêques ne payoient point de tributs pour les biens qu'ils possédoient, ils étoient tenus à défrayer le roi & sa suite lorsqu'il passoit sur leurs terres ; ils lui devoient le service de sa cour, qui consistoit à se rendre pendant un certain temps auprès de sa personne, à y remplir les fonctions de conseillers ; enfin ils étoient sujets au ban, ou service militaire, avec un certain nombre de chevaliers entretenus à leurs frais, toutes les fois que la guerre avoit été résolue dans l'assemblée générale de la nation. Ils possédoient donc leurs biens au même titre que l'ordre des citoyens libres & *puissants*, ordre qui, dans la suite, a donné naissance à ce que nous nommons la *noblesse*. Leur qualité de peres des pauvres, de défenseurs du peuple, de vengeurs de la sûreté publique, les rendoit d'ailleurs extrêmement chers & précieux aux yeux des citoyens. Ainsi, quoique l'on puisse légitimement douter si cette nouvelle splendeur à laquelle ils étoient parvenus valoit mieux que leur antique simplicité, on n'auroit eu aucun reproche à leur faire si, contents des

Ann. 1499.

Ann. 1499. avantages que leur avoit déférés la société, ils n'avoient point aspiré à s'en attribuer de nouveaux qui ne leur appartenoient pas ; si, enrichis de ses bienfaits, ils n'eussent jamais cherché à s'en séparer, ni à l'opprimer ; en un mot, s'ils n'eussent jamais oublié combien il leur étoit plus glorieux d'être peres que seigneurs. Mais peut-on se flatter de trouver, sur-tout dans des siecles d'ignorance & de barbarie, des ames assez fortes pour ne s'écarter jamais des principes de la modération & de l'équité ?

Les premiers rois de la seconde race ayant changé la forme de l'élection à la couronne, qui se faisoit auparavant dans le champ de Mars, & ayant jugé à propos, pour rendre leur personne plus révérée & plus auguste, de se faire donner l'onction sacrée, porterent sans y penser une sorte d'atteinte à leur indépendance : les évêques qui leur administrerent cette onction, qui reçurent leur serment, s'imaginerent qu'ils conféroient la royauté, & qu'étant garants du serment qu'on prêtoit entre leurs mains, ils étoient suffisamment autorisés à en exiger l'accomplissement dans tous ses points, à punir les contraventions qu'on pourroit y faire. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que les rois ne furent point révoltés de cette prétention audacieuse des évêques, qu'ils déclarerent que tenant la couronne de leurs mains, ils devoient la déposer dès qu'ils les jugeroient indignes de la porter ; qu'en un mot, ils les reconnurent pour juges & pour arbitres souverains de leur fortune & de leur état. Heureusement ces principes ne furent adoptés ni par la principale noblesse du royaume, ni même par tous les évêques ; & comme ces derniers étoient à-peu-près égaux en autorité, ils ne pouvoient guere former un parti redoutable tant qu'ils n'auroient pas un chef assez autorisé pour les faire agir de concert. Ce chef parut, & ce furent encore nos rois qui contribuerent à le faire reconnoître. Nous avons déja remarqué que tous les pontifes ou prêtres payens, auxquels nos évêques furent substitués dans l'ordre ci-

vil, étoient ſubordonnés au ſouverain pontife qui réſidoit à Rome; l'évêque de cette capitale auroit donc dû naturellement ſe trouver ſubrogé aux droits du ſouverain pontife dont en effet il a pris le nom. Mais les premiers empereurs chrétiens ayant continué, par ménagement pour les perſonnes les plus conſidérables de l'Etat fort attachées au culte payen, à porter le nom & les ornements de ſouverain pontife, ſans en exercer les fonctions, il arriva que cette dignité perdit tous ſes droits, & ſe trouva réduite à un vain titre avant que l'évêque de Rome pût s'en ſaiſir. Une autre cauſe ſembloit devoir aſſurer à ce dernier la prééminence ſur les autres évêques: la hiérarchie eccléſiaſtique s'étant formée, comme tout le monde en convient, ſur l'ordre civil & politique, & l'évêque de Rheims, par exemple, n'ayant obtenu une juriſdiction ſur les évêques de Soiſſons & d'Amiens, que parce que la ville de Rheims, ou l'officier civil qui la gouvernoit, avoit elle-même une ſupériorité & une juriſdiction ſur ces deux autres villes ou cités, dans le temps où elles embraſſerent la religion chrétienne; il auroit dû en réſulter que celle de Rome, qui avoit toujours été regardée comme la capitale ou la métropole de l'empire Romain, auroit communiqué à ſon évêque une ſuprématie & une juriſdiction ſur tous les autres évêques: mais outre que Conſtantinople qui étoit devenue la capitale de l'empire d'Orient pouvoit lui conteſter le premier rang; deux villes en Italie, ſavoir, Milan & Ravenne, ayant eu ſucceſſivement l'avantage d'être le lieu de la réſidence ordinaire des empereurs d'occident à l'excluſion de Rome, ſe croyoient bien fondées à demander l'égalité. Ce ne fut donc point ſur ces deux titres qui pouvoient eſſuyer des contradictions, que l'évêque de Rome fonda d'abord ſa ſuprématie & ſon autorité; il en avoit un troiſieme plus reſpectable. Jeſus-Chriſt avoit confié le ſoin de ſon égliſe à ſaint Pierre, & l'avoit établi chef ou prince des Apôtres: ſaint Pierre, ſelon une tradition de l'égliſe que perſonne ne conteſtoit, avoit fixé ſon ſiege

Ann. 1499.

Ann. 1499. à Rome ; ce fut donc en vertu d'une institution divine, & comme légitime successeur de saint Pierre, que l'évêque de cette capitale fonda ses droits à la primauté, & exigea une dépendance des autres évêques ses freres. Il restoit cependant un embarras sur la nature de cette dépendance : devoit-elle être, par rapport à l'église universelle, pareille à celle d'un suffragant à l'égard de son métropolitain ? Cette derniere, comme nous l'avons dit, & comme tous les monuments l'attestent, étoit fondée sur l'ordre civil & politique reçu dans l'empire Romain, lors de l'établissement du christianisme, & avoit par conséquent des effets civils & déterminés par les loix : l'autre au contraire purement spirituelle, sembloit n'imposer aux évêques & aux fideles que l'obligation de se tenir unis au saint-siege, de déférer au sentiment de l'évêque de Rome en matiere de foi, & de le regarder comme le centre de l'union : elle n'emportoit donc par sa nature aucune puissance temporelle, aucune jurisdiction proprement dite. Aussi ne voyons-nous point, pendant les huit ou neuf premiers siecles de l'église, que les papes aient pris connoissance de ce qui se passoit hors de l'Italie, à moins qu'ils ne fussent consultés. Lorsqu'un évêché venoit à vaquer, le clergé, la noblesse ou les citoyens distingués & le peuple demandoient au roi la permission de lui choisir un successeur : celui qu'ils avoient élu devoit être confirmé par le monarque, & lui prêter serment de fidélité, avant que d'être sacré par les évêques voisins. Le métropolitain convoquoit de sa propre autorité ses suffragants toutes les fois que le besoin l'exigeoit, & formoit avec eux des réglements qui devoient être observés dans la province. S'il étoit nécessaire d'assembler un concile national, c'étoit le roi qui le convoquoit, qui se faisoit remettre le cahier des délibérations, qui confirmoit celles qu'il jugeoit utiles & conformes aux loix du royaume. Le métropolitain du lieu où se tenoit l'assemblée y présidoit : on n'y appelloit point le souverain pontife, & si quelquefois on lui adressoit les canons qu'on venoit de

former, c'étoit par déférence & pour maintenir l'unité de doctrine & de discipline, non pour valider ou annuller un acte déja muni du sceau de l'autorité publique. Il n'avoit donc de jurisdiction temporelle que dans sa métropole, ou tout au plus dans l'Italie, la Sicile & la Provence, qui en étoient des démembrements. Cette jurisdiction même étoit inférieure à bien des égards à celle qu'exerçoient les Métropolitains ordinaires, dans les autres pays soumis aux barbares, à celle d'un archevêque de Rheims dans les Gaules. En voici la raison : la ville de Rome, avec une partie considérable de l'Italie, étoit restée au pouvoir de l'empereur de Constantinople, plus attentif que les rois barbares à maintenir ses droits : elle se trouvoit soumise immédiatement à un officier impérial connu sous le nom d'Exarque, lequel exerçoit une autorité absolue sur toutes les terres de son district. Le pape dont l'autorité se trouvoit d'ailleurs balancée dans Rome même par les restes de cet ancien sénat qui n'avoit point encore totalement oublié ses prérogatives, étoit soumis à l'Exarque, au lieu que dans les royaumes barbares, les Métropolitains ne relevoient que du monarque, & participoient à l'autorité publique. Un événement qui sembloit devoir abaisser encore davantage l'évêque de Rome, le tira tout-à-coup de cet état d'humiliation temporelle. Les Lombards établis depuis plusieurs siecles en Italie, voulant étendre leur empire, attaquerent l'exarque & le mirent en fuite. Le pape qui s'étoit opposé à leur invasion, qui se voyoit à la veille de tomber entre leurs mains, n'ayant aucun secours à espérer de Constantinople, s'adressa au roi des François, en le conjurant au nom des bienheureux Apôtres, de venir au secours de l'église affligée. Pepin qui tenoit alors le sceptre des François, & auquel le pape, le sénat, & le peuple Romain avoient déféré le titre de patrice ou de gouverneur de cette capitale, afin de l'engager dans leur querelle, passa les Alpes, & força le roi des Lombards à lui remettre toutes les con-

Ann. 1499.

Ann. 1499.

quêtes qu'il avoit déja faites : mais comme il ne pouvoit les conserver sans de grands frais, parce qu'elles étoient trop éloignées du reste de ses Etats ; & que d'un autre côté il n'avoit aucun intérêt à les rendre à l'empereur de Constantinople, il en fit don à saint Pierre & au pape, successeur de cet Apôtre. C'étoit peu d'avoir donné des Etats au pape, si la même main qui l'avoit enrichi ne continuoit à le protéger. Les Lombards, que la crainte de Pepin avoit contenus, reprirent les armes après sa mort : ils auroient fait repentir le pontife de leur avoir suscité un si redoutable ennemi, si Charlemagne, fils & successeur de Pepin, ne fût passé une seconde fois en Italie, & n'eût réuni le royaume de Lombardie aux vastes Etats qu'il possédoit déja. Non-content de confirmer la donation que Pepin avoit faite à l'église romaine, Charles y ajouta de nouvelles possessions. Au reste, ces possessions, quelqne étendues qu'elles fussent, n'étoient point une souveraineté proprement dite, mais une simple seigneurie ; puisque Pepin & Charles se réserverent sur ces terres & sur la ville de Rome même l'autorité suprême ; qu'ils y établirent des commissaires pour rendre la justice en leur nom. Le souverain pontife sentant que le titre de Patrice, qui étoit celui d'un magistrat subordonné, ne convenoit plus à un prince qui tenoit sous ses loix la plus grande partie de l'Europe, lui fit déférer par le sénat & le peuple Romain, celui d'empereur d'Occident, éteint depuis plusieurs siecles. On voit bien quel motif détermina le pape à ce changement. Comme il avoit encouru la disgrace de l'empereur d'Orient, en appellant les François en Italie ; comme les terres qu'on venoit de lui donner étoient des terres de l'empire, qu'il ne pouvoit se dispenser de rendre s'il rentroit sous la dépendance de ses premiers maîtres, il avoit le plus grand intérêt à empêcher cette révolution ; & le moyen le plus sûr de l'empêcher étoit d'intéresser dans sa cause un prince plus puissant que l'empereur d'Orient. Il seroit beaucoup plus difficile de dire ce que

Charlemagne

Charlemagne gagnoit à ce changement. Les Etats qu'il possédoit, sans en excepter le royaume d'Italie, lui appartenoient ou à titre héréditaire confirmé par le vœu de la nation, ou à titre de conquête, suivi de l'aveu & de la soumission des peuples vaincus. Ainsi la qualité d'empereur qu'on lui conféroit ne lui donnoit que des droits qu'il possédoit déja comme roi, & alors elle étoit inutile : ou bien elle lui en donnoit de plus étendus, & alors ce n'étoit ni au pape ni au peuple Romain à les lui déférer ; c'étoit au peuple, compagnon & auteur de ses victoires, c'est-à-dire, aux François, qui savoient sans doute quels droits & quel genre d'autorité convenoient à leur chef, & sans l'aveu desquels on ne devoit rien innover en matiere de gouvernement. Il faut donc dire ou que le titre d'empereur ne fut qu'une pure décoration accordée à Charlemagne en échange des solides bienfaits dont il avoit comblé l'église Romaine, ou bien qu'il conféra à ce prince la supériorité territoriale ou le haut domaine sur Rome, & les autres terres qui composoient précédemment l'exarchat de Ravenne, dont il avoit cédé le domaine utile au saint-siege. En ce cas, cette nouvelle souveraineté étoit si peu étendue, & d'un si foible produit, qu'elle ne méritoit guere d'être recherchée, & que le prince qui en seroit revêtu, s'il ne possédoit d'autres Etats, ne pouvoit qu'être le souverain le plus pauvre de l'Europe. Cependant comme l'antique majesté du peuple Romain, le nom d'empereur ou de premier officier de ce peuple, imposoient encore aux barbares, les aînés de la famille Carlovingienne qui en furent décorés, voulurent s'en faire un titre pour dominer sur les rois leurs cadets. Une juste réclamation de la part de ces princes, de sanglantes batailles forcerent les empereurs à renoncer à cette prétention. Il fallut que la dignité impériale devînt le partage d'un duc de Frioul, d'un marquis de Spolete, & d'un comte de Provence, pour achever de désabuser l'Europe. Ce ne fut qu'après qu'elle eut été traînée par ces petits princes, à

Ann. 1499.

Ann. 1499. peine connus dans Rome même, qu'elle tomba enfin aux rois de Germanie. Ceux-ci, tâchant de l'unir & de la confondre, tant avec la souveraineté de cette vaste contrée, qu'avec le royaume d'Italie, seroient peut-être parvenus à la rendre redoutable aux autres souverains, si leurs démêlés avec les papes, dont nous parlerons bientôt, ne les eussent forcés en quelque sorte à ne s'occuper que de leur propre conservation. Le pape Adrien fit encore un autre présent à Charlemagne, qui bien qu'il parût sans conséquence au premier coup d'œil, opéra insensiblement une révolution dans les esprits & dans le gouvernement. Connoissant le desir qu'avoit ce prince de former des écoles, & de réveiller le goût des lettres dans son vaste empire, il lui donna une compilation méthodique des actes des premiers conciles, des constitutions ou décrétales des papes, où il s'étoit glissé des pieces apocryphes & des principes aussi favorables à l'église qu'ils étoient contraires aux droits des souverains. Une critique judicieuse auroit été nécessaire pour distinguer ce qui étoit vrai & utile dans cet ouvrage, de ce qui étoit faux & pernicieux. Malheureusement la critique étoit un art ignoré dans le siecle dont nous parlons. Charlemagne d'ailleurs n'avoit aucun motif de se défier du pape, qui tenoit toute sa grandeur temporelle de ses bienfaits, qui se reconnoissoit pour son premier sujet. Loin de redouter la puissance des évêques, il croyoit qu'il étoit de son intérêt de l'augmenter, afin qu'elle servît de contrepoids à celle des seigneurs, qui nourris dans l'exercice des armes, & ayant en leur disposition les principales forces du royaume, commençoient à méconnoître le joug de l'autorité. Il fit donc adopter ces nouvelles maximes, non-seulement dans les écoles qu'il fondoit, mais dans les tribunaux ecclésiastiques dont il étendoit en même-temps la jurisdiction, & jusques dans ces parlements ou assemblées générales qui étoient le tribunal suprême de la nation. Ces germes ne tarderent pas à se développer : les papes se préva-

lant des divisions qui s'éleverent entre les successeurs de Charlemagne, essayerent de se constituer arbitres Ann. 1499.
& ensuite juges de tous les différents qui s'élevoient entre eux. Les premiers essais qu'ils voulurent faire de leur puissance ne furent pas heureux. Les principaux membres du clergé, ceux du moins qui n'avoient point encore oublié l'ancienne constitution, s'éleverent avec force contre ces entreprises, & défendirent avec courage l'autorité des rois. Tant que l'empire resta dans la postérité masculine de Charlemagne, les papes ne purent sortir du rang de premiers sujets. Elus par le sénat & le peuple de Rome, ils ne durent point être intronisés sans l'aveu & l'agrément de l'empereur : ils souffrirent dans Rome même des officiers pour y rendre la justice en son nom, & furent eux-mêmes astreints en certains cas, à rendre compte de leur conduite. Ce ne fut que vers le milieu du onzieme siecle qu'on vit l'autorité pontificale prendre un essor rapide, & menacer ouvertement les têtes couronnées. Outre l'effet général qu'avoient dû produire les fausses décrétales dont nous avons parlé, plusieurs causes avoient concouru à ce prodigieux changement. Quelques rois, par une affection peu réfléchie pour des monasteres qu'ils avoient fondés ou enrichis, les avoient soustraits à l'inspection de l'évêque diocésain, & les avoient mis sous la sauve-garde & la dépendance immédiate du pape, accoutumant ainsi une partie de leurs sujets à recourir à une protection étrangere. Dautres rois, par une dévotion outrée, avoient fait don de leurs Etats au saint-siege, s'étoient déclarés vassaux & tributaires des papes, obligeant par des imprécations & des menaces leurs successeurs à remplir les mêmes devoirs. Tous avoient toléré d'abord, & ensuite permis, non-seulement qu'on appellât de la sentence du juge ecclésiastique au saint-siege, mais même qu'on déclinât par un appel la jurisdiction de l'ordinaire, & qu'on empêchât ainsi l'information qui ne pouvoit être bien faite que sur les lieux. Dans l'impossibilité où se trouverent les

Ann. 1499.

papes de vaquer par eux-mêmes à cette multitude d'affaires, ils prirent le parti de se faire remplacer par des légats auxquels ils communiquerent la plénitude de leur puissance, ne conférant d'abord cette commission qu'aux évêques les plus puissants & les plus accrédités dans la contrée où ils les établissoient. Ceux-ci plus jaloux d'un pouvoir emprunté que de leur propre autorité, & n'aspirant qu'à dominer sur leurs égaux, s'arrogerent bientôt le droit exclusif d'assembler des conciles, citerent à leur tribunal les métropolitains eux-mêmes, les suspendirent de leurs fonctions, les excommunierent, & même les déposerent à la moindre résistance qu'ils laissoient appercevoir. Après avoir asservi en quelque sorte les évêques, il ne restoit plus aux papes, pour devenir les plus puissants & les plus riches souverains de l'univers, que de les séparer du corps de la société politique: c'est à quoi ils travaillerent. Les évêques, quoique élus par le clergé & par le peuple de leurs diocèses, ne pouvoient être sacrés sans un ordre du souverain, qui étoit le maître de casser l'élection si le sujet qu'on lui présentoit ne lui étoit pas agréable. Comme ils possédoient de grands biens, ils devoient prêter au roi serment de fidélité, & même lui faire hommage pour les fiefs militaires unis à leurs églises. Dans quelques contrées ils recevoient des mains du souverain la crosse & l'anneau, symboles de la puissance dont ils alloient être revêtus. Ces usages étoient anciens; & n'ayant rien que de conforme à l'ordre naturel, ils avoient été suivis sans contradiction par les plus saints évêques, par les papes eux-mêmes; mais ils avoient donné lieu à un abus. Les souverains, maîtres des élections, puisqu'ils avoient le droit de rejetter ceux qu'on leur présentoit, & d'ordonner une nouvelle élection, mirent quelquefois à l'encan les prélatures & les abbayes. Les papes s'éleverent avec raison contre cette profanation: mais sous prétexte d'empêcher la simonie, ils voulurent non-seulement priver les souverains de la disposition d'une portion considérable des

terres & des forces de leur Etat, mais tirer entiérement l'ordre sacerdotal de leur dépendance. C'est alors qu'on posa pour principe que le sacerdoce étant d'institution divine, étoit supérieur à la royauté, qui n'étoit qu'un établissement humain; qu'un prêtre par conséquent ne pouvoit ni ne devoit être subordonné à un roi: que c'étoit une pratique monstrueuse & révoltante que des évêques, en rendant hommage, missent des mains sacrées & destinées à toucher les choses saintes, entre des mains impures & souillées de crimes: que les biens ecclésiastiques, étant consacrés à Dieu, ne pouvoient plus être employés à des usages profanes, &c. Les souverains qui avoient déja souffert, sans éclater, beaucoup d'entreprises du pape ou de ses légats, se réveillerent à cette derniere, & furent appuyés par la plus grande & la plus saine partie de leur clergé. Le fort de l'orage ne tomba point sur la France: deux causes y contribuerent sans doute. L'église Gallicane, formée long-temps avant que la cour Romaine eût acquis toute sa grandeur, n'avoit point encore oublié ses droits ni son ancienne discipline. On avoit pu s'en appercevoir dans la longue résistance qu'elle avoit opposée à l'introduction des vicaires ou légats; au lieu que l'église de Germanie, formée récemment, & pour ainsi dire à l'ombre de la cour Romaine, n'avoit point de tradition à opposer aux prétentions de cette cour. D'ailleurs il étoit bien plus intéressant pour le pape, déja puissant en Italie, d'étendre son autorité de proche en proche, que de l'essayer dans des contrées éloignées. Il se flattoit, qu'après avoir triomphé de l'empereur, qui pouvoit alors être regardé comme le plus puissant souverain de l'Europe, il n'essuyeroit aucune contradiction de la part des autres souverains. Grégoire VII, car c'est lui qu'on doit regarder comme le véritable auteur de la querelle du sacerdoce & de l'empire, unissant ses intérêts à ceux des princes Saxons, que le gouvernement de l'empereur Henri IV avoit soulevés, excommunia & déposa les évêques qui formoient le

Ann. 1499.

Ann. 1499. conseil de cet empereur, osa le citer lui-même à Rome pour rendre compte de sa conduite, menaçant de le traiter comme ceux qui formoient son conseil, s'il ne donnoit une prompte satisfaction sur tous les griefs qu'on avoit à lui objecter, & spécialement sur l'investiture des évêchés & des abbayes. L'excommunication n'étoit plus comme dans les premiers siecles de l'église une simple exclusion de l'assemblée des fideles, & de la participation aux sacrements, qui n'entraînoit aucun effet civil. Les rois ou empereurs ayant communiqué une portion du pouvoir civil & politique aux évêques; & ayant intérêt que les sentences ecclésiastiques ne demeurassent pas sans exécution, avoient donné à l'excommunication une toute autre étendue. Un excommunié, s'il n'avoit la docile attention de se faire absoudre avant un certain temps, perdoit tout droit de citoyen : il étoit proscrit & banni de la société, d'une maniere d'autant plus cruelle qu'on ne pouvoit plus lui rendre aucun des devoirs auxquels l'humanité oblige, sans s'exposer à partager sa disgrace. Henri qui pouvoit légitimement contester au pape le droit de le citer à son tribunal, crut avoir trouvé un moyen plus simple d'éluder la procédure, en le faisant déclarer dans une assemblée nombreuse d'évêques & de princes, simoniaque, & intrus sur la chaire de saint Pierre. Tandis que les ennemis qu'il avoit en Germanie, enhardis par l'excommunication que le pape venoit de lancer contre lui, élisoient un nouvel empereur, il intronisoit à main armée un antipape dans la ville de Rome. Une guerre atroce fit périr des millions d'hommes, & ne décida point la querelle. L'Italie, qui étoit le principal champ de bataille, fut déchirée par deux factions, celle des Guelphes qui défendoit la cause du pape, & celle des Gibelins qui maintenoit les droits de l'empereur. L'effet de ces divisions fut également funeste aux deux contendants. Les peuples lassés de se détruire pour des étrangers, aspirerent ouvertement à la liberté. Les villes se mirent en république, & n'o-

béissant plus qu'aux magistrats qu'elles s'étoient elles-mêmes choisis, elles fermerent leurs portes à l'empereur, & forcerent le pape à chercher un asyle en France. Peut-être se fussent-elles maintenues dans une entiere indépendance, si la concorde eût pu s'établir entr'elles; mais l'esprit de faction ne fit pour ainsi dire que changer d'objet. On continua de voir des Guelphes & des Gibelins qui se battoient toujours, non pas comme autrefois pour les intérêts du pape & de l'empereur, mais pour s'enrichir des dépouilles de leurs adversaires, supplanter leurs rivaux, & s'emparer de toute la puissance publique. Ceux qui parvinrent à asservir leur patrie, cherchant à colorer une usurpation odieuse, s'adresserent les uns au pape, les autres à l'empereur; & en s'obligeant à leur payer un légere redevance, obtinrent facilement l'investiture des places dont on ne pouvoit alors les chasser. Quoiqu'ils se contentassent du titre modeste de *vicaires de l'empire* ou *de l'église*, ils étoient tellement indépendants qu'ils se croyoient en droit de faire la guerre à leur suzerain, & qu'ils se dispensoient de tous les devoirs auxquels les grands vassaux étoient tenus dans les autres Etats. Ces dispositions rendirent peu-à-peu le calme à l'Italie: le pape eut la liberté de retourner à Rome. Quoiqu'il n'eût renoncé à aucune de ses prétentions, & qu'il se crût toujours en droit de déposer les rois, il étoit si peu accrédité dans Rome même, qu'il se trouvoit hors d'état de rien tenter de bien considérable. Les vicaires de l'église, convaincus qu'ils ne devoient leur grandeur qu'à sa foiblesse, & au peu de moyen qu'il avoit de les dépouiller, veilloient sur ses démarches, & faisoient échouer tous ses projets. A l'exemple des vicaires, les barons Romains levoient des troupes, formoient des traités de confédération, & avoient des intérêts directement opposés à ceux du saint-siege. Cette puissante ligue assuroit la tranquilité des autres souverains: car il n'étoit pas naturel, que ne pouvant disposer de ses propres forces, & ayant à redouter

Ann. 1499.

Ann. 1499. des ennemis opiniâtres & domestiques, le pape formât des entreprises dont il ne pouvoit plus se promettre aucun succès. Il n'étoit donc de l'intérêt d'aucun souverain de briser cette digue, & Louis XII commettoit une faute capitale contre la politique en contribuant à dépouiller quelques vicaires du saint-siege, sous prétexte qu'ils n'avoient pas rempli leurs devoirs de feudataires. C'étoit faire le procès à tous les autres, & s'exposer ou à rendre au pape une grande partie de l'Italie, sans s'être assuré qu'il ne se serviroit pas de ce bienfait pour abbattre la main qui l'auroit élevé, ou à mériter sa haine en s'opposant aux nouvelles entreprises qu'il ne manqueroit pas de vouloir former. Car quelle apparence qu'après un premier succès il modérât lui-même ses prétentions? Cependant l'intention de Louis n'étoit point de rendre au pape toutes les places qu'il voudroit réclamer : il ne le pouvoit sans se faire du tort à lui-même, & sans manquer à ses engagements. Le pape avoit des prétentions sur quelques places du duché de Milan; il avoit des droits bien fondés sur d'autres villes possédées par les Vénitiens, le duc de Ferrare, Bentivoglio, &c. que Louis avoit pris sous sa protection, & auxquels il venoit de garantir leurs Etats. On ne peut excuser la faute que Louis commit en cette occasion, qu'en disant que dans l'engagement qu'il prit alors avec le pape il n'étoit point question des intérêts du saint-siege, mais uniquement de ceux de César Borgia; qu'il ne s'agissoit point d'inquiéter les vicaires ou les vassaux de l'église, mais uniquement de conquérir quelques villes pour en composer un Etat au neveu du pape, lequel deviendroit lui-même un vicaire plus redoutable que les malheureux qu'on se proposoit de dépouiller. Voilà sans doute ce qui rendit Louis si facile sur l'exécution d'un traité qui devoit entraîner des suites si funestes : une autre considération acheva de le déterminer. Ne pouvant se dispenser de laisser au-delà des monts des troupes nombreuses pour assurer sa conquête, il trouvoit dans le projet

projet qu'on lui proposoit le moyen de les tenir en haleine, & d'empêcher qu'elles ne fussent à charge à ses nouveaux sujets : il donna donc à César trois cents lances Françoises sous la conduite d'Ives d'Alegre, quatre mille Suisses, & un train considérable d'artillerie : ensuite il reprit la route de France. Ann. 1499.

La reine qu'il avoit laissée enceinte étoit accouchée d'une fille qu'on nomma Claude, & qui fut dans la suite mariée à François premier.

Chûte du pont Notre Dame. *Hist. de Paris, preuves.*

Un accident arrivé vers la fin de cette année, mérite de trouver place dans cette histoire. Le pont Notre-Dame, qui faisoit la communication des deux principaux quartiers de Paris, & qui étoit bordé de deux rangs de maisons, quoiqu'il ne fût encore construit qu'en bois, s'écroula, & entraîna dans sa chûte quatre ou cinq personnes. Les autres avertis du danger avoient eu le temps de s'enfuir, & même de sauver une partie de leurs meubles. Des experts s'étoient apperçus depuis long-temps du danger; ils en avoient averti les officiers municipaux, qui par une confiance aveugle ou une négligence impardonnable, n'avoient pris aucune précaution pour y remédier. Le parlement fit conduire dans les prisons le prévôt des marchands & les échevins, les cassa de leurs charges, les déclara incapables d'en remplir aucune autre, & les condamna de plus à des amendes considérables au profit de ceux dont les maisons avoient été détruites. On s'occupa ensuite des moyens de construire un nouveau pont, & l'on voulut qu'il fût de pierre de taille, afin de le rendre plus solide, & d'en faire un ornement pour la capitale. C'est une chose assez singuliere qu'il ne se trouva point alors à Paris d'ouvriers capables d'exécuter cette entreprise : il fut résolu qu'on en feroit venir d'Orléans, de Tours, ou autres bonnes villes du royaume. Ce fut un Cordelier Véronois, nommé Jean Joconde, qui donna les desseins du nouveau pont, & qui fut chargé de diriger les ouvriers. Il falloit des fonds considérables, & la ville se trouvoit endettée. On proposa sur cet objet

Ann. 1499.

divers expédients : les uns étoient d'avis de demander des indulgences au pape, & d'en appliquer le produit à cet objet d'utilité publique : les autres vouloient qu'on fît une quête générale dans tous les quartiers de Paris. Mais comme ces fonds étoient douteux, les plus sensés opinerent qu'il falloit demander au roi un octroi sur ce qu'on appelloit le *pied fourchu*, le poisson de mer, & le sel. Louis l'accorda, mais pour six années seulement. » Et ledit temps de six ans passé, est-il dit dans les » lettres, nous voulons dès-à-présent iceux aides de » six deniers pour livre, & dix sous sur le sel présen- » tement octroyés, être du tout abolis, annullés & » supprimés, sans ce que les prévôt & échevins en » puissent jamais obtenir ni impétrer aucune permis- » sion, continuation ou prorogation ; « *& si d'aventure par importunité de requérants, inadvertence ou autrement, il avenoit que aucunes lettres en fussent expédiées, nous dès maintenant pour lors les révoquons & annullons & défendons expressément à nos cours de parlement, des comptes, généraux de la justice, prévôts de Paris, & à tous nos autres officiers, qu'ils n'y obtemperent, ne les souffrent en aucune maniere, afin que de notre temps la chose publique ne se charge de nouveaux subsides.* Malgré cette précaution paternelle la prorogation eut lieu, sans doute parce que les officiers du parlement qui veilloient à la recette & à la dépense, & qui jugerent que sans de nouveaux secours l'ouvrage demeureroit imparfait, joignirent dans cette occasion leurs instances à celles des officiers municipaux.

Ann. 1500.

Premiers exploits de César Borgia.

Auton. Guicchardin. Belcarius.

César Borgia ayant joint à l'armée Françoise, que le roi lui prêtoit, les troupes de l'Etat ecclésiastique, vint assiéger Imola : la ville dépourvue de garnison n'opposa aucune résistance. Elle appartenoit aux enfants mineurs de Riario l'un des vicaires du saint-siege, & étoit gouvernée par Catherine Sforce, leur mere : cette femme prudente & courageuse, ne se trouvant point en état de résister à un ennemi si supérieur, avoit eu la précaution de faire passer ses enfants à

Florence, & s'étoit renfermée dans Forli avec ce qu'elle avoit pu ramaſſer de troupes, réſolue de s'y défendre juſqu'à la derniere extrémité. Mais comme ſes forces ne répondoient point à ſon audace, la place fut emportée d'aſſaut : elle tomba elle-même au pouvoir de ſon ennemi, qui la fit conduire dans les priſons de Rome où elle auroit fini ſes jours, ſi d'Alegre, épris de ſes charmes & de ſon courage, ne l'eût demandée & obtenue pour prix de ſes ſervices. Après la priſe de ces deux places, l'armée marchoit à Peſaro, lorſqu'une révolution qu'on avoit dû prévoir, & contre laquelle cependant on n'avoit pris aucune précaution, rappella promptement les François à la défenſe du duché de Milan.

Ann. 1500.

Révolution dans le duché de Milan.

Corio. Guicchardin. Auton.

Ludovic en ſe retirant à la cour de l'empereur s'étoit fait précéder par ſes tréſors ; c'étoit un moyen aſſuré d'y trouver de la protection : Maximilien étoit prêt, ſi Ludovic vouloit lui confier ſa caiſſe, à le conduire lui-même en Italie : mais il étoit facile de conjecturer, par la conduite qu'il avoit tenue juſqu'alors, que cet argent auroit été conſumé avant même que l'armée eût été en marche. Ludovic ſe borna donc à lui demander la permiſſion de lever des hommes d'armes dans la Franche-Comté : il en forma cinq cents lances, & obtint pour les conduire Claude de Vaudrei, l'un des guerriers les plus renommés de ſon ſiecle. Maximilien lui conſeilloit de lever également dans ſes Etats héréditaires les troupes de pied dont il auroit beſoin : une conſidération l'en empêcha. Il y avoit une antipathie & une haine invétérée entre les Lanſquenets & les Suiſſes : or Ludovic crut voir que ſon ſort dépendoit du parti que prendroient ces derniers : il les ſollicita, quoiqu'il n'ignorât pas les engagements qu'ils avoient contractés avec ſon ennemi ; & il eut, non-ſeulement la permiſſion de lever parmi eux huit mille hommes, mais encore la liberté de traverſer ſans obſtacle leur pays. A tant de facilités ſe joignoient les invitations de preſque tous les vicaires,

Ann. 1500.

ſoit de l'égliſe, ſoit de l'empire, qui n'eſpérant plus de conſerver leur indépendance, s'ils n'excitoient promptement une révolution en Italie, offroient à Ludovic de s'unir à ſes intérêts, & de partager ſa fortune dès qu'il paroîtroit au-delà des Monts. Leur zele ne ſe bornoit point à ces promeſſes vagues dont on eût pu ſe défier ; ils avoient lâché dans toutes les villes du Milanès un grand nombre d'émiſſaires ſecrets, qui plaignant le ſort de l'Italie, & promettant de la part de leurs maîtres des ſecours ou un aſyle aux mécontents, les encourageoient à une révolte ouverte. La conduite licencieuſe des François, les libertés qu'ils prenoient avec les femmes, avoit commencé par indiſpoſer contr'eux un grand nombre de particuliers: une partialité trop marquée, un ton trop deſpotique, des abus d'autorité de la part du gouverneur, acheverent de ſoulever preſque tous les ordres de l'Etat. Louis avoit cru faire une choſe flatteuſe & agréable à ſes nouveaux ſujets, en leur donnant pour les gouverner Jean-Jacques Trivulſe, un de leurs concitoyens. Ce choix cependant avoit été mal reçu : car outre que beaucoup de grands ſeigneurs ſe trouvoient humiliés de recevoir des ordres d'un homme qu'ils regardoient à peine comme leur égal, Trivulſe, par ſon caractere & ſes diſpoſitions naturelles, ſembloit prendre à tâche de braver leur haine & de les pouſſer à bout. Excellent pour la conduite d'une armée, il manquoit des qualités les plus eſſentielles à un gouverneur de province : il étoit haut, impérieux, violent & opiniâtre. Long-temps perſécuté en qualité de chef des Guelphes, il crut ne devoir employer une autorité qui lui étoit confiée pour aſſurer la tranquillité générale, qu'à relever une faction opprimée, & à humilier par toutes ſortes de moyens la faction contraire qui comprenoit la plus grande partie de la nobleſſe. Une autre raiſon ſouleva contre lui les bourgeois. Comme pour faciliter au roi la conquête du Milanès, Trivulſe avoit annoncé la ſuppreſſion totale des ſubſides ; le

peuple qui avoit pris à la lettre les termes de cette déclaration, loin de conserver de la reconnoissance des bienfaits du roi, qui l'avoit déchargé des deux tiers des impôts, se plaignoit hautement qu'on lui eût manqué de parole, & regardoit comme des exactions les foibles droits qui n'avoient point été supprimés. Les premieres étincelles de la sédition éclaterent à Milan : les bouchers de cette grande ville s'opposerent à la perception des droits qu'on levoit sur la viande ; Trivulse en étant averti se transporta sur la place, & tirant son poignard, il étendit à ses pieds les principaux chefs de la sédition : cette violence jetta la terreur dans les esprits, mais elle ne servit qu'à les aliéner de plus en plus. Ludovic instruit de tout ce qui se passoit n'eut garde de négliger une occasion si favorable ; il se mit en marche au milieu de l'hiver, accompagné du cardinal son frere, s'avançant à grandes journées pour ne pas laisser le temps aux François de rassembler leurs quartiers. Ann. 1500.

Trivulse, au bruit de cette marche, manda promptement la division de l'armée que commandoit Yves d'Alegre ; mais elle étoit trop éloignée pour arriver à temps ; à moins qu'on ne trouvât un moyen d'arrêter Ludovic : il s'adressa aux Vénitiens, qui ayant eu leur part de la dépouille de ce prince, sembloient devoir tout risquer pour s'opposer à son rétablissement : ils feignirent, en effet, d'entrer dans les vues de Trivulse : mais craignant dès-lors beaucoup plus le voisinage des François que celui d'un prince qui se trouveroit forcé de les ménager, ils se garderent bien de lui opposer aucun obstacle. Le seul exploit auquel aboutit leur armement, fut un acte d'hostilité contre leurs alliés : car sous prétexte de garder le passage de l'Adda, ils entrerent dans Pizzigitone qui commandoit un pont sur cette riviere, & en démolirent promptement la forteresse, afin qu'à quelque parti qu'ils dussent rendre un jour une place si voisine de leurs frontieres, & d'où il étoit si facile de faire des incursions sur leur

Ann. 1500.

territoire, ils pussent être assurés qu'elle ne se trouveroit plus en état de loger une garnison.

Division entre les généraux François.

Ibidem.

Les François n'étoient point en état de demander raison de cette offense; leurs troupes étoient foibles, dispersées, & pour comble de malheur la division s'étoit mise parmi leurs généraux. Le comte de Ligni vouloit qu'on marchât, sans différer, au-devant de l'ennemi, & qu'on lui livrât bataille en quelque lieu qu'on le rencontrât; Trivulse s'opposoit fortement à ce coup de désespoir; il remontroit que l'armée ne se seroit pas plutôt éloignée de la capitale, que toutes les villes se souléveroient, qu'on se trouveroit enfermé entre deux armées sans aucun moyen de recouvrer des subsistances ni de recevoir des renforts. Il vouloit donc qu'après avoir approvisionné les principales forteresses, l'armée se choisît un poste où elle pût attendre en sûreté la jonction des troupes aux ordres d'Yves d'Alegre, & les nouveaux renforts qui viendroient incessamment de France. Quelques raisons qu'il alléguât, il ne put vaincre l'opiniâtreté du comte de Ligni qui se sépara de lui avec ses partisans, & se rendit dans la ville de Come. A peine y étoit-il arrivé qu'il reçut la nouvelle que la ville de Bellinzone s'étoit révoltée, & avoit forcé la garnison à se réfugier dans la citadelle. Il détacha promptement Louis d'Ars, son lieutenant, avec ordre de se joindre à la garnison, & de faire rentrer les rebelles dans le devoir. Il étoit déja trop tard; des pelotons de Suisses soudoyés par Ludovic étoient arrivés au secours des bourgeois, & s'étoient si bien retranchés autour de la citadelle, qu'il n'y avoit plus aucun moyen d'y entrer. Cependant Ludovic ayant ramassé un grand nombre de barques & de bateaux, couvrit en un instant toute la surface du lac de Come: Ligni qui étoit sorti pour s'opposer au débarquement, fit tirer quatre fauconneaux qui tuerent beaucoup de monde: n'ayant point assez de troupes pour border une plage d'une aussi grande étendue, il fut forcé de se retirer promptement dans Come. Il avoit pris toutes

les précautions nécessaires pour y soutenir un siege, si des nouvelles plus fâcheuses encore que les précédentes, des ordres pressants & réitérés, de la part du général, ne fussent venus l'en arracher. Ann. 1500.

Les habitants de Milan considérant que depuis le départ du comte de Ligni, il restoit peu de François dans leur ville; que Trivulse n'y vivoit plus que sur la foi publique, crurent que le moment de la vengeance étoit arrivé. Sachant donc que ce général s'étoit rendu peu accompagné à l'hôtel-de-ville, ils prennent tumultuairement les armes, & après s'être assurés de toutes les issues & avoir rempli la place publique, ils se proposent de le massacrer: Trivulse, voyant le péril, & n'ayant aucun moyen de l'éviter, court à la principale porte, & avec sa hache d'armes renverse & écarte tout ce qui se présente: quelque valeur qu'il montrât, il auroit infailliblement succombé sous les efforts redoublés de la multitude, si Corsingue, un des gentilshommes du duc de Savoie, n'eût promptement ramassé soixante cavaliers, à la tête desquels il perce la foule, dégage Trivulse, & lui ouvre un chemin jusqu'à la citadelle. La vie de ce général étoit en sûreté; mais il voyoit avec certitude la perte du duché & de tous les François qui s'y trouvoient enfermés, s'il ne parvenoit promptement à rassembler tous ces corps épars, & à les mettre à portée d'attendre des secours: il somma trois fois le comte de Ligni de venir le joindre, menaçant de le rendre responsable vis-à-vis du roi de tous les malheurs que son obstination pourroit produire. Quelque douloureux qu'il fût à Ligni d'abandonner à l'ennemi Louis d'Ars son lieutenant, & les hommes qu'il lui avoit confiés, il comprit enfin qu'il n'y avoit point de temps à perdre: il quitta donc la ville de Come, & arriva heureusement au château de Milan. Après avoir approvisionné cette forteresse & avoir laissé à d'Espi, qui en étoit gouverneur, le soin de la défendre, Trivulse & Ligni s'éloignerent de Milan, & vinrent établir leur quartier-

Ann. 1500.

Conduite de Louis d'Ars.

Auton.

général à Mortare. Au milieu de la consternation où tant de révoltes & cette fuite précipitée avoient jetté les François, la hardiesse & la prudence d'un de leurs capitaines ranimerent leur courage. Louis d'Ars qu'on n'espéroit plus de revoir entra triomphant dans le camp. Après l'infructueuse expédition de Bellinzone, il revenoit à Come lorsqu'il apprit que cette ville étoit au pouvoir de l'ennemi, que Milan étoit abandonné, & que tous les chemins étoient soigneusement gardés: quoiqu'il n'eût avec lui que quarante hommes d'armes & quatre-vingts écuyers, qu'il eût un vaste pays à traverser, qu'il ne sût pas même de quel côté il devoit diriger ses pas pour apprendre des nouvelles des François, il ne désespéra point de triompher de tant d'obstacles: quittant donc les grandes routes où il ne pouvoit manquer d'être enveloppé, il chercha des sentiers détournés, passant la plus grande partie du jour dans les bois, tombant au dépourvu sur quelques villages dont il tiroit, à main armée, des contributions & des vivres, & donnant continuellement le change aux troupes destinées à l'arrêter.

Alegre trouva moins de difficulté à faire sa jonction. Il commandoit un corps d'armée en état d'inspirer de la terreur: en passant sous les murs de Tortone, il apprit que cette ville, à l'exemple de presque toutes les autres, avoit levé l'étendard de la révolte. Le parti des Gibelins, qui, de même que dans presque toutes les autres villes, étoit la faction dominante avoit opéré cette révolution, & avoit envoyé demander une garnison à Ludovic: les Guelphes profitant du voisinage des François, traiterent avec Alegre & promirent de lui livrer une des portes de la ville, à condition qu'ils seroient préservés du pillage, & que la vengeance ne tomberoit que sur leurs ennemis. Alegre accepta la proposition, il défendit le pillage à ses troupes; mais l'autorité du général n'est guere respectée lorsqu'on croit pouvoir lui désobéir impunément. Les soldats introduits dans la place, massacrerent indistinctement tout

tout ce qu'ils rencontrerent & mirent la ville au pillage. Après cette sanglante exécution l'armée s'approcha des rives du Pô, vers l'endroit où le comte de Ligni avoit eu la précaution d'établir un pont. Les troupes qui s'étoient déja rassemblées à Mortare paroissant suffisantes pour y soutenir les efforts de l'ennemi, on envoya cette nouvelle division à Novarre dont il étoit important de s'assurer. Ann. 1500.

Cependant Ludovic rentroit en possession de la plus grande partie de ses Etats : les bourgeois de Milan, qui, quelques mois auparavant, l'avoient chassé de leurs murailles, ne savoient plus comment exprimer la joie que leur causoit son retour. Les vicaires de l'église & de l'empire, ceux même qui avoient mendié si humblement la protection de la France, & qui pour l'obtenir avoient consenti à se rendre tributaires, venoient en personne servir sous les étendards du libérateur de l'Italie, ou lui envoyoient l'élite de leurs troupes. Les secours furent si abondants, qu'après avoir laissé au cardinal Ascagne une division de son armée pour former le blocus du château de Milan, il se trouva encore à la tête de trente mille hommes de troupes réglées avec lesquelles il se flatta de chasser promptement les François du peu de places qui leur restoient : il falloit se résoudre ou à forcer les François dans Mortare, ce qui ne pouvoit s'exécuter sans une grande effusion de sang, ou à se rendre maître de la ville de Novarre, le seul endroit par lequel ils pussent recevoir des renforts. Il se décida d'autant plus facilement pour ce dernier parti, qu'il étoit évident qu'après la prise de cette ville, les ennemis, sans communication avec la France, poseroient les armes, ou ne songeroient qu'à s'enfuir. Succès de Ludovic. *Ibidem.*

Alegre, après avoir soutenu le siege pendant quinze jours, voyant que la place alloit être emportée d'assaut, crut qu'il étoit temps de capituler : il obtint la liberté d'approvisionner la citadelle, & de sortir de la ville avec tous les honneurs de la guerre. Cette perte

Ann. 1500.

en entraîna une autre qui pouvoit avoir de fâcheuses suites : les Suisses, qui formoient une partie de la garnison, refuserent de le suivre, & passerent au service de Ludovic.

Conduite des Suisses sous le regne de Louis XII.

Les nations, comme les individus qui les composent, sont sujettes à des accès de délire & de fureur, d'après lesquels on ne doit point juger de leur caractere : les Suisses, avant & depuis le regne de Louis XII, ont donné des preuves si éclatantes & si multipliées de leur candeur & de leur fidélité, qu'il y auroit une injustice manifeste à imputer au caractere national, les écarts où ils se laisserent entraîner pendant la durée de ce regne. Dans leur premier traité avec ce monarque, non-seulement ils l'avoient reconnu pour duc de Milan, mais ils s'étoient obligés par serment à ne plus entretenir de liaisons avec ses ennemis, & nommément avec Ludovic : de ne point lui fournir de secours, & d'empêcher qu'aucune armée ne passât sur leurs terres pour venir attaquer le duché de Milan. Cependant, au mépris de cet engagement, à peine Ludovic forma-t-il le projet de recouvrer ce duché, que non-contents de ne point s'opposer à son passage, ils lui permirent de lever parmi eux tous les soldats dont il auroit besoin. Après cette premiere infraction, quatre mille de leurs sujets jugeant les affaires des François désespérées, les abandonnent dans leur détresse, & vont, sans pudeur, se joindre à leurs ennemis : cependant les Suisses n'avoient point renoncé à leur traité avec Louis ; ils continuoient d'en recevoir des pensions, & ils étoient si éloignés de lui témoigner aucun mécontentement, que le bailli de Dijon s'étant présenté dans le même-temps pour faire de nouvelles recrues, ils lui accorderent, sans balancer, dix mille soldats. A peine les avoient-ils vus partir, que faisant attention à la nécessité où ils les mettoient de s'égorger mutuellement, puisqu'ils étoient à-peu-près en nombre égal dans les deux armées, ils firent signifier un ordre positif, tant à ceux qui avoient pris parti

›our Ludovic, qu'à ceux qu'ils venoient d'envoyer au ›i de France, d'éviter d'en venir aux mains, & de ›tourner promptement dans leur patrie : les soldats ne tirerent de l'embarras où ces démarches contradictoires › leurs supérieurs les jettoient, qu'en trahissant lâche›ent un des partis, & en se portant ensuite contre ›utre à des attentats impardonnables.

Arrivée de la Tremouille. Prise de Ludovic & du cardinal Ascagne.

Auton. Guicchardin. Corio. Belcarius. Registres du parlement. Brantome. Ferron.

Après la réduction de la ville de Novarre, Ludovic › trouva dans une nouvelle perplexité ; car n'étant ›oint encore maître de la citadelle, il ne pouvoit aban›onner la ville sans s'exposer à la perdre ; & s'il pre›oit le parti d'y laisser une nombreuse garnison, il af›iblissoit tellement son armée, qu'il la mettoit hors ›état de chasser les François de Mortare : il jugea ›onc qu'il devoit avant tout se rendre maître de cette ›rteresse qui l'inquiétoit ; mais les François ne lui en ›isserent pas le temps. Dès que Louis eut été informé › la révolution qui se préparoit dans le duché de Mi›n, il avoit donné ordre à la Tremouille de conduire ›omptement au-delà des Alpes cinq cents lances, & ›atre mille Gascons, auxquels devoient se joindre ›x mille Suisses levés par le baillif de Dijon. Cette ›ouvelle armée s'étant jointe aux troupes qui étoient ›core en Italie, s'approcha de Novarre & ferma le ›emin de la retraite à Ludovic. Ce fut sans doute une ›ande imprudence à ce malheureux prince de s'être ›issé enfermer à l'extrémité de ses Etats, n'ayant ›ec lui qu'une armée de mercenaires, qui ne lui ›ant attachés que par l'appas d'une solde assez mo›que, pouvoient le trahir, & devoient même natu›llement l'abandonner dès qu'il ne pourroit plus les ›ayer. L'usage où l'on étoit en Italie de n'employer ›ue ces sortes de troupes, contribua sans doute à l'a›ugler : il ne tarda pas à sentir la faute qu'il venoit › commettre ; car, dès que les François se furent ›pprochés, les Suisses qui étoient dans la ville, & qui ›rmoient toute son infanterie, commencerent à en›etenir un commerce réglé avec ceux qui étoient dans

Ann. 1500.

le camp : peu après ils se mutinerent, demandant insolemment leur paie. Comme il n'avoit point de quoi les satisfaire, il fut obligé de leur distribuer sa vaisselle d'argent, & de les prier de s'en contenter jusqu'à ce qu'il eût fait venir de l'argent de Milan : il envoya effectivement un courier au cardinal son frere, non pas pour lui ordonner de lui envoyer de l'argent, mais pour lui recommander d'abandonner le siege du château, & de s'avancer avec les troupes Milanoises qu'il commandoit, jusqu'à un certain endroit où il espéroit de pouvoir le joindre. Pour y arriver il falloit livrer une bataille : il assembla les principaux officiers, & après leur avoir remontré d'un côté la nécessité de se mettre promptement en liberté pour se dérober aux horreurs de la famine dont on étoit menacé, & de l'autre la facilité de s'ouvrir un passage, puisqu'ils étoient encore en plus grand nombre que ceux qui entreprenoient follement de les assieger ; il les fit consentir sans peine à tenter le succès d'un combat. Mais comme les Suisses formoient de part & d'autre presque toute l'infanterie, on ne put se dispenser de les opposer les uns aux autres. Ceux du parti de Ludovic ne manquerent pas alors de se prévaloir des ordres de leurs supérieurs pour refuser de se battre contre leurs freres : ils rentrerent précipitamment dans la ville & furent suivis du reste de l'armée, qui n'étoit plus en état de faire face à l'ennemi. Dès ce moment les Suisses traiterent ouvertement avec les François, & obtinrent facilement la liberté de se retirer : les chevaliers Francomtois se trouverent heureux qu'on voulût bien leur accorder les mêmes conditions : tous convinrent qu'ils défileroient au milieu de l'armée avec armes & bagages, & qu'ils se retireroient dans leur patrie sans causer aucun dommage. Ludovic fondant en larmes couroit inutilement dans tous les quartiers, cherchant à exciter la compassion, & implorant la protection des officiers & des simples soldats ; il les conjuroit par leur ancienne amitié, par égard pour eux-mêmes, de ne pas

livrer un ſuppliant, un malheureux entre les mains de ſes plus mortels ennemis : toute la grace qu'il put obtenir, fut d'être admis parmi eux, & de tâcher de s'évader à la faveur d'un déguiſement. Craignant apparemment que ſon teint bazanné, ſa taille grêle ne le trahîſſent ſous l'habit d'un Suiſſe, il ſe déguiſa en cordelier, & monté ſur un mauvais cheval il ſe mêla dans les rangs en qualité d'aumônier. Galéas de Saint-Séverin général de l'armée, ſes deux freres Fracaſſe, & Antoine-Marie, prirent des habits de Suiſſes ; mais ſoit que leur embarras ſervît à les faire remarquer, ſoit, comme il eſt plus vraiſemblable, que les Suiſſes les euſſent décelés, ils furent tous reconnus & arrêtés ſans que perſonne entreprît de les défendre. Le cardinal Aſcagne ne put ſe dérober au malheur qui ſembloit attaché à ſa maiſon. Il s'étoit avancé au lieu du rendez-vous, lorſqu'il apprit que ſon frere étoit priſonnier : craignant un ſort pareil, il s'enfuit précipitamment avec quelques cavaliers affidés. Déja il avoit traverſé la plus grande partie du duché, & touchoit aux frontieres, lorſqu'accablé de laſſitude, épuiſé de fatigues, il crut pouvoir goûter un moment de repos : il entra dans la maiſon d'un gentilhomme qu'il croyoit lui être dévoué. Bernard Lando, c'étoit le nom de ce gentilhomme, le reçut avec tous les égards dûs à ſa naiſſance & à ſon rang ; mais à peine le vit-il endormi qu'il courut chercher une garniſon Vénitienne qui étoit dans le voiſinage, à laquelle il ne rougit point de livrer ſon bienfaiteur & ſon hôte. Louis n'étoit pas content de la conduite équivoque que les Vénitiens avoient tenue durant cette-guerre : il ſentoit d'ailleurs qu'il importoit à la ſûreté du duché de Milan de ne pas laiſſer en des mains ſuſpectes un pareil priſonnier : il l'envoya redemander comme devant lui appartenir, puiſqu'il avoit été arrêté ſur ſes terres ; il redemandoit, avec le cardinal, non-ſeulement ceux qui avoient été pris à ſa ſuite, mais Baptiſte Viſconti & quelques autres proſcrits, auxquels la république avoit accordé un

Ann. 1500.

Ann. 1500.

asyle & des lettres de sauve-garde, même contre les François : enfin il sommoit le sénat de lui rendre l'épée & la tente de Charles VIII son prédécesseur, qu'ils avoient achetées de quelques stradiots après la célebre bataille de Fornoue, & qu'ils montroient aux étrangers comme un gage de leur victoire prétendue. Il menaçoit, si l'on ne satisfaisoit promptement à ses demandes, d'aller lui-même se faire justice à la tête de son armée. Quoique la plupart de ces propositions parussent dures & injurieuses à la république, le sénat jugea qu'il étoit plus expédient d'y déférer, que d'aigrir un voisin puissant & trop redoutable. Le cardinal fut enfermé dans le château de Bourges où le roi avoit été lui-même prisonnier sous le regne précédent : quant à Ludovic, il fut mis d'abord à Pierre-Encise, ensuite au château du Lis-Saint-George, & enfin au château de Chinon, où il termina dix ans après sa malheureuse carriere, sans avoir pu obtenir la permission de voir le roi. Comme il unissoit beaucoup de pénétration à une éloquence vive & insinuante, il se flattoit qu'étant venu à bout de subjuguer, par l'art de la parole, tous ceux avec qui il avoit eu à traiter, il triompheroit aisément de la haine du monarque & deviendroit peut-être son ministre de confiance s'il parvenoit à l'entretenir : toujours prévenu en faveur de cette politique artificieuse qui l'avoit si mal servi, il s'amusoit à en graver les maximes sur les murs de sa prison.

Semences de brouillerie entre les François & les Suisses.

Auton. Guicchardin. Belcar. Manuscr. de Bethune.

Il ne restoit plus d'ennemis dans le duché de Milan; mais il n'étoit pas facile de contenter les alliés. Les Suisses persuadés que la France leur devoit cette importante acquisition, exigeoient un salaire proportionné à ce service : Louis de son côté, toujours dirigé par des principes d'une stricte économie, s'en tenoit rigoureusement aux termes des traités. C'étoit à Pavie que devoit se faire le paiement : les trésoriers, qui savoient les intentions du monarque, rejetterent sans menagement les demandes exhorbitantes des Suisses, & allumerent la fureur d'une soldatesque effrénée. Une troupe

de mutins briserent les portes de la chambre où étoient ces tréforiers, saisirent le baillif de Dijon par les cheveux, le foulerent aux pieds, & l'auroient mis en pieces s'il n'eût été promptement secouru. Il fallut transiger avec eux, & satisfaire à une partie de leurs demandes : cette soumission ne les réconcilia point avec la France. Leur chemin les conduisoit à Bellinzone, la premiere ville du duché de Milan qui se fût soulevée en faveur de Ludovic, & celle par conséquent qui devoit s'attendre à être punie exemplairement par les François : les Suisses s'en emparerent du consentement des habitants, & la garderent pour nantissement des sommes qu'ils prétendoient leur être dûes. Il n'eût tenu qu'à Louis de la retirer dans ces premiers moments en sacrifiant une somme modique ; mais soit qu'il ne connût pas encore toute l'importance de ce poste qui alloit donner aux Suisses une libre entrée dans son duché, soit plutôt qu'il craignît de rendre son autorité méprisable aux yeux des étrangers, s'il rachetoit une injure dont il devoit tirer raison ; il négligea pour-lors une occasion qu'il regretta souvent dans la suite.

Ann. 1500.

Soumission du Milanès.

Auton. Belcarius. Guicchardin. Ferron.

Les habitants des autres villes, sans appui, sans protection, attendoient en silence ce qu'il plairoit au vainqueur d'ordonner de leur sort. Outre des insultes récentes & publiques, le bruit s'étoit répandu que pour mieux signaler leur haine ils avoient massacré sans miséricorde, dans les hôtelleries, les pélerins & les autres voyageurs François que les indulgences du jubilé attiroient cette année à Rome, & qui traversant sans défiance un pays soumis à la domination de leur maître, s'étoient trouvés renfermés au milieu d'une troupe de tigres altérés de leur sang. Un tel forfait pouvoit donner lieu à de terribles représailles. Heureusement pour les Milanois, Louis avoit confié son autorité à un homme éloigné par état & par caractere de toute cruauté. Le cardinal d'Amboise qui étoit passé en Italie avec la Trémouille, & à qui Louis avoit donné de

Ann. 1500.

pleins pouvoirs, modéra la colere des soldats, & ne condamna les habitants qu'à des amendes pécuniaires qu'il n'exigea pas à la rigueur, & sur lesquelles il leur accorda des remises considérables.

Expédition infructueuse contre Pise.

Ibidem.

Les troupes étoient sans occupation dans le duché de Milan; cependant l'expérience du passé, les menaces de l'empereur Maximilien ne permettoient pas qu'on les en tirât. Le cardinal chercha un moyen de leur procurer de l'emploi. Plusieurs Princes voisins, malgré leurs engagements avec la France, s'étoient déclarés en faveur de Ludovic & lui avoient fourni des secours: on avoit donc un motif plausible de les punir. Les Florentins, au contraire, quelques instances que leur eût faites Ludovic, avoient persisté constamment dans leur alliance avec la France, ils demandoient instamment qu'on les remît en possession de Pise, comme Charles VIII & Louis XII lui-même s'y étoient si solennellement engagés. Ils promettoient de payer & de nourrir en partie les troupes que le roi daigneroit leur prêter, & de fournir à leur tour au roi, pour prix de ce service, des secours d'hommes & d'argent, lorsqu'il entreprendroit la conquête du royaume de Naples. Ces propositions étoient balancées par des offres & des sollicitations contraires. Les républiques de Gênes & de Luques, qui s'étoient déja enrichies des dépouilles de celle de Florence, & qui dès-lors se trouvoient intéressées à la tenir dans l'abaissement, offroient de donner sur-le-champ cent mille ducats, & d'en payer annuellement cinquante mille, si, loin de rendre aux Florentins la ville de Pise, le roi consentoit à leur ôter encore le port de Livourne, dont la propriété appartenoit aux Pisans. Trois seigneurs puissants appuyoient les demandes de ces deux républiques jalouses, le comte de Ligni par haine contre les Florentins, Jean-Louis de Fiesque, & Jean-Jacques Trivulse par ambition: ils se flattoient l'un & l'autre que les Pisans, lassés des désordres d'une anarchie populaire, les choisiroient pour chefs & pour

princes

princes de leur république, conformément à ce qui s'étoit pratiqué en beaucoup d'autres villes d'Italie. Ann. 1500.
Ils représentoient que ce seroit agir contre les intérêts de la France, que de contribuer au rétablissement de la puissance des Florentins; que cette république soumise & rampante, tant qu'elle auroit besoin de protection, ne se verroit pas plutôt en état de se soutenir par elle-même, qu'elle se ligueroit avec les autres puissances jalouses de la grandeur des François, & contribueroit de toutes ses forces à l'abbattre. Malgré ces remontrances intéressées, le cardinal accorda aux Florentins six cents lances à la solde du roi, trois mille cinq cents Suisses & autant de Gascons qui devoient être payés par des commissaires de la république. On leur offroit, pour commander cette armée, Yves d'Alegre qui avoit acquis la réputation d'un des meilleurs généraux de son siecle: mais persuadés que la terreur du nom François suffiroit pour soumettre les Pisans, ils cherchoient moins un habile général qu'un homme dont la probité leur fût connue: en conséquence ils s'obstinerent à demander Hugues de Beaumont, qui sous le regne précédent leur avoit rendu Livourne, conformément à l'ordre qu'il en avoit reçu du roi. Beaumont ne marcha point directement à Pise; il avoit été chargé de tirer des contributions de la plupart des princes ou vicaires, qui, ayant pris parti pour Ludovic, avoient donné lieu à la révolution arrivée dans le Milanès. Les seigneurs de Correge, de Carpi & de la Mirandole en furent quittes pour vingt mille ducats. Bentivoglio en paya quarante mille; le marquis de Mantoue obtint la permission de traiter directement avec le roi: quelques autres moins puissants perdirent leurs Etats. Un mois entier s'étoit écoulé dans ces diverses expéditions: les Florentins, sur qui rouloit une partie de la dépense, puisqu'ils étoient chargés de la paie de l'infanterie, se plaignoient d'un si long retardement, & représentoient avec force, qu'en laissant aux Pisans tout le loisir de se fortifier, on rendoit l'en-

Ann. 1500. treprise qui faisoit le principal objet de l'armement, ou tout-à-fait impraticable, ou du moins difficile & ruineuse. Beaumont sentant la solidité de leurs raisons, se hâta d'entrer sur le territoire de Pise. Avant de se porter à aucune hostilité, il députa Janot d'Arbouville & Hector de Montenart, deux de ses principaux capitaines, pour déclarer aux Pisans qu'ils eussent à obéir aux ordres du roi, & à rentrer d'eux-mêmes sous le joug de leurs anciens maîtres. Les magistrats ayant conduit en cérémonie les deux chevaliers François à l'hôtel-de-ville, leur montrerent le portrait de Charles VIII, auteur de leur liberté, auquel les citoyens rendoient tous les honneurs qui étoient compatibles avec le Christianisme : après leur avoir demandé s'ils reconnoissoient ce grand roi, & s'être étendus sur ses louanges, ils protesterent que devant aux François un bien plus précieux que la vie, ils étoient résolus de s'exposer à tout pour ne point se séparer d'un peuple si généreux. Ayant ensuite prouvé par des monuments historiques, que Pise, pendant une longue suite de siecles, avoit fait partie du duché de Milan, ils demanderent aux chevaliers si, par leur protection, ils ne pouvoient pas obtenir que le roi voulût bien les compter encore au nombre de ses sujets. N'ayant pu obtenir une réponse satisfaisante sur cet article, ils déclarerent qu'ils étoient prêts à subir toutes les conditions qu'il plairoit au roi de leur imposer, pourvu qu'il promît de ne point les livrer à des loups ravissants, à des tyrans impitoyables, tels que les Florentins ; & au cas qu'ils ne pussent obtenir cette derniere faveur, ils le supplioient du moins de leur accorder un asyle sur les terres de son obéissance, préférant, disoient-ils, l'exil, la pauvreté & l'abandon aux horreurs qui leur étoient réservées dans leur patrie. Un spectacle plus touchant encore attira les regards des chevaliers : cinq cents jeunes filles vêtues de blanc, les cheveux épars & conduites par deux matrônes, entrerent dans la salle de l'assemblée, & embrassant leurs genoux,

elles les conjurerent de se rappeller le serment solennel qu'ils avoient fait, en recevant l'ordre de chevalerie, de se déclarer les défenseurs des dames & demoiselles, & de ne pas les livrer à la brutale insolence de leurs ennemis. Arbouville & Montenart, baissant les yeux & n'ayant rien à répondre, vouloient se retirer ; la troupe innocente, leur remontrant que s'ils lui refusoient le secours de leur épée, ils ne pouvoient au moins lui refuser celui de leurs prieres, les entraîna devant un image de la Sainte Vierge où elles se mirent à chanter, *tant piteusement & de voix si très-lamentables*, que là n'y eut ni François, ni autre à qui elles n'arrachassent des larmes. Les députés chargés de présents revinrent au camp, & rendirent compte à l'assemblée de ce qu'ils avoient dit, vu & entendu. Il étoit difficile à des François de vaincre un peuple qui leur opposoit de pareilles armes. La plupart des officiers crurent qu'on devoit attendre un nouvel ordre du roi : mais Beaumont ne voulant écouter que le devoir, marcha en avant & investit la place. Aussi-tôt il s'établit un commerce suivi, entre les assiégeants & les assiégés : tous les soldats François qui se présenterent, soit de nuit, soit de jour aux portes de la ville, furent admis sans difficulté : on tâchoit de les bien régaler ; on les chargeoit même de quelques bouteilles de vin pour porter à leurs camarades ; on les avertissoit des endroits où étoient établies les batteries, & de l'heure où l'on devoit tirer le lendemain, afin qu'ils pussent s'en garantir. Beaumont à qui ce commerce déplaisoit, n'avoit point assez d'autorité pour le rompre : Ligni & Trivulse, n'ayant pu empêcher cette expédition, avoient eu l'adresse de n'y envoyer que des officiers qui leur étoient dévoués, & qui, assurés de leur protection, n'exécutoient aucun des ordres de leur général. Le seul remede qu'il trouva à ce désordre, fut d'abbattre promptement une partie des murailles, & de faire monter les troupes à la breche : les soldats obéirent ; mais ils trouverent, derriere le mur qu'on venoit de

Ann. 1500. renverser, un fossé profond qu'ils ne purent, ou ne voulurent pas franchir. Ceux qu'on envoyoit à la découverte laissoient passer tous les convois, & les renforts qui venoient dans la ville, attaquoient & dissipoient ceux qui venoient au camp, afin de donner aux troupes un prétexte spécieux de se mutiner. Ce projet réussit : on poussa la témérité jusqu'au point de saisir & d'emprisonner les commissaires Florentins : bientôt l'infantérie, qui n'étoit composée que de gens sans aveu se dissipa : quelques compagnies de cavalerie suivirent cet exemple, & la désertion devint si générale, que Beaumont fut contraint de s'enfuir à l'entrée de la nuit, abandonnant à l'ennemi les malades & les blessés qui ne pouvoient suivre le reste de l'armée. Ils s'attendoient à être égorgés ; mais les Pisans ne démentirent point la conduite qu'ils avoient tenue jusqu'alors avec les François : attirés par les cris de ces malheureux, ils sortirent dès la nuit même avec des flambeaux, les conduisirent ou les emporterent dans la ville, & après avoir pris soin du rétablissement de leur santé, ils leur donnerent tout l'argent dont ils avoient besoin pour se rendre à Milan.

Les Florentins se trouvoient dans une situation déplorable : ils avoient congédié leurs troupes pour se mettre en état de solder l'infanterie Françoise : ils avoient contracté des dettes considérables. Cependant il leur restoit moins d'espérance que jamais de recouvrer Pise : ils étoient sans troupes, sans argent, entourés de tous côtés par des ennemis armés & acharnés à leur perte : ils se plaignirent amérement à Louis de la conduite de ses troupes ; mais pour comble de disgrace, ils le trouverent déja prévenu contr'eux. Les officiers n'avoient pu excuser leur conduite qu'en rejettant toute la faute sur les commissaires de la république qu'ils accusoient hautement d'avarice, d'opiniâtreté & de négligence. Fussent-ils parvenus à se laver de tous ces reproches, il en restoit un auquel ils ne pouvoient répondre, c'étoit l'obstination qu'ils avoient

montrée à rejetter Alegre qu'on leur avoit offert pour général, & la préférence qu'ils avoient accordée à Hugues de Beaumont, qui bien qu'homme de probité & bon capitaine, n'avoit point encore acquis assez d'autorité pour commander une armée. Le roi cependant, sensible à l'affront qu'avoient essuyé les armes Françoises, promit aux Florentins de leur prêter encore une fois ses gens d'armes, pourvu que de leur côté ils prissent mieux leurs mesures. La crainte d'une nouvelle trahison, l'épuisement où étoit tombée la république, & les brouilleries intestines qui la déchiroient, firent négliger ces offres.

Ann. 1500.

Conduite d'Alexandre VI & de César Borgia. Légation du cardinal d'Amboise.

Guicchardin. Auton. Thomasi. Registres du parlement.

Les troupes qui étoient revenues de cette infructueuse expédition, & qu'on avoit dessein de tenir en Italie, n'y resterent pas long-temps oisives. Alexandre VI & César Borgia les demandoit avec instance. On avoit une raison assez plausible de les refuser sans encourir le reproche de légéreté ni d'inconstance. Lorsque Ludovic étoit rentré en Italie, Trivulse avoit non-seulement mandé les troupes Françoises que conduisoit Alegre, mais il avoit sommé César, en vertu des traités qu'il avoit avec la France, de lui amener son armée, en lui remontrant que de la conduite qu'il tiendroit dans cette conjoncture dépendoient le salut des François, & la conservation du duché de Milan. César qui ne pouvoit alors prévoir quelle seroit l'issue de cette guerre, ni si l'empereur lui-même ne descendroit pas en Italie, avoit laissé partir Alegre qu'il ne pouvoit retenir ; mais avoit cantonné ses propres troupes dans ses nouvelles conquêtes, & s'étoit retiré tranquillement à Rome pour y attendre l'événement. A la vérité le pape & son fils avoient tâché d'effacer cette marque d'indifférence & de mépris : car lorsqu'on leur eut appris que Ludovic & le cardinal Ascagne étoient prisonniers, ils ne rougirent pas d'interrompre les exercices du jubilé pour ordonner des réjouissances publiques : ils abandonnerent au pillage les palais des deux malheureux, rançonnerent ou em-

Ann. 1500. prisonnerent leurs domestiques, leurs parents & leurs amis. Comme on savoit apprécier à la cour de France ces démonstrations tardives & indécentes, on n'auroit eu aucun égard à leur requête, si deux puissants motifs n'eussent enfin décidé en leur faveur le roi & son premier ministre. Possesseur du Milanès, Louis n'en desiroit que plus ardemment de faire valoir les droits qu'il avoit sur le royaume de Naples. Le suffrage & l'alliance du pape qu'on regardoit comme suzerain de cet Etat, pouvoient lui en faciliter les moyens. Le second motif qui le portoit à conserver l'amitié du pape, faisoit d'autant plus d'impression sur son cœur qu'il s'agissoit de l'intérêt public. Louis, comme nous l'avons vu, avoit commencé son regne par retrancher presque tous les abus qui défiguroient le gouvernement. Le corps par où il auroit dû naturellement commencer, s'étoit jusqu'alors dérobé à la réforme. Les ordres religieux qui s'étoient soustraits pendant des temps d'anarchie à la jurisdiction de l'ordinaire pour se mettre sous la protection immédiate du saint-siege, avoient insensiblement perdu de vue l'objet de leur premiere institution: les maisons régulieres de l'un & de l'autre sexe étoient devenues des écoles de scandale. On ne doit pas omettre ici que le désordre n'étoit point encore général; que plusieurs dévots personnages, plus éclairés & plus zélés que les autres, avoient déja commencé la réforme: mais comme ils manquoient d'autorité, leur exemple & leurs exhortations ne touchoient que la partie la plus saine de leur communauté; & le mal auroit continué à faire des progrès, si l'on n'y eût appliqué un remede plus efficace. Louis demandoit donc pour son premier ministre la qualité de légat *à latere*, afin que d'Amboise réunissant en sa personne toute l'autorité ecclésiastique à la puissance séculiere, il pût, sans rencontrer d'obstacles, tendre au but qu'on desiroit, & employer, pour y parvenir, les moyens les plus expéditifs. Cette demande, quelque louable qu'en fût le motif, ne pouvoit manquer de déplaire à la cour de

Rome : un légat *à latere* repréſentoit la perſonne même du pape dans la contrée où il étoit établi : il accordoit de ſa propre autorité les diſpenſes & toutes les graces pour leſquelles on avoit ordinairement recours au ſaint pere ; il privoit donc, pendant tout le temps que duroit ſa légation, la cour Romaine des profits ou revenus qu'elle étoit dans l'uſage de toucher auparavant : on craignoit, d'ailleurs, que la France, déja moins dépendante qu'aucun autre Etat, ne ſaisît ce moyen pour empêcher qu'une partie de ſon argent ne ſortît du royaume ; qu'elle n'inſiſtât pour avoir un légat perpétuel, & que ce qui n'étoit qu'une faveur paſſagere ne devînt un droit. Ces conſidérations auroient ſans doute engagé Alexandre à éluder la demande du monarque, s'il ne ſe fût fait une loi de ſacrifier tout autre intérêt à celui de ſon fils. Il accorda au cardinal d'Amboiſe la qualité de légat en France pour dix-huit mois, & reçut en échange les troupes dont il avoit beſoin.

Ann. 1500.

Réforme des ordres religieux.

Regiſtres du Parlement. Felibien.

Revêtu de cette nouvelle dignité, le cardinal d'Amboiſe fut reçu à Paris, & dans les autres villes du royaume, avec tous les honneurs qu'on eût pu rendre à un ſouverain étranger : un an s'écoula avant qu'il eût pu raſſembler, ſoit des diverſes provinces de France, ſoit des Etats voiſins, les religieux dont il avoit beſoin pour travailler efficacement à la réformation. Lorſque tout fut prêt il mit la main à l'œuvre, s'adreſſa d'abord au couvent des jacobins de Paris : cette maiſon ſeule renfermoit quatre cents religieux, la plupart étudiants. Les évêques d'Autun & de Caſtellamare s'y étant tranſportés de la part du légat, firent lecture aux religieux des principaux points de leur regle, & les ſommerent, ou d'en jurer l'obſervation, ou de ſortir du couvent. Les jacobins refuſerent l'une & l'autre de ces conditions, & renvoyerent les commiſſaires avec mépris. Ceux-ci revinrent le lendemain avec une eſcorte de gens armés, & trouverent les religieux en état de défenſe. On parvint cependant à les tirer hors

Ann. 1500. de leurs retranchements & à les chaſſer de la ville; mais au moment qu'on s'y attendoit le moins, ils rentrerent par une porte dérobée, ſoutenus de plus de douze cents écoliers qui cachoient des armes ſous leurs longues robes; ils battirent le gardien, & commirent beaucoup d'autres excès non moins ſcandaleux. Il fallut leur livrer un nouvel aſſaut. Chaſſés une ſeconde fois, ils furent réduits à mandier ſur les grands chemins: à la place de ces hommes indiſciplinés, le cardinal introduiſit dans le couvent de la rue ſaint Jacques, des dominicains de la réforme de Hollande, ſous la direction de Jean Clerée, confeſſeur du roi.

Les cordeliers, inſtruits par l'exemple de leurs voiſins, ſe conduiſirent d'une maniere moins violente. Ayant ſu l'heure où les mêmes commiſſaires devoient ſe rendre dans leur maiſon, ils expoſerent le ſaint ſacrement & ſe mirent à chanter laudes, vêpres, complies & le ſalut: les commiſſaires n'oſant d'abord les interrompre dans une ſi ſainte occupation, attendirent long-temps que l'office finît: s'appercevant qu'on les jouoit, ils voulurent parler & ordonnerent le ſilence de la part du roi; mais les religieux, qui ſavoient ce qu'on avoit à leur annoncer, chantoient tous à la fois, & recommençoient leurs antiennes avec plus de force qu'auparavant. Enfin, après plus de quatre heures, les commiſſaires impatientés prirent le parti de ſe retirer, & les chants ceſſerent pour ce jour-là. Le lendemain les commiſſaires revinrent & trouverent les cordeliers dans la même poſture, & toujours chantant à gorge déployée: mais comme on n'avoit pas deſſein de laiſſer durer plus long-temps cette ſcène ſcandaleuſe, les commiſſaires étoient accompagnés de Jacques d'Eſtouteville & de Guillaume de Poitiers, l'un prévôt, l'autre gouverneur de Paris; de cent archers de la garde du roi avec quelques magiſtrats, & cinquante cordeliers obſervantins, ſous la conduite d'Olivier Maillard, qu'on avoit deſſein d'établir dans le couvent. Cette nombreuſe compagnie força les cordeliers de faire ſilence,

lence ; & d'écouter les ordres du roi. On les somma de recevoir la réforme des observantins, d'obéir à Olivier Maillard, ou de sortir à l'heure même du couvent. *Voyant les pauvres freres qu'on se mettoit en devoir de les chasser, les anciens se prirent à pleurer & douloir tant piteusement, que là n'y eut homme à qui le cœur n'amollit de compassion : les autres dépouillerent leurs habits, disant que plutôt renonceroient à l'ordre, & vivroient en apostasie, que d'être soumis aux observantins ; & les autres comme mâts & confus ne surent que dire, si n'est que s'ils eussent su que à tant étroite regle eussent été obligés, ja n'eussent fait ceinture de corde nouée.* Pressés de prendre un parti, les cordeliers déclarerent qu'ils consentoient à la réforme, pourvu qu'elle se fît par tel religieux de leur ordre qu'il plairoit au légat de nommer, & qu'on ne les forçât point à se soumettre à Maillard & à ses observantins : cette proposition, après quelques débats, fut jugée raisonnable : frere Olivier fut renvoyé du couvent, & la réforme s'opéra par des moyens plus doux & aussi certains que ceux qu'on avoit d'abord imaginés. On suivit la même méthode par rapport à la réforme de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés & de toutes les communautés du royaume : on permit à tous les religieux qui se croiroient lésés, d'appeller de la sentence des commissaires à la cour de parlement, & l'on ne priva de leur état que ceux qui se montrerent absolument rebelles & incorrigibles.

Ann. 1500.

Suites des conquêtes de César Borgia.

Thomasi. Guicchardin. Bemb.

En quittant l'Italie, le cardinal avoit établi pour gouverneur général du duché de Milan, Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, son neveu, fils d'un pere distingué, & qui donnoit lui-même de grandes espérances, mais qui n'avoit point encore eu occasion de montrer s'il étoit véritablement digne d'un emploi si important : il remit à César Borgia les troupes que la France devoit lui fournir : il notifia dans toutes les cours voisines que le roi regarderoit comme ses ennemis personnels ceux qui s'opposeroient aux desseins du saint-pere. Après cette déclaration, César n'eut plus

qu'à se montrer pour s'emparer des places de la Romagne. Jean Sforce, seigneur de Pesaro, & Pandolfe Malatesta, seigneur de Rimini, contents de mettre leur vie en sûreté, céderent des Etats qu'ils n'espéroient plus de pouvoir défendre. La ville de Faenza fut la seule qui osa résister : elle appartenoit au jeune Astor Manfredi, tendrement aimé de ses sujets. Astor étoit neveu par sa mere, de Bentivoglio, seigneur de Bologne : il étoit allié, & sous la tutelle des ducs de Ferrare, des républiques de Venise & de Florence, toutes puissances disposées à le défendre, si la crainte de se compromettre avec la France n'eût glacé les courages & étouffé tout sentiment de commisération. De simples bourgeois ne se laisserent point intimider : ils soutinrent avec tant de résolution les assauts répétés qu'on leur livra, que César désespérant d'emporter la place, & voyant la saison déja avancée, leva le siege & mit ses troupes en quartier d'hiver. Il employa ce temps de repos à chercher avec le pape de nouveaux fonds pour l'année suivante. Les sommes provenues des indulgences du Jubilé étoient épuisées : il fallut recourir à d'autres expédients : le pape annonça une promotion de douze cardinaux, mettant en quelque sorte cette premiere dignité ecclésiastique à l'encan. Comme ce secours passager ne remplissoit point encore ses vues, il employa, pour tirer de l'argent, un moyen décrié depuis long-temps, mais toujours efficace : il fit publier dans toute la chrétienté une croisade contre les Turcs, soumettant tous les ecclésiastiques, sans distinction, à payer le dixieme de leurs revenus, & exhortant le reste des fideles à racheter leurs péchés par des contributions volontaires. Le produit en fut si considérable que dans le petit territoire de Venise, il monta, disent les historiens, à sept cent quatre-vingt-dix-neuf livres pesant d'or.

Ann. 1500.

Ann. 1501. Assuré de ne point manquer d'argent, César ramassa ses quartiers, & aussi-tôt que la saison put le permettre, il vint assieger de nouveau Faenza. Les habitants

foutinrent avec une grande résolution deux affauts très-meurtriers; mais confidérant que leurs murailles étoient renverfées, qu'ils n'avoient aucune efpérance de fecours, ils confentirent à rendre la ville, à condition qu'on leur accorderoit une entiere amniftie, la confervation de leurs privileges, & qu'on affureroit à leur prince la jouiffance de fes biens patrimoniaux, & la liberté de fe retirer où bon lui fembleroit. Céfar exécuta fidélement la partie de la capitulation qui regardoit les habitants : quant au malheureux Aftor, qui n'avoit plus pour le défendre que fon innocence & fa beauté, il apprit trop tard combien il auroit été plus heureux pour lui de périr fur la breche, que de tomber en des mains fi corrompues. Céfar le garda plufieurs jours dans fa tente, puis l'envoya au pape qui, après lui avoir fait effuyer de nouveaux outrages, finit par lui ôter la vie. Ann. 1501.

La Romagne étoit conquife, Céfar en fit hommage au faint-fiege, & reçut dans une affemblée du facré college, l'inveftiture de cet Etat qu'on érigea en duché. Ce nouveau rang ne fatisfaifoit point encore fon ambition ; plein de rufes & de projets, il s'approcha brufquement de Bologne, & fe mit en devoir de l'affieger. Il n'ignoroit pas que le roi de France avoit reçu Bentivoglio fous fa protection, qu'il lui avoit garanti fes Etats : mais ayant alors des troupes nombreufes à fa difpofition, defirant apparemment de fe tirer de l'efpece de curatelle où il rampoit à l'égard de la France; il vouloit effayer ce qu'il avoit à fe promettre de la foibleffe de Bentivoglio, & de la patience du monarque. Louis, non-content de lui retirer fes troupes, envoya ordre à Chaumont de marcher contre lui, s'il ne s'éloignoit promptement de Bologne. Bentivoglio auroit donc pu demeurer tranquille : mais voyant une armée dans fon territoire, comptant peu fur la fidélité de fes fujets, il aima mieux tranfiger avec Borgia : il s'engagea de lui donner paffage fur fes terres, de lui payer une penfion ou un tribut de neuf mille ducats,

& de lui fournir un certain nombre d'hommes d'armes
Ann. 1501. & d'infanterie.

Forcé de s'éloigner de Bologne, César s'approchant de la Toscane, envoya demander aux Florentins un passage sur leurs terres, & des vivres pour son armée, sans leur déclarer où il avoit dessein de la conduire. Tandis qu'on se délibéroit sur sa demande, il força les passages de l'Apennin, & vint établir son camp à une journée de la capitale. Levant alors le masque, il envoya dire aux Florentins qu'ils eussent à l'élire pour général de leur république, à des conditions qui convinssent à son rang; à établir parmi eux une forme de gouvernement, sur laquelle il pût compter avec assurance. C'étoit demander en d'autres termes qu'ils se donnassent un maître. Ce ton d'autorité & de despotisme en imposa aux Florentins : on ne pouvoit croire qu'il eût osé s'avancer si avant, ni dicter des loix à un peuple libre s'il n'eût eu un parti tout formé dans la ville qui devoit apparemment lui en livrer les portes. Le peuple soupçonnoit la noblesse d'avoir tramé cette trahison. Ce peuple qui avoit alors toute la force en main, étoit lui-même partagé en plusieurs factions: depuis la mort de Savonarole, il ne s'étoit trouvé aucun personnage assez accrédité pour fixer les regards de la multitude & la diriger au même but. Dans le trouble & l'anarchie où l'on se trouvoit, on convint d'informer promptement le roi de France de ce qui se passoit, & de réclamer sa protection : cette démarche sauva l'Etat. César comprit par ce qui venoit de se passer à Bologne, à quel danger il exposoit sa grandeur naissante, s'il poussoit à bout la patience du monarque: il rabattit beaucoup de ses premieres demandes, & en mêlant les promesses aux menaces, il força les Florentins à conclure sur-le-champ un traité, par lequel ils s'engagerent à le prendre à leur solde avec trois cents Lances, & à lui payer trente-six mille ducats d'appointements par an; à lui abandonner le seigneur de Piombino, dont les domaines étoient enclavés dans

leur territoire, & qui étoit sous leur protection ; à oublier tout ce qui s'étoit passé dans cette expédition contre leurs intérêts, & à former avec lui une alliance défensive envers & contre tous. Les Florentins, ayant reçu peu de jours après une réponse du roi telle qu'ils la pouvoient desirer, ne se crurent point liés par ce traité : mais ils ne purent sauver leur foible & malheureux allié, qui perdit toutes ses places à la réserve du château de Piombino. César après l'avoir reconnu, désespéra de l'emporter d'assaut ; & l'arrivée d'une nouvelle armée Françoise, à laquelle on le somma de se rendre, ne lui laissa pas le temps d'en former le siege.

Ann. 1501.

L'armée, dont nous parlons, marchoit à Naples comme à une conquête assurée. Le conseil de France avoit pris, en effet, des mesures infaillibles pour ne laisser au prince qu'on vouloit détrôner, aucun moyen de se défendre : mais on n'avoit pas fait réflexion, qu'en rendant cette premiere conquête trop facile, on la rendoit moins stable ; qu'on substituoit à un ennemi presque soumis, un autre ennemi infiniment plus dangereux. Entrons à ce sujet en quelque détail.

Expédition de Naples : Négociations qui la précédent.

Guicchardin. Ferron. Auton. St-Gelais. P. Martir. Giannone.

Frédéric d'Aragon, qui portoit alors la couronne de Naples, se croyoit si peu en état de résister aux François, que dès qu'il eut appris le dessein où étoit le roi de France de l'attaquer un jour, il ne songea qu'à le désarmer par les plus humbles soumissions, offrant de lui faire hommage de ses Etats, de lui payer tribut, & enfin, de lui céder volontairement quelques places où il pourroit mettre des garnisons Françoises. Il est certain que si Louis eût appréhendé l'événement de cette guerre, il eût accepté, sans balancer, des conditions si honorables : mais jugeant par la nature même de ces offres, & par l'exemple de son prédécesseur, de la facilité qu'il trouveroit, non-seulement à s'emparer de ce royaume, mais encore à le conserver lorsqu'il se trouveroit maître du duché de Milan, il crut qu'il étoit indigne de son rang

Ann. 1501.

d'entrer en partage avec un si foible ennemi. Cependant, après être venu à bout de ses projets par rapport au duché de Milan, & avoir même pris du temps pour y consolider sa nouvelle domination, il vit clairement qu'il ne pouvoit exécuter ses desseins sur Naples, sans faire des efforts extraordinaires, sans augmenter considérablement les impôts, & molester ses anciens & fideles sujets : car presque toute l'Europe étoit prête à l'attaquer. L'empereur Maximilien, qui se reprochoit intérieurement la perte de Ludovic, assembloit de fréquentes dietes, où déclamant en liberté contre l'injustice des François, il exposoit à tous les membres de l'empire la nécessité de se réunir, pour opposer une puissante digue à leurs ambitieux projets. Les Vénitiens accoutumés à dominer en Italie, s'indignoient de se voir réduits à dépendre de leurs prétendus alliés ; & quoiqu'ils n'osassent déclarer trop ouvertement leur façon de penser, il paroissoit assez qu'ils soupiroient après une révolution. Les Suisses eux-mêmes, si inviolablement attachés avant ce temps à la couronne de France, sembloient alors chercher un prétexte de rupture. Après s'être emparés, contre la foi publique, de la ville de Bellinzone, ils refusoient, non-seulement de faire aucune satisfaction de cette offense, mais encore de s'en dessaisir, même en recevant les sommes qu'ils prétendoient leur être dûes. Enfin, on ne devoit pas s'attendre que Ferdinand le Catholique, prince puissant & éclairé, sacrifiât aux François son plus proche parent ; qu'il renonçât en leur faveur aux droits qu'il réclamoit lui-même sur la couronne de Naples en qualité de chef de la maison d'Aragon. Il auroit donc fallu qu'indépendamment des troupes nécessaires pour la garde des frontieres, Louis entretînt en Italie deux armées, dont l'une auroit eu pour objet de chasser du royaume de Naples Frédéric, soutenu des forces Espagnoles & Vénitiennes ; l'autre, pour le moins aussi forte, auroit été destinée à couvrir le Milanès contre les Allemands & les Suisses. Dans l'irrésolution où cette perspective

jettoit Louis, il auroit vraisemblablement fini par accepter les offres de Frédéric, si Ferdinand le Catholique, celui de tous les confédérés qu'on craignoit le plus, ne fût venu proposer un autre parti plus avantageux en apparence, & dont le succès étoit certain. Pour bien connoître quels motifs faisoient agir Ferdinand, il est nécessaire de rappeller en peu de mots les engagements qu'il avoit pris avec la France sous le regne précédent. Lorsque Charles VIII se proposa de marcher en personne à la conquête de Naples, Ferdinand obtint la restitution des comtés de Roussillon & de Cerdaigne, sous la condition expresse qu'il n'opposeroit aucun obstacle direct ni indirect aux vues que le monarque pouvoit avoir sur l'Italie. Ayant obtenu ce qu'il désiroit, & voyant le roi embarqué avec toutes ses forces dans une expédition périlleuse, il l'envoya solennellement défier dans la ville de Rome: non-content de se joindre à la ligue d'Italie, il se servit des places mêmes que le roi lui avoit si généreusement rendues, pour y loger des garnisons qui porterent la désolation dans les provinces méridionales du royaume. Ferdinand convaincu intérieurement qu'il avoit mérité de perdre le Roussillon, puisqu'il avoit violé les conditions en vertu desquelles il le possédoit; considérant d'ailleurs que Charles VIII, en quittant le royaume de Naples, y avoit laissé une armée sous la conduite de Montpensier; qu'il se disposoit à y faire passer des renforts & à porter en même-temps la guerre en Espagne; il proposa, pour rallentir tous ces préparatifs, de mettre fin à la guerre toujours renaissante qu'avoient excitée dans l'Europe les droits respectifs des maisons d'Anjou & d'Aragon sur Naples, en partageant ce royaume en deux portions égales, dont ils se mettroient de concert en possession. La défaite de l'armée du comte de Montpensier, la prompte reddition de toutes les places que les François tenoient encore en Italie, firent changer à Ferdinand d'idée & de langage. Il désavoua les ministres qu'il avoit chargés de porter cette proposition,

Ann. 1501.

& jugeant que Charles n'étoit plus à craindre, il se ligua plus étroitement que jamais avec ses ennemis. L'avénement de Louis XII au trône lui inspira de nouvelles frayeurs : toujours attentif à détourner l'effort des armes Françoises, il s'étoit séparé comme nous l'avons vu, de la ligue d'Italie, espérant que la France ne pourroit s'emparer du duché de Milan sans s'attirer une guerre longue & difficile, tant avec le corps Germanique qu'avec toutes les puissances d'Italie. Voyant enfin que contre ses espérances, & malgré toutes les intrigues secrétes qu'il avoit formées, le roi étoit tranquille possesseur de ce duché, d'où il menaçoit le royaume de Naples; que Frédéric étoit si épouvanté, que malgré toutes les assurances qu'on pouvoit lui donner, il consentoit à payer tribut, & à recevoir des garnisons Françoises dans quelques-unes de ses places; il craignit que Louis, rebuté des difficultés que présentoit cette nouvelle entreprise, ne prît le parti d'accepter ces conditions honorables, & n'entreprît bientôt après de recouvrer à main armée les provinces de Roussillon & de Cerdaigne, qui devoient lui revenir aux termes du traité, puisque la premiere infraction avoit été faite du côté de l'Espagne. Il se hâta donc de remettre sur le tapis le traité de partage du royaume de Naples, & pour faire agréer plus facilement cette proposition, il s'engagea premiérement d'obtenir de l'empereur, dont il possédoit toute la confiance, une treve d'une année, de le porter ensuite, au moyen d'un mariage qui confondroit les intérêts des deux plus puissantes maisons de l'Europe, à donner au roi l'investiture du duché de Milan, & à lui en garantir la possession. La conduite qu'avoit tenue jusqu'alors Ferdinand, ses infidélités trop connues, la nouvelle trahison dont dans ce moment même il se rendoit coupable envers un prince son protégé & son plus proche parent, auroient dû sans doute empêcher les François de prendre avec lui aucun engagement : mais les conditions qu'il offroit étoient si séduisantes, qu'on n'eut pas

Ann. 1501.

Partage du royaume de Naples entre la France & l'Espagne.

Recueil des traités,

pas le courage de les rejetter. Après avoir renouvellé l'alliance & l'étroite amitié qui subsistoient de temps immémorial entre la France & l'Espagne, les deux monarques réglerent, qu'étant les vrais héritiers des droits des maisons d'Anjou & d'Aragon, & voulant terminer les guerres sanglantes, que les prétentions respectives de ces deux maisons avoient trop long-temps excitées dans l'Europe, ils partageoient le royaume en deux portions égales, dont l'une composée de la Pouille & de la Calabre, seroit cédée à l'Espagne sous le titre de duché, & l'autre comprenant l'Abbruzze & la terre de Labour, appartiendroit à la France à titre de royaume; qu'on partageroit de même également le riche produit de la douane sur les bestiaux qui se rassembloient tous les hivers dans les plaines de la Capitanate; que les deux princes agiroient de concert; mais que chacun seroit tenu de se mettre à ses frais & par ses propres forces, en possession des terres & des places de son partage; que l'un & l'autre releveroient nuement du pape qu'on reconnoissoit pour suzerain du royaume, & lui paieroit à raison de sa portion les redevances dont ont conviendroit en recevant l'investiture; que si l'on s'appercevoit après la conquête, qu'une des deux portions valût mieux que l'autre, la partie la plus avantageusement pourvue seroit tenue d'accorder une indemnité à la partie lésée, de sorte que les deux lots fussent parfaitement égaux. On stipula encore que Ferdinand ne pourroit se mettre en possession des quatre villes de la Pouille engagées aux Vénitiens, sans leur avoir préalablement remboursé le prix de l'engagement; que les deux reines douairieres de Naples, sœur & niece du roi d'Espagne conserveroient, leur vie durant, les terres & les places qu'on leur avoit assignées pour douaire: mais on ne stipula rien en faveur de l'infortuné Frédéric, de sa femme, ni de ses enfants, qu'on alloit réduire à la mendicité. Ann. 1501.

Ferdinand le Catholique, que ce soin regardoit, non content de violer les droits du sang & de la nature, Trahison de Ferdinand le Catholique.

Ann. 1501.

Guicchardin. Giannone. P. Jove.

ajoutoit à son procédé la plus noire trahison : car après avoir signé le traité dont nous venons de rendre compte, dans le temps même qu'il armoit pour le mettre à exécution, il exhortoit Frédéric à prendre courage, en lui faisant espérer un puissant secours. Bientôt en effet il fit partir des ports d'Espagne une flotte de plus de quarante vaisseaux, sur laquelle on comptoit huit mille hommes d'infanterie & douze cents chevaux. Cet armement ne coûtoit rien à Ferdinand : le pape qui, comme nous l'avons dit, avoit fait prêcher une croisade dans toute l'Europe, & imposé à cette occasion une décime sur tous les biens ecclésiastiques, avoit par une grace spéciale laissé le produit de cette imposition aux rois de France & d'Espagne sur toute l'étendue de leurs terres, attendu qu'ils devoient être les deux principaux chefs de cette expédition. Gonsalve de Cordoue, surnommé le grand capitaine, qui avoit le commandement de la flotte Espagnole, & qui seul étoit dans la confidence de son maître, voyant que les François ne paroissoient point encore en Italie, & voulant profiter de ce délai pour remplir au moins en apparence le premier objet de sa mission, alla se joindre aux Vénitiens, & entreprit de concert avec eux de recouvrer l'isle de Céphalonie que les Turcs leur avoient enlevée. Après cette conquête facile, Gonsalve revint dans la Sicile, d'où il abusoit le trop crédule Frédéric, concertant avec lui un plan de défense contre les François : tout contribuoit à tromper ce malheureux prince. Les liens du sang, l'exemple du passé, le choix même du général qui sembloit personnellement intéressé à la conservation du royaume, puisqu'il y possédoit des places & des revenus considérables qu'il tenoit de sa libéralité.

L'armée Françoise, aux ordres d'Everard Stuart, seigneur d'Aubigni, traversoit alors l'Italie : elle étoit composée de mille lances Françoises, de quatre mille Suisses & de six mille Gascons, indépendamment des troupes Italiennes que César Borgia, duc de la Ro-

magne & de Valentinois, Jean-Jourdain des Urfins & plufieurs autres barons Romains devoient y joindre. Toutes les cours de l'Europe s'épuifoient en conjectures fur le fort d'une guerre qui alloit commettre enfemble la France & l'Efpagne, & qui ne pouvoit être terminée fans de fanglants combats : chacun prenant parti fuivant fes intérêts, formoient des vœux pour les Efpagnols ou pour les François : comment eût-on pu foupçonner le dénouement en voyant Gonfalve, appellé par Frédéric lui-même, fe charger de la défenfe d'une partie du royaume, & mettre des garnifons Efpagnoles dans les principales villes de la Calabre. Toutes ces conjectures tomberent lorfque l'armée Françoife fut arrivée aux portes de Rome. Les ambaffadeurs des deux puiffances ayant été admis dans le confiftoire, notifierent au pape & aux cardinaux le traité d'union & de partage que leurs maîtres avoient fait du royaume de Naples, afin, difoient-ils, d'attaquer enfuite de concert les ennemis du nom chrétien : ils demanderent en même-temps des lettres d'inveftiture, chacun pour la portion qui devoit lui appartenir. On ne fut point étonné de la facilité avec laquelle le pape donna les mains à cet odieux manege : on hauffoit les droits d'inveftiture, & d'ailleurs, il étoit plus avantageux pour le faint pere d'avoir deux vaffaux prefque également puiffans, que de n'en avoir qu'un, parce que dans les difficultés qui viendroient s'élever fur la nature de la dépendance, il pourroit prefque toujours fe fervir des forces de l'un pour intimider ou pour dépouiller l'autre ; mais on ne concevoit pas quel motif avoit pu infpirer une conduite fi étrange aux deux monarques. On fe demandoit comment Louis XII, arbitre de l'Italie, & pouvant même difpofer des forces de Naples, en laiffant à Frédéric le vain titre de roi, avoit confenti, moyennant une moitié de ce royaume, à introduire en Italie un rival, un ennemi déguifé, qui poffédant la confiance de l'empereur, fufciteroit des ennemis à la France, & tendroit les

Ann. 1501.

Ann. 1501.

bras à tous les mécontents ? On se demandoit encore comment un monarque, qui se paroit des dehors imposants de la dévotion ; qui s'étoit fait décorer du nouveau titre de Catholique, avoit osé donner l'exemple d'une si noire trahison ? comment il avoit eu le courage de sacrifier son propre sang, les seuls héritiers de son nom à l'acquisition de deux provinces ? comment, enfin, il n'avoit pas rougi de se charger d'un rôle si odieux à l'égard d'un prince si foible ?

Ce nouveau coup consterna si fort Frédéric, qu'il ne songea presque plus à se défendre : il s'étoit avancé avec une armée au détroit de San-Germano, pour disputer aux François l'entrée de ses Etats ; mais il comprit qu'inutilement hasarderoit-il la vie & la fortune de ses sujets en combattant contre les François, tandis qu'un autre ennemi qu'il avoit lui-même reçu & établi dans le cœur de ses Etats, lui enleveroit ses places & finiroit par lui ôter la liberté.

Gonsalve, digne ministre de Ferdinand, feignant encore de ne vouloir pas ajoûter foi à ce qui venoit de se passer à Rome, offroit de le venir joindre avec ses Espagnols, & de partager avec lui tous les dangers d'une bataille : ces offres ne faisoient que mieux comprendre à Frédéric la grandeur du péril où il étoit exposé : il abandonna San-Germano, & envoyant promptement son fils aîné à Tarente, l'une de ses plus fortes places, il distribua le reste de ses troupes dans Capoue, Averse & Naples, non qu'il espérât de s'y maintenir contre des forces si supérieures ; mais afin de gagner du temps & de considérer plus à loisir quel parti lui restoit à prendre.

Prise de Capoue.

Auton. Guicchardin. Ferron. Thomasi.

L'armée Françoise ayant franchi sans obstacle le pas de San-Germano, vint investir Capoue. Fabrice Colonne, qui s'étoit chargé de la défendre, après avoir soutenu un assaut très-meurtrier, & fait plusieurs sorties sur les assiégeants, voyant que tous les dehors de la place étoient emportés, jugea qu'il étoit temps de capituler : tandis qu'il traitoit des conditions, un dé-

tâchement de l'armée Françoise profitant de la négligence des gardes, escalada les murailles, & ouvrit les portes de la ville au reste de l'armée. Les soldats de la garnison, & une partie des bourgeois, furent passés au fil de l'épée, les femmes & les filles furent abandonnées à la brutalité du soldat, quelques-unes des plus qualifiées s'étoient enfermées dans une tour dérobée : elles y furent investies par la compagnie de César Borgia qui s'en réserva quarante des plus belles, & distribua les autres à ses soldats. Fabrice Colonne ne put se soustraire au malheur général : il fuyoit déguisé, mais à quelque distance de la ville il fut arrêté & reconnu. Jean-Jourdain des Ursins, qui servoit dans l'armée de France, loin d'insulter au malheur du chef d'une maison de tout temps ennemie & rivale de la sienne, alla le visiter : Seigneur Fabrice, lui dit-il en l'abordant, ne voyez plus en moi un ennemi ; la fortune nous a réconciliés : j'ai du crédit parmi les François ; je ne prétends m'en servir que pour vous épargner les horreurs d'une prison : convenez de votre rançon, & acceptez de ma main toutes les sommes dont vous aurez besoin. Seigneur Jean-Jourdain, répondit Fabrice, vos offres sont au moins inutiles, la fortune en me livrant aux François ne m'a point fait tomber entre les mains d'un peuple barbare qui ignore ou qui viole les loix de l'honneur : ainsi je n'ai nul besoin de votre médiation : à quelque prix qu'ils mettent ma liberté, il me reste encore de quoi les satisfaire : gardez votre argent & épargnez-moi votre pitié, je la supporterois moins que votre haine. Fabrice en effet paya sa rançon, & passa dans le camp des Espagnols auxquels il rendit des services importants.

Ann. 1501.

Soumission de Naples ; traité avec Frédéric qui se retire en France.

Guicchardin. Auton.

Capoue ne présentoit plus qu'un monceau de ruines. On délibéra si l'on devoit y mettre le feu pour achever de la détruire. On jugea qu'en privant ainsi le roi d'une de ses meilleures places, ce seroit trahir ses intérêts. On travailla donc à en relever les fortifications : on rappella les citoyens qui avoient été assez heureux pour

Ann. 1501.
Ferron. Saint-Gelais. Belcarius. Belleforest. P. Jove.

s'enfuir, & après y avoir laissé une garnison, l'armée prit la route de Naples. Frédéric n'ayant point assez de troupes ni de munitions pour défendre cette grande ville, permit aux habitants de traiter avec les François, & se retira dans le château neuf qu'on regardoit comme une forteresse imprenable. Il pouvoit y tenir long-temps, & c'est le conseil que lui donnoient ses amis : mais se voyant sans aucune espérance de secours, & craignant que s'il laissoit le temps aux François d'environner la place de retranchements il n'eût plus aucun moyen d'en sortir, il traita avec d'Aubigni, & promit que dans six jours il remettroit au roi la portion du royaume de Naples qui devoit lui appartenir par le traité de partage, à l'exception toutefois de l'isle d'Ischia qu'il se réservoit pour six mois, pendant lesquels ils ne pourroit y être inquiété par les François, & auroit la liberté de se retirer où bon lui sembleroit, pourvu que ce ne fût point dans le royaume de Naples : on convint encore qu'il pourroit retirer du château neuf & du château de l'Œuf tout ce qu'il jugeroit à propos, à l'exception de l'artillerie du roi Charles VIII. A ces conditions, Frédéric eut la liberté de se réfugier dans l'isle d'Ischia avec tous ceux qui voulurent le suivre. Ce petit coin de terre présentoit alors un spectacle bien frappant de la vicissitude des choses humaines : on y voyoit la reine Béatrix, veuve du célebre Matthias Corvin roi de Hongrie, & mariée en seconde noces à Ladislas roi de Boheme, qu'elle avoit fait asseoir sur le trône de Hongrie en consentant à l'épouser, & qui bientôt après l'avoit répudiée sans lui assigner même une pension alimentaire : la triste Isabelle, fille d'Alfonse, roi de Naples, & veuve de Jean Galéas, duc de Milan, empoisonné par Ludovic, qui se trouvoit privée de ses Etats, & même de son fils qu'on avoit arraché de ses bras pour l'enfermer dans un monastere : enfin l'infortuné Frédéric avec sa femme & quatre enfants en bas âge, indépendamment de son fils aîné qu'il avoit envoyé à Tarente, & qu'il

ne devoit plus revoir. Le tourment que lui causoit un spectacle si accablant étoit encore augmenté par la nécessité de prendre un parti dans ces horribles moments. Ferdinand le Catholique, persuadé qu'il ne seroit véritablement maître des provinces qu'il envahissoit, que lorsqu'il auroit entre ses mains le monarque détrôné & toute sa famille, employoit ses ruses ordinaires pour l'attirer en Espagne. Tandis que pour diminuer l'horreur de sa trahison, il répandoit dans les cours de l'Europe, que le zele seul de la religion l'avoit armé contre son sang, & qu'il n'avoit consenti à la perte de Frédéric, que pour le punir de s'être allié avec les Turcs; il lui faisoit insinuer par des émissairès secrets, qu'après avoir inutilement employé les prieres & les menaces pour empêcher les François de l'attaquer, il avoit feint de traiter avec eux pour leur arracher du moins la moitié de leur proie; qu'il avoit des moyens infaillibles pour leur enlever bientôt l'autre moitié, & qu'alors il rendroit au légitime possesseur ce trône plus tranquille & mieux affermi que jamais, sans aspirer à d'autre récompense qu'à la douce satisfaction d'avoir sauvé un prince son ami & son plus proche parent. Quelque défiance que dussent inspirer à ce malheureux prince les promesses de Ferdinand, peut-être dans l'embarras où il se trouvoit eût-il pris le parti de se jetter entre ses bras, si la fortune qui sembloit obstinée à le perdre, ne l'eût sauvé malgré lui du piége qu'on lui tendoit. Ann. 1501.

Outre l'armée de terre que Louis avoit envoyée à la conquête de Naples, il avoit équipé une flotte nombreuse, & avoit choisi pour la commander Philippe de Cleves Ravestein, gouverneur de la république de Gênes. La réputation que ce général avoit acquise dans les Pays-Bas, la certitude où l'on étoit qu'après avoir aidé à soumettre Naples, il iroit dans les mers du Levant se joindre aux chevaliers de Rhode & aux Vénitiens pour combattre les Turcs, attirerent sur ses vaisseaux une foule de jeune noblesse impatiente de se

Ann. 1501. signaler contre les ennemis de la foi, & de tenter de hautes aventures. Philippe apprit en arrivant à Naples que tout étoit soumis, & que Frédéric, sur la foi d'un traité, s'étoit retiré dans l'isle d'Ischia. Fâché de n'avoir point contribué à une conquête si brillante, il blâma hautement ce traité, & déclara qu'il n'y auroit aucun égard. Ayant donc rassemblé ses vaisseaux, il vient se présenter devant l'isle d'Ischia, & envoie déclarer à Frédéric que le trouvant dans un lieu où il avoit pleine jurisdiction, puisqu'il étoit général sur mer, au même titre qu'Aubigni l'étoit sur terre, & n'ayant d'ailleurs aucune part à ce qui s'étoit passé jusqu'alors, il lui livrera un assaut le lendemain, s'il n'aime mieux prévenir sa perte en se constituant sur-le-champ prisonnier de guerre. Frédéric crut qu'après avoir cédé sans combat un royaume florissant, il seroit ridicule & superflu de s'opiniâtrer à conserver un misérable rocher. Voyant donc que Ravestein ne vouloit point se relâcher, il le pria de ne pas le regarder comme un ennemi, mais comme un gentilhomme infortuné, qui avoit quelques droits à son estime & à son amitié ; après lui avoir fait une peinture touchante de la situation où il se trouvoit, il le conjura de lui donner le conseil qu'il jugeroit en son ame & conscience être le plus sûr & le meilleur, promettant avec serment de s'y conformer sans aucune réserve. Ravestein, désarmé par un procédé si franc, lui conseilla d'aller lui-même, sur la foi publique, traiter directement avec Louis dont il devoit connoître la générosité, l'assurant au reste que s'il ne s'accommodoit pas du parti que lui offriroit ce monarque, il auroit une pleine liberté de revenir dans son isle. Il suivit ce conseil, & il n'eut point à s'en repentir. Louis averti qu'il abordoit, envoya au-devant de lui l'archevêque de Sens, les seigneurs de Saint-Vallier, du Bouchage & le baillif de Gisors : il s'engagea volontairement à lui donner en échange des terres qu'il lui avoit enlevées, le comté du Maine & trente mille livres de pension.

Ne

Ne pouvant faire consentir le parlement à une aliénation si considérable du domaine de la couronne, Louis retira ses lettres, mais augmenta la pension & prit un soin particulier qu'elle fût exactement payée, même après qu'il eut perdu sa conquête. Frédéric de son côté renouvella entre les mains du roi la cession qu'il lui avoit déja faite de tous ses droits sur une moitié du royaume de Naples : il ne tint pas à lui qu'il ne le cédât tout entier, & si Louis eût été moins religieux observateur des traités, il pouvoit alors sans obstacle s'en mettre en possession. Toutes les villes de son partage étoient soumises ; il avoit sur les lieux deux armées également formidables ; l'une de terre, l'autre de mer ; une artillerie nombreuse & une grande abondance de munitions ; au lieu que Ferdinand, qui comptoit plus sur ses trahisons que sur ses forces, n'avoit point fait les préparatifs nécessaires pour réussir dans une pareille entreprise. Gonsalve assiegeoit Tarente, mais avec si peu d'espérance de s'en rendre maître, qu'il n'avoit pas même assez de soldats pour garder ses lignes, & qu'il se vit forcé, quelque danger qu'il y eût à laisser paroître sa foiblesse, de demander aux François un corps de troupes auxiliaires : que seroit-il donc arrivé, si au lieu de lui envoyer, comme ils firent assez imprudemment, une partie de leur infanterie, ils eussent marché en corps pour le combattre ? Frédéric ne pouvant engager Louis à rompre avec l'Espagne, & sachant combien sa retraite en France l'avoit rendu odieux à Ferdinand, voulut du moins empêcher que sa famille ne tombât au pouvoir de ce parent dénaturé. Il envoya donc des ordres précis à Inigo d'Avalos, marquis de Guast, qu'il avoit établi gouverneur de l'isle d'Ischia, de faire embarquer sur-le-champ la reine & ses enfants, & de remettre aux François la forteresse de cette isle. Il manda en même-temps au comte de Potenza, gouverneur de son fils aîné, & à Léonard de Naples, gouverneur de Tarente, de ne point attendre les dernieres extrémités pour rendre la place ; mais de prendre Ann. 1501.

Ann. 1501. les mesures les plus sûres pour en tirer son fils & l'amener en France. Ces ordres ne furent pas ponctuellement exécutés : le marquis de Guast laissa bien partir la reine & ses enfants ; mais il garda l'isle d'Ischia ; & comme il étoit Espagnol d'origine, il se lia secrétement avec Gonsalve, & ne voulut plus reconnoître d'autre maître que Ferdinand. Le comte de Potenza & Léonard de Naples traiterent avec Gonsalve, promettant de lui rendre la ville dans un certain temps, à condition qu'il prêteroit le serment le plus auguste & le plus solennel, de ne point attenter à la liberté du jeune prince.

Gonsalve qui sans cette capitulation précipitée auroit été forcé de lever le siege, parce qu'il n'avoit plus ni vivres ni munitions, jura en présence de toute l'armée, la main étendue sur une hostie consacrée, qu'il laisseroit au jeune prince & à toute la garnison, une entiere liberté de se retirer où bon leur sembleroit. Cependant au mépris de ce serment, au grand scandale de tous les chrétiens, il se fit autoriser par son maître à rompre cet engagement. Arrêtant sans pudeur le jeune prince dans son camp, il le fit passer avec une sûre escorte en Espagne. Après s'être assuré par ces indignes moyens de la moitié du royaume de Naples, Gonsalve qui savoit les intentions de son maître, attira les prin-
cipaux barons du royaume dans son parti, entreti
des correspondances secrétes dans toutes les cours d'
talie, & travailla sourdement à supplanter les Fra
çois, dont l'armée s'affoiblissoit de jour en jour. A
bigni étant tombé malade ne pouvoit veiller avec to
l'exactitude requise sur la conduite des soldats ;
comte de Cajazze qui lui avoit été associé dans le c
mandement général, venoit de mourir. César Bor
croyant avoir rempli ses engagements avec la Fra
avoit repris la route de Rome d'où il entretenoit
un commerce suspect avec Gonsalve : Aubert du
set & Saint-Prest, deux capitaines distingués, é
morts de maladie : mais la perte qui affligea le p

François, fut celle de Louis de Bourbon, fils aîné de Gilbert, comte de Montpensier. Son affabilité, sa générosité le rendoient cher aux soldats : la bravoure qu'il avoit montrée au siege de Capoue, attiroit déja sur lui les regards de l'armée : quoiqu'il n'eût encore que dix-huit ans, il s'étoit précipité comme un simple aventurier au milieu des ennemis : s'étant attaché à l'attaque du boulevard qui couvroit la principale porte de la ville, il avoit eu la gloire de l'emporter l'épée à la main, & d'y planter lui-même son étendard. Après la conquête, il voulut visiter le tombeau de son pere à Pouzzoles : fondant en larmes, il ne put résister à la funeste envie de faire ouvrir le cercueil & d'embrasser encore une fois l'auteur de ses jours. A la vue de ces déplorables restes, il fut saisi d'une douleur si profonde qu'il expira sur-le-champ : rare & trop malheureux exemple de la piété filiale ! On mit le corps du pere & du fils dans le même cercueil, & on les apporta dans la chapelle saint Louis d'Aigueperse, où étoient les tombeaux de leurs ancêtres.

Ann. 1501.

Expédition malheureuse dans les isles de l'Archipel.

Auton. Bembe. Justiniani. Hist. de P. d'Aubusson.

Tandis que l'armée de terre s'affoiblissoit par les pertes que nous venons de rapporter, la flotte s'éloigna des parages de l'Italie pour s'avancer dans la mer du levant : elle devoit être jointe par les flottes combinées de presque tous les princes de l'Europe, & prendre les ordres de Pierre d'Aubusson, grand-maître de Rhodes, qui avoit été nommé chef & capitaine-général de cette nouvelle croisade. Arrivée au lieu du rendez-vous, elle n'y trouva pas un seul vaisseau : Alexandre VI, le promoteur de cette grande entreprise, avoit dépensé à entretenir une armée à son fils la plus grande partie des sommes destinées à équiper des galeres : Ferdinand le Catholique croyoit avoir rempli d'avance ses engagements, en employant pendant quelques semaines au service des Vénitiens la flotte qu'il avoit donnée à Gonsalve. Le roi de Portugal n'avoit point encore achevé ses préparatifs : Aubusson, dont le petit Etat étoit plus exposé que celui des autres princes

Ann. 1501.

chrétiens, attendoit pour se déclarer ouvertement, que toutes les autres puissances se fussent ébranlées : enfin, les Vénitiens eux-mêmes pour qui se faisoit l'armement, se tenoient dans leur golfe, où ils auroient mieux aimé faire des conquêtes que dans les isles de l'Archipel. Ravestein auroit donc pu, sans mériter aucun reproche, revenir sur ses pas, soumettre l'isle d'Ischia, & croiser sur les côtes d'Italie, d'où il eût intimidé les Espagnols & contenu les Vénitiens. Le désir de signaler son généralat par une action d'éclat dont il ne partageât la gloire avec personne, le détermina à poursuivre son projet : il alla descendre dans l'isle de Mételin, autrefois Lesbos, forma le siege de la capitale qu'on lui avoit représentée comme une place foible & sans garnison. Dès que le canon eut fait une breche aux murailles, les François s'y précipiterent sans examiner si elle étoit praticable : ils furent repoussés avec perte & obligés d'établir leurs batteries d'un autre côté de la place : ils firent une nouvelle breche, ils livrerent un second assaut qui fut plus meurtrier & ne réussit pas mieux que le précédent. Ravestein désabusé trop tard, considérant que les vivres commençoient à lui manquer, que la saison s'avançoit, leva le siege : il avoit déja fait embarquer ses troupes, lorsque huit galeres Vénitiennes qui s'étoient rapprochées de Constantinople pour observer la conduite des Turcs, arriverent dans le port : le capitaine annonçoit qu'il n'y avoit point à craindre qu'on envoyât aucun renfort aux assiegés, que tout étoit tranquille ; il se chargeoit de partager tous les risques d'un nouvel assaut, & il montra si bien la facilité d'emporter la place, que Ravestein, pour n'avoir rien à se reprocher, crut devoir faire une nouvelle tentative ; on ne tarda pas à s'appercevoir combien peu on devoit compter sur le rapport du capitaine Vénitien : car pendant que l'armée marchoit de nuit pour se rendre devant la place, elle fut rencontrée par un corps de six cents janissaires qui venoient de débarquer & qui

ſuivoient la même route. Le combat s'engagea dans les ténébres ; une partie des janiſſaires fut paſſée au fil de l'épée , l'autre alla ſe réfugier dans la ville. On foudroya de nouveau les remparts , on livra un nouvel aſſaut ; mais les François déja découragés par les pertes qu'ils avoient eſſuyées , ſe comporterent plus mollement qu'ils n'avoient encore fait : les Vénitiens qui devoient donner l'exemple, ſe tinrent conſtamment à couvert des coups. Les deux troupes ſe ſéparerent mécontentes l'une de l'autre. On étoit déja dans l'hiver , & les François connoiſſoient peu ces parages. Tandis qu'ils doubloient le promontoire de Malée, ils furent aſſaillis d'une furieuſe tempête ; les vaiſſeaux furent diſperſés., une galere avec tous ceux qui la montoient fut ſubmergée , & le vaiſſeau amiral ſur lequel étoit Raveſtein avec plus de ſix cents gentilshommes des meilleures maiſons de France , alla ſe briſer au pied des rochers qui bordent l'iſle de Cithere , deux cents furent enſevelis ſous les flots , les autres s'accrocherent aux pointes de rochers , & grimperent comme ils purent dans l'iſle. Ils étoient nuds , ſans argent , ſans vivres , expoſés aux rigueurs de la ſaiſon , & dans une terre ennemie. L'iſle de Cithere , célebre autrefois par le culte qu'on y rendoit à Vénus , n'étoit alors habitée que par des Pâtres agreſtes & guerriers , extrêmement en garde contre les étrangers qui n'abordoient guere dans leur iſle que pour dérober leurs troupeaux. C'étoit une ſituation bien humiliante pour des chevaliers François , de ne pouvoir plus fonder leur eſpoir que ſur la compaſſion qu'ils inſpireroient à ces barbares : mais à quoi ne force pas la faim ? Ils ſe diſperſerent dans les hameaux , vendant à vil prix ce qui leur reſtoit d'habits , ou mendiant humblement un morceau de pain. Quelques-uns périrent de froid & de miſere ; tous déſiroient la mort , lorſqu'après vingt jours de ſouffrance ils virent aborder ſur la côte un navire Vénitien : le capitaine touché de leur ſort , mais n'ayant point de place à leur donner ſur ſon vaiſſeau ,

Ann. 1501.

Ann. 1501.

se hâta d'en donner avis au commandant de quelques navires Gênois qui avoient relâché dans l'isle de Milo. Croiroit-t-on, si un historien contemporain ne l'attestoit, que cet acte d'humanité fut regardé à Venise comme un crime d'Etat, & que le capitaine fut en danger d'être puni de mort? Le commandant de la flotte Génoise vint retirer Ravestein & ses compagnons de l'isle de Cithere, & les ramena dans les ports de France, où les vaisseaux qu'avoit épargnés la tempête s'étoient rendus.

Ainsi les côtes d'Italie resterent sans vaisseaux François dans un temps où l'on commençoit à en avoir besoin: car déja l'on appercevoit des semences de division entre les François & les Espagnols : Gonsalve, après s'être assuré de l'alliance des Vénitiens, de César Borgia, à qui il prêtoit des troupes, étendoit le plus qu'il pouvoit les limites des provinces de son partage, tandis que Ferdinand, pour détourner l'attention de la cour de France, travailloit sourdement à lui susciter des affaires à l'autre extrémité de l'Italie.

Incursion des Suisses dans le Milanès.

Guicchardin. Auton. Belcarius.

Les Suisses profitant de la facilité que leur donnoit Bellinzone pour entrer dans le duché de Milan, s'assemblerent au nombre de sept mille combattants : quoiqu'ils fussent en pleine paix avec la France, qu'ils lui fournissent des recrues, & qu'ils continuassent à recevoir leurs pensions, ils s'avancerent brusquement vers Lugan dans l'espérance de surprendre cette forteresse, & se mirent à piller tous les villages voisins. Le cardinal d'Amboise, qui s'étoit rendu à Milan pour être plus à portée de recevoir des nouvelles de Naples, surpris d'une démarche si peu attendue, leva de ses propres deniers, & avec l'argent qu'il put tirer de la bourse de ses amis, quatre mille hommes d'infanterie Italienne, lesquels joints aux compagnies d'ordonnance qui étoient en quartier dans le Milanès, formerent une armée suffisante pour arrêter le pillage des Suisses, & même pour les combattre avec avantage. Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, conduisit cette armée

à la rencontre des ennemis qui l'attendoient de pied ferme dans le bourg de Lugan. On délibéra plusieurs fois si on leur livreroit bataille. Ceux qui s'intéressoient à l'honneur de la France s'indignoient qu'on pût seulement mettre la chose en délibération : ils disoient que la nation alloit être déshonorée, si une poignée de paysans armés, osoit bien venir la braver jusque sur ses terres, & emmenoit tranquillement son butin & ses prisonniers à la vue d'une armée supérieure : ils ajoutoient que ce coup d'essai rehausseroit merveilleusement l'audace des ennemis, & les porteroit bientôt à de nouvelles entreprises mieux concertées : d'autres, au contraire, en protestant qu'ils étoient prêts à marcher à l'ennemi, si le général l'ordonnoit, montroient que dans une guerre défensive, c'est remporter la victoire que d'obliger l'ennemi à la retraite : que dans la bataille qu'on proposoit, il y avoit tout à perdre si l'on étoit battu, & presque rien à gagner quand même le succès seroit tel qu'on se le promettoit : qu'on pouvoit aisément juger, par la contenance des ennemis, que le combat seroit sanglant & opiniâtre : que cependant on ne pouvoit faire aucun fonds sur l'infanterie Italienne accoutumée à lâcher le pied à l'approche du danger : que tout l'effort du combat rouleroit sur la gendarmerie & la maison du roi, c'est-à-dire, sur l'élite de la noblesse : que la mort de quelque milliers de paysans ou d'ouvriers Suisses ne compenseroit point la perte que le royaume feroit dans cette occasion. Cette derniere raison décida le général à ouvrir aux Suisses le chemin de la retraite ; il se contenta de les harceler dans leur marche & ne fit aucun effort pour leur arracher du moins les prisonniers & le butin qu'ils emmenoient.

Ann. 1501.

Comme la raison qui venoit d'enchaîner le courage des François devoit se représenter toutes les fois que l'on auroit affaire à une nation dont les forces consisteroient en infanterie, elle parut mériter la plus grande attention. Le roi tint à Lyon plusieurs conseils

Projet du maréchal de Gié pour former un corps permanent d'infanterie nationale.

Ann. 1501.

Manuscr. de Bethune.

Procès manuscrit du maréchal de Gié.

où la matiere fut mise en délibération. Le maréchal de Gié, dont l'avis prévaloit ordinairement dans l'absence du cardinal d'Amboise, remontra fortement que les Suisses, les Espagnols & les Allemands ayant une infanterie bien disciplinée, se prévaudroient de cet avantage, tant qu'on n'auroit pas une infanterie égale à leur opposer: qu'on n'auroit jamais une bonne infanterie, tant qu'on abandonneroit aux capitaines le soin d'assembler, au commencement d'une campagne, une troupe de vagabonds qu'on licencioit à l'entrée de l'hiver: que le seul moyen d'en faire des soldats étoit de les tenir attachés au drapeau, de les exercer continuellement aux opérations militaires; en un mot, de les former sur le modele des compagnies d'ordonnance. Ce nouvel établissement ne pouvant se former sans charger l'Etat d'une dépense annuelle, & Louis ne voulant point consentir à augmenter les impôts, le maréchal proposa de supprimer quatre ou cinq compagnies d'ordonnance, & d'en employer les fonds à l'entretien d'un corps d'infanterie toujours subsistant. Ce projet, tout sage qu'il étoit d'ailleurs, indisposa le corps de la noblesse contre le maréchal. On étoit persuadé qu'à cet ordre distingué appartenoit exclusivement le droit de s'armer pour la défense de l'Etat; que ce seroit l'avilir que de lui associer, dans cette glorieuse fonction, des hommes obscurs arrachés aux travaux champêtres ou à des professions viles, sans courage, sans honneur. On citoit l'exemple des malheurs qu'avoient causés à la France, sous les regnes de Charles VI & de Charles VII, les Routiers, les Brabançons, & tous les autres brigands armés, les rapines & les pillages des francs-archers qu'on avoit été forcé de supprimer; & l'on ne faisoit pas attention que le mépris qu'on témoignoit pour l'infanterie, le peu de soin qu'on prenoit de pourvoir à sa subsistance, la dureté avec laquelle on la chassoit dès qu'on pouvoit s'en passer, étoient les principales causes des désordres dont on se plaignoit, désordre qui n'auroient plus

plus lieu dès qu'on auroit adopté le plan du maréchal. La difficulté de ſtatuer ſur qui tomberoit la ſuppreſſion qu'il propoſoit, étoit encore un nouvel obſtacle qu'il n'oſoit lever, dans la crainte que ſi les ennemis qu'il ſe feroit faits venoient à ſe joindre à ceux qu'il avoit déja, il ne ſuccombât tôt ou tard ſous leurs efforts redoublés. Ainſi des préjugés, des intérêts perſonnels, la jalouſie qui regne ordinairement entre les miniſtres, firent échouer un établiſſement que le roi avoit approuvé, & dont la néceſſité étoit démontrée.

Ann. 1501.

La retraite des Suiſſes ne procuroit qu'un calme paſſager, parce qu'elle pouvoit être bientôt ſuivie d'une nouvelle irruption. Louis étoit convaincu qu'un peuple pauvre & naturellement tranquille n'auroit point entrepris de le braver s'il n'y eût été porté par quelqu'ennemi ſecret : il ſe défioit de Maximilien, des Vénitiens, & n'avoit garde alors de former aucun ſoupçon ſur la conduite de Ferdinand. En effet toutes les apparences ſembloient l'en garantir. Il paroiſſoit que Ferdinand travailloit à le réconcilier avec Maximilien & à lui faire obtenir l'inveſtiture du duché de Milan. On eſt étonné avec raiſon de l'ardeur avec laquelle Louis ambitionnoit une faveur que tous ſes prédéceſſeurs euſſent rejettée avec indignation ſi elle leur eût été offerte. C'étoit une maxime généralement reconnue qu'un roi de France ne pouvoit ni ne devoit rendre hommage à perſonne : lorſque nos rois étoient rentrés en poſſeſſion de l'ancien royaume d'Arles ils n'avoient point cru devoir en faire hommage aux empereurs : Charles VI, Charles VII avoient été ſouverains ſeigneurs de la république de Gênes, qui étoit cenſée relever de l'Empire, au même titre que le duché de Milan ; & cependant on ne trouvera point qu'ils en aient fait hommage : la république de Veniſe bien moins puiſſante qu'un roi de France, poſſédoit tranquillement pluſieurs fiefs impériaux en Italie, & ne s'imaginoit pas qu'elle dût en rendre hommage : enfin les Sforces s'étoient maintenus, jusqu'à Ludovic, dans

Traité de Trente conclu par la médiation de Ferdinand.

Recueil des traités.
Guicchardin.
Belcarius.

Ann. 1501.
la possession de ce même duché de Milan, sans l'aveu des empereurs. Si tous ces exemples ne suffisoient pas pour persuader à Louis qu'il pût légitimement se dispenser d'une obligation que lui imposoit la nature de son fief, n'étoit-il pas en droit du moins de disputer sur la nature de l'hommage, d'examiner s'il se concilioit avec son rang, & d'offrir pour s'affranchir de cette servitude, un dédommagement dont on auroit été forcé de se contenter? La conduite de Maximilien ne paroît guere moins extraordinaire; car voyant le roi de France bien établi dans ce duché, & n'ayant alors aucun moyen de l'en chasser, n'auroit-il pas dû embrasser avidement l'occasion qui se présentoit de conserver tous les droits de l'Empire, recevoir sans balancer l'hommage qu'on lui offroit? Quant à Ferdinand, il étoit de son intérêt, puisqu'il travailloit à s'agrandir dans le royaume de Naples, d'aigrir de plus en plus Maximilien contre les François, afin que si la guerre venoit à se déclarer dans le royaume de Naples, il pût s'assurer une puissante diversion du côté des Alpes: mais outre qu'il comptoit beaucoup plus sur ses négociations que sur ses armes, & qu'il espéroit, ou bien d'amener Louis à accepter des conditions qui lui seroient plus préjudiciables que la perte d'une bataille, ou de porter facilement l'empereur à manquer à ses engagements lorsqu'il y trouveroit son avantage, il avoit encore un motif pressant de souhaiter d'établir pour quelques mois une bonne intelligence entre la France & la maison d'Autriche qui étoit en quelque sorte devenue la sienne. Dom Juan, son fils unique, marié à Marguerite d'Autriche, étoit mort sans laisser de postérité. La mort venoit encore de lui enlever Isabelle, sa fille aînée, mariée au roi de Portugal. La succession à la couronne d'Espagne regardoit Jeanne sa seconde fille, mariée à l'archiduc Philippe, souverain des Pays-Bas: or il se proposoit en déférant aux volontés de la reine Isabelle à laquelle il n'osoit rien refuser, de faire traverser la France aux deux époux, de les attirer

en Espagne pour y être reconnus en qualité d'héritiers présomptifs. Maximilien se garda bien de mettre aucun obstacle à un arrangement si favorable à l'archiduc son fils. La ville de Trente, sur les confins de l'Allemagne & de l'Italie, fut choisie pour le lieu des conférences: l'empereur Maximilien, le cardinal d'Amboise, ministre plénipotentiaire de Louis XII, & Manuel, ambassadeur de Ferdinand, s'y rendirent: ils y conclurent, le 13 d'octobre, un traité où les intérêts de la France étoient tellement sacrifiés qu'on n'imagine pas comment le cardinal put consentir à les écouter. On y stipuloit d'abord qu'il y auroit une alliance étroite entre Maximilien, Louis, Ferdinand & Philippe: que non-contents de se garantir mutuellement leurs possessions, ils travailleroient de concert à les étendre: que pour resserrer par des liens indissolubles une union si peu vraisemblable, Charles de Luxembourg, fils de l'archiduc Philippe & son héritier présomptif, épouseroit Claude, fille aînée du roi: que le futur dauphin, soit qu'il fût fils du roi, soit qu'il fût seulement prince du sang, épouseroit pareillement celles des filles de l'archiduc qu'il voudroit choisir: que Louis garantiroit à Maximilien la succession aux trônes de Hongrie & de Bohême après la mort de Ladislas qui possédoit ces deux royaumes: qu'il donneroit cinq cent mille livres à l'empereur pour être employées, portoit le traité, à faire la guerre aux Turcs, mais plus vraisemblablement à détrôner Ladislas: qu'il fourniroit de même à l'empereur des secours d'hommes & d'argent, lorsque celui-ci iroit se faire couronner à Rome: qu'il rendroit la liberté à Ludovic & au cardinal Ascagne, à condition que le premier ne sortiroit point de France, & que le second ne pourroit se retirer que sur les terres de l'Empire ou d'Espagne: que tous les bannis du duché de Milan seroient rétablis dans la jouissance de leurs biens. A ces conditions, Maximilien s'engageoit de donner à Louis l'investiture du duché de Milan, dans une assemblée solennelle des princes de l'Empire, qu'il alloit

Ann. 1501.

Ann. 1501.

indiquer pour cet effet dans la ville de Francfort. Outre les conditions énoncées dans ce traité singulier, il y en avoit de secretes, telles que la cession absolue que la France devoit faire de la Valteline entre les mains de l'archiduc Philippe, les mesures qu'on devoit prendre pour s'agrandir respectivement aux dépens de quelques puissances voisines, dont on renvoyoit la discussion aux ministres respectifs de Louis & de l'archiduc Philippe, ou aux conférences secretes que ces deux princes devoient tenir ensemble.

Passage de l'archiduc par la France.

Belcarius. Heuterus. Haraus. Auton.

En effet Philippe se mit bientôt en marche avec Jeanne sa femme, & un cortége nombreux de dames & de seigneurs. On lui rendit en France des honneurs proportionnés au nouveau titre dont il alloit bien-tôt être décoré : mais Philippe n'oublia point la dépendance que lui imposoit la nature de ses terres à l'égard du roi son souverain. En traversant Paris, il se rendit au Parlement, il y prit séance en qualité de pair de France. Au milieu des fêtes & des divertissements, on trouva le temps de parler d'affaires sérieuses : on examina de nouveau les principales dispositions du traité de Trente, & les autres objets sur lesquels on n'étoit point encore tombé d'accord. Louis proposa des tempéraments & des modifications que l'archiduc approuva sans balancer : on confirma le mariage de Claude avec le duc de Luxembourg, à la grande satisfaction d'Anne de Bretagne, qui plus mere que reine, & n'envisageant que la grandeur future de l'époux qu'on destinoit à sa fille, promettoit tout ce dont elle pouvoit disposer, & auroit engagé si elle en eût été crue, l'Etat entier pour acheter un gendre. Les conditions dont on étoit convenu, étoient encore si favorables à la maison d'Autriche, même après les restrictions qu'y avoit apportées Louis, qu'on ne douta point que Maximilien ne les ratifiât. On prit donc le parti d'envoyer des ambassadeurs à la diete qui avoit dû être indiquée à Francfort : on leur donna des procurations en bonne forme pour rendre hommage au nom du roi, & toutes les

sommes qu'ils devoient délivrer à l'empereur, en recevant les lettres d'investiture. Ils apprirent, en arrivant dans cette ville, que la diete n'avoit point été convoquée, que l'empereur étoit absent, qu'on ne savoit quand il reviendroit : après s'être long-temps impatientés à l'attendre, ils prirent acte devant deux notaires du soin qu'ils avoient eu de se trouver au jour & au lieu indiqués pour faire hommage du duché de Milan, & demanderent que ce délai ne pût être imputé ni préjudicier au roi leur maître : ensuite ils revinrent en France rapportant avec eux leur argent. Louis ne savoit encore comment expliquer cette bisarrerie ; cependant la chose étoit simple : Maximilien & Ferdinand avoient déja obtenu ce qu'ils désiroient le plus ; il n'étoit pas de l'intérêt du dernier, que Louis pût être tranquille possesseur du Milanès, & Maximilien ne vouloit pas sur une simple promesse de mariage entre deux enfants encore au berceau, laisser perdre l'occasion favorable qui se présentoit alors de faire revivre ses droits en Italie. Outre les bannis du duché de Milan qui ne le quittoient point, il recevoit des députations pressantes de toutes les puissances du second ordre qui l'invoquoient, pour ainsi dire, comme un Dieu vengeur, & qui mettoient en lui leur derniere espérance. Ann. 1501.

En effet depuis que César Borgia avoit ramené ses troupes de l'expédition de Naples, il s'étoit passé des scenes bien étranges en Italie. Les Colonnes & des Savelli qui s'étoient attachés à la fortune du malheureux Frédéric, furent les premieres victimes immolées à l'ambition de César : il pilla leurs maisons, laissa des garnisons dans toutes leurs places : se portant ensuite du côté de la Toscane, il s'empara sans résistance de Piombino : de-là il conduisit ses troupes devant Camerino comme s'il eût eu dessein d'en former le siege ; mais il méditoit une conquête plus importante. Le duché d'Urbin étoit un grand fief de l'église possédé depuis long-temps à titre de vicariat par la famille

Etat de l'Italie : brigandage & scélératesse de César Borgia.

Guicchardin. Macchiavel. Thomasi. Bembe. Belcarius. P. Martir.

des Montefeltri. Guidobalde qui en étoit seigneur
Ann. 1501. n'ayant point d'enfants, avoit marié sa niece à François-Marie de la Rovere, préfet de Rome, & l'avoit fait reconnoître son successeur. Il vivoit en bonne intelligence avec le saint-siege, & il venoit tout récemment d'en obtenir des graces. César mettant à profit la sécurité où vivoit Guidobalde, lui envoya demander, comme au meilleur de ses amis, son artillerie & quelques compagnies d'infanterie dont il feignit d'avoir besoin pour le siege de Camerino. Lorsqu'il l'eut dépouillé de ses forces, il entra brusquement sur ses terres, disposa des corps-de-gardes pour fermer toutes les issues, & marcha jour & nuit vers la place où se tenoit le duc avec sa famille. Guidobalde & son gendre n'ayant aucun moyen de résister, & s'attendant à une mort certaine, s'ils tomboient entre les mains de leur ennemi, se travestirent en paysans & s'évaderent
Ann. 1502. par des sentiers peu fréquentés. Maître du duché d'Urbin, César vint mettre le siege devant Camerino. Jules Varane qui en étoit seigneur s'y défendit quelque temps avec courage : mais voyant qu'il ne pouvoit éviter d'être forcé, il traitoit des conditions de la reddition de la place, lorsque César y entra par intelligence. Varane & deux de ses fils furent étranglés ; un seul échappa au massacre général de sa famille : le malheureux pere, semblant prévoir le sort qui l'attendoit avoit eu la précaution de l'envoyer à Venise. Les Florentins que l'expérience du passé & l'exemple de leurs voisins avertissoient de se précautionner, se jetterent entre les bras du roi de France, & pour l'attacher plus étroitement à leurs intérêts, ils l'élurent en quelque sorte général de leur République. Le traité qu'ils conclurent avec lui, portoit qu'il seroit tenu de les défendre à ses frais envers & contre tous, & de leur garantir toutes les terres dont ils étoient en possession, & qu'en récompense ils lui paieroient quarante mille ducats par an. Une si puissante protection, en inspirant trop de confiance aux Florentins, faillit à les perdre. César à la

vérité n'osa plus les attaquer en son nom : mais il permit aux chefs de ses troupes de tenter une surprise contre la République, se réservant la liberté de les désavouer si elle ne réussissoit pas. Quelques-uns de ces chefs, comme Vitelloze, avoient des injures personnelles à venger ; les autres sembloient ne s'armer que pour la querelle des Médicis, dont ils se disoient les parents ou les alliés. Ayant donc excité un soulevement dans la ville d'Arezzo, l'une des plus considérables de l'Etat de Florence, ils s'en emparerent sans effusion de sang & en firent leur place d'armes. On croit que si dans le premier moment de surprise & d'abattement que causa cette nouvelle à Florence, ils se fussent présentés aux portes de la ville comme ils le pouvoient aisément, ils y auroient été reçus sans beaucoup de résistance : mais s'étant amusés à faire le siege de quelques châteaux voisins, & à fortifier les postes dont ils s'étoient rendus maîtres, ils donnerent le temps aux Florentins d'appeller du secours. Les ambassadeurs qu'ils envoyerent à Louis ne prirent point le change sur leurs véritables ennemis : ils lui dénoncerent César Borgia & le pape Alexandre comme les auteurs ou les instigateurs secrets de cette guerre : ils lui représenterent si bien la nécessité d'arrêter leurs brigandages, s'il désiroit de conserver encore des alliés en Italie, que Louis résolut d'aller en personne venger l'abus qu'ils avoient fait de son alliance : mais comme les forces qu'il vouloit conduire en Italie ne pouvoient être rassemblées aussi promptement que l'exigeoit le danger où étoit Florence, il envoya un héraut déclarer à César que s'il ne retiroit sur-le-champ de gré ou de force ses capitaines de toute l'étendue de la Toscane, il lui demanderoit raison de tout le dommage qu'ils auroient causé aux Florentins ; & afin d'assurer encore mieux l'exécution de ses ordres, il manda par le même courier à Chaumont d'Amboise, de conduire quatre cents lances au secours des Florentins, & de livrer bataille à l'ennemi s'il avoit l'audace de l'attendre.

Ann. 1502.

Ann. 1502.

César feignant toujours de n'avoir aucune part à cette expédition, & d'être irrité contre ceux qui l'avoient formée, quoiqu'il leur eût encore envoyé tout récemment un renfort, leur conseilla secrétement de se départir au plutôt d'une entreprise qui ne pouvoit plus réussir, & d'abandonner les places dont ils s'étoient emparés.

Louis passe en Italie pour dissiper les troubles, il se laisse gagner par César Borgia.

Thomasi, Macchiavel. Guicchardin. Auton.

Si Louis n'avoit été attiré en Italie que par l'intérêt qu'il prenoit aux Florentins, il auroit pu suspendre ou rompre entiérement le projet de ce voyage : d'autres motifs le porterent à l'accélérer. Les François & les Espagnols étoient aux prises dans le royaume de Naples, sans que les hostilités eussent été précédées d'aucune déclaration de guerre. Maximilien, appellé en Italie par Ferdinand le Catholique, levoit des troupes, faisoit dans la ville de Trente des magasins d'armes & de toutes sortes de munitions ; déja même il s'étoit fait précéder par Hermès Sforce & quelques autres ambassadeurs qui annonçoient son arrivée, & tenoient un registre des secours d'hommes ou d'argent que chaque Etat pouvoit ou devoit lui fournir. Toutes les puissances du second ordre l'appelloient à grand cris : les Suisses persistoient dans leurs brouilleries avec la France ; les Vénitiens étoient suspects ; le pape même, & particuliérement César Borgia son fils, n'attendoient qu'une occasion de s'en détacher. Il étoit manifeste que si l'empereur se montroit dans ces circonstances, il feroit soulever l'Italie entiere, & que les François se trouveroient coupés & enveloppés de toutes parts. Le seul parti qui restât à Louis consistoit donc à le prévenir. Dès qu'il parut, ces mêmes princes qui seroient allés au-devant de l'empereur, s'empresserent à l'envi autour de sa personne & lui formerent une cour. Le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, Bentivoglio, seigneur de Bologne, le duc d'Urbin dépouillé de ses Etats, les députés des Vénitiens, des Florentins & des Lucquois, s'unirent pour lui représenter combien la protection qu'il accordoit aux Borgia étoit contraire à ses vrais

intérêts :

intérêts : ils lui peignirent si bien toutes les horreurs de ces deux personnages, que Louis, honteux & indigné de se trouver en quelque sorte le complice de tant de forfaits, promit de sauver son nom de cette infamie : c'étoit sans doute son intention ; mais il dépendoit beaucoup plus qu'il ne se l'imaginoit de ceux qui l'entouroient. Le pape & César informés de ce qui se disoit à la cour de Louis, & n'osant l'aborder dans ce premier transport, lui députerent un homme sans caractere, mais adroit, insinuant, & d'autant plus propre à sonder la disposition des esprits qu'on ne se donnoit pas la peine de se contraindre en sa présence. Troccies, c'est le nom de cet agent, représenta au roi que César, en qualité de gonfalonnier de l'Eglise Romaine, n'avoit pu se dispenser de faire rentrer dans le devoir ou de punir exemplairement des vassaux rebelles qui affectoient depuis long-temps de secouer le joug de la dépendance ; qu'à la réserve de l'expédition contre Florence, à laquelle il n'avoit pris aucune part & qu'il avoit toujours désapprouvée, il n'avoit rien entrepris sans en avoir reçu l'ordre du sacré college ; qu'il n'avoit pour accusateurs & pour ennemis que ces mêmes hommes qui appelloient l'empereur en Italie, & qui ne pouvant se consoler d'avoir les François pour voisins, cherchoient à perdre leurs plus zélés partisans ; que l'armée ecclésiastique n'étoit pas moins aux ordres du roi que si elle eût été levée & entretenue à ses dépens ; que sa majesté pouvoit s'en servir utilement, soit dans le royaume de Naples, soit dans telle autre contrée qu'il lui plairoit d'indiquer. Il insinua ensuite au cardinal d'Amboise qu'étant un des principaux membres de l'Eglise Romaine, il devoit par toutes sortes de raisons en prendre la défense ; que le pape étoit vieux & infirme ; que les cardinaux songeoient à lui désigner un successeur ; que César avoit de nombreux partisans dans le sacré college ; qu'il importoit à la France de prévenir de bonne heure les brigues que l'empereur & le roi d'Espagne ne manqueroient pas de former pour se rendre

Ann. 1502.

Ann. 1502. maîtres de l'élection ; qu'on pouvoit dès-lors prendre des mesures si justes, qu'en quelque-temps que le saint-siege vînt à vâquer, il ne fût rempli que par un homme dévoué aux intérêts de sa majesté. Le cardinal comprit qu'on lui offroit le souverain pontificat, & quelque modeste qu'il fût d'ailleurs, il ne résista point à une si douce tentation. Un autre motif le portoit encore à se rendre médiateur entre le roi & le souverain pontife : la commission de légat *à latere* dont il étoit revêtu alloit expirer ; il en désiroit d'autant plus ardemment la prorogation, qu'outre les honneurs & les profits qu'elle lui procuroit, elle donnoit de grandes facilités pour parvenir au souverain pontificat. On permit donc à César de venir se justifier, ou plutôt on desira qu'il vînt comme premier ministre du pape traiter des conditions d'une nouvelle alliance. Ce voyage n'étoit pas sans péril ; car quelque chemin qu'il prît, il falloit traverser les terres de ses ennemis, se trouver ensuite, sur la foi publique, au milieu d'eux. Il se déguisa en chevalier de Rhodes, & suivi de deux écuyers seulement, il partit sans en donner avis à personne, parut subitement à la cour de Louis, où, au grand étonnement de l'Italie entiere, il fut reçu à bras ouverts & admis à toute heure à l'audience du roi & du premier ministre. En peu de jours on conclut un traité qui dut rester secret tant que le roi séjourneroit en Italie. Le pape prorogeoit pour dix-huit mois la légation du cardinal d'Amboise : il accordoit plusieurs chapeaux de cardinal aux parents de ce ministre, qui devoient grossir le nombre des partisans qu'il avoit déja dans le sacré college, indépendamment de ceux que César s'obligeoit de lui fournir lorsqu'il en seroit temps : ce dernier s'engageoit encore en son nom, & comme suffisamment autorisé du saint pere, de conduire, toutes les fois qu'il en seroit requis, l'armée ecclésiastique dans le royaume de Naples, & d'aider de tout son pouvoir à en chasser les Espagnols. Le roi de son côté laissoit à César tous les Etats qu'il avoit usurpés ; &

ce qui paroît presque incroyable, & ce qui prouve combien un caractere trop facile est dangereux dans un monarque, il lui abandonnoit Bentivoglio, Vitelloze & Petrucci qu'il avoit mis auparavant sous sa sauvegarde; promettant non-seulement de ne leur donner aucun secours, mais encore de fournir, s'il en étoit besoin, trois ou quatre cents lances pour aider à les dépouiller. Les députés des Suisses arriverent les derniers & furent favorablement écoutés; car bien qu'on eût à se plaindre de leurs procédés, on sentoit combien il étoit essentiel d'empêcher qu'ils ne se liassent avec Maximilien à qui ils eussent pu donner une entrée en Italie & des renforts considérables. On satisfit donc à la plupart de leurs demandes; de leur côté ils promirent d'observer plus exactement qu'auparavant leurs traités avec la France, & fournirent sur-le-champ deux mille hommes d'infanterie, qui joints à deux mille Gascons, prirent la route du royaume de Naples. Ces mesures déconcerterent les projets de Maximilien: considérant que ses finances étoient épuisées, qu'il ne trouveroit plus en Italie ni hommes, ni argent, il cessa ses préparatifs, s'éloignant de la ville de Trente où il ne pouvoit plus se montrer avec honneur. La France venoit encore de lui faire essuyer une mortification sensible. Louis, par le traité de Trente, s'étoit engagé à contribuer à le faire reconnoître pour héritier du trône de Hongrie après la mort de Ladislas; mais se croyant suffisamment dégagé de cette promesse par la conduite que l'empereur avoit tenue à son égard, il avoit conclu avec le roi de Hongrie & de Bohême une ligue défensive, & l'avoit scellée par le mariage d'une princesse de son sang avec ce monarque. Ladislas, à qui l'on avoit laissé le choix entre Germaine de Foix, fille d'une sœur de Louis XII, & Anne de Foix Candale qui avoit aussi l'avantage d'être sa parente, quoique dans un degré plus éloigné, se décida pour cette derniere, parce qu'elle étoit la plus belle & d'un âge un peu plus avancé. Cette préférence toute glorieuse

Ann. 1502.

Ann. 1502.

qu'elle étoit, causa une vive douleur à la princesse: elle étoit tendrement aimée par François d'Orléans, comte de Dunois, & premier duc de Longueville; elle l'auroit préféré sans balancer au plus puissant monarque de l'univers. Les larmes des deux amants ne furent point écoutées; la princesse forcée de renfermer ses ennuis au fond de son cœur, se mit en marche pour la Hongrie.

Il visite les villes du Milanès.

Auton. Belcarius. Guicchardin. Seissel.

Après avoir terminé les principales affaires qui l'avoient appellé en Italie, Louis se mit à visiter les villes du duché de Milan, donnant audience à tous ceux qui réclamoient sa justice, & voulant prendre connoissance par lui-même de tous les abus qui pouvoient s'être glissés dans l'administration: sur quelques plaintes qui lui furent portées contre Pierre de Sacierge, son chancelier dans le duché de Milan, auxquelles ce magistrat ne put répondre, il le dépossédа de son office & le renvoya à Luçon dont il étoit évêque. Pendant le séjour qu'il fit à Pavie il fut complimenté par les docteurs de l'école de droit qui lui demandoient la confirmation de leurs privileges: quoiqu'il eût montré pendant son enfance peu de dispositions pour les lettres, il aimoit les savants; il se croyoit obligé de récompenser ceux dont les veilles tendoient au bien de la société: non-content d'accorder la grace qu'on lui demandoit, il augmenta considérablement le revenu des professeurs, il voulut assister à leurs exercices: le lendemain Jason Mainus, vêtu d'une longue robe de drap d'or, se rendit au palais & conduisit à la porte de son école le roi & tous ceux des courtisans qui voulurent l'accompagner. Là s'inclinant profondément, il pria le monarque d'entrer. Louis exigea qu'il passât le premier: *Je ne suis plus roi ici*, dit-il, *vous êtes le seul qu'on y doive respecter.* Il assista dans la même ville à un spectacle d'un autre genre. Deux gentilshommes du nom de Gonzague, cousins germains du marquis de Mantoue, vinrent le prier de leur donner le champ. S'étant fait rendre compte de leur querelle,

& ayant jugé dans son conseil qu'elle ne pouvoit être terminée que par les armes, puisqu'il étoit question de *foi faussée* & de trahison, il fit dresser des lices, nomma des juges du champ, & assigna le jour & l'heure du combat. Les deux champions comparurent & se battirent avec courage & opiniâtreté, sans toutefois se faire beaucoup de mal à cause de la bonté de leur armure. Louis ordonna qu'on les séparât, les obligea de s'embrasser & les admit à sa table. Ann. 1502.

Les Génois lui avoient fait une députation solennelle pour le prier d'honorer leur ville de sa présence, quoiqu'il n'eût rien à y régler, parce qu'ils se gouvernoient par leurs propres loix, il crut ne devoir pas leur refuser cette satisfaction. *Les Génois*, dit un ancien historien, *contre la nature de leurs mœurs, menoient au bal leurs femmes, leurs filles & leurs sœurs pour donner joyeux passetemps au roi & aux seigneurs qui l'accompagnoient. Ceux-ci usant de la liberté Françoise, choisissoient les plus belles, les présentoient au roi, en les baisant les premiers pour en faire l'essai, & puis les baisoit le roi volontiers, dansoit avec elles, & prenoit d'elles tout honorable déduit.* Au milieu de ces fêtes, l'amour, si je puis ainsi m'exprimer, se choisit une victime d'une espece si singuliere & si rare qu'elle mérite de trouver place dans l'histoire. Thomassine Spinola s'étant trop attachée à considérer le monarque dont la beauté simple & mâle étoit encore relevée par une adresse & des graces non pareilles dans tous les exercices du corps, ne put défendre son cœur d'une tendre émotion : ayant eu la curiosité de l'entretenir à plusieurs reprises différentes, elle jugea que ce qu'elle avoit admiré jusqu'alors en lui, n'étoit rien en comparaison de ce qu'elle y découvrit : elle demeura si éperdue, que malgré la modestie & la retenue dont elle ne s'étoit jamais écartée, elle ne rougit point de lui faire l'aveu de sa tendresse, en le suppliant de vouloir bien être son *intendio*. Ce terme, ainsi que s'exprime l'auteur dont nous tirons ce fait, signifioit *accointance*

Ann. 1502.

honorable, & amiable intelligence. Quelque innocent, quelque dégagé des ſens qu'on nous peigne cet amour, il n'en fut ni moins vif ni moins durable. Fiere d'avoir obtenu ce qu'elle deſiroit, craignant de profaner une ſi belle flamme, elle dédaigna le commerce du reſte des mortels ; elle rejetta avec mépris les carreſſes & les empreſſements de ſon mari ; livrée entiérement à l'objet de ſa paſſion, elle ſe conſoloit de ſon abſence en lui écrivant ſouvent, ſoit pour intercéder en faveur de tous les malheureux, ſoit pour ménager les intérêts de ſa patrie : c'eſt par-là qu'elle rendit précieux & reſpectable, aux yeux de ſes concitoyens, un égarement qui ne fut funeſte qu'à elle-même, puiſqu'il lui coûta la vie comme nous le raconterons dans la ſuite.

Suite des brigandages de Céſar Borgia.

Thomaſi. Guicchardin. Bembe. Auton, Belcarius.

Louis en quittant l'Italie ſe reprocha la diſſimulation dont il avoit uſé envers Bentivoglio & les autres princes dont il abandonnoit la dépouille à Céſar Borgia. Connoiſſant déja toute l'atrocité de cet homme pervers, & craignant apparemment de ſe trouver complice de quelque effroyable trahiſon, il écrivit à Bentivoglio que lié par des traités antérieurs avec le pape, & ne pouvant s'oppoſer à ce qu'il fît valoir les droits du ſaint-ſiege ſur Bologne, il avoit du moins ſtipulé pour lui & pour ſes enfants une entiere liberté de ſe retirer où bon leur ſembleroit, avec la jouiſſance de tous leurs biens patrimoniaux en quelque endroit qu'ils ſe trouvaſſent ſitués. Cette lettre deſſilla les yeux de tous les princes d'Italie : ils s'étoient flattés longtemps que Louis tireroit une vengeance exemplaire des crimes de Céſar, qu'il le forceroit du moins à reſtituer les places dont il s'étoit emparé injuſtement ; déchus de cet eſpoir, par la maniere dont ils virent qu'il avoit été reçu à la cour, ils avoient compté que le roi prendroit de juſtes meſures pour empêcher que cet ennemi public ne ſe portât à de nouveaux excès : les uns croyoient qu'il l'emmeneroit en France, d'autres qu'il l'enverroit à Naples ; perſonne ne s'attendoit qu'il dût lui ſacrifier ſes propres alliés. Touchés

du malheur de Bentivoglio, convaincus que le même sort les attendoit chacun en particulier, ils s'assemblerent pour délibérer en commun sur la conduite qu'ils devoient tenir. N'ayant plus à compter sur aucun secours étranger depuis que Maximilien sembloit avoir renoncé à son voyage d'Italie, ils considérerent en même-temps qu'ils étoient encore en état de faire la loi au tiran, puisqu'ils étoient eux-mêmes les instruments de sa tirannie; que disposant des troupes dont il se servoit pour les opprimer tour-à-tour, ils n'avoient qu'à les tourner contre lui pour le faire rentrer dans le néant; que le roi de France ne pouvant estimer un homme si détestable ni placer en lui sa confiance, ne feignoit apparemment de le protéger, que parce qu'il espéroit d'en tirer des secours pour la guerre qu'il avoit à soutenir dans le royaume de Naples; que ce monarque fonciérement vertueux, mais irrésolu, leur sauroit gré intérieurement de l'avoir délivré à son insu d'un ennemi couvert; qu'en tous cas il seroit facile de l'appaiser, en lui assurant de la maniere la plus efficace les mêmes secours qu'il pouvoit attendre de César. En conséquence le cardinal des Ursins, Paul & Charles, au nom de toute cette illustre maison, Vitelloze, Jean-Paul Baglione, seigneur de Pérouse, Annibal Bentivoglio, au nom de Jean Bentivoglio seigneur de Bologne, Liverot de Fermo, Pandolfe Petrucci, seigneur de Sienne, Guidobalde de Montefeltro, duc d'Urbin, Jean-Marie de Varane, seigneur de Camerino, s'unirent par un traité secret & convinrent d'attaquer l'ennemi commun par-tout où ils pourroient l'atteindre. Pour ôter au roi de France l'idée que cette ligue pût porter aucun préjudice à son autorité, ils stipulerent que tous les confédérés seroient obligés de le servir de leur personne & de leurs biens envers & contre tous dès qu'il l'exigeroit; ils refuserent même d'y associer les Colonne, parce qu'ils avoient embrassé le parti de l'Espagne, quoique du reste ils fussent ennemis irréconciliables des Borgia, & qu'ils

Ann. 1502.

Ann. 1502.

eussent pu fortifier considérablement le parti de la confédération. Ils solliciterent les républiques de Venise & de Florence d'y accéder, mais ces deux républiques se contenterent de les exhorter à poursuivre leur entreprise, refusant de contracter aucun engagement jusqu'à ce que l'on vît quel parti prendroit la France. Les confédérés sans se laisser abattre, se livrerent à l'exécution de leur projet. Le duc d'Urbin & Varane se remirent en possession de leurs Etats, tandis que les Ursins, à la tête de la principale armée, surprirent & taillerent en pieces dom Hugues de Cardonne & dom Miguel, deux capitaines Espagnols dévoués à César & les exécuteurs ordinaires de ses cruautés. Il étoit sans ressource & ne pouvoit éviter d'être pris dans la ville d'Imola, où il s'étoit renfermé, si Louis, auquel il ne manqua pas de s'adresser, négligeoit ou même différoit de lui donner du secours. Les confédérés avoient pris les devants : en remettant au roi une copie du traité qu'ils avoient formé pour la délivrance de l'Italie ; ils lui avoient retracé tous les traits qui devoient lui inspirer de l'exécration pour ce fléau de l'humanité. Cette précaution fut inutile, Louis chassa leurs députés & envoya ordre à Chaumont d'expédier sur-le-champ quatre cents lances pour faire lever le siege d'Imola. Tous les écrivains ont blâmé le parti que prit le roi dans cette occasion. Il est cependant à propos d'observer qu'il ne pouvoit agir autrement sans se déshonorer. Car ayant exigé de César qu'il conduisît, lorsqu'il en seroit requis, ses troupes dans le royaume de Naples, & s'étant obligé de son côté à le secourir contre tous ses ennemis, il n'avoit aucun motif honnête de manquer à sa parole. Ce n'est donc point d'avoir secouru César qu'il faut le blâmer, mais d'avoir eu la foiblesse de contracter de nouveaux engagements avec lui dans un temps où il ne devoit plus le regarder que comme un brigand. La démarche du roi de France changea les dispositions des confédérés, sans apporter aucun changement à la conduite ni aux

discours

discours de César. Depuis le commencement de cette révolution, il avoit tout tenté pour se réconcilier avec eux ; prieres, excuses, promesses, rien n'avoit été oublié ; s'il n'avoit pu jusqu'alors parvenir à les désarmer, il avoit du moins rallenti leur ardeur, pendant que de son côté il se mettoit en état de défense : lorsque toutes ses forces furent rassemblées, il écrivit encore à Paul des Ursins, que bien qu'il eût désormais en sa disposition des forces capables de tirer une vengeance exemplaire de ceux qui l'avoient offensé, il ne pouvoit encore s'accoutumer à regarder comme des ennemis ces braves compagnons de ses travaux, auxquels il étoit redevable de toute sa fortune ; qu'il n'avoit désiré de l'augmenter, que pour la partager avec eux ; que s'il étoit coupable de quelque négligence à leur égard, il les prioit de pardonner à sa jeunesse & à son repentir ; qu'ils lui donnassent seulement occasion de la réparer ; qu'enfin il ne leur demandoit pour toute grace que de vouloir bien entrer en conférence & de prescrire les conditions de leur réconciliation. Le pape qui concertoit toutes ses démarches avec son fils, écrivit de son côté une longue lettre au cardinal des Ursins, où lui rappellant leur ancienne amitié, & confessant les obligations qu'il avoit à la maison des Ursins, il lui exposoit que se sentant affoiblir de jour en jour, & voulant laisser un protecteur à sa famille, il avoit conçu depuis long-temps le projet de l'associer à ses fonctions, de le faire désigner son successeur, pourvu qu'il lui jurât auparavant qu'il protégeroit les Borgia & qu'il leur tiendroit lieu de pere. Il le pressoit donc de venir incessamment à Rome pour mettre la derniere main à cet arrangement. Le cardinal ne risquoit pas beaucoup en cédant au desir du pape : outre qu'il avoit une famille puissante pour le venger si l'on attentoit à sa liberté, il étoit assez accrédité pour soulever en sa faveur le peuple & le sacré college. Il alla donc à Rome, pendant que Paul des Ursins se rendoit de son côté à la conférence qui lui avoit été

Ann. 1502.

Ann. 1502. aſſignée par Céſar Borgia. Le traité ne ſouffrit point de difficultés. On convint que Céſar, pour ôter toute défiance à ſes généraux, congédieroit les troupes françoiſes qui étoient venues à ſon ſecours; qu'il reprendroit tous ſes anciens officiers aux gages & honneurs accoutumés; qu'il ne les obligeroit point de ſe mettre à ſa diſcrétion; qu'il n'y en auroit jamais qu'un à la fois auprès de ſa perſonne: que ces capitaines, de leur côté, l'aideroient de bonne foi à rentrer en poſſeſſion du duché d'Urbin & de la ville de Camerino; qu'il laiſſeroit aux Bentivoglio la jouiſſance de la ſeigneurie de Boulogne, à condition qu'ils feroient avec lui une ligue offenſive & défenſive; qu'ils le prendroient à leur ſolde avec cent hommes d'armes & cent arbalêtriers, & qu'en conſéquence ils lui paieroient douze mille ducats par an. Ces conditions parurent s'exécuter de bonne foi de part & d'autre: les troupes françoiſes furent congédiées; les capitaines italiens conduiſirent leurs compagnies dans le duché d'Urbin. Guidobalde s'enfuit une ſeconde fois à Veniſe, laiſſant une nombreuſe garniſon dans Senegallia, la plus forte place de ſon duché. Les bourgeois ouvrirent leurs portes à l'armée ennemie: mais André Doria qui commandoit la garniſon s'étant réfugié dans la citadelle, ne voulut traiter qu'avec Céſar lui-même. Sur l'avis qu'il en reçut, il raſſembla, le plus promptement qu'il fut poſſible, un grand nombre de troupes, & régla tellement leur marche qu'il en déroba la connoiſſance à ſes généraux. Lorſqu'il ne fut plus qu'à une petite diſtance de la ville, il leur manda qu'il étoit à propos qu'ils en délogeaſſent leurs compagnies, afin qu'il pût trouver place pour loger ceux qui l'accompagnoient. Ils n'apperçurent point encore le piege: mettant donc leur infanterie dans les fauxbourgs & diſtribuant leur cavalerie dans les villages voiſins, ils allerent inconſidérément à ſa rencontre, le ſaluerent & lui firent compagnie juſqu'à la porte de la ville: ils vouloient ſe retirer conformément à un des articles du traité, mais il les pria inſtamment d'entrer pour ſe rafraîchir &

pour donner leur avis sur quelques matieres importantes qu'il vouloit communiquer. Cette priere étoit un ordre auquel il n'y avoit plus aucun moyen de résister ; car ils étoient éloignés de leurs soldats & enveloppés de toutes parts par différents corps de troupes, qui s'étant avancés sur les aîles, leur fermoient la retraite. Ils le suivirent en tremblant dans la chambre qui lui étoit préparée : après un moment d'entretien, il les quitte brusquement & fait entrer dom Miguel suivi d'une troupe d'assassins, qui les désarment & les chargent de fers : Vitelloze & Liverot de Fermo furent étranglés le lendemain sur la place publique. Paul des Ursins & le duc de Gravina enfermés dans une prison ténébreuse, & déja réservés au même supplice, ne furent cependant exécutés qu'après que César eut reçu la nouvelle que le cardinal étoit arrêté. Ann. 1502.

Il avoit fallu prendre de grandes précautions pour s'assurer d'un personnage d'un si haut rang. Le pape craignant qu'un coup d'éclat ne soulevât le peuple entier, attira par de feintes caresses le cardinal au palais du Vatican, où il avoit eu soin de lui meubler un appartement, & où il se contenta de lui donner des gardes : du reste, pour rassurer ceux qui auroient pu craindre des embuches secretes, il permit que le cardinal continuât d'être servi par ses officiers, & que sa mere lui fît tenir tous les vivres dont il auroit besoin. Tandis qu'on essayoit d'en imposer au peuple par cette douceur apparente, des officiers du pape s'étant transportés au palais du cardinal, dressoient un inventaire de toutes les richesses qui s'y trouvoient : Alexandre savoit que le cardinal possédoit un diamant d'un grand prix, & que depuis peu de jours on lui avoit laissé une somme assez considérable en dépôt ; surpris qu'il n'en fût fait aucune mention dans l'inventaire qu'on lui présenta, il accusa le cardinal ou ses parents de vouloir les lui dérober, & retrancha la permission qu'il avoit donnée à sa mere de lui faire porter des vivres, jusqu'à ce qu'on lui eût donné satisfaction sur ces deux objets.

Ann. 1502.

La malheureuse mere qu'on venoit de chasser de sa maison, quoiqu'elle fût âgée de plus de quatre-vingts ans, trouva dans la compassion secrete de quelques-uns de ses amis une somme égale à celle du dépôt, elle la porta elle-même au pape : une autre dame non moins généreuse, quoique peut-être répréhensible à d'autres égards, alarmée du péril où étoit le cardinal, mais n'osant confier à personne un gage suspect de leur union, prit le parti de se travestir en cavalier, attendit le pape dans une galerie & lui remit sans rien dire le diamant qu'il réclamoit. Ces exemples de générosité ne servirent qu'à accélérer la mort du cardinal ; Alexandre le fit empoisonner & lui décerna ensuite de magnifiques funérailles. Cependant César ne voulant pas perdre le fruit de ses crimes, s'emparoit à main armée de Citat-di-Castello qui avoit appartenu à Vitelloze, de Pérouse, où Jean-Paul Baglioné n'avoit osé l'attendre : il ravageoit le territoire de Sienne en haine de Pandolfe Pétrucci, & se hâtoit de conduire ses troupes dans le voisinage de Rome, pour s'emparer de la dépouille des Ursins. Le pape voulant donner quelque couleur à cet odieux brigandage, venoit de publier des lettres, où les accusant du crime de haute trahison, il confisquoit leurs biens au profit du saint-siege, ordonnant au gonfalonnier de l'église de s'en mettre en possession. Outre ceux dont nous avons raconté la fin déplorable, il restoit encore de cette illustre maison Fabio, fils de Paul, Jean Jourdain, seigneur de Bracciano, attaché au service de France, Nicolas, comte de Pétiliane, & Barthélemi l'Alviane au service de la république de Venise. Ces deux derniers furent exemptés de la proscription : la république, à qui ils avoient demandé la permission d'aller défendre leur patrimoine, employa si efficacement sa médiation, que le pape se crut obligé d'y déférer. Le roi de France n'eut pas le même crédit ; César qu'il sommoit inutilement de conduire ses troupes dans le royaume de Naples, demandoit la dépouille de Jean Jourdain, &

venoit de se lier étroitement au parti Espagnol qui commençoit à prendre le dessus.

Ann. 1502.

Causes de rupture dans le royaume de Naples entre les François & les Espagnols.

Guicchardin. Auton. Belcarius. Giannone. Manusc. de Béthune.

Dès qu'il avoit été question de partager le royaume de Naples, on s'étoit apperçu de la négligence ou de la précipitation de ceux qui avoient rédigé le traité. On s'étoit contenté de stipuler en général que la France auroit pour sa part l'Abruzze & la terre de Labour; que la Pouille & la Calabre appartiendroient à l'Espagne. Cette division auroit suffi si chacune de ces provinces eût eu des limites bien marquées, si ces limites n'eussent point varié sous différents regnes, & si ces quatre grandes provinces eussent compris la totalité du royaume. Mais comme les rois précédents, soit pour faciliter la perception des impôts, soit pour récompenser un plus grand nombre de sujets distingués, avoient plusieurs fois morcelé ces provinces, en avoient détaché des portions plus ou moins considérables, selon le degré de confiance ou d'estime qu'ils avoient en ceux à qui ils en confioient l'administration, il étoit arrivé qu'au lieu de quatre grandes provinces on en comptoit alors six. On étoit convenu qu'on partageroit également le produit de la douane des bestiaux qui venoient paître tous les hivers dans les plaines de la Capitanate, parce que ce produit étoit la branche la plus considérable des revenus de la couronne : mais on n'avoit pas daigné spécifier à qui appartiendroit le fond où croissoient ces pâturages, comme si cet objet n'eût pas mérité qu'on s'en occupât : on avoit gardé un silence absolu sur la Basilicate; cependant cette province, quoique peu étendue, étoit peut-être la plus fertile de tout le royaume. On avoit cru apparemment qu'il suffisoit pour étouffer les difficultés qui devoient naître d'une division si imparfaite, de stipuler, comme on avoit fait, que si après le partage une des deux parties se trouvoit lésée, l'autre seroit tenue de lui assigner un dédommagement; mais de quelle nature devoit être ce dédommagement? c'est ce que le traité ne disoit point. D'ailleurs, comment s'assurer que la partie

Ann. 1502. qui se plaindroit seroit bien fondée à se plaindre ? Les hommes sont-ils des juges équitables dans leur propre cause ? A peine un pareil traité auroit-il pu s'exécuter paisiblement, entre deux freres qui auroient eu à partager un commun héritage : à quoi donc devoit-on s'attendre de la part de deux monarques rivaux, qui confioient respectivement leurs droits à des hommes armés & avides de gloire ? Les François qui s'étoient mis les premiers en possession de l'Abruzze & de la Terre de Labour, n'avoient pas manqué de se répandre dans la Capitanate & la Basilicate, sans que Gonsalve, occupé alors du siege de Tarente, & réduit à implorer leur assistance, opposât aucun obstacle à leurs progrès. Maître de cette ville, il porta ses troupes dans les provinces contestées ; il les cantonna dans toutes les places où les François n'avoient point établi de garnison : après cette prise de possession, il envoya signifier au général François qu'il eût à évacuer incessamment des contrées qu'il disoit appartenir au roi d'Espagne son maître. Ce procédé parut d'autant plus étrange, qu'il n'étoit précédé d'aucune explication ; que Gonsalve ne se plaignoit point que la portion de son maître fût d'un moindre produit que celle du roi de France ; & enfin qu'il ne demandoit point les provinces en litige à titre d'indemnité ou de compensation. Nemours qui étoit viceroi de Naples n'y répondit qu'en sommant à son tour Gonsalve, de se renfermer dans les limites de la Pouille & de la Calabre, qui seules valoient mieux que tout le reste du royaume. Les Barons Napolitains & les magistrats des principales villes du royaume, prévoyant que si la guerre venoit à se déclarer, ils seroient pillés & rançonnés par les deux partis, interposerent leur médiation, & en menaçant de se déclarer contre celui qui commettroit les premieres hostilités, ils obtinrent qu'on tiendroit une conférence, où l'on termineroit suivant les formes juridiques cette contestation naissante. Les deux généraux s'y firent accompagner par d'habiles jurisconsultes qui

produisirent des tas de chartres, d'anciens aveux & dénombrements. Comme on n'en pouvoit rien conclure à cause des changements arrivés dans la distribution des provinces, Nemours fit observer que sans s'engager plus avant dans un labirinthe ténébreux, il y avoit un moyen sûr & facile de terminer la contestation, en s'en tenant aux indices que donnoit la nature, & à l'esprit qui avoit dicté le traité de partage: que la Capitanate qui formoit le principal objet de la contestation étoit contiguë dans toute son étendue avec l'Abruzze, au lieu qu'elle étoit séparée de la Pouille par la riviere d'Ofanto: que la Basilicate étoit tellement inséparable de l'Abruzze & de la Terre de Labour, que sans elle la possession de ces deux provinces deviendroit précaire & illusoire, puisqu'il ne tiendroit plus qu'au roi d'Espagne de les affamer en rendant simplement un édit qui défendît la traite des blés: que le traité de partage, ayant pour objet d'établir une parfaite égalité entre les deux rois, c'étoit le violer ouvertement que de prétendre assigner à l'un toutes les terres fertiles, à l'autre des sables & des rochers. Gonsalve répondoit que n'ayant point été appellé au conseil où l'on avoit conclu ce traité, il ne savoit point quelles avoient été les intentions de ceux qui l'avoient rédigé; qu'on l'avoit simplement chargé de le faire exécuter à la lettre; que son maître ayant stipulé pour sa part la Pouille & la Calabre, avoit des droits évidents sur les petites provinces qu'on en avoit démembrées: qu'il lui avoit imposé l'obligation de faire valoir ces droits en le nommant son général: qu'il verseroit pour les défendre jusqu'à la derniere goutte de son sang. Comme les esprits, loin de se rapprocher commençoient à s'aigrir, les barons qui avoient ménagé cette conférence, obtinrent encore qu'on renverroit aux deux monarques la décision de cette affaire, & qu'en attendant les choses resteroient dans l'état où elles se trouvoient. La réponse ne se fit pas attendre; elle fut à-peu-près la même de part & d'autre. Louis & Ferdinand mandoient à leurs

Ann. 1502.

Ann. 1502. généraux qu'ils s'abstinssent de toute voie de fait ; qu'ils transigeâssent à des conditions avantageuses, s'il étoit possible, sinon qu'ils missent leurs droits en sûreté, & qu'ils attendîssent l'occasion de les faire valoir. Les généraux tinrent une nouvelle conférence, où ne trouvant aucun moyen de conciliation, ils convinrent que jusqu'à nouvel ordre, chacune des parties seroit maintenue dans les places dont elle étoit en possession ; mais que pour empêcher que cette possession ne devînt un titre, on graveroit conjointement les armes de France & d'Espagne sur les portes de toutes les places contestées. Ces conditions furent observées par les François ; mais Gonsalve, de quelque condescendance qu'il usât extérieurement pour ne pas se rendre odieux aux barons Napolitains, vouloit la guerre, fondant sa principale espérance sur la mésintelligence qu'il remarquoit entre les principaux officiers François. Louis considérant que des trois officiers généraux qu'il avoit associés au seigneur d'Aubigny, l'un étoit mort & les deux autres absents ; que d'Aubigny lui-même, quelques talents qu'il eût pour le commandement, étoit tourmenté de goutte & souvent forcé de garder la chambre, avoit cru devoir nommer un viceroi ou gouverneur général de cette contrée. Il avoit jetté les yeux sur Louis d'Armagnac, duc de Nemours, fils de Jacques d'Armagnac qui avoit eu la tête tranchée aux halles. Le desir de relever une maison illustre presque éteinte, une sorte de justice, puisque le duc de Nemours étoit neveu par sa mere de ce Charles, dernier rejetton de la maison d'Anjou qui avoit laissé au roi par testament le comté de Provence & le royaume de Naples, avoient décidé Louis à le préférer à tous ceux qui briguoient ce glorieux emploi. Cependant il avoit senti le tort qu'il faisoit à Aubigni, prince du sang d'Ecosse, l'un des plus anciens & des plus illustres généraux qui fussent en Europe : il lui avoit conféré des terres & des seigneuries dans le royaume de Naples, & avoit exigé à ce prix qu'il y restât pour aider

Ann. 1502.

des fauxbourgs les équipages du duc de Nemours. Deux jours après, ils tenterent d'escalader les murs d'Aveline. Enfin Gonsalve voyant que les François étoient par-tout sur leurs gardes, & que ces petites supercheries ne servoient qu'à décréditer ses armes, tenta une entreprise d'éclat. Ayant lié une intelligence avec les habitants de la Tripalde, mécontents de la garnison Françoise qui étoit dans cette ville, il ordonna au capitaine Scalada de s'en approcher avec un corps de trois mille hommes d'infanterie. Cette troupe trouvant une porte ouverte, entra secrétement dans la place, fit main basse sur les François & y resta en garnison.

Conduite de Ferdinand le Catholique.

Auton, manuscrit. Guicchardin. P. Martir.

Le duc de Nemours, en donnant avis à Louis de ce qui venoit de se passer, lui représenta le tort que faisoit à sa réputation & à ses intérêts l'inaction forcée où il retenoit les troupes; il le supplia de vouloir bien le tirer enfin d'une situation si violente. Louis avoit entamé une négociation avec Ferdinand, qui jettant en avant des projets impraticables, ne cherchoit qu'à gagner du temps jusqu'à ce qu'il eût armé contre la France, l'Italie & l'Allemagne. En signant un traité de partage qui ne pouvoit être exécuté, il s'étoit préparé à la guerre & n'avoit pas perdu un instant. Son premier soin avoit été de fortifier la ville de Salces & les autres places du Roussillon qui séparoient la France de l'Espagne. Tranquille de ce côté, il avoit tourné son attention à susciter des ennemis à Louis & à lui dérober des alliés. Ainsi, ayant marié au duc de Savoie Marguerite d'Autriche, fiancée dans son enfance avec Charles VIII, & veuve depuis peu de temps de dom Juan, prince des Asturies, il s'étoit servi habilement du ressentiment de cette princesse pour détacher de la France la maison de Savoie, & pour soulever quelques cantons Suisses limitrophes des Etats de son mari: il s'en étoit servi avec le même succès pour déterminer Maximilien à se montrer en Italie, tandis que par l'entremise de Gonsalve il réveilloit la jalousie des

Vénitiens & animoit l'audace de César Borgia. Il se flattoit que sans se montrer à découvert, il susciteroit une guerre si périlleuse dans le duché de Milan, que les François seroient forcés de rappeller toutes les garnisons qu'ils avoient dans le royaume de Naples. Les mesures étoient bien prises, & cependant elles échouerent. D'un côté la précipitation des Suisses, de l'autre la lenteur de Maximilien avertirent Louis de ce qui se préparoit ; la conduite de Gonsalve & de César Borgia acheva de lui dessiller les yeux : honteux d'avoir été pris pour dupe, il chassa de sa cour les ambassadeurs de Ferdinand, fit saisir les effets des marchands Espagnols qui se trouvoient dans les ports de France : il passa promptement les Alpes pour dissiper par sa présence les projets de ses ennemis, & détachant quatre mille hommes de son armée, il les envoya au duc de Nemours avec ordre d'attaquer Gonsalve & de le chasser du royaume de Naples. Ce coup de vigueur, auquel on ne s'attendoit pas, étourdit Ferdinand & Gonsalve. Ce dernier offrit alors de céder la Capitanate & tout ce que les François pouvoient raisonnablement prétendre ; mais on ne l'écouta plus. Voyant qu'il n'avoit point assez de forces pour tenir la campagne, il jetta des garnisons dans les places maritimes de la Pouille & de la Calabre les plus voisines de la Sicile, & établit son quartier général à Barlette. Les François s'étant emparés en peu de jours de toutes les places que les Espagnols avoient abandonnées, vinrent former le siege de Canose, où Pierre de Navarre & le capitaine Péralte s'étoient enfermés avec douze cents hommes d'infanterie. Ces deux braves guerriers repousserent trois fois les François qui montoient à l'assaut : ils avoient formé le projet de s'ensevelir sous les ruines de la place, si Gonsalve qui ne pouvoit les secourir, ne leur eût mandé de capituler. Les François admirateurs de leur courage, leur permirent de sortir avec tous les honneurs de la guerre : comme il falloit traverser l'armée & qu'on redoutoit la fureur des Suisses

Ann. 1502.

Ann. 1502.

& des Gascons, on leur donna pour ôtages Jeannot d'Arbouville & François de Daillon, seigneur de la Crotte, deux capitaines des gens de pied. Un procédé si généreux fut mal reconnu par Gonsalve: il refusa de rendre les deux ôtages, il menaça même de les faire servir en qualité de forçats sur ses galeres, & vraisemblablement il se fût déshonoré par cette lâcheté, si le capitaine Péralte, après avoir essayé inutilement de l'en détourner, n'eût pris sur lui de les mettre en liberté, au risque d'être mis à leur place. Gonsalve fit charger de fers Péralte & l'auroit fait pendre, s'il n'eût trouvé le secret de s'évader. Il passa au service de France & y persista jusqu'à sa mort.

Blocus de Barlette: conduite de Gonsalve.

Paul Jove. Guicchardin. Auton, manuscr. du cabinet de M. de Foncemagne.

La reddition de Canose permit aux François de s'approcher de Barlette, où Gonsalve avec l'élite de ses troupes se tenoit renfermé: Nemours fit le tour des murailles & l'envoya défier par un héraut. Comme il n'y avoit aucune espérance de l'attirer au combat, on délibéra dans le camp sur le parti qu'on avoit à prendre pour terminer cette guerre. Aubigni, la Palisse & Malherbe étoient d'avis qu'on s'attachât à pousser vivement le siege de Barlette, montrant qu'on avoit assez de troupes pour l'investir, & qu'en cas de besoin, on auroit la facilité d'en tirer de nouvelles tant que le roi séjourneroit en Italie; que les forces ennemies se trouvant concentrées dans un seul point, c'étoit-là qu'on devoit diriger les efforts de l'armée: qu'après la prise de Barlette les autres villes, où se tenoient encore les Espagnols, tomberoient d'elles-mêmes au pouvoir du vainqueur; que les Napolitains à qui, dans l'ame, il étoit assez égal que ce fussent les Espagnols où les François qui les gouvernassent, se déclareroient toujours pour le plus fort, & qu'ainsi on pouvoit en toute sûreté se dispenser d'affoiblir l'armée en établissant des garnisons dans l'intérieur du royaume, ou en formant diverses attaques à la fois. D'autres capitaines s'efforcerent de montrer que l'entreprise qu'on proposoit étoit téméraire & ruineuse: si douze cents fantassins Espagnols,

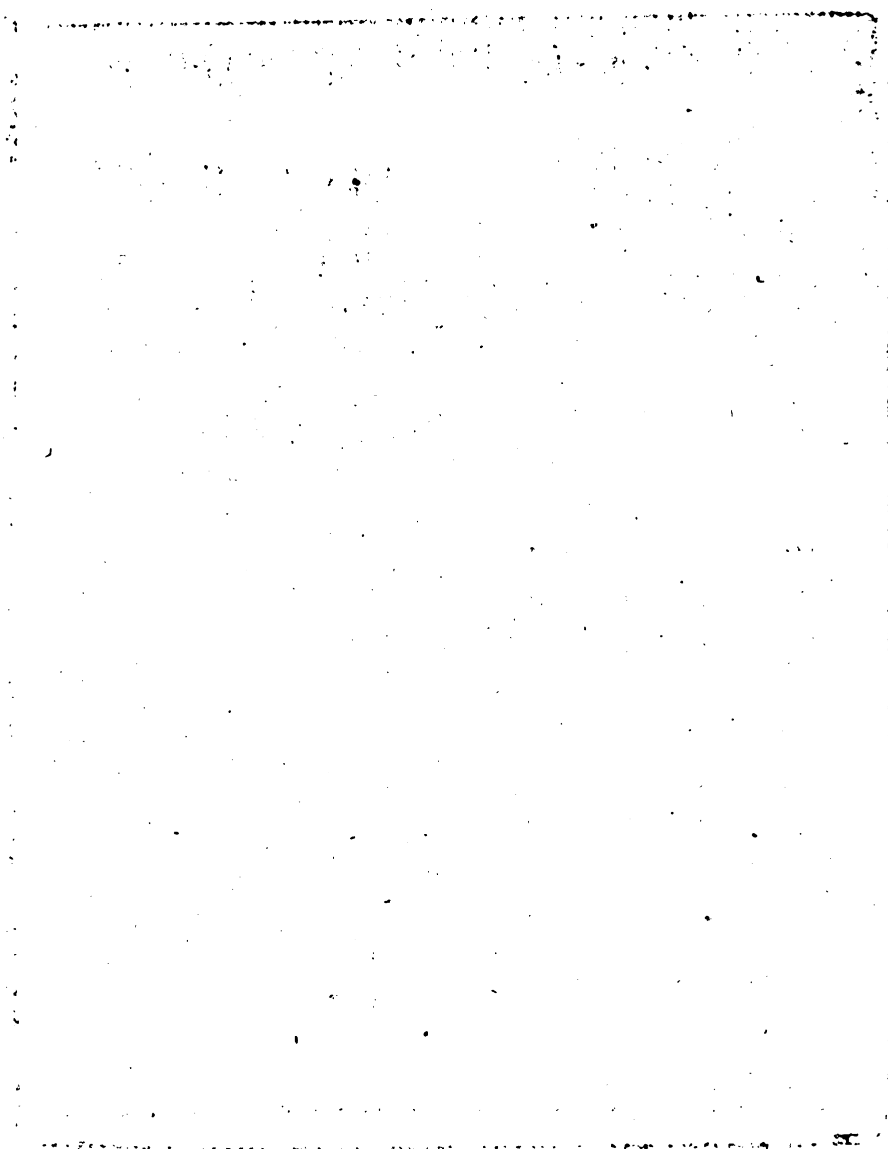
Ann. 1502.

de concert l'armée des Espagnols dans la Calabre. Emanuel Benavide & Hugues de Cardonne qui la commandoient, prirent si bien leurs mesures qu'ils forcerent les François d'en venir aux mains avant la jonction avec les barons. La valeur dans cette occasion ne put suppléer au nombre ni à la discipline : Grigni fut tué sur le champ de bataille : Imbercourt resta prisonnier, le reste fut pris ou dispersé. La nouvelle de cet échec excita les murmures de toute l'armée contre le duc de Nemours : les barons avoient demandé Aubigni pour les commander, & l'on étoit convaincu que ce malheur ne fût point arrivé, si la jalousie du général n'eût exclu de cette commission honorable le seul homme capable de la bien remplir. Nemours, trop fier pour confesser la faute qu'il avoit faite, se chargea lui-même de la réparer ; il marcha peu accompagné du côté de la Calabre, mais bientôt arrêté par des obstacles qu'il n'avoit pas prévus, & considérant que c'étoit une imprudence impardonnable à un général de s'éloigner du gros de son armée, puisqu'il étoit responsable des fautes qui pouvoient se commettre pendant son absence, il revint sur ses pas & laissa enfin partir Aubigni. Celui-ci ne démentit point les espérances des barons Napolitains. Arrivé dans la Calabre, son premier soin fut de rappeller sous ses enseignes les troupes battues & dispersées. Imbercourt son prédécesseur étoit toujours prisonnier ; les ennemis l'avoient mis à une rançon si forte qu'il n'avoit presque aucune espérance de l'acquitter. Aubigni en cette occasion vendit son argenterie, & eut la gloire de lui rendre la liberté. Lorsque toutes ses forces furent rassemblées, il alla chercher les Espagnols, qui n'osant plus l'attendre, se réfugierent dans les places maritimes, où le général François ne put les forcer, parce qu'il n'avoit ni vaisseaux ni canon.

Combat particulier du chevalier Bayard avec Alonze de Sotomaïor.

L'hiver n'avoit pas tellement suspendu les opérations militaires, qu'il ne se livrât encore plusieurs petits combats entre les deux partis. Les François sortoient fréquemment de leurs garnisons pour battre la campa-


PIERRE DU TERRAIL
Chevalier Bayard
Mort dans le Milanés, en Avril 1524. agé de 48 ans.
Paris chez Odieuvre Md d'Estampes, quai de l'Ecole, vis-a-vis la Samarit.e a la belle Image. C.P.R.



gne & intercepter les convois qui venoient dans les villes occupées par les Espagnols : ceux-ci de leur côté n'étoient pas bloqués si étroitement qu'ils ne sortissent de temps en temps, soit pour tenir leurs chevaux en haleine, soit pour enlever quelques prisonniers. Toutes les fois que deux troupes se rencontroient en nombre à-peu-près égal, elles ne manquoient pas d'en venir aux mains. La plus célebre de ces rencontres, soit par les suites qu'elle entraîna, soit par le mérite des combattants, fut celle qui se passa entre le chevalier Bayard & dom Alonze de Sotomaïor. Bayard commandoit dans la ville de Monervine, Sotomaïor dans celle d'Andres qui en est voisine. Animés d'un égal desir de gloire, ils ne tarderent pas à se rencontrer : leurs troupes étoient à-peu-près pareilles : mais la cavalerie Espagnole légérement armée ne put soutenir le choc des lances Françoises Dom Alonze, après s'être donné inutilement beaucoup de peine pour la rallier, fut fait prisonnier & conduit à Monervine. Bayard se contentant de lui faire jurer qu'il ne sortiroit point de la ville sans sa permission, lui laissa sur tout le reste une entiere liberté, l'admit à sa table & tâcha de lui procurer tous les amusements qui dépendoient de lui. La rançon que devoit payer le prisonnier étoit forte, & les Espagnols avoient peu d'argent. Impatient de ne recevoir aucune nouvelle de ses amis, dom Alonze corrompit un Albanois au service de France & tenta de s'évader : mais il avoit affaire à un homme qu'il étoit difficile de surprendre ; il fut atteint & ramené. Quoiqu'il protestât avec serment qu'il n'avoit point eu d'autre intention que de réchauffer par sa présence le zele de ses amis, & de trouver plus promptement sa rançon, Bayard ne se payant point de ces excuses le fit enfermer dans une tour. Au bout de quinze jours la rançon arriva & le prisonnier fut mis en liberté : mais bientôt Bayard fut informé que dom Alonze se plaignoit de lui, tenoit des discours offensants sur son compte & osoit le menacer.

Ann. 1502.

Vie du chevalier Bayard.
Auton, manuscrit.
Brantome.

Ann. 1502.

Craignant que de pareils propos, quoiqu'ils n'eussent aucun fondement raisonnable, ne portassent atteinte à sa réputation, il manda un clerc, car il savoit à peine signer son nom, & se plaignant à son tour de dom Alonze, il le somma dans sa lettre, ou de donner un désaveu formel des discours qu'on lui prêtoit, ou de les soutenir en sa présence les armes à la main. Dom Alonze aussi fier que son adversaire, répondit qu'il n'y avoit personne sous le ciel qui pût le faire dédire de ce qu'il avoit avancé, & accepta le défi. On convint du jour & du lieu; on nomma des juges du champ: ce furent la Palisse du côté des François, & Altemese pour les Espagnols. Bayard parut le premier sur les rangs, armé de toutes pieces & monté sur son cheval de bataille. Alonze qui avoit déja éprouvé la supériorité de son adversaire dans ce genre de combat ne voulut se battre qu'à pied. Bayard pouvoit se retirer; ses amis qui savoient qu'il étoit fort affoibli par une fievre tierce qui le consumoit depuis quatre mois, vouloient qu'il prît ce parti: mais rien ne fut capable d'ébranler sa résolution. Les deux champions se battirent long-temps avec assez d'égalité: à la fin Bayard trouvant son adversaire en défaut, lui enfonça son épée dans la gorge de la longeur de quatre doigts. Alonze qui se sentit mortellement blessé, s'élança sur son adversaire, le saisit au corps & tâcha de le renverser: ils tomberent tous les deux à côté l'un de l'autre. Bayard s'étant promptement relevé porta le poignard sur la visiere du casque de son adversaire: Chevalier, lui cria-t-il, rendez-vous où vous êtes mort. Il ne répondit rien, car déja le sang qui lui tomboit sur la poitrine l'avoit étouffé. Bayard se jettant à genoux, baisa la terre & rendit grace à Dieu de la victoire qu'il venoit de remporter: puis se tournant vers les Espagnols: vous savez, leur dit-il, que la dépouille & les armes de ce vaillant & trop infortuné chevalier m'appartiennent par les loix du combat; je vous les rends: que n'est-il également en mon pouvoir de lui rendre la vie!

Comme

Comme l'éclat qu'on avoit affecté de donner à ce combat tournoit entiérement au désavantage des Espagnols, Gonsalve crut que le seul moyen de le faire oublier étoit d'en engager promptement un autre plus éclatant encore. Il persuada donc à onze des meilleurs cavaliers qu'il eût dans ses troupes, de proposer à un pareil nombre de François de se battre contr'eux sous les murs de Trani, & de choisir pour juges les Vénitiens à qui cette ville appartenoit. Le défi fut accepté, & les combattants se rendirent de part & d'autre au lieu & au jour assignés. Gonsalve avoit indiqué à ses Espagnols un moyen facile de vaincre les François sans danger. Il consistoit à violer en cette occasion les regles de la chevalerie, en dirigeant leurs lances contre les chevaux. Par ce stratagême tous les chevaliers François se trouverent abbattus dès le premier choc, à la réserve de Bayard & de François d'Urfé, seigneur d'Orose. Malgré un avantage si considérable, la victoire resta indécise par l'adresse & le courage invincible de ces deux chevaliers, qui en couvrant leurs compagnons abbattus, & en se retranchant pour ainsi dire derriere les chevaux morts, soutinrent jusqu'à la nuit tous les efforts des assaillants, & rétablirent peu à peu l'égalité. C'étoit déja beaucoup pour des cavaliers Espagnols de s'être trouvés renfermés en champ clos contre un pareil nombre de gendarmes François dont le nom répandoit la terreur, & d'en être sortis sans désavantage : mais cela ne suffisoit point encore à Gonsalve, qui sachant combien la réputation donne de supériorité à la guerre, croyoit devoir tout entreprendre pour diminuer celle de ses ennemis. Il desira donc que les Italiens, à l'exemple des Espagnols, se mesurassent avec les François, & communiqua ses vues à Prosper Colonne qui se chargea de choisir les combattants. L'occasion du défi se présenta naturellement. Un François prisonnier à Barlette, ayant parlé avec peu d'estime de la valeur des hommes d'armes d'Italie, fut repris aigrement par ceux qui l'entendi-

Ann. 1502.

Combat particulier de onze chevaliers Espagnols contre un pareil nombre de François.

Auton, manuscrit.
Belcarius.
Paul Jove.

Entre douze Italiens & douze François.

Ibidem.
Guicchardin.

Ann. 1502.

rent : on promit de lui faire grace de sa rançon, s'il pouvoit engager un certain nombre de ses camarades à se battre en champ clos contre un pareil nombre de ces mêmes gendarmes Italiens qu'il déprimoit si fort. Le défi fut accepté comme on s'y étoit attendu, & l'on dressa les lices. Quoiqu'il ne fût pas impossible, ni peut-être même bien difficile de trouver dans une nation entiere dix ou douze guerriers capables de résister à un pareil nombre de François, les historiens d'Italie conviennent eux-mêmes que Prosper & Gonsalve userent de supercherie en armant leurs champions d'un épieu de fer dont ils leur enseignerent l'usage. Les chevaliers François ayant dès le premier choc renversé une partie de leurs ennemis & brisé leurs lances, mirent l'épée à la main pour terminer le combat : ils se croyoient assurés de la victoire lorsque les Italiens abbattus tirent leurs épieux, & se jettant sous le ventre des chevaux, renversent leurs vainqueurs ; s'élançant ensuite sur eux avant qu'ils fussent relevés, ils leur mettent l'épieu sur la gorge & les forcent de rendre les armes. Le combat dura peu, & ces guerriers jusqu'alors si fiers, après avoir servi à orner le triomphe de leurs vainqueurs, furent obligés de racheter leur liberté.

La renommée, en répandant dans toute l'Italie le succès de ces combats, apprenoit aux peuples que cette gendarmerie Françoise si redoutable jusqu'alors n'étoit point invincible : les généraux François sentirent le tort qu'ils avoient eu de permettre ces combats, ou de n'avoir pas du moins pris toutes les mesures nécessaires pour qu'ils s'accomplissent suivant les regles de la chevalerie. N'ayant aucun moyen de réparer leur honneur, tant que les ennemis se tiendroient renfermés, ils n'oublioient rien pour les attirer en rase campagne : la Palisse qui commandoit dans Rubos, l'un des postes les plus proches de Barlette, rôdoit de nuit & de jour dans les environs. Quelquefois, rassemblant les garnisons voisines, il se présentoit subitement devant une

des portes, & envoyoit des trompettes défier Gonsalve & ses Espagnols : d'autres fois il se plaisoit à faire le tour d'une partie des murailles, avec trente ou quarante hommes seulement, sans que les Espagnols, témoins de ces bravades, pussent obtenir, ni par prieres, ni par menaces, la permission de lui donner la chasse. *Heureux la Palisse*, s'écrioit Mendoze, *que Ferdinand avec toute sa puissance, que Gonsalve avec toute son habileté, me paroissent petits auprès de toi?* Ann. 1502.

Cette activité de la Palisse ne laissoit aux Espagnols aucune communication avec le reste du royaume : la Sicile qui les avoit alimentés étoit épuisée, & ils eussent été forcés de mettre bas les armes, si les Vénitiens n'eussent pris soin de leur fournir des vivres & des munitions. Louis se plaignit de cette contravention aux engagements que la république avoit pris avec lui; le sénat qui ne pouvoit nier des faits publics & avérés, répondit que la république n'étant à bien des égards qu'une société de marchands, étoit régie par des loix favorables au commerce; que plusieurs particuliers ayant des vaisseaux en propre, & exerçant de tout temps le négoce qui convenoit le mieux à leur fortune, avoient apparemment donné lieu aux plaintes que formoit le roi très-chrétien; que le sénat veilleroit à l'avenir avec plus d'attention sur la conduite de ses marchands & arrêteroit, autant qu'il seroit possible, ce trafic frauduleux & clandestin. Quoiqu'on ne pût douter de la connivence du sénat avec l'Espagne, on feignit de se payer de cette excuse, & l'on évita d'entrer dans des éclaircissements qui auroient pu aboutir à une guerre ouverte qu'on étoit bien aise d'éviter dans ces circonstances.

Ann. 1503.

Secours donnés aux Espagnols par les Vénitiens.

Auton, manuscrit.
Seissel.
Guicchardin.

Il étoit bien difficile de réduire par la faim une place maritime, sans une flotte qui la bloquât du côté de la mer comme elle l'étoit déja par terre. Or c'est à quoi l'on n'avoit point encore pourvu. Le peu de vaisseaux qui étoient revenus de la malheureuse expédition de Metelin étoient en mauvais état : tandis qu'on travail-

Ann. 1503.

loit à les réparer, le chevalier Préjan ou Pierre-Jean de Bidoux avec quatre galeres seulement croisoit à la pointe de l'Italie, observant la conduite des Vénitiens & interceptant les convois qui venoient de Sicile. Gonsalve & les Vénitiens que la présence de cette petite escadre gênoit presqu'également, agirent de concert pour s'en délivrer : Gonsalve ramassant tous les vaisseaux qui se trouvoient dans les ports de Sicile, en forma une escadre supérieure pour donner la chasse à Préjean. On avoit prévu qu'il ne manqueroit pas de se réfugier dans un des ports d'une puissance neutre telle que la république de Venise, & ce fut en effet le parti qu'il prit. Pour plus de précaution encore, Préjean avoit envoyé demander au gouverneur Vénitien de la ville d'Otrante, s'il seroit en sûreté dans son port. Aussi en sûreté que dans celui de Marseille, lui avoit répondu ce gouverneur : il y entra donc. Voyant que l'escadre Espagnole le suivoit sans que le gouverneur fit aucune démarche pour le garantir, il demanda au moins la liberté de se mettre en défense & de vendre chérement sa vie : non-content de la lui refuser, le gouverneur dressa sur sa flotte tout le canon de la place & on menaça de le couler à fond au moindre mouvement qu'il feroit : certain qu'il étoit trahi, & qu'on alloit le livrer à ses ennemis, il mit lui-même le feu à ses vaisseaux & se sauva par terre avec une partie de ses équipages.

Premiers exploits de Gonsalve contre les François.

Auton. Guicchardin. Paul Jove. Belcarius. P. Martir.

Gonsalve conserva donc la liberté de tirer des vivres & des munitions par mer : bientôt la fortune lui présenta une occasion de sortir des limites étroites où il étoit resserré du côté de la terre. La compagnie d'Aimar de Prie qui étoit en garnison à Castellanet, l'un des postes les plus éloignés de Barlette, profitant de l'absence de ses commandants, vivoit sans discipline & maltraitoit ses hôtes. Ces malheureux poussés au désespoir s'adresserent aux Espagnols & promirent de leur livrer la place. Au jour & à l'heure convenus les bourgeois ayant pris secrétement les armes, viennent fondre

sur la salle où dînent tranquillement les François, égorgent ceux qui leur résistent, & chargeant les autres de fers, il les livrent aux Espagnols. En voulant réparer cette perte, Nemours en occasionna une nouvelle beaucoup plus considérable encore. Les troupes qui bloquoient Barlette, étoient distribuées en différents postes à une certaine distance les unes des autres, mais à portée de se secourir mutuellement. Nemours en tira une partie pour les conduire promptement à Castellanet & en chasser les Espagnols avant qu'ils pussent s'y fortifier. Envain la Palisse qui étoit dans le poste le plus avancé, lui remontra le danger manifeste auquel il l'exposoit, rien ne put le faire changer de résolution : il se flattoit ou que les Espagnols n'oseroient sortir de Barlette, ou que, s'ils prenoient ce parti, il arriveroit assez à temps pour les atteindre en rase campagne & leur livrer bataille. A peine étoit-il devant Castellanet, que Gonsalve sortant de Barlette à la tête de sa garnison & avec un train considérable d'artillerie, vint au milieu de la nuit foudroyer les murs de Rubos qui tomboient en ruine : en moins de quatre heures il y pratiqua trois breches, dont l'une avoit plus de cent pas de large. La Palisse fit dans cette occasion tout ce qu'on pouvoit attendre d'un chef intelligent & d'un soldat intrépide. Il renversa plusieurs fois les ennemis qui se présentoient en foule, & se fit en quelque sorte un nouveau rempart des corps des Espagnols qui tomboient sous ses coups : mais il ne pouvoit être par-tout à la fois. Tandis qu'il défendoit l'endroit le plus foible, les ennemis s'ouvrant un passage par les deux autres breches, poursuivirent les François jusqu'à la citadelle. La Palisse déja couvert de blessures vouloit s'y retirer, mais il trouva les chemins fermés : s'appuyant donc contre une muraille, & n'ayant plus même la force de se tenir debout, il soutint encore quelque temps seul la foule des ennemis qui l'enveloppoient. Son casque étoit brisé, un soldat d'un coup de pique lui fracassa les os de la tête. Forcé enfin de rendre les

Ann. 1503.

Ann. 1503.

armes, il fut conduit à Gonsalve qui menaça de lui faire souffrir une mort ignominieuse, s'il n'obligeoit sur-le-champ son lieutenant à livrer la citadelle. La Palisse qu'on avoit porté au pied des murailles, ayant fait appeller le lieutenant: *Cornon*, lui dit-il, *Gonsalve que vous voyez menace de m'ôter un reste de vie si vous ne vous rendez promptement. Mon ami, vous devez savoir en quel état est la citadelle: regardez-moi comme un homme déja mort, & si vous avez quelque espoir de tenir jusqu'à l'arrivée du duc de Nemours, faites votre devoir.* Cornon se mit en défense, mais n'ayant ni armes ni munitions, il ne put empêcher que la place ne fût emportée d'assaut. Gonsalve, malgré ses menaces, prit soin de la vie de la Palisse: il le mit entre les mains des plus habiles chirurgiens, qui en peu de temps le guérirent de ses blessures: mais quoique par une convention solennelle, réglée entre les deux généraux au commencement de la campagne, les prisonniers de guerre eussent la liberté de briser leurs fers en payant la somme à laquelle étoit évaluée leur rançon, Gonsalve ne voulut plus entendre parler d'aucune composition: non-content de retenir la Palisse, il fit enchaîner deux à deux tous les hommes d'armes pris avec lui, & les fit enfermer dans des caveaux: les simples soldats réduits à la condition de forçats, furent distribués sur ses galeres.

Après deux pertes si considérables, Nemours n'ayant plus assez de troupes pour bloquer Barlette, auroit dû rappeller Aubigni & ramasser ses quartiers pour n'en former qu'un seul corps d'armée. Une mauvaise honte l'en empêcha: il craignit de recourir à un homme qu'il avoit jusqu'alors pris à tâche d'humilier, & en calculant ses forces, il se crut encore en état de contenir les Espagnols jusqu'à l'arrivée des renforts qu'il attendoit de France.

Ruse de Ferdinand; traité frauduleux de Lion.

Louis avoit déja levé des troupes & faisoit travailler dans les ports de Marseille & de Gênes, à réparer les vieux bâtiments & à en construire de nouveaux. Déja

il s'étoit rendu à Lion pour veiller de plus près à cet embarquement, lorsque Ferdinand, occupé des mêmes soins, & craignant d'être prévenu par un ennemi que la situation de ses Etats & ses richesses mettoient à portée d'user de plus de diligence, chercha un moyen de rallentir cette ardeur & de rendre inutiles tous ces préparatifs. Ce projet étoit devenu difficile depuis que Louis avoit chassé de sa cour les ambassadeurs d'Espagne, & rompu tout commerce avec cette couronne. Il falloit lui députer un homme qu'il ne pût se dispenser d'entendre, & en qui il fût forcé de prendre confiance. La fortune le présentoit à Ferdinand. Il avoit auprès de lui l'archiduc Philippe son gendre, qu'il venoit de faire reconnoître son successeur dans toute l'étendue de la monarchie Espagnole, non par aucun motif d'attachement pour ce jeune prince ni même pour Jeanne sa fille, mais uniquement par complaisance pour la reine Isabelle à laquelle il n'osoit rien refuser. L'archiduc dégoûté des froideurs qu'il avoit à essuyer de son beau-pere, & craignant peut-être que la guerre commencée entre la France & l'Espagne ne s'étendît avec le temps sur les Pays-Bas, eut tant d'impatience de retourner dans ses Etats, qu'il ne voulut pas même attendre les couches de l'archiduchesse sa femme, qu'il avoit amenée avec lui & qui le conjuroit de ne point l'abandonner dans cette circonstance. Ferdinand mettant à profit l'impatience de ce jeune prince, & peut-être bien aise d'avoir trouvé une occasion favorable de perdre son prétendu successeur, le choisit pour être l'instrument de l'insigne trahison qu'il méditoit. Après lui avoir remontré qu'ils n'avoient tous les deux qu'un même intérêt, il le chargea de négocier avec Louis XII un traité dont le jeune Charles de Luxembourg leur commun héritier devoit recueillir tout le fruit. Ce prétendu traité dont nous rapporterons plus bas la substance, étoit fondé sur le mariage déja arrêté du petit Charles avec Claude de France fille unique de Louis XII. Ferdinand, dans les instructions qu'il donnoit à

Ann. 1503.

P. Martir.
Auton.
Seissel.
Heutereus.

Ann. 1503. son gendre, sembloit n'avoir pour but que de sauver son honneur : il le laissoit maître de rédiger les conditions ; il lui donnoit même une pleine autorité pour faire exécuter par lui-même toutes celles dont il seroit convenu : s'il lui associoit deux collegues, c'étoient des hommes d'un rang si bas, qu'ils ne pouvoient passer que pour ses secrétaires ou tout au plus pour ses conseillers. L'archiduc chargé d'une procuration en forme & muni de pleins pouvoirs, crut n'avoir pas plus de précautions à prendre que lorsqu'il avoit déja traversé la France pour se rendre en Espagne : mais son beau-pere lui faisant envisager qu'alors on étoit en paix, au lieu qu'actuellement la guerre étoit ouverte, exigea qu'il envoyât demander un sauf-conduit & des ôtages. Quelque singuliere que parût à la cour de France cette demande de la part d'un vassal, Louis daigna s'y prêter : Réné, duc d'Alençon, Gaston, comte de Foix, Charles de Bourbon-Montpensier, Charles de Bourbon, comte de Vendôme, se rendirent en qualité d'ôtages à Valenciennes, & l'on fit tenir à l'archiduc un sauf-conduit sur la frontiere d'Espagne. Ce prince pour montrer que cette précaution injurieuse ne venoit point de lui, ne fut pas plutot en France, qu'il envoya ordre à ses officiers de ramener les ôtages avant qu'il parût lui-même à la cour du roi son souverain. Il y fut reçu avec tous les honneurs dûs à sa naissance & à son rang. La commission dont il étoit chargé ne pouvoit que le rendre agréable au roi & sur-tout à la reine Anne de Bretagne ; il venoit en apparence pour resserrer les nœuds qui devoient unir les maisons de France & d'Autriche : on établit donc promptement les conférences pour rédiger les articles du traité. Ferdinand mettoit ce temps à profit pour négocier dans les cours de l'Europe & achever ses préparatifs. Lorsque tout fut prêt & que la saison d'agir fut arrivée, il permit à ses plénipotentiaires de conclure ; mais il manda en même-temps à Gonsalve qu'il alloit recevoir des renforts, & qu'il se gardât bien de déférer aux ordres qui pouvoient

pouvoient lui venir de la part de l'archiduc. Le traité fut signé le cinq d'Avril : il portoit en substance, que pour terminer les différents qui s'étoient élevés dans le royaume de Naples entre le roi très-chrétien d'une part, & les rois catholiques de l'autre, on étoit convenu que le roi très-chrétien céderoit dès ce moment à madame Claude sa fille, future épouse de Charles d'Autriche, duc de Luxembourg, la terre de Labour & l'Abruzze avec le titre de reine de Naples ; que les rois catholiques céderoient nuement & sans aucune réserve à ce même Charles, duc de Luxembourg, la Calabre & la Pouille : que par rapport à la Capitanate & à la Basilicate dont la propriété étoit contestée entre les deux couronnes, chacune des deux parties rentreroit en possession des places & des villes qu'elle possédoit avant que la Tripalde eût été envahie à force ouverte par les Espagnols : que pour éviter toute brouillerie à l'avenir & maintenir le royaume en paix jusqu'à l'accomplissement du mariage projetté, les rois catholiques rappelleroient incessamment du royaume de Naples Gonsalve & les garnisons Espagnoles qu'il commandoit, remettant toute la portion du royaume qui leur étoit échue par le premier partage, entre les mains de l'archiduc Philippe pour la tenir & gouverner, soit par lui-même soit par un lieutenant, au nom & comme tuteur du jeune Charles de Luxembourg son fils : que le roi de France, comme tuteur & administrateur des biens de Claude sa fille, conserveroit sous sa main tant la terre de Labour & l'Abbruzze, que les villes de son premier partage dans les provinces contestées : qu'il y nommeroit tel gouverneur & y entretiendroit telles garnisons qu'il lui plairoit. Ann. 1503.

Ce traité étoit tout entier à l'avantage du roi de France, puisque, sous un prétexte honnête, il chassoit du royaume de Naples ses ennemis & ne les remplaçoit que par un prince son vassal, qui n'auroit eu ni la force ni le courage de lui rien contester. D'un autre côté il conservoit la meilleure portion des provinces en

litige, puiſque c'étoit pour en chaſſer les François que Ann. 1503. Gonſalve, tout foible qu'il étoit, avoit cru devoir commencer les hoſtilités. Si le mariage projetté s'accompliſſoit, Louis qui aimoit tendrement ſa fille, étoit bien aiſe de pouvoir lui donner pour dot une couronne : ſi au contraire il venoit à ſe rompre, ſoit par la mort d'un des deux époux, ſoit par quelque autre cauſe, les François, affermis dans leur domination, ſe trouveroient alors plus en état de s'y maintenir & même d'en exclure un prince qu'ils n'y recevoient en un ſens que par grace & à titre précaire. De quelque façon que les choſes tournaſſent, il y avoit beaucoup à gagner pour le roi & rien à perdre. Ainſi de concert avec l'archiduc ſuffiſamment autoriſé par leurs Majeſtés Catholiques, il fit partir des députés pour aller notifier dans le royaume de Naples toutes ces conditions aux deux généraux, & leur enjoindre de s'y conformer. Ces députés paſſerent par Gênes où Louis avoit fait ſes préparatifs de guerre : ils licencierent par ſon ordre un corps de trois mille hommes d'infanterie & trois cents lances prêts à s'embarquer. Louis qui conſervoit encore la ſupériorité dans le royaume de Naples & qui croyoit la guerre finie, étoit bien aiſe d'épargner de bonne heure à ſes ſujets les frais d'une nouvelle armée. Nemours auquel les députés s'adreſſerent en arrivant, déclara qu'il ſe conformeroit aux ordres qu'on lui notifioit ; mais Gonſalve qu'on ſembloit tirer d'une longue priſon, ſe montra moins docile : il déclara qu'il honoroit l'archiduc, mais qu'il ne prenoit des ordres que de leurs Majeſtés Catholiques ; que chargé du commandement de leur armée, il ne perdroit aucune occaſion de revendiquer leurs droits, juſqu'à ce qu'ils lui euſſent fait connoître directement leurs volontés. Il fallut revenir en France, enſuite partir pour l'Eſpagne & ſolliciter une réponſe poſitive de Ferdinand, qui changeant ſouvent de place & prétextant toujours des affaires urgentes, tint long-temps les députés à ſa ſuite. Cependant on ne tarda pas à

recevoir des avis de ce qui se passoit : tandis qu'on célébroit par des fêtes publiques le retour de la paix, un courier arrivé de Marseille rapporta qu'on avoit vu passer à la hauteur de ce port une escadre Espagnole qui faisoit voile vers Naples : un autre courier arrivé d'Allemagne vint annoncer que deux mille lansquenets levés dans les Etats héréditaires de la maison d'Autriche, s'étoient embarqués au port de Trieste & traversoient le golfe Adriatique. L'archiduc, à qui Louis communiqua ces nouvelles, parut d'abord n'en rien croire, & dit qu'il falloit attendre une réponse d'Espagne ; mais quelque fermeté qu'il affectât, il ne put soutenir long-temps un rôle si pénible : soit que l'inquiétude mortelle dont il étoit agité eût dérangé sa santé, soit qu'il ne cherchât qu'à exciter la pitié, il se mit au lit & ne se montra plus en public. La réponse qu'on attendoit d'Espagne arriva enfin : elle étoit accablante. On y reprochoit à l'archiduc, ou de s'être laissé mener comme un enfant par le conseil de Louis, ou d'avoir eu la coupable pensée de dépouiller de leur vivant un beau-pere & une belle-mere pour acheter l'alliance du roi de France : de n'avoir eu aucune déférence aux justes représentations des deux ministres qu'on lui avoit donnés pour collegues, & d'avoir sur tous les points outrepassé ses pouvoirs. Honteux, déshonoré, & pour comble de malheur, exposé à devenir la victime d'une perfidie dont il s'étoit rendu l'instrument, l'archiduc osant à peine lever les yeux, raconta les instances que lui avoit faites son beau-pere pour l'engager à se charger de cette négociation : il produisit ses instructions, & supplia le roi d'examiner lui-même s'il y avoit contrevenu en aucun point : il implora sa justice & sa clémence, demandant que du moins il lui fût permis de faire encore une tentative pour rappeller ses parents à des sentiments d'humanité, promettant de ne point sortir du royaume qu'il n'eût obtenu une pleine satisfaction. Louis offensé que l'archiduc pût le soupçonner d'une lâche vengeance, répondit qu'il ne

Ann. 1503.

punissoit point l'innocent pour le coupable : que l'archiduc étoit venu dans ses Etats sur la foi du serment, qu'il pouvoit y séjourner, ou s'en retirer en toute liberté s'il le jugeoit à propos : *J'aime mieux*, ajouta-t-il, *perdre, s'il le faut, un royaume, dont la perte après tout peut être réparée, que de perdre l'honneur qui ne se répare point.* Quelques jours après, l'archiduc partit avec l'agrément du roi, pour aller visiter la duchesse de Savoie sa sœur qui étoit à Bourg-en-Bresse : il s'y fit porter en litiere ; mais à peine y étoit-il arrivé, que recouvrant sa santé & oubliant la parole qu'il avoit donnée de rester en France, il prit la route de la Franche-Comté, traversa le Rhin pour conférer avec l'empereur son pere, & retourna dans les Pays-Bas.

Ann. 1503.

Irruption des Suisses.

Guicchardin. Auton. Belcarius.

Si Louis n'eût eu à s'occuper que des affaires du royaume de Naples, le mal n'eût point été sans remede. Les troupes qu'il tenoit dans le Milanès eussent pu en peu de temps s'y rendre & y rétablir l'égalité : mais Ferdinand avoit eu le secret de mettre dans ses intérêts toutes les cours d'Italie. Il promettoit aux Vénitiens, qui tenoient déja quatre places maritimes dans la Pouille, de leur abandonner toute cette grande province pour prix des services qu'ils lui rendroient : il offroit au pape & à César Borgia les villes de Sienne, de Pise & de Bologne : enfin il s'engageoit auprès des Suisses à obtenir de l'empereur une cession pleine & absolue, non-seulement du Comté de Bellinzone qu'ils avoient déja enlevé à la France ; mais de toutes les places du Milanès dont ils pourroient se mettre en possession. Les Vénitiens le favorisoient ouvertement, non dans l'espérance de lui voir accomplir ses promesses ; mais parce qu'ils jugeoient qu'il étoit de l'intérêt de la république d'abbattre la trop grande puissance des François en Italie. Le pape & son fils, offensés de la protection que la France accordoit à Jean-Jourdain des Ursins, qu'il leur avoit plû de comprendre dans l'arrêt de proscription prononcé contre toute sa maison, se livrerent sans peine à de si flatteuses

espérances, & eurent recours à une manœuvre qui contribua plus à ruiner l'armée Françoise que les armes des Espagnols, ainsi que nous le rapporterons dans la suite. Enfin, les Suisses leverent l'étendard & vinrent au nombre de quinze mille combattants assaillir la forteresse de Locarna & la Murata, qui fermoient l'entrée du duché de Milan du côté du lac Majeur. Chaumont, rassemblant promptement ses garnisons, alla se poster sur les bords de ce lac, & n'osant s'enfermer avec sa cavalerie dans les défilés où se tenoient les Suisses, il ne s'attacha qu'à couler à fond toutes les barques qui leur portoient des vivres, convaincu qu'il les réduiroit bientôt par la famine à se présenter dans la plaine où il pourroit les combattre avec avantage, ou bien à reprendre honteusement le chemin de leur patrie. Ce moyen lui réussit : des compagnies entieres pressées par la disette abandonnerent le siege : le reste de l'armée n'auroit pas tardé à suivre cet exemple, si Louis considérant qu'il auroit besoin du secours des Suisses dans la guerre de Naples, & voulant se réconcilier sincérement avec eux, n'eût pris enfin le parti de leur faire une cession entiere & absolue du comté de Bellinzone, & de leur accorder dans toute l'étendue du duché de Milan les mêmes privileges dont ils jouissoient du temps des anciens ducs. L'acte fut rédigé par Mathieu Schinner, évêque de Sion & prince d'une partie du Valais, Voltric d'Altesaxe & George de Supersaxe au nom des cantons ; & par Antoine de Bessai, baillif de Dijon, au nom du roi de France. Ann. 1503.

Bataille de Seminare : prison de Aubigni.

Mariana. Guicchardin. P. Martir. Auton, manuscrit.

Tandis qu'on transigeoit avec les Suisses, à de honteuses conditions, les Espagnols débarquoient tranquillement à l'extrémité de la Calabre où Aubigni n'avoit encore pu pénétrer. Ce général prévoyant qu'il alloit avoir sur les bras une armée trois fois plus forte que la sienne, envoya demander des secours au duc de Nemours, qui, se trouvant dans le même embarras depuis l'arrivée des lansquenets à Barlette, ne put lui fournir qu'une compagnie de soixante archers. Forcé

Ann. 1503. de faire tête à l'ennemi avec des forces si inférieures, n'ayant même aucun asyle en cas de malheur, parce qu'aucune des places de la Calabre n'étoit en état de défense, il forma un camp volant, & ne se proposa plus que de disputer aux ennemis le passage des rivieres, & de leur enlever des quartiers si l'occasion s'en présentoit. Dans ce dessein il s'approcha de Gioia, à trois milles de Seminare, & se retrancha sur une rive escarpée du Marro. Les Espagnols n'osant hazarder le passage en présence de l'ennemi, diviserent leur armée: pendant que Benavide avec l'avant-garde amusoit Aubigni, Andrada & Hugues de Cardonne, qui conduisoient l'arriere-garde & le corps de bataille, traverserent la riviere près de Seminare. Aubigni en ayant été informé vole de ce côté, espérant de les surprendre en désordre, mais ils avoient eu le temps de se ranger en bataille: cependant il n'y avoit point à balancer, car s'il eût attendu que Benavide passât de son côté, il se seroit trouvé enveloppé de toutes parts. Rangeant donc sa troupe en bataille, il marcha fiérement à l'ennemi. La gendarmerie Françoise, quoique déja fatiguée de la course qu'elle venoit de faire, culbuta la cavalerie Espagnole; mais ayant elle-même rompu ses rangs & se trouvant pressée, tant par l'infanterie que par un corps de cavalerie légere qui n'avoit point encore combattu, elle ne put parvenir à se former. Aubigni, voyant que tout étoit perdu, se fit jour à la tête de quelques cavaliers & se retira dans la forteresse d'Angitola, où il fut assiégé & forcé de se rendre lorsque les vivres lui manquerent entiérement. Ainsi ce général, dont la réputation égaloit celles des plus illustres guerriers de son siecle, vit flétrir ses lauriers dans ces mêmes plaines de Seminare qui avoient été deux fois le théâtre de sa gloire. Imbercourt, Malherbe, Jean Stuart, duc d'Albanie, & tous les autres capitaines qui n'étoient pas morts sur le champ de bataille resterent prisonniers avec lui.

Nemours fut bientôt informé d'une si triste nouvel-

le ; il sentit combien il étoit important d'empécher qu'elle ne parvînt à Barlette, & il fit si bien garder les avenues, que Gonsalve, pressé par la disette, sortit de cette ville sans se douter de ce qui s'étoit passé : il marcha vers Cerignole ; mais trouvant cette ville occupée par un détachement de François, & soupçonnant qu'il étoit suivi par le gros de leur armée, il s'avança plus avant & alla asseoir son camp sur un côteau voisin planté de vignes. Les propriétaires de ces vignes avoient commencé à creuser tout autour un large fossé : Gonsalve ordonna à ses soldats de l'achever, & de former avec la terre qu'ils en tireroient une sorte de parapet qu'il fit palissader de pieux & sur lequel il plaça son artillerie. Ce travail étoit achevé lorsque les François arriverent. Les principaux capitaines tinrent conseil. Louis d'Ars remontra que le jour étoit déja avancé ; que les soldats épuisés par une marche forcée avoient besoin de reprendre des forces ; qu'il y auroit de la témérité à entreprendre d'attaquer un poste qu'on ne connoissoit point, & conclut à remettre cette attaque au lendemain. Yves d'Alegre combattit cet avis en montrant que le terrein où l'on prétendoit faire reposer l'armée ne fournissoit point d'eau ; qu'il étoit tellement découvert qu'il laissoit la facilité aux ennemis de venir égorger une partie de l'armée si on se livroit au sommeil : qu'ils ne manqueroient pas du moins de profiter de tout le temps qu'on leur laisseroit pour se fortifier de plus en plus dans leur poste, d'où l'on courroit risque de ne pouvoir les déloger. Nemours, quoique naturellement fougueux, penchoit dans cette occasion pour l'avis de Louis d'Ars : il fit observer que si l'on manquoit d'eau dans la plaine, les ennemis ne devoient pas en avoir davantage sur le côteau ; qu'on étoit assuré qu'ils n'avoient point de vivres, & qu'ainsi on ne devoit pas craindre qu'ils fussent tentés d'y faire un long séjour ; qu'ils ne pouvoient se retirer sans descendre dans la plaine, où il seroit facile de les atteindre. Ces raisons étoient décisives ; mais Alegre se sen-

Ann. 1503.

Déroute de Cerignole : mort du duc de Nemours.

Ibidem.
Brantome.

Ann. 1503.

tant appuyé du plus grand nombre des officiers & surtout des Suisses, qui menaçoient de se séparer de l'armée si on ne les menoit sur-le-champ à l'ennemi, revint à la charge & s'oublia au point qu'il osa taxer le général de lâcheté. Nemours, mettant la main sur la garde de son épée, & sautant de son siege, alloit venger cruellement cette offense, si Louis d'Ars ne l'eût saisi entre ses bras & ramené à sa place : *Puisqu'on m'y force*, dit-il, *marchons au combat ; on m'y verra tel que je me suis toujours montré, & non tel qu'on voudroit me dépeindre ; mais j'ai bien peur que ce brave qui parle si haut, ne se fie plus à la vîtesse de son cheval qu'au fer de sa lance.* On commença par des décharges d'artillerie : celle des François ne pouvoit endommager les ennemis qui étoient dans un poste élevé & couverts par un parapet, au lieu que le canon Espagnol, plongeant sur le camp des François, enlevoit des files entieres : les Suisses se jetterent promptement dans le fossé, & arrachant les palissades, tâchoient de frayer un chemin à la gendarmerie ; mais la terre fraîchement remuée, s'éboulant sous les pieds des chevaux, occasionnoit des chûtes & ne laissoit aucun espoir de franchir le petit espace qui séparoit les combattants. Nemours, après plusieurs tentatives inutiles, longeoit le fossé à la tête de l'avant-garde, lorsqu'il fut atteint d'une balle de mousquet qui le fit tomber mort sur le champ de bataille. La nouvelle qui s'en répandit bientôt, jetta la consternation dans tous les rangs : Gonsalve s'appercevant que l'ardeur des François se rallentissoit, fit sortir ses Espagnols & acheva la déroute. L'obscurité de la nuit arrêta le carnage & empêcha que l'armée entiere ne fût détruite : le désordre & la confusion étoient extrêmes ; aucun point de ralliement, personne qui se chargeât de faire la retraite : les capitaines séparés de leur compagnie ne pouvoient se faire entendre, ni rappeller les soldats à leurs enseignes ; chacun ne songeoit qu'à fuir sans savoir de quel côté il tournoit ses pas. Louis d'Ars, qui avoit perdu son

cheval

cheval dans la mêlée, rassemblant autour de lui ce qu'il put de soldats, reprit la route par laquelle l'armée étoit arrivée, & alla se renfermer à Venouse. Yves d'Alegre à la tête de l'arriere-garde qui n'avoit point combattu se retira d'abord à Melphe, ensuite à Tripalde où il séjourna huit jours pour donner le temps aux compagnies dispersées çà & là de venir le joindre. Il prit ensuite la route de Naples dans le dessein de se renfermer dans cette capitale, & d'y attendre des secours qui devoient incessamment arriver : de nouvelles réflexions lui firent abandonner ce projet : il n'y avoit aucuns magasins dans cette grande ville, & les troupes qu'il avoit avec lui étoient en trop petit nombre pour contenir les bourgeois menacés d'une disette, & résister en même-temps à l'armée ennemie qui ne manqueroit pas de le suivre : il tourna donc vers Capoue ; en arrivant il trouva les portes fermées & les bourgeois sous les armes. Il eût été trop dangereux d'entreprendre de les forcer : d'ailleurs, cet asyle présentoit les mêmes inconvéniens que Naples : Capoue n'étoit pas mieux approvisionné. Cet inconvénient général venoit en partie de l'avarice & de l'inconsidération des trésoriers, & en partie de la perfidie & de la méhanceté du pape. Les trésoriers voyant que le bled étoit cher dans le royaume, avoient fait tous leurs achats à Rome & dans les autres villes du territoire de l'église, sans examiner s'il étoit prudent de commettre le salut de l'armée à la foi d'un allié si justement suspect. Le pape, qui avoit pris des engagements secrets avec Ferdinand, se fit présenter des mémoires par le préfet de Rome, dans lesquels on lui représentoit le danger où étoient ses sujets de mourir de faim si l'on permettoit aux François d'enlever leurs bleds ; & en conséquence il avoit fait saisir tous leurs magasins. Voilà ce qui avoit empêché Nemours & Aubigni de se renfermer dans quelque place forte, & d'y attendre les secours qu'on leur promettoit, ce qui les avoit décidés à se battre avec des forces inégales plutôt que de périr de faim

Ann. 1503.

ou de se rendre sans combat : ce qui forçoit Alegre à s'éloigner de la capitale, à passer le Garillan & à se réfugier à Gaete, où il ne pouvoit manquer de recevoir de prompts secours.

Ann. 1503.

Prise de Naples & des deux châteaux par les Espagnols.

P. Martir. Mariana. Auton, manuscrit. Guicchardin.

Gonsalve ayant rendu les derniers devoirs au duc de Nemours, crut que le moyen le plus sûr d'affermir ses conquêtes étoit de gagner l'affection des barons Napolitains qui avoient pris parti pour les François. S'étant donc approché de Melphe, il fit offrir à Trojan Caraccioli, à qui cette place appartenoit, non-seulement une amnistie ; mais même des honneurs distingués, s'il vouloit s'attacher à l'Espagne. *Dites au seigneur Gonsalve*, répondit ce généreux baron, *que son estime me flatte infiniment ; mais que je m'en rendrois indigne, si après avoir été ami des François dans la prospérité, je leur tournois le dos avec la fortune.*

Trop foible pour soutenir un siege, il sortit de Melphe pendant la nuit, & alla par des sentiers détournés se joindre au brave Louis d'Ars dans la ville de Venouze. Gonsalve ayant reçu le serment des habitants de Melphe, prit la route de Naples : les bourgeois, selon leur usage, allerent lui présenter les clefs de la ville, & le reçurent comme un libérateur. Mais c'étoit peu d'être maître de la ville si on ne l'étoit des châteaux ; les François s'y étoient retirés. Comme ils ne manquoient point de munitions, & que d'ailleurs ils pouvoient toujours en recevoir par mer, il n'y avoit presqu'aucune espérance de les en chasser, tant que l'on s'en tiendroit aux moyens connus & ordinaires : mais la fortune qui sembloit alors d'intelligence avec les Espagnols, leur avoit fourni un nouvel art de destruction, d'autant plus efficace, que n'étant encore connu que d'un seul homme, on n'avoit rien imaginé pour s'en garantir. Je parle de l'art des mines tel qu'il se pratique aujourd'hui par le moyen de la poudre à canon. Pierre Navarre qui seul le possédoit, n'en peut cependant être regardé comme le premier inventeur. Servant en qualité d'aventurier ou de simple soldat dans une guerre

que les Génois faisoient aux Florentins, en 1487, il fut témoin de l'essai qu'en fit au siege de Serezanelle un officier Génois dont l'histoire n'a pas conservé le nom. Cet essai n'ayant pas réussi, ne fixa point l'attention publique, & le secret eût été perdu si Navarre, que la curiosité avoit engagé à suivre ce procédé de plus près, & qui avoit reconnu dans la fouille les défauts qui avoient nui à l'exécution, n'eût senti dès-lors tout le parti qu'on pouvoit tirer d'une pareille découverte. Se trouvant chargé par Gonsalve de diriger les opérations du siege du Château-neuf, il fit usage de son secret & fit voler en l'air une partie des murailles avec un horrible fracas : les François bien qu'effrayés de ce prodige, coururent à la breche & continrent quelque temps les ennemis : mais comme ils étoient en petit nombre, ils furent enfoncés & passés au fil de l'épée. Le sort déplorable de cette garnison ne fut point capable d'intimider celle du château de l'Œuf, elle ne répondit que par un généreux mépris à toutes les menaces que lui fit Gonsalve : la situation de ce château sur un rocher au milieu de la mer sembloit devoir le mettre à couvert de la funeste invention qui venoit de renverser le Château-neuf. Pierre Navarre ayant fait fabriquer quelques barques couvertes, attacha pendant la nuit des mineurs au pied du rocher, & étant parvenu à y pratiquer une ouverture assez profonde sans que la garnison s'en apperçût, il la remplit de poudre & fit sauter une des tours avec tous ceux qui la défendoient. Les Espagnols profitant de la désolation & de l'effroi que ce spectacle venoit de produire sur le reste de la garnison, livrerent l'assaut & emporterent la place. Deux jours après, parut à la hauteur de Naples une escadre Françoise composée de six gros navires & d'un grand nombre d'autres bâtiments : elle étoit chargée de vivres, d'armes & de munitions de guerre, qu'elle devoit déposer dans les deux châteaux. Préjean qui la commandoit, voyant qu'on ne répondoit point à ses signaux, & ayant bientôt appris qu'il arrivoit trop

Ann. 1503.

Ann. 1503.

tard, s'éloigna de ces parages & alla débarquer au port de Gaete. Ce secours venoit à propos. Gonsalve déja maître de presque toutes les places du royaume, rassembloit ses troupes & avoit fait toutes ses dispositions pour venir chasser les François de ce dernier asyle.

Les François assiégés dans Gaete.

Guicchardin. Belcarius. Mariana.

La ville de Gaete est située sur une langue de terre qui s'élargit insensiblement en s'avançant dans la mer. Du côté de la terre elle est dominée par le Mont Orland, qui semble destiné à lui servir de boulevard. Alegre sentant l'importance de ce poste, s'y étoit retranché avec une partie de ses troupes, & y avoit élevé à la hâte quelques forts de terre. Gonsalve n'ayant pu l'en déloger, avoit placé son camp dans un des fauxbourgs de la ville, tandis qu'une escadre de dix-huit galeres, sous la conduite de Raimond de Cardonne, bloquoit le port. Après avoir ruiné une partie des fortifications & avoir livré deux assauts très-meurtriers à la place, il se disposoit à faire un dernier effort lorsque l'arrivée d'une nouvelle flotte Françoise, plus nombreuse que les précédentes & chargée de quatre mille hommes de débarquement, renversa tous ses projets. Cardonne laissa libre l'entrée de port, & alla se réfugier sous le canon de Naples. Gonsalve qui avoit perdu dans les deux assauts précédents près de douze cents hommes & quelques-uns de ses meilleurs officiers, abandonna ses lignes & se contenta d'établir de fortes garnisons dans les postes les plus voisins, espérant que les François, renfermés dans un petit coin de terre & dégoûtés des fatigues & de la dépense qu'il faudroit faire pour s'y maintenir, prendroient tôt ou tard le parti de l'abandonner.

Efforts extraordinaires de Louis sans aucun succès.

P. Martir. Auton. D. Vaissette. Manus. de Fontanieu. St-Gelais.

Louis faisoit alors des préparatifs capables d'accabler son ennemi, s'ils eussent été mieux dirigés. Osant déclarer à ses peuples la maniere indigne dont il avoit été trompé, il envoya demander aux principales villes du royaume un *emprunt* ou don gratuit, car ces deux mots étoient encore synonimes, & il fut si puissamment secondé par ses sujets, qu'en peu de temps il se trouva

en état de mettre fur pied quatre ou cinq armées à la fois. La premiere compofée de Gafcons & commandée par Alain d'Albret, reçut ordre de pénétrer en Efpagne du côté de Fontarabie. La feconde, aux ordres du Maréchal de Rieux, fut deftinée à revendiquer les droits de la France fur le Rouffillon : la troifieme, plus forte que les deux autres enfemble & commandée par Louis de la Trémouille, dut traverfer l'Italie, recueillir les débris de l'armée du duc de Nemours & marcher droit à Naples, tandis que deux efcadres fortant en même-temps des ports de Gênes & de Marfeille iroient infefter, l'une les côtes de l'Italie foumifes aux Efpagnols, l'autre celles de la Catalogne & du royaume de Valence. Ce projet avoit quelque chofe de grand qui fafcina les yeux du roi, & l'empêcha fans doute d'appercevoir les inconvénients qui devoient le faire rejetter. En formant un fi grand nombre d'attaques & en éparpillant ainfi fes forces, ne s'expofoit-il pas à ne frapper en aucun endroit un coup décifif? N'étoit-ce pas agir contre les regles de la prudence, que de compliquer un fi grand nombre d'opérations, car pouvoit-on fe flatter de réuffir par-tout; & fi l'une venoit à manquer, n'entraînoit-elle pas la ruine de toutes les autres? Le fire d'Albret qui devoit agir le premier, & qui pour mieux montrer fon zele n'avoit gueres compofé fon armée que de fes fujets & de fes vaffaux, crut qu'il étoit de fon intérêt de ménager Ferdinand. Outre les anciennes liaifons qu'il avoit toujours entretenues avec ce prince, il craignoit d'impliquer dans cette querelle le roi de Navarre fon fils, prince foible & mal affermi dans fes Etats, qui avoit tout à craindre d'un voifin tel que Ferdinand. Il conduifit l'armée par des chemins fi efcarpés & fi rudes, il prit fi peu de foin des fubfiftances, qu'elle fe trouva entiérement ruinée avant que d'avoir atteint la frontiere. Ann. 1503.

Le maréchal de Rieux pénétra dans le Rouffillon avec une armée de vingt mille hommes & vint mettre

le ſiege devant la ville de Salces : cette place avoit été
Ann. 1503. emportée d'aſſaut ſous le regne de Charles VIII avec beaucoup moins de monde ; mais les circonſtances étoient bien différentes. Saint-André qui la prit alors, commandoit un corps de troupes aguerries & diſciplinées, au lieu que l'armée que conduiſoit le maréchal, ſi l'on en excepte les deux cents gentilshommes de la maiſon du roi, les cinquante de celle de la reine, deux ou trois compagnies d'ordonnance & trois mille lanſquenets que commandoit Guillaume de la Mark, n'étoit compoſée que de l'arriere-ban du royaume & des milices bourgeoiſes de preſque toutes les villes du Languedoc. La place d'ailleurs n'étoit plus en un ſens la même. Ferdinand prévoyant de bonne heure à quoi aboutiroit le traité de partage qu'il avoit fait avec la France, avoit chargé Pierre Navarre de ſe tranſporter ſur les lieux, de ceindre la ville d'un nouveau mur & de ne rien épargner pour la rendre inexpugnable. Lorſque la guerre fut déclarée entre les deux nations, Ferdinand avoit chargé celui de ſes officiers en qui il avoit le plus de confiance de viſiter la place, de choiſir ſur toutes les troupes telle garniſon qu'il voudroit y loger, de prendre autant de proviſions qu'il le jugeroit à propos, en ſe chargeant ſur ſa tête de la défendre une année entiere contre quelqu'armée que ce fût. Le maréchal de Rieux ne tarda pas à reconnoître que les murs étoient à l'épreuve du canon : ſans ſe laiſſer rebuter par les difficultés, il environna la place des tranchées, il prit ſi bien toutes ſes précautions, & contint l'armée ſous une ſi ſévere diſcipline, que peut-être eût-il triomphé de toutes les précautions de Ferdinand, ſi une fievre lente, jointe aux autres infirmités de la vieilleſſe, ne l'eût forcé de dépoſer le commandement entre les mains de François d'Orléans, comte de Dunois. Le ſiege duroit depuis un mois & la garniſon étoit fort affoiblie, lorſque Ferdinand qui s'étoit déja fait précéder par le duc d'Albe, ramaſſant toutes les milices d'Eſpagne, vint inveſtir les lignes des François avec

une armée de plus de quarante mille combattants. Il ne fallut plus songer qu'à la retraite : quelque périlleuse qu'elle fût en présence d'une armée si supérieure, elle se fit avec tant d'ordre, que les Espagnols n'oserent en venir aux mains. L'armée se réfugia sous le canon de Narbonne, abandonnant à l'ennemi, Leucate, Palme, Sigean, & un grand nombre de villages, dont les habitants eurent le temps de s'enfuir, emportant avec eux leurs effets les plus précieux. Les Espagnols y mirent le feu, parce qu'ils ne se crurent pas en état de les conserver. Ann. 1503.

La flotte qu'on avoit envoyée sur les côtes de Catalogne & de Valence ne réussit pas mieux : accueillie d'une furieuse tempête, elle fut entiérement dispersée ; plusieurs vaisseaux échouerent ; les autres furent si maltraités, qu'on eut beaucoup de peine à les ramener dans le port de Marseille.

Louis, dégoûté d'un plan trop vaste & qu'il ne pouvoit plus soutenir sans écraser ses sujets, permit à dom Frédéric, ancien roi de Naples, d'interposer sa médiation auprès du roi d'Espagne son parent pour établir une trêve entre les deux couronnes, & autorisa le comte de Dunois à la conclure. Ferdinand, trop sage pour se laisser aveugler par une prospérité inattendue, & craignant de se trouver exposé une seconde fois à un pareil orage, reçut avec joie la proposition, & donna, de son côté, de pleins pouvoirs au duc d'Albe son général. La trêve fut conclue pour cinq mois & ensuite prorogée pour trois ans entre les deux couronnes, mais pour leurs Etats héréditaires seulement & sans y comprendre l'Italie & les mers qui l'environnent, où les deux nations continueroient de se battre jusqu'à ce qu'on pût parvenir à un traité de partage moins vague & plus équitable que les précédents. On convint encore que pour parvenir à ce but si desiré, les deux rois jouiroient du droit de s'envoyer respectivement des ambassadeurs. C'étoit une nouvelle ruse de Ferdinand qui, ne se croyant point

Ann. 1503.

lié par ses serments, & voyant au contraire avec quelle scrupuleuse exactitude Louis observoit les siens, jugeoit bien qu'il n'y avoit qu'à gagner pour lui en négociant toujours.

Démêlés avec le pape & César Borgia: mort d'Alexandre VI.

Thomasi. Guicchardin. P. Martir. Auton. Manuscr. de Bethune.

La Trémouille s'étoit mis en marche pour se rendre dans le royaume de Naples; l'armée qu'il conduisoit, en y comprenant les secours des alliés, devoit être de douze cents lances & de douze mille hommes d'infanterie, dont six mille Normands & six mille Suisses; mais ces derniers, quoique réconciliés en apparence avec la France, avoient bien perdu de leur attachement pour cette couronne: au lieu de six ou huit mille hommes qu'on leur demandoit, on n'en put obtenir que deux, encore ces deux mille hommes marcherent-ils avec tant de lenteur & de si mauvaise grace, que peut-être eût-on mieux fait de s'en passer. Les Florentins, Bentivoglio, le duc de Ferrare & le marquis de Mantoue, remplirent mieux les engagements qu'ils avoient pris avec la France: l'armée approchoit des terres de l'Eglise sans qu'on sût encore quel parti prendroient le pape & César Borgia: en protestant qu'ils étoient inviolablement attachés aux intérêts du monarque, ils se plaignoient amérement de la protection qu'il accordoit à Jean-Jourdain des Ursins leur ennemi. Quelque odieuse que fût la persécution qu'ils avoient suscitée à ce seigneur, quelque honte qu'il y eût à sacrifier un fidele allié, Louis, sollicité par son premier ministre, consentit à leur donner une entiere satisfaction à cet égard: il promit à Jean-Jourdain un établissement honorable dans ses Etats, & obtint qu'il leur cédât la ville de Bracciano où il étoit assiégé. On s'attendoit qu'un pareil service les rameneroit à leurs premiers engagements; mais comme leur haine contre les Ursins n'étoit qu'un prétexte dont ils s'étoient servi pour autoriser leurs engagements avec l'Espagne, ils continuerent à donner des réponses si équivoques qu'on fut plus embarrassé qu'auparavant. La fausseté de l'un & la dissimulation de l'autre étoient si bien connues en

en Italie, dit Guicchardin, qu'il étoit passé en proverbe, *que le pape ne faisoit jamais ce qu'il disoit, & que César ne disoit jamais ce qu'il faisoit.* La patience du roi étoit à bout, & peut-être alloit-il prendre enfin un parti violent lorsque le glaive de la justice divine, si long-temps suspendu, trancha les jours du pere par la main du fils. Ann. 1503.

Tous les historiens contemporains conviennent qu'Alexandre, pour fournir aux déprédations de son fils, vendoit indistinctement les bénéfices & les dignités ecclésiastiques : les chapeaux de cardinal étoient une des principales branches de ses revenus. Les misérables qui les achetoient ne prévoyoient pas le sort qui les attendoit. Comme tous les biens qu'ils pouvoient acquérir étoient censés provenus de leurs offices ou de leurs bénéfices, le pape avoit établi pour maxime qu'ils n'appartenoient point à leurs familles ; & sous ce prétexte il ne manquoit point de se déclarer l'héritier, non-seulement des cardinaux, mais même de tous les prélats qui mouroient à Rome. Alexandre & César tenoient un registre exact de la fortune de ces déplorables victimes. *C'est ainsi*, ajoute Guicchardin, *qu'ils s'étoient défait du cardinal Saint-Ange qui ne les avoit jamais offensés, & dont les richesses faisoient tout le crime, des cardinaux de Capoue & de Modene, leurs plus grands amis, & dont ils avoient éprouvé la fidélité dans l'administration de leurs plus importantes affaires.* Dans la position où se trouvoit César Borgia, forcé de se déclarer ouvertement, ou pour la France ou pour l'Espagne, certain de n'être recherché qu'autant qu'il seroit à craindre, il jugea qu'il étoit temps d'employer sa derniere ressource : il médita donc d'empoisonner les plus riches prélats de la cour Romaine. N'osant les inviter au Vatican de peur de leur donner de la défiance, il leur prépara un festin dans la vigne du cardinal Adrien Cornetto, & n'oublia pas de mêler, parmi plusieurs flacons des meilleurs vins d'Italie, une bouteille de vin empoisonné. L'officier auquel il avoit

Ann. 1503.

confié cet horrible secret étoit absent lorsque le pape & César arriverent. Ils eurent besoin de prendre quelques rafraîchissements, & le hasard voulut que celui qui remplaçoit cet officier absent, tombât sur la bouteille empoisonnée. L'effet en fut prompt & terrible. Le soir même le pape tomba dans une foiblesse qui fit désespérer de sa vie : on le remporta promptement au Vatican où il languit encore huit jours en proie à la douleur & aux remords, n'osant plus nommer ni César ni Lucrece, & s'efforçant de fléchir, par une pénitence tardive, le juge redoutable devant lequel il alloit paroître. César à qui la vigueur de l'âge, & un contrepoison pris sur-le-champ, sauverent la vie, resta dans un état de foiblesse & de langueur pires que la mort : il se plaignoit avec fureur, qu'ayant mille fois arrangé dans sa tête les moyens qu'il lui faudroit employer pour rester maître des affaires à la mort de son pere, il n'avoit jamais pensé qu'il pourroit alors se trouver lui-même hors d'état d'agir.

Le cardinal d'Amboise aspire à la papauté.

Guicchardin. Belcarius. Thomasi. P. Martir. Bembe.

Si cette nouvelle ne causa point en France des transports aussi vifs qu'en Italie, elle ne pouvoit du-moins arriver dans une conjoncture plus favorable : le roi se voyoit en même-temps délivré d'un ennemi redoutable, & maître en quelque sorte de placer la tiare sur la tête de son ministre, de son ami. L'armée Françoise étoit aux portes de Rome : outre un grand nombre de cardinaux François qui avoient des obligations au premier ministre, & qui reçurent ordre de se rendre promptement au conclave, le roi tenoit à sa cour les deux membres les plus accrédités du sacré college. Ascagne Sforce & Julien de la Rovere. Ascagne, vice-chancelier de l'église Romaine, amené prisonnier en France, devoit à la générosité du cardinal d'Amboise sa liberté, la conservation de ses revenus, & tous les autres avantages dont il jouissoit. La Rovere, cardinal de S. Pierre *aux liens*, légat d'Avignon, ennemi personnel & irréconciliable d'Alexandre VI, étoit venu se réfugier à la cour de France, où il s'étoit en


LOUIS DE VILLENEUVE,
Seigneur de Serénon Marquis de Trans Conseiller
et Chambellan du Roi Commandant l'armée navale
à la conquête de Naples sous Charles VIII. deux
fois Ambassadeur à Rome, mort en 1516.
A Paris, chés Odieuvre M.d d'Estampes, Cul de Sac des Vignes.

quelque sorte naturalisé. Amboise qui jugeoit des sentiments de ces deux Italiens par les soins qu'ils lui rendoient, ne douta point qu'en les conduisant avec lui à Rome, ils ne contribuassent puissamment à lui assurer la pluralité des suffrages : la seule précaution qu'il prit fut de faire jurer au cardinal Ascagne, qu'immédiatement après l'élection, il reviendroit en France. Quelque appui qu'il se promît de ces deux illustres collegues, il ne négligea point César Borgia, qui tout écrasé qu'il paroissoit, tenoit encore Rome dans la dépendance, & faisoit rechercher son alliance par les deux plus puissants monarques de la chrétienté. César comprenant qu'il ne pourroit résister à la fois aux Colonnes & aux Ursins, qu'il avoit également opprimés; & jugeant bien qu'il trouveroit plus de difficulté & plus de péril à se rapprocher de ces derniers, puisqu'outre le juste ressentiment que leur causoit la perte de leurs biens, ils avoient à venger le sang de leurs parents, s'adressa aux Colonnes, leur rendit les places & les terres qu'il leur avoit enlevés, en beaucoup meilleur état qu'elles n'étoient auparavant. Cette premiere démarche l'entraînoit dans le parti du roi d'Espagne au service duquel étoient les Colonnes : il manda Gonsalve, promettant de le rendre maître de Rome & du conclave, s'il vouloit s'en approcher avec une partie de son armée : il paroît que Gonsalve en eut quelque envie, puisqu'il se fit précéder par des détachements pour s'assurer du chemin ; mais venant à considérer plus attentivement combien il seroit dangereux de s'absenter du royaume de Naples, avant que d'en avoir entiérement chassé les François, il condamna son premier projet. César perdant toute espérance de l'attirer, se retourna promptement du côté opposé : il manda Louis de Villeneuve, baron de Trans, ambassadeur de France, & il s'engagea de procurer au cardinal d'Amboise les suffrages d'un grand nombre de cardinaux dont il pouvoit disposer, & de marcher avec toutes ses forces au secours des François dans le

Ann. 1503.

Ann. 1503.

Il est trompé par le cardinal de la Rovere.

Idem, ibid.

royaume de Naples, pourvu qu'Amboise promît de son côté qu'il lui conserveroit ses places & la dignité de gonfalonier de l'église Romaine. Le traité fut conclu: Amboise alloit être pape, s'il n'eût donné toute sa confiance à un homme qui travailloit à le supplanter. L'armée Françoise bloquoit la ville de Rome, & ne devoit continuer sa route qu'après l'élection: César s'étoit retranché dans le vatican avec un corps de troupes, après avoir distribué des corps-de-garde dans presque tous les quartiers: les cardinaux ne se croyant pas en sûreté dans le palais pontifical, s'assemblerent dans l'église de la Minerve, où ils statuerent qu'ils ne procéderoient à l'élection que lorsque les troupes se seroient éloignées, & que l'on seroit assuré de la liberté des suffrages. Julien de la Rovere qui étoit l'auteur secret de cet avis, alla trouver Amboise, & après l'avoir salué d'avance en qualité de souverain pontife, il lui persuada que pour éviter un schisme dans l'église, & empêcher que le roi d'Espagne & l'empereur n'attaquassent un jour, comme contraire aux canons, l'élection qui alloit se faire, il devoit déférer au vœu du sacré college en éloignant l'armée Françoise, & en obligeant César à ne conserver dans la ville que le peu de troupes dont il avoit absolument besoin pour la sûreté de sa personne. Amboise qui désiroit de parvenir au souverain pontificat, mais qui ne vouloit employer que des moyens, sinon entiérement honnêtes, puisqu'enfin il se liguoit avec un scélérat tel que Borgia, du moins exempts de simonie & de violence, adopta sans réserve le conseil de la Rovere; & quelques remontrances que lui fît César, quelque soin qu'il prît de l'avertir que la Rovere le trahissoit, il persista dans son dessein & le força lui-même de s'y conformer. Dès que les troupes furent éloignées, les cardinaux entrerent au conclave. La Rovere à qui ils devoient la liberté dont ils jouissoient, & qui étoit devenu l'ame de cette assemblée, leur remontrant secrétement que s'ils élisoient un François ou un Espagnol, le saint-siege se trouveroit enveloppé

dans les guerres qui déchiroient l'Italie, n'eut pas de peine à les faire consentir à ne nommer qu'un Italien : n'osant encore se mettre sur les rangs, parce qu'il n'avoit pas eu le temps de se bien faire connoître, il fit tomber le choix sur François Piccolomini, vieillard moribond & affligé d'une plaie incurable. Amboise ne put s'offenser de cette préférence qui ne l'excluoit point, puisqu'il paroissoit clairement qu'on n'avoit voulu que mettre la tiare en dépôt pendant quelques semaines ; mais il ne tarda pas à s'appercevoir que l'occasion étoit perdue. Ann. 1503.

Tous ces vicaires du saint-siege que César avoit dépouillés avec le secours, ou du moins de l'aveu des François, étoient rentrés pour la plupart dans leurs possessions : ils levoient des troupes & brûloient d'assouvir leur haine dans le sang de leur ennemi : les Vénitiens qui s'étoient déja donné tant de soins pour abbattre la trop grande puissance des François en Italie, voyoient avec effroi tous leurs projets renversés, & l'Italie asservie, si le premier ministre de France montoit sur le trône pontifical. Ils avoient donc fait partir promptement l'Alviane avec quatre mille hommes de troupes pour aller se joindre au reste des Ursins : ils avoient envoyé des sommes considérables à Rome pour gagner des voix dans le sacré collége, & donner l'exclusion au ministre François. Leurs projets ne se bornoient pas là : attentifs à ne laisser échapper aucune occasion de s'aggrandir, ils venoient d'acheter les droits de Pandolfe Malatesta sur Rimini qui faisoit partie de la Romagne, & qui à l'exemple des autres villes de ce duché, étoit restée fidele à César. Les peuples de cette contrée, comparant la tranquillité & l'abondance dont ils jouissoient, avec les vexations & les pillages qu'ils avoient eu à souffrir sous de petits tyrans particuliers, étoient contents de leur sort & ne vouloient point changer de maître. Les Vénitiens regardant toutes ces places comme des biens à l'abandon, leverent des troupes pour s'en mettre en possession.

Troubles à Rome.

Ibidem.

Ann. 1503. Jules & Fabio des Urfins appuyés de l'Alviane & de Jean-Paul Baglioné, feigneur de Péroufe, pénétrerent dans Rome & la remplirent de défordre & de confufion. Les Colonnes, que la reftitution forcée que leur avoit faite Céfar, n'avoit point réconciliés avec lui, & qui d'ailleurs croyoient fervir l'Efpagne en abattant le parti François, & fur-tout l'homme qu'on en regardoit comme le plus ferme appui, s'unirent dans cette occafion aux Urfins. On affaffina, on égorgea en plein jour au milieu des rues, & la rage étoit telle, que Fabio ayant renverfé à fes pieds un des partifans de Céfar, fe lava les mains & la bouche dans fon fang. Bientôt le palais du pape où il avoit choifi fon afyle, ne fut plus refpecté : les Urfins allerent l'affaillir ; ils avoient brûlé les portes, & c'en étoit fait de Céfar, fi le cardinal d'Amboife qui fe reprochoit de l'avoir livré à ce danger, en l'obligeant d'éloigner fes troupes, n'eût armé tous fes domeftiques qu'il joignit à la compagnie de cinquante hommes d'armes de Jacques de Silli, & ne fût allé lui-même le délivrer. Pie III, de fon côté, lui facilita les moyens de fe retirer dans le château Saint-Ange : c'eft tout ce que pouvoit faire un vieillard agonifant ; il expira après vingt-fix jours de pontificat. Julien de la Rovere qui peut-être fomentoit ces troubles pour donner de l'occupation au cardinal d'Amboife, négocioit pendant ce temps avec les cardinaux & avec les miniftres des puiffances étrangeres : dans ces entretiens, il n'oublioit rien pour leur faire perdre l'idée qu'il fût dans les intérêts de la France. La conduite qu'il avoit tenue dans le dernier conclave en étoit déja une preuve affez claire : Afcagne Sforce, qu'il avoit mis dans fes intérêts en lui promettant non-feulement de le garder à Rome, mais même de l'aider à rétablir fa famille dans le duché de Milan, acheva de détromper ceux qui ne le connoiffant pas à fond, jugeoient qu'il cachoit fes véritables fentiments, & que très-certainement il devoit être attaché aux François, parce qu'il leur avoit de grandes obligations. La Rovere n'oublia pas de fe



JULES II PAPE.
Mort le 21. Fevrier 1513.

concilier les Vénitiens qui par le moyen des Urfins étoient alors les plus forts à Rome : ayant eu une conférence avec leur ambaffadeur, & ayant fait tomber la converfation fur l'expédition qu'ils avoient entreprife dans la Romagne, il lui recommanda d'exhorter de fa part la Seigneurie à pouffer vivement cette guerre, & à ne laiffer au déteftable Borgia aucun moyen de fe relever. C'étoit déclarer affez ouvertement qu'il leur en abandonneroit la propriété, s'il étoit élu pape : il n'en falloit pas davantage pour porter le fénat à le favorifer de tout fon crédit. Enfin il alla trouver Céfar Borgia qui difpofoit de tous les cardinaux Efpagnols : après lui avoir remontré l'inutilité des foins qu'ils s'étoient jufqu'alors donnés l'un & l'autre pour procurer l'élection du cardinal d'Amboife, & les juftes efpérances qu'il avoit d'être élu lui-même, fi Céfar vouloit le favorifer ; il s'engagea pour prix de ce fervice à lui conferver toutes les places qu'il tenoit comme feudataire du faint fiege, fon office de gonfalonier ; & afin qu'il ne lui reftât aucun doute fur la fincérité de cet engagement, il arrêta dès ce moment le mariage de François-Marie de la Rovere fon neveu, déja préfet de Rome & héritier préfomptif du duché d'Urbin, avec une des filles de Céfar. Toutes ces menées, l'argent qu'il tira des banquiers Vénitiens & de la bourfe de fes amis, enfin la réputation qu'il avoit d'être généreux jufqu'à la prodigalité, lui affurerent la pluralité des fuffrages : dès la premiere nuit & avant même que le conclave fût fermé, chofe jufqu'alors fans exemple, il fut élu pape & proclamé fous le nom de Jules II. S'il n'eût fallu pour bien gouverner l'Eglife, qu'un génie actif, fécond, plein de reffources & de vigueur, qu'une ambition fans bornes, qu'un courage indomptable, Jules, auroit été le meilleur pape qu'on eût pu defirer ; car il poffédoit éminemment toutes ces qualités : on l'avoit vu dès fon jeune âge former des conjurations, exciter des féditions & fe porter dans les occafions périlleufes avec une fermeté & une réfolution capables d'étonner les plus

Ann. 1503.

Election du Cardinal la Rovere, qui prend le nom de Jules II.

Bembe.
Thomafi.
Guicchardin.

Ann. 1503.

intrépides guerriers : tout exilé qu'il étoit sous le dernier pontife, il remuoit encore l'Italie : c'étoit lui en grande partie qui avoit entraîné Charles VIII à la conquête de Naples; qui avoit soulevé plusieurs fois l'Etat de Gênes sa patrie, & qui avoit plus contribué que personne à détrôner Ludovic. Il avoit encore la réputation d'un homme franc & vrai; mais il falloit qu'on eût une étrange idée de la franchise en Italie, si la conduite qu'il venoit de tenir à l'égard du cardinal d'Amboise, celle que nous lui verrons tenir envers César Borgia, les Vénitiens & Louis XII, n'étoit pas suffisante pour détruire cette réputation.

Fin de César Borgia.

Thomasi. Guicchardin. P. Martir. Macchiavel. Mariana.

César, en cherchant à se mettre à couvert de la fureur momentanée de ses ennemis, s'étoit lui-même constitué prisonnier dans le château saint-Ange. Il y a lieu de croire qu'il y auroit achevé sa triste carriere, si le nouveau pontife eût pu se passer de son secours : mais les Vénitiens lui donnoient alors de cruelles inquiétudes : ils avoient profité fort au-delà de ses espérances du conseil qu'il leur avoit donné, n'étant encore que cardinal. Maîtres de Rimini, du Val-di-Lamoné, de Forlimpopolo, ils assiégeoient Faenza qui ne pouvoit plus leur échapper. Jules qui n'avoit encore ni argent ni troupes, considéroit avec douleur combien il eût été plus avantageux pour lui que ces places fussent restées entre les mains d'un homme qui en eût fait hommage au saint-siege, & de qui il eût toujours été facile de les retirer, soit de son vivant, soit après sa mort, que de tomber au pouvoir d'une république puissante qui ne meurt jamais, qui prétendroit les tenir par droit de conquête, & qui refuseroit d'en faire hommage, comme l'exemple de Ravenne & de Cervia le prouvoit assez. Il essaya d'abord les voies de la douceur & les envoya prier de se désister d'un bien qu'ils sçavoient eux-mêmes appartenir à l'église Romaine : les Vénitiens ne répondirent à cette sommation que par de longs compliments, des honneurs extraordinaires qu'ils déférerent au souverain pontife, en le priant en revanche de conserver

à

à la république le même zele, le même attachement qu'il lui avoit montrés n'étant encore que cardinal. Jules comprenant qu'il ne viendroit à bout d'arrêter les Vénitiens, qu'en leur opposant une armée, tira César du château saint-Ange, le fit loger à côté de lui au Vatican, & après avoir confirmé ses premiers engagements, il lui exposa la nécessité d'aller en personne défendre les places de la Romagne que les Vénitiens lui enlevoient. C'étoit la chose du monde que César désiroit le plus : il fit sur-le-champ partir dom Miguel avec ce qui lui restoit de troupes dans les environs de Rome, & tout languissant qu'il étoit encore, il s'embarqua sur le Tibre pour se rendre plus commodément dans la Romagne. A peine étoit-il parti, que Jules se repentit de l'avoir laissé échapper ; il le fit poursuivre & donna ordre qu'on le ramenât de gré ou de force. César crut toucher à sa derniere heure ; mais on ne le traita point encore en ennemi. Le pape sachant qu'il avoit enfermé dans la ville de Césène une partie de ses trésors, lui demanda un ordre précis adressé au gouverneur de remettre sur-le-champ cette place entre les mains des officiers du saint-siege. Il fallut obéir ; mais Jules ne tira aucun avantage de cette violence. Diego de Chinnone, auquel ces ordres s'adressoient, ayant demandé à l'officier qui les portoit, comment il n'avoit pas rougi de se charger d'une pareille commission, le fit pendre aux créneaux du château, & menaça ceux qui l'accompagnoient de leur faire le même traitement, s'ils osoient reparoître devant lui. Jules irrité de cet affront, fit conduire César en prison & eût peut-être usé de plus de rigueur, s'il n'eût considéré qu'en poussant à bout les officiers qui restoient fideles à cet infortuné, il les jetteroit dans les bras des Vénitiens. Il fallut donc entamer une nouvelle négociation. On convint que César seroit remis entre les mains de Carjeval, cardinal de sainte Croix qui le conduiroit à Ostie : que là, il donneroit une démission pure & simple de toutes les places de la Romagne en faveur du saint-siege ; qu'il en-

Ann. 1503.

verroit à ses officiers des ordres précis d'évacuer les places, des contremarques & tout ce qui seroit nécessaire pour leur persuader d'obéir; qu'alors le cardinal, qui étoit le chef de ses partisans, le mettroit en pleine liberté. César satisfit à tout ce qu'on exigeoit de lui, & le cardinal, de son côté, quoiqu'il eût des ordres secrets de ne point le relâcher, favorisa son évasion. César avoit eu dessein de se retirer en France, comptant toujours sur la protection du cardinal d'Amboise; mais le souvenir de ses anciennes infidélités, dont on avoit des preuves convaincantes, la honte de reparoître dans un état si différent de celui dans lequel il s'y étoit montré, lui firent changer de projet. Il s'adressa à Gonsalve qui n'avoit aucun sujet de se plaindre de lui, à qui même il avoit rendu des services importants; & en ayant reçu un sauf-conduit avec une lettre d'invitation, il se jetta dans une simple barque & alla descendre à Naples. Gonsalve le reçut avec de grandes démonstrations de joie & d'amitié, écouta les nouveaux projets qu'il venoit lui communiquer, & ne se lassa point d'admirer cette hauteur de courage qu'aucune adversité ne pouvoit abbatre; mais il n'en sentit que mieux la nécessité de s'assurer d'un homme si dangereux. Le pape d'ailleurs l'en pressoit: il consulta Ferdinand & reçut l'ordre qu'il sollicitoit. César qui ne pouvoit soupçonner un si grand capitaine d'une si lâche trahison, alla se montrer à ces mêmes soldats qui avoient été les témoins & les compagnons de ses exploits, & leur persuada facilement de s'attacher à sa fortune. Il avoit dessein de les conduire dans la Toscane, sur l'espérance que lui avoient donnée les Pisans de l'élire pour leur souverain, dès qu'il paroîtroit sur leur territoire avec une armée capable de les défendre. Ayant donc ramassé un nombre suffisant de soldats, & ayant déja fait préparer les vaisseaux de transport dont il avoit besoin, il alla prendre congé de Gonsalve, bien résolu de s'embarquer au commencement de la nuit. Gonsalve le retint à souper, le combla de caresses, & après l'avoir

embrassé jusqu'à trois fois, il le laissa partir. Au sortir de la chambre il fut arrêté par un capitaine qui lui déclara qu'il étoit prisonnier du roi d'Espagne. César, poussant un soupir, mais sans proférer une plainte, sans demander d'explication, suivit ce capitaine qui le fit embarquer sur un vaisseau qu'il tenoit tout prêt, & le conduisit en Espagne. Après avoir langui deux ans dans une étroite prison, il trouva encore le moyen d'en échapper : il se retira auprès du roi de Navarre, son beau-frere, qui étoit alors en guerre contre le comte de Lérins & Louis de Beaumont, connétable de ce royaume. César s'étant mis à la tête des troupes de son beau-frere défit les rebelles; mais dans le temps, qu'emporté par son ardeur il ne songeoit qu'à les poursuivre sans se mettre en peine s'il étoit suivi de ses soldats, il fut percé d'une fleche & dépouillé de ses habits par ceux qui l'avoient abattu : au bout de deux jours on trouva son corps nud & défiguré étendu par terre : on lui fit des funérailles & on lui érigea un tombeau dans cette même église de Pampelune dont il avoit été évêque avant qu'il eût embrassé la profession des armes.

Ann. 1503.

Retour du cardinal d'Amboise : état de l'armée de Naples.

Auton. Guicchardin. Possev. Gonz. P. Martir.

Le cardinal d'Amboise, supplanté par son protégé n'eut garde de laisser échapper aucune marque de ressentiment : il fut le premier à se prosterner aux pieds du nouveau pontife; il parut content que le choix fût tombé sur un homme qu'on devoit regarder comme un François, puisque l'Etat de Gênes, d'où il étoit originaire, faisoit partie de la monarchie. Jules, de son côté, songeant aux moyens abusifs qui avoient déterminé son élection, forcé de baisser les yeux devant celui qu'il avoit trahi, parut n'avoir accepté la papauté que pour la partager avec son ancien bienfaiteur : il lui conféra, pour un temps illimité, la qualité de légat en France, qu'Amboise n'avoit obtenu à deux reprises différentes sous le pontificat d'Alexandre VI, que pour dix-huit mois; il y joignit la légation d'Avignon, dont il avoit été lui-même revêtu, & qui sembloit avoir pris la nature d'un bénéfice inamovible. Il promit de favo-

Ann. 1503.

riser, dans toutes les rencontres, la nation Françoise à laquelle il se faisoit gloire d'appartenir, & de seconder, autant qu'il seroit en lui, les soins que se donnoit alors le cardinal pour renforcer l'armée qui marchoit à Naples. Elle avoit perdu un temps précieux devant les murs de Rome : un autre malheur plus grand encore, dans les circonstances où l'on se trouvoit, fut la maladie de la Trémouille, le seul général que la France pût alors opposer à Gonsalve. Aubigni & la Palisse étoient prisonniers, Rieux étoit vieux & infirme : le maréchal de Gié, attaché aux fonctions du ministere, étoit devenu, en l'absence du cardinal d'Amboise, l'ame du conseil. Dans cette disette, on se trouva réduit à confier à un étranger le commandement d'une des plus belles armées que la France eût encore mises sur pied. On jetta les yeux sur François de Gonzague, marquis de Mantoue, déja décoré du collier de saint Michel : on lui donna pour conseil Jacques de Silli, baillif de Caen, & Louis de Hédouville, seigneur de Sandricourt. Le marquis jouissoit d'une réputation brillante ; les Vénitiens l'avoient élu pour leur capitaine général à la bataille de Fornoue ; & quoiqu'il eût été battu avec une armée trois ou quatre fois plus nombreuse que celle qui venoit l'attaquer, cet échec n'avoit point empêché, que dans toutes les guerres qui s'étoient élevées depuis ce temps en Italie, on ne se fût disputé l'avantage de le mettre de son côté : mais en supposant même que ses talents répondissent à sa réputation, pouvoit-on compter sur son attachement? La situation de ses Etats aux portes de Milan, ne lui inspiroit-elle pas, sur le compte des François, les mêmes craintes, la même défiance qu'aux Vénitiens, & devoit-on se flatter que l'honneur passager qu'on lui déféroit, lui feroit oublier l'intérêt qu'il avoit, comme souverain, à l'abaissement d'un voisin trop redoutable ? Le cardinal d'Amboise, à qui tous nos écrivains attribuent ce choix, ne fit apparemment pas toutes ces réflexions. Quelque chagrin que lui eussent causé Jules & Fabio des Ursins, il chercha sérieu-

sement à les réconcilier avec la France ; il crut même y être parvenu, mais il fut encore trompé : l'Alviane que les Vénitiens avoient envoyé à leur secours, les entraîna dans le camp de Gonsalve. Jean Jourdain fut le seul de cette illustre famille, qu'aucune considération ne put détacher des intérêts de la France : Jean-Paul Baglioné, ami des Ursins, reçut l'argent du cardinal, & fit des levées pour le compte de l'ennemi. Prêt à partir pour revenir en France, Amboise somma le cardinal Ascagne de le suivre comme il s'y étoit engagé par un serment solennel ; mais Ascagne qui savoit quel sort l'attendoit en France, ayant eu la précaution de se faire absoudre de ce serment par le nouveau pape, refusa d'obéir. Après tant de traverses Amboise revint en France : une nouvelle mortification l'y attendoit. L'université de Paris, à qui d'anciens privileges, enregistrés dans les cours souveraines, donnoient droit à un certain nombre de bénéfices, alarmée de voir conférer pour un temps illimité à un premier ministre des pouvoirs qui pouvoient dans tous les cas rendre son droit illusoire, s'opposa vigoureusement à l'enregistrement des nouvelles bulles du légat, exposant dans un long mémoire les raisons qui devoient les faire rejetter : elles firent une telle impression sur l'esprit des juges, que malgré l'avantage évident qu'il y avoit pour la nation, d'être dispensée de recourir dans mille occasions à la cour Romaine, & d'y verser une partie de son argent, les bulles du cardinal furent rejettées : ce ne fut qu'après des ordres réitérés de la part du roi, que le parlement consentit enfin à les enregistrer, mais en déclarant qu'Amboise ne pourroit s'en servir *que dans les choses qui ne seroient contraires, dérogeantes, ni préjudiciables aux droits & prérogatives du roi & du royaume, ni contre les saints conciles, pragmatique sanction, libertés de l'église Gallicane, & ordonnances royaux.*

Ann. 1503.

Le marquis de Mantoue, nouveau général de l'armée Françoise, ne parut sur les frontieres du royaume de Naples que vers le milieu du mois d'octobre : il auroit

Conduite suspecte du marquis de Mantoue, général

Ann. 1503.

de l'armée Françoise.

Auton. Guicchardin. Manuscr. de Bethune.

dû par conséquent user d'une extrême diligence, afin de pénétrer dans le centre de l'Etat avant que l'hiver suspendît les opérations militaires; mais soit qu'il manquât de bonne volonté, soit qu'il ne pût se défaire de la méthode usitée alors en Italie de traîner la guerre en longueur, & de ne tenter que des surprises, il ne sut pas tirer parti de la vivacité Françoise. Un revers qu'il essuya dès son début, acheva de lui ôter la confiance de l'armée. Il envoya un trompette sommer la garnison de Roccasecca. Les Espagnols, par une infraction manifeste du droit des gens, pendirent ce trompette à la porte du château: on battit la place avec furie. L'infanterie Normande & Italienne monta hardiment à la breche: après un combat meurtrier elle fut repoussée. On continua de foudroyer les murailles, & l'on se disposoit à livrer un assaut général; mais comme le marquis n'avoit point eu la précaution d'investir la place avant que de l'aissaillir, Pierre Navarre y entra avec un renfort si considérable, qu'on fut contraint de lever le siege, & de laisser l'affront impuni. Le marquis fit ensuite avancer l'armée jusqu'à San-Germano; mais trouvant ce passage bien gardé, & désespérant de le forcer, il rebroussa chemin, se rabattit vers la mer pour tenter le passage du Garillan. Le marquis de Saluces arrivé trois ou quatre mois auparavant au secours de Gaète, avoit déja forcé les Espagnols de se retirer de l'autre côté de ce fleuve qui servoit de barriere entre les François établis à Gaète, & les Espagnols possesseurs de presque tout le reste du royaume. Saluces s'étant joint au marquis de Mantoue, le conduisit sans aucun accident sur les bords de ce fleuve. Gonsalve étoit de l'autre côté prêt à disputer le passage, & le fleuve n'étoit guéable dans aucun endroit. Mais comme la rive sur laquelle étoient les François étoit beaucoup plus élevée que celle qu'occupoient les Espagnols, & que d'un autre côté Préjean de Bidoux avoit déja couvert ce fleuve de barques & de bateaux, on conçut qu'il étoit facile d'y établir un pont sans que les Espagnols pussent en empêcher: on

établit donc des batteries, qui foudroyant la rive opposée, forcerent Gonsalve à s'éloigner à quelque distance avec la plus grande partie de son armée : il établit l'autre dans des tranchées qu'il avoit fait tirer sur le bord du fleuve, & vis-à-vis le camp des François. Préjean attachant alors ses bateaux avec des cables, donna un passage à l'armée. Quatre cents des plus braves passerent ; & tombant avec impétuosité sur les Espagnols qui gardoient les tranchées, ils les mirent en fuite, & les poursuivirent jusqu'au gros de l'armée. Si le marquis de Mantoue eût profité de ce premier moment pour faire traverser la riviere au reste de l'armée, Gonsalve auroit été forcé de se replier jusqu'à Naples, où il lui auroit été impossible de subsister long-temps par le défaut de munitions ; mais le marquis n'avoit point porté ses vues jusques-là ; il n'avoit dessein que d'élever promptement un boulevard à la tête du pont. Tandis qu'il y faisoit travailler, Gonsalve rangeant ses troupes en bataille, tomba impétueusement sur les quatre cents hommes d'armes François, qui n'étant point soutenus, & pouvant être enveloppés, ne se battirent plus qu'en retraite, & furent poussés jusqu'au milieu du pont. Les Espagnols alloient le briser, si les batteries établies sur le rivage ne les eussent forcés de reculer. Cette faute dont tout le monde s'étoit apperçu, excita un murmure général contre le marquis. Un autre accident acheva de le perdre entiérement dans l'esprit des François. Gonsalve voyant que le marquis s'opiniâtroit à vouloir élever un boulevard à la tête du pont du Garillan, détacha une partie de ses troupes, sous la conduite de Prosper Colonne & de Pierre Navarre, avec ordre d'assaillir la Rocca-d'Evandro. C'étoit une forteresse éloignée où les François avoient établi une garnison. Tout le monde jugea qu'il avoit commis une faute qui devoit le perdre infailliblement, puisqu'il ne tenoit qu'aux François qui avoient alors une supériorité bien décidée, d'enlever ce détachement. Cependant le marquis, soit qu'il agît de concert avec l'ennemi, soit qu'il

Ann. 1503.

Ann. 1503.

apperçût dans cette démarche un piege dont le reste des officiers ne se doutoit pas, persista dans son premier projet, dont il ne put venir à bout, & parut oublier la Rocca-d'Evandro. Les François enfermés dans cette forteresse, s'attendant à être secourus, & ne pouvant croire qu'on voulût les sacrifier, rejetterent jusqu'au dernier moment toutes les offres de l'ennemi, & furent tous passés au fil de l'épée. Ce spectacle souleva l'armée contre le marquis. Sandricourt lui déclara en plein conseil qu'il ne le regardoit plus que comme un infâme & un traître, & qu'il l'en convaincroit les armes à la main. Le marquis n'ayant ni la volonté d'accepter ce défi, ni assez d'autorité pour punir le coupable, comprit que le terme de son généralat étoit expiré. Il feignit une maladie, renvoya ses lettres à Louis XII, & reprit la route de Mantoue avec une simple escorte : mais les troupes Italiennes qu'il laissoit dans le camp, sachant apparemment ses intentions, déserterent au bout de quelques jours, & passerent pour la plupart au service du roi d'Espagne.

Conduite du marquis de Saluces : déroute de Garillan.

Auton. Hist. du chevalier Bayard. Brantome. P. Jove. Guicchardin. P. Martir.

Quoique cette désertion affoiblît considérablement l'armée, elle s'en affligea peu tant elle se trouvoit heureuse d'être délivrée d'un traître. Le marquis de Saluces reprit le commandement, & en peu de jours il exécuta l'entreprise dont son prédécesseur n'avoit pu venir à bout. Il construisit un château à la tête du pont, mettant par-là ses quartiers à couvert, & acquérant la facilité de pouvoir pénétrer sans beaucoup de risque dans ceux de l'ennemi. Gonsalve forcé de se mettre à couvert, établit son camp à un mille plus loin dans une gorge étroite par où il falloit nécessairement passer pour se rendre soit à Capoue, soit à Sessa. Ce terrein étoit bas & marécageux, les Espagnols s'enfonçoient dans la boue jusqu'au milieu de la jambe; la plupart des officiers s'assemblerent pour remontrer à leur général que les soldats ne pourroient long-temps résister à une position si malsaine ; que quand bien même on pourroit empêcher qu'ils ne se soulevassent,

ils

ils périroient bientôt par les maladies. *Vous avez raison*, leur répondit Gonsalve ; *mais j'aimerois encore mieux qu'il m'en coutât la vie en gagnant un pied de terrein, que de reculer quelques pas pour la prolonger de cent ans.* On ramassa par ses ordres grand nombre de fascines & de planches, dont on se servit pour exhausser le terrein ; on éleva deux bastions à l'entrée de la gorge : les soldats animés par l'exemple d'un général qui partageoit avec eux toutes les fatigues, resterent enfouis dans la fange jusqu'à ce que la pluie & la fontes des neiges eussent rendu les chemins impraticables. Alors Gonsalve mettant le feu dans ces retranchemens, où il craignoit que les François ne vinssent s'établir, se retira tranquillement dans la ville de Sessa. Le ciel sembloit avoir conspiré avec ce dangereux ennemi la perte de l'armée Françoise : l'hiver qui ordinairement ne se fait presque point sentir dans cette portion de l'Italie, étoit cette année excessivement rude ; la pluie & les neiges tomberent continuellement pendant plusieurs mois. A la vérité les François en étoient moins incommodés que les Espagnols. Outre que l'endroit où ils étoient campés étoit plus élevé & moins fangeux, ils trouverent fort à propos dans cet endroit les ruines d'un ancien collisée, où ils éleverent des baraques qui les garantirent en partie des injures du temps ; mais un autre fléau plus terrible les poursuivoit. C'étoit la famine dans un pays dévasté, accrue par les manœuvres sourdes des munitionnaires & des trésoriers. Accoutumés à n'envisager les malheurs publics que comme des chemins abrégés de parvenir à une plus grande opulence, ils voyoient avec satisfaction les hôpitaux se remplir ; la mort & la désertion éclaircir les compagnies ; & loin de prêter aucun secours aux capitaines, ils les chicanoient sur leurs gages, & reculoient le plus qu'il étoit possible leur paiement. Jean Chapperon, un des principaux capitaines des gens de pied, touché de l'état de nudité où étoient ses soldats, s'adressa à Jean du Plessis, dit

Ann. 1503.

Ann. 1503. Corcou, le principal trésorier de l'armée, & après lui avoir représenté pathétiquement que sa troupe n'avoit ni habits, ni linge, ni souliers ; que la rigueur du froid & les maladies lui enlevoient tous les jours un grand nombre de soldats, il le supplia de leur avancer pour acheter des habits une somme assez modique, dont il se rembourseroit dans peu par ses propres mains. Voyant qu'il ne pouvoit amollir par ses prieres ni par ses larmes cette ame de bronze, il lui demanda la même somme à emprunter en son propre nom, & à de gros intérêts, hypothéquant pour la sûreté du remboursement ses meubles, sa terre, & tous ses biens. Corcou qui n'avoit point d'argent un moment auparavant, offrit au-delà de ce qu'on lui demandoit, & les soldats de Chapperon furent habillés : mais tous les capitaines, quelque bien intentionnés qu'ils fussent d'ailleurs, n'étoient pas à portée de suivre cet exemple. La cavalerie avoit particulierement à souffrir par le défaut de fourages. Comme les trésoriers, loin de tenir compte aux hommes d'armes des chevaux qu'ils perdoient, retranchoient au contraire une portion de leur paie à raison du nombre de chevaux qui manquoient à leur équipage ; les capitaines prirent la résolution de s'éloigner du camp, & d'aller chercher des quartiers où ils pussent subsister jusqu'au retour du printemps. Saluces qui n'avoit sur eux qu'une autorité précaire, ne put les détourner de cette funeste résolution. Il resta donc à la garde du pont avec l'infanterie seulement, c'est-à-dire, avec la partie la plus foible & la moins considérée de l'armée. Gonsalve informé de tout ce qui se passoit dans le camp ennemi où il entretenoit un grand nombre d'espions, cherchoit un moyen de l'attaquer au dépourvu. Depuis sa retraite à Sessa, il avoit reçu des renforts considérables de troupes Italiennes que lui amenoient l'Alviane & les Ursins. Il avoit alors l'avantage du nombre, mais il redoutoit toujours la gendarmerie Françoise. S'il prenoit le parti d'attaquer le pont du Garillan, il

donnoit le temps à cette gendarmerie éparse de se rassembler : d'ailleurs l'artillerie seule dont ce pont étoit bordé, suffisoit pour détruire une partie de son armée. L'Alviane le tira de cet embarras. Ce général plein d'activité, & peut-être le premier homme de son siecle dans la science des marches & des campements, avoit déja reconnu un endroit du fleuve où il étoit facile d'établir un pont sans que les François s'en apperçussent. Il communiqua son projet à Gonsalve, qui fit préparer secrétement un grand nombre de barques ; & la nuit du vingt-sept décembre il y fit passer la plus grande partie de son armée, ne laissant au-delà du fleuve que son arriere-garde qui vint dès le matin assaillir le pont des François, afin d'attirer toute leur attention de ce côté. Saluces ne tarda pas à être averti de ce qui se passoit. Il manda promptement Alegre, dont le quartier étoit le moins éloigné, & le chargea d'aller avec un corps de cavalerie s'opposer au passage de l'armée Espagnole, ou du moins de la retarder dans sa marche ; mais il n'étoit plus temps, car déja elle étoit rangée en bataille. Alegre revint promptement pour aider Saluces à faire la retraite avec le moins de perte qu'il seroit possible. Le premier soin des généraux fut de rompre le pont du Garillan, afin de retenir du moins de l'autre côté du fleuve l'arriere-garde Espagnole. On étoit résolu d'abandonner neuf grosses pieces d'artillerie qui auroient trop retardé la marche de l'armée. L'infortuné Pierre de Médicis qui se trouvoit dans le camp, & qui cherchoit à mériter la protection du roi par quelque service important, osa se proposer pour les conduire par eau dans le port de Gaete. On les chargea sur quelques-uns des bateaux qui avoient servi à former le pont. Pierre arriva sans accident jusqu'à l'embouchure du Garillan ; mais il trouva la mer si orageuse, qu'il fut submergé avec tous ses bateaux, à la réserve d'un seul qui entra dans le port. Les autres pieces plus légeres furent voiturées par terre à la tête de l'armée ; l'infanterie marchoit

Ann. 1503. ensuite, puis la cavalerie; les compagnies de Duras, de Sandricourt & de la Fayette marchoient les dernieres, & avoient ordre de faire de temps en temps volte-face pour repousser l'ennemi : enfin après ces compagnies étoit un peloton de quinze braves qui devoient soutenir les premiers coups : de ce nombre étoient Rogert de Beart, Pierre de Tardes, surnommé le Basque, Pierre de Bayard, Pierre de Pocquiers, Pierre de Payenne, Pierre Dos, & Antoine de Lormet. Dans cet ordre l'armée se mit en marche pour se rendre à Gaète poursuivie par les Espagnols. Gonsalve qui commençoit à désespérer de l'atteindre, détacha Prosper Colonne avec la cavalerie légere pour harceler les François, & les obliger à faire volte-face. Ce corps eut bientôt joint les François; mais il ne put obliger l'armée à suspendre sa marche. Les quinze braves mieux montés & mieux armés que cette cavalerie légere, se tournant souvent vers les cavaliers qui les approchoient de trop près, renversoient du premier choc ceux qu'ils pouvoient atteindre, & revenoient avec la même célérité reprendre leur place à la queue de l'armée. C'est dans cette occasion qu'il faut placer l'action mémorable du chevalier Bayard qui arrêta seul une troupe d'ennemis, & sauva par sa valeur le reste de l'armée. L'historien de ce héros qui nous a transmis le fait, en a visiblement altéré les circonstances : au défaut de monuments certains, nous oserons hazarder une conjecture. Prosper considérant qu'il ne pouvoit entamer l'arrieregarde où étoit l'élite de la chevalerie, laissa une partie de sa troupe sous la conduite de Pedre de Paz pour continuer de harceler l'ennemi, & avec l'autre moitié il prit le chemin des hauteurs dans l'intention de tomber sur l'infanterie, & d'arrêter la marche de l'armée jusqu'à l'arrivée de Gonsalve. Bayard qui s'apperçut de ce mouvement, partit avec un seul écuyer, & alla se poster sur un pont étroit par lequel l'ennemi se proposoit de descendre dans la plaine. Voyant arriver Prosper avec sa troupe, il renvoya promptement son écuyer

demander un renfort à ses compagnons. Planté au milieu du pont, la lance en arrêt, il renversa tous ceux qui se présenterent ; & malgré tous les efforts de Prosper, il tint ferme jusqu'à l'arrivée de cent hommes d'armes qui vinrent le dégager, & arrêterent l'ennemi jusqu'à ce que toute l'arme fût passée. Alors Bayard alla reprendre son premier poste. Dans cette marche il eut trois chevaux tués sous lui ; il fut même enveloppé & fait prisonnier ; mais Sandricourt qui en reçut promptement la nouvelle, faisant faire volte-face à sa compagnie, pénétra si avant dans les rangs ennemis, qu'il le dégagea. L'armée arriva en bon ordre & sans aucune perte jusqu'au pont de Mole-de-Gaète. Ce ne fut que dans cet endroit que Gonsalve put la joindre avec le gros de son armée. La cavalerie Françoise se rangea en bataille à la tête du pont, & soutint tous les efforts de l'armée Espagnole, tandis que le canon & l'infanterie passoient à la file. Mais il arriva que quelques affûts de canon se briserent & boucherent le passage à la cavalerie : Gonsalve, qui malgré ses efforts n'avoit pu parvenir à la rompre, détacha une partie de son armée par des chemins détournés pour aller se poster au-delà du pont, & fermer le passage à la gendarmerie qui combattoit toujours ; & qui alloit se trouver entre deux feux sans pouvoir ni reculer ni avancer. Saluces devina le projet de son ennemi : il prit le parti de débarrasser le passage, d'abandonner son artillerie qu'il ne pouvoit conduire plus loin, & de faire défiler par pelotons la cavalerie qui se reformoit ensuite de l'autre côté de la riviere pour soutenir ceux qui se retireroient les derniers. La retraite se fit en bon ordre ; & la cavalerie se tint en bataille, & garda ses rangs jusqu'à ce que l'infanterie fût entrée dans Gaète : alors se trouvant en danger d'être enveloppée, elle se débanda, & alla se mettre à couvert sous le canon de Gaète : ainsi la perte fut infiniment moindre qu'on n'auroit dû s'y attendre. Il est même douteux si les François perdirent plus de monde que les Espagnols ; mais tous les

Ann. 1503.

Ann. 1503.

corps n'avoient pas rejoint l'armée. Les capitaines, dont les quartiers étoient éloignés, n'avoient point été informés à temps de l'arrivée de l'ennemi. Gonsalve, à qui rien n'échappoit, détacha sur-le-champ Fabrice Colonne pour les enlever. Quelques-uns se rendirent sans combat ; d'autres ayant essayé de s'enfuir, furent assommés par les paysans qu'ils n'avoient pas assez ménagés ; quelques-uns traversant les terres de l'église parvinrent à Rome, où ils auroient été réduits à mendier leur pain dans les rues si plusieurs cardinaux attachés à la France n'en eussent pris soin, & ne leur eussent prêté l'argent dont ils avoient besoin pour se rendre dans le Milanès.

Ann. 1504.

Capitulation de Gaète.

Auton. Guicchardin. P. Martir. Manusc. de Béthune. P. Jove,

Les débris de l'armée renfermés dans Gaète étoient encore plus que suffisants pour défendre cette place : à la vérité, on n'y trouva de provisions que pour huit ou dix jours, mais il y avoit dans le port un grand nombre de vaisseaux qui pouvoient en aller chercher à Livourne ou sur la côte de Gênes ; on savoit qu'il y en avoit d'autres dans le port de Marseille prêts à mettre à la voile dès que la saison le permettroit ; enfin on n'ignoroit pas que la Tremouille qui avoit recouvré la santé, se disposoit à partir incessamment à la tête d'un nouveau renfort, & à venir prendre le commandement général de l'armée. Toutes ces considérations auroient dû inspirer de la confiance ; mais le souvenir des maux qu'on avoit essuyés, la crainte qu'avoit chaque homme d'armes de perdre ce qui lui restoit de chevaux, c'est-à-dire la partie la plus claire de son bien, les tempêtes & le mauvais temps qui rendoient le mer impraticable & qui pouvoient encore durer long-temps ; la tristesse, l'abattement & la honte avoient glacé tous les courages & inspiré un violent desir de mettre fin à de si longues souffrances : ainsi Gonsalve qui n'espéroit point de prendre la ville par force, ayant envoyé proposer de rendre en échange de cette place la liberté à tous les prisonniers qu'il avoit faits depuis le commencement de la guerre, de permettre à tous les François

d'emporter leurs effets, & de se retirer avec tous les honneurs de la guerre, fut étonné de la facilité avec laquelle sa proposition fut acceptée. On commença à rédiger le traité : Gonsalve eut l'attention d'y faire comprendre Louis d'Ars qu'il n'avoit encore pu réduire & qui tenoit trois ou quatre villes dans la Pouille ; mais le marquis de Saluces & les autres généraux qui n'avoient aucune autorité sur lui, ne voulurent rien stipuler à cet égard ; ils se contenterent de lui réserver le droit d'accéder au traité si bon lui sembloit. Gonsalve exigea des ôtages ; lorsqu'il les eut en son pouvoir il usa de supercherie : il renvoya sans rançon les prisonniers François qui étoient en grand nombre ; mais il retint dans les fers tous les seigneurs Italiens de la faction Angevine, prétendant qu'étant devenus sujets du roi d'Espagne par droit de conquête, ils ne devoient attendre que de lui seul la décision de leur sort ; que les François ne possédant plus rien dans le royaume de Naples, n'avoient point eu le droit de stipuler pour des gens qui leur étoient absolument étrangers ; il fallut encore dévorer cette injustice. Au jour marqué, ils évacuerent Gaëte & se mirent en chemin pour retourner en France ; mais Louis transporté de colere en apprenant ce qui venoit de se passer, & sachant que l'impatience de revoir leurs foyers avoit porté les chefs & les soldats à consentir à cette infâme capitulation, leur envoya ordre de prendre des quartiers d'hiver en Italie, avec défense de paroître en France pour quelque affaire que ce pût être, sans en avoir obtenu la permission : Alegre & Sandricourt furent condamnés à l'exil, parce qu'on imputoit au premier la perte de la bataille de Cérignoles, & au second la retraite du marquis de Mantoue qu'on s'obstinoit à regarder à la cour comme un allié utile & bien intentionné. Sandricourt ne survécut pas à sa disgrace : Alegre, plus coupable que lui, supporta courageusement son malheur : les prisonniers furent exceptés de la loi générale ; Louis non-seulement leur permit de

An 1504.

Ann. 1504.

revenir à la cour, mais il promit de récompenser leurs services.

Chagrin & maladie de Louis XII.

Auton. Manuscr. de Fontanieu. St-Gelais.

L'armée revenue de Naples achevoit de se détruire dans le duché de Milan : les maladies enlevoient ceux que le fer de l'ennemi avoit épargnés : il n'y avoit presque point de famille distinguée qui n'eût à pleurer la perte d'un pere, d'un frere ou d'un fils : la cour prit le deuil ; le roi se tint plusieurs jours enfermé. Au regret & à la honte d'avoir été vaincu par un ennemi plus foible & moins guerrier, d'avoir sacrifié inutilement la vie de tant de milliers d'hommes & des sommes d'argent si considérables, se joignoit une juste inquiétude pour l'avenir. Il voyoit que le roi d'Espagne & l'empereur agissoient de concert ; que la république de Venise, à laquelle il imputoit en grande partie ses malheurs, paroissoit disposée à seconder leurs projets ambitieux ; que les Suisses se détachoient de plus en plus de son alliance ; que la cour de Savoie elle-même le trahissoit ; qu'il ne devoit faire aucun fond sur l'amitié du pape, & que si toutes ces puissances s'unissoient pour lui enlever le duché de Milan, difficilement pourroit-il résister à une si puissante ligue. Ces tristes réflexions, les reproches secrets qu'il se faisoit à lui-même sur sa conduite passée, le plongerent dans une profonde mélancolie. La fiévre le prit, & en peu de jours elle devint si violente, qu'on ne tarda pas à désespérer de sa vie. Cet événement qui pouvoit à chaque instant changer la face des affaires & plonger le royaume dans une guerre civile & étrangere, remplissoit les esprits d'inquiétude & d'effroi : par les derniers traités conclus avec l'empereur Maximilien, Claude de France, fille unique du roi, devoit épouser Charles, duc de Luxembourg, héritier présomptif de tous les biens de la maison d'Autriche, & porter en dot à son mari les duchés de Milan, de Bretagne & le comté de Blois. Quoique Maximilien ne se fût point mis en peine de remplir les engagements qu'il avoit contractés, on ne doutoit point qu'après la mort du roi, il n'en demandât l'exécution

cution, & qu'il ne fût appuyé par la mere de la jeune princesse. De puissants motifs déterminoient Anne de Bretagne en faveur de cette alliance ; le souvenir de ses anciennes liaisons avec Maximilien, le desir d'établir avantageusement sa fille, & le besoin où elle croyoit être elle-même de se donner un appui contre la vengeance de Louise de Savoie, mere du jeune François d'Angoulême, premier prince du sang, & héritier présomptif de la couronne. Anne, princesse hautaine, jalouse, austere & dévote, avoit conçu une aversion insurmontable pour une rivale jeune, belle, ambitieuse, intrigante, fausse & galante. Anne, usant de l'empire qu'elle avoit sur l'esprit de son mari, l'avoit éloignée de la cour & confinée avec son fils & sa fille dans le château d'Amboise, où le roi lui-même n'osoit la voir. La crainte de tomber au pouvoir d'une rivale qu'elle n'avoit pas ménagée, le desir si naturel à une mere de disposer à son gré du sort de sa fille, agirent si puissamment sur son esprit, qu'étouffant tous les sentiments qui devoient l'attacher à un époux si digne de toute sa tendresse, elle ne s'occupa que des moyens de se mettre en liberté. Elle fit promptement embarquer sur la Loire ses pierreries, ses trésors & ses meubles les plus précieux ; elle disposa tout pour enlever sa fille, dès que le roi auroit les yeux fermés. Le cardinal d'Amboise voyoit avec douleur ces préparatifs ; car il ne pouvoit ignorer combien le mariage projetté étoit préjudiciable à la France ; mais en ayant lui-même dressé le projet pour faire sa cour à la reine, il avoit en quelque sorte perdu le droit de s'y opposer. Le maréchal de Gié n'avoit point les mêmes ménagements à garder. Enveloppé dans la haine qu'Anne avoit vouée dès ses plus tendres ans à toute la maison de Rohan, il s'étoit attaché à la comtesse d'Angoulême & avoit été nommé gouverneur de son fils. En cette qualité il avoit osé condamner hautement le projet de mariage de Claude de France avec Charles de Luxembourg, sans que le roi qui avoit en lui de la confiance, sans que le car- Ann. 1504.

dinal qui le redoutoit, se fussent crus en droit de lui
Ann. 1504. imposer silence. Il est bien certain que Louis & son premier ministre n'auroient jamais imaginé une alliance si contraire aux intérêts de l'Etat, s'ils n'eussent espéré qu'Anne qui étoit jeune & féconde, donneroit le jour à un prince qui privant sa sœur de tout droit à la succession paternelle & maternelle, la réduiroit à se contenter d'une dot. Mais étoit-il prudent, étoit-il raisonnable de fonder le salut de l'Etat sur une espérance trompeuse? Le maréchal s'étant inutilement opposé à un traité si funeste, prit de bonne heure toutes les précautions imaginables pour en empêcher l'exécution, au cas que le malheur qu'il prévoyoit arrivât. Il s'étoit fait secrétement un si grand nombre d'amis dans toutes les provinces du royaume & même dans la Bretagne, où ses parents étoient puissants & accrédités, qu'il espéroit de rester le plus fort : il avoit fortifié le château d'Angers, dont il étoit gouverneur : dès qu'il connut le danger où étoit le roi, il doubla la garde du château d'Amboise, & manda au lieutenant de ses gardes de se tenir prêt à transporter, au premier ordre qu'il recevroit de sa part, le comte d'Angoulême du château d'Amboise dans celui d'Angers, avec défense d'y laisser ensuite entrer qui que ce fût, sans en excepter les princes du sang. Il distribua le reste de sa compagnie d'ordonnance, sur les bords de la Loire, & leur ordonna d'arrêter tous les effets appartenants à la reine qui descendroient cette riviere, de l'arrêter elle-même, & sur-tout de lui enlever la princesse Claude, si elle entreprenoit de la conduire en Bretagne. Il fit exhorter le sire d'Albret qui avoit été un des amants d'Anne de Bretagne, & à qui la mort du roi pouvoit donner de nouvelles espérances, à lever promptement dix mille hommes, promettant que de son côté il en leveroit pour le moins autant, afin que dans la confusion où alloit tomber le royaume, ils se trouvassent l'un & l'autre en état de se faire écouter. Quoique le devoir de sa charge, l'amour de la patrie fussent des motifs

suffisants pour dicter ces précautions à un ministre, à un grand officier de la couronne, au gouverneur de l'héritier présomptif du trône, on ne peut guere douter qu'il n'entrât dans les démarches du maréchal un autre intérêt qu'il n'avouoit pas, & que l'armement qu'il méditoit, ne fût aussi-bien dirigé contre la princesse qu'il servoit en apparence, que contre celle qu'il menaçoit ouvertement. Tous ces préparatifs furent inutiles ; le roi recouvra la santé, & le maréchal fut assez malheureux pour que les gendarmes qu'il avoit placés sur la Loire, arrêtassent à Saumur les riches effets que la reine faisoit voiturer à Nantes. Anne indignée de cet affront, en demanda vengeance, & importuna tellement le roi, qu'il permit qu'on fît le procès au maréchal, promettant de l'abandonner à la rigueur des loix s'il étoit coupable. Ann. 1504.

Procès criminel du maréchal de Gié.

Manusc. de la bibliotheque du roi.

Les dépositions vinrent en foule : ceux que le maréchal regardoit comme ses meilleurs amis, se montrerent les plus ardents à le perdre : Pierre & François de Pontbriant, qui lui devoient leur avancement, furent ses premiers dénonciateurs : le sire d'Albret qu'il avoit eu dessein d'associer à ses projets, & qui sans doute vouloit avoir part dans la confiscation de ses biens, n'attendit pas qu'on le sommât ; il fournit aux commissaires plusieurs chefs d'accusation qu'ils ignoroient, & sur lesquels par conséquent ils n'eussent pu l'interroger. Enfin, la comtesse d'Angoulême qui l'avoit jusqu'alors traité avec tant d'égards, & pour laquelle il sembloit s'être sacrifié, voulut être entendue & le chargea beaucoup plus que tous les autres témoins. Cette démarche parut d'autant plus atroce, que tout le monde connoissoit les obligations que la comtesse avoit au maréchal, & que personne ne soupçonnoit les raisons qu'elle pouvoit avoir de le perdre. Louise de Savoie, restée veuve à l'âge de vingt-deux ans, n'avoit point renoncé au désir de plaire. Dans les longs & fréquents entretiens que le soin de la fortune de ses enfants la forçoit d'avoir avec le maréchal, elle s'étoit apperçue de

Ann. 1504.

l'effet de ses charmes, & s'en étoit secrétement applaudie, parce qu'elle avoit besoin de l'appui d'un ministre accrédité, & qu'elle se flattoit apparemment de pouvoir modérer à son gré cette passion naissante. Le maréchal étoit veuf; il étoit d'une naissance illustre; il avoit de l'ambition, des richesses, un rang distingué, la faveur du prince, & une autorité qui balançoit celle du premier ministre. Il désira passionnément d'épouser la princesse. Il chargea du Bouchage de lui en faire la proposition, en lui déclarant qu'il se faisoit fort d'obtenir l'agrément du roi. Quelques ménagements, quelque adresse que la comtesse eût mis dans ses refus, le maréchal s'en trouva surpris & offensé: au-lieu de s'étudier à gagner un cœur qui se refusoit à lui, il voulut régner en maître, & se comporta en mari jaloux. Alarmé des visites trop longues & trop fréquentes que le seigneur de Surgeres rendoit à la comtesse, il lui signifia une défense d'approcher du château d'Amboise, & ordonna à l'officier qu'il avoit commis pour y faire la garde, de l'outrager s'il osoit s'y montrer. Un gentilhomme qui avoit succédé à la faveur de Surgeres, fut traité avec moins de ménagements: le maréchal le fit saisir par ses gardes dans le château même & le chassa ignominieusement. Ces violences étoient d'autant plus offensantes pour la comtesse qu'elles donnoient lieu à mille soupçons injurieux; cependant elle n'osoit s'en plaindre: la certitude où elle étoit, qu'en perdant la protection du maréchal elle demeureroit sans appui, la forçoit de dissimuler en sa présence, & de lui laisser des espérances qu'elle se proposoit bien de ne jamais remplir. Le maréchal pouvoit douter qu'elle répondît un jour à sa passion; mais il ne s'attendoit pas à la trouver à la tête de ses ennemis: lorsqu'il l'apprit, il en versa des larmes de douleur & de rage.

Munie de toutes ces dépositions, & voulant ne laisser au roi aucun prétexte de retirer sa parole, Anne envoya consulter les docteurs de l'école de Pavie, la plus célebre qui fût alors en Europe. Ces docteurs, accou-

tumés à ne consulter que les loix Romaines faites par des tyrans, & dans la vue de cimenter la tyrannie, déciderent hardiment que le maréchal étoit coupable de lese-Majesté. Ce fut d'après leur avis qu'on instruisit le procès au grand conseil; on interdit à l'accusé le droit de se servir d'avocats; on l'enferma dans une étroite prison, & le procureur du roi, qui s'étoit constitué sa partie, demanda qu'il eût la tête tranchée; qu'il fût ensuite écartelé, & que tous ses biens fussent confisqués au profit du roi. Ann. 1504.

Dans ce danger imminent, le maréchal ne se laissa point abbattre: il nia tous les faits, montra que la plupart des dépositions se contredisoient, que ceux qui les avoient faites, s'étoient ôté le droit d'être reçus en témoignage, en se portant pour dénonciateurs: il demanda qu'il lui fût permis d'en produire de contradictoires: ensuite s'adressant au procureur général, il lui reprocha d'avoir malicieusement supposé un délit qui n'existoit point; » car *crime de lese-majesté*, dit-il, *est un » attentat contre la chose publique :* & quand il seroit » prouvé, ce que toutefois je suis bien éloigné d'accor» der, que j'aurois eu dessein d'empêcher un mariage » que beaucoup de gens regardent comme préjudiciable » à l'Etat, où seroit encore le crime qu'on ose m'im» puter »? Heureusement pour le maréchal, il avoit pour juge un homme vertueux: Gui de Rochefort, chancelier de France, & en cette qualité président du grand conseil, déclara la procédure illégale & abusive, rendit par provision la liberté au prisonnier, en lui assignant un terme assez éloigné pour produire ses moyens de défense, & nomma des commissaires pour faire de nouvelles informations, entendre les témoins de part & d'autre & procéder au récollement. Echappé à ce premier danger, le maréchal ne douta point que s'il parvenoit à gagner du temps, la colere de la reine ne se refroidît: en conséquence il remit aux commissaires une longue liste des témoins qu'ils devoient interroger. Il nomma le roi à la tête, ensuite le cardinal d'Amboise,

quelques gouverneurs de province qui réſidoient à plus
Ann. 1504. de cent lieues de la cour, pluſieurs officiers de l'armée d'Italie, & enfin des miniſtres chargés de négociations importantes dans des cours étrangeres. Avant que tous ces témoins puſſent être entendus, il devoit s'écouler des années, & c'eſt tout ce que le maréchal ſe propoſoit; mais il avoit affaire à une ennemie opiniâtre que les frais & les difficultés ne pouvoient rebuter. Anne ſacrifia courageuſement trente-deux mille livres pour les frais de cette procédure. Après avoir épuiſé tous les délais, le maréchal fut enfin forcé de ſe défendre: le premier avantage qu'il avoit remporté ſur ſes dénonciateurs, les avoit déja rendus beaucoup plus circonſpects: Pierre de Pontbriant, dans un ſecond interrogatoire, adoucit, changea ou rétracta pluſieurs articles de ſa premiere dépoſition. Lorſqu'il fallut être confronté avec l'accuſé, il pria les commiſſaires d'exiger du maréchal qu'il lui épargnât des injures, que ſa qualité de gentilhomme ne lui permettroit pas de ſouffrir patiemment. Le maréchal le promit, mais il tint mal ſa parole. Car dès qu'il eut entendu la dépoſition où il étoit taxé d'avoir tenu des propos téméraires & inſolents ſur le compte de la reine, il déclara que *Pontbriant avoit fauſſement & mauvaiſement menti dans tout ce qu'il avançoit*; & quelque remontrance que lui fiſſent les commiſſaires pour l'engager à ſe ſervir d'expreſſions plus honnêtes, il n'y voulut rien changer, ajoutant avec emportement que Pontbriant ne méritoit pas d'être mieux traité; *que c'étoit un franc hypocrite, un diſeur de patenôtres, qu'il en diſoit plus qu'un cordelier, & qu'il avoit voulu lui donner un tour du cordon.*

La confrontation avec la comteſſe d'Angoulême ſe fit au château d'Amboiſe dans cette même chambre où ils s'étoient ſi ſouvent entretenus de leurs communs intérêts: lorſqu'on leur demanda, ſuivant l'uſage, s'il n'y avoit point entr'eux quelque cauſe de haine, la comteſſe répondit ſans balancer, qu'elle avoit toujours été amie du maréchal. Celui-ci, n'oſant plus parler ſi affir-

mativement, & craignant cependant d'irriter encore davantage la comtesse s'il alléguoit les motifs secrets qu'il avoit de récuser son témoignage, se contenta de déclarer que *s'il avoit toujours servi Dieu comme il avoit servi madame, il n'auroit pas grand compte à rendre à sa mort.* Il nia, mais en termes respectueux, une partie des faits contenus dans les dépositions de la comtesse; donna une interprétation favorable à ceux qu'il ne pouvoit nier. Ainsi lorsque la comtesse déclara qu'elle lui avoit entendu dire plusieurs fois que la reine ne pouvoit le souffrir, mais qu'il ne s'en mettoit pas en peine, & qu'il ne la craignoit pas, il répondit qu'il *ne se souvenoit point d'avoir jamais proféré ces paroles; qu'en cas qu'elles lui fussent échappées, il auroit très-mal dit, & qu'il ne voudroit pas les avoir dites de la moindre gentille femme du royaume.* Sur d'autres discours semblables qu'on lui objectoit il déclara qu'il étoit très-possible que dans la conversation il lui fût échappé quelques paroles qu'on auroit mal interprétées; qu'il les avoit parfaitement oubliées, parce qu'il ne s'étoit point attendu qu'on s'avisât jamais d'ériger des propos de conversation en crimes de lese-majesté. Comme malgré ses soumissions & ses excuses la comtesse persistoit à le charger, il se crut obligé de la récuser comme son ennemie, & d'articuler les faits qui lui avoient attiré sa haine, & dont elle vouloit apparemment se venger. Ann. 1504.

Le sire d'Albret, qui rougissoit sans doute de son procédé, auroit bien voulu s'épargner la honte d'une confrontation: les commissaires le suivirent long-temps sans pouvoir parvenir à le joindre: après leur avoir enfin promis qu'il se rendroit à Amboise, ensuite à Chartres, il manqua successivement à ces deux assignations, & s'enferma dans son château de Dreux, entouré de médecins, permettant toutefois aux commissaires de venir l'y trouver, & d'y amener le maréchal s'ils le jugeoient à propos. Quelque ascendant qu'eût déja pris l'autorité royale, il restoit encore bien des usages du gouvernement féodal. Les grands cantonnés dans leurs

Ann. 1504. châteaux où ils entretenoient des garnisons, ne se visitoient guere, lors même qu'ils paroissoient le plus unis, sans prendre de part & d'autres des précautions. Le maréchal ne crut pas que la sauvegarde du roi, la présence de ses commissaires, le garantissent assez pour se mettre à la merci d'un homme qu'il devoit regarder comme son ennemi. D'un autre côté les médecins assuroient qu'on ne pouvoit transporter le sire d'Albret de son appartement sans mettre sa vie en danger. Il falloit trouver un expédient pour se tirer de cet embarras: le maréchal le suggéra. Le château de Dreux avoit une porte sur la campagne par laquelle on pouvoit entrer sans être obligé de traverser la ville. Il demanda qu'on lui livrât cette porte, & que les commissaires s'assurassent qu'Albret ne garderoit dans le château que le même nombre de gentilshommes armés dont il se feroit escorter de son côté. La confrontation se fit avec plus de tranquillité qu'on n'avoit cru : Albret persista dans ses dépositions, Gié le récusa comme son ennemi; il prouva bien qu'ils avoient été long-temps brouillés; mais il se garda bien de dire que depuis quelques années ils s'étoient réconciliés.

Lorsque la procédure fut instruite la reine obtint qu'on renvoyât le jugement au parlement de Toulouse, non point comme l'ont avancé nos historiens, parce que ce tribunal avoit la réputation d'être le plus sévere du royaume; mais parce qu'étant en pays de droit écrit, il devoit conformer son jugement aux loix Romaines plus précises sur la nature du crime qu'on imputoit au maréchal que nos coutumes & les ordonnances de nos rois. Ce parlement étoit peu nombreux, & comprenoit autant de juges ecclésiastiques que de laïcs. Comme les premiers ne pouvoient opiner dans une affaire criminelle, le roi nomma pour les remplacer Christophe de Carmonne, président au parlement de Paris, Jean de Salva, président au parlement de Rouen, Jean Nicolaï, & Antoine Duprat, maîtres des requêtes, le juge-mage de Carcassone, & cinq ou six con-

seillers

feillers du grand-confeil. Les accufations contre le maréchal fe réduifoient en derniere analyfe à des imprudences qui ne pouvoient former un corps de délit : on l'accufoit d'avoir révélé que le roi avoit un flux de fang qui le conduiroit dans peu au tombeau, d'avoir pris des mefures pour empêcher, lorfque ce malheur arriveroit, qu'Anne & la princeffe fa fille ne fe retiraffent en Bretagne ; de s'être imprudemment vanté que la reine ne l'aimoit pas, mais qu'il s'en foucioit fort peu ; d'avoir fecoué la tête lorfqu'on difoit du bien de cette princeffe ; d'avoir dit que le roi lui parloit d'une façon, lorfque la reine étoit préfente, & d'une autre façon lorfqu'ils fe trouvoient feuls ; d'avoir connivé au brigandage de fes hommes d'armes en ne les puniffant point, & en prenant foin de les fouftraire à la juftice ordinaire ; de s'être emparé à main armée de la terre de Maillé au préjudice des héritiers naturels, & d'avoir fait maltraiter les officiers de juftice qui venoient pour l'en dépoffeder ; d'avoir tiré du château Trompette quinze mortes-payes entretenues des deniers publics, pour les établir dans fon château de Fronfac, qu'il auroit dû garder à fes frais. Ces trois derniers faits, étrangers à la procédure, & fur lefquels le maréchal fe défendit foiblement, autoriferent l'arrêt de fa condamnation. La cour, par fon arrêt du 9 février (1505) le condamna, non pour crime de lefe-majefté, mais *pour réparation de quelques excès & défauts, & pour certaines caufes & confidérations*, à perdre l'état & le titre de gouverneur du comte d'Angoulême, les gouvernements d'Amboife & d'Angers, fa compagnie de cent lances ; à être privé pendant cinq ans de toutes fonctions de fon office de maréchal de France ; à fe tenir pendant ce terme éloigné de la cour, au moins de dix lieues ; à reftituer au tréfor royal la folde de quinze mortes-payes qu'il avoit établies de fon autorité privée dans le château de Fronfac. Content d'en être quitte à fi bon marché, il fe retira dans fa fuperbe maifon du Verger où il vécut dans l'opulence.

Ann. 1504.

Ann. 1504.

Recherche des trésoriers & munitionnaires de l'armée.

Auton. Manusc. de Fontanieu.

La place qu'il tenoit dans le conseil fut remplie par l'amiral de Graville qui s'en étoit absenté depuis quelques années. Voulant signaler son retour par une action d'éclat, il proposa de faire saisir les trésoriers & les munitionnaires qu'on accusoit d'avoir fait périr l'armée employée à l'expédition de Naples; d'examiner leurs comptes, & de punir avec la derniere rigueur ceux qui demeureroient convaincus de malversation. Pendant qu'on cherchoit les moyens de se mettre au fait de leurs manœuvres, un des plus coupables & des moins accrédités apporta aux commissaires les sommes qu'il avoit injustement acquises, & offrit de dévoiler ses associés si l'on vouloit lui faire grace de la vie. Le bruit s'en répandit; tous allerent se cacher: on les tira de leurs asyles; on instruisit leur procès. Herouet & Duplessis Corcou furent condamnés à la potence; les autres furent exposés sur un échafaud avec des mitres de papier, & promenés dans cet équipage dans les rues de Blois: on les condamna tous à de fortes amendes, dont on fit des pensions aux seigneurs de la faction Angevine refugiés en France. Ils étoient en petit nombre; car Gonsalve, comme nous l'avons vu, avoit fait retenir dans les fers ceux qui étoient tombés au pouvoir des Espagnols. Les autres étoient allés grossir la troupe de Louis d'Ars qui combattoit encore dans le Pouille.

Conduite de Louis d'Ars dans la Pouille.

Auton. Guicchardin. Brantome.

Cet illustre guerrier vengeoit alors la gloire de la nation & faisoit confesser aux Espagnols, que si la France eût eu un grand nombre de pareils capitaines, elle n'eût point essuyé les revers qui venoient de l'affliger. Après la bataille de Cérignoles qui s'étoit donnée contre son avis, il s'étoit retiré à Venouse avec une troupe de guerriers, tandis qu'Alegre conduisoit le reste de l'armée à Gaète. Profitant de la bonne voloté des habitants & de l'éloignement des Espagnols, il se fortifia dans ce poste, y établit ses magasins, mettant à contribution tout le pays des environs: l'ordre qu'il établit dans sa troupe, l'abondance dont il faisoit jouir les habitants de Venouse, engagerent plusieurs places voisines à se don-

ner à lui : un grand nombre de seigneurs Napolitains venoient journellement se ranger sous ses étendards, & lui amenoient des recrues qu'il prenoit soin de discipliner. Gonsalve, envoya successivement contre lui deux ou trois de ses meilleurs officiers qui furent battus en détail : Louis d'Ars divisant sa troupe en plusieurs pelotons, disparoissoit à la vue de l'ennemi ; puis se montrant tout-à-coup, il fondoit sur sa proie, enlevoit les bagages, ou quelques corps détachés, lorsqu'on s'imaginoit qu'il étoit éloigné de plus de dix lieues. Il tenoit trois ou quatre places fortes dans la Pouille, & avoit réduit les Espagnols à n'oser presque plus sortir de leurs garnisons, lorsqu'on lui apporta la capitulation de Gaète, en le sommant de déclarer s'il vouloit y accéder : il rejetta cette faveur avec dédain, & quoiqu'il n'eût aucune espérance de tenir long-temps avec une poignée de monde contre une armée disciplinée & nombreuse, prête à venir l'assaillir, il résolut & sçut persuader à sa troupe de périr les armes à la main, plutôt que de subir la loi du vainqueur. Gonsalve étant tombé malade au moment qu'il marchoit pour le réduire, donna cette commission à l'Alviane, le plus grand général qu'eût alors l'Italie, lui permettant de choisir lui-même les troupes & toute l'artillerie dont il croiroit avoir besoin. L'Alviane ne tarda pas à connoître à quel ennemi il avoit affaire : après quelques escarmouches où les François furent toujours vainqueurs, il abandonna le projet d'assiéger Venouse, & se réduisit à resserrer les courses des François par des campements bien pris. Louis d'Ars dépêcha un courier en France : en rendant compte au roi de l'état de sa troupe, il promit de tenir encore six mois contre toutes les forces de l'Espagne. C'étoit plus de temps qu'il n'en falloit si le roi eût eu dessein d'envoyer une nouvelle armée dans le royaume de Naples ; mais il commençoit à se dégoûter de cette funeste conquête : ne voulant pas laisser périr de si braves gens, il manda promptement au capitaine de les retirer du royaume de Naples, aux conditions les moins honteu-

Ann. 1504.

Ann. 1504.

ses qu'il pourroit obtenir. Louis d'Ars n'en voulut aucune : rassemblant sa troupe & permettant à tous ceux des Napolitains qui consentiroient à s'expatrier, de se joindre aux François, il sortit de Venouse en ordre de bataille, marchant à petites journées, tirant des contributions sur tous les lieux de son passage. Il traversa de cette maniere la plus grande partie du royaume, sans que les Espagnols osassent s'opposer à sa marche. Il tint la même conduite sur les terres de l'église : Jules, plus guerrier que pontife, eut la curiosité de connoître un homme si extraordinaire : il l'attira dans Rome, & mit tout en usage pour se l'attacher ; mais le trouvant aussi fidele que brave, il le renvoya chargé de présents. Après s'être fait jour au travers de l'Italie, Louis d'Ars vint en France, & conduisit sa troupe à Blois, où se tenoit la cour : le roi & la reine allerent à sa rencontre, distribuerent des récompenses aux officiers & aux soldats, laissant au général le choix de celle qui lui feroit plus de plaisir. C'est dans cette rencontre que Louis d'Ars se surpassa lui-même. Il n'avoit aucun motif d'aimer Yves d'Alegre, on voit du moins qu'ils avoient presque toujours été d'avis contraire pendant la guerre de Naples ; cependant Louis d'Ars vantant au roi la bravoure, la fidélité & les talents de ce général, demanda pour toute grace le rappel d'un homme qui pouvoit encore rendre des services importants à la patrie. Alegre fut rappellé & rétabli dans toutes ses charges.

Négociation artificieuse de Ferdinand le Catholique.

Lettres de Louis XII & du cardinal d'Amboise. P. Martir, de Angler. Manusc. de Bethune.

Quoique depuis la retraite de Louis d'Ars, tout pliât sous le joug des Espagnols dans le royaume de Naples, Ferdinand le Catholique trembloit encore que cette conquête ne lui échappât : il connoissoit les droits de Louis XII, il voyoit à la cour de ce prince Frédéric avec ses deux fils, la noblesse Angevine qui avoit mieux aimé s'expatrier que de manquer à ses engagements, & qui conjuroit le monarque François de renvoyer une nouvelle armée dans ce royaume. La conjoncture paroissoit favorable. Les soldats Espagnol qui

ne recevoient point d'argent, s'étoient soulevés contre leur général; ils venoient de saccager en pleine paix & contre la foi publique la ville de Capoue; ils pilloient & rançonnoient les malheureux Napolitains: si Louis, instruit par les revers & renonçant à garder par lui-même une conquête trop difficile, écoutoit les propositions que lui avoit faites autrefois l'infortuné Frédéric; si content du tribut & des places de sûreté qu'il lui avoit offertes, il se bornoit à montrer aux Napolitains opprimés ce prince si digne de leur amour, accompagné de cette foule de noblesse qui partageoit sa disgrace, & soutenu d'une nouvelle armée de François, il ne paroissoit pas douteux que les villes ne se soulevassent, que tous les Napolitains ne courussent aux armes & ne se vengeassent cruellement de leurs oppresseurs. Agité de ces craintes, Ferdinand chercha le moyen d'enlever cette derniere ressource à son rival. Dans le traité qui suivit la levée du siege de Salces, il s'étoit réservé le droit d'envoyer des ministres ou des ambassadeurs en France; il en fit usage, & avec la permission du roi, il en adressa deux à Frédéric. Ils lui remontrerent que le roi leur maître n'ayant jamais eu à se plaindre de lui, ne s'étoit prêté qu'avec une extrême répugnance au projet de le renverser d'un trône qui lui appartenoit à si juste titre; qu'il l'y avoit maintenu aussi long-temps que la fortune l'avoit permis; que voyant les François opiniâtrés à le perdre, & n'ayant plus d'autre moyen d'éloigner ces dangereux voisins des rivages de la Sicile, il avoit feint pour un temps de se prêter à leur injustice, & avoit paru agir en ennemi; mais que depuis que le ciel avoit favorisé ses armes, il n'avoit plus aucun motif de se contraindre; qu'il étoit disposé à réparer le scandale que sa conduite apparente avoit pu donner à ceux qui ne pouvoient lire au fond de son cœur, & à lui restituer un trône qu'il avoit hérité de ses peres; qu'il ne mettoit à cet acte de justice que deux conditions: la premiere, que Frédéric obtiendroit du roi de France un semblable désistement des prétentions qu'il

Ann. 1504.

Amelot de la Houssaie. Traités de paix.

Ann. 1504.

conſervoit ſur cette couronne; la ſeconde qu'il conſentiroit au mariage de ſon fils aîné, avec la princeſſe Jeanne, niece de leurs majeſtés Catholiques, & déja veuve du jeune Ferdinand. Frédéric n'apperçut point le piege qu'on lui tendoit; il fit agir tous ſes amis à la cour de France & ſur-tout Anne de Bretagne pour obtenir le conſentement du roi. Louis, tout crédule qu'il étoit, démêla mieux la ruſe de ſon ennemi : feignant de ſe prêter à cet arrangement, il accorda une audience publique aux miniſtres Eſpagnols : après les avoir entendus, il leur reprocha en des termes durs & peu ménagés les menſonges & les parjures de leur maître, qui oſoit encore ſe parer du titre de Roi Catholique : il les chaſſa honteuſement de ſa cour, & leur aſſigna un terme aſſez court pour ſortir de toute l'étendue de ſes Etats. Lorſqu'à leur retour, les ambaſſadeurs rendant compte à Ferdinand de la maniere dont ils avoient été traités, lui eurent dit que Louis ſe plaignoit qu'il l'eût trompé deux fois : *deux fois*, reprit-il, *pardieu, il en a bien menti l'ivrogne; je l'ai trompé plus de dix*. L'infortuné Frédéric qu'il avoit trompé bien plus cruellement encore, mourut quelque temps après, toujours perſuadé qu'il n'avoit tenu qu'au roi de France qu'il ne fût rétabli ; mais n'oſant cependant ſe plaindre d'un monarque généreux, qui depuis qu'il ne poſſédoit plus rien dans le royaume de Naples, regardoit les engagements qu'il avoit pris avec lui comme une dette ſacrée, & qui dans les beſoins les plus urgents de l'Etat, vouloit qu'on lui payât ſes penſions ſans aucune eſpece de réſerve ni de délai. La veuve qu'il laiſſoit en France fut moins crédule que lui, & dans une pareille rencontre, elle ſut démêler, comme nous le verrons, où tendoient les vues ſecretes de Ferdinand.

Intérêts de différentes cours.

Guicchardin. Belcarius. Belleforeſt.

Louis chercha bientôt à tirer avantage de la fauſſe démarche que venoit de faire ſon ennemi : il craignoit que l'empereur & le roi d'Eſpagne n'uniſſent leurs armes pour le dépouiller encore du Milanès. Le projet en étoit formé, & mille indices ſembloient annoncer

Ann. 1504.

Heuter. rer. Austriac. Lettres de Louis XII.

qu'on ne tarderoit pas à l'exécuter: déja Gonſalve intriguoit dans les cours d'Italie, & s'aſſuroit des alliés dans le voiſinage des François ; il venoit de recevoir les Piſans ſous la protection & la ſauve-garde du roi d'Eſpagne, s'engageant à les défendre envers & contre tous: Pandolfe Petrucci engagea pareillement les Siennois, qu'aucun ennemi ne menaçoit, à recourir à la même protection. Le pape, brouillé ouvertement avec les Vénitiens qui refuſoient de lui rendre Faenza & Rimini, & ne ſe ſentant pas aſſez fort par lui-même pour les forcer à cette reſtitution, appelloit tout à la fois en Italie l'empereur & le roi de France. L'empereur qui ne cherchoit qu'un prétexte pour entrer dans le Milanès, avoit pris en main la cauſe du pontife : il aſſembloit de fréquentes dietes, ou déclamant en liberté contre l'ambition des François qui n'aſpiroient à rien moins qu'à uſurper tous les droits de l'empire en Italie, il s'efforçoit d'animer contr'eux tous les membres du corps germanique : il venoit de mettre au ban de l'empire le duc de Ferrare, les marquis de Montferrat & de Mantoue, les républiques de Gênes & de Florence, le prince de Carpi & les autres alliés que la France avoit au-delà des Monts. Il paroiſſoit donc important de déſarmer la colere de l'empereur, de tâcher du-moins de le détacher de Ferdinand. Perſonne ne pouvoit mieux y réuſſir que l'archiduc, ſon fils & ſon héritier. Si ce prince étoit innocent, comme on aimoit à ſe le perſuader, de la fourberie pratiquée par ſon beau-pere pour arrêter les préparatifs de Louis, il devoit être indigné du danger où il l'avoit expoſé, & de l'affront qu'il lui avoit fait eſſuyer : en eût-il été complice, il ne pouvoit manquer d'être offenſé que Ferdinand, après l'avoir trompé par de belles eſpérances, cherchât à le dépouiller d'un bien dont il devoit hériter, & préférât à ſes enfants la poſtérité d'un bâtard de la maiſon d'Aragon. Louis ayant fait dreſſer un procès verbal en bonne forme de ce qui s'étoit paſſé dans la derniere audience qu'il avoit accordée aux ambaſſadeurs Eſpagnols, ne manqua pas de

l'envoyer à l'archiduc, le priant de considérer sérieusement, & de faire considérer à l'empereur son pere, si son alliance, le mariage de sa fille, aux conditions arrêtées par le traité de Lion auquel il ne prétendoit rien changer, ne valoient pas bien les discours artificieux, les promesses trompeuses dont les repaissoit Ferdinand. Comme il s'agissoit de gagner l'empereur, & que le seul moyen d'y parvenir étoit de lui présenter une entreprise facile qui le dédommageât amplement des avantages qu'il pouvoit se promettre de son expédition dans le duché de Milan, les mêmes ambassadeurs furent chargés de proposer une ligue offensive entre le pape, l'empereur & le roi de France, contre les Vénitiens qu'on dépouilleroit aisément de toutes les usurpations qu'ils avoient faites en différents temps sur les Etats de l'Eglise, la maison d'Autriche, l'Empire & le duché de Milan. Cette négociation réussit, non par les moyens qu'avoit imaginés le conseil de France, & que l'empereur regardoit comme un leure; mais parce qu'il étoit de son intérêt d'enchaîner les François par des traités, tandis qu'il abattroit deux princes leurs alliés, dont les forces & l'activité lui donnoient de l'ombrage. Le premier étoit l'électeur Palatin, prince puissant par lui-même, étroitement uni avec la France & à portée d'en tirer des secours: il venoit de se brouiller avec l'empereur à l'occasion suivante. George, duc de Basse-Baviere, n'ayant qu'une fille, l'avoit mariée au second fils de l'électeur Palatin, & avoit laissé par testament son duché & tous ses biens à son gendre & à sa fille. Albert, duc de Haute-Baviere & plus proche héritier en ligne masculine, attaqua la validité du testament, prétendant que George n'avoit pu disposer de ses fiefs: l'empereur jugea en faveur d'Albert; mais l'électeur Palatin avoit déja mis son fils en possession de l'héritage contesté; & comptant sur les secours de la France, il prétendoit l'y maintenir à main armée. Le second prince que Maximilien se proposoit de ruiner étoit Charles d'Egmond, duc de Gueldres & comte de Zutphen,

Ann. 1504.

fils

fils d'Adolfe *le dénaturé*, & neveu par sa mere des ducs de Bourbon. Maximilien, qui n'étant encore que souverain des Pays-Bas, avoit reçu de l'empereur Frédéric son pere, l'investiture de ces Etats, désiroit de la transmettre à l'archiduc son fils. Ils cherchoient donc depuis long-temps l'un & l'autre à profiter des embarras de la France pour tomber sur son foible & malheureux allié. Tels étoient les motifs secrets qui obligerent alors Maximilien à dissimuler la haine invétérée qu'il nourrissoit contre les François, & à promettre au roi l'investiture du duché de Milan. Quant au mariage de Claude, héritiere présomptive de Bretagne, de Blois & de Milan, avec le duc de Luxembourg, son petit-fils, il n'y comptoit pas, à moins que le roi n'eût un fils d'Anne de Bretagne, auquel cas la princesse perdoit tous ses droits, & n'étoit plus qu'un parti ordinaire. Ann. 1504.

Les ministres de l'empereur, de l'archiduc & du pape, s'étant rendus à Blois, y conclurent un traité si inégal, que la France n'auroit pas dû l'accepter, quand bien même, après avoir perdu ses armées, elle eût vu l'ennemi aux portes de la capitale. Il fut rédigé en trois actes. Dans le premier, on stipuloit qu'il y auroit une alliance étroite & durable entre l'empereur, le roi de France & l'archiduc; qu'ils n'auroient qu'un même desir, une même volonté, & qu'ils ne seroient en quelque sorte qu'une seule ame en trois corps: qu'en conséquence ils se garantiroient leurs possessions respectives en quelque lieu qu'elles fussent situées: que l'empereur, à la priere du roi de France, annulleroit le ban prononcé contre le duc de Ferrare, les marquis de Montferrat & de Mantoue, les républiques de Gênes & de Florence, le prince de Carpi; mais à condition qu'ils reconnoîtroient humblement à l'avenir leur dépendance du saint empire, & qu'ils seroient soumis & obéissants à l'empereur: que le roi de France ne se mêleroit en aucune maniere des affaires des membres de l'empire, tant en Allemagne qu'en Italie; qu'il ne donneroit ni aide ni conseil aux princes, ou autres vassaux que l'em-

Traité de Blois.

Recueil des traités.

Ann. 1504.

pereur auroit déclarés rebelles : que l'empereur donneroit dans trois mois au roi très-chrétien, l'investiture du duché de Milan, tant pour lui que pour les hoirs mâles procréés en légitime mariage, & au défaut de mâles pour madame Claude & Charles de Luxembourg son futur époux, de maniere que cette investiture fût énoncée pour tous les deux conjointement & par *indivis*; & si l'un ou l'autre des deux futurs époux venoit à mourir avant la consommation du mariage, pour celui ou celle de ses sœurs ou freres qui lui seroit subrogé : que le roi paieroit en recevant cette investiture deux cent mille livres, & enverroit tous les ans à Noel une paire d'éperons dorés à l'empereur; mais à condition que si le roi venoit à décéder sans aucune postérité mâle ou femelle, & que l'empereur refusât de transférer la même investiture au successeur de ce prince sur le trône de France, il seroit tenu de rendre les deux cent mille livres qu'il auroit reçues : que le roi, en considération de l'empereur, & après avoir reçu l'investiture du duché de Milan, accorderoit aux enfants de Ludovic Sforce des terres en France, & un revenu suffisant pour y vivre dans la splendeur; qu'il pardonneroit aux bannis de Milan, & les rétabliroit dans leurs anciennes possessions, pourvu qu'ils lui prêtâssent serment de fidélité : que les électeurs, princes & autres membres de l'empire seroient nommés conservateurs du traité & s'obligeroient d'en garantir l'exécution. On réservoit aux rois de Castille & d'Aragon la liberté d'y accéder en accomplissant de point en point ce qui avoit été arrêté en leur nom par l'archiduc, touchant le partage du royaume de Naples.

Le second acte contenoit une ratification solennelle de l'engagement déja contracté entre Claude de France & le duc de Luxembourg. Pour en assurer l'exécution, le roi consentoit qu'Engilbert de Cleves, comte de Nevers & gouverneur du duché de Bourgogne, donnât son scellé à l'archiduc, & jurât sur les évangiles que si le roi venoit à mourir sans enfants mâles, il remettroit

fur-le-champ, entre les mains du duc de Luxembourg ou de l'archiduc Philippe, toutes les places & les forteresses du duché de Bourgogne, pour en jouir & les posséder par forme de nantissement au profit de madame Claude, sa future épouse: que les comtes de Vendosme & de Dunois, qui possédoient de grandes terres dans les Pays-Bas, se rendissent garants du serment d'Engilbert de Cleves & se soumissent à perdre leurs héritages en cas de contravention de la part de la France. On prenoit de plus grandes précautions encore par rapport aux duchés de Bretagne & de Milan, aux comtés d'Ast & de Blois qui devoient être la dot de la princesse. Non-seulement les gouverneurs-généraux de ces provinces, mais tous les capitaines & jusqu'aux simples lieutenants, durent prêter serment, qu'incontinent après la célébration du mariage, ou même auparavant, & s'il ne tenoit ni à l'archiduc ni à son fils qu'il ne fût consommé, ils remettroient les provinces, places, ou forteresses dont ils auroient la garde, à madame Claude qui en étoit la seule & légitime héritiere. On ajouta que si le mariage venoit à se rompre par le défaut de consentement de la part du roi, de la reine ou de madame Claude, la France perdroit tous ses droits sur les duchés de Bourgogne & de Milan qui seroient censés dès ce moment dévolus à Charles, duc de Luxembourg. Si au contraire, la rupture venoit de la part de l'empereur, de l'archiduc Philippe ou de Charles de Luxembourg, que dès ce moment ils céderoient à la France, à titre de réparation ou de dédommagement, le comté d'Artois, le Charolois, les seigneuries de Noyers & de Castelchinon. Enfin Louis, pour mieux prouver à l'archiduc le cas qu'il faisoit de son alliance, lui céda, & à Charles de Luxembourg, son fils, pendant leur vie seulement, & sans tirer à conséquence, les octrois & dons gratuits du comté d'Artois, de la même maniere qu'en avoient ci-devant joui Philippe le Bon & Charles le Téméraire, se réservant seulement sur ce comté

Ann. 1504.

Ann. 1504.

les cas royaux, les régales & autres droits annexés à sa couronne.

Le troisieme acte contenoit une ligue offensive contre la république de Venise, entre le pape, l'empereur & le roi de France, & un traité de partage de presque tous les pays que cette république possédoit en terre ferme. Le pape, au nom duquel se faisoit cette guerre, s'engagea d'excommunier, lorsqu'il en seroit temps, le doge & le sénat de Venise, en déclarant leurs sujets déliés du serment de fidélité; ensuite les deux souverains durent entrer chacun de leur côté sur les terres de la république, s'emparer à main armée des places sur lesquelles ils avoient des droits; & comme si l'union de ces trois grandes puissances n'eût pas suffi pour écraser un si foible ennemi, on se proposa d'y associer encore le roi de Hongrie, le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, la république de Florence, qui avoient également des terres à répéter sur les Vénitiens. Au reste, il paroît, par la précaution qu'on prit de stipuler dans ce traité, que dès qu'une des parties contractantes manqueroit en quelque chose à ses engagements, le traité n'obligeroit plus les deux autres, & seroit dès-lors regardé comme non avenu: il paroît, dis-je, qu'on ne songeoit point encore à détruire les Vénitiens; mais simplement à les effrayer & à les forcer de donner quelque satisfaction au pape. L'empereur, occupé d'une expédition qui le touchoit de plus près, & voulant apparemment se faire auprès des Vénitiens un mérite de sa modération, leur donna secrétement avis de tout ce qui venoit de se passer, les exhortant vivement à se réconcilier avec le pape, par la restitution de Faenza & de Rimini, ou si cette condition leur paroissoit trop dure, à le choisir pour arbitre de leur différent. Les Vénitiens étoient trop habiles pour accepter une pareille médiation: ils remercierent humblement l'empereur, & traiterent directement avec le pape. Les demandes de Jules furent énormes, tant qu'il espéra de voir arriver les

Allemands & les François à son secours ; dès qu'il vit qu'il n'y falloit plus compter, il transigea aux conditions que lui offroient les Vénitiens : ils lui céderent des terres fertiles & d'un grand revenu dans la Romagne ; & à ce prix il suspendit les foudres de l'Eglise dont il étoit prêt de les frapper, & promit verbalement de ne plus les inquiéter sur la possession de Faenza & de Rimini ; mais il ne tarda pas à se rétracter de cet engagement. Ann. 1504.

L'empereur ne perdoit point de temps : après avoir mis l'électeur Palatin au ban de l'empire, & avoir suscité contre lui tous les princes voisins, par l'espérance qu'il leur donna de les enrichir des dépouilles du rebelle, il forma deux grandes armées, avec lesquelles il réduisit en peu de jours la plus grande partie du Palatinat. L'électeur, battu de tous côtés, fut réduit à subir la loi du vainqueur. Maximilien le força d'abandonner au duc de Baviere, au landgrave de Hesse, & au duc de Virtemberg, les places dont ils s'étoient emparés ; il garda pour lui-même la ville de Haguenau & toute la préfecture d'Alsace que la maison Palatine tenoit par engagement, & qui fut réunie à la couronne impériale.

L'archiduc Philippe ayant fait de son côté des préparatifs, entra brusquement dans les Etats du duc de Gueldres & y fit d'abord de rapides progrès : mais comme il n'avoit pas une armée aussi nombreuse que celle de l'empereur, & qu'il avoit affaire à un ennemi plus guerrier que l'électeur palatin, il ne put en aussi peu de temps terminer sa conquête.

La France voyoit avec douleur opprimer ses alliés sans faire aucun mouvement pour les secourir, sans même oser se plaindre, de peur de perdre encore le seul avantage qu'elle s'étoit promis du dernier traité. Les trois mois que l'empereur s'étoit réservés pour donner l'investiture du duché de Milan étoient écoulés : cependant il disputoit toujours sur les conditions, il demandoit des sûretés, & tâchoit de traîner l'affaire en

Ann. 1505.

Premiere investiture du duché de Milan.

Saint-Gelais. Belcarius. Manusf. de Fontanieu.

Ann. 1505.

longueur, jusqu'à ce que l'archiduc, son fils, eût achevé la conquête de la Gueldre: voyant enfin que la patience des François étoit épuisée, & que le roi lui-même ne pourroit bientôt plus empêcher ses sujet de voler à la défense du malheureux Egmond, il convoqua une diete dans la ville de Haguenau où le cardinal d'Amboise, au nom & comme fondé de procuration de Louis XII, lui fit publiquement hommage pour le duché de Milan, le comté de Pavie & la seigneurie de Gênes, & reçut enfin ces lettres d'investiture si longtemps attendues & si ardemment desirées. L'archiduc Philippe qui s'étoit rendu de son côté à cette même assemblée, y rendit pareillement hommage à l'empereur, son pere, pour le duché de Gueldre & le comté de Zutphen: il fut solennellement investi de ces deux Etats, & emmena avec lui un corps considérable de cavalerie, commandé par Rodolfe d'Anhalt, pour terminer cette importante conquête avant que Louis, qui n'avoit plus les mêmes raisons de ménager l'empereur, pût y mettre obstacle.

Maladie dangereuse du roi.

Saint Gelais. Auton. Seissel. Belcarius.

Il n'étoit pas alors en état d'y songer. Le temps qu'il avoit choisi pour effacer, par des fêtes & des réjouissances publiques, les fâcheuses impressions que quelques dépositions du maréchal de Gié avoient laissées dans le cœur de la reine, fut celui où l'on trembla pour ses jours. Anne de Bretagne, par un bonheur dont on ne se rappelloit point d'exemple, avoit été deux fois reine de France: elle avoit été couronnée la premiere fois, & avoit fait son entrée publique dans Paris, immédiatement après la célébration de son mariage avec Charles VIII. Depuis qu'elle avoit épousé Louis XII, elle avoit vécu dans la Touraine ou le Blaisois: elle avoit suivi son mari à Lion, en Bourgogne & dans la plupart de ses voyages; mais elle ne s'étoit point encore montrée à Paris. Louis ordonna la cérémonie du nouveau couronnement de la reine, & n'oublia rien pour la rendre une des plus brillantes & des plus magnifiques que l'on eût encore vues. A peine les fêtes étoient-

elles commencées qu'il se sentit pesant & accablé. Les médecins, attribuant cette indisposition à l'air épais de la capitale, lui conseillerent de retourner promptement à Blois. Il eut encore assez de forces pour s'y rendre ; mais dès le lendemain la même maladie qu'il avoit eue l'année précédente se renouvella avec des symptômes plus effrayants. Anne de Bretagne, fondant en larmes & attachée jour & nuit au chevet de son lit, ne vouloit point confier à d'autres le soin de le servir : il fallut employer la violence pour l'arracher de sa chambre : on en défendit l'entrée à tout le monde à la réserve du comte de Dunois, de Louis de la Trémouille, grand chambellan, de Florimond de Robertet & de l'évêque de Périgueux, grand aumônier. La nouvelle du danger qui menaçoit les jours du roi se répandit bientôt dans toute la France, & la remplit de gémissements, de larmes & de terreur. Le peuple qui goûtoit les fruits d'une administration sage, équitable & modérée, qui ne redoutoit plus ni le pillage des gens de guerre ni les extorsions des receveurs des deniers publics, avoit pour l'auteur de tant de biens, un amour qui tenoit de l'adoration : il le regardoit moins comme un mortel bienfaisant que comme un génie tutélaire. Cependant dans quelles affreuses circonstances alloit-il être enlevé à la nation ! Les scellés étoient donnés, les gouverneurs & les capitaines de la Bourgogne, de la Bretagne, du duché de Milan, étoient tenus par leurs serments de remettre ces vastes provinces entre les mains d'un voisin dangereux, d'introduire une domination étrangere dans le cœur de l'Etat. On avoit espéré que le ciel préserveroit la France de ce malheur en lui accordant un dauphin, ou qu'un roi si bon & si juste romproit à la premiere occasion un engagement si préjudiciable à ses fideles sujets : car à quels malheurs ne devoit-t-on pas s'attendre si ce mariage s'accomplissoit ; & après les funestes précautions qu'on venoit de prendre, qui pourroit empêcher qu'il ne s'accomplît ? Le peuple avoit abandonné ses travaux ; les femmes, les enfants, les

Ann. 1505.

Ann. 1505.

vieillards passoient les journées entieres & la plus grande partie des nuits dans les églises, ou suivoient pieds nuds & les cheveux épars les processions qui se faisoient dans toutes les paroisses, mêlant des cris de douleur aux prieres que les ministres des autels adressoient au ciel pour la santé du roi : les hommes s'attroupoient de toutes les parties du royaume pour accourir à Blois, & apprendre plus promptement ce qu'ils avoient à espérer ou à craindre. Louis dans les intervalles lucides que lui laissoit la maladie, se reprochoit son imprudence, plaignoit son peuple & versoit des larmes. Le cardinal d'Amboise revenoit de Haguenau, rapportant cette fatale investiture qu'il n'osoit plus montrer. Instruit des nouvelles dispositions du roi, il ne balança point à l'y confirmer ; il lui déclara que tous les engagements qu'il pouvoit avoir pris avec la maison d'Autriche étoient nuls, parce qu il n'avoit pu, sans le consentement de la nation, disposer d'une portion si considérable du royaume ; & afin qu'il ne lui restât aucun scrupule sur les serments qu'il avoit prêtés, il l'en délia en qualité de légat du saint-siege, & en vertu des pouvoirs qu'il avoit reçus du pape dont il représentoit la personne. En rompant des nœuds si mal assortis, il falloit promptement assurer à la princesse un autre époux : le choix n'étoit pas douteux, il regardoit uniquement François d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne. Toute la difficulté consistoit à obtenir le consentement de la reine, qui haïssoit mortellement la mere du jeune prince. Le cardinal se chargea de cette commission : il lui représenta si fortement ses devoirs en qualité de souveraine ; il lui peignit si vivement la situation du roi son mari, à qui un refus pouvoit donner la mort, qu'il arracha enfin une parole qu'elle n'avoit pas dessein de tenir. Le roi, sans perdre de temps, dicta son testament qui fut rédigé en forme de lettres-patentes. Après y avoir institué Claude sa fille, héritiere du comté de Blois, du duché de Milan & des autres biens qu'il possédoit comme particulier, & qui

n'étoient

n'étoient ni de son appanage, ni démembrés du domaine de la couronne, il déclare qu'il veut & ordonne qu'elle soit mariée à François, comte d'Angoulême, aussi-tôt que leur âge le permettra : il défend que, sous quelque prétexte que ce soit, elle soit emmenée hors du royaume avant la consommation du mariage, ni qu'on souffre qu'elle fasse aucun voyage dans la province de Bretagne dont elle doit hériter. Il nomme pour tutrice & administratrice des biens de sa fille, la reine Anne de Bretagne ; mais il ordonne que la régence & l'administration du royaume soient exercées conjointement & par *indivis* pendant la minorité de François d'Angoulême, par la même Anne & par Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême ; & il leur donne pour conseil George, cardinal d'Amboise, Engilbert de Cleves, comte de Nevers, le chancelier Gui de Rochefort, Louis de la Tremouille, grand chambellan, & Florimond de Robertet, un de ceux qu'on a depuis appellés secrétaires d'Etat. Pour s'assurer que sa derniere volonté seroit exécutée, Louis ordonna qu'on apportât dans sa chambre le bois de la vraie croix, le livre des évangiles, le canon de la messe, & fit jurer en sa présence, & entre les mains du cardinal d'Amboise, à Everard Stuard, seigneur d'Aubigni, à Guillaume de la Marck, seigneur de Monbazon, & aux autres capitaines de ses gardes, *sur la damnation de leur ame & la part qu'ils prétendoient en paradis*, de s'attacher après son trépas à Claude sa fille, & au comte d'Angoulême héritier du royaume : de les garder & servir envers & contre tous sans nul excepter : de sacrifier, s'il en étoit besoin, leur vie & celle de tous les hommes qu'ils avoient droit de commander pour faire accomplir le mariage de Claude de France avec le comte d'Angoulême : d'obéir à la reine, pourvu que de son côté elle se conformât à cette disposition. Après toutes ces précautions, que le caractere opiniâtre d'Anne de Bretagne justifioit assez, le roi attendit plus tranquillement quelle seroit l'issue de sa maladie. Dès

Ann. 1505.

Ann. 1505.

qu'il commença à entrer en convalescence, Anne qui s'étoit tenue renfermée dans le château de Blois, alla se montrer dans les principales villes de son duché de Bretagne. Louis, profitant de son absence se fit porter au château d'Amboise. La vue du jeune François d'Angoulême lui rappellant le souvenir du pere de ce jeune prince qu'il avoit tendrement aimé, lui arracha des larmes : il le serra plusieurs fois entre ses bras ; & parce que depuis la disgrace du maréchal de Gié, il étoit resté sans gouverneur, Louis, après en avoir conféré avec la comtesse, nomma pour remplir cette importante fonction Artus de Gouffier, seigneur de Boisi.

Mort de Thomassine Spinosa.

Auton.

Le bruit courut en Italie que le roi étoit mort : cette fausse nouvelle que les ennemis de France avoient intérêt d'accréditer, trancha les jours d'une tendre & vertueuse amante. Thomassine Spinosa, détestant la lumiere qu'elle ne partageoit plus avec son *intendio*, s'enferma dans une chambre obscure, où toute entiere à sa douleur elle invoquoit la mort. Une fievre ardente la consuma en moins de huit jours. La république de Gênes à qui elle avoit rendu des services importants, lui décerna des funérailles publiques, & députa deux de ses plus illustres citoyens pour porter au roi cette triste nouvelle. Il ne put refuser des larmes à cette tendre amie, & voulant honorer sa mémoire, il lui fit composer une épitaphe par Jean d'Auton, son historiographe, & ordonna qu'elle fût gravée sur le magnifique tombeau que lui avoient élevé les Gênois.

Mort du cardinal Ascagne Sforce.

Guicchardin. Auton. Belcarius.

Le cardinal Ascagne Sforce qui étoit resté à Rome au mépris du serment qu'il avoit fait de revenir en France après l'élection du souverain pontife, voyant que sur la nouvelle du danger où étoient les jours du roi, la plupart des capitaines François quittoient l'Italie, crut que l'occasion étoit favorable pour recouvrer le duché de Milan où il avoit un parti puissant. Il prit à sa solde l'Alviane, Jean-Paul Baglioné, Pandolfe Petrucci & un grand nombre d'autres capitaines Ita-

liens, qui tenant toujours des corps de troupes ſur pied, ſe vendoient à tous ceux qui leur offroient une ſolde : il eut des conférences ſecrettes avec le pape, les ambaſſadeurs de Veniſe & les émiſſaires de Gonſalve, qui tous promettoient de ſe déclarer lorſqu'il en ſeroit temps : mais au moment où la conjuration étoit prête d'éclater, une maladie contagieuſe enleva le vieux cardinal ; la nouvelle de la convaleſcence du roi, & le retour des capitaines François en Italie, acheverent de diſſiper les projets des factieux.

Ann. 1505.

Conquête de la Gueldre par l'archiduc.

Pontan. rer. Gelrica. Heuterus. Haræus. ann. Brabant.

Dans les Pays-Bas, l'archiduc Philippe preſſoit vivement le duc de Gueldres qui ne ſe battoit plus qu'en retraite, attendant toujours que les François ouvriſſent les yeux ſur leurs vrais intérêts & arrivaſſent à ſon ſecours. Il eût été facile à Philippe d'enlever le peu de places qui reſtoient encore à conquérir, ſi ſon conſeil ne lui eût repréſenté qu'en pouſſant le duc hors des Pays-Bas, il le forceroit de chercher un aſyle en France où il trouveroit des parents, des amis puiſſants, intéreſſés à ſa querelle, & à l'aide deſquels il reparoîtroit bientôt plus formidable qu'auparavant : on lui fit obſerver que le ſeul moyen de s'aſſurer de cet homme dangereux, étoit de l'enchaîner par ſon propre intérêt en lui laiſſant quelque choſe à perdre. Philippe qui ſe diſpoſoit à partir pour l'Eſpagne, goûta ce conſeil & ne balança point à envoyer offrir ſon amitié & un rang à ſa cour à un ennemi déja terraſſé. Le malheureux Egmond vint ſe jetter à ſes genoux, renonça publiquement à toutes les prétentions qu'il pouvoit encore conſerver ſur les places dont il avoit été dépouillé, & rendit graces pour celles qu'on vouloit bien lui laiſſer. L'archiduc le retint à ſa cour où, ſous prétexte de lui rendre les honneurs dûs à ſon ancien rang, il lui donna des gardes pour empêcher qu'il n'échappât : il lui fit jurer qu'il l'accompagneroit en Eſpagne où il alloit recueillir, au nom de ſa femme & de ſes enfants, la ſucceſſion de la célebre Iſabelle, reine de Caſtille.

Ann. 1505.

Affaires d'Espagne.

P. Martir. Mariana. Heutereus. Belcarius. Lettres de Louis XII.

Cette princesse que les historiens Espagnols comptent au rang de leurs plus grands rois, que quelques enthousiastes placent en Paradis à côté de la sainte Vierge, eut des talents rares pour le gouvernement; & peut-être n'auroit-on rien à reprocher à sa mémoire, si plus délicate & plus ferme sur les principes de la probité, ou moins complaisante qu'elle ne le fut pour Ferdinand son mari, elle eût résisté comme elle en avoit le pouvoir, à ses projets frauduleux, & ne se fût pas rendu complice de tant de noirceurs & de trahisons. Heureuse dans tous les projets qu'elle forma pour la grandeur de l'Espagne, elle essuya les revers les plus accablants dans son domestique & dans l'intérieur de sa maison, Dom Juan son fils mourut l'année même de son mariage avec Marguerite d'Autriche : l'infante Isabelle sa fille aînée, mariée au roi de Portugal, mourut de sa premiere couche : l'enfant auquel elle donna le jour & qui devoit hériter de tant de royaumes, fut enlevé dès le berceau. Jeanne sa seconde fille, mariée à l'archiduc Philippe, lui causa des chagrins plus cuisants encore; car l'ayant attirée en Espagne avec l'archiduc son mari, pour leur assurer d'avance la succession de cette grande monarchie, & ayant ensuite permis à l'archiduc de reprendre seul la route des Pays-Bas en passant par la cour de France, elle perdit sa malheureuse fille, ou la réduisit à un sort plus déplorable encore que la mort. Jeanne qui aimoit éperduement son mari, ne pouvant supporter une si longue absence, rejetta les prieres de sa mere qui vouloit la retenir auprès d'elle, méprisa ses larmes, s'irrita contre tous les obstacles qu'on apportoit à son départ, & persista si opiniâtrement dans sa résolution, qu'il fallut lui permettre de s'embarquer au cœur de l'hiver. La malheureuse ne prévoyoit pas le sort qui l'attendoit : surprise, déconcertée de la froideur d'un époux à qui elle avoit sacrifié ses parents, pour qui elle venoit de braver les tempêtes, elle voulut en savoir la cause, & apprit un secret qu'elle auroit toujours dû ignorer. Une de ses

dames eut la barbare indiſcrétion de lui nommer ſa rivale. Jeanne feignit de vouloir l'entretenir en particulier, elle ſe la fit amener dans ſon appartement ; mais devenue furieuſe à la vue de ſes charmes, elle s'élança ſur elle, lui arracha les cheveux & lui déchira le viſage & le ſein. L'archiduc, au lieu de diſſimuler cet outrage, & de ménager ce cœur ulcéré, l'accabla de reproches & lui annonça un mépris éternel. Jeanne ne put réſiſter à de ſi violentes ſecouſſes ; les organes de ſon cerveau ſe dérangerent, elle tomba dangereuſement malade, & ne recouvra enfin la ſanté que pour ſe ſurvivre à elle-même. Iſabelle attaquée d'une maladie incurable apprit le triſte ſort de ſa fille : irritée contre ſon gendre, obſédée par Ferdinand ſon mari, qui après avoir donné des loix à toute l'Eſpagne, craignoit de ſe voir concentré dans les limites étroites de l'Aragon, elle dicta un teſtament où elle inſtitua Jeanne la folle ſon héritiere au trône de Caſtille, en déclarant que ſi la maladie de cette princeſſe l'empêchoit de pouvoir gouverner par elle-même, l'adminiſtration & la régence de la Caſtille demeureroient entre les mains de Ferdinand ſon mari, juſqu'à ce que Charles de Luxembourg ſon petit-fils eût atteint l'âge de majorité. Cette derniere clauſe affligea les Caſtillans. Autant Iſabelle étoit aimée, autant on déteſtoit Ferdinand. La fauſſeté de ſon caractere, ſa bigotterie, l'avidité avec laquelle il avoit réuni ſur ſa tête les trois grandes maîtriſes de Saint-Jacques, d'Alcantara & de Calatrava, qui formoient auparavant l'apanage des trois plus grandes maiſons d'Eſpagne, ſon attention à exclure de toutes les charges les familles puiſſantes & accréditées : pour ne les conférer qu'à des moines ou à des avanturiers ; le plan d'oppreſſion & de deſpotiſme qu'il ſuivoit conſtamment, n'avoient pu échapper aux regards d'une nation clairvoyante & réfléchie, & avoient excité l'indignation ou le mépris d'une nobleſſe fiere & preſque indépendante. Ferdinand qui n'ignoroit pas ces diſpoſitions ſecretes, & qui ne vouloit pas laiſſer le

Ann. 1505.

Ann. 1505.

temps aux mécontents de concerter leurs démarches, aſſembla promptement les Etats, & après y avoir fait confirmer le teſtament d'Iſabelle, il ſe mit en poſſeſſion du gouvernement. Les grands députerent à l'archiduc & lui repréſenterent combien il étoit dangereux pour lui de ſe fier à un homme ſans foi, qui tiroit vanité de ſes parjures, qui étoit encore d'âge à ſonger à un nouveau mariage, & qui ne ſe verroit pas plutôt établi dans la Caſtille, qu'il chercheroit tous les moyens d'en fruſtrer les héritiers légitimes : ils lui firent entendre que dès qu'il paroîtroit parmi eux, la nation fidelle au ſerment qu'elle lui avoit prêté, armeroit en ſa faveur, & renverroit le *Catalan* à Saragoſſe. Philippe jeune & ambitieux n'eut garde de négliger cet avis : dans le ſervice qu'il fit célébrer pour le repos de l'ame de la feu reine, il ſe fit proclamer roi de Caſtille, & envoya deux ambaſſadeurs à ſon beau-pere pour lui annoncer ſon arrivée, & le prier le plus honnêtement qu'il ſeroit poſſible, de ſe retirer dans ſon royaume d'Aragon. Ferdinand ne s'oublioit pas dans ces moments critiques : il repréſentoit à l'archiduc que leurs intérêts étoient les mêmes ; qu'il ne prétendoit régner que pour l'avantage de leurs communs héritiers ; que leur union pouvoit ſeule les rendre ſupérieurs à la France ; qu'au lieu de ſonger à s'emparer d'un Etat qu'on ne prétendoit point lui enlever, il avoit un moyen bien ſimple d'en acquérir de nouveaux ; qu'il devoit attaquer de concert avec l'empereur, la Bourgogne & le duché de Milan, pendant que de ſon côté il pénétreroit dans le Languedoc, & occuperoit toutes les forces de la France dans le voiſinage des Pyrénées. Voyant qu'il ne pouvoit donner le change à l'archiduc, il eut recours à une de ces intrigues ſourdes qui lui avoient ſi ſouvent réuſſi. C'étoit à la princeſſe Jeanne, ſa fille, que la Caſtille appartenoit, & l'archiduc n'y pouvoit rien prétendre de ſon chef. Sous prétexte de ſoulager cette princeſſe dans le détail de l'adminiſtration, il lui envoya pour ſecrétaire Lopès de Conchil-

los, un intriguant adroit, à qui il recommanda de gagner sa confiance, & de tirer d'elle la confirmation du testament d'Isabelle, & une procuration adressée à Ferdinand, pour gouverner la Castille pendant la minorité de ses enfants. Conchillos en vint à bout; mais avant qu'il pût faire parvenir ces actes en Espagne, Jeanne qui n'avoit rien de caché pour son mari, lorsqu'il daignoit encore s'approcher d'elle, lui rendit compte elle-même de tout ce qui venoit de se passer: Conchillos fut arrêté & traité comme un espion: les Espagnols qui formoient la maison de la nouvelle reine, furent chassés ignominieusement des Pays-Bas. Après un pareil éclat, Ferdinand ne se promettant plus rien que de sinistre de la part de son gendre, tourna ses batteries du côté de la France,

Ann. 1505.

Alliance de Louis avec Ferdinand.

P. Martir de Angl.
Mariana.
Manusc. de Fontanieu.

Quelque puissante que fût la maison d'Autriche, elle ne pouvoit guere l'inquiéter en Espagne, si la France se déclaroit pour lui. Il feignit donc le plus vif repentir de tout ce qui s'étoit passé dans le royaume de Naples, confessa humblement ses torts, promit de les réparer, & pour sceller, par un nœud indissoluble, l'alliance qu'il vouloit contracter avec Louis, il lui demandoit une princesse de son sang en mariage. Philippe de son côté, soit qu'il se doutât de cette démarche, soit qu'il ne songeât qu'à prévenir son beau-pere, offroit au roi, s'il vouloit se déclarer en sa faveur, la restitution du comté de Roussillon, & de la moitié du royaume de Naples: il montroit que Ferdinand, n'ayant plus d'autres forces que celles qu'il pourroit tirer de son petit royaume d'Aragon, attaqué en même-temps du côté de la Castille, des Pyrénées, & en Italie, recevroit à genoux les conditions qu'on voudroit lui imposer. Quelque parti que prît la France, elle ne pouvoit que gagner. Une considération sécrete fit rejetter les offres de l'archiduc: on songeoit sérieusement à rompre les engagements téméraires contractés avec la maison d'Autriche, par rapport au mariage de Claude de France, & il auroit été absurde

Ann. 1505.

de travailler à l'agrandiſſement d'une maiſon qu'on alloit avoir pour ennemie. Louis traita donc avec Ferdinand : quelque danger qu'il y eût d'ailleurs à ſe lier avec un prince qui reſpectoit ſi peu ſes ſerments, il lui donna pour femme, Germaine de Foix, fille de Marie d'Orléans, ſa ſœur, & de Jean de Foix, vicomte de Narbonne. Il aſſigna pour dot à cette princeſſe les provinces de l'Abruzze & la Terre de Labour, avec le titre de reine de Naples & de Jéruſalem. On ſtipula que cette donation auroit lieu pour elle & pour les enfants qui naîtroient de ſon mariage avec Ferdinand; & qu'en cas qu'elle n'eût point d'enfants de ce mariage, les deux provinces, après ſa mort, retourneroient de plein droit à la France : Ferdinand s'obligea de payer au roi, à titre d'indemnité pour la guerre injuſte qu'il lui avoit ſuſcitée dans ce royaume, un million de ducats en dix termes ; ſavoir, cent mille ducats par an, qu'il dut lui faire toucher ſur les banques de Gênes ou de Veniſe ; & au cas que ces paiements fuſſent retardés, il autoriſa Louis à ſe ſaiſir de tous les effets des marchands Eſpagnols qui commerceroient dans les ports de France ; c'eſt-à-dire, à voler des biens qui n'appartenoient ni à l'un ni à l'autre. Il s'obligea encore à rétablir dans tous leurs biens, honneurs, priviléges & prérogatives, les barons de la faction Angevine, & autres nobles qui s'étoient attachés à la France, tant ceux qui s'étoient réfugiés dans ce royaume, que ceux qui étoient priſonniers à Naples, ou qui avoient cherché un aſyle dans quelques cours d'Italie, ſans exiger qu'ils priſſent des lettres d'abolition, pourvu ſeulement qu'ils prêtaſſent ferment de fidélité, ſoit à lui, ſoit à Germaine de Foix, leurs ſouverains reſpectifs. La veuve de Frédéric & ſes enfants ne furent pas oubliés : Ferdinand promit de rendre à cette reine la principauté de Tarente, & de faire un état convenable à ſes enfants ; mais il mit à cette grace une condition qui la rendoit illuſoire : c'eſt que toute cette famille infortunée iroit s'établit où il jugeroit à propos.

La

La mere, craignant de conduire ses enfants dans les prisons d'Espagne, & ne pouvant plus rester en France, alla se réfugier à la cour de Ferrare.

Ann. 1505.

Malgré ces petits subterfuges qu'il eût été facile d'appercevoir & de retrancher, ce traité est certainement le plus avantageux qu'eût encore conclu le cardinal d'Amboise : car si Germaine avoit des enfants, comme il y avoit tout lieu de l'espérer, la maison d'Autriche qui commençoit à donner de la jalousie à la France perdoit les royaumes d'Aragon, de Grenade, de Naples, de Sicile, & la moitié des Indes Occidentales que Ferdinand & Isabelle avoient conquises à frais communs. Le royaume de Castille qu'on ne pouvoit lui disputer, enveloppé dans l'Espagne même de trois autres royaumes presque aussi puissants, n'auroit eu qu'une médiocre influence sur les intérêts du reste de l'Europe. Si, au contraire, Germaine mouroit sans enfants, la France conserveroit du moins en entier ses droits sur le royaume de Naples, sans qu'on pût à l'avenir se prévaloir contre elle de la conquête ni de la prescription.

Brouilleries de la France avec l'archiduc Philippe.

Heutereus. P. Martir. Regiſtres du parlement. Lettres de Louis XII.

Une alliance si peu attendue consterna Philippe; il prévit dès-lors tout ce qu'il avoit à craindre; mais tel étoit son malheur qu'il n'avoit de reproches à faire qu'à lui-même. La fierté avec laquelle il avoit rejetté toutes les propositions que lui avoit faites son beau-pere, l'offre qu'il avoit fait à la cour de France de contribuer de tout son pouvoir à le perdre, avoient autorisé celui-ci à user de représailles. Il n'avoit pas témoigné plus d'égards pour Louis, quelque intérêt qu'il eût d'ailleurs à le ménager. Livré aveuglément aux conseils de Maximilien, il avoit profité d'une clause captieuse du traité de Blois, & ensuite de la maladie du roi, pour dépouiller violemment le duc de Gueldres, quoiqu'il n'ignorât pas le vif intérêt que la France prenoit à ce prince. A cette premiere hostilité, il avoit ajouté un grand nombre d'entreprises sur l'autorité royale. Obligé, en qualité de vassal, & par

Ann. 1505. le serment qu'il avoit prêté au roi en lui faisant hommage, de laisser aux juges royaux le libre exercice de leurs fonctions dans les comtés de Flandres, d'Artois & dans une partie du Hainaut; de permettre que les causes jugées en premiere instance dans tous ces comtés fussent portées par appel au parlement de Paris ; de conserver au roi, son souverain seigneur, les droits de régale, c'est-à-dire, la jouissance libre & entiere des revenus des évêchés, pendant la vacance du siege; il avoit contrevenu à toutes ces obligations. A l'exemple des derniers ducs de Bourgogne, ses prédécesseurs, il avoit établi un conseil souverain à Malines, où il prétendoit que les causes de tous ses sujets indistinctement fussent jugées en dernier ressort, menaçant de son indignation tous ceux qui appelleroient au parlement de Paris, & prenant toutes les précautions imaginables pour que les huissiers de cette auguste compagnie ne pussent entrer dans ses Etats sans s'exposer à perdre la vie ou à essuyer des outrages. Il y avoit une ancienne contestation entre la France & l'empire sur la mouvance des pays de Vaes, d'Ostrevant & de Rupelmonde. La France appuyoit ses droits sur une foule de documents authentiques : mais l'archiduc plus porté pour l'empire, qui sembloit devenu héréditaire dans sa maison, que pour la France qu'il regardoit comme une puissance étrangere & rivale, soutenoit ouvertement les prétentions de Maximilien. Louis ne voyoit qu'avec le plus sensible déplaisir tant d'atteintes portées à la dignité de sa couronne : mais les embarras où l'avoit jetté les guerres d'Italie, le désir d'obtenir l'investiture du duché de Milan, l'avoient jusqu'alors forcé de dissimuler : n'ayant plus aucune raison de se contraindre, pressé au contraire par Ferdinand le Catholique, son nouvel allié, de donner de l'occupation à l'archiduc dans les Pays-Bas, il permit au parlement de Paris d'informer sur tous ces griefs : mais afin que l'archiduc n'eût point à se plaindre qu'on le condamnât sans l'avoir

entendu, l'ambaſſadeur, chargé de lui notifier le mariage de Ferdinand avec Germaine de Foix, dut lui remettre en même-temps un mémoire où étoient détaillées toutes les raiſons qu'on avoit de ſe plaindre de ſa conduite, & ſur leſquelles on lui demandoit une prompte ſatisfaction. Comme il laiſſa expirer le terme qu'on lui avoit preſcrit ſans ſe mettre en peine de ſe juſtifier, » le parlement, à la requête du pro- » cureur-général, arrêta que Philippe d'Autriche, roi » de Caſtille, comte de Flandre & d'Artois, ſeroit » ajourné par un huiſſier de la cour, que maîtres » Thomas Plaine, ſon chancelier, & le premier » préſident du conſeil de Flandres, ſeroient auſſi » ajournés à comparoir en perſonne pour répondre » au procureur du ſeigneur roi, ſur les griefs énoncés » dans ſon réquiſitoire, à telles fins & concluſions » qu'il voudroit prendre contr'eux; que ledit Philippe, » comte de Flandre & d'Artois, ſeroit tenu de repré- » ſenter en ladite cour ſon chancelier & ſon premier » préſident, ſous peine d'une amende de mille marcs » d'or au profit du roi : ordonnant en outre ladite » cour, que les comtés d'Artois, de Flandre & de » Charollois, ſeroient ſaiſis & mis ès-mains du ſeigneur » roi, juſqu'à ce que les arrêts, précédemment rendus » ſur la régale de Tournai, & la réparation due aux » habitants de Neuf-Egliſes (maltraités par l'archiduc » pour avoir eu recours au parlement) fuſſent exécu- » tés, & qu'il en eût duement certifié icelle cour. « L'archiduc étoit pair de France, & le ſeul qui reſtât alors des ſix anciens pairs laïcs. Louis ne voulant pas permettre qu'il fût ajourné par un huiſſier, chargea de cette commiſſion Engilbert de Cleves, comte de Nevers & pair de France : l'Archiduc comprit qu'il n'y avoit plus de temps à perdre, & qu'il falloit ſe diſpoſer, ou à ſoutenir la guerre dans les Pays-Bas, ce qui auroit ruiné ſes affaires en Eſpagne, ou à ſe ſoumettre à tout ce que la France exigeoit de lui. Choiſiſſant ce dernier parti, il prit une précaution qui rendroit illu-

Ann. 1505.

5 Septembre.

Ann. 1505.

soire tous les traités qui se font entre les souverains & les particuliers, si elle étoit admissible : ce fut de protester secrétement devant un notaire, que tout ce qu'il alloit accorder à la France, pour éviter de plus grands malheurs, ne tireroit point à conséquence, & ne préjudicieroit point à ses droits : ensuite il fit partir Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, Philibert, prévôt d'Utrecht, Philippe Dales, Philippe Violant, & Jean Caulier, en qualité de ministres plénipotentiaires, avec ordre de transiger avec la France aux conditions les moins onéreuses qu'ils pourroient obtenir. Ils reconnurent sans aucune difficulté le ressort du parlement de Paris sur la Flandre, l'Artois & une partie du Hainaut ; déclarerent que s'il s'étoit rencontré quelque obstacle à l'exécution des arrêts de la cour, c'étoit à l'insû de l'archiduc leur maître qui avoit donné les ordres les plus précis à son chancelier & au président du conseil de Malines, pour qu'à l'avenir il ne se passât rien dont le roi ou ses officiers eussent sujet de se plaindre. Quant aux réparations que le roi exigeoit pour le passé, l'archiduc lui remontroit qu'il avoit l'avantage de lui appartenir & d'*être comme lui du sang des Valois*, le suppliant en conséquence de se contenter du désaveu authentique qu'il faisoit de la conduite de ses officiers, & de ne lui rien prescrire qui pût préjudicier à son honneur. La contestation sur les pays de Vaes, d'Ostrevant & de Rupelmonde étoit plus embarrassante. Les ministres de l'archiduc accablés par le nombre & la force des preuves que produisoient les ministres François, & n'en ayant presqu'aucune à leur opposer, demanderent pour leur maître la même faveur que Louis XI, en semblable occasion, n'avoit pu refuser à Philippe le Bon, laquelle consistoit à suspendre le jugement de cette affaire pendant leur vie, sans préjudicier à leurs droits respectifs. N'ayant pu l'obtenir, ils consentirent, au nom de leur maître, que l'affaire fût portée au parlement de Paris ; mais à condition qu'on leur accorderoit un délai de six mois pour rechercher,

disoient-ils, dans les archives des Pays-Bas, les pieces qui pouvoient servir à constater leurs droits ; mais plutôt pour donner le temps à leur maître de passer en Espagne. A peine étoit-il délivré de cette querelle, qu'on lui en suscita une nouvelle. Dans le dernier chapitre des chevaliers de la toison d'or, il avoit fait le procès à Philippe de Cleves-Ravestein & au seigneur de la Gruthuse, qui après avoir commandé les troupes des Pays-Bas & avoir été décorés du collier de la toison d'or, étoient venus s'établir en France où ils avoient fini glorieusement leur vie. Philippe avoit fait arracher leurs écussons de la place honorable qu'ils tenoient dans la salle du chapitre, & les avoit fait attacher renversés à la porte de l'église. Engilbert de Cleves, neveu de Ravestein, & le fils du seigneur de la Gruthuse, présenterent une requête au roi pour lui demander justice de l'outrage fait à deux de ses plus fideles serviteurs, offrant de combattre en champ clos tous ceux qui oseroient se porter pour leurs accusateurs. Louis saisissant cette nouvelle occasion, demanda & obtint une réparation aussi éclatante que l'avoit été l'injure. Philippe accablé de tant de mortifications, soupçonnant avec beaucoup de fondement qu'elles partoient de son beau-pere qui avoit intérêt de le retenir dans les Pays-Bas, & craignant qu'il ne lui en suscitât encore de nouvelles, prit le parti de le combattre par ses propres armes, jusqu'à ce qu'il pût lui déclarer impunément ses véritables sentiments : il manda donc aux deux ambassadeurs qu'il avoit envoyés en Espagne, de transiger avec lui sur tous leurs différents. On stipula que Ferdinand conserveroit pendant sa vie les trois grandes maîtrises de Castille ; que les revenus de la couronne seroient partagés en deux portions égales dont il auroit une, & l'archiduc l'autre ; qu'ils nommeroient alternativement à toutes les charges & à tous les emplois ; que les ordonnances & toutes les autres expéditions en matiere d'Etat, seroient signées conjointement par la reine Jeanne, & par Philippe & Ferdinand comme

Ann. 1505.

Ann. 1505.

administrateurs. Ferdinand qui connoissoit mieux qu'un autre la jalousie qu'inspire la souveraineté, n'espéroit pas que ce traité fût observé ; mais connoissant en même-temps la supériorité que l'âge & l'expérience lui donnoit sur son gendre, il se flattoit qu'il ne tarderoit pas à le captiver ou à le supplanter. Ainsi, loin d'apporter aucun nouvel obstacle à son voyage, il pressa lui-même son départ, & lui envoya quelques vaisseaux pour l'accompagner. L'archiduc mit promptement ordre à ses affaires, & se proposa de partir dans les premiers jours de Janvier, malgré les instances réitérées de ses sujets, qui lui remontrant les dangers de la navigation dans cette saison orageuse, le prioient d'attendre le retour du printemps.

Lorsque tout étoit prêt pour l'embarquement, on s'apperçut de l'évasion du duc de Gueldres : ce prince s'étoit montré si assidu à faire sa cour à l'archiduc ; il avoit paru regretter si peu le haut rang dont il étoit déchu, qu'on l'avoit observé avec beaucoup moins de soin, & qu'il étoit déja en sûreté avant qu'on songeât à le poursuivre : retiré dans la portion de ses Etats qui lui restoit encore, il ne pouvoit en être arraché que par une armée, & la France, dans les conjonctures où l'on se trouvoit, n'auroit pas manqué d'épouser sa querelle. Tout ce que put faire l'archiduc, fut de renforcer les garnisons des places qu'il avoit conquises, & de recommander à Guillaume de Croui, seigneur de Chieves, & à Charles de Croï, prince de Chimai, auxquels il confioit l'éducation de son fils & l'administration des Pays-Bas pendant son absence, d'observer tous les mouvements de ce dangereux voisin, & de le contenir aussi long-temps qu'ils pourroient.

Ann. 1506.

Suite des affaires d'Espagne.

P. Martir de Angl. Mariana,

La flotte composée de quatre-vingts bâtiments, mit à la voile au port de Middelbourg : mais à peine étoit-elle en pleine mer qu'une furieuse tempête la dispersa & jetta le vaisseau que montoit l'archiduc, sur les côtes d'Angleterre : il fut contraint d'y prendre terre, & même d'y séjourner pour laisser le temps aux autres

vaisseaux de se rassembler. Henri VII, informé de l'accident qui avoit amené un souverain dans ses Etats, envoya le comte d'Arondel avec un cortége nombreux, sous prétexte de le complimenter & de le prier de vouloir bien l'attendre ; mais en effet pour l'arrêter, s'il lui prenoit envie de continuer son voyage. L'archiduc croyant devoir prévenir la visite du roi d'Angleterre se rendit à Windsor. Parmi les fêtes qu'occasionna cette entrevue, on s'occupa d'affaires sérieuses : Philippe & Henri conclurent un traité d'union, ou de ligue défensive envers & contre tous, promettant de se garantir leurs Etats respectifs, & de se prêter des secours mutuels contre les séditieux & les rebelles qui entreprendroient de troubler leurs Etats : par ces qualifications générales, Philippe désignoit le duc de Gueldres qui lui donnoit une vive inquiétude ; Henri parloit d'un autre personnage, sur le compte duquel il ne tarda pas à s'expliquer plus clairement. Edmond de Pole, duc de Suffolk, devenu chef de la maison d'York, & enveloppé dans la proscription générale qui avoit fait périr tous ses parents, s'étoit réfugié dans les Pays-Bas, auprès de la duchesse douairiere de Bourgogne, d'où il avoit tramé plusieurs conspirations contre Henri. Après la mort de la duchesse, il étoit resté dans le pays sous la sauve-garde de l'archiduc, attendant toujours l'occasion d'exciter une révolution en Angleterre. Henri trouvant une occasion si favorable d'assurer sa vengeance, se plaignit à l'archiduc de la protection qu'il accordoit à un séditieux, à un ennemi public. *Je croyois*, lui répondit Philippe, *que votre fortune étoit si bien établie, que vous n'aviez rien à craindre d'un si foible ennemi ; je vous promets de le faire observer si exactement qu'il ne pourra vous nuire, ou si son séjour vous déplaît dans les Pays-Bas, de l'en chasser promptement. J'attends quelque chose de plus de votre complaisance*, lui répondit Henri, *c'est que vous le remettiez entre mes mains. Ce procédé*, repartit l'archiduc, *nous déshonoreroit tous deux, puisqu'on ne manqueroit*

Ann. 1506.

Lettres de Louis XII. Manuscr. de Bethune. Rap. Thoyr.

Ann. 1506.

pas de dire que vous m'avez traité en prisonnier. Que cette considération ne vous arrête point, lui repartit Henri, *j'en prends sur moi le blâme.* C'étoit s'expliquer assez clairement. Philippe aima mieux se déshonorer, en livrant un suppliant, que de courir les risques d'une prison dans les conjonctures où il se trouvoit. Henri lui fit encore signer un nouveau traité de commerce, dont tout l'avantage étoit du côté des Anglois, & que les Flamands, pour cette raison, nommerent *le mauvais entrecours*, & lui permit enfin de partir.

Au lieu de prendre terre dans la province de Guipuscoa où Ferdinand l'attendoit, Philippe alla débarquer dans le port de la Corogne à l'autre extrémité de l'Espagne, afin de laisser la facilité à tous ses partisans de se rassembler autour de lui, avant qu'il prît aucun engagement définitif avec son beau-pere. Voyant que toute la noblesse accouroit au-devant de lui, que les villes lui envoyoient des députés, & briguoient l'honneur d'être les premiers honorés de sa présence, il renvoya sans réponse les ambassadeurs de Ferdinand, & ne consentit à une entrevue que pour lui annoncer qu'il eût à se retirer d'un royaume qui lui étoit devenu entiérement étranger. Ferdinand, nourri dans le grand art de dissimuler, n'eut garde de se plaindre : il félicita son gendre d'avoir su inspirer un si vif attachement à ses nouveaux sujets, & ne lui demanda pour toute grace qu'un entretien secret où ils pussent régler amicalement les intérêts des deux couronnes, & cimenter la bonne intelligence qui devoit toujours subsister entre un pere & ses enfants. Philippe content de le voir dans ces dispositions, ne crut pas devoir lui refuser une si foible satisfaction. On stipula dans un nouveau traité, que Ferdinand conserveroit pendant sa vie les trois grandes maîtrises de Saint-Jacques, d'Alcantara, & de Calatrava ; une pension de vingt-cinq mille ducats sur les revenus du royaume de Castille ; qu'il uniroit à la couronne d'Aragon les royaumes de Grenade & de Naples qu'il avoit conquis conjointement avec Isabelle, & dont par con-

séquent

séquent l'archiduc auroit pu revendiquer une moitié : qu'à ces conditions Ferdinand évacueroit la Castille & ne se mêleroit plus, ni directement ni indirectement de l'administration de ce royaume. Gagné par la confiance que lui témoignoit son artificieux beau-pere. Philippe se découvrit à lui du dessein qu'il avoit conçu de faire interdire sa femme, dont tout le monde connoissoit la démence, afin de gouverner en son propre nom pendant le bas-âge de ses enfants. Ferdinand qui ne douta point que ce projet, en démasquant l'ambition & l'ingratitude de son gendre, ne révoltât tous les ordres de l'Etat, l'encouragea malicieusement à le poursuivre, promettant de n'y former aucun obstacle. Pour prix de cette complaisance, Philippe ne refusa point d'expédier un ordre précis à Gonsalve, devenu son sujet, de remettre le royaume de Naples entre les mains de Ferdinand son beau-pere. Ann. 1506.

Depuis long-temps la conduite de Gonsalve donnoit une vive inquiétude à Ferdinand. Ce général qu'il avoit laissé manquer d'argent & de secours, qui ne devoit ses succès qu'à sa conduite & à sa valeur, disposoit du royaume de Naples comme de sa conquête : il avoit distribué à ses capitaines non-seulement les dépouilles de la faction Angevine mais encore une partie des domaines de la couronne : c'étoit un moyen d'autant plus sûr de les enchaîner à sa fortune, que connoissant depuis long-temps l'avarice & l'ingratitude de Ferdinand, ils n'espéroient de conservet ces magnifiques récompenses qu'aussi long-temps que Gonsalve conserveroit son autorité. Offensé des libertés que se donnoit Gonsalve, jaloux du crédit qu'il s'acquéroit sur les soldats, Ferdinand n'eût pas tardé si long-temps à le rappeller s'il n'eût été retenu par la crainte d'un nouvel armement de la part des François.

En attendant qu'il pût donner une libre carriere à son ressentiment, il s'étoit attaché à miner sourdement une autorité qui l'effrayoit : sous prétexte de le soulager dans les détails de l'administration, il lui avoit formé

Ann. 1506. un conseil souverain de gens affidés & chargés d'éclairer sa conduite : il avoit nommé pour gouverneurs des châteaux de Naples & des principales forteresses du royaume, les envieux & les ennemis couverts du général : enfin il l'avoit brouillé par ses artifices avec Prosper & Fabrice Colonne, qui commandoient les troupes Italiennes. Ensuite augmentant le nombre de ces mercenaires, il avoit rappellé la plus grande partie des vieilles bandes Espagnoles, feignant de vouloir les employer dans une expédition qu'il méditoit en Afrique. Au moment où il croyoit pouvoir le disgracier sans danger, étoit arrivée la mort d'Isabelle qui avoit changé la face des affaires. Les Napolitains fâchés que leur pays devînt une province d'une monarchie étrangere, desirant d'avoir un roi qui vécût au milieu d'eux, enchantés des qualités brillantes du *grand capitaine*, le desiroient ardemment pour roi. Le pape, suzerain de ce royaume, & qui avoit intérêt à n'avoir pas un vassal trop puissant, eût applaudi sans peine à ce choix. L'empereur d'un autre côté pressoit Gonsalve de faire déclarer le royaume de Naples, comme il le pouvoit facilement, en faveur de l'archiduc son fils. Ce parti étoit d'autant plus séduisant, que toute sa maison s'étoit déja rangée de ce côté, & qu'il ne pouvoit mieux s'annoncer auprès de son nouveau maître qu'en lui faisant don d'une couronne. Ce fut apparemment la connoissance de tous ces mouvements qui rendit Ferdinand si souple en présence de son gendre, & qui lui fit solliciter l'ordre adressé à Gonsalve dont nous venons de parler. Mais comme cet ordre pouvoit être méprisé ou révoqué, Ferdinand négocioit de son côté avec Gonsalve qui avoit cessé d'être son sujet ; il lui offroit pour récompense de ses services & pour dédommagement d'un gouvernement que sa qualité d'étranger ne lui permettoit plus de garder, la grande maîtrise de Saint-Jacques, qui devoit le rendre l'homme le plus puissant & le plus considéré de toute la Castille après le souverain. L'ayant gagné par cet appas, il

s'embarqua promptement avec la reine Germaine de Foix pour aller se montrer à ses nouveaux sujets, laissant pour ses agents dans la Castille deux hommes affidés & puissants, le duc d'Albe & le fameux cardinal Ximenès archevêque de Tolede : en même-temps il envoya des ambassadeurs ou des émissaires à Louis XII & à Charles d'Egmond, pour exhorter le monarque à rompre les derniers liens qui l'attachoient encore au nouveau roi de Castille, & le duc à ne pas laisser échapper une si belle occasion de réparer ses pertes.

Ann. 1506.

Etats généraux.

Seissel. Godefroi. St-Gelais. Lettres de Louis XII.

Louis avoit déja pris des mesures pour rompre un mariage trop préjudiciable à son peuple, mais ces mesures n'étoient pas suffisantes : l'engagement étoit public, confirmé dans deux ou trois traités, garanti par des princes du sang, par les principaux officiers de la couronne : l'acte qui le rompoit, étant demeuré secret, & n'ayant été communiqué qu'à trois ou quatre capitaines des gardes, pouvoit être regardé comme frauduleux. Il étoit sur-tout important de s'assurer contre la reine : car bien que les prieres d'un mari expirant, les exhortations du cardinal d'Amboise lui eussent arraché une espece de consentement pour le mariage de sa fille avec l'héritier de la couronne, il paroissoit assez par la violence qu'elle s'étoit faite en cette occasion, combien elle tenoit à son premier engagement, & combien elle avoit d'aversion pour le parti qu'on lui proposoit : or elle étoit souveraine, elle avoit des gardes, des revenus considérables, une cour nombreuse ; & avec de pareilles ressources il ne lui auroit pas été difficile, si le roi venoit à mourir, d'enlever sa fille. Enfin il falloit sauver la réputation du roi, & lui préparer une réponse aux plaintes de la maison d'Autriche. On crut devoir recourir dans cette occasion au remede qu'on a coutume d'employer dans les grandes maladies de l'Etat. La plupart des villes & communautés du royaume, soit qu'elles agissent de leur propre mouvement, soit qu'elles ne fissent que suivre les impulsions secretes du conseil, adresserent au roi des requêtes

Ann. 1506.

pour demander l'assemblée des Etats généraux. Louis l'indiqua pour le 10 de Mai dans la ville de Tours. Les députés s'y étant rendus de toutes les provinces du royaume, conférerent ensemble pendant trois jours, & élurent pour orateur Thomas Bricot, chanoine de Notre-Dame, premier député de Paris. Le 14, le roi vint prendre séance, accompagné des princes du sang, de quelques cardinaux, des premiers seigneurs & des grands officiers de la couronne. Cette assemblée ne ressembloit à aucune de celles qu'on avoit vues jusqu'alors en France. Car au lieu que dans les autres l'orateur étoit chargé de porter au roi les griefs de la nation, d'exposer à ses regards la misere publique, & de le préparer à recevoir favorablement le cahier *des doléances*, Bricot ne fut chargé que de retracer au monarque ses bienfaits, & de lui payer, au nom de la nation, un juste tribut de louange. « Dès votre avénement à la couronne, lui dit-il, votre sagesse a » dissipé les orages qui avoient toujours paru inséparables d'un nouveau regne; votre magnanimité a rassuré ceux qui trembloient d'avoir encouru votre indignation; image de Dieu sur la terre, vous n'avez » vengé vos injures que par des bienfaits; pere commun, vous n'avez vu dans tous vos sujets que des » enfants tendres & soumis. Envain des voisins jaloux » comptant sur nos divisions ordinaires, s'étoient-ils » préparés à ravager nos provinces; battus, repoussés, » ils ont demandé humblement la paix. Dans ces temps » d'alarme & de troubles où les revenus ordinaires de » la couronne paroissent insuffisants, vous avez soulagé » le peuple, les tailles ont été diminuées d'un tiers. Des » soins plus glorieux encore ont signalé les commencements de votre regne, des loix sages ont assuré » la fortune des citoyens; les abus qui s'étoient glissés » jusques dans le sanctuaire de la justice ont été retranchés, & ce que nos peres n'auroient osé ni prévoir ni espérer, le laboureur n'a plus tremblé à l'approche du guerrier; & pour me servir de l'expres-

» sion d'un prophète, le mouton bondit au milieu des » loups, & le chevreau joue parmi les tigres. Quelles » actions de graces peuvent vous rendre des sujets que » vous avez protégés, enrichis ! comment s'acquitte- » ront-ils de leurs obligations? Daignez, sire, accepter » le titre de *Pere du peuple*, qu'ils vous déférent au- » jourd'hui par ma voix. » Ann. 1506.

A ces mots un doux murmure s'éleva dans l'assemblée, il fut suivi de cris de joie & d'applaudissements. L'orateur, après s'être recueilli un moment en lui-même, poursuivit ainsi : « Vos bienfaits, sire, ont » passé notre attente, mais ne nous auriez-vous com- » blés de biens que pour nous plonger dans des regrets » plus amers? Votre amour pour la patrie doit-il finir » avec votre vie? n'auriez-vous pris tant de peine en » faveur de vos fideles sujets, que pour les livrer vous- » même à la merci des étrangers, & leur faire perdre » en un instant le fruit de tant de sang & de travaux? » Que ne puis-je retracer aux yeux de votre majesté la » douleur profonde, la consternation à laquelle la na- » tion entiere s'abandonna dans ces moments terribles » où nous tremblâmes pour vos jours! Prosternés au » pied des autels, effrayés du seul danger qui vous » menaçoit sans aucun retour sur nous-mêmes, nous » ne demandions au ciel que la conservation d'une tête » si chere : lorsqu'un rayon d'espérance eut dissipé cette » terreur profonde, nous vîmes avec effroi le péril » qu'avoit couru l'Etat; toutes les suites d'un trop fu- » neste engagement se présenterent à notre imagina- » tion : cependant nous gardions le silence, la faveur » que le ciel venoit de nous accorder combloit nos » desirs; nous ne doutâmes plus qu'un roi si sage n'ou- » vrît les yeux sur le danger qui nous menaçoit : la » crainte de lui déplaire par une démarche précipitée » nous arrêta long-temps, & même depuis que nous » sommes ici assemblés, nous avons encore délibéré » s'il n'étoit pas à propos de garder le silence & d'at- » tendre en paix ce qu'il vous plairoit d'ordonner. Votre

Ann. 1506. » bonté, ſire, a pu ſeule nous inſpirer de la confiance. » Nous nous ſommes rappellé que, dans les cruels » inſtants où vous paroiſſiez toucher à votre derniere » heure, vous déclarâtes *que vous ne regrettiez la vie » que parce que vous n'aviez point encore aſſuré le repos » de votre peuple.* Ce ſont ces paroles à jamais mémo» rables qui nous enhardiſſent à dépoſer aux pieds de » votre majeſté notre très-humble requête. »

A ces mots l'aſſemblée tomba à genoux les bras levés vers le trône : l'orateur, dans la même attitude, pourſuivit d'une voix baſſe & tremblante : « Puiſſe le » ſuprême arbitre des deſtinées prolonger la durée de » votre regne ! puiſſe-t-il, propice à nos vœux, vous » donner pour ſucceſſeur un fils qui vous reſſemble : » mais ſi ſes décrets éternels s'oppoſent à nos vœux, » s'il ne nous juge pas digne d'une ſi grande faveur, » adorons ſa juſtice & ne ſongeons qu'à faire uſage » des dons qu'il nous a faits. Sire, vous voyez de» vant vous un précieux rejetton du ſang des Valois. » Fils d'un pere vertueux, élevé ſous les yeux d'une » mere vigilante, formé par vos conſeils & par votre » exemple, il promet d'égaler la gloire de ſes aïeux ; » qu'il ſoit l'heureux époux que vous deſtinez à votre » fille, & puiſſe-t-il retracer à nos neveux l'image de » votre regne. »

Ce diſcours, la poſture ſuppliante où il voyoit ſes ſujets, émurent le cœur paternel de Louis, des larmes d'attendriſſement coulerent de ſes yeux : le chancelier Gui de Rochefort, après s'être mis à genoux au pied du trône & avoir reçu ſes ordres, s'avança vers l'aſſemblée & dit : « Meſſeigneurs des Etats, le roi notre » ſouverain & naturel ſeigneur, ne blâme point la » démarche que vous avez faite ; il rend juſtice aux » ſentiments qui vous l'ont inſpirée, & voit avec la » plus vive ſatisfaction à quel point la patrie vous eſt » chere. Il accepte le titre de *Pere du peuple* que vous » lui déférez ; vous ne pouviez lui faire un don qui lui » fût plus agréable. Si les ſoins qu'il s'eſt donnés ont

» tourné au profit de la chose publique, il déclare qu'il » faut en rendre graces à Dieu, & qu'il s'efforcera » de mieux faire à l'avenir. Quant à la requête que » vous lui avez présentée, elle roule sur un objet si » important, que quelque déférence qu'il ait pour les » conseils de ses fideles sujets, il ne veut rien statuer » à cet égard, sans avoir pris l'avis des princes de son » sang, des grands & des premiers magistrats du » royaume. Retrouvez-vous donc ici dans six jours, » & le roi viendra lui-même vous apporter sa ré» ponse ». Ann. 1506.

Le lendemain les députés de Bretagne, qui n'avoient point été admis dans l'assemblée, parce que la reine leur souveraine étoit jalouse d'empêcher la réunion du duché au reste de la monarchie, présenterent au roi une requête entiérement conforme au vœu général de la nation. Louis ayant assemblé un conseil extraordinaire où il donna entrée aux premiers présidents des parlements de Paris, de Rouen & de Bordeaux, à un grand nombre de prélats & de seigneurs, déclara publiquement les engagements qu'il avoit contractés avec la maison d'Autriche, les serments qu'il avoit prêtés & fait prêter par les gouverneurs de plusieurs provinces, à l'archiduc & à l'empereur : il ne dissimula point qu'il se croiroit obligé de les accomplir à quelque prix que ce fût, s'il ne s'agissoit que de ses intérêts personnels ; il les pria de considérer que la parole des rois est sacrée, & leur ordonna de déclarer, comme ses fideles sujets, sans ménagement & sans crainte, ce qu'ils croiroient juste & conforme à l'équité naturelle. Les avis ne furent point partagés ; tous opinerent que l'engagement pris avec l'archiduc étoit nul, comme contraire aux loix fondamentales de la monarchie : si ces loix, disoit-on, déclarent nulle toute aliénation du domaine de la couronne, quoique faite sans fraude, & en faveur de ceux qui ont le mieux servi l'Etat, à plus forte raison proscrivent-elles un traité captieux, où l'on transporteroit à l'étranger des provinces en-

Ann. 1506.

tieres, des places fortes, les clefs & la sûreté du royaume. Ils montrerent ensuite que tous les serments que le roi avoit pu prêter, soit à l'archiduc, soit à l'empereur, se trouvoient pareillement annullés par un autre serment plus auguste & toujours subsistant; celui qu'il avoit prêté en recevant l'onction sacrée, de procurer l'avantage de son peuple, de s'opposer de toute sa puissance à ce qui pouvoit lui préjudicier. Or que pouvoit-il arriver de plus préjudiciable à l'Etat que d'introduire dans son sein, sous le spécieux nom d'allié, un ennemi domestique qui ne manqueroit pas d'y semer le trouble, qui chercheroit à tout perdre, à tout envahir? Enfin, ils observerent que ce prétendu engagement se réduisoit encore à des promesses, à un projet; qu'il n'y avoit point eu de gages touchés, aucun consentement des deux époux; qu'il n'étoit pas rare de voir rompre de pareils contrats entre des particuliers pour des raisons beaucoup moins fortes, souvent même par pur caprice: que l'empereur & l'archiduc avoient assez montré, par la conduite qu'ils avoient tenue depuis ce temps avec la France, & par le peu d'attention qu'ils avoient apportée à observer de leur part des traités, d'ailleurs si favorables à leur maison, combien peu ils comptoient sur ces arrangements politiques & variables: d'où ils conclurent que Louis, sans manquer aux regles les plus austeres de l'honneur & de la probité, pouvoit comme homme, & devoit comme roi, satisfaire au vœu de la nation, en rompant des nœuds si funestes & si mal assortis.

Le mercredi, vingt de Mai, le roi, suivi de toute sa cour, retourna dans la salle d'assemblée. Après que les hérauts eurent imposé silence, le chancelier Gui de Rochefort portant la parole, dit: « Le roi, comme » il vous l'avoit annoncé, a fait examiner votre re» quête; quelque confiance qu'il ait d'ailleurs en votre » zele & en vos lumieres, il n'a pu se dispenser de » consulter, sur une matiere qui intéresse si essentiel» lement le salut de l'Etat, les princes de son sang &

les

» les hommes distingués qui forment son conseil. Puisque leur avis a été conforme à vos désirs, il ne veut pas différer plus long-temps à vous donner une pleine satisfaction : il m'a chargé de vous inviter pour jeudi prochain, à la cérémonie des fiançailles de sa fille avec monseigneur le duc de Valois. C'est le seul engagement que la jeunesse des deux époux leur permette encore de contracter. Vous aurez soin, lorsqu'il en sera temps, d'achever un ouvrage que vous avez si bien commencé ; sa majesté exige donc dès ce moment que vous promettiez & juriez, que vous fassiez promettre & jurer, par tous ceux qui vous ont élus pour leurs députés, qu'aussi-tôt que les deux époux auront atteint l'âge nubile, vous ferez & accomplirez le mariage projetté ; que vous ne souffrirez point que personne ose s'y opposer, & que vous verserez, s'il est nécessaire, jusqu'à la derniere goutte de votre sang pour en assurer l'exécution «. Ann. 1506.

L'orateur des Etats alloit répondre, on ne lui en laissa pas le temps : la salle retentit d'applaudissements, de cris de joie, de vœux pour la conservation du roi ; chaque député couroit à l'envi prêter le serment que le roi demandoit, & recevoir une formule écrite de ce même serment qu'il devoit faire prêter à son retour par la ville ou la communauté dont il étoit représentant. Anne de Bretagne eut honte de s'opposer seule à un arrangement si ardemment désiré par tous ceux qui s'intéressoient au bien public. On rédigea le contrat, & les deux jeunes époux furent conduits au pied des autels où le cardinal d'Amboise les attendoit. Claude de France n'avoit que quatre ans, le duc de Valois en avoit douze.

Louis ayant fait dresser un procès-verbal de ce qui s'étoit passé dans cette assemblée, envoya des ambassadeurs dans toutes les cours de l'Europe pour prévenir les reproches dont ses ennemis ne manqueroient pas de l'accabler, & justifier sa conduite en montrant qu'il n'avoit pu se dispenser de déférer au désir de ses sujets.

Ann. 1506.

La plupart des souverains, effrayés de l'accroissement subit que prenoit la maison d'Autriche, & jugeant sagement qu'il étoit de leur intérêt que la France, qui seule pouvoit un jour lui servir de contre-poids, ne fût pas démembrée, applaudirent à ce nouvel arrangement. Il n'y eut que Philippe, roi de Castille, & l'empereur Maximilien, qui regardant comme une bravade, l'arrivée des ambassadeurs françois & la commission dont ils étoient chargés, les écouterent froidement & les renvoyerent sans réponse. Cependant il importoit à la France de savoir à quoi elle devoit s'en tenir sur l'investiture du duché de Milan, réversible, au défaut d'enfants mâles procréés du roi, à madame Claude sa fille, & au duc de Luxembourg qui avoit dû l'épouser. Il en avoit déja coûté plus de cent mille livres au roi pour l'obtenir dans cette forme; il offroit encore pareille somme à l'empereur, si, au nom du duc de Luxembourg, il vouloit substituer celui du duc de Valois. Il faut convenir que cette offre, quelque raisonnable qu'elle fût en elle-même, n'arrivoit pas dans des circonstances favorables. Maximilien levoit des troupes, obligeoit tous les vassaux de l'empire de lui fournir leur contingent, annonçant qu'il alloit prendre la couronne impériale à Rome; c'étoit le prétexte dont il vouloit pallier l'expédition qu'il méditoit dans le duché de Milan: on avoit tout lieu d'appréhender que le pape n'entrât dans ce projet, car il étoit presque ouvertement brouillé avec la France.

Le pape s'empare, par le secours des François, de Pérouse & de Bologne.

Guicchardin. Belcarius. Bembe.

Jules II, ambitieux & guerrier, brûloit de signaler son pontificat par quelque entreprise hardie. L'exemple de son prédécesseur, qui avec moins de talents avoit si fort accru les domaines de l'Eglise, étoit pour lui un puissant aiguillon. Barré dans tous ses projets, par la république de Venise & le roi de France, il songeoit dès-lors à exciter une révolution générale en Italie. Le cardinal d'Amboise, qui n'avoit point encore renoncé à la tiare, parce qu'il étoit beaucoup plus jeune que lui, tâchoit d'acquérir un parti dans le sacré

collége, & d'empêcher que la rupture n'éclatât. Jules qui pénétroit ses vues, & qui le regardoit toujours comme un rival redoutable, tiroit parti de sa foiblesse, & n'en étoit que plus disposé à donner à la France de nouveaux chagrins. Amboise avoit obtenu, à la recommandation du roi, la promesse de deux chapeaux de cardinal pour Jean de la Trémouille, archevêque d'Auch, & René de Prie, évêque de Bayeux, alliés l'un & l'autre à sa maison. La promotion s'étoit faite, & ils n'avoient point été nommés. Cette premiere mortification fut suivie d'une entreprise sur l'autorité du roi: après la mort du cardinal Ascagne, Jules disposa de tous les bénéfices qu'il possédoit dans le Milanès. Louis de son côté fit saisir dans toute l'étendue de sa domination les revenus des prélats & des cardinaux qui résidoient à la cour de Rome. L'affaire auroit été poussée à de fâcheuses extrémités si le cardinal d'Amboise, profitant de la crainte qu'inspiroient au roi les démarches de l'empereur, n'eût obtenu à force de prieres qu'on cherchât des moyens de conciliation: l'évêque de Sisteron fut chargé de cette négociation; Jules exigea que la France, non-seulement ne s'opposât point au projet qu'il avoit de chasser Jean-Paul Baglioné de Pérouse, & Jean Bentivoglio de Bologne; mais qu'elle lui fournît un certain nombre de troupes pour aider à les dépouiller. A ce prix, il promit les deux chapeaux qu'on lui demandoit, & un concordat, en vertu duquel Louis auroit, pendant sa vie, la nomination aux bénéfices du duché de Milan, comme l'avoient eue les Sforces ses prédécesseurs. Cet échange n'auroit jamais dû être accepté; car outre la honte dont le roi se couvroit, en sacrifiant Bentivoglio qu'il avoit reçu sous sa protection, il perdoit la seule barriere qui séparât le duché de Milan des Etats de l'Eglise: cependant le cardinal se servit si bien de l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de son maître, qu'il arracha son consentement. Jules, craignant de laisser échapper une si belle occasion, & ne daignant pas faire attention au danger Ann. 1506.

Ann. 1506.

qu'il y avoit d'exciter une guerre en Italie dans le temps que l'empereur se disposoit à y pénétrer, se mit brusquement en marche, & envoya sommer le roi de faire avancer le secours qu'il lui avoit promis : *Le saint pere rêve sans doute*, répondit Louis, *ou il faut qu'il eût trop bu d'un coup le soir qu'il forma ce beau projet.* L'envoyé s'en seroit retourné avec cette réponse, si le cardinal d'Amboise, qui s'étoit absenté depuis quelques jours de la cour, ne fût arrivé fort à propos pour le saint pere, & n'eût fait expédier un ordre à Chaumont, son neveu, d'aller se joindre avec cinq cents lances à l'armée du saint-siege. Jules ne trouva plus d'obstacles à ses désirs : Jean-Paul Baglioné consentit à céder la seigneurie de Pérouse, en conservant seulement la jouissance des biens qu'il possédoit comme particulier. Bentivoglio, beaucoup plus puissant, rit de la folie du pape, tant qu'il crut n'avoir affaire qu'à lui ; mais dès qu'il eut appris que les François étoient en marche pour venir le combattre, ce politique si délié, cet homme si déterminé, qui avoit autrefois témoigné un mépris si souverain à Julien de Médicis, pour s'être laissé dépouiller sans combat de la seigneurie de Florence, quitta Bologne en pleurant, & vint avec sa famille éplorée chercher humblement un asile parmi ces mêmes François qui alloient l'attaquer. Chaumont ému de pitié voulut bien se charger de défendre ses intérêts : il obtint pour lui les mêmes conditions accordées à Baglioné ; c'est-à-dire, la jouissance libre & entiere de ses biens patrimoniaux, de quelque nature qu'ils fussent & en quelque endroit qu'ils fussent situés. Bologne ouvrit ses portes, & le peuple qui n'avoit aucune connoissance du traité, & qui croyoit faire sa cour au nouveau souverain, courut en foule piller & démolir le palais de Bentivoglio. Ainsi Jules dut aux François le rétablissement de son autorité dans une des plus considérables villes d'Italie : devenu leur voisin, il n'en fut que plus animé à les perdre.

La conduite qu'ils tinrent dans les Pays-Bas étoit

beaucoup plus politique & mieux combinée. Charles d'Egmond, qui s'étoit refugié dans ses Etats au moment où Philippe s'embarquoit pour l'Espagne, pratiquoit ses anciens sujets & sollicitoit des secours étrangers. Les Crouï, gouverneurs des Pays-Bas, en voulant lui enlever toutes ses ressources, avoient donné à la France un motif de rupture : comme les François ne pouvoient aller en Gueldres sans traverser le pays de Liége, les Crouï avoient sollicité sans succès Robert de la Mark, prince de Sedan, & Evrard de la Mark, évêque de Liége, à leur fermer le chemin, & à préférer l'alliance du roi leur maître à celle de Louis. Le roi eût pu facilement s'en venger ; mais ayant connoissance du traité que Philippe avoit conclu avec Henri VII, & craignant de s'attirer une guerre fâcheuse avec l'Angleterre, il desira que son ennemi lui fournît une raison encore plus plausible d'en venir à une guerre déclarée. Philippe ne tarda pas à lui donner cette satisfaction : instruit des desseins de Charles d'Egmond, & voulant sans doute l'intimider, il lui écrivit une lettre arrogante où il lui marquoit qu'il n'ignoroit pas à l'instigation de qui il se conduisoit ; mais que s'il lui donnoit la peine de retourner dans les Pays-Bas, tous ses parents, ses prétendus protecteurs ne le sauveroient pas de la juste punition qu'il lui préparoit. Louis à qui cette lettre fut communiquée, crut s'y reconnoître & ne balança plus. Il ordonna sur-le-champ au sire d'Orval, comte de Rhetel, & au prince de Sedan, de conduire quatre cents lances Françoises au secours d'un prince injustement opprimé ; il lui envoya par la même occasion des sommes considérables pour lever & entretenir un corps nombreux de lansquenets. Avec de pareils secours Charles se remit promptement en possession de ses anciens Etats, il fit des courses dans la Hollande & le Brabant. Philippe trop éloigné pour venir lui-même défendre ses sujets, recourut assez inutilement au roi d'Angleterre. Henri VII, qui craignoit de n'être pas remboursé de ses avances, se con-

Ann. 1506.

Charles d'Egmond rétabli dans ses Etats.

Fisen, hist. Leod.

Pontan. Gelric.

Hareus. ann. Brabant.

Lettres de Louis XII, par Godefroi.

Ann. 1506.

tenta de se porter pour médiateur, d'envoyer des ambassades, de faire beaucoup de bruit & de laisser couler le temps. Cependant les deux gouverneurs Chievres & Chimai, mandoient au roi de Castille, qu'en suspendant tous les paiements, qu'en retranchant même la moitié des gages des officiers qui formoient la maison de Charles duc de Luxembourg, ils ne pourroient faire subsister l'armée jusqu'à l'hiver, s'il ne leur envoyoit de l'argent d'Espagne. Ce vaste royaume n'en fournissoit point: à peine Philippe avoit-il pu en recouvrer assez pour entretenir les douze cents hommes qu'il avoit emmenés avec lui: il étoit dangereux de s'annoncer par de nouveaux impôts: avec quelque douceur qu'il traitât les Espagnols, il n'avoit pu parvenir à conserver long-temps cette estime & cet amour qu'ils lui avoient témoignés avant que de le connoître. La proposition qu'il avoit hasardée dans les Etats de renfermer sa femme pour cause de démence, avoit soulevé une nation inviolablement attachée à ses légitimes souverains: les émissaires de Ferdinand en avoient pris occasion de le peindre des plus noires couleurs. Après avoir accablé, disoit-on, des mépris les plus insultans, une princesse innocente, une épouse tendre & vertueuse, avoit-il bien la barbarie d'aspirer encore à la dépouiller, à l'ensévelir dans une prison? à quoi ne devoit donc pas s'attendre l'Espagne de la part d'un prince qui respectoit si peu les droits de la nature & les engagements les plus sacrés? Philippe avoit été informé de ces murmures, il en avoit découvert les auteurs, & il s'apprêtoit à les punir lorsqu'il fut attaqué d'une fievre violente qui l'emporta en peu de jours. Quelques écrivains ont osé avancer que Ferdinand voyant le peu de succès de ses ruses, & n'ayant plus d'autre moyen de rentrer dans la Castille, l'avoit fait empoisonner: d'autres assurent que la maladie qui le moissonna, pour ainsi dire, dans la fleur de son âge, car il n'avoit encore que vingt-huit ans, fut causée par des exercices trop violents, & quelques excès aux-

Mort de l'archiduc Philippe: conduite de Louis XII.

P. Martir de Angl. Godefroi. Lettres de Louis XII. Mariana.

quels il s'étoit imprudemment livré sous un ciel si différent de celui des Pays-Bas. Ann. 1506.

Louis ne pouvoit desirer des conjonctures plus favorables pour s'emparer des Pays-Bas, s'il eût pu se départir un moment des principes de la justice & de la modération. Ces provinces étoient sans défense; la noblesse la plus distinguée, les plus braves guerriers avoient suivi Philippe en Espagne, & n'en pouvoient revenir sans se mettre à la merci du roi de France. Chievres n'avoit qu'une armée déja ruinée, & point d'argent pour la payer; les François auxiliaires du duc de Gueldres ravageoient impunément le Brabant; l'empereur étoit éloigné, & d'ailleurs tellement odieux aux Flamands, qu'ils n'eussent jamais consenti à le recevoir parmi eux. Le roi d'Angleterre, vieux & avare, n'auroit pas fait plus d'efforts pour empêcher la conquête des Pays-Bas, qu'il n'en avoit fait sous le regne précédent pour s'opposer à la réunion de la Bretagne à la couronne. Louis, qui avoit une armée toute prête, qui ne manquoit pas d'argent, qui auroit trouvé un grand nombre de partisans en Flandre & en Artois, qui pouvoit faire parler en sa faveur une ancienne loi féodale, laquelle défere au seigneur suzerain la curatelle & la jouissance des biens des enfants de ses vassaux pendant tout le temps de leur minorité, n'avoit, pour ainsi dire, qu'à se montrer sur les frontieres de l'Artois pendant que le duc de Gueldres se seroit avancé dans le Brabant, & tout étoit soumis. Maître des Pays-Bas, & vraisemblablement de la personne du jeune Charles, il auroit tenu l'empereur dans une entiere dépendance; mais ce furent ces facilités qui lui firent tomber les armes des mains: il ne vit dans les enfans de son ennemi que de malheureux orphelins dignes de sa pitié; il retira sur-le-champ les troupes qu'il avoit envoyées au duc de Gueldres, lui mandant de se renfermer à l'avenir dans les limites de ses Etats & de se tenir sur la défensive.

Cet acte de modération, quoique si conforme au

Ann. 1506.

caractere de Louis, a donné lieu à Martin du Bellai, historien estimable à tout autre égard, d'imaginer que Philippe, à l'article de la mort, considérant qu'il laissoit des enfants en bas âge, un pays sans défense, nomma dans son testament Louis tuteur ou curateur de ses enfants; que Louis usant, comme il le devoit, de ce dépôt sacré, régla l'administration des Pays-Bas, & donna pour gouverneur au jeune Charles duc de Luxembourg & prince d'Espagne, Guillaume de Crouï, seigneur de Chievres, lequel, dit-on, *rendit son éleve beaucoup plus habile qu'il ne falloit pour le bien de la France.* Cette supposition, adoptée par la foule des historiens modernes, se trouve malheureusement démentie par les pieces mêmes sur lesquelles on prétendoit l'appuyer. Le testament de Philippe existe, & il n'y est fait aucune mention de cette prétendue curatelle : les lettres qui établissent Guillaume de Chievres gouverneur du prince de Castille, nous ont été pareillement transmises; mais elles sont expédiées au nom de Maximilien, qui obtint dans la suite la tutelle de ses petits-fils, & non de Louis, qui ne paroît pas avoir recherché cette commission qu'on auroit eu bien de la peine à lui refuser. Nous avons les lettres qu'il écrivit après la mort de Philippe aux princes de Nassau, aux magistrats de la ville d'Arras; il promet de protéger les jeunes princes orphelins, il y fait valoir sa qualité de suzerain, de parent du côté maternel : auroit-il oublié celle de tuteur & de régent s'il en eût été revêtu ou même s'il l'eût disputée? Comment d'ailleurs l'en eût-on dépouillé dans la suite pour la conférer à l'empereur Maximilien, Louis eût-il souffert patiemment qu'on lui fît cet affront? n'auroit-il osé ni s'en venger ni s'en plaindre?

Mais si Louis se contenta de protéger les enfants de son vassal, sans prétendre à l'administration de leurs Etats, il ne permit pas non plus que sa générosité tournât au profit de Maximilien, qui s'étoit montré son ennemi, & qui, par cet accroissement de puissance

sance, se seroit trouvé plus à portée de lui nuire. Il engagea les Flamands & les autres peuples des Pays-Bas à former un conseil de régence, qui seroit chargé du détail de l'administration, & qui rendroit compte aux Etats assemblés, promettant en ce cas de les protéger & de les défendre comme ses fideles sujets, & menaçant de les traiter non en ennemis, mais en rebelles & en criminels de lese-majesté, s'ils prenoient le parti de se soumettre à l'empereur. C'étoit servir les Flamands à leur gré : nous avons déja observé qu'ils n'aimoient point des maîtres trop puissants, mais ils haïssoient sur-tout Maximilien : ils lui avoient ôté la tutelle de ses propres enfants ; ils avoient disposé de sa fille contre sa volonté ; enfin ils avoient poussé la mutinerie & l'insolence au point de l'arrêter prisonnier : ils n'avoient garde après cela de remettre leur fortune & leur vie à sa discrétion. Aussi Maximilien, qui s'étoit approché en hâte de la frontiere des Pays-Bas, essuya-t-il un refus. Il balança s'il emploieroit la force pour se faire reconnoître : mais, considérant qu'il ne pourroit triompher de l'obstination des Flamands, tant qu'ils seroient soutenus par les armes des François ; que son entreprise n'aboutiroit qu'à le rendre encore plus odieux, & à ruiner la fortune de ses petits-fils, il reprit la route de Germanie, exhalant toute sa colere contre le roi de France, auquel il attribuoit le nouvel affront qu'il venoit de recevoir. La fortune le traita mieux en Castille. Les grands, persévérant dans leur haine contre Ferdinand, s'étoient assemblés après la mort de Philippe, & avoient formé, sous le bon plaisir de l'empereur, un conseil de régence qu'ils le prioient très-instamment de vouloir bien autoriser. Il se prêta avec joie à cet établissement : mais exclus des Pays-Bas, ennemi du roi de France, ne pouvant plus entretenir ni par terre ni par mer aucune correspondance avec ses partisans, il voulut sçavoir ce qu'il avoit à se promettre de la part de Ferdinand. Il lui envoya donc une ambassade à Naples où il venoit d'arriver, & le

Ann. 1506.

Ann. 1506.

pria, premierement de trouver bon que le conseil de régence nouvellement établi en Castille, exerçât ses fonctions sans aucun empêchement : 2°. de vouloir bien se joindre à lui pour obliger le roi de France à donner satisfaction au duc de Luxembourg leur commun héritier, sur le tort & l'affront qu'il venoit de lui faire en cassant son mariage avec la princesse Claude, héritiere de Bretagne & de Milan : 3°. de lui assigner un rendez-vous soit à Rome, où il comptoit se rendre incessamment, soit dans quelque autre ville d'Italie, pour conférer amicalement sur leurs communs intérêts. Ferdinand répondit qu'il ne connoissoit point de régents en Castille, mais quelques rebelles qu'il feroit bientôt rentrer dans le devoir ; qu'à sa fille seule appartenoit solidairement ce royaume & le soin de le gouverner ; que si elle avoit besoin de conseil, il étoit en état de lui en servir, sans que l'empereur s'en mît en peine ; qu'il avoit eu connoissance des raisons qui avoient obligé le roi de France à marier sa fille au duc de Valois, héritier présomptif de cette monarchie ; qu'elles lui avoient paru solides ; qu'il ne refusoit point l'entrevue que lui proposoit l'empereur, au cas cependant que les affaires dont il se sentoit accablé lui permissent de s'y rendre, & que le roi de France, dont il vouloit conserver l'amitié, n'en prît point d'ombrage. Déchû de tout espoir de conciliation, Maximilien ne se rebuta point, il continua d'intriguer de tous côtés, en Espagne par un grand nombre d'émissaires secrets ; dans les Pays-Bas par Marguerite sa fille, duchesse douairiere de Savoie, & tante du jeune Charles de Luxembourg ; en Italie par le pape. Jules, aussi ennemi du repos, aussi envenimé contre les François que pouvoit l'être Maximilien lui-même, trouva bientôt une occasion favorable d'exercer ses talents.

Révolte & soumission de Gênes : projets de Louis.

Gênes, en se soumettant à la domination Françoise, avoit conservé ses loix, son gouvernement républicain, ses possessions, ses forces de terre & de mer. Outre cette longue étendue de terrein bordé au midi par la

mer, au nord par une chaîne de montagnes, connu des anciens sous le nom de *Ligurie*, des modernes sous celui *de rivieres de levant & de ponent*, & couvert d'un grand nombre de places fortes; elle possédoit dans son voisinage l'isle de Corse, l'isle de Chio dans l'Archipel. Protégée par la France contre les ennemis du dehors, livrée toute entiere à l'exercice de la banque, du commerce & des arts, elle auroit été parfaitement heureuse si elle eût pu se préserver de l'esprit de faction & de discorde; mais le souvenir de tant de révolutions qui l'avoient affligée depuis deux ou trois siecles, n'avoit encore pu la rendre sage. Deux puissantes factions s'y disputoient l'autorité, *la noblesse & le peuple :* les nobles, quoique réduits à un très-petit nombre de maisons, possédoient en propre une partie des places des deux rivieres, ce qui les rendoit en quelque sorte de petits souverains : par rapport à l'administration de la république, les loix assignoient à leur ordre la moitié de toutes les magistratures. Quelques familles Plébéiennes, telles que les Frégoses, les Adornes, les Justiniani, &c. enrichies par le commerce & décorées des premieres charges de l'Etat, tentoient à franchir l'intervalle qui les séparoit encore de la noblesse; mais plus elles faisoient d'efforts pour faire disparoître ces distinctions, plus les nobles de leur côté apportoient d'attention à maintenir leurs droits. Ces derniers, jouissant seuls du privilege barbare de ne se montrer au sein de la paix, & parmi leurs compatriotes qu'armés d'une épée, se servoient de cet avantage pour insulter lâchement les Plébéiens, ou pour assassiner ceux qui osoient s'opposer à leurs violences. L'impunité les enhardissoit au crime; car étant presque tous parents ou alliés, possédant à eux seuls la moitié de toutes les magistratures, & ayant toujours des moyens de gagner une voix ou deux dans l'autre moitié, quelque avérés que fussent leurs crimes, ils ne risquoient presque point d'être jamais condamnés. Ces abus ouvrirent les yeux des Plébéiens sur les dangers auxquels Ann. 1506.

Ann. 1506.

ils étoient journellement exposés : ils se plaignirent de leur condition, & remontrant qu'ils étoient dix fois plus nombreux que les nobles, ils demanderent, pour établir une sorte d'égalité, & pour assurer la punition du crime de quelque qualité que fût le coupable, qu'on leur cédât les deux tiers des magistratures. N'ayant pu rien obtenir par la douceur, ils résolurent de se faire justice à eux-mêmes : dans une querelle qui s'éleva bientôt, ils s'attrouperent, massacrerent un gentilhomme de la maison de Doria, attaquerent & poursuivirent tous les autres nobles qui étoient accourus à son secours. Le conseil général s'assembla le lendemain, & comme plusieurs nobles n'oserent y assister, les Plébéiens se trouvant les plus forts, firent passer le décret qui leur assignoit les deux tiers des magistratures. Roquebertin, lieutenant de Philippe de Cleves Ravestein, dans le gouvernement de Gênes, voyant le peuple échauffé, & sentant d'ailleurs combien ce réglement étoit propre à empêcher le désordre, le confirma par provision, & promit d'employer ses bons offices auprès du roi son maître, pour en obtenir la ratification. Il n'étoit presque pas douteux que Louis, prince juste & zélé pour le bon ordre, ne l'accordât : les nobles, trop foibles pour se venger, auroient pris le parti de la soumission : la paix & la concorde alloient être rétablies, si ceux qui desiroient d'exciter un incendie général en Italie, n'eussent pris soin d'exciter & de fomenter cette premiere étincelle. Jules II étoit originaire de Savonne, la place la plus considérable de la riviere du Ponent, d'une famille obscure, & par conséquent ennemie de la noblesse. Il sut si bien insinuer aux séditieux, par le moyen de ses parents ou de ses créatures, qu'ils n'avoient aucune faveur à espérer d'une cour, où tout ce qui n'étoit pas noble étoit traité en esclave ; il rehaussa tellement leur courage en les flattant qu'il leur arriveroit des secours capables de les faire triompher de leurs ennemis, qu'ils reprirent subitement les armes, pillerent les palais des nobles, for-

tirent même de la ville pour ravager leurs terres. Les magistrats tirés des familles Plébéiennes les plus riches & les plus distinguées, s'opposant ouvertement à ces violences, furent déposés; on créa pour les remplacer huit tribuns, qui revêtus d'une puissance absolue & escortés d'une foule de satellites, réduisirent au silence, & firent trembler tous ceux qui refusoient de participer à leurs fureurs. Ne trouvant plus aucun obstacle à leurs desseins, ils firent sortir à la fois deux armées destinées à chasser les nobles des places qu'ils tenoient sur les deux rivieres : la premiere qui marcha vers la riviere de Levant investit la Spécié, & obligea les Fiesques, qui s'y étoient réfugiés, de chercher précipitamment une retraite plus éloignée; la seconde alla investir la ville de Monaco qui appartenoit à Lucien Grimaldi, & qui étoit située à l'extrémité de la riviere de Ponent. Jusqu'alors les deux partis avoient eu guerre l'un contre l'autre; mais ils respectoient ou sembloient respecter également l'autorité du roi; ils lui avoient envoyé des députés respectifs pour plaider leur cause, résolus, disoient-ils, de se soumettre à sa décision. Roquebertin avec sa garnison logeoit dans le palais de Gênes, se promenoit dans les rues, & quoiqu'on eût cessé de le consulter, on affecta toujours de ne lui donner aucun sujet de plainte. Le roi, trompé par cette soumission apparente, espéroit toujours que cette émotion populaire s'appaiseroit d'elle-même, & attendoit pour prononcer sur le fond de l'affaire, que les esprits fussent calmés. Le pape n'oublioit rien pour l'entretenir dans cette disposition. Tandis qu'il excitoit l'empereur à entrer dans cette querelle, qu'il manœuvroit sourdement à Pise & à Sienne pour faire passer des secours aux séditieux, il s'intéressoit auprès du roi pour sa malheureuse patrie; il le conjuroit de ne rien précipiter; il lui envoyoit le cardinal de Final avec des projets de pacification : & pour détourner son attention de ce qui regardoit Gênes, il remettoit sur le tapis cette ligue déja oubliée entre le saint-siege, l'empire

Ann. 1506.

& la France, contre les Vénitiens dont il savoit bien
Ann. 1506. que Louis, & plus encore le cardinal d'Amboise, avoient à se plaindre. Il faisoit envisager ce projet comme l'unique moyen de faire cesser les animosités qui subsistoient entre la France & la maison d'Autriche ; il se rendoit garant de la bonne volonté de Maximilien, & prioit Louis de lui assigner un lieu où ils pussent conférer ensemble & mettre la derniere main à ce traité. Louis fut à son ordinaire la dupe de ce manége ; obligé de prononcer sur le sort des Génois, il eut égard à la recommandation du saint pere : il accorda au peuple, pour lequel il s'intéressoit, non-seulement une amnistie pour tout ce qui s'étoit passé, mais la confirmation de la loi qui lui donnoit les deux tiers des magistratures ; il exigea seulement qu'il cassât ses séditieux tribuns, & qu'il rendît aux nobles les places & les châteaux qu'il leur avoit enlevés ; & afin que Jules ne pût douter de la part qu'il avoit eue dans ce réglement, ce fut au cardinal de Final que Louis en commit l'exécution, l'autorisant de pleins-pouvoirs pour agir en son nom. Il arriva cependant que ce même peuple dont on avoit si bien ménagé les intérêts, rejetta insolemment ce projet de pacification. Les agents du pape n'avoient pas eu de peine à lui persuader que la cour ne les ménageoit dans le moment présent, que parce qu'elle ne voyoit aucun moyen de les réduire : que l'empereur, qui avoit hautement embrassé leur défense, se disposoit à venir les secourir : qu'ils pouvoient en toute sûreté attendre l'effet de ses promesses, puisque leur ville, regardée à juste titre comme le boulevard de l'Italie, étoit enveloppée de montagnes escarpées qu'il falloit nécessairement traverser, & où une poignée de paysans attroupés pouvoient sans danger arrêter l'armée la plus formidable. Un secours de deux mille Siennois, de trois cents Pisans qui arriva sur ces entrefaites, acheva d'aveugler une multitude présomptueuse & inconsidérée. Les pertes qu'ils avoient essuyées devant Monaco ne les découragerent point ; ils les attri-

buerent à l'inexpérience des tribuns & à la mésintelligence qui régnoit entr'eux. Ils crurent qu'ils remédieroient à ce désordre, en élisant un doge ou souverain magistrat : ils jetterent les yeux sur Paul de Nove, simple teinturier, mais homme de tête, né pour le commandement, d'une justice & d'une probité rares dans un chef de rebelles. Roquebertin comprenant qu'il n'y avoit plus de sûreté pour lui dans la ville, quitta le palais & alla se réfugier avec ses soldats dans la citadelle où commandoit Galéas de Salazar. Outre cette forteresse renfermée dans l'enceinte de la ville, il y en avoit une autre à peu de distance, nommée le Castellacio, située entre des rochers escarpés, & qui dominoit un chemin étroit par où l'armée devoit passer. Renaud de Noailles y commandoit, & n'avoit pour toute garnison que vingt soldats : ce nombre eût absolument suffi pour garder la place, s'il eût eu des munitions ; mais comme elles avoient toujours été tirées de Gênes, & qu'il n'y avoit aucune apparence qu'un peuple si soumis, si attaché jusqu'alors aux intérêts de la monarchie, songeât sérieusement à se révolter, les commissaires avoient négligé de l'approvisionner ; & il étoit déja trop tard pour y songer : Paul de Nove la fit investir. La foible garnison ayant obtenu la liberté d'en sortir avec tous les honneurs de la guerre, éprouva combien il eût été plus avantageux pour elle de périr les armes à la main, que de se confier à la foi d'une troupe de forcenés : *Aux uns*, dit une ancienne chronique, *ils encroiserent les bras & leur fendirent le ventre, leur arracherent le cœur & les entrailles, puis attacherent ces cœurs à des poteaux & se laverent les mains dans leur sang ; les autres taillerent en morceaux sans pitié avec les femmes, qui là étoient, lesquelles firent mourir de tant cruelle & étrange mort, que l'horreur du fait me défend d'en dire la maniere.* Convaincus qu'ils n'avoient plus de ménagements à garder avec la France après cette barbarie, ils coururent au palais, en arracherent les fleurs-de-lys qu'ils remplacerent par l'aigle

Ann. 1506.

Ann. 1506. impériale : Maximilien les avoit déja reçus sous sa protection. Il y a lieu de conjecturer que les Vénitiens fomentoient de leur côté la révolte ; il est certain du-moins que dans le même temps, ils porterent une loi qui donnoit le droit de bourgeoisie à tous les Génois qui viendroient s'établir sur les terres de la seigneurie : c'étoit exciter les rebelles à tout oser en leur montrant de loin une ressource en cas de malheur. Louis apprenant ces nouvelles, vit que le danger étoit plus grand qu'il ne l'avoit cru d'abord : que cette révolte, si elle n'étoit promptement étouffée, entraîneroit la perte du duché de Milan ; que le pape le trompoit. Il résolut à son tour d'essayer s'il ne pourroit le mettre hors d'état de lui nuire, en l'enlaçant, si j'ose ainsi m'exprimer, Ann. 1507. dans ses propres filets. Ayant donc fait, pendant une partie de l'hiver, des levées extraordinaires, il partit de Blois vers la fin de Janvier, annonçant qu'ayant été malheureux dans les dernieres guerres d'Italie où il n'avoit employé que ses lieutenants, il vouloit désormais remplir lui-même les fonctions de général. La force de cette armée qui montoit à près de cinquante mille hommes effectifs, la précaution toute nouvelle que le roi avoit prise de se faire accompagner dans cette expédition par huit cardinaux, une trentaine de prélats, tant évêques qu'archevêques, tout sembloit indiquer que ce prodigieux armement n'avoit point pour objet unique de faire rentrer dans le devoir une troupe de bourgeois révoltés. Parmi ces prélats, on en distinguoit deux, Evrard de la Marck, évêque de Liége, & Tristan de Salazar, archevêque de Sens, qui armés de toutes pieces & la lance au poing, conduisoient eux-mêmes des compagnies de gens d'armes : ceux-là pouvoient trouver place dans une armée : mais à quel dessein Louis y avoit-il appellé tant d'autres cardinaux, archevêques, évêques & abbés ? Pourquoi, sachant que Jules étoit d'intelligence avec l'empereur & l'instigateur secret de la révolte, affectoit-il de lui témoigner une confiance toute particuliere, le suppliant de l'attendre

tendre à Bologne où il vouloit conférer avec lui sur les projets que ce pontife lui avoit précédemment communiqués ? La copie d'une négociation secrete avec l'Angleterre, qui nous est tombée entre les mains, éclaircit une partie de ce mystere. Louis avant son départ pour l'Italie, députa vers Henri VII un homme de confiance, qui n'étant chargé dans ses instructions que de réclamer un banni du duché de Milan qu'on disoit s'être retiré à Londres & qu'on n'y trouva pas, avoit un ordre d'entretenir le monarque en particulier, & de lui demander s'il seroit disposé à s'associer à un projet dont Ferdinand le Catholique étoit l'auteur, qui intéressoit le bien général de la chrétienté, où devoient entrer les Vénitiens, & sur lequel on lui donneroit dans peu de plus grands éclaircissements. Quand on considere que les Vénitiens étoient alors brouillés avec le saint-siege & alliés de Ferdinand ; que ce monarque, convaincu depuis la mort d'Isabelle, qu'il ne pouvoit sans l'alliance de la France se maintenir sur les trônes d'Espagne & de Naples contre la puissante maison d'Autriche, faisoit alors humblement la cour à Louis, & même au cardinal d'Amboise dont il connoissoit le crédit : on ne peut guère douter que ce projet si secret ne regardât directement le pape, & indirectement l'empereur. On peut donc conjecturer avec beaucoup de fondement que Ferdinand, dans le temps qu'il se trouva forcé de laisser le trône de Castille à son gendre, qu'il trembloit qu'on ne lui enlevât encore celui de Naples, & que persécuté par ses anciens alliés, pas ses sujets ; connoissant la passion malheureuse que le cardinal d'Amboise nourrissoit encore pour la tiare, avoit promis de concourir de toute sa puissance avec le roi de France, à convoquer un concile après qu'on se seroit assuré de la personne du pape, à y faire examiner son élection, à le déposer comme simoniaque, à procurer enfin au cardinal d'Amboise les voix de tous les cardinaux Espagnols & Vénitiens, qui joints aux François, entraîneroient la pluralité des suffrages : qu'il Ann. 1507.

Ann. 1507. avoit fait observer ensuite qu'Amboise, devenu pape & n'ayant aucun ennemi à redouter en Italie, transféreroit le titre de roi des Romains, la couronne impériale des Allemands aux François, avec beaucoup plus de facilité & de fondement que Grégoire V ne les avoit autrefois transférées des François aux Allemands, puisqu'il étoit bien plus naturel de voir cette couronne, sur la tête d'un successeur de Charlemagne, déja maître de l'ancien royaume de Lombardie, que sur celle d'un roi d'Allemagne qui ne possédoit pas d'ailleurs un pouce de terre en Italie: qu'après cela on n'auroit plus besoin de tant solliciter, d'acheter si cher la vaine investiture du duché de Milan. Il est encore très-vraisemblable que Ferdinand, délivré par la mort de Philippe, de son plus redoutable ennemi; mais ayant encore de fortes raisons de ménager la France, & d'empêcher qu'elle ne s'accommodât avec Maximilien qui conservoit un parti très-nombreux en Espagne, continua le mieux qu'il put, d'amuser Louis & son premier ministre de son chimérique projet, parce qu'il ne s'attendoit pas qu'on le sommât si-tôt de tenir sa parole: mais que voyant enfin venir Louis avec tout l'appareil nécessaire pour le mettre à exécution, il donna secrétement avis au pape & aux Vénitiens du danger qui menaçoit la liberté de toutes les puissances d'Italie. Cette conjecture appuyée sur des titres authentiques donne l'explication d'un grand nombre de faits, qui de la maniere qu'ils ont été rapportés par les historiens, paroissoient inconséquents & destitués de vraisemblance.

Le pape qui venoit de promettre qu'il attendroit le roi à Bologne, en partit avec précipitation, traversant une partie des terres de la république de Venise avec laquelle il étoit brouillé. Arrivé à Rome, il adressa des brefs à l'empereur & à quelques princes d'Allemagne, où après leur avoir exposé le danger qui menaçoit le saint-siege & l'Italie entiere, il les conjuroit de ne pas perdre un moment: » Si la gloire de défendre

» l'Eglise, votre mere, n'est pas un motif assez puissant pour vous déterminer, du moins, ajouta-t-il, » que votre propre intérêt vous touche : les François » ne nous haïssent que parce qu'ils nous ont toujours » trouvés opposés à leur ambition effrénée : s'ils triom» phent du saint-siege, rien ne pourra plus les empê» cher de ravir la couronne impériale qu'ils se propo» sent de revendiquer comme un ancien démembrement » de leur monarchie. « Les Vénitiens, qui dans ce péril commun, faisoient prendre les armes à tous les paysans les plus robustes, joignirent des ambassadeurs au nonce du pape pour confirmer son récit, & offrir à l'empereur & aux princes le passage sur leurs terres, & toutes leurs forces de terre & de mer. Maximilien indiqua sur-le-champ une diete à Constance, où tous les électeurs, princes & autres membres de l'empire, furent sommés de se rendre pour délibérer sur des affaires urgentes qui touchoient le salut de l'empire. On ne se souvenoit point d'avoir vu une assemblée si brillante & si nombreuse : tous ceux des princes qui ne purent s'y trouver en personne, s'étoient fait remplacer par leurs fils ou leurs freres. L'empereur, après avoir communiqué à l'assemblée les brefs du pape, les autres avis qu'il avoit reçus de différents endroits, après avoir donné audience aux ambassadeurs des Vénitiens, voyant la surprise & l'étonnement peintes sur tous le visages, prit lui-même la parole, & rappellant aux électeurs, princes & députés, combien de fois il leur avoit prédit ce qui se passoit maintenant sous leurs yeux, sans qu'ils voulussent l'en croire, il leur peignit fortement le mépris où ils alloient tomber, l'opprobre éternel dont ils couvriroient leurs noms, si les avantages que leurs peres leur avoient acquis par tant de travaux & de sang, leur étoient enlevés par un peuple moins guerrier & moins fort ; mais plus uni & plus entreprenant que la nation Germanique. » Au reste, ajouta-t-il, les fautes » que nous avons commises par le passé peuvent encore » se réparer. Le seul bruit de mon nom & de vos armes

Ann. 1507.

» ſuffira pour vaincre les François ; ils n'ont point ou-
Ann. 1507. » blié la journée de Guinegaſte, où jeune encore, & » à peine ſorti de l'enfance, je triomphai avec gloire » de toute leur puiſſance : depuis ce temps, ils n'ont » oſé riſquer de bataille contre moi, & n'ont trouvé de » reſſources que dans l'artifice & la fraude. Pénétrés » des ſentiments de cette magnanimité ſi naturelle à » notre nation, conſidérez ce que l'honneur exige de » vous dans une occaſion ſi preſſante : je ne manque » ni de courage pour m'expoſer aux plus grands dan- » gers, ni de force pour ſupporter les plus rudes fa- » tigues. L'expérience que l'âge m'a donné vous aſſure » d'un chef qui ne ſera point indigne de vous ; mais ſon- » gez de votre côté que le ſuccès d'une entrepriſe for- » mée pour la défenſe de l'égliſe Romaine, notre mere » commune, & pour maintenir la gloire du corps Ger- » manique, dépendra des meſures que vous allez pren- » dre. « Ce diſcours produiſit tout l'effet que Maximilien pouvoit en attendre ; chaque membre de l'aſſemblée offrit libéralement des ſecours d'hommes ou d'argent. Maximilien jugeant bien que ces ſecours ne pouvoient être promptement raſſemblés, eſſaya d'amuſer le roi par une feinte négociation ; il voulut du moins rallentir ſon ardeur en lui faiſant connoître qu'il n'ignoroit pas ſes projets. Il ſe ſervit, pour ce deſſein, du baillif de Charolois, lequel étant voiſin & ami d'un gentilhomme de la maiſon du roi, alla lui rendre viſite, l'entretint des malheurs que la méſintelligence de leurs maîtres reſpectifs pouvoit cauſer aux deux Bourgognes, & lui parla avec tant d'aſſurance des diſpoſitions pacifiques de l'empereur, qu'il l'engagea en partie à ſonder de ſon côté, ſi Louis ne voudroit pas entendre à un accommodement raiſonnable. Du Cheſnoi (c'eſt le nom de ce gentilhomme) craignant de ſe compromettre, ſe chargea ſeulement de lui ménager un entretien ſecret avec le roi à qui il pourroit communiquer tout ce qu'il venoit de lui dire. Le roi eut la curioſité de voir où aboutiroit ce manege, & comme

le baillif ne lui demandoit qu'une personne de confiance qu'il conduiroit en toute sûreté à l'empereur, il donna ordre à Macé de Villebrême de l'accompagner. » Votre maître, lui dit l'empereur, se prépare à passer » en Italie, & menace Gênes qui est terre de l'empire, » & que j'ai prise sous ma sauve-garde. Il pousse plus » loin ses desseins ; je suis bien averti qu'il en veut au » pape, & qu'il regarde déja l'Italie comme sa con- » quête ; mais il ne se flatte pas sans doute que je lui » abandonne si facilement les droits de ma couronne : » annoncez-lui de ma part que s'il veut se désister d'un » voyage qui a droit de m'alarmer, il me trouvera tout » disposé à terminer d'anciennes querelles & à lui ren- » dre mon amitié ; que j'offre même de pacifier la ville » de Gênes sans qu'il se mette en frais ; mais s'il per- » siste dans ses ambitieux projets, qu'il se persuade » bien qu'il me trouvera sur son chemin. « Il renvoya Villebrême avec cette réponse, & le fit accompagner par le même baillif de Charolois, auquel il donna des pouvoirs pour entamer un traité si le roi vouloit s'y prêter. Louis, choqué des paroles de l'empereur, dit au baillif de Charolois : » Retournez vers l'empereur, » & dites-lui de ma part que je vais à Gênes châtier » mes sujets révoltés ; que je marche en si bonne com- » pagnie, que s'il prend envie à quelqu'un de se trou- » ver sur mon chemin, j'espere, avec l'aide de Dieu, » lui passer sur le ventre. « L'armée traversoit déja les Alpes ; mais elle étoit si nombreuse, que quelque diligence qu'on eût faite, elle n'arriva à Suze que le onze d'Avril. Le roi avoit fait demander aux Suisses, en vertu de ses alliances, dix mille hommes d'infanterie qui lui furent accordés : ce renfort auroit dû être le premier arrivé, vu la proximité des lieux ; mais les Suisses, qui depuis quelques années se dégoûtoient du service de France, furent si longs à s'équipper, si ardents à demander leurs montres, qu'ils retarderent encore la marche de l'armée : ils venoient en deux troupes séparées ; la premiere voulut attendre celle qui

Ann. 1507.

Ann. 1507. suivoit, & refusa si constamment d'avancer, que Louis naturellement colère, fut sur le point de la faire tailler en pieces par le reste de l'armée. Il se plaignit de cette conduite aux cantons, qui envoyerent dire aux mutins, *que sur leur vie ils eussent à marcher & à servir le roi envers & contre tous*: ces délais avoient donné le temps à Paul de Nove de se fortifier. Après la prise de Castellacio, il avoit porté la plus grande partie de ses troupes sur le sommet de la montagne qui couvroit Gênes; & pour en défendre l'approche, il avoit fait construire un bastion à mi-côte dans l'endroit où la montée étoit le plus roide; enfin il avoit détaché un corps de huit mille hommes pour se porter en avant, & se retrancher dans les gorges & les défilés qu'il falloit traverser avant d'arriver au pied de la montagne. Toutes ces dispositions étoient bonnes, & Paul de Nove eût peut-être donné bien de l'occupation aux François s'il eût eu d'autres troupes que des Pâtres sans discipline, ou des bourgeois sans courage. Chaumont qui conduisoit l'avant-garde de l'armée, détacha le brave la Palisse avec trois mille hommes de pied & une centaine de gens d'armes pour nétoyer les chemins & aller reconnoître la montagne. A l'approche de cette petite troupe, les huit mille Génois qui gardoient les défilés, prirent la fuite & allerent répandre l'épouvante dans le reste de l'armée. La Palisse arriva sans obstacle jusqu'au pied de la montagne où il devoit attendre le reste de l'avant-garde: mais ceux qui le connoissoient ne douterent point qu'il n'allât plus avant: craignant donc qu'il n'emportât seul tout l'honneur de cette journée, ils solliciterent si ardemment la permission de courir après lui, que Chaumont ne put la leur refuser: pour ne les perdre de vue que le moins qu'il seroit possible, il fit doubler le pas au reste de sa troupe. En arrivant il apperçut la Palisse & ses braves déja fort avancés dans la montagne, & marchant vers le bastion où les ennemis s'étoient retranchés. Alarmé du péril que couroit cette jeune noblesse, l'espérance des

maisons les plus distinguées, il ordonna à trois mille Suisses de marcher vers ce même bastion par un autre sentier, afin de partager du moins l'attention de l'ennemi : les Suisses répondirent qu'ils étoient venus pour combattre en raze campagne, & non pour gravir les rochers. Chaumont sans répliquer donna la commission qu'ils refusoient à quelques capitaines d'aventuriers François qui l'accepterent avec transport : les Suisses les voyant partir s'ébranlent de leur côté, doublent le pas pour les devancer, ou arriver du moins en même-temps. Cette émulation produisit un heureux effet pour la Palisse & sa troupe qui suppléoient par des efforts plus qu'humains, au désavantage du nombre & du lieu. Les Génois, déja étonnés de leur audace, voyant accourir deux nouvelles troupes, abandonnerent leur bastion & s'enfuirent vers le sommet de la montagne. La Palisse, blessé à la gorge & perdant tout son sang, ne put les poursuivre ; il chargea de ce soin Jean Stuart, duc d'Albanie, qui combattoit à ses côtés, & qui méritoit de le remplacer. Encouragés par ce premier succès, & renforcés par de nouvelles bandes qui arrivoient à la file, les François acheverent de grimper la montagne, malgré les éclats de rocher qu'on rouloit contre eux, & joignirent enfin les ennemis. Jacques d'Alegre, fils du célebre Yves d'Alegre, & capitaine des gens de pied, sauta le premier dans leurs retranchements : la mêlée fut sanglante, mais elle dura peu. Les Génois, enfoncés de toutes parts, se précipitant de la montagne, allerent chercher un asyle sous le canon de Castellacio, d'où ils se retirerent dans la ville avec perte de deux mille cinq cents combattants : du côté des François, il n'y eut guere que cent hommes de tués & quatre ou cinq cents de blessés. L'avant-garde avoit suffi pour remporter cette victoire : le roi n'arriva que le lendemain matin avec le corps de bataille. Paul de Nove, résolu de tenter un dernier effort, partagea ses troupes en deux corps : il profita des ténebres de la nuit pour embusquer derriere Castellacio tout ce Ann. 1507.

Ann. 1507. qu'il avoit de plus robuste & de plus aguerri, avec ordre de s'avancer à un certain signal qu'il leur donneroit vers le sommet de la montagne, & d'en déloger l'infanterie Suisse & Françoise qui s'y étoit retranchée: il réserva le reste pour faire en même-temps une sortie par la porte de la Lanterne, & attirer de ce côté toute l'attention des François: enfin pour mieux dérober son projet à l'ennemi, il se proposa d'envoyer le lendemain matin des députés, chargés d'offrir la soumission de Gênes à des conditions qui ne pouvoient être acceptées. Le lendemain matin, les députés se présenterent à la porte du roi qui les renvoya au cardinal d'Amboise. Ce ministre leur annonça qu'il falloit se résigner à subir la loi qu'il plairoit au vainqueur de leur imposer. A peine s'étoient-ils éloignés du camp, qu'un gros de Génois, sortant par la porte de la Lanterne, s'avança jusqu'au bourg d'Arene, & donna l'alarme aux François qui coururent de ce côté. La précipitation avec laquelle les Génois se retirerent, leur fit perdre le principal avantage qu'ils s'étoient promis de cette diversion. Les troupes embusquées derriere Castellacio, gagnoient le sommet de la montagne dans l'espérance d'en déloger l'infanterie Suisse & Françoise; mais ils la trouverent mieux retranchée qu'ils ne pensoient. Chaumont, pendant toute la nuit, avoit fait traîner sur la montagne un grand nombre de fauconneaux & de pieces de campagne dont on avoit bordé les fossés: le bruit de cette artillerie avertit le gros de l'armée que l'on étoit aux mains sur la montagne. Aussi-tôt le reste de l'infanterie, & tout ce qu'il y avoit de cavalerie légere, monterent par différents endroits. Les Génois, incapables de résister à des troupes disciplinées, se réfugierent encore une fois dans leurs murailles, suivis de la garnison de Castellacio. La superbe Gênes ne présentoit plus qu'un tableau de désolation & d'horreur: deux batailles perdues, l'ennemi maître de tous les dehors de la place, & même de l'ancienne citadelle d'où l'on n'avoit pu le chasser: le port bloqué par une flotte qui tiroit

roit à boulets perdus sur la ville, le fracas des maisons qui s'écrouloient, les cris des mourants, un abandon général, aucune espérance de secours : le doge sentit que son autorité étoit expirée ; il profita des ténebres de la nuit pour s'enfuir par une porte dérobée avec les principaux chefs de la sédition. Les anciens magistrats, les principaux citoyens redevenus libres par cette désertion, mais dépourvus de conseil, envoyerent promptement de nouveaux députés pour implorer la miséricorde du roi, & remettre leurs vies & leurs biens à sa discrétion. Louis les fit accompagner à leur retour par des fouriers pour marquer les logements de l'armée, & par quelques compagnies d'ordonnance pour garder les portes : il partit ensuite armé de toutes pieces, l'épée nue à la main, entouré de ses gentilshommes & des archers de la garde, la lance en arrêt ou l'arc bandé. Trente sénateurs, la tête rase, couverts de longs habits de deuil, vinrent se jetter à ses pieds à l'entrée des fauxbourgs : le plus apparent lui tint ce discours : » Vous » allez prononcer sur le sort d'un peuple qui vous fut » cher, accablé maintenant sous le poids de votre in» dignation : considérez, sire, qu'il n'y a eu qu'une » vile populace, une troupe de vagabonds & de gens » sans aveu qui aient mérité votre colère. N'imputez » qu'à ces misérables des fureurs dont nous avons rou» gi, mais qu'il n'étoit pas en notre pouvoir de répri» mer ; & daignez faire attention que les coupables » ayant pris la fuite, le châtiment que vous nous pré» parez ne peut plus tomber que sur des innocents. » Milan plus coupable que Gênes a trouvé grace de» vant votre majesté : traiterez-vous avec plus de ri» gueur une ville qui s'est soumise d'elle-même à la » domination Françoise, qui a donné des preuves écla» tantes de sa fidélité, tant que les loix ont été en vi» gueur, que les magistrats ont été écoutés, & qui ne » s'est écartée de son devoir qu'au moment, ou oppri» mée par une foule de scélérats, elle gémissoit sous » un dur esclavage. Vous portez, sire, le nom de roi

Ann. 1507.

Ann. 1507. » très-chrétien, titre qui tire son origine du rédem-» pteur du genre humain ; imitez sa bonté & sa misé-» ricorde. « Louis s'avança sans rien répondre ; cependant il avoit résolu dans son cœur de pardonner : il avoit même annoncé cette disposition par un symbole, que la profonde douleur où étoient plongés ces magistrats les empêcha de remarquer ; il avoit pris ce jour-là pour devise, sur sa cotte d'arme, un roi des abeilles entouré de son essain avec cette légende : *Le roi a qui nous obéissons ne se sert point d'aiguillon.* Il traversa une partie de la ville dans l'appareil le plus menaçant, & alla descendre à la cathédrale. Les femmes les plus distinguées de la ville fondant en larmes, échévelées, tenant à la main des branches d'arbres ou des rameaux d'oliviers, firent retentir cette église de cris douloureux, implorant à la fois la protection céleste & la miséricorde du roi.. Sentant bien qu'il ne pourroit soutenir long-temps un spectacle si douloureux, il alla s'enfermer dans le palais, dont toutes les avenues étoient bordées d'artillerie. Des compagnies rangées en ordre de bataille sur toutes les places, des corps-de-garde établis dans toutes les rues, des échafauds dressés à la hâte dans les lieux les plus apparents, glaçoient les esprits. Un silence morne régnoit dans la ville ; il ne fut interrompu que par les cris des hérauts & des trompettes qui ordonnerent sous peine de la mort, à tous les habitants d'apporter leurs armes sur la place du palais : on en fit des faisceaux qu'on alla jetter par-dessus les murs aux Suisses & aux aventuriers François à qui le roi avoit fait refuser l'entrée de la ville, parce que l'on ne connoissoit point d'autre moyen de la préserver du pillage. On fit ensuite des perquisitions pour découvrir & arrêter les chefs de la sédition. Demetrio Justiniani, l'un des plus considérables, dévoila, dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, toutes les intrigues du pape dont on avoit déja reçu des avis secrets. On chercha inutilement Paul de Nove, qui s'étoit enfui. Le hasard ou plutôt une trahison infâme

le livra au bout de quelque temps entre les mains de ceux qui s'étoient chargés de découvrir le lieu de sa retraite. Un capitaine Corse qui lui devoit sa fortune, le vendit pour deux cents ducats au commandeur Préjean de Bidoux. Le sort de ce malheureux vieillard fit verser des larmes à ses concitoyens. Loin d'ambitionner un titre fastueux, il l'avoit reçu comme un arrêt de mort, & n'avoit cédé qu'à la force. Revêtu de la souveraine puissance, il avoit réprimé les violences des séditieux tribuns, rendu une justice égale à tous les citoyens sans distinction de parti; enfin on ne pouvoit lui reprocher d'autre crime que d'avoir trop bien rempli l'idée avantageuse qu'on s'étoit formée de ses talents: ce crime malheureusement étoit d'une nature à ne pouvoir se pardonner; car qui auroit osé prendre sa défense ou intercéder pour lui? Il eut la tête tranchée: son corps mis en quartiers fut attaché aux quatre principales portes de la ville: son bien avoit été déclaré confisqué au profit du roi; mais Louis le rendit à la veuve & aux enfants du malheureux. Pendant les dix jours que durerent ces sanglantes exécutions, les Génois d'autant plus effrayés que dans un crime où tous avoient plus ou moins participé, personne ne pouvoit savoir s'il ne seroit pas du nombre des victimes, supplierent le roi de terminer leurs souffrances, & de les tirer d'une incertitude plus cruelle que la mort. Il écouta leur requête, & ayant fait assembler le peuple sur la grande place de Gênes, il s'y rendit avec tout l'appareil de la terreur. Un maître des requêtes de son hôtel, lut à haute & intelligible voix l'arrêt qui devoit décider du sort de la république; le commencement en étoit accablant. On y déclaroit les Génois, atteints & convaincus des crimes de révolte & de lese-majesté; déchus de tous leurs droits, franchises & libertés; condamnés à expier leurs forfaits par la perte de leur biens & de leur vie. On fit apporter au milieu de l'assemblée les chartres, les diplômes des empereurs & des rois de France, accordés dans les temps antérieurs

Ann. 1507.

Ann. 1507. à la république : on en arracha les sceaux, on les lacéra & on les brûla en présence de tous les citoyens, qui les yeux fixés contre terre, tâchoient d'étouffer leurs sanglots & leurs larmes. Le roi fit déclarer ensuite qu'il accordoit aux Génois la vie & la libre disposition de leurs biens, à condition qu'il paieroient trois cents mille ducats, dont une partie seroit employée à construire une nouvelle forteresse qui domineroit le port & la ville ; qu'ils entretiendroient à leurs frais la garnison Françoise, tant de cette nouvelle forteresse que des deux autres qui subsistoient déja : que le roi mettroit sous sa main les places fortes des deux rivieres, les isles de Corse & de Chio : que la monnoie qui se fabriqueroit à Gênes seroit frappée au coin de France. La soumission avec laquelle les Génois reçurent toutes ces conditions, les acclamations dont cette lecture fut suivie, toucherent le cœur du roi : il rendit sur-le-champ aux Génois leurs loix, leurs magistrats, leur ancienne police ; mais à titre de privilege qu'il pourroit révoquer s'ils en abusoient. La plus grande faveur qu'il leur accorda, fut de leur donner pour gouverneur un des hommes les plus vertueux de son siecle : la place étoit restée vacante depuis la mort de Philippe de Cleves-Ravestein. Louis lui donna pour successeur Raoul de Lannoi, baillif d'Amiens, qui eut la modestie de refuser cette commission honorable, mais difficile, & qui ne consentit enfin à s'en charger que pour un temps limité. Il rétablit la concorde dans la ville, la sûreté publique dans les campagnes ; il fit régner l'abondance & la paix dans le séjour de l'envie & de la discorde. Les Génois convenoient qu'ils n'avoient goûté le vrai bonheur que depuis qu'il les gouvernoit ; mais Lannoi, ennemi de la fausseté, de la dissimulation & de la ruse, donna sa démission au roi, & le supplia de lui permettre de quitter un séjour qu'il ne pouvoit plus supporter. Le premier soin de Louis, en entrant dans Gênes, avoit été d'informer le pape & le roi d'Aragon du succès de ses armes : le pape ré-

pondit séchement à l'ambassadeur qui lui annonçoit la soumission de Gênes : *Je n'en crois rien.* Lorsqu'il n'y eut plus moyen d'en douter, il se renferma trois ou quatre jours dans son palais dont il ne permit l'entrée à personne. Le roi d'Aragon, qui avoit envoyé quatre de ses galères au secours du roi, ne parut guere moins étonné que le pape : il eut besoin de reprendre ses esprits, pour dire enfin *qu'il étoit bien joyeux d'une si bonne nouvelle.* Il est bien difficile de sonder les replis de cette ame double, & de savoir ce qui s'y passoit alors : mais s'il jugeoit Louis d'après son propre cœur, s'il se mettoit à la place de ce monarque, jamais il ne dut être si effrayé, il avoit trompé impudemment Louis, il le trompoit encore ; & cependant il se trouvoit à l'extrémité de l'Italie, sans amis, sans aucune communication avec le reste de ses Etats, à la merci d'un prince qui pouvoit en peu de semaines venir, avec une armée victorieuse, lui demander raison de ses anciennes perfidies. S'il n'appréhenda pas que Louis songeât dans ce moment à revendiquer le royaume de Naples, il dut craindre au moins, qu'après l'avoir embarqué dans une entreprise aussi hasardeuse, & aussi odieuse qu'étoit celle de vouloir déposer le pape, & d'assurer à la France la dignité impériale, il ne le sommât de remplir ses promesses, ou qu'indigné de tant de mensonges, il ne rompît avec lui pour faire sa paix avec l'empereur, ce qui auroit replongé l'Espagne dans une guerre intestine & interminable. Il se hâta donc de prévenir la demande du roi & du cardinal d'Amboise : il n'eut pas de peine à leur faire entendre que le projet dont il les avoit entretenus, ne pouvant s'exécuter que par un coup de main, il étoit devenu impraticable du moment qu'il avoit été éventé : que le pape, si on le poursuivoit, ne manqueroit pas d'aller se jetter dans les bras de l'empereur, & d'armer pour sa défense la Germanie entiere ; qu'il falloit attendre quelque autre occasion ; qu'il lui sembloit nécessaire, pour mieux concerter leur plan & s'assurer qu'ils ne seroient point

Ann 1507.

trahis une seconde fois, qu'ils eussent au plutôt une
Ann. 1507. entrevue : il indiqua la ville de Savonne comme l'endroit le plus propre à ce dessein ; il promit de s'y rendre en retournant en Espagne, si le roi vouloit bien l'y attendre. Louis accepta la proposition, & congédia sur-le-champ la plus grande partie de son armée qui lui devenoit inutile. Avant que de commencer cette expédition, Louis avoit examiné avec ses trésoriers l'état de ses finances, & ayant reconnu que les sommes qu'il avoit en réserve, jointes à ses revenus ordinaires, ne suffiroient pas pour tenir long-temps sur pied une armée si nombreuse, & n'osant toutefois se promettre de venir promptement à bout de ses desseins, il avoit demandé aux principales villes de son royaume des secours extraordinaires qui lui avoient été libéralement accordés : mais comme il n'usoit de cette ressource qu'avec une extrême répugnance, il avoit en même-temps ordonné qu'on différât la levée de ces deniers, jusqu'à ce que ses revenus ordinaires fussent épuisés. Débarrassé beaucoup plutôt qu'il ne l'avoit espéré, il informa ses peuples de l'heureux succès de ses armes, les remercia de leur affection, leur mandant de garder leur argent dont il pouvoit désormais se passer, & qui seroit beaucoup plus profitable au royaume entre leurs mains que dans ses coffres. Il quitta Gênes après avoir posé la premiere pierre de la nouvelle forteresse qu'il y faisoit construire, & résolut de profiter du temps qui lui restoit jusqu'à l'entrevue de Savonne, pour visiter les places du duché de Milan, & les mettre en état de défense, au cas que Maximilien vînt les attaquer ; précaution d'autant plus nécessaire qu'on ne pouvoit compter sur l'attachement des Italiens. On en avoit une preuve récente : les habitants d'Alexandrie, qui avoient reçu le roi à son passage avec des transports de joie & d'allégresse, persuadés ainsi que tous les autres Italiens, qu'il couroit à sa perte, que l'armée alloit s'enfermer dans des défilés, d'où il lui seroit impossible de se retirer, & que de tant de milliers de François, pas un

seul peut-être ne retourneroit dans sa patrie, avoient cru pouvoir impunément déclarer leurs véritables sentiments. Ayant donc pris les armes, ils s'étoient jettés sur les bagages qui suivoient l'armée ; ils avoient maltraité les aumôniers du roi, & peu s'en étoit fallu qu'ils n'enlevassent sa chapelle. Cette insolence méritoit une punition ; voici celle que Louis imagina. Les Suisses & les aventuriers François s'en retournoient assez mécontents du pardon accordé à la ville de Gênes : on leur fit dire qu'ils pouvoient prendre des logements à Alexandrie & s'y rafraîchir jusqu'à nouvel ordre : ils y coururent, s'établirent dans les maisons les plus apparentes, vécurent à discrétion & se comporterent avec tant de licence que les habitants prirent le parti de tout abandonner & de se réfugier dans les villes voisines. Après une quinzaine de jours, Louis envoya ordre à ces hôtes incommodes de poursuivre leur chemin & de faire place aux anciens habitants. Ann. 1507.

Les autres villes, suffisamment averties par cet exemple, célébrerent à l'envi la gloire du vainqueur : Pavie & Milan se distinguerent, & donnerent aux François, qui n'avoient vu jusqu'alors dans leur patrie que de plates allégories ou des représentations plus froides encore des mysteres de la passion, la premiere idée d'une fête publique : des arcs de triomphe, copiés d'après les monuments de la belle antiquité, des inscriptions heureuses, des concerts, des danses charmoient les yeux & les oreilles, & tenoient l'ame de tous ces guerriers dans une sorte d'enchantement. Les grands seigneurs donnerent de leur côté des fêtes particulieres : on remarqua celle de Jean-Jacques Trivulse, maréchal de France : il y avoit invité plus de douze cents dames de toutes les contrées voisines. Comme son palais ne suffisoit pas pour contenir le monde qui devoit s'y rassembler, il avoit fait construire une galerie de verdure de cent soixante pas de long, entourée de quatre rangs de loges, & ornée des plus riches tapisseries : aux deux extrémités on avoit pratiqué des tribunes ou échafauds,

Séjour du roi en Italie : fêtes publiques.

Auton. Guicchardin. Belcarius.

Ann. 1507.

l'un pour l'orcheſtre, l'autre pour le roi & les perſonnes les plus diſtinguées : le parquet où ſe devoient exécuter les danſes, étoit abandonné aux curieux; mais la ſalle ſe trouva ſi pleine, que les gardes ne pouvoient faire ranger la multitude pour donner place aux danſeurs. Le roi oubliant dans ce moment ſa dignité, ſaute de ſon ſiege, & prenant la *hallebarde d'un des archers, commence à charger à tour de bras ſur ceux qui faiſoient la preſſe* : la place ſe trouva libre, & il ouvrit le bal avec la marquiſe de Mantoue. Charles, duc d'Alençon, Charles, duc de Bourbon, Charles, duc de Savoie, Antoine, fils aîné du duc de Lorraine, Gaſton, comte de Foix, & ce qui ſemble plus extraordinaire dans nos mœurs actuelles, les cardinaux de Narbonne, de Saint-Séverin & quelques autres prélats, danſerent avec les dames les plus diſtinguées. Le feſtin ſuivit la danſe : la deſcription qu'en fait un témoin oculaire, donne l'idée d'une ſomptuoſité & d'une magnificence qui paſſe de bien loin la fortune d'un particulier. Outre plus de douze cents dames & un nombre prodigieux de ſeigneurs Italiens, Trivulſe donnoit à ſouper à toute la cour, à toute la maiſon du roi. Cent ſoixante maîtres-d'hôtel, avec leur bâton de commandement, étoient répartis dans les différentes ſales pour régler l'ordre du ſervice : il y avoit douze cents officiers avec des uniformes de velours ou de ſatin, chargés de porter les viandes ou de ſervir au buffet. Toutes les tables, ſans aucune diſtinction, étoient ſervies en vaiſſelle d'argent, & toute cette argenterie marquée aux armes du ſeigneur Jean-Jacques, *ce qui étoit*, remarque l'hiſtorien, *un grand triomphe & merveilleuſe richeſſe*.

Négociations dans différentes cours.

Ibidem.

Toutes ces fêtes auxquelles Louis ſe livroit dans ce moment, autant par politique que par goût, ne le détournerent point du ſoin des affaires. Dès qu'il eut congédié une partie de ſon armée, il envoya au pape un de ſes gentilshommes pour lui demander quel fonds il pouvoit faire ſur ſon amitié, & ce qu'il devoit penſer d'une

d'une conduite qui avoit droit de le ſurprendre ? pourquoi l'ayant invité le premier à paſſer en Italie, & ayant pluſieurs fois promis de l'attendre à Bologne, il en étoit parti ſi précipitamment à ſon approche ? ce qu'il devoit croire de quelques bruits qui ſe répandoient à cet égard en Allemagne, & de certains brefs que Maximilien montroit à beaucoup de gens, & dont il ſe ſervoit pour calomnier les François ? Le pape qui n'avoit point en main de preuves capables de juſtifier ſes alarmes, prit le parti de diſſimuler ; il répondit qu'étant tombé malade à Bologne, il avoit ſuivi le conſeil de ſes médecins qui lui avoient déclaré que ſa vie ſeroit en danger s'il ne changeoit promptement d'air : qu'il n'avoit aucune connoiſſance de ce qui ſe diſoit en Germanie, ni des prétendus brefs dont on lui parloit : qu'il alloit s'en informer, & que n'ayant jamais reçu que des offices d'ami de ſon cher fils, le roi très-chrétien, il ne lui rendroit que des offices de pere. Le roi feignant d'ajouter foi aux excuſes du ſaint pere ne demanda point d'autres éclairciſſements : il envoya des députés dans toutes les cours d'Allemagne pour y répandre ce déſaveu. Les Vénitiens, ſans avoir envie de l'obliger, le ſervirent bien dans cette rencontre ; car lui ayant envoyé des ambaſſadeurs pour le féliciter ſur ſes derniers ſuccès, ils furent ſi contents de la maniere obligeante dont le roi leur avoit répondu, qu'ils travaillerent dès ce moment à détruire en Allemagne des bruits qu'ils avoient eux-mêmes accrédités : ils envoyerent déclarer à l'empereur & aux princes, que liés par des traités ſolemnels avec la France, & intéreſſés au maintien de la tranquillité publique en Italie, ils ne pourroient ſe diſpenſer de s'oppoſer à ceux qui tenteroient d'y pénétrer à main armée.

Ann. 1507.

Les Florentins, attentifs à ne laiſſer échapper aucune occaſion de rétablir leur autorité dans la ville de Piſe, envoyerent une ambaſſade au roi. Ils lui repréſenterent d'un côté les pertes qu'avoit eſſuyées la république depuis l'entrée de Charles VIII en Italie ; de

Ann. 1507.
l'autre, l'attachement inviolable qu'elle avoit conſervé pour ces mêmes François dont elle avoit tant de ſujet de ſe plaindre ; & enfin les promeſſes qu'on lui avoit tant de fois répétées de la remettre en poſſeſſion de Piſe : ils tâcherent d'aigrir le monarque contre les Piſans qui s'étoient, diſoient-ils, déclarés ſes ennemis, puiſqu'ils avoient envoyé des ſecours aux Génois. Louis écouta patiemment tout ce qu'ils voulurent lui dire, & attendoit qu'ils s'excuſaſſent du moins d'avoir manqué eux-mêmes tout récemment à leurs promeſſes : car dans le temps qu'il ſe préparoit à paſſer les monts, ils avoient promis de joindre leurs troupes aux ſiennes ; ſaiſis de l'épouvante générale que ſon approche avoit répandue dans toute l'Italie, ils avoient attendu qu'il eût ſoumis Gênes & congédié ſon armée pour lui rappeller d'anciens engagements. Voyant qu'ils gardoient le ſilence ſur cet article, il répondit en peu de mots : « Les Piſans, comme vous ne pouvez l'ignorer, m'ont pluſieurs fois ſupplié de les recevoir au » nombre de mes ſujets : j'ai rejetté leur demande pour » ne porter aucun préjudice à vos droits : ils ne ſont » ni mes ſujets ni mes alliés ; à quel titre pourrois-je » donc me plaindre qu'ils aient donné du ſecours aux » Génois qui les avoient conſtamment aſſiſtés dans leurs » beſoins, & auxquels ils ne pouvoient en refuſer ſans » ſe montrer ingrats ? Je n'ai rien à leur reprocher, » puiſqu'ils ne m'avoient rien promis : mais j'ai droit de » me plaindre de ceux de mes alliés, qui, devant ſe » joindre à moi dès que je paroîtrois en Italie, ne » m'ont pas même donné de leurs nouvelles : quand » ils ſe montreront plus ſoigneux à garder leurs engagements, alors ils me trouveront diſpoſé à remplir » les miens. » Une autre raiſon ſur laquelle il ne jugeoit pas à propos de s'expliquer, auroit ſuffi pour l'empêcher dans ce moment de rien entreprendre contre Piſe : c'eſt que cette république, rejettée par les François, avoit eu recours à Gonſalve & s'étoit miſe ſous la protection de ce même Ferdinand avec lequel il alloit avoir une entrevue.

Ferdinand, maître de Naples par la soumission volontaire de Gonsalve, avoit satisfait à l'article le plus difficile du traité qu'il avoit fait avec la France, en rétablissant dans leurs anciennes possessions tous les barons de la faction Angevine : il avoit fallu retirer ces biens des mains de ceux à qui Gonsalve les avoit distribués à titre de récompense, ce qui pouvoit exciter une sédition ; mais Gonsalve applanit la principale difficulté : il possédoit trois duchés dans le royaume de Naples, il les remit à Ferdinand ; plusieurs capitaines suivirent cet exemple sur la simple promesse qu'ils seroient dédommagés en Espagne : ceux qui ne s'en contenterent pas reçurent une partie du prix de l'engagement ; Gonsalve, pour subvenir à ce besoin, mit à l'encan ses meubles & sa vaisselle. Il ne restoit plus pour accomplir le traité, que de faire prêter serment de fidélité à Germaine de Foix par les barons & les communautés de l'Abbruzze & de la terre de Labour, & d'obtenir du pape une nouvelle investiture, où le partage du royaume, & les droits de Germaine réversibles à la couronne de France, fussent clairement énoncés. Ferdinand jugea à propos de s'en dispenser, & eut le secret de faire goûter ses raisons à Louis & au cardinal d'Amboise : car feignant de ne pas reconnoître intérieurement Jules pour pape légitime, il leur faisoit entendre qu'il ne pouvoit en conscience prêter en qualité de vassal le serment de lui demeurer fidele. Ils ignoroient sans doute qu'alors même il sollicitoit & obtenoit un chapeau de cardinal pour Ximenès archevêque de Tolede, le plus puissant & le plus zélé partisan qu'il conservât en Castille. Il avoit été même question d'une entrevue sur les Etats de l'Eglise, & Jules s'étoit rendu dans ce dessein à Ostie : mais Ferdinand craignant de se rendre suspect au roi de France, envoya faire des excuses au pape, passa devant le port sans s'y arrêter, & vint débarquer à Savonne où Louis s'étoit préparé à le recevoir.

Ann. 1507.

Conduite de Ferdinand à Naples : entrevue de Savonne.

Auton. Guicchardin. Belcarius. P. Jove. P. Martir de Angler.

Si pour bien juger d'un homme il ne falloit pas faire

Ann. 1507.
plus d'attention à l'enſemble & à la continuité de ſes procédés qu'à quelques actions iſolées & ſingulieres; ſi tout ce qui ſort des regles ordinaires ne devoit pas être tenu pour ſuſpect, on ſeroit tenté de pardonner à Louis & au cardinal d'Amboiſe d'avoir été ſi longtemps & ſi cruellement trompés par Ferdinand. Car comment s'empêcher d'accorder quelque confiance à un homme qui en témoigne une entiere & abſolue; à un roi qui, ſans exiger d'ôtages & ſans autre sûreté que la foi publique, vient confier ſa perſonne, ſa femme, tous les grands de ſa cour, à un ennemi à peine réconcilié? Mais il connoiſſoit Louis, il lui rendoit juſtice, & Louis ne le connoiſſoit pas, ou avoit l'ame trop haute pour que la défiance y pût entrer. Dès que la galere, qui portoit Ferdinand, parut dans le port, Louis s'avança ſur un pont de bois qu'il avoit fait conſtruire dans la mer pour la commodité du débarquement; il monta ſur cette galere ſans gardes & accompagné ſeulement de deux cardinaux. Les deux rois s'embraſſerent & ſe promirent une éternelle amitié. Louis donnant la main à Germaine de Foix ſa niece, la conduiſit ſur le port où l'on avoit amené un grand nombre de mules richement caparaçonnées: on en préſenta une à Ferdinand; le roi monta ſur une autre & mit Germaine en croupe derriere lui; tous les ſeigneurs François en uſerent de même à l'égard des dames & demoiſelles Eſpagnoles ou Italiennes attachées à la reine: cette cavalcade traverſa la ville au bruit des acclamations, & alla deſcendre au palais que Louis avoit réſervé à ſes illuſtres hôtes, ſe contentant de la maiſon de l'évêque. La précédence ou la prérogative de marcher le premier & d'occuper la place la plus honorable, eſt un point d'autant plus embarraſſant entre les ſouverains, qu'ils en ont fait un droit de leur couronne, & auquel par conſéquent ils ne ſe croient pas les maîtres de déroger. Louis la céda à ſon hôte, mais d'une maniere ſi adroite, que l'Eſpagne ne put ſe prévaloir de cette complaiſance: comme Ferdinand refu-

soit dans toutes les occasions de passer le premier en disant *qu'à lui n'appartenoit, qu'il n'iroit pas : Marchez*, lui dit Louis, *car si j'étois chez vous, sachez que je ferois ce dont vous me prieriez ; & puisque vous êtes sur mes terres vous en ferez ainsi ; car je le veux, & si je vous en prie.* En payant par des égards la confiance d'un roi son voisin, Louis voulut encore honorer les talents supérieurs, je n'ose dire la vertu, dans l'homme du monde qui lui avoit fait le plus de mal : il invita Gonsalve au banquet royal qu'il donna au roi & à la reine d'Espagne, & pria Ferdinand de trouver bon que cet illustre guerrier prît place avec eux : Ferdinand de son côté demanda des nouvelles de d'Aubigni ; apprenant qu'il étoit à Savonne, mais que la goutte l'obligeoit à garder la chambre, il demanda au roi la permission de lui rendre visite. Après les premieres cérémonies on parla d'affaires sérieuses ; Ferdinand & le cardinal d'Amboise tinrent à deux reprises différentes des conférences qui durerent plus de trois heures : on n'a jamais pu savoir quel en fut le résultat ; car il n'y eut rien d'écrit, & l'on s'étoit promis de part & d'autre le secret le plus inviolable : on présume avec beaucoup de vraisemblance, que le pape & les Vénitiens en furent l'objet, & qu'on y jetta les premieres semences de cette fameuse ligue de Cambrai qu'on vit éclorre l'année suivante. Tandis qu'on agitoit ces grands intérêts, Louis, soit pour tromper les espions du pape, soit pour mieux marquer la confiance qu'il avoit en son ministre, procuroit des amusements à la reine Germaine, ou s'entretenoit familiérement avec Gonsalve qu'il vouloit toujours avoir à ses côtés : ce fut le dernier triomphe du grand capitaine. De retour en Espagne, non-seulement il n'obtint pas la grande maîtrise de Saint-Jacques, mais il fut relégué dans ses terres où il eut la douleur de voir proscrire & dépouiller de leurs biens ses parents les plus proches, moins sans doute à cause de l'attachement qu'ils avoient témoigné à Philippe & à Maximilien, que parce qu'ils

Ann. 1507.

Ann. 1507.

avoient le malheur d'appartenir à un homme qu'on vouloit perdre. Il dévora en silence les affronts & les injustices dont on se plut à l'accabler, & mourut avec le regret de n'avoir pu se venger.

Après trois jours de conférences les deux rois se séparerent pour reprendre chacun de son côté la route de ses Etats. Anne de Bretagne, qui s'étoit apperçue, depuis le départ du roi, qu'elle étoit grosse, le conjuroit de hâter son retour, ne voulant point partir de Lyon où il l'avoit laissée sans avoir la consolation de le voir. Louis traversa les Alpes en diligence, trouvant que la grossesse de la reine étoit déja fort avancée, il prit des mesures pour la faire transporter en sûreté au château de Blois : il eût bien desiré de l'accompagner dans ce voyage ; mais les mouvements qu'on appercevoit déja dans les cours d'Italie, l'obligerent à ne pas s'éloigner.

Guerre de Maximilien contre la France & les Vénitiens.

Bembe. Justiniani. Guicchardin. P. Martir. Belcarius.

Maximilien brûloit d'exécuter ses projets sur l'Italie; mais le zele du corps Germanique étoit sensiblement refroidi. Comme depuis la retraite des François, l'objet qu'on leur avoit annoncé à la diete de Constance ne subsistoit plus, Maximilien avoit été obligé d'en substituer un autre qui les intéressoit beaucoup moins, celui d'aller prendre, selon l'usage, la couronne impériale à Rome. Peu importoit aux électeurs & aux autres princes que leur chef acquît par cette cérémonie le droit de se nommer un successeur & de perpétuer l'empire dans sa maison ; ils ne devoient pas même le desirer : ainsi au lieu d'une armée de quatre-vingt-dix mille hommes qu'ils lui avoient d'abord accordée, ils se restreignirent à trois mille chevaux & à neuf mille lansquenets entretetenus à leurs frais, mais pour six mois seulement. Avec ce foible secours & ceux qu'il pouvoit tirer de ses Etats héréditaires, Maximilien ne désespéra point encore de venir à bout de ses desseins. L'Allemagne, la Suisse, l'Italie même, lui offroient une pépiniere inépuisable de soldats, il ne s'agissoit que de trouver de l'argent pour les stipendier. Il s'a-

dressa donc à tous les feudataires de l'empire en Italie, prodigua les promesses & demanda des secours en raison du desir qu'ils avoient de s'agrandir, ou du besoin où ils se trouvoient de son assistance. Il ne demandoit aux Vénitiens que la liberté du passage, offrant cependant à la république d'étendre ses possessions dans le Milanès, si elle vouloit contribuer raisonnablement aux frais de la guerre. Il demandoit aux Suisses dix mille hommes, s'engageant à leur donner une cession absolue du comté de Bellinzone & de quelques autres châteaux à leur bienséance dans le Milanès : il fit des demandes exorbitantes au duc de Ferrare, aux marquis de Montferrat & de Mantoue, & à la république de Florence. Ann. 1507.

Les Suisses, au grand étonnement de l'Europe, se déclarerent d'abord pour Maximilien leur ancien ennemi, & promirent de lui donner six mille hommes, mais à condition qu'il ne les emploieroit point contre les François leurs alliés : ils se flattoient apparemment qu'à la faveur de cette réserve, ils feroient goûter au roi une démarche si extraordinaire. Ils lui envoyerent des députes pour lui représenter qu'étant tenus par les anciennes constitutions de leur pays d'assister l'empereur lorsqu'il alloit prendre la couronne impériale à Rome, ils n'avoient pas cru pouvoir se dispenser d'accorder ce secours sur la sommation qui leur en avoit été faite ; que la précaution qu'ils avoient prise le rendoit inutile, au cas que Maximilien eût de mauvais desseins sur le Milanès, & prouvoit clairement qu'ils n'entendoient déroger en rien à leurs alliances avec la France. Le piege étoit grossier : car il étoit clair que, lorsque Maximilien auroit uni ces troupes au reste de son armée, il ne consulteroit pas les cantons sur l'usage qu'il en devoit faire ; que ces six mille hommes seroient obligés d'obéir à ses commandements ou exposés à être traités comme des rebelles. Louis répondit donc aux députés qu'il ne s'étoit jamais informé à quoi ils étoient tenus par leurs anciennes constitutions, mais qu'il lui paroissoit singulier qu'ayant rompu toute

Ann. 1507. liaison avec le corps Germanique lorsqu'il s'étoit agi de leurs intérêts, ils se montrassent si scrupuleux sur l'exécution de quelques anciennes constitutions, lorsqu'il s'agissoit de ceux de leurs alliés : que les ayant assistés contre Maximilien, dans une guerre absolument étrangere à la France, que leur payant encore de fortes pensions pour les aider à subsister, il s'étoit attendu à quelque reconnoissance de leur part : que cependant il ne prétendoit point les forcer à persévérer dans son alliance, s'ils trouvoient de plus grands avantages de la part de son ennemi : que de son côté, il pourroit, lorsqu'il le jugeroit à propos, se passer de troupes auxiliaires, ou tirer de la Germanie tous les lansquenets dont il croiroit avoir besoin, qui le serviroient fidélement, & à meilleur marché que les Suisses : qu'ils eussent donc à opter promptement, & à lui faire savoir leur derniere résolution. Les Cantons s'étant assemblés pour délibérer sur cette réponse, révoquerent les six mille hommes promis à l'empereur, & s'engagerent à ne donner aucun sujet de plainte au roi, pendant les deux années que devoit encore durer leur engagement. Louis, sachant que cet avis avoit été fortement combattu dans l'assemblée ; qu'il n'avoit passé que d'un très-petit nombre de voix, comprit qu'il ne pouvoit que foiblement compter sur l'alliance des Suisses : au lieu de tâcher de les regagner, il prit des mesures pour pouvoir s'en passer. Il adressa des commissions au capitaine Odet d'Aidie, à Guillaume de la Hite, & à George de Durfort, pour lever dix mille Gascons, & les conduire en Italie.

Les Vénitiens étoient beaucoup plus embarrassés que les Suisses : ils auroient desiré de garder la neutralité; mais la situation de leurs états ne le permettoit pas : il falloit nécessairement accorder ou refuser le passage : quelque parti qu'ils prissent, ils ne pouvoient guere espérer d'acquérir un ami solide, & ils étoient assurés de se faire un ennemi redoutable. Leur éternelle jalousie contre les François, les mauvais offices qu'ils avoient

avoient rendus au roi & à son premier ministre, la crainte d'en ressentir tôt ou tard les effets, l'espérance de s'agrandir dans le Milanès, s'ils contribuoient à en exclure un si dangereux voisin, les faisoient pencher du côté de Maximilien; mais d'un autre côté, le caractere de ce prince ambitieux, inconstant & dissipateur, sa qualité d'empereur & de chef de la maison d'Autriche, qui lui donnoit des droits ou des prétentions sur presque toutes les places de la seigneurie, inspiroient contre lui une forte défiance. Quelque ardeur qu'il montrât pour cette entreprise, pouvoit-on se flatter qu'il persévérât long-temps dans les mêmes sentiments? ne l'abandonneroit-il pas bientôt, comme presque toutes celles qu'il avoit formées auparavant? étoit-il prudent de s'associer à un prince indigent, exigeant, & qui fondoit, pour ainsi dire, sa caisse militaire sur la bourse de ses alliés? où prendroient-ils l'argent nécessaire pour fournir à ses profusions? S'il parvenoit à s'établir dans leur voisinage, ne demanderoit-il rien au-delà des termes de leurs engagements? Ne songeroit-il point à réveiller d'anciens titres, éteints par une longue prescription? Ne vendroit-il point sa protection au pape, au duc de Ferrare, au marquis de Mantoue, qui tous réclamoient quelque domaine de la seigneurie, & qui ne manqueroient pas de le prendre pour juge? Négligeroit-il une si belle occasion d'étendre son autorité, & alors que deviendroit la république, & quels alliés opposeroit-elle à tant d'ennémis? Ces considérations portoient les Vénitiens à rejetter la demande de Maximilien; il n'y avoit qu'un moyen de se tirer de cet embarras: c'étoit de persuader à ce prince de prendre une autre route, plus longue à la vérité, mais plus facile & moins bien gardée que la premiere. Il pouvoit, en partant de la Franche-Comté, où son autorité étoit reconnue, traverser une partie des terres du duc de Savoie, & pénétrer dans le duché de Milan, où il n'auroit à combattre que les François. Les députés des Vénitiens, en lui annonçant le refus

Ann. 1507.

Ann. 1507.

de la ſeigneurie, ne manquerent pas de lui indiquer ce projet : il eût été excellent trois ans auparavant, dans le temps que Philibert, ſon gendre, gouvernoit la Savoie ; mais le duc Charles, qui lui avoit ſuccédé, étant dévoué à la France, n'auroit pas manqué de lui diſputer le paſſage ſur ſes terres : en ſuppoſant même que Maximilien eût pu l'emporter par force ou par ſurpriſe, il ſe ſeroit trouvé enfermé en Italie, ſans aucune communication avec le reſte de ſes Etats, ſans reſſource, & même ſans aſyle après une défaite. S'il feignit de l'adopter, s'il envoya même un corps de troupes & un train d'artillerie de ce côté, ce fut uniquement pour donner le change aux Vénitiens, dont il avoit démêlé la ruſe, & qu'il eſpéroit de prendre au dépourvu. Louis fut ſi ſatisfait du parti que venoient de prendre les Vénitiens, qu'il leur envoya, ſur-le-champ, une armée de cinq cents lances, & de cinq mille hommes de pied, commandée par le maréchal Trivulſe. Tranquille du côté de l'Italie, & conſidérant que la ſaiſon étoit déja fort avancée, il quitta Lyon pour retourner à Blois, où d'autres affaires l'attendoient.

Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas.

Heuter, Auſtriac.
Pontan. Gelric.
Hæreus ann. Brabant.
Auton.
Lettres de Louis XII.

Nous avons vu qu'après la mort de l'archiduc Philippe, Louis, bornant ſon ambition à exclure l'empereur de l'adminiſtration des Pays-Bas, avoit engagé les Flamands à compoſer eux-mêmes un conſeil de régence ; qu'il avoit promis de les protéger, & que pour les convaincre de ſes diſpoſitions pacifiques, il avoit retiré les troupes auxiliaires envoyées précédemment au duc de Gueldres. Cet arrangement auroit ſuffi, ſi perſonne n'eût été intéreſſé à le renverſer ; mais pouvoit-on ſe flatter que Maximilien, après un pareil affront, reſtât tranquille, & que beaucoup de gens, mécontents de n'avoir pas obtenu les emplois qu'ils deſiroient, ne fuſſent pas très-diſpoſés à le ſeconder ? Les gouverneurs des places voiſines de la Gueldre firent des irruptions dans ce duché : il étoit impoſſible à Charles d'Egmont de ſe borner, dans cette occaſion, à une

guerre purement défensive, puisque n'ayant point assez de revenus pour soudoyer ses troupes, il ne pouvoit les conserver qu'en leur permettant le pillage. Il recommença donc ses courses dans la Hollande & le Brabant. Ces deux provinces, qui relevoient de l'empire, voyant qu'elles n'avoient aucun secours à espérer du conseil d'administration, eurent recours à Maximilien, & lui déférerent, en leur nom, la régence de Charles de Luxembourg: les autres, affoiblies par cette désertion, menacées par Henri VII, roi d'Angleterre, qui craignoit que l'autorité de Louis ne s'affermît dans les Pays-Bas, abandonnées à leur jalousie intestine, depuis le départ du roi pour l'Italie, balançoient encore sur le parti qu'elles devoient prendre, lorsqu'un événement, peu important en lui-même, acheva de les aliéner de la France. Deux gentilshommes du pays d'Aunis, qui avoient servi avec distinction dans le royaume de Naples, sachant que la guerre étoit ouverte entre le duc de Gueldres & les Pays-Bas, équiperent deux vaisseaux, leverent cinq cents hommes, sans en rien communiquer à la cour, & pour autoriser le brigandage qu'ils se proposoient d'exercer, ils envoyerent demander au duc son aveu & un brevet de capitaines. Jean Chapperon, & Antoine d'Auton, ainsi se nommoient ces deux gentilshommes, ayant obtenu l'aveu qu'ils demandoient, se mirent en mer, coururent sur toutes les barques & les vaisseaux marchands des Pays-Bas, & firent des prises considérables. Cette odieuse piraterie, qu'on ne put réprimer aussi-tôt, parce qu'on n'en avoit aucune connoissance, souleva toutes les villes de la Flandre. Les partisans de la France furent réduits à garder le silence, & l'on envoya promptement des ambassadeurs à Maximilien, pour le prier d'oublier le passé, de prendre la défense d'un peuple qui n'espéroit plus qu'en lui, & de vouloir bien se charger de l'administration des Pays-Bas, pendant le bas-âge de son petit-fils. Maximilien accepta leurs soumissions; mais toujours occupé de son expédition d'Italie, & ne

Ann. 1507.

pouvant se transporter lui-même dans ces provinces
Ann. 1507. éloignées, il se fit remplacer par Marguerite d'Autriche sa fille, veuve en secondes nôces de Philibert, duc de Savoie, tante du jeune Charles de Luxembourg, princesse d'un génie profond & dissimulé, élevée dans l'adversité, formée au manege à la cour de Ferdinand, dans le temps qu'elle étoit sa bru, envenimée contre la France, où elle n'avoit reçu que des affronts, enfin l'ennemi le plus dangereux & le plus opiniâtre que la fortune pût susciter à la monarchie.

Ann. 1508. Encouragé par ce premier succès, & impatient de se montrer en Italie, Maximilien faisoit des levées dans ses Etats héréditaires. Craignant de perdre en préparatifs les six mois pendant lesquels l'empire devoit soudoyer son armée, il rassembla vingt-quatre mille hommes dans les environs de Trente, & vint se renfermer dans cette ville sur la fin de Janvier. Il avoit déja détaché un corps de troupes du côté de la Franche-Comté, pour donner de l'inquiétude aux François; il en détacha un autre dans le Frioul, pour attirer les forces des Vénitiens de ce côté, & se tint prêt à franchir, avec le gros de son armée, les passages qu'il devoit trouver dégarnis. Après avoir fait fermer les portes de la ville, & pris toutes les précautions nécessaires pour que personne n'en pût sortir, il ordonna une procession générale, dans laquelle l'évêque de Gurk, son chancelier, annonça, suivant la formule ordinaire, le dessein où étoit *l'empereur élu*, d'aller prendre la couronne impériale à Rome. La cérémonie achevée, il part brusquement de Trente, emporte quelques forts, traverse les défilés, & s'avance, sans beaucoup d'obstacles, jusqu'à quatre milles de Vicence. Là, il apprend que le comte de Pétiliane, général des Vénitiens, & le maréchal Trivulse, avec l'armée auxiliaire des François, marchent à lui, dans la résolution de lui livrer bataille, tandis que l'Alviane, autre général de la république, conduisoit, dans le Frioul, une seconde armée: étonné de ne recevoir aucune nouvelle des trou-


MARGUERITE D'AUTRICHE.
Duchesse de Savoye
Gouvernante des Pays Bas,
Morte le 1er Decembre 1530.

pes qui devoient le ſuivre, Maximilien laiſſe à Trautſon, l'un de ſes lieutenants, la conduite de cette premiere diviſion, & retourne à Trente, pour hâter la marche des troupes qu'il comptoit y trouver; elles n'étoient point encore arrivées. Déſeſpéré de ces délais, il convoque une nouvelle diete dans la ville d'Ulm, où il ſe plaint amérement de la froideur du corps Germanique à ſeconder ſes efforts : jamais la foibleſſe du chef de l'empire ne ſe montra plus à découvert que dans cette occaſion : la guerre étoit à peine commencée, & déja Maximilien propoſoit d'engager les pierreries de ſa couronne pour faire ſubſiſter une foible armée, que la déſertion & la diſette détruiſoient journellement. Trautſon ne recevant point de ſecours, & à la veille de ſe trouver enfermé, livra bataille à Trivulſe & au comte de Pétiliane; il fut défait, comme il s'y étoit attendu, mais il ſauva une partie de ſes troupes. L'Alviane, de ſon côté, ayant battu les Impériaux dans le Frioul, s'empara de toutes les places que la maiſon d'Autriche poſſédoit encore dans cette province. La priſe de Trieſte flatta d'autant plus les Vénitiens, que c'étoit le ſeul port conſidérable qui ne leur appartînt pas ſur la mer adriatique. L'Alviane s'étant joint aux deux autres généraux, vouloit qu'on aſſiégeât la ville de Trente; mais Trivulſe, qui ne croyoit pas qu'il fût de l'intérêt de ſon maître que la puiſſance des Vénitiens s'accrût ſi rapidement, refuſa de prendre part à ce ſiege, ſans avoir reçu auparavant de nouveaux ordres : cette réſiſtance diſpoſa les Vénitiens à prêter l'oreille aux propoſitions de l'empereur. Ann. 1508.

Après s'être donné beaucoup de mouvements inutiles, Maximilien s'étoit éloigné du théâtre de la guerre; on fut pluſieurs jours ſans ſavoir ce qu'il étoit devenu. Le danger auquel étoient expoſés ſes pays héréditaires, le rappella, pour ainſi dire, à la ſociété. Il envoya propoſer aux Vénitiens une trève ou un traité de paix, aux conditions les plus avantageuſes qu'ils puſſent deſirer, exigeant ſimplement que les François n'y fuſſent

Traité particulier des Vénitiens. Ils indiſpoſent contr'eux toutes les puiſſances de l'Europe.

Guicchardin, Bembe. Juſtiniani.

ANN. 1508.

Auton. Seissel. Belcarius. P. Martir, de Angler.

point compris : le sénat, s'appercevant que l'empereur cherchoit à brouiller la république avec le roi de France, s'obstina à ne point vouloir entendre parler de paix, si les ministres François n'étoient admis au congrès, comme parties contractantes. Ceux-ci demanderent que la trève, ou la paix qu'on alloit conclure, fût générale, & s'étendît non-seulement à tous les alliés que le roi avoit au-delà des monts, mais au duc de Gueldres, qui ne pouvoit se soutenir contre la puissante maison d'Autriche, sans l'assistance des François. Peu importoit aux Vénitiens ce que deviendroit ce duc : au contraire, il leur sembloit avantageux de laisser une semence de guerre entre le roi de France & l'empereur, qui leur paroissoient également formidables ; car quel qu'en dût être l'événement, ils prévoyoient qu'ils s'affoibliroient mutuellement, que le plus foible en seroit plus disposé à rechercher leur alliance, sans que le vainqueur en fût plus en état de leur nuire, & qu'il ne pouvoit en résulter, pour la république, qu'une nouvelle occasion de s'agrandir. Ainsi l'empereur, ayant offert une trève de trois ans, avec la permission de garder & même de fortifier, comme ils le jugeroient à propos, toutes les places du Frioul & de l'Istrie, qu'ils lui avoient enlevées, & ayant protesté en même temps, qu'il n'entendroit à aucun accommodement, s'ils ne se désistoient de faire cause commune avec le duc de Gueldres, entra si bien dans leurs vues, que, sans aucun égard aux prieres, aux reproches, ni aux menaces des ministres François, ils signerent un traité particulier, où il n'étoit fait aucune mention du duc de Gueldres, ni du roi de France, auquel on réserva simplement la faculté de déclarer dans trois mois, s'il vouloit y être compris. Quand au lieu d'un roi de France, duc de Milan, les Vénitiens n'auroient eu pour allié qu'un duc d'Urbin, ou un marquis de Mantoue, ils n'auroient pu agir avec plus de hauteur qu'ils le firent dans cette rencontre. Cet affront réveillant le souvenir de tous les sujets de plaintes qu'on avoit déja contr'eux, les brouilla irré-

vocablement avec la France. Une démarche insolente outra contr'eux l'empereur. Voulant honorer la valeur & la bonne conduite de l'Alviane, leur général, qui venoit d'étendre le domaine de la république, ils lui décernerent un triomphe, où Maximilien & les Allemands furent donnés en spectacle, & servirent de risée à la plus vile populace. Ils croyoient en cela ne faire qu'imiter les anciens Romains, auxquels ils avoient la vanité de se croire substitués : mais ils ne réfléchissoient pas que ce qui pouvoit convenir à un peuple de soldats, plus nombreux & mieux discipliné que ses voisins, ne convenoit en aucune maniere à une société de commerçants, qui n'avoit que des mercenaires pour défenseurs, qui ne figuroit dans l'Europe qu'en divisant ses voisins, & qui devoit rentrer dans le néant, dès que ces voisins, oubliant leur éternelle jalousie, se concerteroient pour l'accabler. Cependant, comme si le roi de France & l'empereur n'eussent pas encore suffi pour les perdre, ces aveugles républicains semblerent prendre plaisir à braver le ressentiment de Jules II. Louis, plus puissant qu'eux, venoit d'être contraint, par les importunités du pontife, à chasser du duché de Milan les Bentivoglio, convaincus d'entretenir des intelligences à Bologne, & d'y avoir tramé une conspiration. Les Vénitiens, toujours brouillés avec le pape, depuis qu'ils avoient refusé de lui rendre Faenza & Rimini, donnerent une retraite à ces fugitifs, & les mirent plus à portée que jamais de continuer leurs pratiques. A cette premiere mortification se joignit une marque de mépris, qui pouvoit être regardée comme une injure personnelle. L'évêché de Vicence étant venu à vaquer en cour de Rome, par la mort du cardinal de la Rovere, le pape ne manqua pas d'en disposer en faveur d'un autre de ses neveux : sans égard pour cette collation, le sénat y nomma quelque temps après un gentilhomme Vénitien, qui s'en mit en possession, & qui, sur le refus que fit le pape de confirmer sa nomination, s'intitula : *Evêque élu de Vicence par la grace*

Ann. 1508.

du très-excellent conseil des Pregati. Il n'en falloit pas
Ann. 1508. tant pour pousser à bout l'homme du monde le moins patient. Trop foible pour tirer par lui-même raison de ces offenses, Jules chercha des vengeurs : il s'adressa à l'empereur, au roi de France lui-même, qu'il haïssoit & qu'il craignoit plus encore que les Vénitiens : il les trouva l'un & l'autre disposés à seconder sa haine. Un autre prince se joignit à cette ligue redoutable ; non par haine ni par aucun ressentiment particulier, mais par politique & par un intérêt sordide. Ferdinand le Catholique avoit les plus grandes obligations aux Vénitiens, il leur devoit en partie le royaume de Naples ; mais la reconnoissance étoit un sentiment étranger au cœur de Ferdinand. Ils tenoient par engagement quatre ou cinq places fortes dans la Pouille ; il vouloit y rentrer sans acquitter le prix de l'engagement, & cependant il n'osoit leur déclarer la guerre, de peur que s'adressant, soit au roi de France, soit à l'empereur, ils ne contribuassent à le renverser d'un trône usurpé & mal affermi. Il falloit, pour ne rien risquer, commencer par les brouiller irrévocablement avec ces deux souverains, auxquels ils n'eussent pas manqué de recourir. C'est sur ces principes qu'il avoit manœuvré à l'entrevue de Savonne, abusant du desir qu'avoit le cardinal d'Amboise de parvenir à la papauté : il n'avoit pas eu de peine à lui persuader qu'en conciliant les intérêts des principales puissances de l'Europe, & en se délivrant des Vénitiens, qui avoient un intérêt sensible à les diviser, il s'assureroit la tiare, soit après la mort de Jules, qui ne pouvoit être fort éloignée, soit en assemblant un concile général, dont toute l'Europe sentoit le besoin, & dans lequel ce pontife simoniaque seroit déposé. Depuis l'entrevue de Savonne, Ferdinand avoit eu de nouvelles raisons de se fortifier de plus en plus dans son projet. Maximilien, reconnu pour tuteur de son petit-fils, & administrateur général des Pays-Bas, venoit d'acquérir des facilités pour entretenir une correspondance suivie

avec

avec les Etats de Caſtille. Preſque tous les grands de ce royaume étoient dans ſes intérêts : les rois de Navarre & de Portugal, qui ne pouvoient voir ſans effroi les couronnes de Caſtille & d'Aragon réunies ſur la même tête, appuyoient le parti des mécontents, & appelloient Maximilien en Eſpagne. Ferdinand occupé à détruire ce parti, avoit le plus vif intérêt à donner de l'occupation à l'empereur du côté de l'Allemagne ; il commit le ſoin d'achever la négociation commencée avec le cardinal d'Amboiſe, à Marguerite ſa bru, gouvernante des Pays-Bas : il ne pouvoit choiſir un miniſtre plus actif & plus intelligent : Marguerite, quoique très-attachée à ſon pere, vivoit en bonne intelligence avec Ferdinand, dont elle n'avoit point eu à ſe plaindre pendant tout le temps qu'elle avoit demeuré en Eſpagne. L'intérêt de ſon pupile exigeoit qu'elle continuât à le ménager ; car s'il n'avoit point d'enfants de Germaine de Foix, ſa ſeconde femme, comme on commençoit à le croire, Charles, ſon petit-fils, n'étoit pas moins ſon héritier que celui de Maximilien. Il étoit donc important de lui inſpirer de bonne heure des ſentiments de pere pour cet illuſtre rejetton de la maiſon d'Autriche : un autre intérêt, moins grand à la vérité, mais plus voiſin & plus preſſant, animoit encore le zele de Marguerite. Le duc de Gueldres lui donnoit des alarmes continuelles, & elle avoit reconnu combien il ſeroit difficile de réduire cet ennemi opiniâtre, tant qu'il ſeroit ſoutenu par la France. Le ſeul moyen de s'en délivrer, étoit d'embarquer Louis dans des affaires ſi ſérieuſes & ſi importantes, qu'il perdît de vue ce foible allié, ou qu'il ſe trouvât forcé de le ſacrifier. Elle preſſa, elle conjura l'empereur, ſon pere, par l'intérêt qu'il devoit prendre à ſon petit-fils, de faire trève pour un temps à la haine qu'il avoit vouée à Louis & à Ferdinand ; elle lui montra la gloire & le profit qui l'attendoient en Italie ; enfin elle ſut ſi bien tirer parti de ſon reſſentiment contre les Vénitiens, qu'elle obtint de pleins-pouvoirs pour traiter avec le miniſtre du roi de

Ann. 1508.

Ann. 1508.

France. La guerre étoit plus vive que jamais entre le duc de Gueldres & les provinces des Pays-Bas : on convint d'une trève de quarante jours, pendant laquelle, Marguerite d'un côté, & de l'autre le cardinal d'Amboise, tiendroient des conférences dans la ville de Cambrai, pour parvenir à une paix finale.

Ligue de Cambrai.

Mocenigo. Bembe. Guicchardin. P. Martir. Lettres de Louis XII. Auton. Seiffel. Pontan. rer. Gelric.

Ces conférences ne pouvoient alarmer les Vénitiens; ils avoient dû s'y attendre, ils y avoient donné lieu, en refusant à Trente de mêler leurs intérêts à ceux du duc de Gueldres, & en se hâtant de conclure un traité particulier avec la maison d'Autriche. Ils ne pouvoient se plaindre de n'y être point appellés, puisque les objets qui devoient s'y traiter, leur étoient devenus entiérement étrangers. Pour ne leur donner aucune défiance, on n'y appella qu'un très-petit nombre de personnes: Marguerite d'Autriche, au nom de Maximilien son pere, & de Ferdinand son ancien beau-pere, le cardinal d'Amboise, pour le roi de France & le pape, se rendirent à Cambrai, sans éclat, accompagnés seulement de cinq ou six jurisconsultes habiles, dont ils vouloient s'aider pour l'éclaircissement de quelques points contentieux de droit public. Il falloit commencer par fixer les loix de la dépendance des principales provinces des Pays-Bas, à l'égard de la couronne de France, transiger sur les plaintes respectives excitées à cette occasion, & empêcher, s'il étoit possible, qu'il ne s'en élevât de nouvelles. Louis ne vouloit point se relâcher sur les droits de sa couronne; Marguerite ne vouloit rien perdre des prérogatives qu'avoient usurpées les derniers ducs de Bourgogne. On disputa de part & d'autre avec chaleur; on fut plusieurs fois à la veille de se séparer: *Nous nous sommes*, écrivoit Marguerite, *monsieur le légat & moi, cuidé prendre au poil.* Dans l'impossibilité où l'on se trouva de prendre un arrangement définitif, on convint de suspendre la décision des questions les plus difficiles, & toutes les procédures commencées au parlement de Paris, jusqu'à ce que l'archiduc Charles fût parvenu à l'âge de majorité, & rendît l'hom-

mage auquel il étoit tenu : en attendant, il dut jouir de ses Etats, comme en avoit joui son pere sous la mouvance de la couronne, le ressort du parlement de Paris, & en prenant chaque année des lettres du roi, pour être autorisé à lever des subsides sur l'Artois. On suivit à-peu-près la même marche par rapport au duc de Gueldres. L'empereur ne vouloit le regarder que comme un séditieux & un révolté ; il croyoit lui faire grace en le remettant dans la même position où l'avoit laissé l'archiduc Philippe, en partant pour l'Espagne. C'eût été le dépouiller du titre & des droits de souverain, pour le réduire au rang & à la qualité d'un gentilhomme opulent. Après les avantages qu'il avoit remportés, & dans la position où il se trouvoit, une pareille proposition ne pouvoit passer que pour une injure : Marguerite, après de longs débats, fut obligée d'y renoncer. On régla que Charles d'Egmond jouiroit par provision des duché de Gueldres & comté de Zutphen : qu'il rendroit au jeune archiduc trois ou quatre places, dont il s'étoit emparé en Hollande ; que le jeune archiduc, de son côté, lui remettroit quelques châteaux, qu'il tenoit encore dans le duché de Gueldres : que les choses resteroient dans cet état, jusqu'à ce que des commissaires respectifs, nommés d'une part par l'empereur & le roi d'Angleterre, & de l'autre par le roi de France & le roi d'Ecosse, eussent examiné les droits des deux parties, & prononcé définitivement, tant sur le fond de l'affaire, que sur les limites des deux Etats. Louis promit, non-seulement de ne plus défendre Egmond, si les commissaires le condamnoient, mais de l'abandonner d'avance, s'il refusoit de se soumettre à l'arbitrage, ou si, redoutant le jugement, il recommençoit la guerre. On nomma pour garants de ce traité, qui fut aussi-tôt rendu public, les rois d'Angleterre & d'Aragon, les princes & états de l'empire. Ann. 1508.

Quant au second traité, ou au second acte de ce traité, qui dut demeurer secret jusqu'au moment de l'exécution, il ne souffrit presque aucune difficulté. Il s'a-

Ann. 1508. giffoit de partager la dépouille des Vénitiens, & ce partage fe trouvoit fait d'avance : le pape réclamoit Ravenne, Cervie, Faenza & Rimini : Maximilien demandoit, comme empereur, Roveredo, Vérone, Padoue, Vicence, Trevife ; & comme chef de la maifon d'Autriche, le Frioul & l'Iftrie : le roi de France vouloit recouvrer Breffe, Crême, Bergame, Crémone, la Giarad'adda, & tout ce qui avoit autrefois fait partie du duché de Milan : le roi d'Efpagne ne vouloit que Trani, Brindes, Otrante & Gallipolis, détachées, depuis douze ou treize ans, du royaume de Naples. Le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, la république de Florence, le duc de Savoie, & le roi de Hongrie, avoient des droits à réclamer fur d'autres places : on promit de les admettre à en pourfuivre la reftitution, pourvu que dans deux mois ils accédaffent au traité, & qu'ils contribuaffent convenablement aux frais de la guerre. Il ne s'agiffoit donc plus que de lever les obftacles qui pouvoient troubler l'harmonie entre les confédérés, convenir du temps où commenceroit l'attaque, des fecours mutuels qu'ils feroient obligés de fe prêter, & de fixer un terme à la durée de cet engagement. Le premier obftacle qui pouvoit troubler les confédérés, étoit la méfintelligence entre l'empereur & le roi de France, au fujet de l'inveftiture du duché de Milan. Louis la vouloit pure & fimple pour lui, pour fes enfants légitimes, ou au défaut d'enfants, pour fon plus proche parent. Il promettoit, à ce prix, d'entrer en campagne quarante jours avant l'empereur, & de lui donner en outre cent mille ducats, une fois payés. Cet article fut accordé. Le fecond obftacle étoit la querelle du même Maximilien avec Ferdinand le Catholique, touchant la régence du royaume de Caftille ; objet important, fur lequel aucun des deux ne vouloit fe relâcher : on régla qu'on nommeroit inceffamment des arbitres pour terminer amicalement ce différent ; que les droits des deux parties refteroient entiers pendant ce délai ; que l'empereur, ni fon petit-fils ne

pourroient entreprendre de les faire valoir par les armes, tant que dureroit la guerre de Venise, ni même six mois après. Nous verrons bientôt le parti que Ferdinand sut tirer de cette clause. Par rapport au temps où devoit commencer l'expédition, on stipula que le pape procéderoit le premier par les censures ecclésiastiques; qu'il jetteroit l'interdit sur toutes les terres de la seigneurie, & les donneroit au premier occupant; qu'en même-temps, le roi de France, le roi d'Aragon & le pape, travailleroient de concert à mettre cette sentence à exécution; que l'empereur, lié par les serments qu'il avoit prêtés quelques mois auparavant, en accordant une trève de trois ans, ne seroit tenu d'agir que quarante jours après que la guerre seroit ouverte; que le pape, pour lui donner moyen d'agir, sans manquer à la foi publique, l'appelleroit à son secours, comme *défenseur & avoué du saint siege*: d'où il devoit arriver que la France porteroit seule tout le faix de cette entreprise commune: car bien que le pape & le roi d'Aragon fussent tenus d'agir en même-temps, ils étoient trop habiles l'un & l'autre pour ne pas attendre à se déclarer, que l'ennemi fût entiérement renversé. Louis l'avoit prévu, & ne s'en mettoit point en peine; mais une chose à laquelle il ne s'attendoit pas, & qui faillit pourtant d'arriver, c'est que l'empereur voulut profiter du délai de quarante jours qu'il s'étoit fait accorder, & de l'éloignement des troupes Françoises, pour accabler subitement le duc de Gueldres: la vigilance de ce Prince, les mesures qu'il prit, renverserent ce honteux projet; & l'empereur, sur les plaintes qu'en fit Louis, désavoua publiquement ses officiers. Enfin, pour empêcher que les alliés ne se divisassent, & que l'un ne cherchât à faire son profit au préjudice des autres, il fut expressément stipulé qu'aucun d'eux ne pourroit conclure ni trève ni paix avec les Vénitiens, sans le congé & la participation des autres; que celui qui se trouveroit le premier en possession de ce qui devoit lui revenir, prêteroit une partie de ses

Ann. 1508.

Ann. 1508. troupes à celui qui seroit moins avancé, & que cette obligation subsisteroit tant qu'il resteroit à conquérir quelqu'une des places énoncées dans le traité de partage : il est vrai qu'on ne détermina ni la quantité ni la durée de ces secours, sans doute parce que personne ne s'imagina qu'il seroit dans le cas de recourir à ses alliés, n'y ayant aucun des quatre principaux confédérés qui ne se crût en état de se faire raison par lui-même d'un si foible ennemi.

Ann. 1509.

Etonnement & résolution des Vénitiens.

Ibidem.

Ce traité fut conclu, signé & ratifié par les puissances intéressées, sans que les Vénitiens, qui avoient des ambassadeurs, des résidents & des espions en toutes ces cours, se doutassent de l'orage qui se formoit sur leur tête. Cette sécurité, ou plutôt cet assoupissement, paroît d'abord incroyable, quand on fait attention que Venise étoit alors la puissance la plus déliée, & la plus vigilante de l'Europe ; mais dans cette occasion, ses propres lumieres servirent en quelque sorte à l'aveugler : des quatre puissances qui s'unissoient pour sa ruine, elle savoit qu'elle en avoit offensé trois, le pape, l'empereur & le roi de France ; mais elle savoit, ou croyoit savoir en même-temps, qu'elle n'avoit que l'empereur à redouter, parce qu'il étoit le seul qui eût un véritable intérêt à l'abaisser, ou à la perdre : or elle venoit de conclure avec lui une trève de trois ans ; & dans le temps qu'il signoit la ligue de Cambrai, il conjuroit le sénat, par ses ambassadeurs, de s'unir à lui contre le roi de France, son éternel ennemi. Quant aux trois autres souverains, ils avoient tant de raisons d'appréhender que la puissance de l'empereur ne se rétablît en Italie, un intérêt si vif à conserver la seule puissance qui en fermât l'entrée aux Allemands, que quelques sujets de plaintes que leur eût donné la république, on ne devoit point appréhender que ces princes s'oubliassent assez eux-mêmes pour conjurer sa perte avec leur commun ennemi. Ce raisonnement étoit bon en politique ; mais les rois ne se trompent-ils jamais sur leurs vrais intérêts ? L'ambition, la vengeance, la pré-

fomption, ne les égarent-elles pas auffi fouvent que les autres hommes ? La ligue étoit formée depuis un mois, & elle paroiffoit encore une chimere, ou un épouvantail. Louis & fon miniftre étoient peut-être les feuls qui cruffent qu'elle pourroit s'exécuter : le pape le croyoit fi peu, ou il fut tellement effrayé du danger où elle expoferoit l'Italie en général, & en particulier le faint fiege, qu'il en fit donner le premier avis aux Vénitiens, offrant de s'en féparer, d'employer même toute fon autorité pour la diffiper, s'ils confentoient à lui rendre, de bonne amitié, les deux feules places de Remini & de Faenza ; mais les menaçant en même-temps d'armer contr'eux le ciel & la terre, & de les détruire fans miféricorde, s'ils perfiftoient à le braver. Cette nouvelle deffilla les yeux des Vénitiens ; le fénat s'affembla : dans l'effroi que caufoit une ligue fi formidable, prefque tous opinoient à donner une prompte fatisfaction au pape. Dominique Trivifani, l'un des procurateurs de Saint-Marc, ofa s'oppofer à cet avis : il repréfenta » que le parti que prendroit le » pape dans cette affaire, étoit la chofe du monde la » plus indifférente : que les troupes de l'églife, rebut » de la milice d'Italie, ne méritoient pas qu'on s'en » mît en peine : qu'il fuffiroit pour rendre tous leurs » efforts inutiles, de renforcer de quelques compagnies » la garnifon de Faenza : que les cenfures eccléfiafti» ques & les foudres du Vatican dont on les mena» çoit, ne devoient pas caufer beaucoup plus d'effroi : » que la république en avoit été autrefois frappée, fans » en reffentir aucun dommage ; car quelle apparence, » ajouta-il, que Dieu régle fa févérité ou fa miféri» corde fur les caprices d'un mortel ambitieux, fu» perbe, ivrogne & débauché ? Qui nous affurera » d'ailleurs, qu'après avoir obtenu Rimini & Faenza, » il ne fe joindra pas encore au refte des confédérés, » pour obtenir Cervie & Ravenne ? Sera-t-il de meil» leure foi que fes prédéceffeurs, qui, pour autorifer » leurs injuftices, ont établi cette maxime déteftable,

Ann. 1509.

Ann. 1509.

» qu'aucun engagement, aucune promesse, aucun serment ne peut empêcher l'église de revendiquer ses » prétentions ? Trivisani fit observer ensuite que du » premier pas dépendoit ordinairement le succès d'une » entreprise ; que si le sénat marquoit de la foiblesse » ou de la crainte, il n'y auroit aucune des puissances » confédérées qui ne se crût en droit de lui dicter des » loix ; que si l'on pouvoit consentir à se relâcher des » anciennes maximes de la république, & faire un sa» crifice, c'étoit ou avec l'empereur, ou avec le roi » de France qu'il falloit se réconcilier, & non avec le » pape, dont on n'avoit rien à espérer ni à craindre ; » que le meilleur moyen de se garantir, étoit de se » roidir contre le danger, de ne jamais désespérer du » salut de la patrie, & de s'assurer que, tant qu'ils se» roient de leur côté ce qui dépendroit d'eux pour se » défendre, le souverain arbitre des destinées ne les » abandonneroit pas. « Cet avis, conforme aux anciennes maximes de la république Romaine prévalut dans le sénat. Au reste, si l'étude de l'antiquité Romaine, qui étoit devenue le fondement & la base de l'éducation publique, contribua dans cette occasion à égarer les Vénitiens, on doit remarquer que ce fut aussi à la même source qu'ils puiserent cette constance dans le malheur, cet amour de la patrie, dont ils donnerent des exemples signalés pendant tout le cours de cette guerre.

Louis leur envoie déclarer la guerre.

Seissel. Guicchardin. Bembe. Relation de Montjoie. Hérault d'armes. Cabinet de Fontan.

Pendant qu'ils fortifioient leurs places, qu'ils équipoient cinq ou six escadres à la fois, qu'ils attiroient sous leurs enseignes les soldats les plus aguerris & les plus célebres capitaines d'Italie, ils envoyerent des ambassadeurs aux princes ligués pour sonder leurs dispositions, & jetter entr'eux de la défiance ; ils avoient quelque espoir de gagner Maximilien, dont ils connoissoient l'inconstance & la haine invétérée contre les François : mais l'ayant cruellement outragé quelques mois auparavant, & n'ayant rien à lui offrir qui fût capable de le dédommager des avantages que lui promettoit la ligue, ils ne purent même parvenir à se faire écouter.

écouter. Ferdinand le Catholique usa d'une profonde dissimulation. Ayant eu la précaution de n'envoyer aucun ambassadeur à Cambrai, il feignit d'ignorer ce qui s'y étoit passé ; il fit offre de sa médiation auprès du roi de France, & promit, s'il ne pouvoit empêcher cette guerre, de rendre à la république tous les bons offices qu'elle avoit droit d'attendre d'un allié. Louis lui-même, s'il en faut croire les Vénitiens, n'usa pas dans cette occasion de sa candeur ordinaire ; il trompa non-seulement Condolmier, leur ambasseur, par de feintes caresses, mais il écrivit lui-même plusieurs lettres affectueuses au doge & au sénat, qu'il leur fit présenter par Jean de Lascaris son ambassadeur. Les écrivains François nient ces faits : ils rapportent que Condolmier, homme aimable & de bonne société, mais valétudinaire, répondoit à ceux qui lui demandoient des nouvelles de sa santé, que *du reste il se portoit assez bien ; mais qu'il avoit grand mal aux oreilles, en entendant journellement ce qui se disoit contre la seigneurie :* qu'aux noces d'Anne d'Alençon avec le marquis de Montferrat, Condolmier s'étant présenté à la table où étoient les autres ambassadeurs, n'y trouva point de place, & essuya un affront que personnellement il ne méritoit pas : qu'ayant demandé une explication au cardinal d'Amboise, & l'ayant prié de lui déclarer définitivement si le roi regardoit la république comme amie ou comme ennemie, le cardinal se contenta de lui détailler tous les motifs de plainte que la république avoit donnés au roi en différentes rencontres. Si Condolmier ne se retira pas après une pareille explication, c'est qu'apparemment il jugea que l'amitié personnelle dont l'honoroit le monarque, pouvoit encore être utile à sa patrie. En effet il fit un dernier effort, & après avoir remontré à Louis combien il étoit dangereux de quitter d'anciens alliés pour s'attacher à des ennemis à peine réconciliés, il lui vanta les ressources de la république, & finit par lui déclarer que c'étoit de sa part une *entreprise bien périlleuse de s'attaquer à une puissance*

Ann. 1509.

gouvernée par un si grand nombre de têtes sages. Monsieur l'ambassadeur, lui répondit Louis, *tout ce que vous venez de dire est fort beau ; mais j'opposerai tant de fous à vos sages, qu'ils auront bien de la peine à les gouverner : nos fous sont gens qui frappent à droite & à gauche, & qui n'entendent plus raison, quand une fois ils ont commencé.* Condolmier ne se retira que lorsque les troupes étoient déja en marche pour l'Italie : il fut bientôt suivi d'un héraut, ou roi d'armes au titre de *Montjoie*, lequel introduit dans le sénat, parla en ces termes : *Le roi Très-Chrétien, mon immuable & souverain sire, m'a chargé de vous déclarer, illustrissime & magnifique doge, qu'attendu les offenses, outrages, mauvais & déloyaux tours que, sous le voile de l'amitié & au mépris de l'alliance que vous aviez avec lui, vous lui avez faits en plusieurs & diverses rencontres, soit en donnant aide & secours à ses ennemis, par terre & par mer, soit en soudoyant ceux qui cherchoient à lui nuire ; en vous opposant à tous ses projets, & en formant des pratiques pour abattre sa puissance en Italie : qu'attendu encore la trève & le traité frauduleux que vous avez fait à Trente avec le très-sacré empereur, sans la participation & contre les intérêts du roi Très-Chrétien, qui vous avoit aidés & défendus, & que vous avez laissé seul exposé aux frais & aux dangers de la guerre, cherchant à profiter de son embarras pour vous étendre dans le duché de Milan :*

Ann. 1509.

Ledit seigneur roi Très-Chrétien, mon immuable & souverain sire, a renoncé à votre alliance, confédération & amitié, & sur la priere qui lui en a été faite par notre très-saint pere le pape, dont vous avez usurpé les possessions, il a conclu & arrêté avec le très-sacré empereur, le catholique roi d'Espagne, & autres princes, une fraternelle amitié, alliance & conféderation perpétuelle, pour vous forcer & contraindre de restituer à la sainte église, dont il est le fils aîné, au très-sacré empereur, au roi catholique d'Espagne, aux autres princes & seigneurs, & à lui Très-Chrétien & immuable roi de France, les biens & terres que vous leur détenez injustement.

Et ſur ce, je vous dénonce & notifie guerre mortelle, tant ſur terre que ſur mer, à feu & à ſang, en tous lieux où réſiſtance ſera faite, & juſqu'à parfaite & entiere reſtitution des biens & terres par vous uſurpés : proteſtant ici que ſi perte, dommage ou inconvénient en advient à la chrétienté, la faute & la coulpe en tomberont ſur vous. Ann. 1509.

Héraut, répondit le doge Loredano, *nous avons entendu ce que vous nous avez dit de la part de votre maître. Héraut, dix ans ſe ſont écoulés depuis que nous prîmes alliance avec lui, & il ne ſe prouvera point que depuis ce temps, nous ayons contrevenu ni directement ni indirectement à nos engagements, ni qu'on puiſſe nous reprocher aucun fait qui autoriſe les reproches qu'il nous adreſſe : nous l'avons aimé ; nous lui avons rendu tous les offices de fideles alliés, & tout ce que nous avons pu découvrir de contraire à ſes intérêts, nous l'en avons ſoigneuſement averti.*

Quant à la trève conclue à Trente avec le roi des Romains, s'il n'y a pas été compris, ce n'eſt point à nous qu'il doit s'en prendre, car quelques offres qu'on nous eut faites pour traiter ſéparément, nous n'y voulûmes jamais conſentir ; mais uniquement à la mauvaiſe conduite & à l'opiniâtreté des miniſtres qu'il y envoya.

Héraut, nous n'euſſions jamais cru qu'un prince & ſi grand & ſi ſage eût ſi légérement prêté l'oreille aux diſcours empoiſonnés d'un pape qu'il devroit mieux connoître, ni aux inſinuations d'un prêtre que nous nous diſpenſons de nommer : que pour plaire à ces deux perſonnages, il ſe déclare l'ennemi d'une ſi puiſſante république, qui lui a rendu des ſervices importants, & qui a conſtamment rejetté toutes les offres que lui ont faites pluſieurs ſouverains, tant en Italie que hors de l'Italie, de places, de châteaux & de provinces entieres, ſi elle vouloit renoncer à ſon alliance ; c'eſt de quoi nous ſommes ſurpris & émerveillés.

Héraut, nous eſpérons que la majeſté du roi votre maître connoîtra la vérité, & nous rendra juſtice : que

Ann. 1509.

Dieu, à qui l'on ne peut en impoſer, jugera entre nous, & que la punition tombera ſur les coupables. Nous eſpérons encore en ſa ſacrée majeſté ; ſinon, nous tâcherons de nous défendre : & vous, pere héraut, & vous, trompette, vous rapporterez au roi Très-Chrétien ce que vous venez d'entendre ; partez.

Le pape excommunie les Vénitiens.

Bembe. Juſtiniani. Guicchardin. Belcarius.

Dans le même temps, le pape fulmina une bulle contre les Vénitiens, dans laquelle, rappellant toutes leurs entrepriſes ſur les droits du ſaint-ſiege, les taxes exorbitantes qu'ils levoient ſur les biens eccléſiaſtiques, l'odieuſe tyrannie qu'ils exerçoient ſur le clergé ſéculier & régulier, l'uſurpation enfin des places de l'égliſe ; il les déclaroit excommuniés, ſi dans vingt-quatre jours ils ne lui donnoient une pleine ſatisfaction ſur tous ces objets : il donnoit leurs biens au premier occupant, autoriſoit tout le monde à leur courir ſus, & à les réduire en ſervitude, étendant les mêmes cenſures ſur tous ceux qui leur donneroient aide ou ſecours. Cette bulle n'effraya pas les Vénitiens ; le ſénat y répondit par un appel au futur concile, & ſe permit ſur la perſonne de Jules les mêmes libertés qu'il s'étoit données en parlant du ſénat. Jules répondit à cet appel par une nouvelle bulle, à laquelle on ne fit aucune attention. Il porta un coup plus ſenſible aux Vénitiens : ils venoient de prendre à leur ſolde Jules & Renzo des Urſins, Troïle Savelli, avec cinq cents hommes d'armes, & trois mille hommes d'infanterie ; le pape, comme leur ſuzerain, leur défendit de s'éloigner du territoire de Rome : il ſaiſit entre leurs mains les quinze mille ducats qu'ils avoient touchés pour ſolde, promettant d'en tenir compte à la république ſur la ſomme dont elle lui étoit redevable, à raiſon des jouiſſances des places de la Romagne.

Commencement des hoſtilités.

Ibidem.

Louis exact obſervateur de ſa parole, n'ayant pu, quelque diligence qu'il eût faite, ouvrir la campagne le premier d'Avril, comme il s'y étoit engagé, envoya ordre à Chaumont, gouverneur-général du Milanès, de raſſembler ſes troupes, & de pénétrer ſur les terres

des Vénitiens. Chaumont passa l'Adda, & vint investir Trevi, place mal fortifiée, dont la garnison se rendit prisonniere de guerre, avec le provéditeur Morosini, qui s'y étoit enfermé quelques jours auparavant. Après cet acte d'hostilité, Chaumont laissant dans la place cinquante lances, sous la conduite de Fontrailles, & mille hommes de pied, sous le capitaine Imbaut de Romanieu, revint dans le Milanès, où Louis rassembloit son armée. Elle consistoit en deux mille lances Françoises ou Italiennes, qui formoient environ douze mille chevaux; en six mille Suisses, & douze ou quatorze mille hommes d'infanterie Françoise. Louis qui considéroit que le traité qu'il avoit fait avec les cantons étoit sur le point d'expirer, & qui comprenoit par les plaintes & les mutineries éternelles des Suisses, qu'il faudroit, ou se passer de leurs services, ou les acheter à un plus haut prix qu'auparavant, commença dès-lors à s'occuper sérieusement du soin de se procurer une infanterie nationale: il engagea quelques-uns des officiers de la gendarmerie les plus distingués, tels que le chevalier Bayard, à se charger de les conduire & de les discipliner; mais la crainte de surcharger son peuple, l'empêcha toujours d'en former un corps stable & permanent. Les gentilshommes qui voulurent bien se prêter aux desirs du roi, n'accepterent cette commission honorable, qu'à condition de conserver leur grade dans la gendarmerie; car ils préféroient hautement au commandement passager & au grade de capitaine de mille hommes de pied, celui de guidon ou de lieutenant d'une compagnie d'ordonnance, ou même de simple homme d'armes, qui devoit durer autant que leur vie, & qui leur ouvroit le chemin à de plus grands honneurs. Le préjugé d'ailleurs avoit tellement avili l'infanterie, qu'on ne la regardoit que comme un asyle contre la misere, & qu'un gentilhomme ne croyoit pas pouvoir y acquérir de l'honneur: mais les services importants que rendit cette infanterie dans les guerres d'Italie, la réputation éclatante des capitaines qui se chargerent de

Ann. 1509.

Ann. 1509.

la discipliner, changerent peu-à-peu les idées à cet égard. Les capitaines qui contribuerent le plus à opérer cette heureuse révolution, & auxquels, par conséquent, la postérité doit de la reconnoissance, furent Jean de Chabannes, seigneur de Vandenesse, frere du celebre la Palisse, Odet d'Aidie, Moneins, Normanville, le cadet de Duras, François de Daillon, seigneur de la Crotte, Bayard, & plus que tous ceux-là encore, le capitaine Molard, gentilhomme de Dauphiné. La Gascogne avoit été long-temps en possession de fournir la seule infanterie que l'on connût en France : on commence à en appercevoir de presque toutes les provinces du royaume : la petite province du Maine fournit, en cette occasion, jusqu'à quinze cents avanturiers.

Quelque formidable que parût l'armée Françoise, celle de Venise la surpassoit de beaucoup. Cette république, qui faisoit encore presque seule le commerce de l'Europe entiere, dont les revenus étoient sagement administrés, jugeant que du succès de cette campagne dépendoit sa conservation ou sa ruine, rassembla dans un seul camp, trois mille lances; quatre mille stradiots ou Albanois, la meilleure cavalerie legere que l'on connût alors, & trente mille hommes d'infanterie. Le comte de Pétiliane, célebre par sa prudence & par son attention à ne jamais donner de prise sur lui à l'ennemi, commandoit ces troupes, avec le titre de généralissime : Barthélemi d'Alviane, guerrier intrépide, plein de feu, d'activité & de ressources, étoit plutôt son collegue que son lieutenant-général : deux nobles Vénitiens, André Gritti & George Cornaro, très-capables l'un & l'autre de commander une armée, si les loix de la patrie eussent permis de confier à des citoyens un pouvoir dangereux pour la liberté, formoient, en qualité de provéditeurs, le conseil des deux généraux. Ils devoient échauffer le courage de Pétiliane, modérer l'ardeur de l'Alviane, & consulter le sénat dans les affaires importantes & qui permettroient des délais. Dans le conseil qui se tint

pour régler les premieres opérations de la campagne, les deux généraux ouvrirent des avis entiérement opposés : Pétiliane vouloit que l'armée se retranchât dans un poste sûr, couvert de deux rivieres & de plusieurs marais, au centre, pour ainsi dire, des Etats de la république ; qu'on laissât aux François une pleine liberté d'assiéger Crémone, Bresse ou Bergame, où l'on avoit placé de fortes garnisons, & qu'on attendît, pour leur livrer bataille, que leur armée se fût affoiblie par des assauts inutiles, les maladies & la désertion. Au contraire, l'Alviane pensoit qu'après s'être bien assûré du passage des rivieres, & d'une retraite, en cas de malheur, on devoit porter la guerre dans le duché de Milan, où les François trouveroient un grand nombre d'ennemis domestiques, & où les troupes mercenaires de la république serviroient avec plus d'ardeur, dans l'espérance de s'enrichir. Le sénat prit un parti mitoyen : il ordonna aux généraux de choisir sur la frontiere un poste qui défendît aux ennemis l'entrée des Etats de la seigneurie, de s'y tenir bien retranchés, & de ne point en venir à une action, à moins que la victoire ne parût moralement assurée. L'armée, en conséquence, alla s'établir à Fontanella, à quatre ou cinq milles en-deça de la riviere d'Adda. Avant de s'y retrancher, on jugea qu'il étoit à propos de profiter de l'éloignement des François pour reprendre Trévi, conquise quelques semaines auparavant par Chaumont. La place étoit mauvaise : la garnison qu'on y avoit laissée, après s'être défendue avec courage, fut forcée de se rendre. Fontrailles, & les cinquante lances qu'il commandoit, le capitaine Imbaut de Romanieu, & le chevalier Verd, furent faits prisonniers de guerre & mis à rançon. Quant à l'infanterie, qui n'avoit point avec quoi se racheter, on se contenta de la dépouiller, & l'on aima mieux la renvoyer dans cet état, que de se charger de la nourrir. La ville, livrée au pillage, éprouva toutes les horreurs qu'on peut attendre d'une soldatesque effrénée : cruauté d'autant plus déplacée,

Ann. 1509.

Ann. 1509.

qu'elle sembloit provoquer celle de l'ennemi, dans le temps où il alloit se trouver maître de la campagne ; mais on vouloit apparemment effrayer, par cet exemple, les places qui seroient tentées de changer de domination.

Bataille d'Agnadel.

Guicchardin. Auton. Seissel. Saint-Gelais. Belcarius. P. Martir de Angl. Lettres du chancelier, Gui de Rochefort. Simph. Champier.

Louis étoit en marche pour délivrer Trévi, lorsqu'il apprit qu'elle étoit prise, & que les ennemis s'étoient déja retranchés dans leur poste : il continua sa route, dans la résolution de leur livrer bataille, en quelque endroit qu'il pût les joindre. Il falloit traverser l'Adda : on s'attendoit que l'ennemi se présenteroit pour en disputer le passage ; mais, la trop grande circonspection de Pétiliane, & la crainte qu'il avoit d'engager trop tôt une bataille qui devoit décider du sort de la république, continrent l'armée dans ses retranchements, Trivulse, qui connoissoit le pays, & qui ne pouvoit concevoir comment les généraux Vénitiens avoient laissé perdre une si belle occasion, vint saluer le roi, lorsque l'armée fut passée, & lui dit : *Aujourd'hui, roi tres-chrétien, vous gagnez la bataille.* Louis, plein d'ardeur, s'avança à une portée de canon du camp des ennemis ; mais il le trouva si bien retranché, qu'il n'osa entreprendre de le forcer. Pour essayer de les en tirer, il rangea son armée en bataille, & fit partir, à leur vue, un détachement considérable, avec ordre d'assaillir la petite place de Rivolta. Il comptoit que les Vénitiens feroient quelque mouvement pour la défendre, & lui donneroient moyen d'engager le combat. Pétiliane mit son armée en bataille, vit saccager la place, & ne sortit point de ses retranchements. Cette tranquillité déconcertoit Louis : il assembla le conseil de guerre pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire : la plupart des officiers étoient d'avis qu'on choisît un camp en face de l'armée ennemie ; qu'on s'y reposât jusqu'à l'arrivée de l'empereur, qui forceroit les Vénitiens à quitter leur camp, ou du moins, à diviser leurs forces. Ce parti étoit le plus sûr ; mais il ne répondoit point à l'impatience de Louis : il connoissoit

connoissoit les lenteurs de Maximilien ; il desiroit d'ailleurs de ne devoir la victoire qu'à lui-même. On proposa donc un second parti ; ce fut de s'emparer du poste avantageux de Vaila, & de couper à l'armée ennemie toute communication avec Crémone, où elle avoit établi ses magasins, & d'où elle tiroit ses subsistances. Cette marche étoit extrêmement dangereuse ; car il falloit prêter le flanc à l'ennemi : mais on s'étoit déja convaincu qu'il n'avoit point envie de combattre. L'armée se mit en marche : Chaumont & Trivulse commandoient l'avant-garde ; le roi conduisoit le corps de bataille ; le duc de Longueville l'arriere-garde. Pour se rendre à Vaila, il y avoit deux chemins peu distants l'un de l'autre, & qui se touchoient presque en quelques endroits ; l'un par la plaine, c'étoit le plus commode, mais le plus long ; l'autre par les hauteurs, beaucoup plus court, mais plus difficile : l'armée Françoise prit le premier. L'Alviane, qui devina l'objet de cette marche, montra si clairement à Pétiliane & aux deux autres provéditeurs, que le seul moyen de sauver l'armée, étoit de prévenir les François, qu'il les décida à prendre sur l'heure le chemin des hauteurs : Pétiliane partit le premier avec la plus grande partie de la cavalerie : l'Alviane le suivoit avec le reste de l'armée, & toute l'artillerie. Pétiliane approchoit de Vaila ; l'Alviane lui-même, quoiqu'il marchât avec un attirail plus embarrassant, avoit dépassé les François, lorsque Chaumont & Trivulse l'atteignirent près le village d'Agnadel, dans un endroit où les deux chemins n'étoient séparés que par un ravin & quelques arpents de terre, que les François entreprirent de franchir. L'Alviane, dès qu'il apperçut l'ennemi envoya prier le comte de Pétiliane de revenir sur ses pas : Pétiliane lui fit dire d'avancer toujours, & de se battre en retraite ; mais il ne le pouvoit plus sans sacrifier son artillerie, les bagages, & une partie de son infanterie. Bien sûr que Pétiliane, malgré sa premiere résolution, ne tarderoit pas à venir le joindre, il rangea

Ann. 1509.

Ann. 1509.

son artillerie sur une chaussée, ou digue, qui couvroit le ravin ; il jetta son infanterie dans des vignes, où la cavalerie ennemie pouvoit difficilement pénétrer, & laissa derriere, un terrein vaste & uni, où la gendarmerie & la cavalerie légere pouvoient aisément manœuvrer. Chaumont, en attaquant l'ennemi, avoit envoyé prier le roi de s'avancer avec le corps de bataille. Louis ne s'attendoit point à ce message : quelques moments auparavant on étoit venu lui dire qu'il étoit inutile de se hâter, parce que les ennemis l'avoient prévenu, & étoient déja logés à Vaila : *Marchons toujours*, avoit-il répondu, *nous logerons sur leurs ventres.* Apprenant que le combat étoit engagé il détacha promptement le jeune Charles de Bourbon Montpensier & le célebre Louis de la Trémouille, avec deux cents lances, pour soutenir l'avant-garde, & se mit à les suivre avec une merveilleuse ardeur : il étoit temps qu'il arrivât ; les Suisses & les gendarmes de Chaumont, qui avoient entrepris de franchir le ravin, avoient été renversés, & soutenoient à peine le combat. L'artillerie de l'Alviane, placée sur un terrein plus élevé, éclaircissoit les rangs, & portoit au loin la mort & l'épouvante. En arrivant, le roi apperçut que les Suisses étoient rebutés : il les fit remplacer par les avanturiers François qui passerent le ravin, & pénétrerent dans les vignes. Bourbon, s'étant fait jour du côté où il avoit entrepris de percer, fut suivi de presque toute la gendarmerie, qui joignit celle de l'ennemi dans un terrein spacieux, où la bravoure seule devoit décider entre les combattants. Louis, l'épée à la main, faisoit avancer les différents corps de troupes, & se portoit de tous côtés, sans crainte du canon, qui enlevoit des soldats à ses côtés : quelques-uns de ceux qui l'entouroient lui représenterent le danger où il exposoit sa personne sacrée, le priant de se retirer à l'écart, & de leur donner de là ses ordres : *Ce n'est rien*, leur dit-il, *ceux qui ont peur n'ont qu'à se mettre à couvert derriere moi.* La gen-

darmerie Vénitienne ne put soutenir le choc des lances Françoises : Pétiliane, qui la commandoit, la voyant en un moment renversée & prête à se débander, ne s'opiniâtra point à soutenir un combat trop inégal ; il fit battre en retraite, abandonnant l'Alviane & son infanterie. Cette portion de l'armée, enveloppée de toutes parts, continua de se défendre avec une extrême valeur. N'ayant plus d'espérance de remporter la victoire, l'Alviane ne songeoit qu'à vendre chérement sa vie : il fut enveloppé & fait prisonnier, par le brave Vandenesse. Le combat dura trois heures : il resta huit mille hommes sur le champ de bataille du côté des Vénitiens, & quatre à cinq cents seulement du côté des François : la Palisse, Cornillon, le baron de Conti, furent du nombre des blessés. Louis, en présence de toute l'armée, se prosterna sur le champ de bataille, rendit graces à Dieu du succès dont il venoit de couronner ses armes, & voua dans ce lieu même une chapelle à la Vierge, sous l'invocation de *Notre-Dame de la victoire*. Lorsqu'il fut rentré dans sa tente, Vandenesse vint lui présenter son prisonnier, tel qu'il étoit lorsqu'il l'avoit arrêté, un œil crevé & le visage couvert de sang. Louis, qui avoit souvent entendu vanter la présence d'esprit & l'intrépidité de ce général, voulut s'en assurer par lui-même : il donna secrétement ordre de faire sonner l'alarme dans le camp, & continua quelque temps la conversation. Comme tout le monde parut étonné à ce bruit, Louis, feignant d'en être lui-même surpris : *Qu'est-ce donc*, dit-il, *seigneur Barthélemi, vos gens sont bien difficiles à contenter ; veulent-ils en tâter encore une seconde fois ? Sire*, répartit l'Alviane, *s'il y a combat aujourd'hui, il faut que les François s'entrebattent ; car pour les nôtres, vous les avez gouvernés de manière, que vous ne les reverrez de quinze jours en face.* La déroute étoit encore plus grande que l'Alviane ne pouvoit se l'imaginer : toutes ces troupes mercenaires, qui n'étoient attachées à la république que par la solde qu'elles en

Ann. 1509.

Ann. 1509.

recevoient, & qui alloit peut-être leur manquer, se seroient débandées, si Pétiliane n'eût usé dans cette occasion de sa prudence ordinaire ; il se garda bien de vouloir les rassembler dans le voisinage de l'ennemi, où une nouvelle terreur les auroit bientôt dispersées : il assigna le lieu de la jonction sous les murs de Bresse, à quarante mille du champ de bataille. Quoiqu'il semblât par cette retraite abandonner à l'ennemi la plus grande partie des Etats de terre-ferme, le sénat rendit justice à la droiture de ses intentions : il lui députa quelques-uns de ses membres, pour louer la conduite qu'il avoit tenue dans toute cette guerre, & le remercier de n'avoir point désespéré du salut de la république.

Soumission de toutes les places du partage du roi : nouvelle investiture du duché de Milan.

Guicchardin. Auton. Seissel. P. Martir. Belcarius. Traités de paix.

Les villes qui devoient revenir au roi par le traité de partage, se voyant abandonnées & sans espérance de recevoir de secours, s'empressèrent à l'envi de mériter, par une prompte soumission, la clémence du maître auquel elles alloient appartenir : Caravagio, Bergame, Crême, Bresse & Crémone, lui envoyerent leurs clefs : les garnisons Vénitiennes ne pouvant compter sur la fidélité des bourgeois, s'étoient retirées dans les forteresses, qu'elles eussent rendues sur-le-champ, si l'on eût voulu leur permettre de se retirer avec armes & bagages ; mais Louis ne vouloit les recevoir qu'à discrétion. Sentant la nécessité de récompenser les troupes, & tous ces braves volontaires qui l'avoient si bien servi ; attentif à préserver ses nouveaux sujets du pillage ; toujours ferme à n'assigner sur son trésor ni pension ni gratification qui auroient été à la charge du peuple, il étoit bien-aise au moins de procurer à ceux qui avoient eu part à la conquête, les moyens de s'enrichir, ou de se dédommager de leurs pertes, par les fortes rançons qu'ils pouvoient tirer des provéditeurs & autres nobles Vénitiens, renfermés dans ces forteresses. La place de Peschiere fut la seule qui n'envoya point de députés : située sur le lac de Garde, entourée d'une triple muraille, elle paroissoit devoir

opposer une longue résistance : la valeur ou peut-être la témérité des aventuriers François, surmonta tous ces obstacles : la garnison fut passée au fil de l'épée : le provéditeur & son fils échappés au massacre, offroient une grosse rançon pour racheter leur vie : on les pendit à deux arbres, sans qu'on sache le crime qui avoit pu leur attirer un traitement si rigoureux : Louis, qui, dans toutes les occasions respecta la vertu, ne vouloit pas, sans doute, les punir d'avoir témoigné plus de courage & d'attachement que les autres à leur malheureuse patrie : la cruauté que les Vénitiens avoient exercée à Trévi, ne pouvoit autoriser ces horribles représailles, à moins qu'on ne suppose que ces deux infortunés en avoient ouvert l'avis. Louis en dix-sept jours acheva la conquête de ce qui devoit lui revenir de la dépouille des Vénitiens, portion si considérable qu'elle étoit estimée un tiers du duché de Milan, & qu'elle grossissoit ses revenus de cent mille ducats par an. Il ne tenoit qu'à lui de tirer un parti beaucoup plus considérable de la position où il se trouvoit. Les magistrats de Vérone, de Vicence & de Padoue, lui apporterent les clefs de ces villes, & le supplierent instamment d'en venir prendre possession : c'étoit sans doute une adresse des Vénitiens, qui n'ayant plus aucun espoir de résister à la ligue, tant qu'elle subsisteroit en son entier, auroient été bien-aises de mettre aux mains le roi de France & l'empereur : la tentation auroit été violente pour tout autre prince que Louis : ces villes étoient le prix de la victoire qu'il venoit de remporter : l'empereur n'avoit rempli aucun des engagements pris à Cambrai ; le terme où il devoit entrer en campagne étoit expiré depuis long-temps, sans qu'il eût fait la moindre diversion du côté de l'Allemagne ; il n'avoit pas tenu à lui que l'armée Françoise n'eût été écrasée par les forces réunies de l'ennemi ; enfin pendant que Louis travailloit en Italie pour la cause commune, il avoit tenté d'accabler, contre la foi publique, le duc de Gueldres, qu'il croyoit prendre au dépourvu.

Ann. 1509.

Toutes ces considérations si capables de justifier ou du moins d'excuser l'acceptation d'une offre avantageuse, qui n'étoit d'ailleurs ni mendiée ni recherchée, ne purent l'ébranler un seul instant. Ces villes devoient revenir à Maximilien par le traité de partage ; il n'en reçut les clefs que pour les remettre sur-le-champ dans les mains des ambassadeurs de ce prince qui l'accompagnoient ; il exhorta les députés à mériter par une prompte soumission, l'indulgence de leur nouveau maître : Maximilien sentit vivement la noblesse de ce procédé. Lorsque le cardinal d'Amboise vint le trouver à Trente, pour lui demander une nouvelle investiture du duché de Milan, non-content de l'accorder telle que la desiroit Louis, il brûla en présence du cardinal un certain registre, qu'il nommoit son *livre rouge*, où il avoit écrit de sa main toutes les offenses qu'il prétendoit avoir reçues de la France, & dont il se promettoit de tirer raison lorsque l'occasion s'en présenteroit. Dans les premiers mouvements de sa reconnoissance, il jura une éternelle amitié à Louis ; il le pria très-instamment de vouloir bien lui accorder une entrevue à Peschiere, où il alloit, disoit-il, se rendre incessamment. Louis l'y attendit plus long-temps que ses affaires & sa santé ne le permettoient : mais soit que Maximilien eût honte de se présenter dans un équipage qui ne répondoit point à son rang, soit, comme d'autres le rapportent, qu'il eût la bassesse de craindre que Louis ne l'arrêtât prisonnier ; après avoir demandé plusieurs délais, il s'envoya excuser par l'évêque de Gurk son chancelier, priant le roi de remettre la partie à un autre temps. En reprenant la route de ses Etats, Louis passa par Milan, où les citoyens lui avoient préparé une magnifique entrée ; pour mieux honorer son triomphe, on portoit devant lui les tableaux des villes conquises, & réunies enfin au duché de Milan, après en avoir été séparées depuis près d'un siecle.

Humiliations inutiles des

Avec les cent mille écus que Maximilien venoit de recevoir pour l'investiture du duché de Milan, les cent

cinquante mille ducats que le pape lui avoit accordés sur la caisse de la croisade établie en Allemagne, les dons gratuits que lui avoient accordés toutes les villes des Pays-Bas, lorsqu'il étoit allé prendre possession de la curatelle de Charles son petit-fils; il auroit dû avoir rassemblé des forces capables, non-seulement d'écraser les foibles restes de l'armée Vénitienne, mais d'inspirer de la défiance à ses propres confédérés: cet argent avoit été dissipé en folles dépenses; plus d'un mois s'étoit écoulé depuis le terme où il auroit dû entrer en campagne, & il n'avoit point encore d'armée: à peine avoit-il pu envoyer quelques compagnies de lansquenets, mal payées, dans les places qui s'étoient soumises volontairement: cependant telle étoit la terreur qu'inspiroit encore le nom d'empereur en Italie, que les Vénitiens regarderent Maximilien comme leur ennemi le plus formidable, & lui firent des soumissions, auxquelles ils ne se seroient abaissés à l'égard d'aucun autre souverain. La position où ils se trouvoient ne pouvoit être plus cruelle: sans espoir de conserver une seule place en terre-ferme, ils trembloient encore pour Venise elle-même. Car bien que cette ville ne fût point entrée dans le partage que les confédérés avoient fait des Etats de la république, il est certain qu'ils se proposoient de l'insulter, & qu'on armoit à ce dessein un grand nombre de vaisseaux dans les ports de Barcelone, de Marseille, de Savone & de Naples. Réduits à la dure nécessité de se choisir un maître, les Vénitiens crurent qu'ils seroient moins humiliés en se soumettant à l'empereur, qui tenoit toujours le premier rang entre les souverains: » Au nom du doge, » du grand conseil & du peuple de Venise, lui dit » Antoine Justiniani, ambassadeur de la république, » nous vous abandonnons tout ce que nos ancêtres ont » occupé dans la mouvance de l'empire & dans vos » pays héréditaires; nous y joignons tout ce que la » république a possédé en terre-ferme, & quels que » soient nos droits sur ces domaines, nous vous les

Ann. 1509.

Vénitiens à l'égard de l'empereur.

Guicchardin.
Le maire de Belges.
Amelot de la Houssaie.

Ann. 1509.

» résignons comme à notre véritable seigneur suzerain: » nous paierons à votre majesté, & aux empereurs ses » successeurs, un tribut de cinquante mille écus d'or; » nous obéirons à tous vos décrets, loix & ordonnances. » Défendez-nous de l'insolence & du pillage de ceux » qui étoient, il y a peu de jours, nos compagnons d'ar- » mes, & qui sont devenus nos plus cruels ennemis; » leurs projets ne tendent à rien moins qu'à ensevelir » pour jamais le nom Vénitien. Que votre protection » nous sauve de leur fureur & vous serez notre pere, » le fondateur de notre ville; nous célébrerons vos bien- » faits, & nous les ferons admirer d'âge en âge à nos » enfants. « Quelque séduisantes que parussent ces offres des Vénitiens, elles étoient plus apparentes que solides. En lui résignant leurs prétendus droits sur les places occupées par les François, ils ne lui cédoient rien, puisqu'il étoit hors d'état de les faire valoir & qu'il s'en étoit même dessaisi d'avance par la nouvelle investiture du duché de Milan. Quant à la souveraineté de Venise, située au milieu des eaux, elle ne pouvoit jamais être que précaire entre les mains d'un souverain qui n'avoit point de marine: ils ne lui offroient donc rien de réel que les places & les provinces de son partage qu'ils ne pouvoient défendre, qu'il aimoit mieux tenir de son épée que de leur prétendue libéralité, & qu'il ne pouvoit même accepter à ce dernier titre sans se brouiller avec ses confédérés & sans mettre au hasard des avantages certains. Pénétrant leur ruse qui ne tendoit à rien moins qu'à le désarmer par une soumission apparente, & à dissoudre une ligue à laquelle il leur étoit impossible de résister, cet empereur, qui ne manquoit pas d'éloquence, se chargea lui-même de la réponse: » O aveuglement de l'esprit » humain, s'écria-t-il, qui ne considere que le présent » & le passé, & qui ne porte jamais ses regards sur » l'avenir! La voilà donc cette république de Venise, » si orgueilleuse dans la prospérité, si rusée, si habile » à mettre aux mains ses voisins & à faire son profit

» de

» de leurs divisions, tombée du faîte de la grandeur » & implorant la miséricorde de ceux qu'elle se plaisoit » à outrager. L'année derniere, lorsque nous nous dis» posions à marcher à Rome pour recevoir la couronne » impériale, avec quelles instances ne lui demandâmes» nous-pas le passage sur ses terres ? quelles offres ne » lui fîmes-nous-pas pour obtenir une chose qu'elle ne » pouvoit nous refuser sans injustice ? cependant tou» jours dominée par une sourde jalousie & une ambi» tion insatiable, elle arma contre nous les François ; » & profitant avidement de l'embarras où nous nous » trouvâmes, elle nous enleva violemment les places » sur lesquelles elle ne pouvoit former de prétentions. » Nous espérâmes dès-lors que le ciel équitable feroit » luire sur sa tête le jour de la vengeance ; il est donc » enfin arrivé ce terme fatal. Enclins à la miséricorde, » instruits par une longue expérience qu'il n'y a rien de » stable dans l'univers, nous aurions pu jetter sur vous » un regard de pitié & recevoir votre requête, si vous » aviez moins tardé à la présenter ; mais d'avoir at» tendu que le coup fût porté, pour venir ensuite par » de belles paroles & une fade adulation surprendre » notre indulgence, & nous charger du reproche d'a» voir rompu une ligue que vos excès ont provoquée, » & à laquelle il vous est impossible de résister ; ce » n'est de votre part qu'une injure de plus : cherchez » ailleurs des dupes, & demeurez bien convaincus que » rien ne pourra me séparer de l'alliance que j'ai jurée » au roi de France, mon bon frere, ni m'empêcher » de poursuivre, à main armée, mes offenses & mes » droits. «

Ann. 1509.

Sage conduite des Vénitiens.

Guicchardin. Bembe. Justiniani. Mocenigo. Belcarius.

Honteux d'une bassesse inutile, résignés à céder à la nécessité, & considérant que quelque effort qu'ils fissent pour conserver leurs Etats de terre-ferme, ils n'en viendroient jamais à bout, les Vénitiens ne voulurent pas, du moins, rendre plus difficile pour l'avenir le retour des villes qui leur échappoient. Loin de témoigner aucune aigreur contre celles qui avoient donné

Ann. 1509. l'exemple de la défection, ils porterent un décret par lequel ils les délierent toutes du serment de fidélité qu'elles avoient prêté à la république, donnerent des louanges à leur attachement; mais les exhorterent puisqu'ils n'étoient plus en état de les défendre, de songer à elles, & de prendre le parti qu'elles jugeroient le plus convenable. Après s'être ainsi exécutés, ils chargerent les cardinaux Grimani & Cornano, d'offrir de la part du sénat une pleine satisfaction au pape, de lui demander l'absolution, en rendant non-seulement Rimini & Faenza qui avoient été le fatal sujet de toute la querelle, mais Cervie & Ravenne qu'ils possédoient tranquillement depuis un siecle. Cette restitution arrivoit trop tard: Jules ayant levé une armée de treize mille hommes, dont il avoit confié le commandement au duc de Ferrare, avec le titre de gonfalonnier de l'église Romaine, à François-Marie de la Rovere, duc d'Urbin, neveu de sa sainteté, & à François de Castel-de-Rio, cardinal, évêque de Pavie, son ministre de confiance, avoit déja recouvré toutes ces places à la réserve de la forteresse de Ravenne qu'il tenoit assiégée, & qui ne pouvant être secourue, tomberoit infailliblement entre ses mains: il répondit donc avec cette fierté qui lui étoit si naturelle, qu'ils se missent préalablement en devoir de restituer encore les sommes qu'ils lui devoient à raison de la jouissance de ces places violemment usurpées, ou de lui assigner du moins un dédommagement dont il pût se contenter: & en second lieu, qu'ils lui fissent raison de leurs entreprises téméraires sur l'autorité ecclésiastique, & de l'odieuse tyrannie qu'ils avoient trop long-temps exercée sur le clergé séculier & régulier: qu'ensuite il examineroit s'ils étoient dignes de pardon & de miséricorde. Le sénat, tout humilié qu'il étoit, ne put entendre cette réponse qu'avec la plus violente indignation: Marc Loredano, fils du doge, s'écria dans l'assemblée qu'il n'y avoit plus à délibérer, & qu'il falloit sur-le-champ appeller le Turc contre *ce bourreau des Chrétiens, qui*

osoit encore s'en dire le pere. Cet avis violent fut reçu avec applaudissement par toute la jeune noblesse ; mais les vieux sénateurs & le doge à leur tête, montrerent que ce secours étoit incertain ; qu'il viendroit trop tard ; qu'il fermeroit la voie à toute espece de réconciliation ; qu'il falloit imiter les patrons, qui dans un violent orage jettent à la mer tout ce qui charge le vaisseau, pour ne s'occuper que du salut des navigateurs ; que le temps viendroit peut-être de réparer toutes ces pertes ; que dans les circonstances présentes, il ne falloit que céder & attendre. Ann. 1509.

Tous les ennemis de la république ne s'étoient pas encore déclarés : le duc de Ferrare après avoir rempli les fonctions de général de l'Eglise, prit les armes pour son compte : il se remit en possession de la Polesine de Rovigo, & de quelques autres places que les Vénitiens avoient enlevées à ses peres : le marquis de Mantoue rentra dans Isola & Lunato. Enfin Ferdinand le Catholique leva le masque : quoique principal moteur de la ligue, quoique tenu par ses serments de commencer la guerre le même jour que le roi de France, il n'avoit fait aucun mouvement en Italie ; il n'avoit pas même rappellé son ambassadeur, de peur sans doute que le sénat effrayé de la grandeur du péril, ne prît le parti de traiter à quelque prix que ce fût, soit avec l'empereur, soit avec le roi de France. Enfin lorsqu'il vit la république accablée & hors d'état de rien refuser, il changea de ton & au lieu des secours qu'il avoit promis jusqu'alors, il menaça, si l'on ne lui rendoit sur-le-champ les quatre ou cinq villes que la république occupoit dans la Pouille, sans qu'il fût désormais mention du prix de l'engagement, de joindre sa flotte à celle du roi de France, & de venir foudroyer la ville de Venise. Quelque odieux que parût ce procédé, le sénat cacha son ressentiment : il expédia sans délai un ordre précis aux provéditeurs d'évacuer ces places : il fit accompagner l'ambassadeur Espagnol qui se retiroit, par deux des principaux magistrats, chargés de les consi-

gner entre ses mains, ou entre celles du viceroi de Naples.

Ann. 1509.

Réconciliation secrete de la république avec Ferdinand le Catholique.

P. Martir de Angl. Guicchardin. Belcarius.

Ferdinand ayant obtenu le premier avantage qu'il s'étoit promis de la ligue de Cambrai, ne songea plus qu'à s'en procurer un autre qui l'intéressoit vivement, la cession absolue des prétentions de l'empereur à la régence du royaume de Castille. N'espérant rien de l'amitié ni des bons offices, il se proposa de l'arracher de la nécessité. Pour la réussite de ses projets, il avoit besoin que les Vénitiens donnassent de l'occupation à l'empereur. Il s'attacha donc sérieusement à rétablir leurs affaires, sans cependant se montrer à découvert: il leur fit sentir la nécessité d'une réconciliation avec le souverain pontife; & promit d'y employer ses bons offices. La négociation n'étoit pas difficile: il fit sentir à Jules que s'il avoit été expédient d'humilier une république orgueilleuse, il n'étoit pas de l'intérêt du saint-siege de souffrir qu'on l'accablât entiérement, ni que des nations étrangeres déja trop formidables, s'accrussent de ses débris, & vinssent s'établir sur ses ruines: que les prétentions des empereurs étoient trop directement opposées aux droits des souverains pontifes pour espérer qu'on pût jamais les concilier: que l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs devoit lui avoir appris ce qu'il avoit à redouter, si les Alpes n'étoient plus une barriere entre l'empereur & lui. A ces motifs de crainte généraux & éloignés, il en joignit un particulier & présent: il fit souvenir Jules de l'ardeur du cardinal d'Amboise pour parvenir à la papauté, & des moyens violents & sacrileges qu'on avoit résolu d'employer deux ans auparavant, pour surprendre sa sainteté à Bologne, & asservir l'Eglise & l'Italie, si la conspiration n'avoit pas été découverte, du service important que les Vénitiens rendirent au saint-siege dans cette occasion: il lui représenta qu'Amboise, persistant dans son premier plan, étoit le moteur de la ligue de Cambrai, le lien qui unissoit l'Empire, la France & la plus grande partie de l'Italie; qu'impatient

de régner, il n'attendroit peut-être pas la vacance du saint-siege ; qu'il intriguoit sourdement parmi le sacré college, & que l'on parloit déja d'assembler un concile. Si ces considérations suffisoient pour faire desirer au pape la dissolution de la ligue de Cambrai, elles lui imposoient en même-temps la nécessité d'user d'une grande réserve. Il parut touché d'une lettre fort soumise que lui écrivit le doge Loredano ; il la fit lire en plein consistoire, & il annonça que sans cesser comme prince de les poursuivre à main armée, jusqu'à ce qu'ils eussent donné satisfaction à Maximilien, il ne pouvoit se dispenser comme pere commun des fideles de les réconcilier à l'Eglise, s'ils donnoient des preuves de pénitence & d'un sincere repentir. Cette légere faveur à laquelle ils n'eurent garde de se montrer insensibles, ranima leurs espérances : ils n'avoient plus rien à craindre pour Venise depuis qu'ils pouvoient compter sur la protection secrete de Ferdinand : l'empereur n'avoit point de vaisseaux ; les forces maritimes de la France ne suffisoient pas pour une telle entreprise : rassurés chez eux, ils chercherent à recueillir quelques planches du naufrage. La lenteur de Maximilien les servit bien. Toutes les places qui étoient du partage de ce prince, lui avoient fait des soumissions ; mais toutes n'avoient pas encore reçu de garnison. La ville de Trévise, attachée aux Vénitiens qui l'avoient toujours gouvernée avec douceur, craignant la rapacité des Allemands & ne voyant paroître de la part de l'empereur, qu'un gentilhomme avec une simple escorte, releva la banniere de saint Marc, & envoya demander du secours à la république. Le sénat y envoya promptement les restes de son armée. On fortifia la ville : on y fit entrer des vivres & toutes sortes de munitions. Ce premier succès en attira un autre beaucoup plus important. La ville de Padoue qui, dans le déclin de l'empire Romain, avoit donné naissance à celle de Venise ; qui, dans la suite des temps, étoit devenue sujette de sa colonie ; mais qui en étoit encore regardée comme le boulevard,

Ann. 1509.

Les Vénitiens recouvrent Trévise & Padoue.

Bembe.
Justiniani.
Mocenigo.
Guicchardin.
P. Martir.

Ann. 1509.

n'avoit pour toute garnison que huit cents lansquenets mal payés, réduits par conséquent à rançonner leurs hôtes. Le sénat ne désespéra pas, à la faveur du mécontentement général des habitants, de s'en remettre en possession; & l'on chargea de cette importante commission, l'homme de toute la république le plus capable de la bien remplir. Le provéditeur André Gritti, après s'être assuré qu'il seroit secondé par la plus grande partie du peuple, cacha ses troupes près d'une des portes de la ville, & choisissant seulement une douzaine d'hommes déterminés qu'il travestit en paysans, il leur ordonna de se mettre à la suite de cinq ou six charettes de foin, qu'un des chefs de la conspiration tiroit de ses terres. A l'entrée de la ville ces faux paysans firent feu sur le corps-de-garde; se rendirent maîtres de la porte, & s'y maintinrent jusqu'à ce que les troupes Vénitiennes d'une part, & de l'autre les bourgeois, arrivassent à leur secours: les lansquenets enfermés dans la place, ne songerent qu'à vendre chérement leur vie. Ils périrent tous les armes à la main. Il seroit impossible d'exprimer la joie que cet événement répandit dans Venise: on l'y célebre encore tous les ans par une fête publique. Le vieux Pétiliane qui n'avoit eu aucune part à la prise de Padoue, voulut au moins avoir la gloire de la défendre; car on prévoyoit bien que l'empereur feroit les derniers efforts pour la recouvrer. Pétiliane s'y rendit avec la ferme résolution de s'y enterrer, s'il ne pouvoit la sauver. La fermeté & l'exemple de ce généreux vieillard, changea les bourgeois en un peuple de soldats: on répara les murs: on creusa derriere de larges fossés: les femmes, les enfants mirent la main à l'ouvrage. Pétiliane porta ensuite ses regards sur les environs; il fit ramasser à la hâte tout ce qui se trouva de provisions à la campagne: il se rendit maître des châteaux voisins; il fut même assez heureux pour s'emparer de la ville & de la forteresse de Legnano, qui lui donnoit un passage sur l'Adige. Vérone & Vicence, qui n'avoient que de foibles

garnisons, étoient à la veille de se soulever si la Palisse ne s'en fût approché avec un corps de sept cents lances : Louis l'avoit laissé sur la frontiere de ses Etats, pour marcher au secours de l'empereur, lorsqu'il seroit mandé. La Palisse s'avança donc au-devant des troupes Vénitiennes, & les força de s'éloigner : il offrit à l'évêque de Trente, lieutenant-général de l'empereur en Italie, de se charger de la conservation de Vérone s'il vouloit lui permettre de s'y loger ; mais l'évêque plus défiant encore que son maître, éluda la proposition & eut recours au marquis de Mantoue. Le marquis s'étant mis en marche pour se rendre à Vérone, séjournoit dans la petite ville de l'Isola, sans avoir pris aucune précaution ; parce qu'il n'imaginoit pas que les ennemis eussent traversé l'Adige : il y fut surpris & enlevé avec toute sa suite : après l'avoir promené dans les rues de Venise, on l'enferma dans une étroite prison. Un spectacle auquel on se seroit si peu attendu quelques semaines auparavant, remplit la ville d'allégresse ; le peuple crut avoir recouvré sa premiere splendeur.

Ann. 1509.

Maximilien, réveillé de son premier assoupissement, traversoit les Alpes à la tête d'une armée moins formidable qu'on ne s'y étoit attendu, mais toujours assez forte pour écraser un ennemi déja renversé : cette armée d'ailleurs devoit être grossie par les troupes auxiliaires des confédérés. Des quatre puissances qui avoient signé la ligue de Cambrai, deux étoient déja secrétement réconciliées avec les Vénitiens, & souhaitoient ardemment que le projet de Maximilien échouât ; cependant n'osant encore se déclarer, elles remplirent en apparence l'obligation que leur imposoit le traité de Cambrai, en lui envoyant des renforts, & le rompirent en effet, en donnant aux capitaines de ces renforts des ordres contraires aux desseins de l'empereur. Louis, qui, s'il n'avoit écouté que sa propre sûreté, avoit plus d'intérêt qu'aucun autre à s'opposer aux progrès de Maximilien, fut le seul qui agit de bonne

Siege de Padoue par Maximilien.

Ibidem. Hist. du chevalier Bayard.

Ann. 1509. foi ; il se piqua même d'aller au-delà de ses engagements : au-lieu de cinq cents lances qu'on lui demandoit, il en fournit sept cents, & nomma pour les commander, le brave la Palisse, celui de tous les généraux François qui se ménageoit le moins. Après toutes ces jonctions, l'armée que l'empereur commandoit en personne se trouva composée de cinquante mille combattants, beaucoup plus forte, par conséquent, que celle qui, sous la conduite de Louis, avoit porté le coup mortel à la république : mais tout étoit changé ; les Vénitiens instruits par l'adversité, avoient mis dans la place la plus forte de leurs Etats, non point une garnison, mais une armée de vingt-cinq mille combattants : ils avoient eu le temps & la précaution d'y jetter tant de provisions, que quelque temps que durât le siége, ils ne devoient point craindre que la disette s'y fit sentir : non-seulement tous les vaisseaux de la république y furent employés, mais Ferdinand y envoya une partie des siens, fournissant ainsi des secours aux deux partis. Enfin, pour mieux rassurer les Padouans, & leur persuader que la république ne les abandonneroit point, le doge Loredano, ayant assemblé le sénat, présenta ses deux fils à l'assemblée, leur ordonnant de se tenir prêts à partir le lendemain, pour se renfermer dans Padoue ; & exhortant tous ceux des sénateurs qui aimoient la patrie, à imiter son exemple. Plus de deux cents fils de sénateurs ou de nobles, accompagnerent les fils du doge, & allerent partager les travaux & les dangers du siege. L'empereur ne put faire la circonvallation de la place que le quinze de Septembre. Pendant toute la durée de ce siege, il y eut de si fréquentes sorties, qu'à peine se passa-t-il un jour sans combat. Cependant on put s'appercevoir que l'empereur étoit trahi. Non-contents de donner avis au comte de Pétiliane de tout ce qui se passoit dans ce camp, les agents de Ferdinand & du pape tiroient pendant la nuit le canon sur les troupes Allemandes, & plus souvent encore sur le

quartier des François. Le principal chef de la trahison étoit le seigneur Constantin, Grec d'origine, capitaine des Albanois, que le pape avoit procuré à l'empereur, & à qui ce prince avoit imprudemment donné toute sa confiance. La Palisse ayant de violents soupçons contre lui, mais manquant de preuves convaincantes, alla le défier dans le camp de l'empereur, qui ne voulant pas permettre ce combat & ne pouvant se dispenser de donner une satisfaction au général François, fit mettre à la bouche du canon quelques-uns des misérables qui n'avoient été que les instruments de la trahison. Les fossés étoient comblés, les murailles renversées; & après tant de fatigues, les assaillants n'en étoient guere plus avancés. Pétiliane avoit fait ouvrir, en-deçà des murailles, un fossé large & profond, rempli de matieres combustibles & couvert, du côté de la ville, d'une large terrasse bordée d'artillerie. Il n'avoit point laissé ignorer ces dispositions aux François, dont il redoutoit l'impétuosité. Ayant fait en différentes sorties quelques prisonniers de cette nation, il s'étoit plu à leur montrer ces fortifications intérieures; & en leur rendant la liberté, il leur disoit: *J'espere, mes amis, qu'avec l'aide de Dieu, le roi votre maître & la seigneurie retourneront quelque jour en amitié; & n'étoit les François qui sont ici, croyez que devant qu'il fût vingt-quatre heures, je sortirois de cette ville, & en ferois lever le siege honteusement.* Si ces discours ne purent entiérement refroidir l'ardeur des François, ils les rendirent du moins plus circonspects dans une occasion qui ne tarda pas à se présenter. L'empereur ayant été visiter les travaux, & ayant reconnu que la breche étoit si large que mille hommes pouvoient s'y présenter de front, écrivit à la Palisse de tenir prêts ses hommes d'armes pour monter à l'assaut avec les lansquenets. La Palisse mécontent de n'avoir pas été appellé au conseil de guerre, où le projet de cette attaque avoit dû être arrêté, répondit qu'il alloit assembler ses capitaines, & qu'il communiqueroit leur réponse à l'em-

Ann. 1509.

Ann. 1509.

pereur. » Les capitaines François arrivés au logis du » seigneur de la Palisse, il leur dit : Messeigneurs, il » faut dîner ; car j'ai quelque chose à vous communi- » quer qui peut-être vous empêcheroit de faire bonne » chere. Après un dîner frugal, mais gai & assaisonné » de plaisanteries, la Palisse tire la lettre de l'empereur » qui fut lue deux fois pour être mieux entendue. Après » cette lecture, chacun se regardoit en riant, pour voir » qui prendroit la parole. Si, dit le seigneur d'Imber- » court, il ne faut pas tant songer. Monseigneur, dit- » il à la Palisse, mandez à l'empereur que nous som- » mes tous prêts. Il m'ennuie déja aux champs, car » les nuits sont froides, & puis les bons vins commen- » cent à nous faillir : tous s'accordoient au propos du » seigneur d'Imbercourt, excepté le chevalier Bayard, » qui ayant donné pendant toute la durée de ce siege, » des preuves d'une activité & d'une valeur extraordi- » naires, faisoit semblant de n'avoir rien entendu & se » curoit les dents dans un coin de la salle : si, lui dit » le seigneur de la Palisse, & puis, l'Hercule de Fran- » ce, qu'en dites-vous ? Il n'est pas temps de se curer » les dents, il faut répondre à l'empereur. Le bon che- » valier, qui toujours étoit coutumier de gaudir, ré- » pondit : Si nous voulons croire monseigneur d'Im- » bercourt, il ne faut qu'aller droit à la breche : mais » parce que c'est un passetemps assez fâcheux à hommes » d'armes d'aller à pied, je m'en excuserois volontiers : » toutefois, puisqu'il faut que j'en dise mon opinion, » je le ferai. L'empereur mande que vous fassiez mettre » tous les gendarmes François à pied pour donner l'as- » saut avec ses lansquenets. Pour moi, quoique je » n'aie guere de bien en ce monde, toutefois je suis » gentilhomme ; tous vous autres messeigneurs êtes » gros seigneurs & de grosses maisons, & si sont beau- » coup de nos gendarmes. L'empereur pense-t-il donc » que ce soit chose raisonnable de mettre tant de no- » blesse en péril & hazard, avec des piétons dont l'un » est cordonnier, l'autre maréchal, l'autre boulanger

» & gens mécaniques, qui n'ont leur honneur en telle » recommandation que gentilshommes. C'est regardé » trop petitement à lui, sauf sa grace. Mon avis est » que vous, monseigneur, devez lui répondre que vous » avez fait assembler vos capitaines, qui sont très-dé- » libérés d'obéir à ses commandements : qu'il doit sa- » voir que le roi leur maître ne reçoit personne en ses » compagnies d'ordonnance qui ne soit gentilhomme : » que de les mêler avec des gens de pied qui sont de » basse extraction, ce seroit leur témoigner trop de » mépris : qu'il a dans son armée force comtes, ba- » rons & gentilshommes Allemands : qu'il les fasse » mettre à pied avec les gendarmes de France, qui » volontiers leur montreront le chemin ; qu'ensuite vien- » dront les lansquenets, s'ils trouvent qu'il y fasse bon. « L'avis d'un homme dont on ne pouvoit soupçonner la valeur, entraîna tous les capitaines : on le rédigea en forme de lettre, & on le fit porter à l'empereur. Il en parut content, & ayant assemblé sa principale noblesse, il la pria de se conformer à ce plan. Le murmure qui s'éleva dans l'assemblée, apprit assez à l'empereur qu'il avoit trop présumé de son crédit : les seigneurs Allemands répondirent qu'ils étoient venus comme volontaires, pour combattre dans l'équipage qui convenoit à leur naissance, & non comme aventuriers pour monter à la breche. La honte qu'eut Maximilien de s'être attiré ce refus par une demande indiscrette, la certitude où il étoit que les Espagnols le trahissoient, enfin la crainte de se voir arrêté par cette multitude de soldats étrangers & mercenaires qui l'environnoient, & auxquels il n'avoit point d'argent à donner, le déterminerent à une démarche étrange & peu convenable à son rang. Il se déroba pendant la nuit à son armée avec un très-petit nombre de domestiques, laissant au prince d'Anhalt, au comte de Roquendolf & au seignenr de la Palisse, le soin de faire la retraite dans le meilleur ordre qu'il seroit possible. Ils s'en acquitterent si bien que Pétiliane n'osa les suivre. Mais l'armée impériale Ann. 1509.

Ann. 1509.

qui n'avoit point reçu de paie, & qui n'entendoit plus parler de l'empereur, se débanda & reprit la route d'Allemagne. Dans cette humiliante situation, Maximilien n'eut pas honte de solliciter à Venise une trève qui lui fut refusée. Il se plaignoit amérement de Ferdinand. Le monarque Espagnol avouoit les services qu'il venoit de rendre aux Vénitiens & le dessein où il étoit de leur en rendre de plus importants encore à l'avenir, si l'empereur ne se déterminoit enfin à lui donner une pleine satisfaction sur la régence de Castille. En effet, disoient ses ambassadeurs à la cour de Louis, » puisque » l'empereur ne desire de terminer promptement la » guerre contre Venise que pour porter ses armes en » Espagne ou dans le royaume de Naples, il n'est point » de l'intérêt du roi notre maître, ni qu'elle finisse » promptement, ni qu'elle se termine à l'avantage de » son implacable ennemi. «

Accord de Maximilien & de Ferdinand: simplicité du cardinal d'Amboise.

P. Martir de Angl.
Lettres de Louis XII, par Godefroi.
Manuscr. de Bethune.

Il falloit, ou renoncer dès-lors à la ligue de Cambrai, ou trouver un moyen de concilier ces deux princes : la chose étoit d'autant plus difficile que Germaine de Foix, seconde femme de Ferdinand, étoit accouchée cette même année d'un garçon : car bien que cet enfant n'eût vécu que deux jours, on devoit croire qu'il ne seroit pas le dernier ; & l'on ne doutoit point que Ferdinand, s'il laissoit un héritier de son nom, ne le préférât à un prince de la maison d'Autriche. Il paroissoit donc extrêmement dangereux de lui confier un dépôt tel que la Castille, sans prendre les plus fortes précautions pour empêcher qu'il n'en abusât : mais pour y réussir, il auroit fallu être en état de lui prescrire des loix ; il auroit fallu du moins pouvoir se passer de lui : *Un homme reculé*, observoit Louis, *ne fait jamais appointement à son profit ; & si on veut le faire avantageux, il le faut faire la lance sur la cuisse.* Marguerite d'Autriche, qui l'avoit ébauché, qui le suivoit avec ardeur, fut forcée de s'en désister. Ferdinand, quoiqu'il lui témoignât dans tout le reste des égards & de l'amitié, ne voulut point d'autres médiateurs que Louis & son premier ministre.

Les simples lumieres du bon sens suffisoient pour faire sentir à Louis & au cardinal d'Amboise, que rien ne pouvoit être plus préjudiciable à la France que cet accommodement dont on les rendoit arbitres. Louis n'ayant plus rien à réclamer en Italie, devoit faire des vœux secrets pour que les Vénitiens se maintinssent dans les places qui par le traité avoient été assignées à Maximilien : il devoit désirer qu'une brouillerie domestique, des intérêts pécuniaires empêchassent l'empereur & le roi d'Espagne, ses deux plus redoutables voisins, de faire cause commune, & de se réunir à la premiere occasion contre lui. Si la fierté de son ame, si sa candeur ne lui permettoient pas de fomenter ces brouilleries, il pouvoit du moins se dispenser de prendre connoissance d'une affaire qui lui étoit étrangere : il avoit une raison spécieuse de ne s'en point mêler. Ce n'étoit point un arbitre que demandoit Ferdinand, c'étoit un avocat dont l'autorité pût imposer à son adversaire : il dictoit à Burgos les articles de cet accommodement avec un ton si impérieux, qu'il n'étoit permis ni à ses ambassadeurs, ni aux prétendus arbitres, d'y ajouter ni d'en retrancher une syllabe. Cependant Amboise, car c'étoit lui proprement qu'on avoit élu pour médiateur, s'occupa si sérieusement de cette affaire, il se donna tant de mouvement tout malade qu'il étoit, qu'on est bien fondé à soupçonner qu'il étoit fortement persuadé que l'assemblée d'un concile général feroit le fruit de la réconciliation. Ce n'est point ici une conjecture hazardée, nous avons trouvé parmi les nombreux manuscrits de Béthune, un mémoire détaillé des graces & des faveurs que le cardinal devoit accorder à l'empereur avant qu'on l'élevât sur la chaire de saint Pierre. Amboise eut le malheur de réussir dans une négociation si épineuse : l'empereur moyennant une pension de cinquante mille ducats pour lui, une autre redevance de quarante mille ducats pour l'archiduc, son petit-fils, sacrifia sans honte tous les partisans qu'il avoit en Espagne, & laissa Ferdinand le maître de disposer souverainement de la

Ann. 1509.

Ann. 1509.

Castille, jusqu'à ce que Charles eût atteint l'âge de vingt-cinq ans. Cette réconciliation produisit une révolution dans les intérêts de l'Europe : Ferdinand n'ayant plus les mêmes raisons de ménager la France, ayant au contraire des motifs de la craindre, ou des espérances de s'établir sur ses ruines, se servit contre elle des avantages qu'elle lui procuroit : il ne se donna plus de repos qu'il n'eût ameuté, si je puis ainsi m'exprimer, toutes les puissances de l'Europe contre Louis : s'il feignit encore de cultiver son amitié, ce fut pour mieux éclairer ses projets, pour lui donner des conseils perfides, & pour le perdre plus sûrement en abusant de sa crédulité.

Sage conduite des Vénitiens : indigence de Maximilien.

Bembe. Guicchardin. Godefroi. Lettres de Louis XII. P. Martir de Angl.

Les Vénitiens, remplis d'une nouvelle audace depuis la levée du siege de Padoue, déployoient au grand étonnement de l'Europe, des ressources qu'on ne leur soupçonnoit pas, & qui leur faisoient d'autant plus d'honneur qu'elles étoient le fruit de la sagesse & de la modération du gouvernement. Tandis que les autres puissances proscrivoient par-tout les Vénitiens, les marchands François, Allemands, Italiens, étoient reçus, protégés & accueillis à Venise, & dans le moment où l'on croyoit la république écrasée, le commerce, les manufactures étoient dans la plus grande vigueur, & réparoient avantageusement les pertes qu'occasionnoit la guerre. Le désintéressement des magistrats, qui sacrifierent volontairement la moitié des gages de leurs offices ; le zèle des principaux citoyens, qui allerent déposer dans le trésor public leur fortune particuliere, procurerent à l'Etat les moyens de former des projets utiles, de signaler même sa magnificence. Ainsi, dans le temps que l'empereur se déroboit à ses soldats devenus ses créanciers, qu'il ne pouvoit entretenir dans une douzaine de places de foibles garnisons, les Vénitiens sans avoir recours aux emprunts, sans augmenter les subsides, s'engageoient par un décret public, à dédommager à la fin de la guerre tous les particuliers qui auroient souffert des pertes en servant l'Etat : ils

Ann. 1509.

assignoient dès ce moment des pensions aux veuves & aux enfants de ceux qui mouroient en portant les armes pour la patrie : enfin ils stipendioient & entretenoient plusieurs armées à la fois. L'une entra dans le Frioul, & reprit une partie des places dont l'empereur s'étoit emparé au commencement de la campagne : une autre plus considérable & conduite par André Gritti, s'empara de la ville de Vicence, & força le prince d'Anhalt, au bout de trois ou quatre jours de siege, à évacuer la citadelle. Elle s'approcha ensuite de Vérone, où elle étoit appellée par les bourgeois : elle s'en seroit emparée avec la même facilité, si le seigneur d'Aubigni, qui se trouvoit dans ces quartiers, ne s'y fût jetté avec trois cents lances Françoises. Gritti n'osa plus attaquer la place ; mais sachant que les garnisons qui gardoient les deux forteresses, n'étoient point payées, il campa dans la plaine à peu de distance, & traita assez publiquement avec elles de la somme qu'elles voudroient exiger pour les lui remettre. Cet infâme marché auroit été conclu, si Louis dans cette occasion décisive n'eût acquitté la dette de Maximilien, & n'eût consenti à se charger de payer à l'avenir la garnison de cette place frontiere de ses Etats. Il étoit au moins douteux que Maximilien toujours indigent, pût ou voulût jamais acquitter cette dette : on devoit même présumer qu'il ne tarderoit pas à recourir à de nouveaux emprunts. Cependant Louis, comme nous l'avons remarqué, étoit économe du bien de ses sujets : il exigea que l'empereur lui engageât, pour sûreté de cette somme & de toutes celles qu'il pouvoit encore emprunter, les deux citadelles de Vérone, & la place de Vallégio, qui couvroit une partie du Bressan.

Ann. 1510.

Changement dans les intérêts des confédérés : le roi d'Angleterre se joint aux

Quoique cette convention n'eût rien en elle-même de bien extraordinaire, qu'elle fût en usage entre les particuliers, & connue sous le nom d'*hypotheque* ; Jules & Ferdinand ne manquerent pas de s'en prévaloir pour rendre Louis suspect à Maximilien, & odieux au reste de l'Europe : ils représenterent ce qui venoit

Ann. 1510.

ennemis secrets de la France.

Guicchardin. Belcarius. Godefroi. Lettres de Louis XII. Rap. Thoyr.

de se passer comme une astuce de la cour de France, comme un moyen d'autant plus dangereux d'envahir l'Italie, qu'il paroîtroit revêtu des formes légales. Ferdinand agit sourdement auprès de Marguerite d'Autriche, confidente & en quelque sorte premier ministre de l'empereur son pere : Jules intrigua parmi les Suisses, dans les différentes cours d'Allemagne, & sur-tout en Angleterre.

Henri VII étoit mort laissant pour successeur un prince jeune, avide de gloire, impatient d'étaler aux yeux de l'Europe les immenses trésors qu'avoit accumulés l'insatiable avarice de son pere. Henri VII, dit-on, avoit recommandé à son fils d'entretenir soigneusement la paix avec la France, comme le moyen le plus sûr de s'affermir sur un trône toujours vacillant : ceux qui connoissoient le jeune Henri, furent persuadés que ce conseil seroit le premier oublié : les traités de paix cependant furent renouvellés avec la France, parce que les anciens ministres conservoient encore leur autorité ; mais Henri y comprit le pape d'une façon si expresse & si particuliere, qu'il le laissoit, pour ainsi dire, le maître de confirmer ou de rompre cet engagement, selon qu'il le jugeroit avantageux ou nuisible aux intérêts du saint-siege. Henri VIII commença dès-lors à s'immiscer dans les affaires d'Italie, ordonnant à Bambrige, son ambassadeur à Rome, de porter ouvertement les intérêts des Vénitiens, & de solliciter leur absolution. Jules, qui avoit autant d'envie de l'accorder que les Vénitiens de la recevoir, vouloit rendre le roi d'Angleterre garant d'une démarche qui devoit déplaire à Maximilien & à Louis, & à laquelle les ambassadeurs de ces deux princes s'opposoient de tout leur pouvoir : celui de Ferdinand parloit comme eux en public ; mais en particulier il exhortoit le pape à ne pas différer plus long-temps une démarche devenue indispensable, puisqu'elle pouvoit seule assurer la liberté du saint-siege & du reste de l'Italie. Jules se sentant si bien appuyé ne balança plus ; mais sachant que les Vénitiens n'étoient



HENRI VIII.
Roy d'Angleterre,
Né le 28. Juin 1491. Mort le 28. Janvier 1547.

n'étoient pas en état de lui rien refuser, non-content de les accabler de mortifications qui puſſent ſervir d'exemple à tous ceux qui mépriſeroient à l'avenir l'autorité du ſaint-ſiege, il leur fit acheter cette grace par la perte d'une partie de leur ſouveraineté & de leurs prérogatives : les conditions de cette abſolution furent que les Vénitiens ne diſpoſeroient plus à l'avenir des dignités eccléſiaſtiques ni d'aucuns bénéfices ; qu'ils n'apporteroient aucun obſtacle aux bulles expédiées en cour de Rome ; qu'ils n'impoſeroient ni décimes ni aucun autre ſubſide ſur les biens eccléſiaſtiques ; qu'ils n'exigeroient aucuns péages ſur les vaiſſeaux & les marchandiſes qui navigeoient dans le golfe adriatique, &c. Quelque dures que fuſſent ces conditions, les Vénitiens s'y ſoumirent. Un malheur tout récent venoit de les convaincre de la néceſſité d'acquérir des protecteurs, ou du moins de diminuer le nombre de leurs ennemis. Ann. 1510.

Le déſir de ſe venger du duc de Ferrare, qui après avoir été long-temps leur allié, & en quelque ſorte leur client, s'étoit montré dans toute cette guerre leur plus implacable ennemi, les avoit engagés dans une entrepriſe téméraire & mal concertée. Au milieu de Décembre, temps auquel ils n'auroient dû ſonger qu'à réparer leurs forces, & à ſe mettre en état de réſiſter l'anné ſuivante aux efforts de Maximilien, ils avoient ordonné à Tréviſani de remonter le Po avec dix-huit galères, & un nombre prodigieux de moindres bâtiments ; de recouvrer en paſſant Rovigo, & les autres places qui avoient appartenu à la république ; d'établir un pont ſur ce fleuve, pour donner entrée à l'armée de terre dans le Ferrarois ; & de livrer un aſſaut à la capitale de cet Etat. Tréviſani, après avoir repréſenté inutilement les dangers de cette expédition, n'avoit ſongé qu'à exécuter de point en point les ordres du ſénat. Il s'étoit avancé juſquà onze milles de Ferrare, y avoit établi un pont défendu par deux baſtions, & ayant fait paſſer l'armée de terre qui côtoyoit le fleuve,

Ann. 1510.

il avoit dissipé les troupes qui s'étoient opposées à sa marche, pillé & brûlé les hameaux, jusqu'aux portes de la capitale, où Alfonse n'avoit eu que le temps de se renfermer. Comme il n'avoit pris aucune précaution contre cette invasion, il n'auroit pu y résister, si ses alliés eussent tardé à le secourir : mais ayant reçu quatre cents lances Françoises, sous la conduite de Jacques de Coligni, seigneur de Châtillon, & un autre renfort de la part du pape, qui bien que favorable aux Vénitiens, ne pouvoit souffrir qu'ils attaquassent, à son insu, un de ses feudataires; il sortit de la ville, & força les Vénitiens de se renfermer dans leurs bastions : ayant ensuite disposé, sans qu'ils s'en apperçussent, sa nombreuse artillerie sur une rive escarpée du fleuve, il foudroya, sans danger, les galères, qui se trouvant arrêtées par le pont, furent coulées à fond, ou forcées de se rendre : à peine Trévisani put-il échapper dans une simple barque. Une perte si considérable avoit réduit les Vénitiens à subir toutes les loix qu'il plairoit au pape de leur imposer : outre les conditions onéreuses que nous avons déja raportées, Jules exigea, en leur accordant l'absolution, qu'ils renonçassent à la sorte de juridiction qu'ils avoient usurpée sur Ferrare, où ils avoient établi un magistrat, sous le nom de *bisdomino*, & qu'ils restituassent au duc Alfonse, son feudataire, le port & la ville de Comacchio, qu'ils lui retenoient encore, & qu'il auroit eu bien de la peine à recouvrer à force ouverte.

Commencement de brouillerie entre Jules & le duc de Ferrare, allié des François.

Guicchardin. Bembe.

Pour prix de ce service, Jules exigea d'Alfonse qu'il rendît son amitié aux Vénitiens, avec lesquels il n'avoit plus rien à démêler; ou si ce parti lui répugnoit trop, qu'il se renfermât, à leur égard, dans les termes d'une exacte neutralité. C'étoit vouloir qu'il renonçât à la ligue de Cambrai; qu'il se brouillât avec l'empereur & le roi de France, ses protecteurs, pour se livrer entiérement à lui, au risque de se voir dépouillé, soit par ces deux souverains, s'ils pénétroient de nouveau en Italie, soit par le pape lui-même, s'il lui prenoit

envie de réunir Ferrare au domaine direct du saint siége. Alfonse, dévoué aux François, & se croyant assez fort tant qu'il conserveroit leur alliance, n'eut garde d'accepter la proposition du pape : il informa le roi & l'empereur des nouvelles dispositions de Jules à leur égard, les avertissant de se précautionner contre les artifices & les pratiques sourdes de ce dangereux ennemi.

Ann. 1510.

Maximilien & Louis renouvellerent leur alliance, & se promirent respectivement de passer l'année suivante en Italie, chacun à la tête d'une armée formidable, afin d'achever promptement ce qui restoit à faire. Pour se mettre en état de remplir cette promesse, Maximilien indiqua une diete solennelle de l'empire dans la ville d'Ausbourg. Le pape & les Vénitiens, que ces préparatifs effrayoient, n'oublierent rien pour les rallentir. Après avoir tenté d'inspirer de la défiance à Maximilien sur les intentions secretes du roi de France, ils lui demanderent une conférence particuliere, où l'on lui feroit des offres dont il auroit lieu d'être content. Maximilien choisit pour le lieu de la conférence, une commanderie dans le Trentin, & y députa l'évêque de Gurk son chancelier, & Serentano son secrétaire. Achille de Grassis, évêque de Pérouse, s'y trouva de la part du pape, Jean Corneille & Louis Mocenigo, de la part de la république de Venise. Les députés Vénitiens & le nonce représenterent à l'évêque de Gurk combien il seroit plus glorieux à l'empereur de se trouver à la tête d'une ligue de tous les princes de la chrétienté pour abaisser l'orgueil des François, que de s'opiniâtrer à perdre une république qui ne pouvoit jamais lui inspirer ni crainte ni jalousie : ils offrirent de racheter leurs propres places par des sommes considérables d'argent, dont ils savoient que l'empereur avoit toujours besoin : l'évêque de Gurk, sans s'expliquer sur la ligue qu'on proposoit, qui ne paroissoit encore qu'un projet ou chimérique ou éloigné, s'obstina à demander, pour condition préliminaire,

Diete d'Ausbourg : pratiques infructueuses de Jules II.

Guicchardin. Marq. Freher. Amelot de la Houssaie. Godefroi. Lettres de Louis XII.

Ann. 1510.

une cession entiere & absolue des places de Trévise, de Padoue & de Vicence ; ce que les Vénitiens étoient bien éloignés de lui accorder. On se sépara sans aucun fruit, & Maximilien se rendit dans la ville d'Ausbourg. Le nonce & les députés Vénitiens ne manquerent pas de s'y trouver : n'ayant plus aucune espérance du côté de l'empereur, ils agirent sourdement auprès des princes & autres membres du corps Germanique, leur remontrant le danger auquel l'union de l'empereur & du roi de France exposoit l'Europe : ils leur insinuerent que le politique Maximilien ne travailloit depuis longtemps à les épuiser d'hommes & d'argent, qu'afin de les réduire ensuite en servitude : que l'exemple de Venise les avertissoit de ce qu'ils avoient à craindre pour eux-mêmes : que l'empereur & le roi de France ne seroient pas plutôt venus à bout de leurs desseins sur cette république, qu'ils tourneroient leurs armes contre le malheureux dont les terres seroient à leur bienséance. Louis, informé des *machinations diaboliques* de Jules & des traverses qu'on vouloit susciter à l'empereur, envoya, de son côté, un orateur à la diete : c'étoit un Italien nommé Hélian, d'abord avocat à Verceil, & devenu ensuite conseiller du roi de France : admis à porter la parole, il remonta jusqu'à la premiere origine de Venise, fondée, selon lui, par une troupe de misérables cantonnés dans des marais, qui de pêcheurs s'étoient faits successivement regratiers ou revendeurs, de revendeurs pilotes, de pilotes marchands, de marchands pirates & qui étoient enfin parvenus, par des larcins, des meurtres & des empoisonnements, à se rendre seigneurs & tyrans d'un grand nombre de peuples & de villes. Il examina les titres sur lesquels se fondoit leur grandeur, qu'il réduisit à deux, la perfidie & la violence : il leur imputa la perte de Constantinople, dont ils furent spectateurs, & qu'ils eussent pu empêcher, en détachant seulement de leur escadre deux ou trois galères ; celle de Jérusalem, qu'une armée de croisés auroit sauvée, s'ils

n'eussent retenu cette armée dans la Dalmatie, pendant que les infideles égorgeoient ou réduisoient en servitude les Chrétiens orientaux : il montra, ou tâcha de montrer, que dans toutes les guerres des Chrétiens contre les infidèles, les Vénitiens étoient restés neutres, ou avoient été favorables à ces derniers, ne cherchant qu'à tirer parti du malheur de leurs freres : il en cita un exemple récent. Les Portugais s'étant ouvert une nouvelle route jusqu'à l'Inde, en doublant la pointe de l'Afrique, & commençant à y répandre les lumieres de l'évangile, n'ont pu, dit-il, échapper à l'avide jalousie de ces marchands, qui ont envoyé au soudan d'Egypte, des bois de construction, des charpentiers, pour construire des vaisseaux de guerre sur la mer rouge, & chasser les Chrétiens de tous ces parages. Après avoir enlevé aux Vénitiens l'avantage qu'ils attribuoient à leur ville d'être le boulevard de la chrétienté contre les infidèles, l'orateur leur reprocha leur faste indécent, leur arrogance; il dit que mieux vêtus, logés plus magnifiquement que des souverains, ces marchands insultoient à la modeste frugalité des autres nations : que se croyant aussi supérieurs aux autres peuples par les talents de l'esprit que par les richesses, ils traitoient avec un insolent mépris les Ultramontains, & sur-tout les Allemands, qu'ils désignoient par les épithetes injurieuses de *barbares* & *d'ivrognes* : qu'ils les croyoient tellement ridicules, que dans leurs spectacles, ils s'en servoient pour tous les rôles abjects : que le caractère sacré de la royauté ne garantissoit point ceux qui en étoient revêtus, des insultes d'une canaille insolente : que sa sacrée majesté, Maximilien empereur, toujours auguste, avoit été traîné sur un théâtre pour être montré au doigt & exciter la risée publique : qu'imbus des maximes républicaines, ils se glorifioient de fouler aux pieds les sceptres & les couronnes : que tout récemment encore, lorsqu'ils reçurent le premier avis de la ligue de Cambrai, ils oserent se vanter de traîner dans les prisons

Ann. 1510.

Ann. 1510.

de Venise le roi de France, s'il passoit les monts ; d'arborer leurs étendards sur les murs de Vienne, & de réduire le pape aux fonctions de petit chapelain. Princes, ajouta-t-il, ne les croyez encore ni abattus ni corrigés ; si vous n'écrasez la tête de ce serpent, tandis qu'il est tout étourdi du coup qu'il vient de recevoir, je vous prédis qu'un jour il vous infectera de son venin, & que vous serrant de ses replis tortueux, il finira par vous étouffer, vous, ou vos descendants.

Cette violente déclamation échauffa l'assemblée : on imposa silence à ceux qui voulurent prendre la défense des Vénitiens : on chassa ignominieusement de la diete Achille de Grassis, & l'on décerna à Maximilien des secours d'hommes & d'argent.

Les Suisses quittent l'alliance de la France, pour s'attacher à Jules II.

Guicchardin, Belcarius. Manusc. de Béthune.

La mortification que le pape venoit d'essuyer, fut compensée par une importante acquisition. Le terme de l'engagement des Suisses avec la France alloit expirer, & Louis ne faisoit aucune avance pour le proroger. Depuis quelques années, il songeoit sérieusement à se rendre moins dépendant de ces mercenaires alliés : il levoit un plus grand nombre d'aventuriers François, & sans songer encore à en former un corps d'infanterie permanent, il s'attachoit beaucoup plus que n'avoient fait ses prédécesseurs, à les discipliner : il soudoyoit donc un moindre nombre de Suisses, & cependant les pensions qu'il s'étoit obligé de payer aux cantons, n'avoient point diminué : il falloit même se résoudre à les augmenter ; car depuis le dernier traité, le nombre des cantons s'étoit accru. Au commencement de son regne, il n'y en avoit que dix, & l'on en comptoit alors douze, indépendamment de quelques communautés réunies avec les cantons. Il falloit traiter avec la totalité, & conséquemment augmenter le nombre des pensions, ou renoncer à leur alliance. Ce n'étoit encore là que le moindre inconvénient. Les soldats de cette nation, qu'il vouloit contenir sous une dicipline sévere, à qui l'on n'abandonnoit plus, comme autre-

fois, le pillage des villes rebelles, ni la fortune des laboureurs, s'imaginoient qu'on les privoit de leurs droits; ils exigeoient des dédommagements, qu'ils arbitroient à leur fantaisie; refusoient le service, si on ne les satisfaisoit promptement; tenoient, pour ainsi dire, un registre exact de ces promesses vagues que faisoient pour les encourager les capitaines ou les trésoriers chargés de les conduire: & s'il s'appercevoient qu'on voulût y déroger en quelque point, ils se portoient à des violences impardonnables. C'est sous ce prétexte qu'ils s'étoient emparés, contre le droit des gens, de la ville de Bellinzone; qu'ils s'étoient ensuite prévalus des embarras de la France, pour en extorquer une concession. Loin de chercher à réparer ces torts par une conduite plus réguliere, ils devenoient de jour en jour plus exigeants & plus difficiles: ils ne vouloient plus permettre de levées, à moins qu'on ne stipendiât une armée entiere: si la France avoit besoin de trois ou quatre mille soldats, il falloit s'en passer, ou se résoudre à en lever huit ou dix mille. Les corps qui composoient cette armée, ne vouloient point se séparer, afin de se trouver toujours en état de donner la loi, & de n'obéir qu'autant qu'ils le jugeroient à propos. Louis vouloit donc, au cas qu'il consentît à augmenter les pensions, s'assurer du moins qu'il seroit à l'abri de pareilles vexations à l'avenir. Or, ce n'eût pas été un bon moyen pour contenir les Suisses, que de leur faire des avances: il falloit attendre qu'ils vinssent s'offrir, afin d'avoir le droit de leur dicter des conditions. Le roi sembloit d'autant moins hazarder en prenant ce parti, que depuis la conquête du duché de Milan, c'étoit uniquement de ses Etats, & au moyen des priviléges qu'il leur avoit accordés, qu'ils tiroient toutes les subsistances que la nature avoit refusées à leurs montagnes. En effet, les Suisses auroient accepté sans balancer les conditions équitables qu'il avoit dessein de leur proposer, si des instigations étrangeres & intéressées n'eussent troublé leurs délibé-

Ann. 1510.

rations, & ne les eussent aveuglés sur leurs vrais
Ann. 1510. intérêts. Jules, ayant eu occasion de connoître les talents de Matthieu Schinner, évêque de Sion, le fit venir à Rome, & lui promit le chapeau de cardinal, s'il persuadoit à ses compatriotes d'abandonner l'alliance de la France pour s'attacher à la défense du saint siege. Schinner, à qui la qualité de prince d'une partie du Valais donnoit voix dans les délibérations communes des cantons, déploya contre les François cette éloquence naturelle & véhémente, si propre à échauffer les esprits de la multitude : il les peignit comme des ingrats, qui devant, disoit-il, tous leurs succès à la valeur des Suisses, commençoient par les négliger, & finiroient bientôt par les opprimer. Il cita l'exemple de Venise ; & comme il parloit devant des hommes qui n'étoient point instruits des sujets légitimes que le roi avoit eus d'entrer dans la ligue de Cambrai, il n'imputa le malheur de cette république, autrefois si florissante, qu'à sa confiance aveugle qu'elle avoit prise dans des alliés perfides & ambitieux. Il montra dans l'union de l'empereur & du roi de France, le projet déja formé d'envelopper de toutes parts les cantons, & de les partager, comme ils avoient fait la seigneurie de Venise. Il fit voir enfin que le seul moyen d'éviter ce malheur, étoit de secourir la république de Venise, tandis qu'elle respiroit encore, d'accepter les offres du saint pere, qui recherchoit leur alliance à des conditions également honorables & avantageuses, & de faire cause commune avec tous ceux à qui la liberté étoit chere. Ces offres que Schinner annonçoit comme si avantageuses, se réduisoient cependant à mille florins de pension pour chaque canton, dont même ils ne pouvoient espérer d'être payés bien exactement. Avant que de se borner à une somme si modique en comparaison de celle qu'ils touchoient de la France & dont ils n'étoient pas encore contents, ils décernerent une députation à Louis, pour savoir sa derniere intention au sujet de leur alliance : les députés, d'au-

tant

tant plus fiers qu'ils se croyoient méprisés, vanterent, sans ménagement, les services que les Suisses avoient rendus à la France ; leur attribuerent la meilleure part de toutes les victoires qu'elle avoit remportées ; demanderent des récompenses pour le passé, & une augmentation de pensions & de solde pour l'avenir. Louis, également choqué de la demande & du ton dont on lui parloit, répondit avec colère, qu'il ne concevoit pas sur quel fondement de *misérables montagnards* osoient le regarder comme leur caissier ou leur tributaire : qu'ils étoient faits pour solliciter des graces, & non pour dicter des loix. Cette réponse, rapportée à la diéte de Lucerne, détermina les Suisses à entrer dans l'alliance du pape : mais comme la France conservoit encore de nombreux partisans parmi les cantons, & que ce qui venoit de se passer, étoit plutôt une brouillerie qu'une rupture, les Suisses, pour laisser la porte ouverte à la réconciliation, ne contracterent avec le pape qu'une alliance défensive, stipulant qu'on ne pourroit, en aucun cas, les obliger à commettre les premieres hostilités contre les François.

Ann. 1510.

Cette restriction nuisit plus qu'elle ne servit à la France : elle empêcha le roi de songer sérieusement à se procurer, à l'exemple de l'Espagne, un corps d'infanterie nationale toujours subsistant : persuadé que les Suisses regretteroient son alliance, & que la comparaison qu'ils feroient de leur condition présente avec leur état passé, les lui rameneroit bientôt plus dociles & moins fiers, il se contenta de contracter, par l'entremise du baron de Supersaxe, des alliances avec quelques communautés du Valais & avec les Grisons : il résolut de soudoyer, avec le reste de l'argent qu'il fournissoit auparavant aux cantons, un corps de lansquenets, levé dans les Etats du duc de Wirtemberg, & ne songea point à un établissement qui auroit rendu la réconciliation impossible.

Jules cherche querelle au

Jules, affermi par son alliance avec les Suisses, redouta beaucoup moins les armes de Louis & les intrigues du

Ann. 1510.

duc de Ferrare & se brouille avec la France.

Godefroi. Guicchardin. Belcarius. P. Martir, de Angler.

cardinal d'Amboise : il osa même aspirer à se venger avec éclat des trop longues alarmes qu'ils lui avoient causées. Tandis qu'il remuoit l'Europe entiere, & qu'il leur cherchoit des ennemis jusqu'en Angleterre, il étoit indigné qu'un prince qu'il avoit comblé de faveurs, qu'un de ses feudataires épousât leurs intérêts. Alfonse, duc de Ferrare, loin de déférer à la priere qu'il lui avoit faite de se réconcilier avec les Vénitiens, se montroit leur ennemi le plus opiniâtre, & ne cessoit d'animer contr'eux l'empereur & le roi de France. Jules auroit voulu l'en punir; mais obligé de justifier lui-même sa conduite par rapport aux Vénitiens, il ne pouvoit décemment se plaindre qu'un prince qui de son aveu avoit été admis comme partie contractante dans la ligue de Cambrai, qui en avoit tiré tous les avantages qu'il pouvoit s'en promettre, se montrât fidèle à remplir ses engagements. Jules lui chercha querelle sur un autre objet. Depuis que ce prince avoit recouvré Comacchio, il y avoit fait fabriquer une grande quantité de sel : cet établissement nuisoit aux salines de Cervia, qui étoient en possession d'en fournir à toute la Lombardie, & qui appartenoit au saint siége : Jules lui ordonna, sous peine d'excommunication, de se désister de cette nouveauté, bien sûr de n'être pas obéi & d'acquérir un prétexte ou de décrier le roi de France en Italie, s'il laissoit opprimer un prince qu'il avoit reçu sous sa protection, ou de se plaindre de ce monarque, s'il protégeoit un feudataire rebelle. Il s'en tint cependant encore aux menaces, jusqu'à ce qu'il vît plus clairement à quoi aboutiroient les grands préparatifs que faisoient alors l'empereur & le roi de France.

Louis s'étoit déjà rendu à Lyon, d'où il faisoit passer de nouvelles troupes en Italie, prêt à passer lui-même les monts, dès que l'empereur se montreroit de son côté. Le dessein du monarque étoit de se joindre à Maximilien, de l'aider à emporter Trévise, Padoue, Vicence, & les autres places moins considérables que les Vénitiens avoient recouvrées; de les conduire ensuite à Rome, où Albert Pio, comte de Carpi, & le cardinal d'Auch, neveu de

George d'Amboise, remuoient déjà le sacré collége, & préparoient les esprits à quelque grande révolution. Louis ne prévoyoit pas les obstacles qui alloient s'opposer à son dessein. Ferdinand le Catholique, pour qui il n'avoit rien de caché, quoiqu'il eût dû le regarder comme son plus dangereux ennemi, le dissuadoit fortement de ce voyage; mais comme il se défioit de son crédit, il fit agir Anne de Bretagne, par le canal de la reine Germaine de Foix, qu'elle avoit élevée dans sa maison. Anne se trouvoit grosse: elle étoit dévote, & se persuadoit que si le roi son mari faisoit la guerre au saint pere, il attireroit la malédiction du ciel sur ses enfants. Elle fondoit en larmes, & le conjuroit au nom du fils qu'elle croyoit porter dans son sein, de se désister d'une funeste entreprise. Louis la rassuroit, & la trompoit; mais un événement inattendu rompit ses mesures. An. 1510.

Le cardinal d'Amboise, pour qui la guerre alloit se faire, s'étoit rendu à Lyon long-temps avant le roi, luttant, pour ainsi dire, contre les douleurs de la goutte, qui, depuis plus d'un an, ne lui donnoient plus de relâche. Les efforts qu'il faisoit pour les surmonter, l'épuiserent; il tomba dangereusement malade aux célestins de Lyon, & ne songea plus qu'à se préparer à la mort. On rapporte que désabusé des grandeurs humaines, & uniquement occupé du compte qu'il alloit rendre de sa conduite au souverain juge, il répéta plusieurs fois au religieux qui le servoit: *Ah, frere Jean, mon ami, je voudrois bien avoir été toute ma vie frere Jean!* Que disant le dernier adieu à ses parents qui s'étoient assemblés autour de son lit, il leur recommanda *de ne jamais se mettre jusques-là où il s'étoit mis*; c'est-à-dire de ne jamais se charger des fonctions dangereuses du ministere public. Le roi, qui le considéroit moins comme un ministre de confiance que comme un frere, lui rendoit de fréquentes visites, & ne pouvoit retenir ses larmes: le cardinal le conjura de lui épargner désormais des témoignages si précieux mais si cruels de son amitié, le priant de vouloir bien, en considération des longs services qu'il avoit ren-

Mort du cardinal d'Amboise.

Baudier. Le Gendre. Pieces justif.

Ann. 1510.

dus à l'Etat, confirmer la disposition qu'il venoit de faire de ses biens, de ses meubles, & même de son évêché. Afin de mettre sa conscience en repos, il déclara sommairement au roi, d'où procédoient toutes ces richesses. Outre le revenu de l'archevêché de Rouen, le produit de plusieurs grandes terres, sa pension de premier ministre, deux sources très-abondantes avoient fait couler, si j'ose ainsi m'exprimer, des ruisseaux d'or dans son épargne. La premiere étoit la qualité de légat *à latere*, qu'il remplissoit depuis dix ans, & qui le substituoit dans toute l'étendue du royaume aux profits que la cour de Rome en tiroit auparavant. La seconde, qui lui causoit des remords, & sur laquelle Louis ne tarda pas à le rassurer, consistoit en quarante mille ducats de pension rendus à Lyon, qu'il tiroit tous les ans de l'Italie, indépendamment des dons ou présents, qui montoient peut-être encore à des sommes plus fortes. Toutes les puissances du second ordre, qui partageoient l'Italie, & qui s'étoient mises sous la protection de la France, achetoient la protection particuliere d'un ministre tout puissant; & il paroît que le cardinal, content de ne rien faire de préjudiciable aux intérêts de son maître, avoit cru pouvoir accepter leurs dons. Ce n'est donc pas un exemple bien singulier de modération, que le cardinal se soit contenté d'un seul bénéfice, étant le maître d'en prendre tant qu'il jugeroit à propos : car quels bénéfices auroient pu lui tenir lieu des profits dont nous venons de rendre compte; à moins qu'on ne lui suppose l'envie de tout envahir & de se rendre plus riche que le roi son souverain, que pouvoit-il desirer de plus ? Il n'avoit pas attendu le moment où il alloit cesser de vivre pour faire du bien à ses parents : ses freres & ses neveux occupoient les premieres places à la cour, dans l'église ou à l'armée. Il avoit de même doté & enrichi son église : parmi ces dons, celui qui a le plus contribué à perpétuer sa mémoire, est cette cloche énorme qui porte son nom : elle a, dit-on, trente pieds de circonférence, & pese quarante milliers. Il fit bâtir sur les fonds de cette église, & à l'usage des arche-

vêques de Rouen, le château de Gaillon, le plus vaste & le mieux décoré que l'on connût encore en France. Toutes ces dépenses, jointes aux sommes dont il disposoit par testament, semblent prouver qu'on a trop loué son désintéressement. Ce qu'on peut, ce qu'on doit même observer pour sa justification, c'est que toutes ces richesses provenoient de l'étranger, ou d'un argent qui, bien que levé en France, seroit allé se perdre chez l'étranger; que jamais le peuple n'a été ni plus riche ni plus ménagé; que jamais les fortunes particulieres n'ont été ni plus sacrées ni plus assurées que pendant toute la durée de son ministere: que parvenu au comble de la puissance & de la grandeur, il fut doux, humain, compatissant, il connut le prix de la bienfaisance & de l'amitié. Un trait particulier de sa vie lui fait plus d'honneur que toutes les phrases de ses panégyristes. Lorsque le château de Gaillon fut achevé, on y remarqua un très-grand défaut. Cette superbe maison se trouvoit resserrée & enveloppée de tous côtés par des possessions étrangeres. Un des domestiques du cardinal (c'est un nom que ne dédaignoit pas alors de très-bons gentilshommes attachés aux grandes maisons) crut faire sa cour à son maître, en déterminant un de ses amis à lui vendre une terre titrée dans le voisinage. Sur le compte qu'il rendit au cardinal des dispositions où il avoit laissé ce gentilhomme, il fut chargé de l'inviter pour un certain jour. Après le dîner, le cardinal l'ayant conduit dans un cabinet, le fit asseoir à ses côtés, & lui demanda quel motif le déterminoit à vendre sa terre. Monseigneur, repondit le gentilhomme, le plaisir de vous accommoder d'une chose qui est si fort à votre bienséance. Puisque tel est votre motif, répartit le cardinal; gardez votre terre; c'est l'héritage de vos peres, le premier titre du nom illustre qu'ils vous ont transmis, & que vous devez conserver précieusement à vos descendants. Croyez, d'un autre côté, que je suis bien éloigné d'exiger un pareil sacrifice pour m'intéresser vivement à tout ce qui vous regarde, & que je sens trop le prix d'un voisin tel que vous, pour vouloir m'en priver. Monsei-

Ann. 1510.

Ann. 1510. gneur, reprit le gentilhomme, je suis très-attaché à ma terre, & ce qu'il vous a plu de me faire observer, me la rend encore infiniment plus précieuse; mais voici ma position : je n'ai qu'une fille; un gentilhomme du voisinage la demande en mariage; le nom, la fortune, le caractere, tout me convient; mais il exige une dot que je ne puis absolument lui donner. J'ai considéré qu'en vendant ma terre, je pourrois faire le bonheur de ma fille, placer avantageusement le reste de la somme, & en vivre fort à mon aise le reste de mes jours. Ce projet n'a rien que de raisonnable, répondit le cardinal : mais n'y auroit-il pas quelque moyen de marier votre fille comme vous le desirez, & de conserver votre terre? Ne pourriez-vous, par exemple, emprunter de quelqu'un de vos amis la somme dont vous avez besoin, sans intérêts, & remboursable à des termes fort éloignés; économiser tous les ans quelque chose sur votre dépense, & vous trouver quitte sans presque vous en appercevoir? Ah! Monseigneur, s'écria le gentilhomme, où sont aujourd'hui les amis qui prêtent une pareille somme sans intérêts, & remboursable à des termes fort éloignés? Ayez meilleure opinion de vos amis, répliqua le cardinal, en lui tendant la main; mettez-moi du nombre, & recevez la somme dont vous avez besoin, aux conditions que je viens de vous expliquer. Le gentilhomme, tombant aux genoux du cardinal, ne put répondre que par des larmes à un procédé si noble. Lorsqu'après cet entretien ils reparurent dans la salle d'assemblée, le gentilhomme, qui avoit entamé la négociation, ayant demandé au cardinal s'il étoit content du marché : oui, répondit-il, car au-lieu d'une terre, j'ai acquis un ami.

C'est par des traits de cette nature, c'est par son attention à seconder les vues paternelles de Louis XII, & à ne lui inspirer que des projets qui tendissent au bien général, que le cardinal d'Amboise a mérité qu'on lui pardonnât les fautes grossieres qu'il commit contre la politique dans toutes les occasions où il eut à traiter avec Alexandre VI, César Borgia, Ferdinand le Catholique,

Ann. 1510.

Maximilien, & Marguerite d'Autriche. Quant à la passion malheureuse qu'il eut toujours d'être pape, on sera tenté de la lui pardonner, si l'on fait attention qu'il n'aspiroit à la souveraine puissance, que pour exécuter plus en grand, si l'on peut ainsi s'exprimer, la réforme sur le clergé, qu'il avoit déja commencée en France: qu'il se proposoit de rétablir la discipline de l'Eglise, de retrancher les abus dont on se plaignoit hautement dans toutes les cours de l'Europe, & qu'en un mot, il eût vraisemblablement prévenu ces funestes querelles qui ont fait verser tant de sang, & qui ont séparé une moitié de l'Europe de l'Eglise Romaine.

Louis se charge des fonctions du ministere.

Lettres de Louis XII par Godefroi.

Louis sentit vivement la perte de son premier ministre, & il faut convenir que c'en étoit une pour la France entiere, dans les conjonctures où l'on se trouvoit. Le maréchal de Gié, qui lui avoit disputé le premier rang, & qui eût pu le remplacer avantageusement, gémissoit toujours sous le poids de la disgrace: le conseil ne se trouva plus composé que du chancelier Jean de Gannai, foible successeur de Gui de Rochefort, mort trois ans auparavant, d'Etienne Poncher évêque de Paris, d'Imbert de Batarnai, seigneur du Bouchage, de Raoul de Lannoi, baillif d'Amiens, & du sécretaire Florimond de Robertet. Ces cinq hommes, estimables chacun dans leur genre, & d'ailleurs parfaitement unis, ne composoient cependant qu'un ensemble sans force & sans vigueur; parce que contents d'expédier les affaires courantes, & qui concernoient leurs départements respectifs, ils ne savoient ni diriger leurs opérations vers un but commun, ni marcher sur la même ligne. Louis voulut se charger lui-même des fonctions de premier ministre, traiter directement avec les ambassadeurs étrangers, expédier des instructions à ses généraux & à ses représentants dans les cours étrangeres; en un mot, prendre sur lui tout ce qu'il y avoit de plus pénible, de plus délicat & de plus épineux dans l'administration. C'étoit vouloir forcer la nature dans un âge où il est si difficile de contracter de nouvelles habitudes, & où il auroit eu be-

Ann. 1510.

soin de prendre du repos. Son premier soin fut de sonder les dispositions du pape à son égard. Il chargea le comte de Carpi, son ambassadeur, de lui offrir, de la part d'Alfonse, une pleine satisfaction sur les salines de Comacchio.

On prétend que le comte de Carpi, ennemi secret d'Alfonse, qui lui retenoit une partie de son patrimoine, songea plus à venger sa querelle particuliere, qu'à remplir la fonction de ministre de paix, dont on l'avoit imprudemment chargé. Quoi qu'il en soit, Jules mit dans sa réponse toute la fierté d'un vainqueur irrité : peu content du sacrifice auquel Alfonse se soumettoit, il demanda qu'il supprimât les nouveaux péages qu'il avoit établis dans ses Etats; qu'il augmentât considérablement la redevance qu'il payoit annuellement au saint siége, à titre de feudataire; qu'il lui fît une satisfaction convenable sur sa conduite passée : enfin il exigea pour condition préliminaire, que Louis renonçât désormais à protéger les vassaux de l'Eglise, & qu'il lui abandonnât la dépouille du cardinal d'Amboise. Louis, dont les armes prospéroient alors contre les Vénitiens, rejetta des propositions qui s'accordoient si mal avec les forces apparentes du saint siége : n'ayant plus aucun motif personnel de passer les monts, & n'entendant plus parler de Maximilien, il revint à Blois, où peu de jours après son arrivée, il se trouva pere d'une seconde fille, qu'on nomma Renée.

Succès des armes réunies de l'empire & de la France contre les Vénitiens.

Guicchardin. Bembe. Lettres de Louis XII, par Godefroi. Belcarius.

Chaumont ayant reçu les renforts que Louis lui avoit fait passer sous la conduite du jeune Gaston de Foix, duc de Nemours, entra sur les terres des Vénitiens avec une armée de mille lances, quinze cents hommes de cavalerie légere, & onze mille fantassins, parmi lesquels on comptoit jusqu'à deux mille Suisses, qui s'étoient dérobés de leur pays, pour venir en qualité de volontaires se ranger sous ces mêmes drapeaux qu'ils suivoient depuis si longtemps. Après s'être emparé sans résistance de Montagnane & d'Est, qu'il remit au duc de Ferrare, il alla se joindre dans les plaines de Vicence à l'armée de l'empereur,

reur, qui ne consistoit encore qu'en deux mille chevaux, & six mille hommes d'infanterie, commandés par le comte de Hanau, auquel Chaumont, en qualité d'auxiliaire se trouvoit subordonné. Les Vénitiens qui avoient perdu le comte de Pétiliane, & qui, à la recommandation du pape, avoient élu pour général Jean-Paul Baglioné, n'osant plus risquer une bataille contre les François, s'éloignerent de ces quartiers & allerent se réfugier dans le poste de Brentelles, où il étoit impossible de les attaquer. Les bourgeois de Vicence abandonnés à eux-mêmes, imploroient la clémence du vainqueur; mais comme les Allemands n'avoient point assez de troupes pour laisser une garnison dans cette place, ils aimerent mieux la saccager, que de permettre que les François s'y logeassent. L'armée marcha ensuite à Lignano, place importante par sa situation sur l'Adige: les Vénitiens en avoient défendu les approches par plusieurs coupures, qu'ils avoient faites au fleuve pour inonder la campagne. Ces obstacles ne purent arrêter l'ardeur des aventuriers, conduits par le capitaine Molard; ils se jetterent au milieu de ce lac & pénétrerent jusques dans les fauxbourgs. La place capitula après cinq jours de siége, & quoiqu'elle fût du partage de l'empereur, on y logea une garnison Françoise, commandée par le capitaine la Crotte. Cette conquête ouvrit à l'armée la route du Frioul, où l'empereur l'avoit mandée pour en prendre le commandement, se promettant toujours de réparer l'affront qu'il avoit reçu devant Padoue: mais au-lieu d'amener à cette armée un renfort considérable, il n'osa s'en approcher, parce qu'il n'avoit point d'argent pour payer les six mille lansquenets, qui n'avoient encore rien touché depuis l'ouverture de la campagne, & qui menaçoient de se retirer, si on ne les satisfaisoit promptement. Maximilien, qui avoit dissipé les sommes qu'il avoit reçues de la diete, eut encore recours au roi de France, & en reçut cent mille écus, toujours hypothéqués sur la ville de Vérone. Ces dépenses extraordinaires dans une querelle qui ne le regardoit point, dérangeoient les projets économiques

Ann. 1510.

Ann. 1510.

de Louis : réduit, puiſqu'il n'y avoit point de moyen de s'en diſpenſer, à ſoudoyer les troupes de l'empereur, il voulut du moins retrancher une partie de la dépenſe qu'il faiſoit en ſon propre nom : voyant que le temps du ſervice auquel il s'étoit engagé envers l'empereur étoit expiré, il envoya ordre à Chaumont de licencier les Valleſans & les Griſons, qui formoient la partie la plus conſidérable de ſon infanterie. Ce parti, tout ſage qu'il paroiſſoit, produiſit deux mauvais effets ; car d'un côté il refroidit extrêmement l'empereur, à qui l'on n'eut pas de peine à perſuader que Louis, abuſant de ſes richeſſes travailloit à le miner ſourdement, & ne cherchoit à prolonger la guerre, que pour le forcer à lui engager, l'une après l'autre, toutes les places de ſon partage : d'un autre côté, il enhardit le pape à ſortir enfin de la contrainte où le tenoient les forces ſupérieures de la France.

Confédération de Jules avec Ferdinand contre la France.

Guicchardin. P. Martir de Angler. Lettres de Louis XII.

Jules conſidérant que le roi s'étoit retiré à Blois ; que Chaumont avec l'élite des forces Françoiſes étoit engagé dans une guerre difficile ſur les confins de la Germanie ; qu'Alfonſe, duc de Ferrare, avoit conduit toutes ſes forces dans le camp des François ; qu'il ne reſtoit dans le Ferrarès & le Milanès que de foibles garniſons commandées par des lieutenants, tandis que les capitaines & la plus brave jeuneſſe avoient couru où la gloire les appelloit ; que l'armée Françoiſe étoit conſidérablement affoiblie par la retraite des Valleſans & des Griſons, crut ne devoir pas laiſſer échapper une ſi belle occaſion, & forma là-deſſus un projet digne de ſon génie. Ce fut d'appeller le peuple de Gênes à la liberté, en leur montrant à la fois des troupes de terre & de mer, capables de les défendre, & conduites par quelques bannis de ces illuſtres maiſons auxquelles ils étoient dans l'habitude d'obéir : d'engager les Suiſſes à pénétrer dans le duché de Milan, par deux ou trois endroits différents, tandis qu'avec une armée ſupérieure, il fondroit ſur le duché de Ferrare, qu'il trouveroit dégarni, & où les François, aſſez occupés à ſe défendre eux-mêmes, ne pourroient

porter de secours. Quelque plausible que fût cette entreprise, elle pouvoit échouer, & comme elle alloit le compromettre avec les deux plus puissants monarques de la chrétienté, Jules comprit qu'il ne devoit s'y engager, qu'après s'être assuré d'un allié capable de le seconder, ou de le défendre. Ferdinand le Catholique, prince puissant par lui-même, & qui se vantoit déjà de disposer à son gré, & du roi d'Angleterre son gendre, & de l'empereur son allié, étoit le véritable auteur de ce projet; il avoit promis de se joindre à Jules: il déployoit sur les côtes de l'Italie une flotte de soixante voiles, faisoit débarquer dans les ports du royaume de Naples des corps d'infanterie bien disciplinés; mais au moment de l'exécution, il se montroit froid & réservé, alléguoit des engagements antérieurs, des serments, des scrupules. Jules sentit qu'il vouloit se faire acheter, & sut bientôt à quel prix. Ann. 1510.

Ferdinand, depuis son mariage avec Germaine de Foix, ne s'étoit point mis en peine de solliciter une nouvelle investiture du royaume de Naples: deux raisons l'en avoient empêché; la premiere, parce qu'il n'auroit pu se dispenser de faire comprendre dans l'acte de cette investiture Germaine sa femme, en qualité de reine titulaire des deux plus grandes provinces de ce royaume, avec la clause de réversion à la couronne de France, en cas qu'elle ne laissât point d'enfans de son mariage avec Ferdinand: la seconde, parce qu'il auroit fallu se soumettre à payer au saint siége quarante-huit mille ducats de redevance annuelle, indépendamment des frais d'investiture. Ferdinand vouloit que cette investiture fût pour lui & ses descendants, quels qu'ils pussent être, sans aucune mention des droits de la France ni de Germaine de Foix; il vouloit l'obtenir sans rien débourser: enfin il prétendoit changer la redevance des quarante-huit mille ducats en un présent d'une haquenée blanche, & un secours de trois cents lances auxiliaires, entretenues pendant trois mois dans toutes les guerres que le pape auroit à soutenir. Quelque préjudiciable que fût cette de-

Ann. 1510.

mande aux droits du saint siége, il étoit trop tard pour la rejetter: déja Jules avoit fait passer vingt-deux galères Vénitiennes de la mer adriatique dans la méditerranée: elles avoient relâché dans les ports de la Sicile & du royaume de Naples, où Ferdinand, un des principaux membres de la ligue de Cambrai, & qui étoit toujours censé en guerre avec la république pouvoit les arrêter, les charger de troupes Espagnoles & les conduire droit à Venise: ainsi la nécessité, des promesses sans nombre de la part de Ferdinand, l'espérance de procurer au saint siége un dédommagement très-considérable en y réunissant le duché de Ferrare, le plaisir de donner une mortification sensible au roi de France, déterminerent Jules à tout accorder. Louis apprit par ce dernier trait à connoître Ferdinand; mais faisant attention aux forces de terre & de mer que ce prince avoit alors en Italie, il réprima sa colère, parut se contenter des mauvaises raisons que lui allégua l'ambassadeur d'Espagne pour justifier la conduite de son maître, & des protestations aussi frivoles qu'il lui fit de ne rien donner au pape au-delà de ce que portoient les termes de l'engagement. Tout son ressentiment tomba donc sur Jules, qui ne s'en mettoit plus en peine, qui prit même plaisir à le provoquer par un procédé beaucoup plus odieux encore.

Premieres hostilités de Jules contre la France.

Folietta. Guicchardin. Bembe. Manuscr. de Fontanieu. Lettres de Louis XII.

Soupçonnant le motif qui avoit amené à Rome les cardinaux d'Auch & d'Albi, parents ou créatures du feu cardinal d'Amboise, Jules fit emprisonner le premier au château Saint-Ange, fit appliquer à la question quelques-uns de ses domestiques, dont il ne tira pas tous les éclaircissements qu'il souhaitoit & traita vraisemblablement d'une maniere plus atroce le cardinal d'Albi; car au bout de quelques jours, ce cardinal qui se portoit bien, mourut subitement à Rome, & tout le monde crut qu'il avoit été empoisonné: les ambassadeurs François sans être constitués prisonniers, reçurent une défense expresse d'écrire aucunes lettres en France, sans les avoir auparavant communiquées, *Dirai-je à sa sainteté*, écrit un ambassadeur de l'empereur, *ou à sa malignité?* Douze

galères Vénitiennes s'étant jointes à celles du saint siége, sur lesquelles s'étoient embarqués Octavien Frégose & Jérôme Doria, s'approcherent du port de Gênes, tandis qu'une armée de terre commandée par Marc-Antoine Colonne, s'avançoit jusqu'aux portes de la ville, faisant retentir les mots *de peuple & de liberté*, si doux à des oreilles républicaines. Cependant, à leur grand étonnement, personne ne répondit dans la ville. Louis de Fiesque & le marquis de Final y avoient fait entrer huit cents hommes de milices : la forteresse de Codefa, située à l'entrée du port, foudroyoit les galères qui osoient approcher. Les ennemis voyant qu'ils perdoient leur temps devant la capitale, allerent attaquer de concert les places des deux rivieres : ils s'étoient emparés de la Spécié, & marchoient à Savonne, lorsqu'ils apprirent que l'amiral Préjean de Bidoux d'une part, & de l'autre Yves d'Alegre, s'avançoient pour les combattre : ils prirent la fuite avec tant de précipitation, que Colonne perdit tous ses bagages. Dans le temps que ces deux armées menaçoient les côtes de Gênes, la grande armée du pape, commandée par le duc d'Urbin son neveu, & par le cardinal de Pavie, entroit sur les terres du duc de Ferrare, où elle s'empara sans résistance de Lugo & de Bagnacavallo. Jules, qui auroit dû faire précéder ces hostilités par une déclaration de guerre, attendoit la nouvelle de ce premier succès pour fulminer une bulle dans laquelle il rappelloit tous les sujets de plaintes que les ducs de Ferrare avoient donnés au saint siége; recherchoit la conduite d'Alfonse, depuis qu'il étoit monté sur le trône; l'accusoit de cruauté, de perfidie; le déclaroit déchu de tous ses droits, excommunié, proscrit, soumettant à la même peine tous ceux qui lui donneroient aide ou conseil; & afin que Chaumont ne pût en ignorer, le cardinal de Pavie voulut lui faire notifier cette bulle. Chaumont menaça de faire pendre aux fenêtres de sa maison quiconque auroit l'audace de se charger d'une pareille commission : mais quelque intérêt qu'il prît au duc de Ferrare, il ne put en ce moment lui donner que cent

cinquante lances sous la conduite de Châtillon. L'embarras où se trouvoit Chaumont étoit extrême : sa présence, celle de son armée étoient nécessaires dans le Milanès, menacé d'une soudaine invasion de la part des Suisses : s'il emmenoit toutes ses troupes, il ne pouvoit manquer d'être suivi par les Vénitiens, & de se trouver enfermé entre deux armées ennemies : il prit donc le parti de diviser ses forces, laissant à l'armée impériale un renfort de quatre cents lances, & de quinze cents fantassins, sous la conduite d'Alegre de Préci, & conduisant le reste à la défense du Milanès. En arrivant il reçut la nouvelle que douze mille Suisses avoient pris les armes, & commençoient à s'attrouper ; mais il ne savoit encore de quel côté ils dirigeroient leurs pas. Iroient-ils par le val d'Aoste se joindre à l'armée de Marc-Antoine Colonne sur la côte de Gênes ? Entreprendroient-ils de traverser l'Ada pour aller renforcer l'armée des Vénitiens ? ou bien prendroient-ils la route de Ferrare pour se rendre à celle du duc d'Urbin ? Dans cette incertitude, Chaumont fut encore obligé de subdiviser ses forces, & d'envoyer, du consentement du duc de Savoie, cinq cents lances à Yvrée pour fermer aux Suisses le chemin de Gênes, ne gardant avec lui que quatre cents lances, & quatre mille hommes d'infanterie. Les Suisses ne tarderent pas à paroître : ils s'attrouperent à Bellinzone, d'où ils vinrent camper au bourg de Vareze. Chaumont s'approcha d'eux, non pour leur livrer bataille, mais pour les observer & leur couper les vivres. Cette conduite du général François les jetta dans le plus grand embarras : de quelque côté qu'ils tournassent leurs pas, ils trouveroient de vastes plaines & de profondes rivieres à traverser, & cependant ils n'avoient ni cavalerie ni pontons. Après avoir long-temps délibéré, ils envoyerent demander à Chaumont la permission de traverser, comme amis & anciens alliés, une partie du duché de Milan, pour aller, disoient-ils, servir l'Eglise. Cette demande sembloit annoncer le projet de marcher à Ferrare ; cependant dès la nuit suivante, ils tournerent vers les terres de Venise,

Ann. 1510.

marchant fort ſerrés par des ſentiers eſcarpés & difficiles, où la gendarmerie ne pouvoit les atteindre; mais toujours harcelés par les troupes légeres, qui les obligeoient à chaque inſtant de s'arrêter. Epuiſés de fatigues, mourant de faim, ils parvinrent juſqu'aux environs de Come, où l'évêque de Sion, leur premier capitaine, leur avoit fait eſpérer qu'ils ſeroient joints par la cavalerie des Vénitiens. Indignés qu'on leur manquât de parole, ils reprirent le chemin de leurs montagnes, ſans gloire, ſans ſolde, ſans butin, avec perte d'environ deux mille de leurs compagnons, maudiſſant, dans leur ame, le pape, l'évêque de Sion, & les Vénitiens, & commençant à ſe repentir de leur rupture avec la France. Ann. 1510.

Les Vénitiens, plus attentifs à réparer leurs pertes qu'à contenter leurs alliés, avoient déja repris Montagnane, le château d'Eſt, Montſélice, Maroſtica, Vicence, & tout ce que les François & les Impériaux réunis, leur avoient enlevé pendant la durée de cette campagne, à la réſerve de Lignano, que le capitaine la Crotte défendoit avec une forte garniſon. Maîtres de la campagne, ils avoient choiſi un poſte avantageux preſqu'à égale diſtance de cette ville & de celle de Vérone, d'où ils reſſerroient les courſes des garniſons de ces deux places, empêchant, à l'aide des payſans, toujours attachés à la république, qu'il n'y entrât de vivres, & ſe promettant de les réduire bientôt par la famine.

La grande armée du pape, commandée par le duc d'Urbin, tenta inutilement de pénétrer dans le duché de Ferrare. Alfonſe & Châtillon l'obligerent de reculer, & lui enleverent quelques piéces d'artillerie: mais tandis qu'ils occupoient toutes leurs forces à couvrir les places de ce duché, ils dégarnirent le Modénois, ſur lequel le pape ne pouvoit former aucune prétention, parce que c'étoit un fief de l'empire. Les Rangoni, famille puiſſante de Modéne, & ennemis ſecrets d'Alfonſe, inviterent le duc d'Urbin à s'en approcher, & lui ouvrirent une des portes de la ville. Cette conquête auroit été de peu de durée, ſi Chaumont, déja débarraſſé des Suiſſes, eût pu

Ann. 1510.

marcher, comme c'étoit son projet, au secours du duc de Ferrare: mais les fâcheuses nouvelles qu'il reçut de Vérone & de Lignano, bloquées par l'armée des Vénitiens, l'obligerent à tourner tous ses efforts de ce côté. A son approche, les Vénitiens, quoique supérieurs en nombre, se retirerent du côté de Padoue: il rafraîchit les garnisons de ces deux places, y fit entrer des munitions, & les mit hors de danger. Au moment où il croyoit pouvoir s'en éloigner, il apprit que les lansquenets s'étoient soulevés contre l'évêque de Trente & les autres lieutenants de l'empereur; qu'ils les tenoient assiégés dans une des forteresses de Vérone, & menaçoient de les charger de fers, jusqu'à ce qu'ils fussent payés de ce qui leur étoit dû. Cette sédition, qui devoit entraîner la perte de Vérone, ne put être appaisée que par de l'argent: il fallut que Chaumont satisfît à toutes les demandes de cette soldatesque effrénée; qu'il se rendît caution qu'ils seroient payés exactement à l'avenir, sans quoi, ils eussent pris le parti de retourner en Germanie.

Embarras de Louis, & mesures qu'il prend contre le pape Jules.

Guicchardin. Lettres de Louis XII. Manusc. de Fontanieu. Ferron. Belçarius.

Il étoit triste pour Louis de se trouver chargé de tout le poids d'une guerre qui, depuis plus d'un an, ne le regardoit plus, & dont il ne pouvoit se promettre aucun profit: il l'étoit encore davantage de considérer qu'en s'épuisant pour un prince qui faisoit si peu d'efforts de son côté, il perdoit ses alliés, augmentoit le nombre de ses ennemis, & s'exposoit à des affronts qu'il ne lui étoit plus possible de souffrir ni de dissimuler. Le droit des gens violé en la personne de ses ambassadeurs, les Génois, ses sujets, appellés à la révolte, des hostilités commencées sur les terres de son obéissance, sans aucune déclaration de guerre, les foudres de l'Eglise lancées dans une affaire purement temporelle, & contre un prince qui n'avoit encouru cette disgrace que pour n'avoir pas voulu séparer ses intérêts de ceux de la France, l'excitoient violemment à se venger: d'autres motifs non moins puissants le retenoient: la répugnance qu'il avoit à se déclarer l'ennemi d'une puissance que ses prédécesseurs avoient fondée, & qu'il venoit lui-même d'enrichir: les larmes d'Anne de Bretagne, princesse

princesse plus dévote qu'éclairée, qui croyoit qu'on ne pouvoit être enfant de l'Eglise & faire la guerre au pape, & qui conjuroit son mari, s'il persistoit dans une entreprise funeste, de ne pas vouloir du moins l'y associer : la crainte d'indisposer contre lui une partie de ses sujets, qui pensoient comme la reine, & sur-tout le premier ordre de l'Etat, toujours si puissant sur l'esprit de la multitude, attaché par son serment au chef de l'Eglise : les démarches suspectes du roi d'Angleterre, qui, bien qu'il protestât encore de vouloir observer les traités, épousoit avec chaleur les intérêts du pape, achetoit des armes en Italie, prêtoit des troupes à Ferdinand son beau-pere, & venoit de conclure avec lui une sorte de ligue offensive & défensive : enfin le peu de fond qu'on pouvoit faire sur Maximilien, prince défiant, vénal & sans caractère. Déja l'on se servoit de son nom pour soulever les Génois & armer les Suisses ; déja l'on publioit qu'il entreroit l'année suivante en Bourgogne, pendant que toutes les forces de la France seroient occupées en Italie. Avant que de prendre un dernier parti sur une affaire si délicate, Louis crut devoir envoyer un nouvel ambassadeur au pape ; mais comme il ne se promettoit pas un grand succès de cette démarche, il convoqua une assemblée de l'Eglise Gallicane, & faisant sentir à Maximilien la nécessité d'opposer une forte barriere aux entreprises téméraires du pape, & de mettre fin à des abus dont l'Europe se plaignoit depuis long-temps, il lui demanda si dans une affaire qui le concernoit directement, puisqu'elle ne tendoit qu'à empêcher l'exécution de la ligue de Cambrai, il ne seroit pas disposé à envoyer un ou plusieurs ministres chargés de procuration pour assister à l'assemblée de l'Eglise Gallicane, accéder aux résolutions qu'on y prendroit, & concerter en commun les moyens de les mettre promptement à exécution. Ann. 1510.

L'ambassadeur que Louis envoyoit au pape, s'étant fait accompagner de ceux de Savoie & de Florence, & s'étant assuré des dispositions pacifiques d'un grand nombre de cardinaux, demanda que le pape mît en

Ann. 1510.

liberté le cardinal d'Auch, chargé des affaires du roi à Rome; qu'il révoquât les censures lancées contre le duc de Ferrare; qu'il cessât toutes voies de fait, & qu'il s'en rapportât sur ses démêlés avec ce prince, à la décision de quelques arbitres désintéressés. Jules, avec sa fierté ordinaire, demanda, de son côté, que le roi retirât ses troupes du duché de Ferrare; qu'il rendît la liberté aux Génois, & qu'il lui fît satisfaction sur la succession du cardinal d'Amboise, qui étant provenue des deniers ecclésiastiques, devoit appartenir au saint siége. L'ambassadeur de Florence, ayant voulu appuyer la demande du roi de France, fut si mal reçu, qu'il s'enfuit secretement de Rome: le ministre du duc de Savoie, qui offroit la médiation de son maître, fut traité d'espion, chargé de fers, & appliqué à la question. Les cardinaux, intimidés, garderent le silence, mais résolurent de profiter de la premiere occasion pour se mettre en liberté: elle ne tarda pas à se présenter.

Retraite de quelques cardinaux.

Ibidem.

Jules, qui venoit de tenter une seconde entreprise sur Gênes, plus malheureuse encore que la premiere; qui, depuis la prise de Modene, ne recevoit plus que des nouvelles fâcheuses du camp du duc d'Urbin, imputant le peu de succès de ses armes à la négligence, à l'inexpérience, ou à la mauvaise volonté de ses généraux, quitta Rome pour aller s'établir à Bologne, dans la ferme résolution de se mettre lui-même à la tête de ses troupes, s'il en étoit besoin, & de ne point s'éloigner du théâtre de la guerre, qu'il ne se fût rendu maître de Ferrare. Il prit la route de la Romagne, & eut la curiosité, ou la dévotion, de visiter l'église de Notre-Dame de Lorette: cinq membres du sacré college, savoir, Bernardin Carvajal, cardinal de Ste-Croix, François Borgia, archevêque de Cozence, René de Prie, évêque de Bayeux, Guillaume Brissonnet, cardinal de Saint-Malo, & le cardinal Frédéric de Saint-Séverin, ayant obtenu la permission de se rendre à Bologne par la route de Toscane, allerent se jetter dans Florence, ville entiérement dévouée aux François, depuis que par leur

moyen, elle avoit recouvré Pise. Ils y demeurerent longtemps sous la sauvegarde de Pierre Soderin, Gonfalonnier de la république, & n'en sortirent que pour se rendre à Milan, d'où ils commencerent à répandre des manifestes contre la conduite du pape. Ann. 1510.

Louis, assuré des dispositions favorables de l'empereur, assembla le clergé de son royaume dans la ville de Tours, & après avoir fait exposer par son chancelier les procédés violents de Jules, les démarches inutiles qu'il avoit faites pour l'appaiser, il pria l'assemblée de lui prescrire la conduite qu'il pouvoit tenir en sûreté de conscience, pour préserver ses sujets & ses alliés d'une odieuse tyrannie: le clergé statua sur les huit questions qui lui furent proposées; que le roi pouvoit légitimement user de sa puissance pour délivrer ses sujets de toute oppression: dépouiller, du moins pour un temps, le pape des places fortes, dont il ne se servoit que pour troubler le repos de ses voisins: se soustraire à son obéissance, non point absolument ni en toutes manieres, mais autant qu'il seroit nécessaire pour une juste défense: se conformer, pendant le temps de cette soustraction, à l'ancienne discipline, dans tous les cas où l'usage moderne vouloit qu'on s'adressât au saint siége: que tout ce que le roi pouvoit pour sa propre défense, il le pouvoit pour celle de ses alliés, si ceux-ci étoient injustement opprimés, & si leurs intérêts étoient inséparables de ceux de sa couronne: que les censures que le pape prononceroit, ou auroit déja prononcées pour des intérêts purement temporels & sans observer les formes juridiques, seroient nulles & de nul effet. Les principaux membres du clergé, plus zélés pour les droits de la couronne que le roi lui-même, demanderent la permission de nommer des députés pour notifier au pape leurs décisions, le prier de mettre fin à une guerre qui scandalisoit ses freres, d'assembler un concile général, où l'on procéderoit à la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres: ils supplierent le roi de vouloir bien, au cas que la réponse du saint pere ne fût pas favorable, por-

Concile national de Tours.

Hist. univ. Paris.
Hist. de l'Egl. Gall.
Le Maire de Belges.

Ann. 1510.

ter l'empereur & les autres princes Chrétiens à donner aux principaux membres de l'Eglise, c'est-à-dire, aux cardinaux qui s'étoient déja éloignés de la cour de Rome, toute la protection dont ils auroient besoin pour indiquer & célébrer un concile général, à l'exemple des conciles de Pise, de Constance & de Basle. Enfin ils convinrent de se rassembler dans la ville de Lyon, le premier jour de mars de l'année suivante, afin de statuer définitivement sur la réponse du pape: ils défendirent, par provision, de s'adresser pour aucune affaire à la cour de Rome, ni d'y faire passer de l'argent; & ils accorderent libéralement au roi un don de cent mille écus sur les biens ecclésiastiques.

Promesses illusoires de Maximilien.

Marg. Freh. Lettres de Louis XII. P. Martir. de Angl. Manusf. de Fontanieu.

L'ambassadeur que Maximilien avoit promis d'envoyer, arriva sur la fin de cette assemblée; c'étoit Matthieu Lang, évêque de Gurk & son premier ministre: il ne put assister qu'aux dernieres séances; mais ayant eu communication de toutes les délibérations précédentes, il y souscrivit sans aucune réserve; promit que l'empereur assembleroit de son côté l'Eglise de Germanie, & qu'il enverroit au concile de Lyon, sinon tous les prélats d'Allemagne, au moins ceux de ses pays héréditaires, sur lesquels il avoit plus d'autorité. Il demanda, au nom de l'empereur son maître, un recueil authentique des maximes fondamentales des libertés de l'Eglise Gallicane, afin de les faire adopter par le clergé de Germanie. En effet Maximilien remit cet exemplaire aux docteurs les plus célebres, aux ecclésiastiques les plus éclairés de ses Etats, qui tous célébrerent, à l'envi, les vues bienfaisantes d'un si généreux monarque, & le nommoient déja le libérateur de la patrie: ils s'empresserent de publier, sous le titre de *griefs de la nation Germanique*, une liste des abus les plus criants de la cour de Rome, auxquels ils croyoient qu'on alloit remédier. Mais tel est le malheur des Etats où l'intérêt du souverain est différent de celui des sujets; rarement on s'y occupe long-temps de ce qui ne touche que leurs intérêts. Maximilien n'avoit alors pour objet que de s'insinuer de plus en plus dans la confiance du roi, &

d'intimider le pape ; il ne fit pas attention, sans doute, combien il est inhumain, combien il est même dangereux de faire sentir à un peuple ses maux, de lui en montrer le remede, quand on n'a pas un desir sincere de le soulager : au reste il paya cher cette démarche indiscrete ; dans ces mêmes écoles qu'il remplissoit de fermentation, s'élevoit dès-lors le fameux Martin Luther, qui, tout obscur qu'il étoit, devoit porter une si rude atteinte à son autorité. Ann. 1510.

Après avoir terminé ce qui regardoit le concile, Matthieu Lang entama dans des conférences particulieres le véritable objet de son ambassade : l'empereur, toujours dans le dessein de s'insinuer de plus en plus dans la confiance du roi, demandoit que la ligue, ou l'union qu'ils avoient contractée à Cambrai, s'étendît non-seulement à toute la durée de leur vie, mais encore à celle de leurs successeurs respectifs sur le trône de France & de Germanie, qu'elle fût non plus simplement une alliance de souverain à souverain, mais de maison à maison, de peuple à peuple : ce que Louis accepta avec joie, ne sachant encore où aboutiroit ce début. Maximilien vouloit que Louis ne se bornât plus à lui fournir, comme auparavant, un corps auxiliaire de cinq cents lances & de quatre mille piétons, entretenus pendant trois mois, mais une armée entiere, telle que la France avoit coutume de l'entretenir dans les guerres qui la concernoient directement : que cette armée, payée & nourrie aux frais du roi, restât sur pied & sans prendre de quartiers d'hiver, tant que dureroit la guerre d'Italie : qu'indépendamment de cette armée de terre, il équipât une flotte capable de porter la terreur à Venise, & de retenir toutes les forces de la république à la défense de ses foyers. Maximilien s'excusant toujours de prendre aucun engagement sur le nombre & la qualité des troupes qu'il fourniroit de son côté, avant la tenue des dietes de l'empire & de ses Etats héréditaires, qui devoient incessamment s'assembler, mais promettant de faire au-delà de ce qui seroit humaine-

Ann. 1510.

ment possible, exigeoit que le roi, qui n'avoit point les mêmes ménagements à garder vis-à-vis de ses sujets, prît dès-lors des engagements fixes, indépendants de tout événement, & sur lesquels on pût compter. Louis, si souvent trompé par les belles promesses de l'empereur, quelque envie qu'il eût d'ailleurs de terminer promptement cette guerre, ne voulut prendre que des engagements conditionels; outre une flotte de six vaisseaux de guerre qu'il devoit joindre à celle des autres confédérés lorsqu'il en seroit requis, il s'obligea d'entretenir à ses frais, pendant tout l'été, mille ou douze cents lances, dix ou douze mille hommes d'infanterie, avec un train formidable d'artillerie, au cas que Maximilien en fournît à peu près autant de son côté; & si l'empereur vouloit passer lui-même en Italie, & prendre le commandement de ses troupes, Louis s'offroit d'y passer en même-temps, à la tête de toutes les forces de son royaume; de le mettre en possession des cinq ou six places que gardoient encore les Vénitiens; de le conduire à Rome; de lui soumettre l'Italie entiere, à la réserve du Milanès, de la Toscane, & des Etats du duc de Ferrare; enfin de le rendre *le plus puissant & le plus triomphant empereur que l'Europe eût admiré depuis Charlemagne.* Quand on fait attention à la candeur & à la franchise de Louis, on ne peut guère douter qu'il n'eût tenu parole. La malice de ses ennemis, l'indécision & les lenteurs éternelles de Maximilien, préserverent la France d'une partie des malheurs où l'alloit précipiter l'indiscrete générosité de son roi.

Intrigues de Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas.

Lettres de Louis XII.

Pontan. rer. Gelric.

Marguerite d'Autriche, qui avoit été l'agent principal du traité de Cambrai, si favorable à sa maison, sembloit devoir mettre toute sa gloire à en assurer l'exécution: mais comme elle n'avoit fait que suivre en cela les impulsions de Ferdinand, qui trouvoit son avantage dans ce traité, elle continuoit encore de l'écouter dans un temps où il avoit intérêt de le rompre. Le principal objet de la princesse avoit été d'assurer la tranquillité des Etats de son pupile; de recouvrer les places des

Pays-Bas, que le duc de Gueldres avoit enlevées, & de susciter tant d'affaires à Louis, qu'il se trouvât forcé de sacrifier cet utile allié. Elle avoit réussi dans la premiere partie de son plan. Louis avoit forcé son protégé de poser les armes, de se dépouiller de ses conquêtes, en lui promettant la restitution de quelques terres que lui retenoit la maison d'Autriche, & la jouissance tranquille de ses Etats. On avoit nommé des commissaires pour régler les limites: on étoit convenu du temps & du lieu où ils s'assembleroient. Marguerite avoit obtenu des délais, & avant qu'ils fussent expirés, les intérêts de l'Europe étoient changés: Ferdinand s'étoit réconcilié avec la maison d'Autriche: Henri VIII étoit en quelque sorte entré dans la même maison, en arrêtant le mariage de la plus jeune de ses sœurs avec l'archiduc. De tous les arbitres, il n'en restoit plus qu'un sur qui Charles d'Egmont pût compter: c'étoit le roi de France; encore Maximilien prétendoit-il l'exclure, ou intervenir lui-même comme arbitre dans la décision de cette affaire qui lui étoit personnelle. Comme des prétentions si étranges pouvoient révolter & le duc de Gueldres & le roi son protecteur, Marguerite entretenoit le premier de l'espérance de lui faire épouser une de ses niéces, & de transiger par le contrat de mariage sur tous leurs différents: elle tâchoit de se ménager la confiance du second, qui lui déclaroit dans toutes ses lettres *qu'elle étoit la seconde personne du monde qu'il aimoit le plus tendrement; qu'il vouloit absolument embrasser sa cousine, sa vassale, sa premiere maîtresse; lui rappeller les jeux de leur enfance, & après l'avoir fait rougir de ses coquetteries, lui jurer une éternelle tendresse.* Tandis qu'elle recevoit, qu'elle provoquoit même ces galanteries, elle intriguoit en Angleterre, en Espagne, en Suisse; à Rome, & en Allemagne, pour susciter à Louis des ennemis, ou pour lui dérober des alliés. Enfin, lorsqu'elle crut avoir amené les choses au point que ce monarque ne pouvoit plus, sans un extrême danger, se séparer de l'empereur, elle rompit avec Charles d'Egmond d'une maniere insultante

Ann. 1510.

Ann. 1510.

pour la France : après lui avoir suscité pour ennemi l'évêque d'Utrecht & le prince d'Iselstein, on arrêta par ses ordres un gentilhomme François du nombre des pensionnaires du roi, & quelques autres officiers du duc de Gueldres, qu'on fit expirer sur la roue, comme des malfaiteurs & des larrons. Charles d'Egmond ne pouvant obtenir de satisfaction de cette offense, & voyant que s'il la laissoit impunie, il perdroit infailliblement la confiance de tous ceux qui lui restoient attachés, arma secrétement, & s'empara de la forte place de Hardewich. C'est où Marguerite l'attendoit : car, désavouant la premiere violence qu'on lui reprochoit, elle voulut faire passer le duc d'Egmond pour infracteur de la paix, exigeant que le roi l'abandonnât, qu'il contribuât même à en faire justice : le duc, de son côté, offrit de remettre la place aux officiers de l'archiduc, dès qu'on lui auroit rendu les terres qu'il réclamoit, réglé les limites de ses Etats, & puni exemplairement les officiers des Pays-Bas dont il avoit à se plaindre. On crut quelque temps à la cour de France que cette affaire tourneroit en négociation, & s'arrangeroit à l'amiable, tant on connoissoit mal cette princesse. Déja sûre d'être appuyée par les rois d'Espagne & d'Angleterre, elle vouloit que Louis abandonnât la défense de son allié ; ou s'il s'obstinoit à le défendre, elle se proposoit de porter son pere à se réconcilier pour un temps avec les Vénitiens & le pape, à former une ligue de toutes ces puissances contre la France, qui, attaquée par tous les bouts, succomberoit infailliblement sous leurs efforts.

Le pape investi dans Bologne : faute du maréchal de Chaumont.

Guicchardin. Justiniani. P. Martir. de Angl. Belcarius.

Tandis que Louis & Maximilien, malgré ces premieres semences de division, travailloient encore de concert à procurer la convocation d'un concile général qui devoit réformer l'Eglise dans son chef & dans ses membres, le pape, qu'une maladie dangereuse retenoit au lit, forçoit les Vénitiens de faire remonter deux escadres par les bouches du Po, de brûler le Ferrarès, & de s'unir ensuite à l'armée de l'Eglise commandée par le duc d'Urbin : il faisoit parvenir de nouveaux renforts à cette

armée :

armée : il dressoit, tout malade qu'il étoit, le plan des opérations militaires, ordonnant à ses généraux de s'approcher du camp des François, & de leur livrer bataille. Chaumont, après avoir assuré Vérone & Lignano, s'étoit approché de l'ennemi, & avoit établi son quartier général à Rubiera, menaçant Modene, où toutes les forces du pape se rassembloient. N'ayant aucune espérance de l'emporter, il forma, sur les remontrances de Bentivoglio, le hardi projet de mettre fin à la guerre, en surprenant dans la ville de Bologne, qui n'avoit point de garnison, le pape lui-même, & toute la cour Romaine. Dérobant sa marche aux ennemis, il emporte la forteresse de Spilimberto, défendue par quatre cents fantassins ; s'empare de Castelfranco ; passe la nuit à Crespolano, à dix mille de Bologne, dans l'intention de se présenter le lendemain aux portes de cette ville. Ann. 1510.

L'approche d'une armée où étoient les Bentivoglio, excita une fermentation générale parmi le peuple : les cardinaux, les prélats, & tout ce qui formoit la cour du pape, nourris dans l'oisiveté loin du bruit des armes, consternés, éperdus, coururent se réfugier dans la chambre de Jules, & le supplierent, les larmes aux yeux, ou de se dérober avec eux par une prompte fuite, si sa santé le permettoit, ou de songer à désarmer l'ennemi, en souscrivant aux conditions qu'il voudroit imposer. Jules, inébranlable au milieu de la consternation générale, ayant mandé l'ambassadeur de Venise, lui reprocha durement la conduite de ses maîtres : » Ingrats, lui dit-il, n'est-» ce pas pour défendre votre liberté que j'ai bravé la » colere & le ressentiment des deux plus puissants mo-» narques de l'Europe ? Et lorsque j'avois droit d'atten-» dre des secours de votre part, vos délais éternels ex-» posent ma fortune & ma vie : répondez, aveugles po-» litiques, quand mes ennemis m'auront abattu, quel » sera votre appui ? Je n'ai plus qu'un mot à vous dire » si votre armée n'est pas demain ici, je fais mon traité » séparé avec les François ». Il assembla en même-temps le conseil & les magistrats de Bologne, & les exhorta

Ann. 1510. pathétiquement à faire prendre les armes aux bourgeois; mais ou les magistrats manquerent de zèle, ou les bourgeois d'obéissance ; personne ne remua. Jules ouvrant enfin les yeux sur le danger qui le menaçoit, envoya demander à Chaumont un sauf-conduit pour Jean-François Pic, des comtes de la Mirandole, qu'il devoit lui députer le lendemain matin : l'ambassadeur d'Angleterre facilita la négociation, en allant lui-même dénoncer au général François que le premier coup de canon qu'il tireroit contre Bologne, seroit regardé par le roi son maître comme une infraction du traité qu'il avoit contracté avec la France, & équivaudroit à une déclaration de guerre entre les deux couronnes. Chaumont, qui n'avoit pas même communiqué son projet au roi, craignit de s'être trop avancé : il reçut avec distinction l'ambassadeur du pape ; accorda une trève de deux jours, & dicta les conditions suivantes : que le duc de Ferrare, & tous ceux qui, à son occasion, avoient fait la guerre au pape, seroient absous des censures : qu'on rendroit aux Bentivoglio leur patrimoine & tous leurs biens héréditaires, avec la permission de s'établir par-tout où bon leur sembleroit, pourvu que ce fût à plus de quatre-vingt milles de Bologne : que Jules observeroit les engagements qu'il avoit pris envers l'empereur & le roi de France au traité de Cambrai ; qu'il feroit une trève de six mois avec Alfonse ; déposeroit Modene entre les mains de l'empereur, & s'en rapporteroit, sur ses démêlés avec ce duc, à la décision d'un certain nombre d'arbitres : qu'il accorderoit la liberté au cardinal d'Auch, une pleine sûreté aux cinq autres cardinaux qui s'étoient éloignés de sa cour ; & qu'enfin le roi nommeroit seul & sans contradiction à tous les bénéfices de ses Etats, soit en France, soit en Italie. Le pape se récrioit sur la dureté de ces conditions, demandoit qu'on lui envoyât Albert Pio, dont le roi s'étoit jusqu'alors servi pour négocier avec lui, & tâchoit de gagner du temps. Chaumont, qui s'en apperçut, s'approcha jusqu'à trois milles de Bologne ; envoya même des partis jusques sous les

murailles de la ville : alors les cris redoublerent ; les ambassadeurs du roi d'Espagne & de l'empereur lui-même se joignirent à celui d'Angleterre, & tous trois menacerent Chaumont de la part de leurs maîtres. Tandis qu'on négocioit, arrive enfin Chiappinovitelli, l'un des généraux Vénitiens, avec un corps considérable de Turcs au service de la république. Ce fut un spectacle bien étrange de voir le saint pere escorté & défendu par une troupe d'infidèles, contre l'armée du roi très-chrétien, fils aîné de l'Eglise. Ce renfort fut suivi, quelques heures après, du reste de l'armée. Chaumont, qui n'avoit plus aucune espérance de prendre Bologne, feignant de déférer à la médiation des ambassadeurs, retira ses troupes, & reprit la route de Ferrare, avec le regret d'avoir osé trop, ou trop peu. Comme la saison étoit fort avancée, il donna des quartiers d'hiver à la gendarmerie, & cassa, selon l'usage, la plus grande partie de son infanterie.

Ann. 1510.

Impatient de venger l'affront qu'il venoit de recevoir, & ne daignant pas considérer que le mois de décembre étoit déja fort avancé, que l'hiver étoit un des plus rudes que l'on eût vus depuis long-temps en Ialie, Jules vouloit que son armée, unie à celles des Vénitiens, allât, sur-le-champ, investir la ville de Ferrare : ses généraux, qui avoient déja tant de fois éprouvé la supériorité des François sur les troupes de l'Eglise, répondoient mal à son ardeur : n'osant le contredire ouvertement, ils le détournerent adroitement de son projet, en lui faisant entendre que pour assurer les subsistances de l'armée & le succès du siége, il falloit commencer par se rendre maître de Concordia & de la Mirandole. Les papes ne pouvoient former aucune prétention sur ces deux places ; c'étoient des fiefs ou vicariats de l'empire : elles appartenoient aux enfants de Ludovic Pico, restés en bas âge sous la tutelle de Françoise Trivulse leur mere. Quoiqu'on ne pût, sans une sorte de barbarie, attaquer une femme & de malheureux enfants qui n'avoient point démérité, l'impitoyable Jules ordonna tous les préparatifs, & prit lui-même le commandement de ses troupes.

Siege de la Mirandole par le pape Jules : nouveau danger où il se trouve exposé.

Ibidem.
Hist. du ch. Bayard.

Ann. 1511.

Concordia n'opposa qu'une foible résistance; la comtesse avoit réuni toutes ses forces à la Mirandole, où elle s'étoit enfermée avec Alexandre Trivulse son cousin. Alexandre envoya demander à Châtillon, qui gardoit toujours le Ferrarès, cent jeunes guerriers de bonne volonté, & deux canonniers François: avec ce foible renfort, qui lui fut amené par Monchenu & Chantemerle, il se proposa de lasser l'ardeur des assiégeants. Jules, qui étoit resté au château de Saint-Félix, à quelques lieues de la Mirandole, voulut aller visiter les travaux, & se précipita encore une fois dans un danger pareil à celui qu'il avoit couru à Bologne. Le chevalier Bayard, le capitaine de son temps le mieux servi en espions, parce qu'il étoit naturellement généreux, fut averti de ce dessein du saint pere, & forma le projet de l'enlever. Il y avoit à moitié chemin de Saint-Felix au camp de la Mirandole, un vieux château qui tomboit en ruine: il alla s'y cacher avec sa compagnie d'ordonnance, & une partie de celles du duc de Ferrare & du capitaine Montoison. » » A la pointe du jour, Jules monta en litiere, & se mit » en marche, précédé de prélats, de protonotaires, » clercs & autres officiers: quand le bon chevalier les » vit passer, il sortit de son embuscade, & se mit à char- » ger sur les rustres, qui prirent la fuite, en criant *alarme*. » Cela n'eût pas empêché que le pape & les cardinaux » n'eussent été pris, sans un inconvénient qui fut très- » bon pour le saint pere, & fort malheureux pour le » bon chevalier; c'est qu'ainsi que le pape sortoit, il » tomba du ciel la plus âpre & la plus véhémente neige » qu'on eût vue depuis cent ans, & avec une telle impé- » tuosité, qu'on ne se voyoit pas l'un l'autre. Sur les » remontrances du cardinal de Pavie, le pape consentit » à retourner sur ses pas, & à différer de quelques heu- » res son voyage. Au moment où il rentroit dans la cour » du château, parut le bon chevalier, poussant les fu- » yards à toute bride, sans s'amuser à faire des prison- » niers: aux cris qu'ils poussoient, Jules saute de sa li- » tiere, & aide lui-même à lever le pont, ce qui fut

» d'homme de bon esprit : car s'il eût perdu un instant, » il étoit croqué. Qui fut bien mari, ce fut le bon chevalier : il ne pouvoit ni pénétrer dans le château sans » artillerie, ni même s'arrêter en cet endroit, sans s'exposer à être coupé dans sa retraite par un détachement » de l'armée ecclésiastique : il fit un grand nombre de » prisonniers, & retourna, bien mélancholié, auprès » du duc de Ferrare. Jules, de telle peur qu'il avoit eue, » trembla la fievre tout le long du jour & la nuit suivante ; mais ne quitta point son premier dessein ». Il manda le duc d'Urbin, qui vint l'escorter avec quatre cents lances : arrivé au camp, il se logea dans une petite église, proche de ses batteries, & tellement exposé au canon de la place, que deux de ses officiers y furent tués. Il visitoit les travaux, encourageoit les soldats, récompensant les uns, menaçant les autres, & promettant à tous de leur abandonner le pillage de la ville. C'étoit dit Guicchardin, un spectacle bien digne d'attention que le contraste du roi de France & du pape dans cette occasion : Louis, dans un âge encore plein de vigueur, nourri dès l'enfance dans le tumulte des armes, sembloit s'endormir au sein de ses Etats, se reposant sur ses capitaines du soin de la guerre, tandis que le vicaire de Jesus-Christ, le pere commun des Chrétiens, accablé d'infirmités, vieilli dans la molesse & les plaisirs, paroissoit tout de feu au milieu d'une armée destinée contre les Chrétiens ; assiégeoit en personne une place sans réputation, s'exposant comme un simple officier aux fatigues & aux dangers, & ne retenant que l'habit & le nom de sa dignité.

Ann. 1511.

Chaumont avoit reçu un ordre précis de secourir la place : ayant fait à la hâte de nouvelles levées d'infanterie, il marchoit de ce côté ; mais avec une extrême lenteur, parce que les chemins par lesquels il falloit conduire l'artillerie, étoient tellement rompus, qu'il ne pouvoit faire qu'une lieue par jour. Arrivé sur les frontieres, il quitta brusquement l'armée pour aller, disoit-il, chercher de l'argent à Milan ; d'autres disoient

Ann. 1511.

que l'amour l'y conduiſoit, & qu'épris d'une paſſion violente pour une nouvelle maitreſſe, il n'avoit pu ſupporter les chagrins d'une ſi longue abſence: d'autres enfin ſoupçonnoient que la haine ſecrete & la jalouſie dont il étoit animé contre Trivulſe, avoient beaucoup contribué à lui faire prendre ce parti.

Conduite ſuſpecte de l'empereur : mort du maréchal Chaumont.

Guicchardin. Lettres de Louis XII. Belcarius. Mémoir. de Fleuranges.

Les aſſiégés voyant leurs murailles renverſées, & perdant toute eſpérance d'être ſecourus, demanderent à capituler : la garniſon obtint la permiſſion de ſe retirer : la ville, dont le pillage avoit été promis au ſoldat, ſe racheta par une ſomme conſidérable. Jules y entra par la bréche, avec tout l'appareil d'un jeune triomphateur. Il ſe propoſoit de marcher auſſi-tôt à Ferrare; mais un échec qu'eſſuya un détachement de ſon armée, & beaucoup plus encore l'approche du Maréchal de Chaumont, rallentirent ſon ardeur : ne ſe trouvant pas même en ſûreté à Bologne, après ce qui lui étoit arrivé quelques mois auparavant, il prit le parti de ſe retirer à Ravenne, & trouva bon que ſon armée ſe contînt dans un camp bien retranché. Chaumont s'en étant approché, n'oſa entreprendre de le forcer. Il quitte ſes quartiers, marche droit à Modene, avec la certitude de s'en rendre maitre en deux ou trois jours, & reſte fort étonné en arrivant, de voir les étendards de l'empereur arborés ſur les murs & ſur la citadelle. C'étoit une nouvelle ruſe des ennemis de la France. Jules, convaincu que cette conquête alloit lui échapper, la remit promptement à Vitfruſt, ambaſſadeur de l'empereur, qui s'en mit en poſſeſſion. N'ayant point de troupes, Vitfruſt prit pour ſon lieutenant Marc-Antoine Colonne, un des-généraux du pape, avec la même garniſon qui ſe trouvoit déja dans la place : ainſi Jules y reſtoit toujours le plus fort. Chaumont balança long-temps s'il reſpecteroit la ſauve-garde de l'empereur : il écrivit à ce prince une lettre reſpectueuſe, mais fiere, pour ſe plaindre de la conduite de Vitfruſt. *Sire*, lui marquoit-il, *j'ai trouvé merveilleuſement étrange le procédé de votre ambaſſadeur, & je ne penſe pas que vous l'approuviez.*

Car le pape voyant qu'il ne pouvoit garder Modene, & que dans deux ou trois jours j'avois espérance de vous la remettre d'une maniere plus honorable, il l'a déposée entre les mains de votre ambassadeur, mais en exigeant que Marc-Antoine Colonne continuât d'y commander. Vous pouvez connoître, Sire, qu'en ceci il y a grande malice & mauvaiseté : car on a voulu par-là mettre de l'ombrage & de la suspicion entre vous & le roi votre frere, afin que tous les amis & alliés que vous avez en Italie, se persuadent qu'il y a une grande intelligence entre vous & le saint pere; & à vous parler franchement, sire, je crois que le bon-homme de votre ambassadeur a peu pensé alors qu'il a reçu Modene à cette condition, & je présume que cette bonne personne de l'ambassadeur du roi d'Aragon, l'a conduit dans ce piege. Chaumont ne se trompoit pas sur le premier auteur de cette intrigue: Ferdinand le Catholique, ou son ambassadeur, avoit suggéré cet expédient au pape, comme un moyen infaillible de se réconcilier bientôt avec l'empereur, ou de rallentir du moins l'ardeur de ce prince. Mais ce que Chaumont ne prévoyoit pas, & ce qui arriva cependant, c'est que Maximilien approuva la conduite de Vitfrust, & garda Modene, qu'il eût dû rendre au duc de Ferrare. Quelques jours après, Chaumont, qui n'étoit encore que dans sa trente-huitieme année, fut attaqué d'une maladie mortelle à Corrége : il crut qu'on l'avoit empoisonné; mais ne désigna point celui sur qui tomboient ses soupçons. Jean-Jacques Trivulse, qui, bien que plus ancien maréchal de France que Chaumont, ne faisoit point de difficulté de servir sous lui, se chargea du commandement de l'armée, jusqu'à ce que le roi eût nommé un nouveau lieutenant-général au-delà des monts.

Ann. 1511.

Louis, en prenant toutes les mesures nécessaires pour pousser vivement la guerre, travailloit avec une incroyable ardeur à la convocation d'un concile général, sans que les larmes d'Anne de Bretagne, ni les réponses peu satisfaisantes qu'il recevoit de ses alliés, puf-

Soins de Louis pour assembler un concile général, mal secondés par les autres princes.

Ann. 1511.

Godefroi. Manusc. de Bethune.

ſent le détourner de ſon projet. Ferdinand le Catholique répondit à l'invitation du roi, qu'il approuvoit fort le projet, pourvu qu'il pût s'exécuter ſans ſcandale & ſans violence : qu'il convenoit du beſoin d'une réforme ; qu'il en avoit donné la premiere idée ; qu'il n'en vouloit d'autre témoin que le roi lui-même, qui, ſans doute, n'avoit pas oublié ce qui s'étoit dit ſur ce ſujet à l'entrevue de Savonne ; mais qu'il falloit prendre garde qu'une entrepriſe de cette nature ne parût dictée par un eſprit de vengeance, ou par d'autres motifs humains : qu'il lui paroiſſoit néceſſaire d'établir préalablement une paix générale, qui, après tout, n'étoit peut-être ni auſſi difficile ni auſſi éloignée qu'on vouloit ſe le perſuader ; qu'il alloit y employer tous ſes ſoins : qu'il prioit, qu'il conjuroit le roi de ne rien précipiter.

La réponſe de Jacques IV, roi d'Ecoſſe, quoiqu'elle ne remplît pas entierement l'attente du roi, étoit beaucoup plus ſatisfaiſante ; c'étoit celle d'un ami : en marquant au roi la ferme réſolution où il étoit de partager ſa bonne ou ſa mauvaiſe fortune, & de ne jamais donner atteinte à l'alliance héréditaire qui uniſſoit les deux couronnes, il le prioit de ne pas l'engager trop légérement dans un parti qui pouvoit jetter des ſcrupules dans l'ame des Ecoſſois, ſes ſujets ; de permettre au moins qu'avant tout, il employât les offices d'ami commun, & s'aſſurât par lui-même des diſpoſitions du pape : il fit partir dans ce deſſein l'évêque de Murrai, le plus habile négociateur qu'il eût dans ſes Etats : il le recommanda à Louis comme un homme en qui il pouvoit prendre une entiere confiance.

Le roi de Danemark, auquel Louis avoit eu occaſion de rendre un ſervice important ; le roi de Portugal, que la ſituation de ſes Etats attachoit à la France, intimidés ou gagnés par le pape, refuſerent de s'aſſocier à un projet qui menaçoit l'Egliſe d'un ſchiſme. Il ne reſtoit donc que l'empereur ſur qui l'on pût compter ; encore ne tarda-t-on pas à s'appercevoir du peu

de fonds qu'il falloit faire sur ses promesses. Le concile de Lyon, auquel il avoit promis d'envoyer tous les prélats de la Germanie, ceux au moins de ses pays héréditaires, s'ouvrit sans qu'aucun s'y rendît. Il ne se présenta pas même un ambassadeur de la part de ce prince pour excuser ce manque de parole. Ferdinand le Catholique, qui le gouvernoit, sans qu'il s'en doutât, avoit opéré ce changement. Depuis long-temps il travailloit à jetter des doutes dans son esprit sur la conduite des François, en lui faisant entendre qu'ils l'auroient mis depuis long-temps en possession des terres de son partage, s'ils n'avoient toujours redouté de l'avoir pour voisin, & s'ils n'avoient encore un intérêt plus direct à prolonger la guerre, afin de lui arracher, à titre d'engagement, toutes ses places l'une après l'autre : il lui remontroit que la conduite du souverain pontife à son égard étoit bien différente, puisqu'il lui avoit remis Modene sans restriction, sans réserve, & sans demander aucun dédommagement : que ce même pontife, dont dépendoient entiérement les Vénitiens, étoit disposé à lui procurer une pleine satisfaction sur toutes ses demandes, pourvu que connoissant mieux ses amis & ses ennemis, il se désistât d'une entreprise odieuse qui scandalisoit tous les fidèles, dans laquelle même il ne pouvoit jouer qu'un rôle qui ne convenoit point à sa dignité, puisque celui qui en étoit le principal moteur, y tiendroit toujours le premier rang. Les promesses du pape étoient si conformes aux discours de Ferdinand, que Maximilien ne crut pas devoir se refuser à la priere qu'on lui faisoit d'envoyer un ministre plénipotentiaire à Mantoue : cependant, comme il ignoroit quel seroit le succès de cette conférence, & qu'il ne vouloit pas se brouiller avec le roi de France avant que d'être assuré qu'il n'auroit plus besoin de ses secours, il exigea qu'on y traitât de la paix générale de l'Europe, & que l'ambassadeur de France y fût admis.

Ann. 1511.

Quoique toutes ces manœuvres tendissent visiblement à détacher l'empereur des intérêts de la France, ou du moins à rallentir les préparatifs qu'il faisoit en Alle-

Conférences de Bologne.

Guicchardin.

Ann. 1511.

Lettres de Louis XII. Bembe.

magne, & que Louis n'en doutât pas, il ne voulut pas qu'on lui reprochât de s'être opposé seul à un projet de pacification générale. Il manda sur-le-champ à Trivulse de cesser les hostilités : il suspendit les délibérations du concile de Lyon, & fit partir pour Mantoue Etienne Poncher, l'un de ses ministres, accompagné de l'évêque de Murrai, ambassadeur du roi d'Ecosse, lesquels devoient se joindre & concerter toutes leurs démarches avec l'évêque de Gurk, chancelier & lieutenant-général de Maximilien. S'il restoit encore des doutes sur les desseins frauduleux de Jules, ils ne tarderent pas à être levés : il n'avoit député personne à Mantoue ; mais s'étant avancé de Ravenne à Bologne, il envoya prier l'évêque de Gurk de s'y rendre, en lui représentant que de son côté, il avoit fait la moitié du chemin. L'évêque de Gurk eût dû s'en retourner, & peut-être eût-il pris ce parti, si Louis, ou ses ministres, l'eussent exigé. On trouva plus expédient de le charger des intérêts de la France, comme il l'étoit déja de ceux de l'empire, en ajoutant cette restriction à ses pouvoirs, qu'il manderoit à Poncher l'objet des délibérations, & qu'il ne concluroit rien sans l'aveu de ce ministre. Matthieu Lang se rendit à Bologne avec un cortege nombreux de seigneurs & de gentilshommes, tel qu'il convenoit au *lieutenant-général de l'empereur.* Il fut reçu comme l'auroit été le maître qu'il représentoit. Conduit au consistoire où le pape l'attendoit au milieu de tous les cardinaux, il dit en peu de mots que l'empereur son maître l'avoit envoyé pour retirer les terres que les Vénitiens avoient usurpées sur lui : que cet auguste prince préféroit la paix aux avantages que lui promettoit la guerre ; mais qu'il vouloit en dicter les conditions. Après cette audience publique, il en eut une particuliere, où il ne fit que répéter les mêmes paroles & avec la même fierté. Le lendemain, il mit la patience de Jules à une plus rude épreuve. Ayant su que ce pontife avoit nommé trois cardinaux pour entamer avec lui la négociation, il nomma trois gen-

tilshommes de sa suite pour aller conférer avec eux : il falloit que la haine de Jules contre les François fût bien forte, puisqu'il dévora en silence ces affronts : il s'abaïssa jusqu'à tenter la fidélité de ce ministre. Pour suppléer au nombre des cardinaux qui s'étoient éloignés de sa cour, récompenser quelques prélats qui l'avoient bien servi, & exciter l'émulation de tous les autres, il venoit de faire une promotion de huit cardinaux, du nombre desquels étoient Christophe Bambrige, ambassadeur d'Angleterre, & Matthieu Schinner, évêque de Sion. Dans la proclamation qui s'en étoit faite, Jules avoit laissé un nom en blanc, se réservant de le déclarer lorsqu'il en seroit temps : il fit entendre à l'évêque de Gurk qu'il pouvoit aspirer à cette faveur : qu'on avoit dessein, s'il n'y mettoit lui-même des obstacles, de joindre à cette dignité le patriarchat d'Aquilée, & de porter ses revenus jusqu'à cent mille ducats. Matthieu Lang rejetta avec indignation ces ouvertures, pour ne s'occuper que des intérêts des deux souverains dont il étoit chargé. Les contestations des Vénitiens avec l'empereur furent entamées les premieres : l'évêque de Gurk demandoit la cession pleine & entiere de toutes les places qui devoient revenir à son maître par le traité de Cambrai : les Vénitiens vouloient garder celles dont ils étoient encore en possession ; ils se soumettoient seulement à en prendre l'investiture de l'empereur, & à lui payer tous les ans une certaine somme, à titre de redevance. Les ambassadeurs d'Aragon avoient disposé l'évêque de Gurk à se contenter de cette soumission ; il n'étoit plus question que de fixer cette somme, & peut-être se fût-on accordé, si les affaires de Ferrare eussent été aussi faciles à concilier, ou plutôt si la haine dont Jules étoit animé contre le roi de France, eût pu laisser quelque place à la négociation : mais à peine l'évêque en eut-il ouvert le propos, que le pape l'interrompit brusquement pour lui représenter que la cause de l'empereur étoit étrangere à ce démêlé : que ce prince entendoit

Ann. 1511.

Ann. 1511.

bien mal ses intérêts, s'il ne profitoit de l'argent des Vénitiens & des autres facilités qu'on pouvoit lui fournir, pour venger avec éclat les injures anciennes & nouvelles qu'il avoit reçues des François, & s'il attendoit qu'on le sollicitât d'une chose dont il auroit dû prier les autres : l'évêque ayant reparti que rien n'étoit capable d'engager l'empereur à manquer à ses engagements envers son allié : *Ni moi*, répondit le pape, *à me réconcilier avec mon ennemi.* Les conférences furent rompues, & l'évêque de Gurk s'étant rejoint avec l'ambassadeur de France, ils autoriserent conjointement les cardinaux diffidens à convoquer un concile écuménique dans la ville de Pise.

Entreprise de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas.

Lettres de Louis XII.

Il sembloit qu'après une démarche de cet éclat, l'empereur ne dût plus respirer que la guerre ; cependant, au grand étonnement de tout le monde, il resta dans l'inaction, attendant tranquillement quelle seroit l'issue de ce démêlé, & ménageant toujours les deux partis, afin de se ranger du côté où il y auroit quelque chose à gagner. Il s'excusa de ne point envoyer, comme il l'avoit promis, les évêques de sa dépendance au concile de Lyon, sur ce qu'il n'avoit point droit de les contraindre à se transporter dans un pays étranger. Cette raison pouvoit être bonne pour les évêques d'Allemagne ; mais elle n'avoit plus lieu pour les évêques des Pays-Bas, sujets du roi de France, & membres de la monarchie : cependant ils ne comparurent point, quoique mandés par l'archevêque de Reims, leur métropolitain. Marguerite leur fit signifier une défense de s'absenter sans sa permission. C'étoit entreprendre visiblement sur les droits du roi, ou plutôt briser tous les liens de la dépendance : Louis s'en plaignit amérement. *Quand bien même*, ajouta-t-il, *l'amitié me fermeroit les yeux sur cet attentat, mon parlement ne souffrira jamais qu'on porte cette atteinte aux droits de la couronne.* Marguerite ne répondoit à ces plaintes, à ces menaces, que par d'autres plaintes plus ameres encore sur la conduite du duc de Gueldres, dont elle vouloit rendre le

roi responsable. Inutilement protestoit-il qu'il n'avoit aucune part aux choses dont elle se plaignoit ; qu'il n'avoit fourni à ce duc ni hommes ni argent ; qu'il le regardoit comme *un fou, une mauvaise & perverse tête ; qu'il voudroit que le grand diable l'emportât :* inutilement montroit-il aux ambassadeurs de l'empereur & de Marguerite les lettres dures & pleines de reproches qu'il écrivoit à ce duc, pour lui mander que *de par dieu ou de par le diable*, il eût à se tenir en paix & à réparer les dommages qu'il avoit causés, Marguerite traitoit tout cela de feinte & de dissimulation ; & sans parler de rendre de son côté au duc les terres qu'il réclamoit à plus juste titre, elle exigeoit que le roi, qui n'avoit sur lui d'autres droits que ceux que donne l'amitié, le forçât à se remettre une seconde fois à la discrétion de ses plus mortels ennemis. Quelque injuste que fût cette prétention, Louis voulant ôter à Maximilien tout prétexte de manquer à ses engagements, & le retenir dans son alliance le plus long-temps qu'il seroit possible, envoya, à la priere de Marguerite, un de ses gentilshommes, pour signifier au duc de Gueldres, que s'il ne rendoit Hardewich, il romproit tout commerce avec lui, & ne le regarderoit plus que comme un ennemi public. Marguerite, qui ne s'attendoit point à tant de complaisance, qui travailloit alors avec succès à former contre la France une ligue entre les rois d'Espagne, d'Angleterre, & l'empereur son pere, *laquelle représentât*, disoit-elle, *le mystere de la sainte Trinité*, accusa ce gentilhomme de porter de l'argent à son ennemi ; le traita d'espion, & fut sur le point de le faire appliquer à la question. Louis, quoiqu'il ignorât encore tout ce qui se tramoit, comprenant qu'il ne conserveroit l'alliance de Maximilien qu'autant de temps qu'il resteroit le plus fort, résolut de presser vivement le pape, & de mettre fin le plutôt qu'il seroit possible à la guerre d'Italie.

Défaite de l'armée du pape : prise de Bologne.

Trivulse ayant reçu un renfort considérable, que lui amenoit Gaston de Foix, duc de Nemours, résolut d'apprendre au roi, dit Guicchardin, quel tort les

Ann. 1511.

Guicchardin. P. Martir de Angl. Lettres de Louis XII. P. Jove. Belcarius.

princes se font à eux-mêmes, quand au-lieu de confier à des capitaines blanchis sous le harnois la conduite d'une armée, ils jettent les yeux sur des jeunes-gens, sans expérience, & qui n'ont d'autre mérite que la faveur : il s'avança brusquement à Concordia, & l'emporta le même jour : il pouvoit reprendre de même la Mirandole ; mais craignant que ses envieux ne l'accusassent de préférer les intérêts de ses petits-fils à ceux du roi, il s'approcha de l'armée ennemie, campée avantageusement près de la ville de Bologne. Le pape, effrayé de cette marche, & prévoyant que si son armée étoit battue, il risquoit de se trouver assiégé une seconde fois dans cette ville, eut la précaution de se retirer à Ravenne. Avant son départ, il harangua les principaux magistrats, les exhortant à obéir au cardinal de Pavie, qu'il leur laissoit pour gouverneur, & à se défendre courageusement eux-mêmes, jusqu'à l'arrivée d'un corps de dix mille Suisses, que lui amenoit le cardinal de Sion. Jules comptant plus qu'il ne devoit sur les promesses des magistrats, ne laissa pour toute garnison au nouveau gouverneur, que mille hommes d'infanterie & deux cents chevaux légers. Cette troupe ne suffisoit pas pour défendre une si grande ville, & pour contenir les bourgeois, dont la plupart regrettoient les Bentivoglio, leurs anciens seigneurs. Le cardinal auroit donc dû tirer des renforts de l'armée combinée du pape & des Vénitiens : mais outre qu'il étoit dangereux d'affoiblir cette armée en présence de l'ennemi & à la veille d'une bataille, il y avoit une haine déclarée entre le duc d'Urbin, qui la commandoit, & le cardinal de Pavie. Plutôt que de recourir à son ennemi, le cardinal prit le parti dangereux d'armer les bourgeois, & de les exhorter, comme avoit déja fait le pape, à veiller eux-mêmes à leur propre défense. Lorenzo Ariosti, & les autres capitaines de ces compagnies bourgeoises, entiérement dévoués aux Bentivoglio, commencerent à entretenir des correspondances avec les François, & mépriserent ouvertement les ordres du cardinal : celui-

ci, averti qu'on devoit le livrer à l'ennemi, mit sa garnison dans la citadelle, & s'enfuit précipitamment à Ravenne : les Bentivoglio se présenterent quelques heures après son départ aux portes de la ville, où ils furent reçus comme les libérateurs de la patrie. On arracha de la porte du palais la statue de Jules, chef-d'œuvre du célèbre Michel-Ange : on la traîna dans les rues ; on la mit en pieces. Le duc d'Urbin ne se trouvant plus en sûreté dans son camp, qui pouvoit être attaqué par deux endroits différents, ne songea qu'à sa retraite : elle étoit indispensable, mais dangereuse en présence d'un ennemi tel que Trivulse. Le duc d'Urbin abandonna ses tentes, son artillerie, tout le bagage de l'armée, ne songeant qu'à sauver ses troupes ; mais il n'en put venir à bout : toute son infanterie fut dissipée, & deux mille cavaliers furent prisonniers de guerre. *Sire*, écrivoit Trivulse au roi, en lui rendant compte de cette victoire, *les capitaines Fontrailles, Bayard, Sainte-Colombe, Baron, Vatillieu, qui composoient l'avant-garde, sous les ordres de monsieur de Nemours, ont les premiers rompu les ennemis ; & par ma foi, sire, vous êtes grandement tenu à tous ces capitaines, qui se sont portés très-dignement & vertueusement ; & ne veux point que de cette déconfiture en sachiez gré à moi, mais à leurs vertus. Je ne parlerai point de mon fils, son éloge seroit déplacé dans ma bouche.* En poursuivant les fuyards, Trivulse s'avança jusques sur les confins de la Romagne ; il ne tenoit qu'à lui de s'en rendre maître, & même de marcher jusqu'à Rome, qu'il auroit trouvée sans défense ; mais comme les ordres qu'il avoit reçus étoient remplis, il s'arrêta au milieu de la victoire, il refusa même de recevoir les clefs de la ville d'Imola, qu'on lui présentoit, jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres. Louis étoit aussi embarrassé que son général. Il s'étoit proposé trois objets dans cette campagne : le premier, de couvrir son duché de Milan du côté des Etats de l'Eglise, en rétablissant les Bentivoglio dans la ville de Bologne :

Ann. 1511.

Ann. 1511.

le second, de délivrer le duc de Ferrare de l'inquiétude que lui causoit le voisinage de l'ennemi : le troisieme, d'obliger le pape à révoquer ses censures, à se réconcilier avec le duc, à des conditions équitables, ou à convenir d'un arbitre : les deux premiers étoient remplis, & le troisieme paroissoit déja fort avancé. Jules, si dur & si fier quelques semaines auparavant, succomboit alors sous le poids du malheur : une scène tragique qui venoit de se passer dans sa cour & presque sous ses yeux, l'avoit plus affligé que la perte de son armée : le duc d'Urbin, imputant sa défaite à la trahison ou à la lâcheté du cardinal de Pavie, son ennemi mortel, étoit accouru à Ravenne pour en demander vengeance : en arrivant il apprend que le cardinal est déja justifié, & qu'il doit ce même jour dîner avec sa sainteté. Plein de fureur & d'indignation, il s'informe de l'heure où le cardinal doit se rendre au palais ; se présente sur sa route ; l'aborde ; lui plonge son poignard dans la gorge, & se retire dans son duché d'Urbin. A la nouvelle de cet assassinat, Jules poussa des cris de fureur & de désespoir : il ne pouvoit laisser un pareil attentat impuni, & il ne pouvoit le venger que sur son propre sang, l'objet de ses complaisances & de son ambition. D'un autre côté, la position où il se trouvoit lui inspiroit de justes alarmes. Enfermé à l'extrémité de ses Etats, sans ministre, sans général, sans troupes, sans alliés ; car les Vénitiens, depuis la défaite de Bologne, s'étoient retirés sur leurs terres, si les François s'avançoient, il ne pouvoit éviter de tomber entre leurs mains : il manda l'évêque de Murrai, accepta presque toutes les conditions que le roi lui avoit offertes, & dépêcha ce ministre en France pour mettre la derniere main au traité. A la faveur de ces négociations, il quitta tranquillement Ravenne pour se rendre dans sa capitale : il eut la douleur de lire sur sa route des placards affichés dans les places publiques, pour la convocation du concile de Pise ; ce qui ne l'empêcha pas, dès qu'il fut arrivé, de tirer le cardinal d'Auch du château Saint-

Ange ;

Ange : il se contenta, jusqu'à ce qu'il fût assuré de la paix avec la France, de lui donner la ville de Rome pour prison.

Ann. 1511.

Propositions du pape rejettées du roi par égard pour l'empereur.

Lettres de Louis XII. Manusc. de Fontanieu.

Les propositions qu'apportoit l'évêque de Murrai satisfaisoient à-peu-près à toutes les demandes du roi, & elles auroient été acceptées, si Louis n'eût consulté que sa gloire & ses intérêts ; mais toujours fidèle à ses engagements, il ne voulut rien conclure sans l'aveu de Maximilien, qui n'y trouva pas également son compte. Le pape, à la vérité, consentoit à ne plus assister ni directement ni indirectement les Vénitiens ; mais supposant toujours que le traité de Cambrai avoit été rempli par la soumission momentanée & volontaire de toutes les places du partage de l'empereur, quoique ce prince, par sa négligence & la mauvaise conduite de ses officiers, en eût depuis perdu quelques-unes, il prétendoit que les confédérés ne s'étant point obligés à les lui conserver, étoient parfaitement quittes de tous leurs engagements. L'ambassadeur de l'empereur ne manqua pas de se récrier contre cette prétention, ou cette supercherie de Jules. Il représenta au roi que n'ayant pu parvenir à séduire l'empereur, lorsqu'un mois ou deux auparavant il avoit voulu traiter séparément avec l'évêque de Gurk, Jules s'étoit, sans doute, persuadé qu'il trouveroit moins de fermeté à la cour du roi de France : qu'effrayé de la convocation du concile de Pise ; que déja convaincu qu'il ne pouvoit longtemps résister aux deux plus puissants monarques de la chrétienté, tant qu'ils seroient unis, il mettoit toute son application à les diviser, ou du moins à semer entr'eux la jalousie & la défiance ; que le seul moyen de se préserver de ses ruses, & de le réduire aux termes des traités, étoit de fermer l'oreille à ses dangereuses insinuations ; de marcher constamment vers le but qu'on s'étoit proposé, & sur-tout de le bien assurer que rien ne pouvoit dissoudre l'union qui étoit entre les deux souverains. Louis cédant à ces raisons, si analogues d'ailleurs à sa façon de penser, renvoya l'évêque de Murrai, avec

Ann. 1511.

une nouvelle instruction, où l'on exigeoit que le pape non-seulement n'aidât point les Vénitiens, mais qu'il retirât les barons Romains & les troupes ecclésiastiques qui étoient au service de la république ; qu'il joignît ces mêmes troupes, & d'autres plus nombreuses encore, à celles de l'empereur & du roi de France, conformément à un des principaux articles du traité de Cambrai, qu'on déclaroit toujours subsistant.

Premieres trahisons de Maximilien.

Lettres de Louis XII. Manuscr. de Brienne.

Maximilien, dont Louis épousoit si hautement les intérêts, n'étoit pas dans des dispositions si favorables à son égard : s'il affectoit toujours de paroître son allié, il conformoit du moins sa conduite à cette maxime inhumaine, qui ordonne de vivre avec nos amis comme devant être un jour nos plus cruels ennemis. Il avoit profité de la brouillerie survenue entre la France & les Suisses, pour contracter avec eux un traité d'alliance héréditaire, par lequel ils se garantissoient mutuellement leurs possessions, & s'accordoient respectivement un passage sur leurs terres. Quoiqu'il eût tâché de persuader à Louis qu'il n'avoit eu pour objet, en formant ce nouvel engagement, que de se mettre à portée de croiser les négociations du Pape, & de ramener insensiblement les Suisses à l'alliance de la France, les effets ne répondoient point à ces promesses : le pape avoit plus de crédit que jamais parmi les cantons, & Maximilien ne s'attachoit en effet qu'à décrier la France auprès les Suisses, & à dégoûter de plus en plus le roi de l'alliance de cette nation. *Nos commissaires*, écrivoit-il à son ambassadeur à la cour de France, *ont trouvé deux cantons en armes, pour courir sus à notre bon frere, au duché de Milan : & pour les rappaiser, nosdits commissaires seront en grand dangier de demeurer, vu la grand folie & raverie qui est en leurs têtes ; car nous les trouvons comme les mauvais vilains, que plus on prie, & plus sont rudes, fiers, pervers & maudits, & pour ces causes, nous avons mandé à nos commissaires de eux retirer.* La conduite de Vitfrut, son ambassadeur en Italie, étoit encore plus suspecte : non content de garder

la ville de Modene, qui auroit dû être rendue au duc de Ferrare, il avoit couru à la Mirandole, aussi-tôt après la déroute de Bologne, & avoit persuadé à la garnison ecclésiastique, qui étoit dans cette place, de la livrer à son maître, ou plutôt d'y rester au nom & à la solde de Maximilien. Encouragé par le succès, il s'étoit transporté secrétement au château ou à la citadelle de Bologne, & avoit proposé à la garnison qu'y avoit laissée le cardinal de Pavie, une somme considérable, si elle vouloit la livrer à l'empereur : mais comme cette forteresse se trouvoit assiégée, que Vitfrut, sans troupes & sans argent, ne pouvoit donner que des paroles, il ne fut pas écouté : les Bentivoglio & les principaux citoyens de Bologne, avertis de ce qui se tramoit, firent des offres plus certaines. La garnison qui, sans cette démarche imprudente, n'eût pu éviter de se rendre prisonniere de guerre, fut payée pour se retirer. Trivulse, moins patient que n'avoit été Chaumont dans une pareille rencontre, s'avança sous les murs de la Mirandole, qui appartenoit à ses petits-fils, en chassa la garnison qu'y avoit établie Vitfrut, & sans daigner entrer en explication avec cet importun jurisconsulte, il le renvoya honteusement à Modene. Ann. 1511.

Maximilien feignit d'ignorer ce qui venoit de se passer : incertain sur le parti qu'il prendroit, mais bien résolu de ne se brouiller avec la France que lorsqu'il pourroit lui porter des coups certains, il mit toute sa politique à empêcher le roi de passer cette année en Italie, où sa présence auroit suffi pour désarmer entiérement le pape. En le félicitant sur la victoire qu'il venoit de remporter, il lui représenta que le peu qui restoit à faire n'exigeoit plus qu'il s'absentât de ses Etats : il le pria seulement de lui envoyer la Palisse, celui des généraux François en qui il avoit le plus de confiance, avec un certain nombre de lances & de gens de pied, promettant de mettre de son côté les Vénitiens à la raison, & voulant se réserver à lui seul la gloire de ce triomphe. Louis, content de laisser trois ou quatre cents

Ann. 1511.

lances à la garde du duché de Milan, dont il donna le gouvernement à Gaston de Foix son neveu, envoya le reste de l'armée, qui montoit à onze cents lances, au-devant de l'empereur. La Palisse, à la tête de cette armée, traversa, dans toute leur étendue, les Etats de terre-ferme de la république, & s'avança jusques sur les confins de l'Allemagne, où Maximilien promettoit de le joindre avec une autre armée beaucoup plus considérable encore: cette promesse ne fut pas mieux remplie que toutes les précédentes; Maximilien n'avoit pu mettre sur pied que quatre à cinq mille lansquenets, & trois ou quatre compagnies de cavalerie; encore ces troupes étoient-elles si mal payées, qu'elles menacerent de se retirer sur-le-champ, si le roi de France ne se chargeoit de leur solde. L'armée se trouvant toute composée de François, ou d'Allemands stipendiés par le roi de France, Maximilien, toujours défiant, n'osa plus en prendre le commandement; sous prétexte qu'elle n'étoit point encore assez forte pour exécuter les hautes entreprises qu'il méditoit, il s'en éloigna pour aller chercher de nouveaux renforts qui n'arriverent point, & sembla prendre plaisir à lui faire consumer le temps dans des marches sans objet, ou dans des siéges sans conséquence.

Convocation des conciles de Pise & de Latran.

Guicchardin. Lettres de Louis XII. Belcarius. Acta concil. Pisan.

Cependant les dispositions que Jules avoit montrées pour la paix étoient presqu'entiérement changées: considérant que le roi de France avoit quitté le voisinage de l'Italie pour retourner à Blois; qu'il avoit envoyé toutes ses forces sur les confins de la Germanie, où Maximilien les retiendroit dans l'inaction; il comprit qu'il n'avoit plus rien à redouter pour cette année, sinon de la part du concile de Pise, contre lequel il ne tarda pas à prendre des précautions. Cinq cardinaux seulement l'avoient convoqué, sous la protection de l'empereur & du roi de France: trois autres, savoir, les cardinaux d'Albret, de Final, & Adrien Cornetto, avoient promis d'y adhérer, mais ne vouloient point encore qu'on les nommât: des cinq premiers, l'un, sa-

voir le cardinal Cosenza, mourut avant le temps indiqué pour la célébration : des trois derniers, deux, savoir, Final & Cornetto, révoquerent leur engagement; il n'en resta donc encore que cinq, qui n'étoient pas même bien d'accord entr'eux, & qui pouvoient encore moins compter sur l'empereur, l'un de leurs deux protecteurs: depuis la premiere convocation, ils n'entendoient plus parler de lui; il ne paroissoit de sa part ni prélats de Germanie, ni ambassadeurs fondés de procuration: pour donner quelque couleur à un changement si brusque, il se plaignoit qu'on eût choisi pour la tenue de ce concile une ville d'Italie, bien que cette ville fût un fief de l'empire, & qu'il eût lui-même approuvé ce choix : il demandoit, avant tout, que le concile fût transféré en quelque ville libre de la Germanie; ce qui auroit rendu la premiere convocation illusoire. Le motif secret qui faisoit agir Maximilien est si extraordinaire, qu'on ne le croiroit jamais, si l'on n'en avoit les preuves les plus authentiques : parmi tous les projets qui lui rouloient dans la tête, il avoit conçu celui d'être pape, en réunissant, à l'exemple des premiers Césars, la dignité de souverain pontife à celle d'empereur, ou de chef de la république. Il étoit veuf de sa seconde femme, & disposé, s'il le falloit, à recevoir le caractère de la prêtrise. Il vouloit donc, en contribuant à déposer Jules II, se bien assurer que la tiare tomberoit sur sa tête : ce n'étoit certainement ni l'intention de Louis XII, son coopérateur, ni celle de Carvajal, cardinal de Ste-Croix, que les cardinaux dissidents reconnoissoient pour leur chef. Cependant, comme on ne pouvoit se dispenser d'user de la plus grande déférence envers l'empereur, on lui promit que dès que les peres auroient fait l'ouverture du concile dans la ville de Pise, où il avoit été indiqué, ils le transféreroient dans telle ville de Germanie qu'il jugeroit à propos. Sur cette parole, il promit d'envoyer à Pise des ambassadeurs chargés de procuration ; mais il déclara qu'aucun évêque de ses Etats ne s'y rendroit que la translation n'eût été faite.

Ann. 1511.

Ann. 1511.

Jules, instruit des embarras où se trouvoient déja ces cardinaux dissidents, crut que pour faire tomber tous leurs projets, il suffisoit de leur enlever la seule arme dont ils pussent faire usage contre lui. Le concile de Constance, tenu un siecle auparavant, avoit statué que tous les dix ans, au plus tard, on assembleroit un concile écuménique, pour réformer les abus qui pourroient s'être introduits dans la discipline ecclésiastique: que le pape seroit sommé de le convoquer, & qu'au cas qu'il négligeât ou refusât de s'aquitter de ce devoir, les principaux membres de l'Eglise, & même, à leur défaut, les puissances séculieres, comme préposées de Dieu au maintien des loix & au salut des peuples, auroient le droit de le convoquer. Tous les papes, avant leur intronisation, avoient juré l'observation de ce décret, & malgré les instances réitérées de presque tous les souverains, ils étoient morts sans acquitter leur serment. Jules avoit juré entre les mains de tout le sacré collége qu'avant deux ans, il donneroit cette satisfaction à l'Europe: huit ans s'étoient écoulés, sans qu'il se fût mis en devoir d'accomplir sa promesse: on produisoit l'acte de son serment, auquel il n'avoit rien à répliquer. Il prit donc enfin le parti d'indiquer un concile général, pour le premier de mai de l'année suivante, dans le palais de Latran. Il somma les cardinaux dissidents de venir, avant soixante jours, reprendre leur place & leurs fonctions dans le sacré collége, les menaçant, en cas qu'ils persistassent dans leur rébellion, de les dégrader, & de les soumettre à l'anathême. Après avoir pris ces précautions, il donna audience à l'évêque de Murrai; demanda, avant tout, la restitution de Bologne; imposa des conditions onéreuses au duc de Ferrare, & révoqua tout ce qu'il avoit accordé dans ses premieres instructions.

Animosité de Jules contre la France: ligue de la sainte-union.

Jules ne prenoit un ton si haut que parce qu'il se voyoit à la veille de disposer des forces de la moitié de l'Europe. Ferdinand le Catholique, à la premiere nouvelle qu'il avoit eue de la déroute de Bologne, avoit

fait passer en Italie Pierre Navarre, à la tête de quatre mille hommes de vieilles troupes. Cette premiere escadre avoit été suivie, peu de jours après, d'une seconde, chargée d'un plus grand nombre d'Espagnols, & de mille arbalêtriers Anglois. Il offroit de faire cause commune avec le saint pere & les Vénitiens; d'entraîner dans le même parti le roi d'Angleterre & l'Empereur; de chasser les François d'Italie, & de les attaquer dans leur propre patrie, par trois ou quatre endroits différents: mais il formoit, en même-temps, des demandes que Jules, malgré toute l'envie qu'il avoit de se venger, avoit encore de la peine à lui accorder.

Ann. 1511.

Guicchardin. P. Martir de Angl. Manusf. de Fontanieu.

Au milieu de toutes ces agitations, Jules tomba si dangereusement malade, que le bruit de sa mort se répandit bientôt dans toute l'Italie: les cardinaux se mirent en chemin pour se trouver au conclave. Rome, dans ce moment d'anarchie, fut à la veille d'éprouver une révolution. La vie déréglée, la conduite violente des derniers papes y avoient prodigieusement diminué le respect & l'attachement pour le gouvernement ecclésiastique. Pompée Colonne & Anthime Savelli, deux jeunes gens des premieres maisons, ayant assemblé le peuple au Capitole, l'exhorterent, par un discours violent & séditieux, à briser le joug avilissant des prêtres, & à se mettre en république. Le pape, qu'on avoit cru mort, revint de sa foiblesse: il recouvra la connoissance: le premier usage qu'il en fit, fut d'absoudre le duc d'Urbin son neveu, qui avoit encouru les censures ecclésiastiques, en souillant ses mains dans le sang d'un cardinal. Il partagea ses trésors entre ce même duc d'Urbin, Sixte Gara de la Rovere, un autre de ses neveux, qu'il avoit fait cardinal, & la signora Félicé sa fille naturelle, qu'il avoit mariée à Jean Jourdain des Ursins. Il recommanda au sacré collége de procéder canoniquement à l'élection de son successeur: il publia même une bulle pour déclarer nulle & abusive toute élection où il y auroit des preuves de simonie, sans songer alors qu'il fournissoit lui-même des

Ann. 1511.

armes à ses ennemis. Dès qu'il commença à reprendre des forces, il conclut avec le roi d'Espagne la ligue tant de fois projettée. Ferdinand le Catholique en fut déclaré chef, & commit pour son lieutenant, Dom Raimond de Cardonne, Viceroi de Naples, avec un plein pouvoir d'en diriger toutes les opérations, & de disposer souverainement des forces des confédérés : le pape dut fournir pour son contingent, & à ses frais, quatre cents hommes d'armes, cinq cents chevaux légers, & six mille fantassins : les Vénitiens, huit cents hommes d'armes, mille chevaux légers, & huit cents hommes de pied : le roi d'Espagne, douze cents hommes d'armes, mille chevaux légers, & dix mille hommes d'infanterie Espagnole, pour l'entretien desquels, le pape & les Vénitiens s'obligerent de payer conjointement, quarante mille ducats par mois, dont deux mois seroient payés d'avance. Outre ces troupes de terre, le roi d'Espagne dut entretenir douze galères, les Vénitiens quatorze, toujours prêtes à se porter où le besoin l'exigeroit. On stipula que le pape excommunieroit tous les princes ou communautés qui s'opposeroient directement ou indirectement à cette ligue, soit en Italie, soit hors de l'Italie ; qu'il mettroit leurs terres en interdit, & les donneroit au premier occupant, à la réserve de toutes les places d'Italie, qui, ayant appartenu aux Vénitiens, devoient leur être rendues fidèlement, en quelques mains qu'elles tombassent. On réserva place dans ce traité, qu'on nomma la sainte-union, au roi d'Angleterre, dont l'ambassadeur avoit assisté à toutes les conférences, & avoit voulu être nommé comme témoin ; & à l'empereur, qui, soit par une suite de son indécision naturelle, soit, comme il est plus vraisemblable, par duplicité, & pour tirer des secours du roi de France, dans le temps qu'il conspiroit sa perte, parut outré qu'on eût osé prononcer son nom.

Demandes des rois d'Espagne

Avant que cette ligue fût rendue publique, qu'on soupçonnât même qu'il en fût question, les rois d'Espagne

pagne & d'Angleterre voulant se ménager un prétexte de rupture avec la France, chargerent leurs ambassadeurs de s'adresser conjointement au roi, & de le prier de rendre au pape la ville de Bologne, qui appartenoit au saint siége; de cesser d'encourager la rébellion du duc de Ferrare contre son suzerain; de prévenir le scandale & le schisme que pouvoit occasionner le concile de Pise; d'adhérer avec tous les autres princes Chrétiens à celui de Latran; d'abandonner à la vengeance du saint pere les cardinaux réfractaires, auteurs de toutes ces brouilleries: enfin de fournir des troupes à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, pour châtier le duc de Gueldres. Louis répondit, en peu de mots, qu'il n'avoit rien à démêler avec le pape; qu'il ignoroit encore les motifs qui avoient porté Jules à lui faire la guerre, puisqu'il n'avoit pas plu à ce pontife de les déclarer; que les Bentivoglio, en rentrant en possession de Bologne, dont le domaine utile leur appartenoit depuis plus d'un siecle, n'avoient rien fait que de conforme au droit naturel, & aux principes du droit des gens: qu'ils offroient, ainsi que le duc de Ferrare, de payer au saint siége les mêmes redevances, ou même des redevances plus fortes que celles qu'avoient payées leurs ancêtres: que l'affaire du concile de Pise, étoit un point de discipline ecclésiastique, sur lequel il s'en rapportoit aux décisions des évêques de son royaume, des théologiens & des jurisconsultes: qu'ayant reçu sous sa protection les cardinaux qui s'étoient crus en droit de le convoquer, il ne pouvoit, sans manquer à la foi publique, les abandonner à la vengeance du pape; mais qu'il verroit toujours avec la plus grande satisfaction les Chrétiens se réunir pour réformer les abus énormes de la cour de Rome: que par rapport au duc de Gueldres, il avoit employé ses bons offices, il avoit eu recours aux prieres & aux menaces pour terminer une querelle qui lui déplaisoit plus qu'à personne: qu'il continueroit d'agir de la même maniere, sans se laisser rebuter par le peu d'égards

Ann. 1511.

& d'Angleterre.

Lettres de Louis XII.

Ann. 1511.

qu'on avoit montré jusqu'alors pour sa médiation, mais que ni l'empereur ni aucun autre prince ne pouvoient raisonnablement exiger qu'entretenant contre les Vénitiens, & dans une guerre qui lui étoit totalement étrangere, trois fois plus de troupes qu'il n'étoit obligé d'en fournir par les traités, il soudoyât encore une autre armée pour la défense des Pays-Bas: qu'il avoit renoncé à l'alliance du duc de Gueldres; qu'il l'abandonnoit à son malheureux sort; mais que ce duc n'étant point son vassal, avoit le droit de ne pas déférer à ses conseils.

Affaire de Gueldres.

Pontan. rer. Gelric.

Lettres de Louis XII.

Quoique les ambassadeurs n'insistassent sur aucun de ces points, & parussent pleinement satisfaits, Louis, craignant toujours que cette malheureuse affaire de Gueldres ne finît par lui enlever l'alliance de l'empereur qui lui devenoit de jour en jour plus nécessaire, mit toute son application à y trouver quelque dénouement. Charles d'Egmont, tout foible qu'il étoit par lui-même, venoit d'enlever à l'archiduc la forte place de Bomel: il recevoit des secours d'argent de la duchesse de Lorraine sa sœur, veuve de René de Lorraine, & régente de cet Etat, pendant la minorité d'Antoine son fils aîné. Marguerite d'Autriche n'ignoroit pas d'où provenoient ces secours; mais cherchant à liguer tous les princes contre Louis, elle l'accusoit malicieusement de les fournir, & pour justifier cette imputation calomnieuse, elle produisit au roi lui-même l'extrait d'une lettre, où elle étoit avertie que la France la trompoit. Si cette lettre n'étoit pas supposée, elle ne pouvoit venir que de Ferdinand: Louis crut l'y reconnoître, & comme cette matiere touchoit son honneur, il répondit: que *si le personnage étoit d'un rang à se battre contre lui, il l'envertoit defier: que s'il n'étoit pas son égal, il trouveroit des amis dans son royaume qui soutiendroient sa querelle, & le combattroient.* Marguerite ne voulut point nommer le personnage, mais continua d'accuser & de se plaindre. Le roi eut plus d'ascendant sur l'esprit du duc de Gueldres: le victorieux Charles, quoiqu'il n'i-

gnorât pas l'envie que Louis avoit de ménager la maison d'Autriche, étoit d'ailleurs si convaincu de l'équité de son juge, qu'il ne balança pas à lui remettre ses intérêts entre les mains, promettant de souscrire aveuglément à tout ce qu'il auroit décidé. Marguerite, pressée de s'expliquer à son tour, déclara enfin qu'elle ne pouvoit traiter sans l'aveu & la participation des rois d'Espagne & d'Angleterre, qui avoient épousé la querelle de son pupile, & qui n'écouteroient désormais Charles d'Egmont, que lorsqu'il se rendroit à merci. Bientôt en effet débarquerent dans les Pays-Bas des corps de troupes Angloises & Espagnoles; mais elles ne remplirent pas l'attente de Marguerite: ne recevant point de solde de leur pays, & n'ayant pu s'introduire dans la Gueldre, hérissée de places fortes, elles se mirent à piller ceux qu'elles devoient défendre: on ne songea qu'à les renvoyer promptement. Ann. 1511.

Ouverture du concile de Pise.

Guicchardin.

L'empereur & le roi de France avoient été simples spectateurs de cette guerre; leur alliance subsistoit toujours, du moins à l'extérieur: ils prenoient des mesures communes pour abattre les Vénitiens, pour résister à l'armée de la sainte union: ils accédoient de concert au concile de Pise. A la vérité Maximilien s'étoit contenté d'y envoyer deux orateurs; mais il s'excusoit sur ce qu'il n'étoit pas en son pouvoir de forcer les prélats Allemands à s'expatrier: il demandoit toujours que le concile se transférât en Germanie. Louis y fit passer, outre ses orateurs, vingt-quatre prélats, tant archevêques qu'évêques; un grand nombre d'abbés, de députés de chapitres & d'universités. On ne pouvoit envoyer dans une ville étrangere, si voisine du théâtre de la guerre, tant de personnages distingués, sans prendre des précautions pour leur sûreté: le roi destina un corps de trois cents lances Françoises pour la garde du concile, & en donna le commandement à Odet de Foix, seigneur de Lautrec; mais les Florentins, qui n'avoient consenti qu'avec une extrême répugnance au choix qui avoit été fait de la ville de Pise, & qui n'a-

Ann. 1511.
voient pu oublier ce qui étoit arrivé dans cette ville pendant le séjour qu'y avoient fait les François sous le regne de Charles VIII, déclarerent si positivement qu'ils ne logeroient point cette armée dans leurs murailles, que Lautrec fut contraint de la renvoyer à Milan, ne réservant avec lui que cinq ou six capitaines, & une compagnie d'archers. Les peres du concile ne tarderent pas à s'appercevoir que cette troupe n'étoit pas suffisante pour contenir un peuple superstitieux, qui les voyoit de mauvais œil. Jules, en les déclarant solennellement rebelles, schismatiques, excommuniés, avoit jetté l'interdit sur toutes les villes qui leur donneroient un asyle; avoit soumis aux censures ecclésiastiques tous ceux qui participeroient à leur iniquité; qui leur donneroient aide ou faveur. Quoique le sénat de Florence eût appellé de la sentence du pape au concile, quoique le premier soin des peres eût été de déclarer nulles, abusives, séditieuses toutes les sentences que Jules auroit portées, & qu'il pourroit porter pour l'avenir; de le citer lui-même à venir rendre compte de sa conduite; la haine & le mépris des Pisans éclaterent dans toutes les occasions. Le clergé de cette ville ayant été invité aux premieres sessions, pas un seul religieux ne s'y trouva. Les prêtres séculiers refuserent de prêter des ornements pour célébrer le service divin, & il falloit attendre des ordres du sénat pour faire ouvrir les églises. Ces ordres ne venoient jamais à propos, ou étoient contradictoires : c'est que le sénat, en même-temps qu'il usoit de déférences envers le roi, ménageoit toujours l'impétueux pontife, craignant d'attirer sur Florence les premiers efforts de l'armée de l'union. Sans oser chasser de Pise les peres du concile, ils cherchoient à leur donner des dégoûts qui les obligeassent de se retirer d'eux-mêmes. La fortune les servit à souhait : on est seulement fâché qu'une aventure scandaleuse ait pu avoir tant d'influence sur une affaire aussi sérieuse & aussi importante que l'étoit l'assemblée d'un concile général, destiné à réformer l'Eglise dans

son chef & dans ses membres. Un archer François insulta sur le pont de l'Arve une femme de mauvaise vie : ces objets dévoués au mépris public en France, sont moins vils en Italie : elle trouva des défenseurs : on en vint aux mains : l'archer fut secouru par ses camarades : les Pisans & les Florentins défendirent leurs concitoyens. Les épées furent tirées, & le sang ruissela de tous côtés. Lautrec & Châtillon, accourus pour appaiser le tumulte, reçurent des blessures, & ce qui n'étoit que la querelle d'un ivrogne & d'une prostituée, devint une affaire sérieuse. Les peres qui avoient déja tant d'indices de la mauvaise volonté de leurs hôtes, & qui tremblerent dans cette occasion pour leur vie, prirent occasion de ce tumulte pour transférer le concile à Milan, où ils devoient être mieux gardés & plus respectés. Ann. 1511.

En effet leur entrée dans cette ville eut l'air d'un triomphe : le clergé séculier & régulier alla les recevoir en procession, précédé & suivi de la multitude des citoyens de tout âge, chantant des hymnes, & faisant retentir l'air d'acclamations. Cette joie dura peu : le lendemain de leur arrivée, on apprit qu'une multitude effroyable de Suisses, descendant de leurs montagnes, se rassembloient à Varese, dans la ferme résolution de venir droit à Milan, & de saccager tout ce qui leur opposeroit quelque résistance. Le peuple crédule crut appercevoir dans ce fléau un effet de la vengeance céleste suspendue sur la tête de ces schismatiques : on les accabla de malédictions, & ils auroient couru de plus grands risques qu'à Pise, si le gouverneur, dont l'autorité étoit souverainement respectée, n'eût promptement étouffé ces semences de sédition.

Translation du concile à Milan : irruption des Suisses.

Acta concil. Pisan.
Lettres de Louis XII.
Guicchardin.
P. Martir de Angl.

Ce gouverneur étoit le célebre Gaston de Foix, âgé seulement de vingt-deux ans. Louis, qui avoit consenti à être nommé son tuteur, qui lui tenoit lieu de pere, s'étoit occupé de son éducation, & avoit eu lieu de s'applaudir de ses soins : un génie vif & perçant, un courage indomptable, une ame généreuse & sensible,

Ann. 1511.

un fond inépuisable d'enjouement & de gaieté, une galanterie noble, une figure majestueuse, qui inspiroit tout à la fois le respect & la confiance, rendoient Gaston les délices des sociétés, & l'idole des guerriers. Il avoit fait ses premieres armes à l'expédition de Gênes : depuis ce temps, il ne s'étoit point donné de combat où il ne se fût trouvé en personne, conduisant ordinairement l'avant-garde de l'armée. Les gendarmes, qui l'avoient vu croître au milieu d'eux, & se précipiter ensuite comme un lion au milieu des bataillons ennemis, un bras nu ou couvert d'une simple écharpe, *pour l'amour de sa dame*, pleins d'admiration & de tendresse, avoient hâté par leurs vœux & leurs éloges, son avancement. Louis, en lui conférant dans un âge si tendre l'emploi le plus glorieux & le plus difficile de l'Etat, avoit moins écouté son inclination particuliere que le suffrage unanime des officiers & des soldats. C'étoit la premiere fois que Gaston se trouvoit chargé du commandement général, & jamais début n'exigea plus de ressources & de talents. Les Suisses ne s'étoient ébranlés que vers la fin de novembre, temps où l'infanterie étrangere au service de la France étoit licenciée, où la gendarmerie éparse dans des quartiers éloignés les uns des autres, ne devoit se rassembler qu'à la fin de l'hiver. Maximilien, qui peut-être n'ignoroit pas le projet des Suisses, avoit fait les plus vives instances pour attirer la plus grande partie de cette gendarmerie dans le Frioul & dans l'Istrie, c'est-à-dire sur les frontieres de l'Allemagne : n'ayant pu en venir à bout, il avoit du moins obtenu qu'elle demeurât, tant que la saison l'avoit permis, dans le Trévisan, & qu'elle prît ses quartiers d'hiver à Vérone, & dans les autres Etats de terre-ferme de la république de Venise. Gaston, dans ce besoin pressant, ne put rassembler que trois cents lances, deux cents gentilshommes, & trois à quatre mille aventuriers François. Avec ce détachement, il s'avança jusqu'au camp des Suisses pour retarder leur marche,

pendant que les officiers, qu'il laissoit à Milan, y faisoient entrer des provisions, détruisoient une partie des fauxbourgs, où les Suisses eussent pu se loger, & travailloient sans relâche à réparer les fortifications. Gaston trouva dix mille Suisses campés à Galera : il eut l'audace de faire le tour de leurs retranchements, comme s'il eût été dans l'intention de les attaquer, de ranger sa petite troupe dans la plaine, & de les défier au combat. Les Suisses sortirent en ordre de bataille; mais ne voulant pas hasarder une action générale en rase campagne contre de la cavalerie, avant l'arrivée d'un nouveau renfort qui devoit venir les joindre, ils rentrerent dans leur camp. Ayant reçu, peu de jours après, ce renfort, ils vinrent le défier à leur tour: mais Gaston, qui avoit eu le temps de faire renfermer dans les places fortes les paysans, les vivres & les troupeaux, retira doucement ses troupes, achevant de ruiner la campagne sur la route que devoient tenir les Suisses, les obligeant à se tenir toujours serrés, & il les attira sur ses pas jusques dans les fauxbourgs de Milan. La ville étoit en état de défense, & il y arrivoit de moment à autre des compagnies de gendarmerie & d'infanterie. Les Suisses, qui avoient consumé les vivres qu'ils avoient apportés de leur Pays, qui ne recevoient encore aucune nouvelle de l'armée de l'union, qui s'étoient déja beaucoup trop avancés, s'éloignerent de Milan, & se rendirent, à grandes journées, vers les bords de l'Adda, où les Vénitiens devoient leur envoyer cinq cents lances pour les escorter, des pontons pour traverser les rivieres, des pionniers, & un train nombreux d'artillerie pour attaquer les places fortes. Gaston, instruit de leur dessein par des lettres interceptées, se mit à les suivre; jetta une forte garnison dans la ville de Casan, qui avoit un pont sur l'Adda, & pour plus de sûreté encore, il fit traverser cette riviere à une division de sa petite armée, qui campa sur la rive opposée. Les Suisses, ne pouvant entreprendre de la passer, sans s'exposer à être attaqués de front

Ann. 1511.

Ann. 1511.

& en queue, ne voyant personne de la part des Vénitiens, députerent à Gaston un officier, qui lui représentant, comme de lui-même, l'union intime qui avoit long-temps subsisté entre les François & les Suisses, le ressentiment & la colère que ces derniers avoient conçus contre leurs nouveaux alliés, lui fit entendre qu'on pouvoit tirer parti de ces dispositions pour renouer les anciens traités, & promit d'y disposer sa nation, si Gaston vouloit accorder seulement à l'armée la solde d'un mois. Gaston l'offrit de quinze jours, & le renvoya : ce même officier reparut le lendemain, & voulant faire sentir au général François combien il avoit eu tort de ne pas le prendre au mot : il promit de réparer tout le mal, & d'appaiser ses compatriotes, si l'on vouloit leur donner la solde de deux mois : Gaston ne l'offrit plus que de huit jours. Lorsque cet officier se fut retiré, arriva un trompette, qui vint déclarer aux François une haine mortelle, une guerre à feu & à sang ; mais dès la nuit suivante, les Suisses décampererent sans bruit, & reprirent, à la hâte, le chemin de leurs montagnes.

Députation inutile des cantons.

Manuscr. de Bethune.
P. Martir de Angl.

Cette troisieme expédition, aussi malheureuse que les deux précédentes, la famine & l'extrême misere dont elle fut suivie, firent sentir aux Suisses la faute qu'ils avoient commise, en rompant trop légérement avec d'anciens & d'utiles alliés. Leurs montagnes ne fournissoient point assez de subsistances : depuis un temps immémorial ils les tiroient des duchés de Milan & de Bourgogne, au moyen des priviléges que leur avoient accordés les souverains de ces deux Etats : Louis, depuis même qu'ils avoient renoncé à son alliance, avoit conservé ces priviléges, pour laisser une porte ouverte à la réconciliation : il venoit enfin de les retrancher ; ce qui joint à la privation des pensions qu'ils touchoient auparavant de la France, menaçoit le pays d'une entiere désolation. Cette perspective effrayante, réveillant le zèle des nombreux partisans que le roi avoit encore parmi les cantons, ils obtinrent qu'on lui adressât

adressât une nouvelle députation : les dix-huit députés, admis à l'audience du roi, se plaignirent amérement qu'après avoir employé leurs bras, qu'après avoir épuisé leur sang pour cimenter sa domination en Italie, le monarque se prévalût des avantages qu'il devoit en partie à leur valeur pour les accabler de mépris, & pour les réduire dans la plus affreuse pauvreté : ils le prierent de mettre des bornes à son ressentiment, & de leur rendre son alliance, en les dédommageant des pertes qu'ils avoient déja souffertes : ils lui représenterent que le sang Helvétique n'étoit point assez vil pour qu'on dût chicanner davantage de braves soldats sur ce qui pouvoit leur être dû : que les pensions dont ils demandoient une légere augmentation, étoient employées à consoler des veuves & des malheureux orphelins de la perte d'un pere, d'un époux, morts en le servant fidélement. Louis, qui ne trouva point encore leurs demandes assez respectueuses, & qui se persuada qu'un peu de rigueur de plus les lui rameneroit plus dociles & plus soumis, leur reprocha durement l'usurpation de Bellinzone contre la foi publique ; leurs lenteurs étudiées, lorsqu'il avoit été question de le servir ; les mutineries éternelles de leurs soldats ; leur arrogance & leurs exactions, & les renvoya, le désespoir dans l'ame, perdant ainsi la seule occasion que lui présentoit encore la fortune de triompher de toute la malice de ses ennemis & de ses faux alliés. En recherchant les causes d'un procédé si peu réfléchi, on les découvrira sans peine dans la présomption qu'inspire aux mortels les plus sages une longue prospérité ; dans les fausses protestations du roi d'Espagne, qui lui faisoit dire en confidence qu'il ne s'étoit ligué avec le pape & les Vénitiens, qu'afin de les obliger, en disposant de toutes leurs forces, à souscrire aux conditions équitables qu'on leur offroit inutilement auparavant : dans les protestations aussi fausses du roi d'Angleterre, qui déclaroit qu'en donnant des secours au pape, il n'entendoit point déroger aux traités, ni

Ann. 1511.

entrer en guerre avec la France : dans la trahiſon plus raſinée encore de Maximilien, qui, dans le temps qu'il s'uniſſoit à la ſainte union, offroit au roi plus de lanſquenets qu'il n'en vouloit ſoudoyer, & à beaucoup meilleur marché que les Suiſſes ; encourageoit ceux de ſes Etats héréditaires à ſe préſenter en foule ſous les drapeaux François. Ajoutons à toutes ces conſidérations l'économie de Louis, la crainte qu'il avoit toujours montrée de fouler ſes ſujets pour une querelle qui leur étoit étrangere, & la détreſſe où l'avoient mis les emprunts répétés de Maximilien.

Ann. 1511.

Ann. 1512.

Trahiſons de Maximilien & de Ferdinand, découvertes par un agent du pape : meſures que prend Louis pour ſe venger.

Manuſcr. de Béthune.

Lettres de Louis XII.

Cabinet de M. de Boulogne, intend. des fin.

A peine avoit-il commis cette faute, qu'il reçut, coup ſur coup, deux nouvelles bien capables de l'en faire repentir : la premiere portoit que l'armée de l'union, forte de dix-huit cents lances, de ſeize cents chevaux légers, & de ſeize mille hommes d'infanterie, s'avançoit du côté de Bologne, & qu'elle inveſtiroit cette place dans les premiers jours de janvier : par la ſeconde, on lui donnoit avis que Maximilien avoit envoyé des miniſtres plénipotentiaires en Italie, chargés de conclure une paix ou une trêve particuliere avec les Vénitiens, par la médiation & ſous la garantie du roi d'Eſpagne & du pape. Ferdinand qui avoit découvert la paſſion qu'avoit Maximilien de ſuccéder à Jules II sur la chaire de ſaint Pierre, loin de combattre cette ridicule fantaiſie, s'en étoit habilement ſervi pour l'exciter à hâter ſon traité, en lui repréſentant qu'il ne pouvoit faire aucun fondement ſur ce phantôme de concile, d'abord indiqué à Piſe, transféré enſuite à Milan, & uniquement deſtiné à ſervir les paſſions des François : que le pape étoit vieux, infirme & menacé d'une mort prochaine ; qu'on pourroit peut-être l'engager à ſe choiſir un coadjuteur ; que dans le cas même où l'on ſeroit obligé d'attendre ſa mort, il n'y avoit point de temps à perdre, qu'il falloit pratiquer les cardinaux : qu'il répondoit d'avance de la faction Eſpagnole, qui étoit très-nombreuſe dans le ſacré collége ; que deux ou trois cents mille ducats

feroient plus que fuffifants pour gagner tous les autres. Ces raifons, que nous avons recueillies d'une lettre de Maximilien à Marguerite fa fille, ne furent pas les feules qui déterminerent Maximilien à changer de parti: il avoit plus que jamais befoin d'argent; le roi de France avoit déclaré qu'il n'en fourniroit plus: les Vénitiens en offroient, pourvu feulement qu'il leur abandonnât des places qu'il ne pouvoit plus leur enlever. Outre des fommes confidérables, on lui offroit, pour prix de cette ceffion, des principautés, des provinces, des duchés, en Italie, en France, & fur les bords du Rhin. Cependant, comme toutes ces offres fe réduifoient encore à des promeffes, qu'elles dépendoient pour la plupart de la réuffite d'un projet qui pouvoit échouer, Maximilien voulant tenir au roi de France jufqu'à ce qu'il trouvât un moyen infaillible de l'accabler, tâchoit encore de lui faire approuver fon procédé: tantôt il fe plaignoit de la protection accordée au duc de Gueldres, fon ennemi; du peu de zèle, ou plutôt de la froideur avec laquelle on l'avoit affifté contre les Vénitiens: tantôt il demandoit de nouveaux fecours d'hommes & d'argent, promettant de marcher droit à Rome, de punir les infracteurs de la ligue de Cambrai, & d'amener Jules devant le concile de Pife pour y rendre raifon de fa conduite: enfin, prenant déja le ton de protecteur à l'égard du roi, il s'obligeoit de le défendre envers & contre tous, comme fon feudataire & fon vaffal, à raifon du duché de Milan. Ferdinand, de fon côté, qui tenoit toujours un ambaffadeur à la cour de Louis, affectant un zèle fans bornes pour la caufe de la religion, ne demandoit, pour effectuer fes promeffes & rendre le calme à l'Italie, que la diffolution du conciliabule de Pife, & une foumiffion au moins apparente au pere commun des fidèles. Louis, qui avoit déja eu l'imprudence d'avouer à l'ambaffadeur Efpagnol que ce prétendu concile n'étoit *qu'une farce & un épouventail, dont il ne vouloit fe fervir que pour amener le pape à la raifon*, auroit

Ann. 1512.

des émiſſaires ſecrets, les principales cours d'Italie, où il conſervoit toujours un grand nombre de partiſans. Le pape fut ſi effrayé de la commotion qu'il apperçut juſques dans ſon palais, qu'il ſongea à ſe renfermer dans le château Saint-Ange : ne s'y croyant pas encore en ſûreté, il donna des ordres pour réparer la forteresse d'Oſtie : il y fit tenir deux galères, afin de pouvoir, en cas de beſoin, s'enfuir en Sicile, ou en Eſpagne. La fermentation fut encore plus vive & plus générale dans le royaume de Naples, s'il eſt vrai, comme il y a tout lieu de le penſer, que ce fut dans ce même temps que Louis y fit frapper, à ſon coin, cette fameuſe médaille, qu'on trouve dans un grand nombre de cabinets, avec la légende : *Perdam Babylonis nomen.* (*Je détruirai juſqu'au nom de Babylone*). La faction Angevine, dont étoient chefs les Saint-Séverins, poſſédoit en propre un grand nombre de villes & de châteaux, qu'ils promettoient d'ouvrir aux François, dès qu'ils paroîtroient dans le royaume. Louis, qu'on croyoit à la veille d'être écraſé, conçut le hardi projet de frapper un coup terrible à l'armée de l'union ; d'établir à Rome le concile dont il s'étoit déclaré le protecteur ; de ſaccager cette ville, ſi elle s'obſtinoit à défendre Jules ; d'envoyer ſon général dans le royaume de Naples ; de lui céder cette couronne, en lui faiſant épouſer Renée de France, la plus jeune de ſes filles. Pour mettre Gaſton à portée de remplir ces hautes deſtinées, Louis fit paſſer les monts à ſa maiſon & à toute la gendarmerie de France, ne ſe réſervant que deux cents lances, qu'il diſtribua ſur les frontieres de Picardie : il lui envoya tout l'argent dont il pouvoit avoir beſoin pour ſoudoyer des Griſons, des Valleſans, & des lanſquenets. Cependant l'armée de l'union étoit en mouvement : en longeant les Etats du duc de Ferrare pour ſe rendre devant Bologne, elle lui avoit enlevé, ſans touver de réſiſtance, pluſieurs petits châteaux. La Baſtide de Génivolo, qui avoit déja ſoutenu un ſiége mémorable contre l'armée du pape, oſa ſeule

Ann. 1512.

Marche de l'armée de l'union : ſiege de Bologne.

Guicchardin. P. Jove. Bembe. Belcarius.

Ann. 1512. fermer ses portes : Navarre en forma le siége, & après trois jours d'attaque, il l'emporta d'assaut, & y logea une nouvelle garnison de troupes ecclésiastiques. Le duc de Ferrare voyant l'armée éloignée, & sentant vivement le danger auquel la perte de cette forteresse exposoit une partie de ses Etats, se mit en devoir de la reprendre : il y livra un si furieux assaut, que malgré une blessure dangereuse qu'il reçut à la tête, il l'emporta en aussi peu d'heures que Navarre avoit été de jours à s'en rendre maître. L'armée de l'union assiégeoit Bologne, défendue par quelques corps de milice Italienne, dont on ne tenoit pas grand compte, par deux mille lansquenets, & deux cents lances Françoises, sous les ordres de Lautrec, de Châtillon, d'Antoine de la Fayette, & du capitaine Vincent, surnommé *le grand diable*. La place, quoique d'une vaste étendue, se trouvant d'ailleurs dominée par une montagne, d'où on pouvoit commodément la foudroyer, & n'ayant pour toute fortification qu'une simple muraille & un fossé peu profond, parut une conquête si facile, que les assiégeants, sans daigner l'investir par des lignes de circonvallation, dirigerent toutes leurs attaques d'un seul côté, se croyant sûrs de l'emporter, avant que les François pussent y jetter des secours. Dès que le canon eut fait breche, les soldats Espagnols, sans attendre l'ordre des officiers généraux, s'y précipiterent ; mais ils furent reçus avec tant de vigueur, qu'ils reculerent, & n'oserent hasarder un second assaut. Tout l'espoir des assiégeants roula donc sur l'effet des nouvelles mines dont Navarre possédoit seul le secret. Il en fit usage ; mais avec peu de succès parce que les pluies ou les neiges qui n'avoient point discontinué depuis le commencement du siége, le terrein bas & humide où l'on avoit fait la fouille, avoient humecté la poudre. Les Bolonois attribuerent leur salut à un miracle : ils racontent qu'à l'endroit où l'on avoit creusé la mine, se trouvoit une chapelle de la Vierge ; que la muraille fut enlevée si haut, que les

deux armées eurent la facilité de ſe voir par-deſſous rangées en bataille ; mais qu'elle retomba ſi perpendiculairement à ſa premiere place, qu'à peine put-on enſuite y diſtinguer quelques fentes.

Ann. 1512.

Conduite de Gaſton : il fait lever le ſiege de Bologne.

Guicchardin. Paul Jove. P. Martir de Angl. Hiſt. du chevalier Bayard.

Ces contretemps donnerent le loiſir à Gaſton de raſſembler ſes troupes. Il avoit indiqué le rendez-vous général à Finale, ſur les confins des Etats de Modene & de Bologne : ſe trouvant à la tête de onze mille hommes d'infanterie, & de treize cents lances, il ſe diſpoſoit à marcher en avant, lorſqu'il reçut la nouvelle que les Vénitiens, à qui l'empereur ceſſoit de donner de l'inquiétude, avoient ſurpris, par intelligence, la ville de Breſſe; qu'ils avoient égorgé une partie de la garniſon, & forcé le reſte à ſe renfermer dans la citadelle. Comme cette ville étoit une des plus conſidérables que les François poſſédaſſent en Italie, Gaſton balança s'il ne devoit pas, avant tout, ſonger à la recouvrer ; mais l'avis qu'il reçut de l'extrémité où Bologne étoit réduite, la honte dont il alloit ſe couvrir en paroiſſant s'en éloigner, le déciderent à pourſuivre ſon premier plan. Il part à la brune, marche toute la nuit, malgré le vent & la neige qui tomboit à gros flocons, & le lendemain, 5 de février, à neuf heures du matin, il entre avec toute ſon armée dans la ville, ſans avoir été apperçu par les ennemis. Il vouloit en ſortir ſur-le-champ pour leur livrer bataille : Yves d'Alegre combattit ce projet, en lui repréſentant que les chevaux étoient haraſſés d'une ſi longue traite; qu'il falloit laiſſer aux ſoldats quelques heures de ſommeil, & le temps d'eſſuyer leurs armes ; qu'on ne haſardoit rien à remettre la ſortie au lendemain, puiſqu'auſſi-bien il n'étoit pas croyable qu'une armée entiere fût entrée dans une ville aſſiégée, ſans que l'ennemi en eût eu connoiſſance. Ce qui ne paroiſſoit pas croyable à d'Alegre, étoit cependant vrai. Tandis que les chefs de l'union concertoient tranquillement le plan d'une nouvelle attaque, on leur amena un Albanois, qui étant ſorti de la ville avec quelques-uns de

Ann. 1512.

ses camarades, s'étoit laissé envelopper. Ils lui demanderent en quel état étoit la place, quelles étoient les dispositions de la garnison. Je ne puis vous donner là-dessus de grands éclaircissements, dit le prisonnier, n'y étant arrivé que d'aujourd hui. Avec qui, & comment, demanderent les officiers : avec toute l'armée, répondit-il, conduite par Gaston de Foix. Cette nouvelle fit pâlir les généraux : ils traiterent l'Albanois d'imposteur : ils continuerent cependant de l'interroger : le trouvant ferme dans ses réponses, ils firent de nouvelles informations, qui toutes confirmerent la déposition du prisonnier. Quoiqu'ils fussent encore plus forts que l'armée qui venoit les combattre, ils ne jugerent pas à propos de l'attendre : dès l'entrée de la nuit, ils retirerent leur artillerie, & se mirent en sûreté à Imola, avant que les François fussent à portée de les poursuivre. Gaston, laissant dans la place quatre cents lances, & quatre mille hommes d'infanterie, partit dès le lendemain pour se rendre à Bresse.

Défaite des Vénitiens, & prise de Bresse.

Bembe. Justiniani. Guicchardin. Hist. du chevalier Bayard. Lettres de Louis XII.

Il y avoit environ quarante lieues de distance de Bologne à Bresse ; quatre ou cinq rivieres à traverser : les chemins étoient défoncés, les rivieres débordées ; aucun de ces obstacles n'arrêta Gaston : développant alors cette activité qui le fit surnommer *le foudre d'Italie*, il se trouva sur les terres des Vénitiens, avant qu'ils crussent qu'il fût encore arrivé à Bologne. Outre une armée de huit mille hommes qu'ils avoient confiée au provéditeur André Gritti, en l'envoyant appuyer la conspiration de Bresse, formée par le comte Louis Avogare, ils se hâterent de faire partir une nouvelle armée, sous la conduite de Jean-Paul Baglione, leur capitaine général, pour attaquer le château de Bresse du côté de la campagne, tandis que Gritti, à la tête de ses troupes, le comte Avogare, avec une multitude de bourgeois & de paysans armés, tenteroient d'y pénétrer du côté de la ville. Jean-Paul, avant que de s'y rendre, crut devoir s'assurer de Valégio, afin de fermer aux François le passage du Mincio, s'ils entreprenoient

ser un fossé, élever un boulevard garni d'artillerie, & défendu par ce qu'il avoit de meilleure infanterie, qu'il pouvoit rafraîchir à chaque instant. Si les François venoient à bout d'emporter ces retranchements, ils ne pouvoient entrer dans la ville que sur un pont étroit, où il sembloit facile de les arrêter. Ce second obstacle surmonté, ils devoient trouver sur la grande place de la ville, où ils arriveroient par pelotons & en désordre, trois cents lances Vénitiennes, & un corps nombreux d'infanterie rangés en bataille. Gaston, détachant une partie de sa gendarmerie sous les ordres d'Yves d'Alegre pour aller couper le chemin de la retraite aux fuyards, engagea le reste à mettre pied à terre, & à se mêler parmi les fantassins pour les soutenir, ou pour leur donner l'exemple. Il abandonna le pillage de la ville aux soldats, mais en ordonnant de tuer impitoyablement quiconque quitteroit son rang tant qu'il resteroit des ennemis à combattre. Henri Gonnet, & le baron de Molard, deux chefs d'aventuriers François firent la pointe de l'armée; Bayard, avec cent cinquante gendarmes à pied, se chargea de les soutenir: l'attaque des retranchements fut très-meurtriere: Bayard eut la cuisse percée de part en part d'une lance dont le fer resta dans la plaie. Gaston qui le voit tomber à ses côtés, crie aux soldats: *Amis, vengeons le bon chevalier:* il saute un des premiers dans le retranchement, & poursuit les fuyards, l'épée dans les reins, jusques dans l'intérieur de la ville: là, il divise son armée en plusieurs corps, qui traversant des rues différentes, au milieu d'une grêle de tuiles, de pierres & d'arquebusades, arrivent presqu'en même-temps sur la place publique, où le combat se renouvelle avec fureur. Les Vénitiens enfoncés de tous côtés, furent passés au fil de l'épée, ou se rendirent prisonniers de guerre. Du nombre de ces derniers furent le provéditeur André Gritti, Antoine Justiniani, podestat de Bresse, Jean-Paul Manfroné, l'un des généraux Vénitiens, Louis Avogare & ses deux

Ann. 1512.

reur, avec qui ils avoient entamé une négociation, qu'ils étoient en état de se défendre, ils avoient fait un dernier effort, en mettant à la fois trois armées sur pied ; mais ils avoient été obligés d'affoiblir considérablement les garnisons des villes qui leur restoient fidelles : deux de ces armées étoient détruites ; & si l'empereur, qui n'avoit point encore conclu son traité, prenoit le parti de les attaquer, ils alloient perdre le reste de leurs possessions ; ou rappeller promptement leurs troupes qui servoient dans le Bolonès ; ce qui auroit déconcerté tous les projets de la sainte-union. Louis, en rendant compte à l'empereur de ses derniers succès, lui montra la facilité de terminer glorieusement ses démêlés avec la république : Maximilien parut se réchauffer ; il renvoya un ambassadeur à la cour de France pour renouveller son traité ; mais à des conditions si dures, que l'on vit clairement qu'on ne devoit plus compter sur lui. Cette démarche ne servit donc qu'à accélérer son accommodement avec les Vénitiens. La position où ils se trouvoient, & l'impossibilité de conclure une paix finale avec l'empereur, qui ne se relâchoit sur aucune de ses prétentions, les déterminerent à lui payer une somme de quarante mille ducats pour obtenir une trève de huit mois, pendant laquelle on tâcheroit de parvenir à une paix finale. Ils espéroient que ce délai leur donneroit la facilité de refaire une nouvelle armée. Maximilien, de son côté, comptoit qu'après s'être aidé des forces de la république pour chasser les François du duché de Milan, il se trouveroit plus que jamais à portée de faire valoir ses droits. En recevant cette nouvelle, Louis, apprit encore que Henri VIII, roi d'Angleterre, avoit non-seulement adhéré à la sainte-union, mais qu'il venoit d'assembler un parlement où la guerre contre la France avoit été résolue ; que Ferdinand le Catholique, malgré toutes les belles paroles dont il continuoit de l'entretenir, faisoit des levées extraordinaires d'hommes & d'argent ; qu'en un mot il devoit

Ann. 1512.

l'égard de la France.

Lettres de Louis XII. Manusc. de Fontanieu.

Ann. 1512.

s'attendre à voir inceſſamment ſes ennemis pénétrer de toutes parts en France. Réſolu de les prévenir, tandis qu'il en étoit temps encore, il écrivit à Gaſton de Foix de chercher l'armée de l'union, de lui livrer bataille dès qu'il pourroit la joindre, & de marcher enſuite en avant juſqu'où la fortune le conduiroit, ne lui laiſſant plus rien ignorer de ce qu'il avoit deſſein de faire pour lui. Gaſton, avec ſa célérité ordinaire, reparut ſous les murs de Bologne, avant que les ennemis fuſſent encore ſortis de la Romagne, où il les avoit forcés de ſe retirer quelques ſemaines auparavant. Comme il falloit entrer ſur les terres de l'Egliſe, Gaſton ſe fit autoriſer par le concile de Piſe à tenir en dépôt les terres & les places dont il alloit s'emparer, juſqu'à ce que le ſaint-ſiege fût rempli par un pontife légitimement élu : & afin de ne laiſſer aucun doute ſur ſes intentions, il conduiſit avec lui le cardinal St-Séverin, légat du concile, lequel, par ce moyen, ſe trouva oppoſé au cardinal de Médicis, légat dans l'armée de l'union : ainſi l'on voyoit à la tête de ces deux armées, deux miniſtres du Dieu de paix, la croix à la main, échauffer l'ardeur des guerriers, & hâter le moment du carnage.

Bataille de Ravenne : mort de Gaſton.

Guicchardin. Paul Jove. P. Martir de Angl. Brantome, Ferron. Hiſt. du chevalier Bayard.

Gaſton entra dans la Romagne, préſenta la bataille à l'armée de l'union, qui ſe tenoit campée ſous les murs d'Imola. Quoiqu'elle fût plus nombreuſe que celle qui venoit l'inſulter, elle ne ſortit point de ſes retranchements. Ferdinand le Catholique, qui craignoit qu'une défaite ne refroidît le zèle de ſes confédérés, & n'exposât le royaume de Naples, mandoit à ſon général d'éviter d'en venir aux mains, juſqu'à ce qu'une deſcente de la part des Anglois, & la diverſion qu'il préparoit lui-même du côté des Pyrénées, euſſent forcé le roi de France de rappeller une partie de ſes troupes. Envain le pape, dont le génie fougueux ne s'accommodoit pas de ces lenteurs, inſultoit-il dans ſes lettres le général Eſpagnol, qu'il ne nommoit le plus ſouvent que *Madame Cardonne ;* envain le cardinal de

Ann. 1512.

avant l'arrivée des ennemis, qui étoient déja en marche : ayant fait une breche de douze toises d'étendue à la tour de Roncona, il fit avancer, dès le même jour, l'élite de ses troupes, quoique cette breche eût encore plus de six pieds d'élévation, & qu'il fallût des échelles pour y monter. L'assaut dura trois heures, au bout desquelles il fallut songer à la retraite. Les François y perdirent trois ou quatre cents hommes, entr'autres d'Espi & Châtillon.

Les assiégés, de leur côté, avoient perdu beaucoup de monde, & resterent tellement découragés, que le lendemain matin, dès la pointe du jour, ils envoyerent des députés dans le camp des François pour capituler. Avant que les articles fussent dressés, on apperçut de l'autre côté du Ronco l'armée de l'union, qui paroissoit s'avancer au secours de la place : cependant, au lieu de tenter le passage de cette riviere, elle s'en éloigna insensiblement pour aller camper à quelque distance sur un terrein élevé, où elle forma, à la hâte des retranchements. Gaston auroit donc pu, en laissant une partie de son armée à la garde du fleuve, continuer de foudroyer la place, & s'en rendre maître à la vue de l'ennemi. Un avis important qu'il reçut dans ce moment l'en empêcha. Maximilien, non-content d'abandonner l'alliance des François, qui ne s'étoient mis dans l'embarras que pour soutenir ses intérêts, voulut signaler son changement par une insigne trahison. Depuis que les Suisses s'étoient brouillés avec la France, Louis s'étoit proposé de les remplacer dans ses armées par des lansquenets Allemands : il avoit eu dessein de les lever dans les Etats du duc de Virtemberg ; mais Maximilien s'étoit offensé de cette préférence, offrant de fournir au même prix tous ceux qu'on lui demanderoit : il avoit eu l'attention de les tirer de ses pays héréditaires, sans que le roi, qui le regardoit alors comme son plus ferme allié, en conçût de l'inquiétude. Il y en avoit alors jusqu'à cinq mille dans l'armée de Gaston, sous la conduite de deux principaux officiers, Philippe de

de Friberg, & Jacques d'Empser. Maximilien leur envoya ordre de revenir sur-le-champ dans leur patrie, avec une défense, sous peine de la vie, de se battre contre les troupes du roi d'Espagne. Heureusement pour la France, ces ordres furent adressés à Jacques d'Empser, que nos historiens nomment le bon capitaine Jacob. Indigné qu'on lui commandât une lâcheté, Empser alla trouver le chevalier Bayard son ami, & le pria de le conduire à la tente du général. En lui montrant l'ordre de l'empereur, il lui fit sentir la nécessité, ou de se passer du service des lansquenets auxquels l'empereur ne manqueroit pas de faire passer de nouveaux ordres, ou de livrer promptement bataille. Gaston, après avoir témoigné toute sa reconnoissance à ce généreux ami, assembla le conseil de guerre : ne jugeant pas à propos de révéler le secret qu'il venoit d'apprendre, il exposa les ordres qu'il avoit reçus du roi ; il parla du danger où l'armée étoit de se trouver affamée, & fit consentir tous les capitaines à former l'attaque du camp ennemi, dès le lendemain, jour de pâques, qui arrivoit, cette année, le onze d'Avril. On donna le reste de la journée aux soldats pour se reposer. Gaston, cependant, faisoit reconnoître la disposition de l'armée ennemie : lui-même s'avança avec trente officiers choisis le long du Ronco, d'où l'on découvroit une partie du camp. Yves d'Alegre lui ayant fait remarquer l'avantage qu'on pouvoit tirer d'une petite éminence, qui étoit en-deça du fleuve, en y plaçant quelques pieces d'artillerie, reçut ordre de les y faire conduire à l'entrée de la nuit. Le lendemain matin, Gaston, laissant mille hommes d'infanterie, & quatre cents lances, sous la conduite d'Alegre, soit pour s'opposer aux sorties de la garnison de Ravenne, soit pour accourir au secours des combattants, s'il étoit mandé ; fit passer le Ronco au reste de son armée, sans que les ennemis s'ébranlassent. Le terrein élevé, ou l'espece de colline sur laquelle ils étoient campés, formoit un demi-quart de cercle : Pierre Navarre, qui Ann. 1512.

faisoit la fonction de maréchal de camp, y avoit rangé
Ann. 1512. l'armée en bataille, se réservant une des pointes, où il avoit placé un corps de huit mille fantassins Espagnols, qu'il avoit lui-même formés & disciplinés. Ce corps, sur lequel il comptoit beaucoup plus que sur tout le reste de l'armée, & qui en effet, pouvoit être regardé comme le plus formidable de l'Europe, étoit couvert par un grand nombre de chariots, liés ensemble par de fortes chaînes, armés de longs pieux de fer, & chargés de canons, de coulevrines, & d'autres pieces d'artillerie plus légeres, qu'on nommoit hacquebutes à croc. Gaston opposa à ce corps redoutable, les lansquenets d'Empser & de Friberg, les aventuriers Gascons, Picards & Normands, conduits par Molard, la Crotte, Mongeron, Grammont, Bonnet, Bardassan, Richebourg, Maulevrier & Moncaure, qu'il couvrit de même de la plus grande partie de l'artillerie, sous la direction de Créqui, seigneur de Pontremi, qui venoit de succéder dans cette charge importante au baron d'Espi. A l'autre extrémité du quart de cercle, & attenant la rive du Ronco, étoit Fabrice Colonne, avec la principale division, & le nerf de la gendarmerie Espagnole & Napolitaine, soutenue de six mille hommes d'infanterie Italienne : Gaston lui opposa le duc de Ferrare, avec un nombre à-peu-près égal de gendarmes François, & de fantassins Italiens, commandés par Frédéric de Gonzague, comte de Bozzolo. Le viceroi dom Raimond de Cardonne occupoit le centre avec six cents hommes d'armes, & un grand nombre de chevaux légers : ce fut aussi le poste que choisit Gaston de Foix, laissant le commandement de cette division au brave la Palisse, & ne se réservant que trente amis ou camarades, avec lesquels il vouloit se porter par-tout où sa présence seroit nécessaire. L'armée Françoise, après cette disposition, n'étoit point rangée sur une ligne droite, mais en forme de croissant, pour envelopper les retranchements ennemis. Gaston, avec un visage riant, une contenance noble & assurée, couroit de rang en

rang, appellant par leur nom les capitaines, & jusqu'aux simples soldats, leur recommandant le salut de la patrie, leur honneur, & ajoutant *qu'il alloit voir ce qu'ils feroient ce jour-là pour l'amour de sa mie.* Ann. 1512.

Dès que les François se furent approchés des retranchements ennemis l'artillerie commença à tirer de part & d'autre. L'aile droite des François, où étoit toute l'élite de l'infanterie, eut beaucoup à souffrir sans pouvoir endommager l'ennemi, parce que Navarre avoit fait mettre ventre à terre à toute sa troupe : le bon capitaine Jacob & Friberg, ces deux chefs des lansquenets, le baron de Molard, qu'on peut regarder comme le créateur de l'infanterie Françoise, furent atteints & mis en pieces par les premieres volées de canon : un tiers de cette division périt avant que d'avoir pu joindre l'ennemi. Cette perte étoit compensée à l'autre aile ; la batterie qu'Yves d'Alegre avoit établie au-delà du Ronco, débordant sur le flanc de la gendarmerie Espagnole, enlevoit des files entieres : on voyoit tomber des hommes, des chevaux, voler en l'air des têtes, des bras : l'horreur de ce spectacle étoit redoublée par les cris affreux & les imprécations des soldats, qui demandoient qu'on les menât à l'ennemi. Fabrice Colonne envoyoit couriers sur couriers au Viceroi pour lui déclarer qu'il ne pouvoit plus tenir dans ce poste, & lui demander la permission de marcher en avant. Cardonne, livré aux conseils de Navarre, rejettoit constamment cette demande : Faudra-t-il donc, s'écria Fabrice, que tant de braves gens périssent, sans tirer l'épée, par la malice & l'opiniâtreté d'un Marane ? l'honneur de l'Espagne & de l'Italie sera-t-il sacrifié à un Navarre ? A ces mots, il sort des retranchements, entraînant avec lui la gendarmerie Espagnole & Napolitaine : mais au-lieu, de tomber sur la division du duc de Ferrare, qui lui étoit opposée, il marcha de côté pour éviter l'effet du canon, & vint fondre sur un petit détachement du corps de bataille, où se trouvoient Gaston lui-même & le che-

ſes camarades, qui s'élancerent dans les retranchements, & ſe battirent corps à corps. Le ſoldat Eſpagnol, plus foible, mais plus agile, couvert d'une targe & un long poignard à la main, ſe gliſſoit entre les jambes & ſous le ventre des lanſquenets, & en faiſoit un horrible carnage : ces deux troupes, acharnées l'une ſur l'autre, ſe ſeroient entiérement détruites ſi Gaſton, déja maître de la plus grande partie du camp, n'eût fait marcher de ce côté quelques compagnies d'hommes d'armes & d'archers, qui, pénétrant par différents endroits dans le parc de l'infanterie, firent voler des têtes, ou foulerent aux pieds des chevaux tout ce qui leur réſiſta. Pierre de Navarre fut fait priſonnier : les bandes qu'il conduiſoit, réduites à un petit nombre, & pouſſées hors de leur fort, ne perdirent point courage ; elles s'attrouperent au nombre d'environ deux mille hommes, & marcherent au pas, en ordre de bataille, & enſeignes déployées, le long d'une chauſſée étroite qui bordoit le Ronco, culbutant tout ce qui s'oppoſoit à leur paſſage. Un des fuyards vint le dire à Gaſton, qui ſe tenoit au milieu du champ de bataille, avec vingt des compagnons qu'il s'étoit choiſis avant la mêlée : ce jeune guerrier, craignant qu'une ſi belle retraite ne flétrît ſes lauriers, emporté par ſon ardeur martiale, ne conſidérant dans ce moment ni la force de l'ennemi qu'il alloit provoquer, ni la foibleſſe de ſa troupe, courut, à bride abattue, ſe poſter ſur la chauſſée, en face de cette redoutable colonne : du premier choc, il fut enlevé de deſſus ſon cheval, & jetté mort dans le foſſé : Lautrec, qui l'accompagnoit, percé tout à la fois de vingt coups de lances, dont aucun cependant ne ſe trouva mortel, tomba ſans connoiſſance à ſes côtés : les dix-huit autres, ou furent renverſés, ou prirent la fuite. Ann. 1512.

Les différents corps de l'armée Françoiſe ſe raſſembloient ſur le champ de bataille, chargés de butin, & amenant avec eux leurs priſonniers. De cette multitude de chefs que l'on comptoit auparavant dans l'armée

Jacquin, & quelques autres chefs d'avanturiers, s'étant approchés de la breche, que Pompée Colonne n'avoit point eu le temps de réparer, s'élancerent dans la place, suivis des lansquenets & de tout le reste de l'infanterie. Transportés de rage, ils massacrerent, de sang froid, une partie des habitants, violerent les femmes, & ils auroient fini par tout réduire en cendres, si la Palisse ne fût arrivé à propos, avec la gendarmerie, pour arrêter le désordre : irrité des excès auxquels s'étoit livrée cette troupe de forcenés, il fit pendre le capitaine Jacquin, plus brigand que soldat. Marc-Antoine Colonne, qui s'étoit renfermé avec sa garnison dans la principale forteresse, eut la permission d'en sortir quatre jours après ; mais à condition que ni lui, ni sa troupe, ne pourroient, de trois mois, porter les armes contre les François. Les villes d'Imola, de Forli, de Cesene, de Rimini, prévinrent, par leur soumission, l'arrivée des François : elles prêterent serment de fidélité entre les mains du légat, au nom du concile de Pise. L'armée pouvoit, sans trouver d'obstacle, s'avancer jusqu'à Rome, où le pape n'auroit osé l'attendre : mais la Palisse, à qui Louis n'avoit point communiqué ses projets, & à qui Trivulse, resté à la garde du Milanès, recommandoit fortement de ne point s'éloigner, la retint dans l'inaction, jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres.

Ann. 1512.

La nouvelle de tant de malheurs consécutifs jetta l'épouvante dans la ville de Rome : on s'attendoit à toute heure à voir paroître les François au pied des murailles, & ce qui redoubloit la terreur, à voir rangés sous leurs enseignes les seuls défenseurs sur qui Rome pût compter. Le duc d'Urbin, indigné d'avoir été suspendu des fonctions de sa charge de Gonfalonnier ; Robert des Ursins, Pompée Colonne, Anthime Savelli, Pierre Margano, & Renzo Mancini, s'étoient mis secrétement à la solde du roi de France ; ils avoient levé des troupes, & promettoient de servir de guides aux François, dès qu'ils paroîtroient sur la

Trouble de Jules : négociations frauduleuses avec la France.

Lettres de Louis XII. Guicchardin.

tions lui permettroit-il de retourner en Italie ? Dans cet embarras, il se rendit, ou feignit de se rendre aux instances du sacré collége. Il manda Robert de Guibé, cardinal de Nantes, qu'Anne de Bretagne, en qualité de souveraine, tenoit à Rome en son nom. Après avoir exalté la piété de cette reine, qu'aucun motif humain, qu'aucune considération n'avoient pu détacher d'une entiere soumission au vicaire de Jesus-Christ, il marqua un vif regret de n'avoir point encore témoigné à cette grande princesse tout le cas qu'il faisoit de sa médiation : il parla du roi en termes respectueux, n'attribuant qu'à de faux rapports, à de perfides conseillers, la mésintelligence qui étoit survenue entre eux : plaignant le malheur des princes qui n'avoient point, comme les particuliers, la liberté de s'expliquer directement. Ayant ensuite exposé aux cardinaux assemblés les dernieres conditions que le roi lui avoit offertes par l'évêque de Murraî, il témoigna qu'il étoit disposé à s'en contenter, & les pria de rédiger eux-mêmes les articles de sa réconciliation avec la France : ils s'en acquitterent sur-le-champ ; le pape & les cardinaux les signerent : on les fit parvenir au roi par l'évêque de Tivolí, vice-légat d'Avignon ; mais sans donner à cet agent ni pouvoirs pour conclure, ni même une simple lettre de créance. C'étoit un artifice de Jules pour faire traîner la négociation, & rester toujours le maître de la rompre, lorsqu'il le pourroit sans danger : car ayant altéré & changé malicieusement la plupart des propositions que le roi lui avoit fait porter par l'évêque de Murrai, il n'ignoroit pas que les articles qu'il envoyoit au nom du sacré collége ne pouvoient manquer d'être rejettés ; qu'ils exigeroient au moins de longues discussions ; ce qui lui donneroit tout le temps nécessaire pour se concerter avec le roi d'Espagne, & les autres confédérés.

Ann. 1512.

Etonnement de Ferdinand.

Ferdinand le Catholique n'avoit été guère moins alarmé que Jules en recevant la premiere nouvelle de

saisirent avidement les premieres ouvertures de réconciliation qui leur furent faites de la part du souverain pontife. Le duc d'Urbin, neveu de sa sainteté, signa le premier, & fut rétabli dans les fonctions de gonfalonnier : Pompée Colonne, Robert des Ursins, suivirent cet exemple, conduisant au secours du pape des troupes qu'ils avoient levées avec l'argent du roi de France : le seul Pierre Margano eut la bonne foi, en changeant de parti, de renvoyer toutes les sommes qu'il avoit reçues.

Ann. 1512.

Affliction de Louis : nouvelles trahisons de Maximilien.

Lettres de Louis XII. Guicchardin. Ferron. Belcarius. Manusc. de Fontanieu.

Louis, en recevant la nouvelle d'une bataille qui le faisoit triompher si glorieusement de ses ennemis, versa un torrent de larmes : la perte de tant de braves officiers, qui avoient dignement servi la patrie, celle de Gaston de Foix, l'objet de son amour, de ses espérances, son nourrisson, son fils, remplirent son ame d'amertume & de douleur : il répondit à ceux qui lui faisoient compliment sur sa victoire : *Souhaitons-en de pareilles à nos ennemis.* Des nouvelles plus accablantes les unes que les autres se succéderent sans interruption. Un héraut d'Angleterre vint lui déclarer, au milieu de sa cour, que la paix étoit rompue entre les deux couronnes. Jean-Jacques Trivulse, resté à la garde du Milanès annonçoit l'arrivée prochaine des Suisses & montroit l'impossibilité où il seroit de leur résister sans de nouveaux secours : ces messages déterminerent Louis à prêter une sérieuse attention aux propositions de l'évêque de Tivoli. Quoique ces conditions fussent essentiellement différentes de celles qu'il avoit fait porter au pape, tant par l'évêque de Murrai que par le cardinal de Final, & que la victoire qu'il venoit de remporter ne dût pas contribuer à lui faire rabattre de ses prétentions ; cependant, comme après tout, les demandes qu'on lui faisoit ne portoient atteinte ni aux droits de sa couronne ni à son honneur, vraisemblablement il s'en seroit contenté, si la malice de ses ennemis ne l'en eût encore détourné. Maximilien continuoit de le tromper : bien qu'il eût signé une trêve particuliere

résistance, & seroit puissamment secondé par toutes les forces d'Espagne. Il fut donc résolu qu'on s'attacheroit d'abord au siege de Bayonne : Ferdinand poussa la générosité jusqu'à envoyer à son gendre un grand nombre de vaisseaux pour faciliter le transport des troupes Angloises. Le marquis de Dorset commandoit cette flotte, qui portoit dix mille hommes de débarquement. Louis, sans dégarnir entiérement les frontieres de Picardie, fit passer la plus grande partie de ses troupes en Guyenne, sous la conduite du duc de Longueville. Charles, duc de Bourbon-Montpensier, y conduisit bientôt des renforts considérables : enfin la Palisse eut ordre de s'y rendre avec les débris de l'armée d'Italie. Ferdinand voyant les choses arrivées au point où il les avoit desirées, ne se mit plus en peine de cacher les projets ambitieux qu'il méditoit depuis long-temps, & pour la réussite desquels il avoit sourdement fomenté toute cette guerre d'Italie. Le royaume de Navarre séparoit ses États de la France. Jean d'Albret, qui le gouvernoit au nom de Catherine de Foix sa femme, étoit un prince doux, enjoué & libéral, mais frivole & inappliqué : il entendoit deux ou trois messes par jour ; il alloit ensuite dîner, sans cérémonie, chez tous ceux qui l'invitoient : sans aucun égard pour sa dignité, il se rendoit aux fêtes de village, & à tous les divertissements publics : il se mêloit dans la foule, dansoit familiérement avec les paysannes, ou de simples bourgeoises, souvent sur les places publiques, ou bien au milieu des rues. Louis l'avertissoit depuis long-temps de se précautionner contre les entreprises d'un voisin dangereux : dom Juam s'y étoit engagé, mais toujours livré à la dissipation, il vit l'orage près de fondre sur sa tête, sans avoir encore songé à se mettre à couvert. Ferdinand, au-lieu de joindre ses forces aux Anglois qui étoient débarqués à Fontarabie, somma son foible voisin de lui livrer passage sur ses terres pour aller combattre au nom de la sainte-union, le promoteur du conciliabule de Pise, l'ennemi déclaré du saint siege,

Ann. 1512.

ment avec lui, prenoit sous sa sauve-garde les Colonnes, le duc de Ferrare, Petrucci, tous ceux, en un mot, que le pontife avoit dessein d'opprimer : il demandoit que le pape & les Vénitiens continuassent de reconnoître & de stipendier dom Raimond de Cardonne, général de la sainte-union, tant qu'il resteroit en Italie des places ou des forteresses à conquérir sur les François ; c'est-à-dire, que le pape, après avoir triomphé de ses ennemis, entretînt une armée uniquement destinée à lui servir de frein. Les Vénitiens ne savoient ce qu'ils devoient craindre ou espérer : le traité de la sainte-union leur assuroit la restitution de toutes les places qui leur avoient été enlevées par les François ou les Allemands, à mesure qu'elles seroient reprises par les armes des confédérés : Bergame & Crémone avoient été conquises par les Suisses, qui vouloient qu'elles fussent réunies au duché de Milan. Le cardinal de Sion, sur quelque mécontentement qu'il avoit reçu des Vénitiens, avoit osé faire emprisonner les deux provéditeurs : il retenoit leur armée dans l'inaction, au-delà du Tésin ; il leur avoit même signifié une défense de rien entreprendre sans son aveu sur les villes de Crême & de Bresse, qui étoient encore au pouvoir des François. On n'étoit pas mieux d'accord sur le choix d'un nouveau duc de Milan : le pape, les Suisses & les Vénitiens avoient cru travailler pour Maximilien Sforce, fils aîné de Ludovic, élevé à la cour de l'empereur, qui, étant son plus proche parent, lui tenoit lieu de pere. Il étoit en effet de l'intérêt de ces trois puissances d'avoir pour voisin un prince foible, qui leur eût obligation de sa fortune, & qui ne pût se passer de leur secours : aussi, l'empereur avoit-il eu l'attention de le leur montrer au commencement de la campagne ; mais voyant l'heureux succès de cette expédition, il avoit trouvé un prétexte pour le rappeller en Allemagne, & il le tenoit depuis ce temps sous une sûre garde dans la ville d'Inspruk, tandis que, de concert avec Ferdinand le Catholique, il prenoit des mesures pour

Ann. 1512.

Ann. 1512.

que c'étoit lui-même qui avoit expédié au nom de son maître les lettres de convocation de ce prétendu conciliabule, & qu'il étoit le seul prélat Allemand dont le nom parût au bas des actes. Il approuva par provision, mais *sans préjudice des droits de l'empire*, l'usurpation de Parme, de Plaisance & de Reggio : il engagea au saint siége, pour une somme modique, la ville de Modene, que l'empereur tenoit en dépôt : enfin il ne s'opposa point au dessein que Jules avoit formé de dépouiller de leurs terres le duc de Ferrare, les Colonnes, & d'autres vassaux rebelles. Tant de complaisance méritoit quelque retour, Jules ne fut point ingrat : il mit tout en œuvre pour obliger les Vénitiens à se réconcilier avec l'empereur : mais comme on ne parloit plus de remplir à leur égard le traité de l'union, qu'au contraire on exigeoit, ou qu'ils cédassent leurs Etats de terre-ferme à l'empereur, ou qu'ils les rachetassent de lui, & s'avouassent ses tributaires, ils se récrierent contre ces conditions déshonorantes, se plaignirent de la partialité du saint pere, & rompirent les conférences. Jules se plaignant de son côté de leur opiniâtreté & de leur ingratitude, conclut avec l'évêque de Gurk, un traité par lequel ces infortunés républicains furent déclarés infracteurs de la sainte-union, ennemis du pape, de l'empereur, & du roi d'Aragon : il s'obligea par le même traité, de lancer encore une fois contr'eux toutes les foudres de l'Eglise, & d'unir toutes ses forces à celles des deux monarques.

Reddition de Bresse.

Ibidem.

La facilité avec laquelle le pape & l'empereur se sacrifioient mutuellement leurs alliés, ne pouvoit manquer d'alarmer les Suisses : le cardinal de Sion laissa échapper l'armée Vénitienne, afin qu'elle se mît en possession des places contestées. Baglioné la conduisit promptement à Bresse, où commandoit Aubigni. Comme cette importante place ne pouvoit être secourue, elle devoit infailliblement tomber au pouvoir des assiégeants, dès que la garnison auroit consumé ses provisions : l'é-

vêque de Gurk pria dom Raimond de Cardonne, qui depuis l'expédition de Florence restoit dans l'inaction, d'y conduire promptement les Espagnols. Lorsqu'il parut, Aubigni consentit à traiter avec lui, à l'exclusion des Vénitiens, qui offroient des sommes considérables pour obtenir la préférence. Les capitaines François, intéressés à augmenter la désunion, se firent une loi de ne jamais rendre les places, lorsqu'ils ne pouvoient plus les défendre, qu'à ceux qui n'avoient aucun titre pour les garder. Ann. 1512.

Ferdinand le Catholique, prévoyant que cette mésintelligence tendoit à rappeller les François au-delà des monts, & n'ayant plus aucune espérance de concilier des intérêts si opposés, voulut essayer s'il ne seroit pas plus heureux à la cour de Louis, & si, en continuant à le tromper, il ne parviendroit pas à lui faire négliger les occasions qui alloient se présenter de réparer ses pertes. Comme il n'avoit point oublié à quel prix il avoit obtenu la cession de Naples, il se persuada qu'il ne seroit pas impossible d'arracher, par le même moyen, la renonciation au duché de Milan. Louis avoit une seconde fille à laquelle il pouvoit céder pour dot cette portion de son patrimoine : Ferdinand se proposa de la demander, soit pour Charles de Luxembourg, héritier présomptif des Etats de la maison d'Autriche, soit pour Ferdinand son autre petit-fils, élevé sous ses yeux, & auquel il destinoit la succession d'Espagne. Il se servit, pour en faire l'ouverture, du ministere de deux cordeliers. Anne de Bretagne, à qui ces députés furent adressés, goûta la proposition, & promit de travailler à en accélérer la conclusion, si l'empereur vouloit s'y prêter : Maximilien ne tarda pas à envoyer un député pour faire la demande de la jeune princesse. L'arrangement ne paroissoit souffrir aucune difficulté : car bien que l'empereur n'eût pu se dispenser d'envoyer en Italie Maximilien Sforce, à la sollicitation du pape & des Suisses, & que ce jeune prince se trouvât déja en possession de la plus grande partie du Milanès, cependant

Ann. 1513.
Négociations frauduleuses de Ferdinand.
P. Martir. de Angl. Manus. de Fontanieu.

Ann. 1513.

comme jusqu'alors il lui avoit constamment refusé l'investiture de cet Etat, & qu'il ne s'étoit lié envers lui par aucun acte public, il sembloit s'être tacitement réservé la faculté de l'en dépouiller, lorsqu'il le jugeroit à propos.

Négociation infructueuse avec les Suisses.

Manusc. de Bethune. Lettres de Louis XII.

Avant que de prendre aucun parti, Louis voulut s'assurer des dispositions où se trouvoient à son égard les principales puissances d'Italie. Les Suisses étoient alors la plus formidable, & avec leur assistance on eût pu se passer de toutes les autres. Ce fut à eux qu'on s'adressa. La Trémouille, qui les avoit commandés à la bataille de Fornoue, & qui en qualité de gouverneur de Bourgogne conservoit des relations avec eux, fut chargé de la négociation: les Suisses, enflés de leurs derniers succès, enivrés par les flatteries & les complaisances du pape, de l'empereur & du roi d'Espagne, croyoient que le moment étoit arrivé d'abattre l'orgueil des François: ils leur firent acheter jusqu'à la liberté d'entrer dans leur pays; la Trémouille ne put obtenir audience qu'en leur faisant remettre préalablement les deux forteresses de Locarne & de Lugan, qui couvroient le duché de Milan du côté de la Suisse. Mondragon, qui avoit défendu la premiere de ces places contre tous les efforts des confédérés, ne consentit à l'évacuer que sur des ordres précis & plusieurs fois réitérés. Les Suisses, admirateurs de son courage, lui offrirent un établissement honorable dans leur pays: ils firent les mêmes offres avec aussi peu de succès à Jean-Jacques Trivulse, dont tous les biens étoient situés dans le duché de Milan, & qui avoit obtenu la permission de venir traiter avec eux de ses intérêts domestiques: il espéroit appuyer de son crédit la négociation dont étoit chargé la Trémouille; on lui défendit de parler d'autre chose que de ce qui le concernoit personnellement; on lui interdit même tout commerce avec l'ambassadeur François, & l'on prit des précautions si exactes, que quoiqu'ils fussent dans la même ville, ils ne purent ni se parler ni se voir. Après les

avoir tenus dans une sorte de prison pendant plusieurs semaines, les députés des cantons leur annoncerent enfin que si le roi de France desiroit de rentrer dans leur alliance, il falloit 1°. qu'il commençât par abolir, dans toute l'étendue de ses Etats, les libertés de l'Eglise Gallicane, contre lesquelles Jules venoit de publier un monitoire, & qu'il avoit dénoncées au concile de Latran : 2°. qu'il retirât sur-le-champ les garnisons Françoises qui restoient encore dans quelques places du duché de Milan, & qu'il évacuât l'Italie, avec serment de n'y jamais rentrer : 3°. qu'il portât à cinquante mille écus les pensions annuelles qu'il s'obligeroit de payer aux cantons, & qu'il soudoyât, en outre, quinze mille Suisses, en paix comme en guerre. La Trémouille s'étant récrié avec raison sur la dureté de ces conditions, & s'étant plaint qu'on l'eût amusé si long-temps par des délais étudiés & des subterfuges, pour ne lui annoncer ensuite que des propositions qui n'étoient pas recevables ; les députés lui demanderent s'il avoit obtenu un pouvoir de son maître de remettre à Maximilien Sforce les châteaux de Milan, de Crémone, & de Gênes : & sur la réponse qu'il leur fit qu'il n'avoit ni demandé ni obtenu un pareil pouvoir, ils lui déclarerent que les choses étant ainsi, il pouvoit *se houser* (mettre ses bottes) & partir quand il lui plairoit ; qu'il avoit tort de se plaindre des délais, puisque lui-même en étoit cause, ayant été duement averti que l'on ne traiteroit point avec lui, s'il n'avoit de pleins-pouvoirs.

Ann. 1513.

Tandis que la Trémouille essuyoit ces indignités à Lucerne, un secrétaire de Trivulse, homme sans aucun caractere public, s'étant rendu à Venise, & ayant fait l'ouverture d'une confédération avec la France, y fut traité avec toute sorte de distinction. Le Sénat expédia sur-le-champ des instructions & des pouvoirs au provéditeur André Gritti, resté prisonnier en France depuis la prise de Bresse, qui l'autorisoient à traiter directement avec le roi. Louis, qui, quelques mois au-

Traité d'alliance & de confédération avec les Vénitiens.

Justiniani. Guicchardin. P. Martir. Recueil des traités de paix.

qu'enfin on auroit la plus grande facilité pour abattre l'orgueil des Suisses. Trivulse, qui étoit engagé par honneur à justifier la démarche qu'il avoit faite; Etienne Poncher, qui seul de tous les ministres avoit eu le courage de s'opposer au projet de la ligue de Cambrai; Robertet, à qui l'âge & l'expérience donnoient une voix prépondérante dans le conseil, combattirent fortement l'avis du cardinal Saint-Séverin. Ils représenterent que si les Vénitiens avoient bien pu jusqu'alors résister à l'empereur, aidé des forces de la France, ils le pouroient à plus forte raison, lorsqu'ils n'avoient plus rien à redouter de la part des François: que l'alliance de cette république n'étoit point onéreuse, puisqu'au lieu de recourir à la bourse de ses confédérés, elle se trouvoit encore en état de stipendier ses voisins: ils demanderent quel fonds l'on pouvoit faire sur les promesses de Ferdinand & de Maximilien, après la maniere dont ils s'étoient comportés jusqu'alors avec le roi: si l'on étoit bien sûr que maîtres du Milanès & de la personne d'une fille de France, ils ne demanderoient pas encore la Bourgogne & la Bretagne? Enfin ils observerent que les deux partis sur lesquels on délibéroit pouvoient se concilier; que l'empereur, sans doute, ne portoit pas ses prétentions jusqu'à interdire au roi de France le droit de s'allier avec qui bon lui sembleroit; que le moyen le plus sûr de faire cesser des demandes injurieuses, étoit de montrer à ceux qui se croyoient en état de dicter des loix, qu'on pouvoit se passer d'eux; qu'il falloit se fortifier de l'alliance des Vénitiens, & qu'ensuite on écouteroit les propositions de la maison d'Autriche, si l'on jugeoit qu'elles s'accordassent avec l'honneur & les intérêts de la monarchie. Ce dernier avis prévalut dans le conseil; les Vénitiens céderent au roi tous les droits qu'ils pouvoient avoir sur Crémone & la Giara-d'adda: Louis leur céda, de son côté, ceux qu'il réclamoit sur Bresse, Bergame & Crême: les deux puissances promirent d'agir de concert: & en même-temps, pour

Ann. 1513.

Ann. 1513.

se mettre en possession, l'une du duché de Milan, & de la seigneurie de Gênes, l'autre de toutes les places de terre-ferme qu'on lui avoit enlevées dans la derniere guerre, les prisonniers durent être remis en liberté de part & d'autre, sans payer de rançon. La république gagna considérablement à cet échange, puisqu'elle recouvra dès ce moment les deux hommes les plus propres à réparer ses pertes, André Gritti, à qui elle devoit déja le recouvrement de Padoue, & le célebre Barthélemi l'Alviane. Elle auroit bien desiré que le roi eût pris des engagements plus précis, & qu'on eût spécifié dans le traité tous les ennemis contre lesquels on se proposoit d'agir : mais Louis, qui vouloit laisser au pape & à l'empereur une porte ouverte à la réconciliation, renvoya les éclaircissements ultérieurs à une conférence qui se tiendroit en Italie, lorsque les premiers engagements auroient été remplis.

Trève avec l'Espagne : neutralité accordée à l'archiduc.

Recueil des traités.
P. Martir de Angl.
Lettres de Louis XII.

Quoique le premier motif qui avoit déterminé Ferdinand à négocier à la cour de France ne subsistât plus depuis la conclusion de ce traité, ce rusé politique ne se rebuta point : il vouloit éloigner le théâtre de la guerre de la Navarre, où son autorité n'étoit point encore suffisamment affermie : insistant donc toujours sur le mariage de son petit-fils avec Renée de France, & promettant d'engager l'empereur à se désister de la clause qui causoit tant de chagrin à la reine, il conclut une trève d'un an avec le roi, & n'oublia pas de stipuler la liberté du passage pour ses couriers & ses ambassadeurs sur toutes les terres de France pendant la durée de la trève. Le premier usage qu'il en fit parut ne point démentir les dispositions qu'il avoit annoncées : il engagea Marguerite d'Autriche, sur l'esprit de laquelle il conservoit toujours un grand ascendant, à demander au roi, au nom de l'empereur & du jeune archiduc, la neutralité pour la Franche-comté, le Charolois, le Luxembourg, l'Artois, la Flandre, & toutes les autres provinces comprises sous le nom de Pays-Bas. Louis, qui avoit droit de forcer son vassal à lui fournir des

Ann. 1513. nuit, vinrent se jetter dans Novarre, du côté opposé au camp des François. La Trémouille perdant toute espérance d'emporter une place si bien défendue, prit le parti de se retirer à la Riotta, à deux milles seulement de Novarre, attendant toujours l'arrivée des lansquenets de Tavannes. L'armée campa dans un terrein étroit & embarrassé, coupé par des canaux, couvert d'un côté par un taillis, de l'autre par des marais : la gendarmerie étoit au fond de cette gorge; les aventuriers François & les lansquenets en occupoient l'entrée, ayant devant eux vingt-deux pieces de canon, dressées sur leurs affuts, & prêtes à tirer. Autant le choix de ce camp paroissoit propre à faire reposer l'armée, & sur-tout la gendarmerie, autant il étoit défavorable pour livrer bataille, ou même pour se défendre, si l'on étoit attaqué, puisque la cavalerie, qui faisoit toute la force de l'armée, n'y pouvoit manœuvrer, & que les différents corps se trouvoient séparés, & hors d'état de se secourir mutuellement. Aussi la Trémouille ne s'attendoit-il point que les Suisses dussent venir le chercher : il étoit si tranquille à cet égard, qu'il avoit même négligé de faire dresser à la tête du camp une espece de parc de bois, composé d'échelles ou de barrieres, entrelacées les unes dans les autres, dont Robert de la Mark étoit l'inventeur, & qu'on avoit fait voiturer, à grands frais, à la suite de l'armée. Cependant le capitaine Mottin, ou Mutri, homme de tête & soldat déterminé, ayant fait reconnoître le camp des François, assembla, dès le soir même, les Suisses ses compatriotes; leur montra la facilité de surprendre & d'écraser l'armée ennemie, dans une position où leur cavalerie leur devenoit inutile, & où l'on n'auroit à combattre que des Allemands & des aventuriers François, moins nombreux & moins aguerris que les Suisses : il leur fit envisager la gloire dont une action si éclatante couvriroit leur patrie aux yeux des étrangers : enfin il sut si bien les enflammer, que l'expédition fut ré-

deux nations, rendit ce combat opiniâtre & terrible.
Ann. 1513. Les lansquenets, quoique moins nombreux, soutinrent le choc pendant deux heures, sans reculer d'un seul pas. La gendarmerie Françoise entendoit les cris des mourants, voyoit écraser ces fidèles alliés, sans pouvoir marcher à leur secours : des canaux ou des bois taillis, occupés par le détachement des Suisses, lui fermoient le passage. L'amour paternel put seul triompher de tous ces obstacles. Un messager vint avertir Robert de la Mark, prince de Sedan, que ses deux fils, Fleuranges & Jamets, déja criblés de coups & couverts de sang, défendoient à peine un reste de vie : il pénétre, avec sa compagnie de deux cents lances, sur le champ de bataille ; dégage Jamets, qui combattoit encore; reconnoît le corps de Fleuranges, déja étendu par terre, & couvert de quarante-six blessures : il les fait emporter par quelques-uns de ses gendarmes, & les rappelle l'un & l'autre à la vie. Les Suisses, après avoir défait les lansquenets, tournerent l'artillerie contre la cavalerie, qui ne songea plus qu'à fuir, avec la plus grande partie des aventuriers François, qui avoient échappé au carnage. Les historiens varient sur le nombre des morts : Guichardin en compte dix mille du côté des François, & quinze cents seulement du côté des Suisses : mais il se trompe visiblement : car il convient, avec tous les autres historiens, que la gendarmerie ne combattit point, que presque toute la perte tomba sur les lansquenets, qui n'étoient qu'au nombre de cinq à six mille, & qui ne périrent pas tous, à beaucoup près. Gradenico compte huit mille morts du côté des François, & cinq mille du côté des Suisses, du nombre desquels étoient plusieurs colonels ou capitaines, entr'autres Mottin, l'auteur & le chef de cette entreprise : ce nombre paroît encore exagéré : Fleuranges se contente de dire que la perte fut à-peu-près égale de part & d'autre ; mais que du côté des François, elle tomba toute entiere sur les lansquenets, dont il avoit le commandement. Les

Ann. 1513.

troisieme sur les frontieres de la Gascogne & du Languedoc : car il eût été dangereux de compter sur la foi des traités à l'égard d'un prince tel que Ferdinand, qui prenoit dans le même temps des engagements contradictoires, & qui ne remplissoit jamais que ceux où il trouvoit le plus à gagner. Il falloit encore entretenir une marine, & veiller à la sûreté des côtes. Tous ces objets exigeoient nécessairement une forte dépense.

Emprunts & aliénations du domaine.

Manuscr. de Fontanieu.

Registres du parlement.

Louis, malgré son économie & la sorte d'engagement qu'il avoit prise avec lui-même de ne point hausser les impôts, s'étoit trouvé forcé, depuis deux ans, d'établir une *crue*, ou augmentation de tailles. Les fonds de cette année se trouvant en grande partie consumés par l'infructueuse expédition d'Italie, il fallut recourir à de nouveaux expédients. Il demanda des emprunts, ou dons gratuits, à toutes les villes du royaume : Paris fut taxé à quarante mille livres. Le corps municipal avoit consenti à acquitter cette dette; mais ayant voulu comprendre dans la répartition qu'il en fit les officiers des cours supérieures, & ceux-ci ayant refusé de contribuer, & ayant été maintenus dans leur exemption par une déclaration formelle du monarque, la taxe pour la capitale fut modérée à vingt mille livres. Les autres villes furent traitées avec la même douceur : d'où il arriva que l'impôt ne rendit point les sommes dont on avoit besoin : pour y suppléer, Louis engagea une portion de ses domaines, jusqu'à la concurrence de quatre cents mille livres. Louis Mallet, seigneur de Graville, Amiral de France, acheta pour la somme de quatre-vingt mille livres, les terres & seigneuries de Melun, Corbeil & Dourdan : Charles de Rohan, chevalier de l'ordre du roi, eut pour vingt mille écus la terre de Baugé. Avant que de procéder à l'enregistrement des lettres accordées à ces seigneurs, la cour voulut entendre les administrateurs des finances. » Le 8 de juin, sont venus en la» dite cour Florimond de Robertet, Louis Poncher,

» & Jean Cottereau, chevaliers, tréforiers de France,
» Jacques Huraut, Jacques de Beaune & Henri Bo-
» hier, auſſi chevaliers, généraux des finances, aux-
» quels a été demandé par la cour, ſi les affaires du
» roi étoient ſi grandes & très-urgentes, & les finan-
» ces dudit ſeigneur ſi fort en arriere qu'il fût beſoin
» & néceſſaire au roi de faire leſdites venditions? Qui
» ont dit que les affaires du roi étoient ſi grandes &
» très-urgentes pour le fait de ſes guerres, & les
» finances dudit ſeigneur ſi très-fort en arriere, qu'il
» lui avoit convenu hauſſer les tailles, dont le pauvre
» peuple étoit merveilleuſement travaillé, & qu'il avoit
» ſemblé au roi & à ſon conſeil, que pour ſoulager
» ſon peuple & recouvrer l'argent qu'il étoit néceſ-
» ſaire de fournir au fait de ſes guerres, mêmement
» pour obvier à l'entrepriſe que faiſoient de préſent
» les anciens ennemis de ſon royaume, il étoit plus
» raiſonnable que le roi s'aidât de ſon domaine, que
» de plus charger ſondit peuple «. La cour conſentit à l'enregiſtrement; mais en exigeant que la juſtice continuât à être exercée dans ces villes ſous la main du roi, & que les engagiſtes ne puſſent abattre les bois de haute futaie, ni faire d'autres coupes que celles qui ſeroient réglées par des officiers du domaine. Graville proteſta, devant la cour, qu'il n'avoit point ſollicité les lettres que le roi lui avoit accordées; qu'il ne prétendoit acquérir aucun autre titre ſur les terres engagées, qu'un ſimple uſufruit; qu'après ſa mort, le roi pourroit les reprendre, en aſſurant à ſes ſucceſſeurs quatre mille livres de rente, juſqu'à ce qu'il eût rembourſé le principal: qu'il ne toucheroit point au bois de haute futaie, ni ne vendroit aucun office. Graville fit plus encore qu'il n'avoit promis: il déclara par ſon teſtament, qu'ayant gagné au ſervice de l'Etat, ou qu'ayant obtenu de la faveur de ſes maîtres des ſommes beaucoup plus conſidérables que celle pour laquelle on lui avoit engagé ces terres, il n'entendoit point que ſes héritiers y puſſent rien prétendre: qu'il

Ann. 1513.

en faisoit don au roi, le suppliant, si les besoins de l'Etat le permettoient, de vouloir bien soulager tous les ans de la somme de quatre mille livres les villages les plus pauvres, ou qui auroient le plus souffert de l'intempérie des saisons.

Dans le même temps, on présenta au parlement des lettres d'une autre nature: Anne de Bretagne desirant avec passion le mariage de sa seconde fille avec Ferdinand d'Autriche, prince de Castille, & voulant, autant qu'il dépendroit d'elle, faire desirer de plus en plus cette alliance à l'empereur & au roi d'Espagne, obtint du roi un don pur & simple du comté d'Etampes, qui avoit été confisqué sur son pere, & dont elle avoit dessein de gratifier sa seconde fille. Le secret de la reine transpira. Jean le Lievre, avoçat général, à qui les lettres du roi furent adressées, dit dans une assemblée des chambres: » Qu'on lui avoit communi- » qué des lettres-patentes du roi, contenant le don » gratuit que le roi a fait à la reine du comté d'E- » tampes: après avoir fait la lecture de ces lettres, & » rappellé à la cour d'où provenoit le comté d'Etam- » pes, & en quelles mains il avoit passé depuis deux » cents ans, il conclut que c'étoit un vrai domaine de » la couronne, qui par sa nature étoit inaliénable, » déclarant cependant que si la cour, attendu la qua- » lité du temps & la personne de la reine, qui méri- » toit à tous égards qu'on fît beaucoup pour elle, » vouloit procéder à la vérification desdites lettres, » il ne s'y opposeroit pas, pourvu que ce fût avec les » modifications suivantes; savoir pour en jouir par la » reine, leurs enfants mâles & femelles descendans du » roi ou d'elle, l'ordre de primogéniture gardé, de » maniere qu'à l'aîné mâle, ou à l'aînée fille, au dé- » faut de mâle, demeurât tout le comté, par indivis, » sans que les cadets y pussent jamais rien préten- » dre «. Les lettres furent enregistrées avec cette modification; mais Anne ne s'en contenta pas. Elle poursuivit cette affaire avec tant de chaleur, que la cour, sur

fur les ordres réitérés du roi, fe défifta de toute oppofition.

Ann. 1513.

Defcente des Anglois : fiége de Térouenne.

Fleuranges. Du Bellay. Herbert. Lettres de Louis XII. Manufcr. de Fontanieu.

Les fommes provenues du don gratuit & des aliénations du domaine, furent employées à faire des recrues, principalement en Allemagne : le duc de Gueldres attacha au fervice du roi de vieilles bandes de lanfquenets, répandus fur le bas Rhin, qui, tantôt foldats mercenaires, & tantôt brigands publics, fe faifoient nommer *la grande verge* : Fleuranges, déja guéri de fes bleffures, en fut le principal conducteur. Ces renforts rendirent l'ennemi plus circonfpect ; mais ils arriverent trop tard, & n'eurent point occafion de combattre. Henri VIII, après avoir fait tous fes préparatifs, vint débarquer à Calais, dans les premiers jours du mois de juillet : il amenoit avec lui une armée de trente mille combattants, prefque toute compofée d'infanterie. Il avoit fait lever en Allemagne, & dans les Pays-Bas, un corps de dix ou douze mille chevaux : fe défiant de fes talents militaires & de ceux de fes courtifans, il demandoit à Marguerite pour capitaine général, foit Henri de Brunfvich, foit le fire de Vergi, maréchal du comté de Bourgogne. Maximilien, qui n'avoit pas rougi de fe mettre autrefois à la folde de Ludovic & des Vénitiens, envia une commiffion qui lui parut lucrative : il follicita la préférence, & montra fi peu de délicateffe, qu'il fe fit donner cent ducats par jour pour fa table. Il faut rendre juftice à Maximilien, prince beaucoup trop loué fans doute par les hiftoriens d'Allemagne, mais en revanche peu connu & trop décrié par la foule de nos écrivains : ce ne fut point uniquement à la foif de l'or, à un gain fordide qu'il proftitua fon rang : des motifs moins vils le déterminerent ; il ne vouloit point commander l'armée des Suiffes ; car bien qu'il les eût levés & foudoyés au nom du roi d'Angleterre, il craignoit que fi les paiements n'arrivoient pas à temps, ces guerriers mercenaires & mutins ne s'en priffent à lui, & n'attentaffent à fa liberté : d'ailleurs il étoit

Ann. 1513.

assuré de diriger leurs opérations par ses lieutenants, au-lieu que sa présence étoit absolument nécessaire pour faire perdre de vue aux Anglois le véritable objet de leur armement, & les engager dans des entreprises dont il devoit retirer tout le profit. Henri VIII fut la dupe de Maximilien, comme il l'avoit été de Ferdinand : au-lieu d'attaquer Boulogne, ou de s'avancer du côté d'Abbeville, il se laissa persuader d'assiéger Térouenne, place qui, par sa position, incommodoit fort l'archiduc, souverain des Pays-Bas; mais dont la conquête ne pouvoit être d'aucun avantage pour les Anglois.

Bataille de Flodden : défaite & mort du roi d'Ecosse.

Buchanan. Herbert. P. Jove.

A peine s'étoit il attaché au siége de Térouenne, qu'il vit arriver dans son camp un héraut, qui lui dénonça la guerre de la part du roi d'Ecosse : le monarque Anglois avoit eu un pressentiment de cette déclaration avant que de passer en France : il avoit laissé tous les ordres nécessaires pour la sûreté de ses propres Etats ; craignant encore que les mesures qu'il avoit prises ne fussent pas suffisantes, ou que ses ordres ne fussent mal exécutés, il détacha de son armée un corps de six mille hommes, qu'il envoya promptement en Angleterre, sous la conduite de Thomas Havart. Jacques avoit suivi de près le départ de son héraut, & s'étoit mis en état de commencer les hostilités, le même jour qu'il avoit déclaré la guerre. Il pénétra fort avant dans les provinces du nord de l'Angleterre, pillant & ravageant tout ce qui se présentoit sur sa route. Ces premiers succès furent la cause de sa perte : les Ecossois, pauvres & mal disciplinés, s'étant chargés de butin, ne songerent plus qu'à le mettre en sûreté : la désertion devint générale, & il ne lui restoit plus que la moindre partie de son armée, lorsque les Anglois s'avancerent au nombre de plus de vingt-cinq mille combattans. Jacques auroit pu se mettre à couvert, en reprenant la route de ses Etats : il avoit suffisamment rempli ses engagements avec la France, en obligeant Henri à renvoyer en

Angleterre une partie de ses troupes ; mais il eut honte de fuir devant un ennemi qu'il avoit provoqué. Quelque disproportion qu'il se trouvât entre son armée & l'armée Angloise, il l'attendit de pied ferme, & livra une des plus sanglantes batailles dont la mémoire soit consignée dans les annales d'Ecosse : Jacques IV, après avoir rempli tous les devoirs de capitaine & de soldat, tomba percé de coups : avec lui périrent un archevêque, deux évêques, quatre abbés, douze comtes, dix-sept barons, & huit ou dix mille guerriers d'un ordre moins distingué. Les Anglois conviennent qu'ils laisserent cinq mille hommes étendus sur le champ de bataille : comme la nuit seule avoit séparé les combattants, ils ne connurent que le lendemain matin qu'ils avoient remporté la victoire ; ils trouverent le corps du malheureux monarque sur un monceau de morts, & l'enfermerent dans un cercueil de plomb ; mais ils eurent la barbarie de lui refuser la sépulture, sous prétexte qu'il étoit mort excommunié : Henri lui-même crut avoir besoin de la permission du saint siége pour rendre les derniers devoirs à un roi magnanime, d'une piété exemplaire, adoré de ses sujets, à son beau frere.

Ann. 1513.

La ville de Térouenne arrêta long-temps tous les efforts de Henri & de Maximilien : deux capitaines distingués la défendoient, Antoine de Créqui, seigneur de Pontdormi, & Téligni, Sénéchal de Rouergue : quoiqu'ils n'eussent pour garnison que deux cents hommes d'armes & deux mille hommes d'infanterie, ils firent de si fréquentes sorties sur le camp ennemi, & montrerent dans toutes les occasions une valeur si déterminée, que le deux monarques, qui avoient une armée de plus de cinquante mille combattants, n'oserent risquer un seul assaut, & n'espérerent de la prendre que par famine. Comme on ne s'étoit pas douté qu'elle dût être assiégée par les Anglois, on avoit négligé d'y faire entrer des provisions : le siége duroit depuis plus d'un mois, lorsque Créqui fit tenir au roi

Déroute de Guinegaste, ou journée des éperons.

Fleuranges. Du Bellay. P. Jove. Manusf. de Fontanieu. Lettres de Louis XII.

Ann. 1513.

un état du peu de vivres & de munitions qui restoient encore dans la place, en lui marquant que si avant un certain terme on n'y en faisoit pas entrer, ils seroient réduits à capituler, ou à mourir de faim. Louis, qu'une violente attaque de goutte empêchoit d'aller se mettre à la tête de ses troupes, envoya ordre à Louis d'Halluin, seigneur de Piennes, gouverneur de Picardie, & en cette derniere qualité général de toutes les troupes qui s'y rassembloient, de tâcher de jetter des provisions dans Térouenne, mais d'éviter, sur toutes choses d'en venir aux mains, & d'exposer le salut de l'Etat aux risques d'une bataille. Piennes ayant rassemblé promptement les munitions, les remit à Fontrailles, capitaine général des Albanois au service de France : Fontrailles ayant fait attacher avec une simple courroie sur le cou des chevaux un sac de poudre & deux quartiers de lard, fit une irruption subite au travers du camp des Anglois, perça jusqu'aux fossés de la ville, où les huit cents cavaliers qu'il conduisoit, déchargerent leurs fardeaux, & se retirerent au galop, avant que les ennemis se fussent mis en devoir de les suivre.

Une tentative si hardie & si heureusement exécutée, réveilla l'ardeur des guerriers, & leur fit envier la gloire dont Fontrailles venoit de se couvrir. Les provisions qu'il avoit portées aux assiégés ne pouvoient durer long-temps ; on résolut de conduire dans la place un convoi beaucoup plus considérable, & chacun voulut avoir part à l'expédition : on régla donc dans un conseil de guerre que Fontrailles, à la tête de ses Albanois & d'un certain nombre de gendarmes les mieux montés de l'armée, retourneroit chargé d'une plus grande quantité de provisions : que pour lui faciliter le passage, un corps de quatre cents lances iroit, dans le même temps, répandre l'alarme de l'autre côté du camp : que le duc de Longueville, la Palisse, Imbercourt, la Fayette, avec la plus grande partie de la gendarmerie, iroient se poster au pied de la mon-

Ann. 1513.

leur étoit extrême, ils avoient mis pied à terre, avoient détaché une partie de leur armure, buvoient & mangeoient tranquillement étendus sur l'herbe : les plus braves, ceux qui se trouverent les premiers à cheval, coururent au-devant des Allemands, tandis que les autres achevoient de s'armer, & se disposoient à les suivre; mais appercevant, dans ce même moment, le corps de lansquenets & d'Anglois, qui s'avançoient de l'autre côté de la Lys pour venir tomber sur les derrieres de l'armée, & jugeant que s'ils leur donnoient le temps d'arriver, il faudroit courir les risques d'une bataille, au mépris des ordres du roi, ils prirent précipitamment la fuite, sans songer à ceux qu'ils laissoient aux mains avec l'ennemi : comme il n'y avoit point d'infanterie, il n'y eut presque personne de tué sur le champ de bataille ; toute la perte se réduisit à cents prisonniers, parmi lesquels on comptoit le duc de Longueville, le chevalier Bayard, Clermont d'Anjou, & Bussi d'Amboise. L'empereur & le roi d'Angleterre ne surent pas tirer parti de l'effroi & de la confusion qu'ils avoient répandus parmi les François : au-lieu de les poursuivre jusques dans leur camp, où personne n'auroit osé les attendre, ils reprirent le chemin de Térouenne, conduisant en triomphe leurs prisonniers.

Quelque peu considérable que fût cet échec, Louis en redouta les suites : il se fit transporter, tout malade qu'il étoit encore, dans la ville d'Amiens, afin de veiller de plus près sur la conduite de ses généraux : informé que le seigneur de Piennes n'avoit pas su gagner la confiance des troupes, que plusieurs officiers lui obéissoient à regret, il nomma pour son lieutenant-général dans les marches de Picardie, le jeune François d'Angoulême, son héritier présomptif, & l'envoya prendre le commandement de l'armée ; mais en lui recommandant fortement de ne rien faire sans prendre conseil des capitaines les plus expérimentés, & sur-tout de ne point risquer d'action générale.

Ann. 1513.

remuer la terre, & à se charger volontairement de quelques autres travaux qui ne passoient pas leurs forces. Les Suisses, qui composoient seuls toute l'infanterie des assiégeants, n'étoient pas fort entendus dans l'attaque des places : après avoir perdu un mois ou cinq semaines devant les murs de Dijon, voyant que la plupart de leurs convois étoient enlevés ; que les vivres devenoient de jour en jour & plus chers & plus rares ; qu'ils n'entendoient plus parler de l'empereur, qui devoit venir les commander ; que l'argent qu'on leur avoit promis de la part du roi d'Angleterre n'arrivoit point ; ils commencerent à se reprocher d'avoir ajouté foi trop légérement aux promesses de ces deux princes : déchus tout-à-coup des trop flatteuses espérances auxquelles ils s'étoient imprudemment livrés, ils tinrent plusieurs conseils, sans y appeller les officiers de l'empereur, cherchant entr'eux les moyens de se tirer, sans trop de déshonneur, d'une entreprise mal concertée. La Trémouille, instruit de leurs dispositions, tâcha d'en profiter : il connoissoit mieux que les Suisses le danger de sa position ; il avoit des raisons de se défier de la fidélité, ou du moins de la fermeté d'un grand nombre de bourgeois qui redoutoient le sort qui les attendoit, eux & leur famille, si la ville étoit prise d'assaut : enfin il n'avoit aucune espece de secours à espérer du roi, assez embarrassé à couvrir la frontiere de Picardie, au-lieu que les Suisses pouvoient, d'un moment à l'autre, recevoir l'argent du roi d'Angleterre, changer de résolution, & forcer, dans un accès de fureur, les foibles barrieres qui les arrêtoient depuis trop long-temps. Il leur adressa quelques vieux capitaines de gens de pied, qui leur rappellant les batailles & les autres rencontres périlleuses où ils s'étoient trouvés ensemble, leur parlant du chagrin & des regrets que les brouilleries survenues depuis ce temps avoient causés à leurs anciens amis, du desir ardent que le seigneur de la Trémouille avoit d'être l'auteur de

Ann. 1513

Destruction de Térouenne.

Ibidem.

déja pressés par la disette, reprirent la route de leur pays, sans attendre la ratification du traité.

Avant que la Bourgogne fût évacuée, la ville de Térouenne avoit capitulé. Louis désespérant d'y faire entrer des provisions sans s'exposer aux risques d'une bataille, envoya ordre à Pontdormi de tâcher d'en retirer la garnison. Ce brave officier, qui, pendant neuf semaines avoit résisté aux forces réunies de l'empereur & du roi d'Angleterre, obtint des conditions honorables : la gendarmerie sortit, l'armet en tête & la lance en arrêt ; l'infanterie, la pique sur l'épaule, tambours battants, & enseignes déployées. Les deux monarques se trouverent embarrassés d'une conquête qu'ils avoient achetée si chérement : la garde en auroit été très-dipendieuse, sans aucun profit réel. Ils prirent le parti de la détruire de fond en comble, à la réserve toutefois des églises, & du cloître des chanoines. Quelques mois après, Marguerite craignant que les François n'entreprissent de la réparer, ce qu'ils exécuterent en effet sous le regne suivant, acheva de ruiner ce qui restoit encore de bâtiments.

Reddition de Tournai : mécontentement de Maximilien : retour de Henri en Angleterre.

Fleuranges. Cousin, hist. de Tournai. Lettres de Louis XII. Rymer, act. publ. Manuscr. de Fontan.

Il semble qu'une pareille leçon auroit dû dessiller les yeux du roi d'Angleterre, & le mettre en garde contre les conseils intéressés de l'empereur. Cependant s'étant laissé conduire à Lille, où Marguerite d'Autriche se rendit de son côté, amenant avec elle le jeune archiduc, qui devoit épouser la plus jeune des sœurs de ce monarque, & un cortege nombreux de dames & de demoiselles des premieres maisons des Pays-Bas, Henri, généreux & galant, ne résista point aux instances qu'on lui fit d'assiéger Tournai, & de délivrer la Flandre & le Hainaut des alarmes que leur causoit une ville Françoise enclavée dans leur territoire. Les habitants de Tournai n'avoient sauvé leur liberté contre les entreprises des derniers ducs de Bourgogne, & n'étoient restés dans la dépendance immédiate de la couronne, que par une grandeur d'ame & un amour de la patrie qui ne s'étoient point

Ann. 1513.

vicaire : aussi Henri desira-t-il qu'on lui expliquât, avant tout, quelle étoit la nature de cette charge, & quels avantages il pouvoit s'en promettre. L'empereur, offensé de cette défiance, & paroissant se repentir de s'être trop avancé : *Si un homme*, dit-il, *venoit vous présenter un coffre-fort rempli de ducats, & que vous fissiez difficulté de le recevoir, parce que vous ne sauriez point encore ce qu'il y auroit dedans : que ce même homme, choqué de la froideur avec laquelle vous l'auriez accueilli, retirât ses offres, de qui, je vous prie, auriez-vous à vous plaindre.*

Ce beau raisonnement ne changea rien aux résolutions de Henri. Maximilien désespérant d'en venir à bout ; mais considérant en même-temps que la possession de Tournai alloit mettre le monarque Anglois dans sa dépendance, puisqu'il ne pourroit, sans son aveu, y faire entrer de vivres, ni en changer la garnison, jugea que le personnage qu'il avoit joué jusqu'alors ne lui convenoit plus : il s'éloigna de Tournai, sans prendre congé, & alla s'enfoncer en Allemagne, laissant au génie souple & rusé de Marguerite sa fille, le soin de tirer encore parti de la profusion du monarque Anglois.

Traité de Lille : retour de Henri VIII en Angleterre.

Rymer, act. publ.

Lettres de Louis XII.

Marguerite se rendit une seconde fois à Lille, où Henri vint la trouver. La princesse, au nom de l'empereur, du roi d'Espagne & de l'archiduc, renouvella avec le roi d'Angleterre le traité de Malines, qui contenoit une ligue offensive & défensive contre la France : pour resserrer davantage les nœuds qui unissoient toutes ces puissances, on stipula que le mariage de l'archiduc Charles avec Marie d'Angleterre, arrêté depuis plusieurs années, & que le roi d'Angleterre avoit compté terminer pendant son séjour dans les Pays-Bas, se célébreroit enfin le 15 de mai, dans la ville de Calais, où la princesse seroit amenée, soit par le roi son frere, soit par la reine sa belle-sœur. On convint que Henri, qui, en exécution du premier traité avoit commencé la guerre, & fait des

Ann. 1513.

Belcar. rer. Gall.

Paul Jove.

point de vue qu'il adressa au roi le traité infamant qu'il venoit de conclure : il exhortoit le monarque à faire passer en Suisse une somme modique, & à tâcher d'endormir l'ennemi, sans expliquer ouvertement ses intentions, ou si ce ménagement répugnoit à sa délicatesse, de ne pas perdre un instant pour réparer les places de la Bourgogne, & y faire passer des corps de troupes capables de les défendre, l'assurant qu'aussi-tôt que les Suisses sauroient qu'on les avoit trompés, ils reviendroient en plus grand nombre & plus formidables qu'auparavant. De tous les conseils de la Trémouille, Louis ne suivit que le dernier : il envoya des troupes, des pionniers & de l'argent, pour mettre Dijon en état de défense ; condamna hautement le parti qu'avoit pris la Trémouille ; menaça même d'assembler les princes, les pairs & les grands officiers de la couronne, pour avoir leur avis sur le traité de Dijon. *Sire*, lui répondit la Trémouille, *plaise vous savoir que j'ai vu les lettres qu'il vous a plu m'écrire, par lesquelles je vois que vous trouvez le traité conclu avec messieurs des ligues merveilleusement étrange : par ma foi, sire, aussi est-il : mais par la mauvaise provision qui étoit par-deça, & pour conserver votre pays, j'ai été contraint de le faire.*

Sire, vous m'écrivez que vous voulez assembler messieurs de votre sang & le parlement de votre royaume, avant que d'accorder le traité : la chose est bien longue ; mais je voudrois bien que vous l'eussiez fait ; car je suis sûr qu'il n'y a celui qui ne die que je vous ai loyaument servi, & je crois, sire, que bien le connoissez.

Sire, au regard de fortifier cette ville, soyez sûr que messieurs de Saint-Valier, d'Aubigni, & moi, mettons toute peine de ce faire : mais c'est la plus mal aisée à fortifier que fut oncques ville, par l'avis de tous les gens de bien qui sont ici.

Sire, je n'envoyerai point devers les Suisses que je n'aie oui ce que me dira de votre part le gouverneur

d'Orléans, & si vous dis, sire, que je vous ai detrappé d'un aussi gros fait que jamais gentilhomme vous détrappa. Tant comme je vive, je ne ferai chose sans vous en avertir, en dussé-je perdre votre pays & la vie avec. Car je vois bien que je suis en votre male grace, sans l'avoir desservi, & pour avoir fait à vous & à votre royaume plaisir & profit; & si j'eusse autrement fait, n'eussiez, à cette heure, que Auxone, & fussent les Suisses en votre royaume plus avant que n'est le duché de Bourgogne, de long, & de large. Je voudrois, sire, que vous eussiez vu ce que j'ai vu, &c. Les Suisses, avertis qu'on leur manquoit de parole, s'assemblerent tumultuairement: livrés à une fureur aveugle, ils arrêterent ceux de leurs officiers qu'ils soupçonnoient d'intelligence avec les François: quelques-uns furent appliqués à la question, d'autres furent décapités: les ôtages couroient risque d'être traités avec la même barbarie; mais soit par un reste de pitié envers des malheureux qui n'étoient point complices du tort dont on se plaignoit, soit, comme il est assez vraisemblable, par la crainte de perdre les fortes rançons que le roi offroit pour leur liberté, on n'attenta point à leur vie. Cependant le traité de Dijon s'accomplissoit de fait par rapport aux articles qui répugnoient davantage au roi. Les garnisons des châteaux de Crémone & de Milan, voyant que leurs provisions diminuoient, & n'apprenant point qu'on songeât à venir sitôt les délivrer, rendirent ces deux places, en stipulant la liberté de se retirer avec armes & bagages: d'un autre côté, Léon, instruit des vues secretes de l'empereur & du roi d'Espagne sur le Milanès, & craignant, si leur projet réussissoit, de se trouver à la merci de la puissante maison d'Autriche, commença sérieusement à se rapprocher de Louis. Il réconcilia à l'Eglise, & rétablit dans toutes leurs dignités, les cardinaux qui avoient tenu le concile de Pise: il se contenta, pour lever toutes les censures de son prédécesseur, que six députés du clergé de France

Ann. 1513.

Ann. 1513.

vinssent lui demander l'absolution : il auroit bien voulu profiter de l'embarras où le roi se trouvoit pour obtenir l'abolition des libertés de l'Eglise Gallicane ; mais connoissant la fermeté du monarque, il consentit à suspendre les procédures commencées au concile de Latran, & accorda les délais qu'on lui demandoit.

Ann. 1514.

Mort de la reine Anne de Bretagne.

Ferron. Manusc. de Fontanieu. Lettres de Louis XII.

Anne de Bretagne ne survécut pas à un événement qu'elle desiroit avec tant d'ardeur : attaquée de la gravelle, elle mourut le 9 de janvier, âgée de 36 ans. Le caractere de cette princesse offre l'exemple d'une bizarrerie bien singuliere : épouse tendre, complaisante & soumise, tant que vécut Charles VIII, qu'elle avoit regardé comme son persécuteur, qui l'avoit, pour ainsi dire, conquise à main armée, qui ne paroît pas s'être jamais donné beaucoup de soins pour s'en faire aimer, qui avoit des maitresses, peu d'esprit, point de figure ; elle devint capricieuse, contrariante & hautaine avec Louis XII, qui le premier l'avoit rendue sensible, qu'elle avoit avoué pour son amant, qu'elle posséda tout entiere, & qui, pour les qualités du cœur, les graces de l'esprit & du corps, étoit le prince le plus accompli de son temps. Quelques courtisans s'étonnoient qu'il supportât si patiemment une humeur si aigre : *Il faut bien*, répondoit Louis, *souffrir quelque chose d'une femme, quand elle aime son honneur & son mari.* Attribuant au caractere national l'inflexible opiniâtreté de l'esprit de la reine, il la nommoit, en plaisantant, sa *Bretonne.* Si ces contrariétés s'étoient renfermées dans l'intérieur du palais, si Louis XII eût été le seul à en souffrir, peut-être auroit-on pu se dispenser de les relever dans l'histoire ; mais elles influerent sur l'administration générale, & causerent, en partie, les revers qui affligerent l'Etat, pendant les dernieres années de ce regne. L'obstination avec laquelle Anne résista aux décisions d'un concile national assemblé à Tours, & séquestra les évêques de la Bretagne du concile de Pise, servit de prétexte à Marguerite d'Autriche pour en séparer

aussi les évêques des Pays-Bas : les princes étrangers n'eurent garde, après cela, de s'associer à une entreprise désavouée même en France. Jules, que la convocation de ce concile avoit déconcerté, reprit courage, & cessa de rien appréhender de la part d'un prince qui n'étoit pas obéi dans sa propre maison. L'aveugle prédilection qu'elle conserva jusqu'au dernier soupir pour la maison d'Autriche, fut une autre source de malheurs : Ferdinand, Maximilien & Marguerite en abuserent pour tromper le roi, bien assurés, si leurs projets frauduleux échouoient, de trouver une porte toujours ouverte à la réconciliation. Ces défauts n'empêcherent pas qu'elle n'emportât les regrets de toute la nation. Autant Louis XII étoit économe, autant Anne étoit magnifique : elle employoit la meilleure partie de ses immenses revenus à récompenser les services rendus à l'Etat, ou à soulager les malheureux, assignant des gratifications sur son trésor à tous les officiers qui s'étoient distingués par quelque action d'éclat, ou assurant une retraite à ceux que la vieillesse ou des blessures forçoient à vivre en repos : le surplus servoit à l'entretien d'un grand nombre de jeunes personnes de condition, qu'elle formoit dans son palais, qu'elle nommoit ses filles, & qu'elle marioit avantageusement, sans qu'il en coûtât rien aux parents. C'est sous ce dernier aspect qu'Anne a mérité, sans doute, tous les éloges dont les historiens l'ont comblée : ajoutons encore qu'elle étoit naturellement éloquente ; qu'elle étoit belle, quoique petite, & un peu boiteuse. Ann. 1514.

Mariage de François d'Angoulême avec Claude de France.

Fleuranges. Du Bellay.

La mort de la reine termina un arrangement ardemment desiré par la nation, & auquel elle s'étoit toujours fortement opposée. Louis s'empressa de célébrer, aussitôt que les bienséances le permirent, les noces de sa fille Claude avec François d'Angoulême, duc de Valois. Quoiqu'il eût le droit de conserver pendant sa vie la jouissance pleine & entiere de la Bretagne, il la céda, dès ce moment, aux deux époux, ne réser-

Ann. 1514.

Projet pour le mariage du roi, & celui de madame Renée de France : trève avec Ferdinand & Maximilien.

Manusc. de Bethune.

P. Martir, de Angl.

Lettres de Louis XII.

vant que les droits de suzeraineté, qu'il ne pouvoit aliéner, & ceux de Renée sa seconde fille.

Cette princesse étoit toujours l'objet d'une importante négociation. Le roi d'Espagne persistoit à la demander pour le jeune Ferdinand son petit-fils : il n'étoit plus question d'arracher cette jeune princesse des bras de ses parents, ni de la transporter en Allemagne ; on se contentoit que Louis, pour sûreté du mariage, déposât la dot, c'est-à-dire, le duché de Milan entre les mains de Ferdinand ; ce qui devoit d'autant moins lui couter, qu'il n'y possédoit plus que la tour de Godefa, ou la lanterne de Gênes. Le traité étoit fort avancé, lorsqu'Anne de Bretagne, qui en desiroit si ardemment la conclusion, vint à mourir. Cet événement ne déconcerta point Ferdinand ; il servit, au contraire, à étendre ses vues ; au-lieu d'un mariage, il en proposa deux. Le roi, qui n'avoit que des filles, étoit d'âge à pouvoir encore espérer des enfants : quelques-uns de ses courtisans, pour le tirer de la tristesse où il étoit plongé, l'exhortoient à un second mariage. Ferdinand offroit, ou Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, ou la jeune Eléonor, niece de cette princesse, & sœur des archiducs. L'âge de la tante, indépendamment de l'inclination & de la tendre amitié que Louis avoit long-temps conservée pour elle, auroit dû la faire préférer ; mais ce monarque, qui pardonnoit les injures, ne pardonnoit point la fausseté ; il se décida en faveur d'Eléonor. On dressa sur-le-champ un projet de traité, dont la minute se trouve parmi les manuscrits de Béthune. On y stipule d'abord une ligue, confédération & intelligence perpétuelle & héréditaire entre l'empereur, le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, l'archiduc Charles, prince d'Espagne, d'une part, & le roi de France, d'autre part : & afin de rendre cette alliance plus durable, & d'en resserrer les nœuds par les liens du sang, Louis consent d'épouser Eléonor d'Autriche, fille de Philippe, & petite-fille de Maximilien & de

Ferdinand, à laquelle il promet d'aſſigner un douaire pareil à celui qu'on a coutume d'aſſigner aux reines de France : il promet enſuite d'unir Renée de France ſa fille, avec Ferdinand, infant de Caſtille, dès que les deux époux auront atteint l'âge nubile; de céder à ſa fille, en ſignant le traité de mariage, le duché de Milan, & la ſeigneurie de Gênes, qu'on pourra aiſément recouvrer, à la faveur de cette alliance : de trouver bon que Ferdinand, roi d'Eſpagne, reſte dépoſitaire de cet Etat, juſqu'au jour de la célébration du mariage, & de lui remettre inceſſamment la fortereſſe de Godeſa, pour y loger une garniſon Eſpagnole. Maximilien, de ſon côté, s'engage à accorder aux deux époux conjointement, l'inveſtiture du duché de Milan; & Ferdinand, auquel on en confie la garde, doit jurer que, ſi l'un d'eux vient à mourir avant l'âge nubile, ou ſans laiſſer de poſtérité, il remettra purement & ſimplement au roi de France toutes les places dont il ſe trouvera en poſſeſſion : il s'oblige même, après avoir prélevé ſur les revenus du duché les ſommes néceſſaires pour la garde & la conſervation des places, de remettre tous les ans au roi, à titre d'indemnité, & en qualité de tuteur de madame Renée, les ſommes qui proviendront des domaines ou des impoſitions établies ſur toutes les terres de cette ſouveraineté : enfin les confédérés promettent non-ſeulement d'unir leurs forces pour contenir & réprimer les Suiſſes, mais d'obliger par les voies de la douceur, s'il eſt poſſible, le roi d'Angleterre à rendre à la France le comté de Tournai, ou de l'y forcer à main armée. En échange de tous ces bons offices, Ferdinand demande que Louis renonce aux droits qu'il s'étoit réſervés ſur le royaume de Naples, en cas que Germaine de Foix décédât ſans enfants; qu'il le tienne quitte des ſommes qu'il avoit exigées par forme de dédommagement; mais ſur-tout qu'il jure de ſéparer ſes intérêts de ceux de Jean d'Albret, & de ne lui donner aucun ſecours pour recouvrer la Navarre.

Ann. 1514.

Ann. 1514. Comme ce projet, proposé par le roi d'Espagne, renfermoit plusieurs articles sur lesquels on n'étoit point encore d'accord, qu'il s'en trouvoit d'autres qui ne pouvoient être arrêtés sans l'intervention de l'empereur, on convint de proroger pour une année, la trève conclue l'année précédente entre les deux couronnes. Quintana, ministre de Ferdinand, la signa effrontément au nom du roi son maître, de l'empereur, de l'archiduc & du roi d'Angleterre, quoiqu'il n'eût aucune procuration de la part de ces derniers. Ferdinand ne manqua pas de la ratifier : il eut même l'adresse de la faire goûter à Maximilien, qui, croyant appercevoir dans ce nouveau plan un moyen infaillible de faire entrer dans sa maison une souveraineté, non-seulement l'approuva en son nom & au nom de Charles son pupile, mais consentit, sur les représentations du même Ferdinand, & afin de ne donner aucun ombrage à la France, de suspendre le mariage de Charles avec Marie d'Angleterre. La suspension, ou plutôt la rupture de ce mariage, étoit alors la chose du monde que desiroit le plus Ferdinand ; c'étoit le motif secret, & l'objet principal de toute cette intrigue. N'ayant point encore oublié les chagrins que lui avoit causés l'archiduc Philippe, & considérant que Charles, dès qu'il seroit marié, prendroit le gouvernement de ses Etats, & ne manqueroit pas de revendiquer le royaume de Castille : que ce jeune prince, appellé par toute la noblesse Castillane, soutenu des forces du roi d'Angleterre son beau-frere, & peut-être secondé des François, s'il consentoit à restituer la Navarre à Jean d'Albret, seroit un concurrent beaucoup plus redoutable encore que n'avoit été son pere ; il le regardoit dès-lors comme son plus dangereux ennemi, & ne croyoit pas pouvoir prendre de trop bonne heure des précautions pour le mettre hors d'état de lui nuire. Car son intention n'étoit point, comme il parut clairement dans la suite, que Charles héritât jamais du royaume de Castille ; il le destinoit

aux enfants qu'il auroit de Germaine de Foix, ou s'il n'en avoit point, au jeune Ferdinand son filleul, qu'il élevoit en Espagne. Maximilien, malgré toute sa défiance, fut la dupe de ce manege : il écrivit à Marguerite de répondre aux instances qui lui arriveroient d'Angleterre pour la célébration du mariage, qu'il vouloit y assister, & que les affaires de l'empire ne lui permettroient pas sitôt de se transporter dans les Pays-Bas.

Ann. 1514.

Etonnement & embarras de Henri VIII.

Lettres de Louis XII. Herbert.

Henri VIII fut bien étonné d'apprendre que, tandis qu'il stipendioit une armée dans les Pays-Bas, qu'il attiroit à son service les meilleures troupes & les capitaines les plus renommés de l'Allemagne, & qu'il n'épargnoit rien pour se mettre en état de pousser vivement la guerre dès que la saison le permettroit, on signât en son nom une trève avec la France, sans même daigner l'en avertir : il avoit un ministre à la cour d'Espagne, il s'en trouvoit un d'Espagne à sa cour ; ni l'un ni l'autre n'avoit été consulté. Il écrivit à Marguerite, pour lui demander l'explication d'un procédé si étrange, & pour savoir définitivement s'il devoit conduire sa sœur à Calais, au terme convenu. Marguerite ne pouvoit lui donner aucun éclaircissement sur le premier article : Ferdinand, qui redoutoit la pénétration de cette princesse, avoit exigé de l'empereur qu'il ne lui communiquât rien de ce qui se traitoit : quant au second, elle le pria de différer, excusant, le mieux qu'elle pouvoit, l'empereur son pere, & tâchant d'adoucir une réponse si désagréable, par des protestations vagues d'amitié & d'intérêt, démenties, pour ainsi dire, avant que d'être proférées. Outré de ce double affront, Henri éclata en reproches contre deux perfides alliés, qui, après l'avoir engagé dans une querelle qui lui étoit étrangere, après s'être servis de ses troupes & de son argent pour parvenir à leurs fins, l'abandonnoient lâchement au milieu de l'entreprise, & à l'approche du danger. A la mortification, toujours humiliante, d'avoir été pris

Ann. 1514.

pour dupe, se joignoit une vive inquiétude sur l'avenir: il avoit déja épuisé en vaines profusions les trésors accumulés par l'insatiable avarice de son pere: il falloit recourir aux expédients, dans un temps où la guerre alloit, selon toutes les apparences, changer de nature, & devenir purement défensive, d'offensive qu'elle étoit auparavant.

Préparatifs de Louis: engagements du domaine.

Registres du parlement. Lettres de Louis XII.

Louis avoit tout disposé pour porter, cette année, la guerre en Angleterre. Dès le mois de janvier, il avoit tenu plusieurs conseils, où il avoit appellé quelques présidents des cours souveraines, afin de chercher avec eux les moyens les moins onéreux de subvenir à la dépense. Le 21 de février, il adressa au parlement de Paris des lettres-patentes, portant des aliénations du domaine, jusqu'à la concurrence de six cents mille livres. » Après la lecture de ces lettres, » messire Antoine Duprat, & maître Charles Guil- » lard, présidents en ladite cour, déclarerent qu'ils » avoient été à Blois par ordonnance du roi, & s'é- » toient trouvés assemblés un bon nombre de gros » personnages, où avoient été mis en termes les affai- » res dudit seigneur, & fait plusieurs ouvertures pour » trouver argent; & avoient les généraux des finances » montré un abrégé des finances du roi & de l'armée » qu'il a de présent, par lequel apparoissoit qu'il y » avoit faute de fonds de onze cents mille livres; pour » laquelle recouvrer, a été trouvé qu'il étoit besoin de » lever la somme de six cents mille livres tournois » sur les aides, gabelles, greniers à sel, quatriemes » & huitiemes, & que ledit seigneur, de sa part, » devoit bailler sa vaisselle d'or & d'argent, jusqu'à » la somme de deux cents mille livres; & avoit-on » trouvé qu'il n'y avoit meilleur expédient, & dont » le peuple fût moins grevé, que de vendre dudit » domaine, aides & gabelles, grenier à sel, quatriemes » & huitiemes, jusqu'à la somme de six cents mille » livres. Après que ladite cour eut mandé maître Jac- » ques de Beaune, chevalier général des finances du-

» dit seigneur, & qu'interrogé en pleine cour, il eut » déclaré le gros & quasi insupportable faix de l'E- » tat, & qu'il n'y avoit point d'autre remede, que » d'engager une portion du domaine: Oui sur ce le » procureur général consentant, attendu le besoin » urgent, à la publication des lettres-patentes, la » cour ordonna que lesdites lettres seroient publiées » & enregistrées. »

Ann. 1514.

Avec ces sommes, Louis augmenta le nombre des troupes nationales & prit à son service jusqu'à vingt mille lansquenets. Il fit construire ou réparer dans les ports de Normandie un nombre prodigieux de vaisseaux & de bâtiments de transport: la plus grande partie des lansquenets étoit déja répandue sur les côtes de cette province, prête à s'embarquer, dès que la saison le permettroit. Richard de la Pole, comte de Suffolk, devoit commander les troupes de débarquement: il étoit frere d'Edmond de la Pole, livré par l'archiduc Philippe à Henri VII, & décapité par ordre de ce monarque, & se trouvoit, depuis la mort de son aîné, le principal chef du parti d'York, violemment opprimé, mais toujours subsistant en Angleterre. Un autre corps d'armée, répandu sur les frontieres de la Picardie, faisoit déja des courses sur le territoire de Calais, & assiégeoit la ville de Guines. Tout sembloit donc annoncer une guerre vive & sanglante, lorsque la paix se conclut par un moyen auquel le hazard eut la plus grande part.

Négociations du duc de Longueville: paix avec l'Angleterre.

Lettres de Louis XII.
Rymer, act. publ.
Du Bellay.
Belcarius.
Rap. Thoyr.

Le duc de Longueville, prisonnier en Angleterre depuis la déroute de Guinegaste, s'étoit insinué dans les bonnes graces du monarque Anglois; il lui avoit gagné à la paulme la plus forte partie de sa rançon, évaluée à quarante mille ducats: instruit du ressentiment que conservoit ce monarque de l'affront fait à sa sœur, & informé que Louis songeoit à se remarier, il fonda sur ce rapport un plan de conciliation entre les deux couronnes. Il représenta fortement à Henri qu'il ne tenoit qu'à lui de se venger avec éclat de ses

Ann. 1514. perfides alliés, de procurer à sa sœur un établissement beaucoup plus avantageux que celui qu'il sembloit regretter, d'obtenir la paix à des conditions honorables, & d'acquérir pour beau frere un prince dont la fidélité ne s'étoit jamais démentie. Henri reçut avec transport ces premieres ouvertures, & recommanda au duc de Longueville d'en conférer avec Thomas Volsey, évêque de Lincoln, son ministre de confiance. Lorsque les matieres commencerent à s'éclaircir, Longueville, qui, jusqu'alors, n'avoit parlé qu'en son nom, informa Louis de ce qui se passoit dans le conseil d'Angleterre, & le pria, s'il approuvoit la démarche où son zèle l'avoit engagé, de lui envoyer des pouvoirs & des collegues pour terminer la négociation le plus promptement & le plus secrétement qu'il seroit possible. Louis, qui ne se promettoit pas de grands avantages des succès les plus heureux contre l'Angleterre, qui brûloit de faire valoir ses droits sur l'Italie, & qui n'avoit paru se prêter aux projets frauduleux & intéressés de Ferdinand, que pour tenir dans l'inaction une partie de ses ennemis, pendant qu'il combattroit les autres, approuva tout ce qu'avoit fait jusqu'alors le duc de Longueville : il lui expédia les pouvoirs qu'il demandoit, & lui associa Jean de Selve, premier président du parlement de Rouen, & Thomas Bohier, général des finances de Normandie. Ces deux ambassadeurs, pour donner le change aux espions de Ferdinand & de Maximilien, parurent n'être venus en Angleterre que pour traiter de la rançon des prisonniers : ils tinrent des conférences secretes avec les ministres Anglois ; & comme les uns & les autres desiroient sincérement la paix, les difficultés furent bientôt levées. Louis demandoit la restitution pure & simple du comté de Tournai. Henri, à qui cette acquisition coûtoit des sommes immenses, & qui d'ailleurs étoit bien aise de conserver un monument de son prétendu triomphe sur les François, ne consentoit à s'en dessaisir qu'à des conditions extrêmement onéreuses

onéreuses : il demandoit, de son côté, que pour terminer une querelle toujours renaissante entre les deux couronnes sur la possession de la Normandie & de la Guyenne, Louis s'obligeât à lui payer une pension annuelle, à titre d'indemnité ; qu'il lui livrât le séditieux Richard de la Pole, son ennemi personnel ; qu'il acquittât la dette que la France avoit contractée envers l'Angleterre, par le traité d'Etaples, sous le regne de son prédécesseur, & dont lui-même avoit reconnu la légitimité. Louis n'avoit garde de s'obliger à payer à l'Angleterre une redevance, qui, quelque modique qu'elle eût été, auroit servi à constater des droits qu'il étoit bien éloigné de reconnoître : quant à la proposition de livrer un suppliant qui s'étoit mis sous sa sauve-garde, il la rejetta avec horreur. Pour montrer cependant qu'il desiroit sincérement la paix, & qu'il ne tenoit point à lui qu'elle ne se conclût à des conditions raisonnables, il consentit qu'on gardât le silence sur la ville de Tournai : il eut l'attention de faire passer Richard de la Pole dans la ville de Metz, où il lui assigna des fonds suffisans pour soutenir son état, & s'engagea de payer à des termes dont on conviendroit toutes les sommes dont la France se trouveroit débitrice envers l'Angleterre. Outre celle de sept cents quarante-cinq mille ducats, stipulée par le traité d'Etaples, les Anglois produisirent une obligation du duc d'Orléans, pere de Louis XII, à Marguerite de Sommerset, dont Henri VIII étoit héritier. Ces deux sommes furent évaluées à un million *d'écus d'or soleil*, qui durent être acquittés dans l'espace de dix ans, à raison de cent mille écus par an. Henri s'étant enfin contenté de cette somme, on conclut un traité de paix, d'amitié & de confédération, par lequel les deux souverains s'engagerent, non-seulement à maintenir une parfaite union entre les deux nations, mais encore à se fournir réciproquement un nombre déterminé de troupes auxiliaires, tant de terre que de mer, contre tous ceux qui entreprendroient de les attaquer. Cette

Ann. 1514.

Ann. 1514.

confédération dut s'étendre à toute la durée de leur vie, & un an au-delà, pendant lequel le successeur de celui des deux qui mourroit le premier, devoit faire savoir à l'autre s'il vouloit observer le traité.

Mariage du roi avec Marie d'Angleterre.

Act. de Rymer. Manusc. de Fontanieu. Fleuranges.

Dès qu'on fut d'accord sur tous ces points, la princesse Marie d'Angleterre s'étant fait accompagner de deux ducs, trois évêques, & deux gentilshommes, déclara en présence de notaires » qu'ayant été promise » & fiancée pendant sa minorité à Charles, archiduc » d'Autriche, souverain des Pays-Bas, à de certaines » conditions que ledit Charles ne s'étoit point mis en » peine de remplir ; qu'étant bien informée d'ailleurs » que les gouverneurs & les plus proches parents de » ce prince lui inspiroient de l'éloignement pour ce » mariage, elle avoit résolu, de sa pure volonté, & » sans y être excitée par menaces ni sollicitations, de » rompre des liens mal assortis : qu'en conséquence » elle avoit renoncé, & renonçoit par ce présent acte » à toutes conventions matrimoniales, qui avoient été » précédemment stipulées entre Charles & elle «. Quelques jours après, le duc de Longueville l'épousa au nom & comme fondé de procuration du roi de France son maître. La dot de la princesse fut de quatre cents mille écus, dont deux cents furent censés fournis par le roi son frere, en bijoux, meubles & équipages : les deux cents mille autres furent déduits sur la dette de la France envers l'Angleterre, qui se trouva, par-là, réduite à huit cents mille écus : Louis promit, de son côté, de lui assigner un douaire : dès qu'il sut qu'elle s'étoit embarquée pour se rendre en France, il alla l'attendre à Abbeville, où se fit la cérémonie du mariage. On dit que François d'Angoulême, fortement épris des charmes de la nouvelle reine, & croyant s'appercevoir qu'il n'en étoit pas haï, cherchoit tous les moyens de l'entretenir en particulier, lorsqu'un de ses amis l'avertit de bien prendre garde de se donner un maître : il paroît que Marie, privée dès l'enfance des yeux vigilants d'une mere,

livrée de trop bonne heure à elle-même, & n'ayant à répondre de sa conduite qu'à un frere jeune & indulgent, n'avoit point contracté dans son éducation la modestie & la retenue qui sont l'ornement de son sexe, & qui caractérisent ordinairement les personnes de son rang: elle amenoit avec elle Charles Brandon, homme sans naissance, mais élevé par la faveur du roi d'Angleterre à la dignité de duc de Suffolk. Il avoit osé se déclarer l'amant de la princesse en Angleterre, & il s'étoit fait nommer pour l'accompagner en France, où sa présence étoit au moins importune. La comtesse d'Angoulême, plus clairvoyante que Louis XII dans ces sortes de mysteres, mais obligée à beaucoup de ménagements, trouva moyen de donner à la nouvelle reine des surveillantes dont elle connoissoit le zèle, & qui ne la perdirent de vue ni jour ni nuit.

Ann. 1514.

Maximilien & Ferdinand, consternés d'un événement si inattendu, garderent le silence, & n'oserent se plaindre de n'avoir pas été nommés dans le traité. Henri, soit par un reste d'égards pour ses anciens alliés, soit parce qu'il ne convenoit pas à l'Angleterre que la France s'accrût du côté des Pays-Bas, avoit réservé à Marguerite d'Autriche & à l'archiduc la liberté d'y accéder; mais à condition qu'ils s'acquitteroient l'un & l'autre envers le roi de France des devoirs auxquels les obligeoit la nature de leurs fiefs. Charles étoit encore mineur; il eut besoin d'être autorisé par des lettres de Maximilien son tuteur, pour expédier validement l'acte de son adhésion. Ayant reçu les pouvoirs nécessaires, ce jeune prince, déja imbu des principes d'une politique artificieuse, fit protester secrétement par son procureur devant un notaire & des témoins, » que combien que ledit très-redouté sei» gneur eût par l'avis de son conseil conclu & délibéré » de déclarer par ses lettres-patentes qu'il entendoit & » vouloit être compris au traité de paix fait entre les » rois de France & d'Angleterre, selon la forme d'ice» lui traité; néantmoins l'intention dudit seigneur &

Adhésion de Charles & de Marguerite d'Autriche au traité de Londres.

Rymer.

Ann. 1514.

» de son procureur général n'étoit point que sous om» bre de certaine clause où l'on réservoit au roi de » France ses droits de suzeraineté & de ressort, de » vouloir lui accorder aucun droit de souveraineté & » de prééminence, dont il ne fût pour lors en jouis» sance ; mais qu'ils entendoient que mondit seigneur » l'archiduc demeurât en tels droits, hauteurs de ré» gale & autres dont il étoit présentement en posses» sion, & qu'on lui délivrât un acte de cette protesta» tion, pour servir en temps & lieu «. Ainsi, Charles, destiné à jouer un grand rôle sur le théâtre de l'univers, s'annonça dans le monde par un honteux subterfuge.

Offres avantageuses rejettées par Louis XII.

Pontan. rer. Gelric.
Chroniq. de Holl.
Lettres de Louis XII.
Manusc. de Béthune.

Il se présenta bientôt à Louis deux occasions de se venger avec éclat de Maximilien & de Ferdinand, s'il eût voulu en profiter. Maximilien avoit conféré à George de Saxe l'investiture du gouvernement héréditaire de Frise, province pauvre, peuplée de pâtres & de matelots, gens agrestes & jaloux à l'excès de leur liberté. George, en voulant les réduire à une police réglée, & les soumettre à des impôts, n'avoit pas manqué de les soulever. Edsart, comte d'Embdem, s'étoit mis à leur tête : cité au tribunal de l'empereur, & condamné à perdre tous ses fiefs, il s'étoit associé Charles d'Egmond, accoutumé depuis long-temps à braver les sentences de la chambre impériale. Charles & Edsart, craignant de succomber sous les efforts de la maison d'Autriche, envoyerent des députés à Louis pour se déclarer vassaux de la couronne de France, & lui faire hommage de toutes leurs seigneuries, s'il daignoit les prendre sous sa protection, & les maintenir dans leur conquête : ils ne manquerent pas de lui représenter que la Frise, & les autres pays qu'ils occupoient, étoient le berceau de la monarchie, & avoient obéi, pendant une longue suite de siécles, aux successeurs de Clovis & de Charlemagne. Louis ne jugeant pas à propos de réveiller des droits si anciens, rejetta leurs offres.

L'autre occasion étoit bien plus capable de le tenter, parce qu'elle s'accordoit beaucoup mieux avec sa générosité naturelle. Henri VIII, indigné de l'injuste mépris que lui avoit témoigné son beau-pere, offroit de faire une puissante diversion en Castille, tandis que Louis, avec une autre armée, rétabliroit dom Juan d'Albret sur le trône de Navarre. Cette entreprise étoit juste; c'étoit même en quelque sorte un devoir de la part des deux monarques, puisque Henri avoit contribué, sans le vouloir, à dépouiller dom Juan, & que Louis avoit servi de prétexte pour l'attaquer. Cependant, comme ce dernier n'avoit fait la paix à des conditions onéreuses que pour conduire toutes ses forces dans le Milanès, & quil craignoit d'en rendre la conquête beaucoup plus difficile, en laissant au pape, à l'empereur, à Ferdinand & aux Suisses, le temps de se concerter; il pria Henri de réserver cette bonne volonté pour une autre occasion. Ann. 1514.

Déja il avoit fait filer ses troupes en Bourgogne & en Dauphiné : le jeune Charles de Bourbon les commandoit, en attendant que le monarque vînt remplir lui-même les fonctions de général : tandis qu'il se disposoit à passer encore une fois les Alpes, & qu'en attendant le retour du printemps il oublioit dans les bras d'une jeune épouse son âge & ses longues infirmités, il fut atteint d'une dyssenterie, qui, en peu de jours, le conduisit au tombeau : il expira le premier de janvier 1515, âgé de cinquante-trois ans. Mort de ce prince. *Fleuranges. Seissel. Ferron. Regiſtres du Parlement. Matthieu. Budæus de asse.*

Louis ne fut point aussi généralement regretté, que ses qualités personnelles & la douceur de son regne sembloient l'annoncer : les vieux courtisans, les valets, & toute cette classe d'hommes accoutumés sous les regnes précédents à trafiquer de la faveur, à dévorer la substance du peuple, & à s'engraisser du sang des malheureux, ne pouvoient goûter un prince qui ne donnoit les places qu'au mérite, qui se regardoit comme le vengeur des foibles contre l'oppression des puissants, sous lequel on ne voyoit ni mariages for-

cés, ni confiscations au profit des délateurs, ni distributions de domaines; ni augmentations de gages. Ils regrettoient le temps de Louis XI, *parloient incessamment de lui, de ses faits, de ses dits, & le haut louoient jusques aux cieux; disant qu'il avoit été le plus sage, le plus puissant, le plus libéral, le plus vaillant, & le plus heureux monarque, qui jamais fut en France.* Par la même raison ils déprimoient Louis XII, s'efforçant de faire passer sa vigilance & son économie pour une petitesse d'esprit, & une avarice sordide. Ils ne se donnoient pas même la peine de cacher leurs sentiments; *car les François*, observe Seissel, *ont toujours eu licence & liberté de parler à leur volonté de toutes sortes de gens & même de leurs princes, non pas après leur mort tant seulement; mais encore en leur vivant, & en leur présence.* Ne pouvant l'entamer par leurs plaintes, ils firent usage du ridicule, arme toujours puissante sur l'esprit de la nation: après cette dangereuse maladie qui avoit menacé les jours de Louis, & qui avoit causé des alarmes si vives, une tristesse si profonde à tous les vrais François, des comédiens oserent le produire sur la scène pâle & défiguré, la tête enveloppée de serviettes, & entouré de médecins, qui consultoient entr'eux sur la nature de son mal. S'étant accordés à lui faire avaler de l'or potable, le malade se redressoit sur ses pieds, & paroissoit ne plus sentir d'autre infirmité, qu'une soif ardente. Informé du succès de cette farce, Louis dit froidement: *J'aime beaucoup mieux faire rire les courtisans de mon avarice, que de faire pleurer mon peuple de mes profusions.* On l'exhortoit à punir des comédiens insolents: *Non*, dit-il, *ils peuvent nous apprendre des vérités utiles; laissons-les se divertir, pourvu qu'ils respectent l'honneur des dames.* Tant que Louis fut heureux, la médisance & l'envie garderent des mesures, ou n'exciterent que l'indignation publique: mais lorsque la fortune lui tourna le dos, elles hausserent la voix, & acquirent des partisans. Au-lieu

Ann. 1514.

d'admirer la généreuse fermeté d'un monarque que l'adversité ne pouvoit abattre, que l'exemple de ses voisins n'écarta jamais du chemin de l'honneur; bien des gens insultoient à sa crédulité & à son étroite parcimonie, qui laissoit, disoient-ils, la justice sans chancelier, l'armée sans connétable; qui éteignoit l'émulation dans le cœur des guerriers, & glaçoit tous les courages. Ils faisoient hautement des vœux pour le comte d'Angoulême, dont la dissipation, la pétulence & la prodigalité leur offroient une perspective beaucoup plus agréable. La mort de deux fils auxquels Anne de Bretagne avoit donné le jour dans les dernieres années de sa vie, celle du monarque enfin, leur parurent d'heureuses nouvelles: ils se crurent soulagés d'un pesant fardeau, & se firent une forte violence pour contenir leur joie. Ann. 1514.

Cette frénésie ne peut être reprochée à la nation; elle ne fut le crime que de quelques particuliers. Lorsque les crieurs publics annoncerent dans les rues de Paris : *Le bon roi Louis, pere du peuple, est mort*, mille accents de douleur se firent entendre, des torrents de larmes coulerent de tous les yeux. La désolation de la capitale n'approcha point encore de celle des provinces, & sur-tout des campagnes; car c'étoit là que Louis étoit véritablement adoré. Lorsqu'il traversoit une province, les paysans abandonnant leurs travaux, bordoient les chemins, les couvroient de verdure, & faisoient retentir l'air d'acclamations: après l'avoir vu dans un endroit, ils couroient, à perte d'haleine, pour le mieux contempler une seconde fois: dans les villes où il séjournoit, il étoit réduit, pendant plusieurs heures, à ne pouvoir sortir de son appartement, tant la foule étoit grande devant la maison. Ceux qui pouvoient parvenir à toucher sa mule, sa robe, ses bottes, baisoient leurs mains d'aussi grande dévotion, que s'ils eussent touché quelque sainte relique. Ceux, au contraire, qui ne marquoient pas le même empressement, étoient accablés par les autres de

Ann. 1514.

malédictions : *C'est lui*, s'écrioient-ils, *qui fait régner la justice parmi nous, qui féconde nos moissons, qui nous a préservés des pilleries des gens d'armes, & qui le premier, nous a fait goûter les douceurs de la paix & de la concorde.* En effet le changement arrivé pendant la courte durée de son regne, paroîtroit incroyable, s'il n'étoit attesté par les auteurs contemporains. Ecoutons Seissel, évêque de Marseille. » Pour commencer, dit-il, par la population, on ne peut douter qu'elle ne soit aujourd'hui beaucoup plus grande qu'elle ne fut jamais, & cela se peut évidemment connoître aux villes & aux champs ; pourtant que aucunes & plusieurs grosses villes, qui étoient à demi vagues & vuides, aujourd'hui sont si pleines, que à peine y peut-on trouver lieu pour bâtir maisons neuves, & les aucunes a convenu accroître, les autres ont les fauxbourgs presque aussi grands que sont les villes, & par tout le royaume se font bâtiments nouveaux, grands & somptueux. Par les champs aussi on connoît bien évidemment la multiplication du peuple, parce que plusieurs lieux & grandes contrées qui restoient incultes, en bois ou en landes, sont actuellement cultivés & couverts de villages & de maisons, & cependant les denrées se soutiennent à un haut prix «. Le même écrivain, réfutant ceux qui soutenoient que les guerres d'Italie avoient épuisé le royaume d'argent, s'exprime ainsi : » L'on void généralement par tout le royaume bâtir de grands édifices, tant publics que particuliers, & sont pleins de dorure, non pas les planchers tant seulement & les murailles qui sont par le dedans, mais les couvertures, les toits, les tours, & les statues, qui sont au dehors. Et si sont les maisons meublées de toutes choses, plus somptueusement que jamais ne furent. On se sert de vaisselle d'argent en tous états, sans comparaison plus qu'auparavant ; tellement qu'il a été nécessaire de publier une ordonnance pour corriger ce luxe : car il n'y a sortes

» de

Ann. 1514.

» de gens qui ne veuillent avoir tasses, gobelets, » aiguieres & cuillers d'argent. Et au regard des pré- » lats, seigneurs & autres gros personnages, ils ne se » contentent pas d'avoir toute sorte de vaisselle, tant » de table que de cuisine, d'argent, s'il n'est doré, & » même quelques-uns en ont grande quantité d'or » massif. Aussi sont les habillements & manieres de » vivre plus somptueux que jamais : ce que toutefois » je n'approuve pas ; mais c'est pour montrer la ri- » chesse du royaume. Et pareillement on void les » mariages des femmes trop plus grands, & le prix » des héritages & de toutes autres choses plus haut. » Et ce qui montre encore mieux ce que j'avance, le » revenu des bénéfices, des terres & des seigneuries, » s'est accru par-tout généralement de beaucoup : & » plusieurs y en a qui à présent sont de plus grand » revenu par chaque année, qu'ils ne se vendoient du » temps du roi Louis XI, pour une fois. Et pareille- » ment les produits des gabelles, péages, greffes, & » de tous autres revenus, sont augmentés en plusieurs » lieux de plus des deux tiers, en d'autres de dix parts » les neuf. Aussi est l'entrecours de marchandise, tant » par mer que par terre, fort multiplié : car, par le » bénéfice de la paix, & la réputation des grandes » victoires du roi, toutes gens, excepté les nobles, » lesquels encore je n'excepte pas tous, se mêlent de » marchandise, & pour un gros & riche négociant, » que l'on trouvoit du temps du roi Louis XI, à Pa- » ris, à Rouen, & à Lyon, on en trouve aujour- » d'hui plus de cinquante ; il s'en trouve même par les » petites villes un plus grand nombre, qu'il n'y en » avoit autrefois dans les capitales : tellement qu'on ne » fait guère maison sur rue, qui n'ait boutique pour » marchandise, ou pour art mécanique ; & font à » présent moins de difficulté d'aller à Rome, à Naples, » à Londres & ailleurs delà la mer, qu'ils n'en fai- » soient autrefois d'aller à Lyon ou à Genève : telle- » ment que aucuns y a qui par la mer sont allés cher-

Ann. 1514.

» cher, & ont trouvé terres nouvelles; car la renommée & autorité du roi à présent régnant est si grande, que ses sujets sont honorés en tout pays, tant sur terre que sur mer, & n'y a si grand prince qui les osât outrager, ni permettre qu'ils le fussent en sa seigneurie ».

Cet accroissement subit & prodigieux de population, de culture, de commerce & de richesses, étoit dû non-seulement aux sages réglements dont nous avons rendu compte au commencement de ce regne, mais encore à l'attention du monarque à les faire observer, & au choix des hommes à qui il en confioit l'exécution. Il avoit continuellement sous les yeux deux tableaux : l'un, de tous les offices & bénéfices du royaume : l'autre, de tous les hommes distingués par leurs talents, ou par leurs services : des personnes de confiance, répandues dans les provinces, étoient chargées de l'avertir de ce qui venoit à vaquer dans leur district; il consultoit ses listes, & conféroit ordinairement l'office, ou le bénéfice, à celui qu'il en jugeoit le plus digne, sans attendre qu'on le sollicitât, excluant même, à mérite égal, ceux qui cherchoient à s'appuyer de la protection des ministres ou des grands. Telle étoit la conduite qu'il croyoit devoir garder dans la collation des offices ou des bénéfices qui étoient purement à sa nomination. Quant aux autres, il permettoit l'élection; à moins que le titulaire ne se démît entre ses mains : dans ce dernier cas, il ne trouvoit point mauvais que celui qu'il nommoit fût rejetté par la compagnie, si dans l'examen qu'elle lui faisoit subir sur la doctrine & les mœurs, il se trouvoit incapable ou diffamé. Quelques recherches que j'aie faites, je n'ai trouvé que deux exemples de vente d'offices de judicature sous toute la durée de ce regne. Le premier est l'office de prévôt de Paris, acheté cinq mille écus, par Gabriel d'Alegre, après la mort de Jacques Coligni, seigneur de Châtillon. Le second, est une charge de maître des requêtes, payée de même

cinq mille écus, par Antoine de Viste, qui s'étoit acquitté avec succès de quelques négociations dans les cours d'Allemagne. Louis, en les adressant au parlement pour y faire enregistrer leurs provisions, voulut qu'on les dispensât du serment ordinaire, *qu'ils n'avoient ni donné ni promis argent, ou chose équivalente à argent*; déclarant lui-même la somme qu'ils avoient donnée. Si quelque chose pouvoit excuser cette transgression, c'étoient les conjonctures où se trouvoit le royaume en 1513, après la perte du Milanès, & l'invasion de la Navarre. Non content d'apporter toutes les précautions imaginables pour ne faire que de bons choix, Louis vouloit s'assurer par lui-même de la maniere dont la justice étoit rendue : ainsi, toutes les fois qu'il séjournoit à Paris, il se rendoit familiérement au palais, monté sur sa petite mule, sans suite, & sans s'être fait annoncer : il prenoit place parmi les juges, écoutoit les plaidoyers, & assistoit à toutes les délibérations. Deux choses le désoloient; la prolixité des avocats, & l'avide industrie des procureurs: on vantoit en sa présence les talents oratoires de deux fameux légistes : *Oui, sans doute*, répondit-il, *ce sont d'habiles gens, je suis seulement fâché qu'ils fassent comme les mauvais cordonniers, qui allongent le cuir avec les dents*. On lui demandoit ce qui offensoit le plus la vue : *C'est*, répondit-il, *la rencontre d'un procureur chargé de ses sacs.*

Ann. 1514.

Tout le temps qu'il pouvoit dérober aux affaires publiques, il le passoit volontiers dans l'entretien des savants, ou dans l'étude des précieux monuments de l'antiquité : il avoit attiré en France les hommes de lettres les plus célebres de l'Italie, auxquels il payoit de fortes pensions jusqu'à ce qu'il les eût pourvus de bénéfices, ou d'emplois honorables : quelques-uns furent chargés d'ambassades, d'autres resterent attachés à la cour, en qualité de maîtres de requêtes : enfin il parvint à en fixer quelques-uns dans l'université de Paris. On commença, sous son regne, à enseigner le

grec dans cette école célebre : on y fit même des progrès assez rapides, puisqu'on y expliquoit déja les dialogues de Platon. Quant aux bons ouvrages de l'antiquité, il en avoit fait la plus riche collection que l'on connût alors en Europe : outre les bibliothèques des rois de Naples & des ducs de Milan, qui étoient venues se fondre dans celle de Blois, il avoit acheté le précieux cabinet de Louis de la Gruthuse, & chargeoit ses ministres dans les cours étrangeres, de lui ramasser ce qu'ils découvriroient de plus rare & de meilleur. Ce n'étoit certainement ni par ostentation ni par caprice qu'il rassembloit tant de livres : il les recherchoit pour son propre usage, & les consultoit souvent: il en jugeoit même ordinairement assez bien, quoiqu'il ne les connût que par des traductions informes: il disoit *que les Grecs n'avoient fait que des exploits médiocres ; mais qu'ils avoient eu un merveilleux talent pour les embellir : que les Romains avoient fait de grandes choses, & les avoient dignement écrites : que les François en avoient fait d'aussi grandes que l'un & l'autre peuple ; mais qu'ils avoient toujours manqué d'écrivains* : il voulut, s'il étoit possible, effacer cette tache, en occupant les plumes les plus célebres à débrouiller le cahos de nos antiquités : il chargea spécialement de ce travail Paul Emile, illustre Véronois, qu'il avoit attiré en France, & Robert Gaguin, général des Mathurins. Il choisit, avec moins de discernement, Jean d'Auton pour écrire l'histoire particuliere de son regne : car quoiqu'il lui eût conféré plusieurs bénéfices, qu'il le fît ordinairement voyager à la suite de l'armée, qu'il s'entretînt familiérement avec lui, & qu'il ordonnât à ses ministres & à ses généraux de ne lui rien céler de tout ce qui méritoit d'être transmis à la postérité, il fut moins heureux, à cet égard, qu'un grand nombre de ses prédécesseurs. Auton n'est qu'un froid bel-esprit, fastidieux dans le détail des petits faits, stérile ou aveugle dans le développement des causes.

Ann. 1514.

Parmi les grands hommes de l'antiquité, Louis donnoit la préférence à Trajan, qu'il avoit pris pour son modèle ; & parmi les grands écrivains, à Cicéron, sur-tout dans ses traités des *devoirs*, *de la vieillesse* & de *l'amitié*. Il méditoit ces excellents ouvrages ; il en recueilloit les plus belles maximes ; il s'en nourrissoit, & tâchoit de les inculquer à François d'Angoulême, son gendre & son successeur Il chérissoit ce jeune prince, comme s'il eût été son fils ; il aimoit en lui une noble candeur, une bravoure à toute épreuve : il excusoit un goût trop vif pour les plaisirs ; mais il auroit voulu le guérir d'une prodigalité ruineuse, affligé du peu de fruit de ses leçons, il disoit, en soupirant : *Hélas ! nous travaillons en vain, ce gros garçon gâtera tout.* Ann. 1514.

Fin du onzieme Tome.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le Tome onze de l'*Histoire de France*. Le public l'attendoit avec impatience. Il justifiera l'empressement qu'on avoit de le voir paroître. A Paris, ce 22 d'Avril 1771.

DEPASSE.

De l'Imprimerie de P. ALEX. LE PRIEUR,
Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques.

